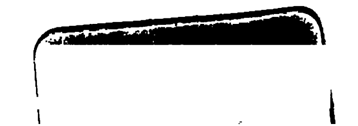



600091973Z




600091973Z


600091973Z

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE DU MANS.

I.

LE MANS. — IMP. DE JULIEN, LANIER ET C°.

HISTOIRE

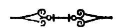
DE

L'ÉGLISE DU MANS

PAR

LE R. P. DOM PAUL PIOLIN

BÉNÉDICTIN DE LA CONGRÉGATION DE FRANCE.



TOME PREMIER.



PARIS

JULIEN, LANIER ET Ce, ÉDITEURS

RUE DE BUSSY, 4

J. LECOFFRE ET Ce, LIBRAIRES

RUE DU VIEUX-COLOMBIER, 29.

1851

A

SON ÉMINENCE

LE CARDINAL RAPHAEL FORNARI.

Eminentissime Seigneur,

C'est avec un vif sentiment de reconnaissance que je me vois admis à présenter à Votre Éminence l'hommage de ce livre. La bienveillance qu'Elle veut bien porter aux travaux de Solesmes me donnait lieu d'espérer que l'*Histoire de l'Eglise du Mans,* tout imparfaite qu'elle puisse être, ne serait pas entièrement exclue d'une si précieuse faveur. L'intérêt avec lequel Votre Eminence l'accueille sera pour cet ouvrage la plus puissante des recommandations; qu'il soit donc permis à l'auteur de se féliciter, pour son livre, d'un patronage cher à tous les Catholiques de France, mais spécialement aux enfants de saint Benoît.

Daignez agréer, Eminentissime Seigneur, l'assurance du profond respect et de la sincère admiration avec lesquels j'ose me dire,

De votre Seigneurie Eminentissime,
le très humble et très obéissant serviteur.

Fr. P.-L. Piolin.
Bénédictin de la Congrégation de France.

PRÉFACE.

Un mouvement heureux pousse de toutes parts les amis de la science historique à diriger leurs efforts vers la recherche de ces précieuses traditions, qui s'effacent chaque jour de plus en plus, et qui sont néanmoins un des principaux éléments de toute histoire particulière. La province du Maine et son clergé en particulier ne sont pas en retard dans la fidélité à suivre cette impulsion, et les noms de MM. Boullier, Gérault, Voisin, etc. se placent honorablement auprès de ceux de MM. Cauvin, Desportes, Hauréau, d'Ozouville, Hucher, Bilard, etc. auxquels notre contrée est, sous divers rapports, redevable d'offrir aux étrangers un ensemble d'études spéciales, dont la plupart des autres provinces de France n'ont point été favorisées dans le même degré.

D'autres ouvrages non moins importants se préparent en ce moment, et le mérite connu de leurs auteurs fournit un motif légitime d'espérer que de nouvelles lumières se répandront sur l'histoire de notre pays. Toutefois aucun des travaux produits ou annoncés jusqu'à ce jour ne nous ayant semblé devoir réaliser une ***Histoire*** proprement dite ***de l'Eglise du Mans***, nous avons pensé que le temps était venu de remplir à ce sujet la promesse faite publiquement par Solesmes, il y a plus de seize ans. Notre travail se trouvera, non seulement aidé, mais même simplifié, par les recherches que plusieurs des savants distingués que nous avons cités déjà ont offertes au public. Le champ qui nous reste à parcourir est encore assez vaste; puissent les fatigues qu'il réclame n'être pas trop au dessus de nos forces!

Nous nous proposons de conduire cette histoire jusqu'au temps présent ; c'était le plan primitif, et si nos forces nous le permettent, notre intention est de remplir cette tâche avec courage et impartialité.

La circonscription du diocèse du Mans ayant éprouvé une modification importante, par la bulle du Concordat, en 1801, nous nous renfermerons, pour l'époque antérieure, dans les limites géographiques qui circonscrivaient alors le diocèse, et pour les temps postérieurs, notre récit embrassera les évènements qui ont intéressé l'Eglise dans les contrées que la bulle a placées, au commencement de ce siècle, sous la juridiction de l'évêque du Mans.

Dans ce premier volume, et même dans les suivants, il nous arrivera plus d'une fois de donner le titre de *saint* ou de *bienheureux* à des personnages auxquels cet honneur n'a pas été déféré par l'autorité du Siége-Apostolique. Nous éprouvons le besoin de déclarer ici que, plein de soumission pour le décret d'Urbain VIII, nous n'entendons en aucune façon employer ces qualifications dans un autre sens que celui qui est demeuré permis ; de même, pour les miracles que nous avons occasion de rapporter et qui n'auraient point été reconnus par l'autorité compétente, notre intention n'est autre que de remplir l'office de simple narrateur.

L'intervalle que nous mettrons dans la publication de nos volumes nous permettra de profiter des conseils, et des renseignements que l'on voudrait bien nous communiquer pour la suite de notre histoire; nous les recevrons toujours avec une vive reconnaissance. Nous devons même, dès aujourd'hui, exprimer notre gratitude aux personnes qui nous ont offert des documents, ou qui ont témoigné porter intérêt à notre travail.

INTRODUCTION.

I.

REMARQUES CRITIQUES SUR LES SOURCES PRINCIPALES DE CETTE HISTOIRE PENDANT LES HUIT PREMIERS SIÈCLES.

Tant de siècles nous séparent des évènements qui vont faire l'objet de nos récits; tant de circonstances de temps, de mœurs et d'idées répandent sur ces faits comme un nuage difficile à pénétrer, que le lecteur est en droit de demander quelques éclaircissements sur les sources auxquelles nous avons puisé. C'est une partie nécessaire de la tâche qui nous est imposée, et nous nous y soumettons. Ce n'est pas, toutefois, que notre intention soit de conduire le lecteur par tous les sentiers où il nous a fallu nous-même marcher longtemps et péniblement; nous ne voulons point l'arrêter sur chacune des mille remarques que les textes originaux nous ont fournies : c'est là l'œuvre à la fois laborieuse et agréable du critique dans ses excursions; le lecteur aime à trouver la moisson toute prête à recueillir. Ainsi, nous ne nous arrêterons qu'aux documents principaux, ceux auxquels nous avons emprunté de longs récits. D'ailleurs, le fond de notre histoire étant puisé dans les *Acta*

Pontificum Cenomannis in urbe degentium (1), il devient indispensable pour nous de faire connaître ce monument; c'est ce que nous allons essayer dans cet examen.

Cette critique, en dehors de l'intérêt particulier et tout-à-fait spécial relatif à notre histoire, aura l'avantage de faire apprécier à sa juste valeur quelques préjugés que l'on pourrait appeler vulgaires, puisqu'ils se trouvent reproduits dans un grand nombre d'ouvrages modernes et qu'ils sont encore admis par beaucoup de bons esprits. Au nombre de ces préjugés, nous pouvons compter le sentiment qui fait regarder tous les monuments des origines dé nos Eglises comme généralement atteints d'obscurité et d'incertitude. C'est là une croyance erronée par l'étendue et la généralité qu'on lui donne. Parmi ces monuments, il en est beaucoup, la plus grande partie même, si l'on veut, qui ont été défigurés par des fables, ou dont les récits ont été si mal composés qu'il est presque impossible de découvrir la vérité qu'ils peuvent renfermer; mais il y a sur ce point d'importantes distinctions à établir; nous en indiquerons quelques unes.

Nous commencerons cet examen par les *Gestes des Evêques du Mans*, en nous appuyant souvent sur les savantes recherches dont cet ouvrage a été l'objet de la part de Dom Rivet dans l'*Histoire littéraire de la France*, et des autres savants qui ont exploré la matière (2).

(1) Nous citons plus ordinairement cet ouvrage sous le titre de *Gestes des Evêques du Mans;* quelquefois aussi nous le désignons sous le nom de *Liber Pontificalis* de l'Eglise du Mans, parce que cette chronique a été évidemment composée sur le modèle du *Liber Pontificalis* de l'Eglise de Rome. Tillemont, Dom Rivet et d'autres écrivains du dernier siècle, le citent sous le nom d'*Actes des Evêques du Mans*.

(2) *Histoire littéraire de la France*, tom. III, pag. 144-151.—Voir aussi dans le même ouvrage, tom. X, pag. 53, et tom. XIV, pag. 410-412, deux articles de Dom Brial, et *passim*.—Tillemont, *Mémoires pour servir à*

Ce recueil contient les vies, la plupart très abrégées, de quarante-quatre évêques de l'Eglise du Mans, à commencer par saint Julien jusqu'au bienheureux Geoffroy de Loudon. Ce recueil est sans doute considérable, et il est peu d'Eglises qui possèdent autant de documents anciens pour leur histoire. Malheureusement, toutes les parties de cet ensemble sont loin de présenter la même autorité; l'époque et les circonstances de la rédaction ont influé d'une manière diverse sur les récits qui n'ont été composés que successivement. Il y a donc lieu à employer dans l'appréciation de ce monument toutes les ressources d'une critique exacte et sévère; c'est pour cela que nous nous laisserons souvent guider par les hommes éminents qui se sont déjà occupés de cette partie difficile de notre travail.

D'abord il faut poser ce principe, dont personne ne disconviendra, que les *Actes des Evêques du Mans* sont l'ouvrage de plusieurs auteurs. Mais il serait difficile de déterminer le nombre des écrivains qui y ont mis la main. Ce qu'il y a de plus assuré, c'est que l'auteur de la première partie de ces Actes, qui s'étend depuis saint Julien jusqu'à saint Aldric, était un clerc attaché à l'église cathédrale; tous les auteurs qui ont écrit sur la matière, Dom Mabillon, Baluze, Dom Rivet, etc., sont d'accord sur ce point; aussi, le plus grand soin de notre historien dans tout son travail est-il de constater les droits de l'église cathédrale, les revenus dont elle jouit, les prérogatives honorifiques ou réelles qu'elle possède; c'est là le but principal de son œuvre (1).

l'Histoire ecclésiastique, tom. IV, pag. 731 et *passim*.—*Acta Sanctorum junii*, tom. III, pag. 855 et *passim*. — De Foncemagne, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tom. XX, pag. 211–223.

(1) Il n'est pas hors de propos de faire observer que ce fait réfute par lui-même une des plus singulières assertions de du Bosquet, dans la

Dès la fin du VIe siècle au plus tard, on possédait dans l'Eglise du Mans une légende de saint Julien. Cette assertion qui pourrait sembler extraordinaire au premier abord, a besoin d'une démonstration. Nous allons essayer de la donner ici.

Le testament de saint Bertrand, qui est de l'an 615, nous apprend qu'il y avait, à cette époque, dans la ville du Mans, une basilique dédiée à saint Julien; cette basilique ne pouvait être autre que l'église abbatiale de Saint-Julien-du-Pré, présentement paroissiale de Notre-Dame-du-Pré. Il n'en faut pas davantage pour prouver que notre premier évêque recevait dès-lors un culte public dans la cité qu'il avait évangélisée. Il y a plus, le culte de saint Julien était nécessairement plus ancien que l'épiscopat de saint Bertrand; en effet, quand cet évêque parle dans son testament des églises qu'il a fait bâtir, il a toujours soin de dire que lui-même les a construites; en parlant de celle de saint Julien, il ne dit rien de semblable, ce qui nous autorise à faire remonter à une époque antérieure à son épiscopat les honneurs du culte rendus à l'apôtre des Cénomans.

Mais du jour où un culte public était décerné à saint Julien dans la cité du Mans, les souvenirs sur son apostolat, sur les principaux traits de sa vie, sur sa naissance, sur sa mission, sur sa mort, étaient fixés et ne pouvaient plus varier. A cette époque, en effet, les usages liturgiques de nos Eglises ne permettaient pas que l'on solennisât la mémoire d'un saint sans faire, dans les moments les plus

première édition de son histoire intitulée : *Ecclesiæ Gallicanæ Historiarum liber primus*. Il accuse les moines d'être la première cause des traditions fabuleuses qui ont couvert d'obscurité les origines de l'Eglise Gallicane. C'est là une proposition toute gratuite, et que l'équité de l'auteur lui fit supprimer dans la seconde édition; elle ne s'en trouve pas moins répétée avec éloge dans un grand nombre d'ouvrages.

graves de l'office, et même du sacrifice, une mention assez étendue des actions de celui que l'on honorait. D'abord les Actes du saint se lisaient à l'office de la nuit, alors suivi par la généralité des fidèles, qui prenaient un grand intérêt aux lectures qu'on y faisait, au moins dans les circonstances les plus importantes, comme nous l'apprenons d'une foule de traits de ce temps-là (1). L'ardeur du peuple pour entendre ces récits était si grande que, dans le but de la satisfaire et pour porter les fidèles à la piété, on faisait une seconde lecture des Actes ou de la Vie des Saints, au commencement de la Messe. On les prononçait du même ton que l'épître et l'évangile; on les lisait ordinairement d'un bout à l'autre, et sans reprise, lorsqu'ils étaient assez courts. Les plus longs se coupaient en deux ou trois leçons qui précédaient toujours l'épître et l'évangile, c'est-à-dire les lectures que l'on faisait de l'Ecriture-Sainte. Dans plusieurs autres parties de la Messe, mais surtout dans la préface, que l'on nommait alors *Contestatio Missæ*, pièce fort longue, l'on faisait, d'un style pompeux et magnifique, une récapitulation, ou abrégé, de la Vie du saint que l'on avait lue entière au commencement.

Ces usages subsistèrent, dans la Gaule, jusqu'au IXᵉ siècle, et continuèrent en Espagne jusqu'au delà du Xᵉ. Quand il se trouvait dans ces Actes quelques difficultés capables d'arrêter le peuple, ou d'autres choses qui méritaient une réflexion particulière, les évêques montaient à l'ambon, avant l'oblation, pour les expliquer d'une manière proportionnée à l'intelligence de leurs auditeurs, et joignaient une instruction morale à l'éloge du saint. C'est de là que nous sont venus la plupart des

(1) Dom Martène, *de Antiquis Ecclesiæ Ritibus*, tom. III, pag. 35.

Nous possédons une autre Vie de saint Julien écrite par Léthalde, au commencement du XI[e] siècle; c'est pour notre histoire un précieux monument, parce qu'il est évident qu'à l'époque où cette Vie a été rédigée, il en existait déjà plusieurs autres, puisque l'auteur, qui ne parle que d'après des textes anciens, selon sa déclaration formelle, rapporte des détails qui ne se trouvent pas dans les *Gestes des Evêques du Mans* (1).

Tout cela s'accorde parfaitement avec ce que l'on sait d'ailleurs que, dès le premier siècle, les Vies et les Actes des Evêques furent écrits avec soin et détails. Les écrivains polémiques du II[e] et du III[e] siècle renvoient souvent les hérétiques aux histoires des Eglises dont l'origine était la plus ancienne; les usages liturgiques dont nous avons parlé avaient certainement leurs racines dans les profondeurs de la plus haute antiquité. Mais quand nous n'aurions pas ces raisons, nous devrions croire de la piété et des lumières des premiers chrétiens, qu'ils ne laissèrent point se perdre entièrement les souvenirs de leurs apôtres (2).

Comme il serait hors de propos d'examiner ici tous les faits de la vie de saint Julien, nous ne nous arrêterons qu'à deux circonstances, parce qu'elles ont excité plus vivement l'attention.

Jusqu'au XVII[e] siècle, personne n'avait contesté que saint Julien eût reçu sa mission du Pontife Romain. Launoy fut le premier à dire que notre apôtre avait été envoyé par saint Lidoire, évêque de Tours; il ne donna aucune preuve, et, par la plus singulière des fortunes, sa simple affirmation eut assez de pouvoir pour déterminer

(1) Voir Dom Rivet, *Histoire littéraire de la France*, tom. VI, pag. 528. — Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, tom. II, pag. 1-10.

(2) *Monuments inédits sur l'Apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*, tom. I, col. 411-422.

la croyance de plusieurs personnages d'un savoir et d'un mérite incontestables. Aujourd'hui, c'est un préjugé presque généralement admis dans la province, et la Liturgie composée au XVIIIe siècle pour l'Eglise du Mans, le confirme, tout en le modifiant un peu, et rapporte cette mission à saint Gatien. Mais où sont les autorités qui appuient ce sentiment? Que l'on cite un seul mot de l'antiquité qui lui rende témoignage? Il n'y en a pas; et nous osons l'affirmer, il n'y a pas de fait plus contraire à l'évidence historique et plus gratuitement avancé. Outre les preuves positives dont nous venons de parler, le *Liber Pontificalis*, dont l'autorité sur ce point est grande, comme le démontre ce qui précède, Léthalde, que nous invoquons avec la même confiance, quoique plus récent, sont d'accord à dire que saint Julien reçut sa mission du Pontife Romain. Le silence des historiens, de saint Grégoire de Tours, par exemple, loin de former matière à une objection, vient plutôt confirmer la tradition antique. On sait en effet que, dans les Gaules, les Eglises qui ont été fondées par d'autres Eglises du même pays ont conservé longtemps avec celles-ci des liens de parenté; le souvenir de cette filiation s'est maintenu jusqu'à nos jours. On peut citer entre autres les Eglises de Besançon, de Valence, d'Autun, de Mâcon, etc., fondées par l'Eglise de Lyon; or, il serait impossible de signaler le moindre vestige d'une relation semblable entre l'Eglise de Tours et celle du Mans. Au reste, ces Eglises fondées par d'autres Eglises des Gaules sont assez rares, et le pape saint Innocent Ier a pu dire en termes généraux, avec vérité, dans sa lettre à Decentius, que toutes les Eglises de ce pays avaient été établies par des envoyés de saint Pierre ou de ses successeurs.

Nous verrons ailleurs combien il reste peu de données sur les origines de l'Eglise de Tours, combien saint Gré-

goire de Tours lui-même a peu connu l'histoire de ses prédécesseurs; cependant, son récit tel quel n'autorise guère à croire que les évêques de ce siége aient été de bonne heure en état d'envoyer des ouvriers évangéliques fonder d'autres chrétientés. Pourrait-on même fournir une seule preuve qu'ils l'aient fait quelquefois, dans le cours de plusieurs siècles? On l'a dit pour saint Clair de Nantes aussi bien que pour saint Julien; mais pour l'un comme pour l'autre, on est dans l'impossibilité d'offrir l'ombre même d'une preuve. Launoy a imaginé ce système, qui repose tout entier sur la parole de cet auteur *décrié*, comme l'appelle quelque part l'abbé Emery (1).

Si cette allégation avait le moindre fondement, on trouverait des traces du fait, soit dans les écrits de saint Grégoire de Tours, assez ami de ce qui allait à la gloire de son Eglise, soit dans les différents Actes qui attestent les relations entre les deux Eglises de Tours et du Mans; or, vous aurez beau chercher, vous ne trouverez rien à l'appui de cet étrange système. Mais enfin, peut-être les évêques de Tours ont-ils envoyé des missionnaires dans les cités voisines de la leur? Rien ne l'atteste; au contraire, il semble que leurs travaux fructifièrent lentement dans leur propre cité, et qu'ils eurent beaucoup de mal à gagner à la vraie religion un petit nombre d'idolâtres. Sur quoi donc repose l'assertion des contemporains et du Bréviaire actuel du Mans? Sur une erreur qui provient au fond de la plus singulière inadvertance; les critiques qui ont suivi Launoy n'ont, pas plus que lui, observé que la circonscription des Gaules sur laquelle la ville de Tours obtint, pour la première fois,

(1) Dom Liron a démontré depuis longtemps combien l'érudition et la critique du docteur de Launoy méritent peu de confiance. — Voyez les *Aménités de la critique*, tom. I, pag. 235.

le rang de métropole, ne remonte pas au-delà de l'empire de Gratien, de 375 à 383, et que, jusqu'à ce temps-là, cette ville était tout au plus sur un pied d'égalité avec celle du Mans (1).

Ainsi, la vigilance des critiques s'est laissée surprendre, et les nouveaux liturgistes du Mans ont trop naïvement déféré à leur système.

Nous passons maintenant à une autre particularité de la vie de saint Julien, dans notre *Pontifical*, qui a excité la susceptibilité des critiques. Dans la notice sur ce saint évêque, et dans celles de saint Thuribe, de saint Pavace et de saint Liboire, on trouve un tableau des bourgs, qui sont représentés comme soumis à un cens envers l'église cathédrale, dès le temps que ces évêques gouvernaient l'Eglise du Mans; de plus, dans les Gestes de saint Julien et ceux de saint Thuribe, on voit une longue liste des domaines qui furent donnés, dit-on, à ces deux saints; c'est là, pour plusieurs, une raison de rejeter entièrement toute cette partie des Actes de nos évêques; d'autres pensent que c'est une addition maladroite faite par le compilateur, dans le dessein d'assurer les possessions de l'église cathédrale, en les rendant plus vénérables par l'antiquité.

Sans doute personne ne niera que les Eglises ne possédassent longtemps même avant la paix donnée par Constantin, des biens immeubles considérables (2). Maximin, qui avait ordonné, par un édit de persécution, la confiscation de tous les biens des chrétiens et des revenus des Eglises, décreta, par un second édit, de l'an 313, qu'on leur restituerait tant les maisons que les terres et

(1) Voyez Dom Bondonnet, *Réponse aux observations*... pag. 339, et à la fin de ce volume, note 5ᵉ.

(2) Bingham, *Origines sive Antiquitates ecclesiasticæ*, lib. v, cap. IV, §. 4, tom. II, pag. 265.

tout ce qui leur appartenait (1). Constantin et Licinius, par un décret rendu cette même année 313, et rapporté par le même historien, nous apprennent positivement quel était le sens du premier édit que nous avons cité. Voici leurs paroles : « Quoniam Christiani non solum ea « loca, in quibus convenire solebant, sed etiam alia pos« sedisse noscuntur, quæ non privatim ad singulos ipso« rum, sed ad jus corporis pertinerent; hæc omnia post « legem a nobis memoratam (2), absque ulla dubitatione « iisdem Christianis, hoc est cuilibet corpori et conventi« culo ipsorum restitui jubebis (3). »

Mais ces faits, quoique très graves, se rapportent à une époque relativement trop récente pour notre sujet, puisque nous démontrerons plus tard que la mission de saint Julien a eu lieu dans le premier siècle de notre ère. Grâce aux recherches de l'érudition moderne, nous possédons un texte des Actes de saint Ursin, fondateur de l'Eglise de Bourges, qui remonte au-delà du temps où saint Grégoire de Tours composait son Histoire des Francs, (vers 580), et qui est exempt de toutes les additions apocryphes qui déparaient déjà ce monument, lorsque le père de notre histoire le consulta. Dans cette précieuse Vie de l'apôtre des Bituriges, nous trouvons cette phrase : « Catholicus denique effectus (Leocadius) tanto fidei ca« lore exarsit, ut pene omnes antiquissimos Biturigensis « pagi vicos, ubi proprias possidebat aulas, cum rebus ibi« dem deservientibus universis ac familiis Deo ac sancto « protomartyri Christi Stephano delegasset, manibusque « præmissi pontificis contestam privilegii perpetuam ibi« dem deservientibus tradidisset; impleri sane illud pro-

(1) Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, lib. IX, cap. X.
(2) Le décret de Maximin.
(3) Eusèbe, *op. cit.*, lib. X, cap. V, pag. 389. — Conf. Idem, *Vita Constantini*, lib. II, cap. XXXVII et XXXIX.



« pheticum voluit, ubi ait: Anima mea Deo vivit et semen « meum serviet ipsi. Semen quippe bonæ operationis Deo « serviturum interea relinquere voluit, quando ei talia « munuscula obtulit (1). »

Il faut convenir qu'à bien considérer les circonstances dans lesquelles se trouvaient certaines Eglises fondées dans la Gaule, pendant le cours du premier siècle, ces dons considérables n'ont rien de contraire à ce que l'histoire nous apprend de plus certain sur l'état de notre pays à cette époque reculée. Devons-nous conclure de là que la nomenclature rapportée par les *Gestes des Evêques du Mans,* des domaines que l'on dit avoir été donnés à saint Julien, doive être admise par nous? Nullement.

Remarquons en effet l'immense différence qui se trouve entre les Actes de saint Ursin, que nous venons de citer, et ceux des trois premiers évêques du Mans. Dans la Vie de l'apôtre de Bourges, on ne voit qu'une désignation vague et générale de plusieurs domaines donnés par le sénateur Leocadius, domaines dispersés dans la province, et où saint Ursin bâtit ensuite des églises pour les populations qu'il convertit; dans le *Liber Pontificalis* du Mans, au contraire, ces domaines, pour la plupart, se trouvent désignés par leurs noms. On reconnaît aisément la note caractéristique de deux époques différentes. La Légende de saint Ursin est demeurée telle qu'elle avait été composée, probablement dans le cours du v[e] ou du vi[e] siècle, pour être lue dans les offices divins, en la manière que nous l'avons expliqué plus haut; la Vie de saint Julien, au contraire, composée pour le même but, à la même époque, a subi, au ix[e] siècle, en entrant dans

(1) *Monuments inédits sur l'Apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence,* tom. II, col. 426.

le corps des *Gestes des Evêques du Mans*, quelques modifications.

Ainsi il est probable que quelques dons, peut-être mêmes des domaines, furent offerts à saint Julien par les plus riches néophytes qu'il convertit à la religion du vrai Dieu ; ces dons se seront trouvés mentionnés d'une manière générale dans la *Légende*, et ils ne pouvaient guère l'être autrement quand on se rappelle le but pour lequel elle fut composée d'abord. Le compilateur trouvant cette désignation générale dans la pièce qu'il avait sous les yeux lui aura volontiers substitué les noms des plus anciens domaines possédés par l'église cathédrale du Mans, sans s'inquiéter si réellement la possession remontait jusqu'au temps de saint Julien. Deux motifs pouvaient sembler l'autoriser à faire ces changements, et il serait téméraire de l'accuser d'imposture. En effet il a pu se faire qu'il trouvât le nom de saint Julien attaché à ces domaines dans les états qui contenaient les noms des terres plus anciennement dépendantes de l'église cathédrale. De bonne heure l'usage s'introduisit parmi les fidèles, lorsqu'ils donnaient quelque chose à une église dédiée à un saint, de dire qu'ils la donnaient au saint patron lui-même : nous avons vu que dès le VI[e] siècle, et peut-être plus tôt, il y avait une basilique au Mans, dédiée en l'honneur de saint Julien ; les actes qui contenaient les dons faits à cette basilique étaient déjà fort anciens au IX[e] siècle, lorsque la compilation des *Gestes* de nos évêques fut formée; il ne serait donc pas étonnant qu'un auteur de ce temps eût pu s'y tromper.

Dom Mabillon a pensé que le collecteur n'avait pas su distinguer des temps différents, et que son erreur provenait de ce que les évêques du Mans avaient pu, au moyen-âge, agir au nom de saint Julien, comme les

Papes le faisaient au nom de saint Pierre. Cette explication semblait bonne au P. Papebrock, mais nous en proposons une qui nous paraît plus conforme à l'antiquité et surtout au monument qui nous occupe; en effet ces donations ne se trouvent pas seulement dans les Actes de saint Julien, mais encore dans ceux de saint Thuribe et de saint Pavace, et il n'est pas croyable que nos évêques aient eu l'habitude d'agir alternativement au nom de ces trois saints évêques.

On remarquera aussi dans les mêmes Actes de nos premiers évêques une liste des bourgs où ils formèrent, dit-on, des congrégations chrétiennes et consacrèrent des églises. En suivant le sentiment que nous soutenons sur l'époque de la mission de saint Julien et de ses compagnons, il est difficile d'admettre comme entièrement vraies ces nomenclatures. Le compilateur aura voulu imiter saint Grégoire de Tours, quand il parle de ses premiers prédécesseurs ou d'autres monuments du même genre, et il aura recueilli les souvenirs des lieux auxquels nos saints missionnaires avaient attaché leur mémoire par quelque miracle ou quelque autre bienfait.

Quant à l'idée de l'auteur du Pontifical d'assigner à chacun de nos premiers évêques un certain nombre d'ordinations, désignant les prêtres, les diacres, les ministres consacrés par eux, certes il a montré en cela la plus complète ignorance de l'antiquité. Il n'est pas possible de voir aujourd'hui sur quoi il s'est appuyé en cette partie de son travail, mais on peut croire qu'il a voulu suivre l'exemple donné par le *Liber Pontificalis* de l'Eglise romaine.

Ajoutons un mot sur la Vie de saint Julien, écrite par Léthalde. Les critiques modernes se sont accordés à faire le plus grand éloge des mérites littéraires de ce religieux. Après D. Rivet, Dom Ceillier a rendu de lui ce témoi-

gnage: « On ne connaît guère d'auteurs, dans le x[e] siècle, qui aient écrit avec plus de politesse, d'exactitude et de solidité que Léthalde. » Cette opinion est partagée par le P. Le Long et par Bollandus, qui qualifie ainsi la Vie de l'apôtre des Cénomans : « *Accuratum et exactum scriptoris studium sapit* (1). » On remarque, en effet, toutes ces qualités dans la Vie de saint Julien, que Léthalde composa à la prière d'Avesgaud, trente-sixième évêque du Mans. On a surtout vanté la liberté de sa critique, et il est très certain en effet que cette liberté donne un grand prix à son travail, puisqu'elle le délivre de plusieurs des superfétations que nous venons de reconnaître dans la notice du *Liber Pontificalis* ; mais il serait à désirer que cet écrivain, avant de rejeter quelques uns des faits qui se présentaient à lui dans toutes les anciennes Légendes dans lesquelles il devait puiser, eût pris la peine d'examiner d'une manière plus complète la tradition générale, et qu'il n'eût pas adopté comme texte sacramentel les récits de saint Grégoire de Tours; il eût évité de retarder sans raison la mission de saint Julien jusqu'au milieu du III[e] siècle; ce qui est une erreur, comme nous essaierons de le démontrer dans la suite de cette Introduction.

La Vie de saint Julien par Léthalde a été publiée par du Bosquet (2), et par le P. Bollandus (3), d'après trois manuscrits, l'un de l'abbaye de la Rivour, un autre du P. Sirmond, et le troisième de Corneille Duynius.

(1) Dom Rivet, *Histoire littéraire de la France*, tom. VI. pag. 528. — Dom Ceillier, *Histoire générale des Auteurs sacrés*, tom. XIX, pag. 717. —Le P. Le Long, *Bibliothèque historique de la France*, tom. I, n° 10344. —Bollandus, *Acta Sanctorum, de sancto Juliano episc. ad diem* XXVII *januarii*, num. 3.—Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, tom. II, pag. 2.

(2) *Ecclesiæ Gallicanæ Historiæ*, tom. II, pag. 73.

(3) *Acta Sanctorum, ad diem* XXVII *januarii*.



Molanus cite un autre manuscrit du monastère de Saint-Sauveur d'Utrecht; ce manuscrit était précieux en ce qu'il portait en tête de la Vie une épître dédicatoire de Léthalde à l'évêque Avesgaud; cette indication de Molanus se trouve reproduite par Galesinius, Vossius, Claude Robert et Bollandus. Enfin, Casimir Oudin en connaissait un autre à la Bibliothèque du roi.

Nous avons recueilli à différentes sources l'histoire du culte de notre saint évêque, telle que nous la donnons dans ce volume, mais particulièrement dans les suivants.

2° Pour l'épiscopat de saint Thuribe, l'auteur des *Gestes des Evêques du Mans* n'a pas joui de renseignements aussi étendus que pour saint Julien; aussi se contente-t-il de produire trois faits qu'il attribue au saint évêque. Le premier est la fondation de quatre monastères; le second la conversion d'un homme puissant nommé Gaïanus, et le troisième le martyre du saint évêque lui-même, évènement que l'auteur rapporte aux calendes de mai, après le second consulat de Viator. Malgré cette disette de faits, la critique doit encore en retrancher quelques uns, à commencer par la date du second consulat de Viator, cette note chronologique se rapportant à la vie d'un autre évêque, Thuribe II, qui mourut en 497. Il y a beaucoup d'apparence aussi que c'est à ce second Thuribe que l'on doit rapporter la fondation des quatre monastères attribuée au premier, quoique l'origine de la vie monastique dans la Gaule ne soit point aussi récente que certains auteurs l'ont prétendu. Ces erreurs du compilateur ont été occasionnées par l'identité des noms, et l'on sait que de pareilles confusions sont assez fréquentes. De là, les prétentions fort connues de diverses Eglises qui croient posséder chacune le chef ou le corps du même saint, parce qu'elles possèdent en effet le chef ou le corps

d'un saint de même nom, qu'on a confondu dans la suite avec un saint plus illustre.

Il ne nous paraît pas impossible d'assigner la cause de la confusion des deux Thuribe, par l'auteur de la première partie des Actes de nos Evêques. Il semble avoir suivi uniquement pour former son catalogue les diptyques de l'Eglise du Mans; plusieurs noms qui devraient figurer dans ses récits s'en trouvent absents, parce que ceux qui les ont portés n'ont jamais été honorés d'un culte public. D'ailleurs, pour composer son histoire, il devait rechercher les plus anciens monuments, et comme nous l'avons dit, il semble l'avoir fait; mais ces mémoires avaient été surtout dressés sur ceux des évêques qui avaient laissé après eux un souvenir de sainteté, et que la piété des fidèles honorait de ses hommages. Aussi, dans la partie de ces Actes qui s'étend de saint Julien à saint Aldric, partie rédigée par le même auteur, suivant l'observation de Dom Mabillon, tous les évêques dont le nom n'est point au catalogue des saints, comme Victorius II, Sévérien, Scienfroy, Badégisile, Béraire II, ne se trouvent point dans ses récits. Il est vrai que, dans la dernière partie de cette chronique, on rencontre plusieurs prélats qui n'avaient point laissé une réputation de sainteté bien éclatante, mais comme il s'agit de personnages qui avaient vécu depuis peu de temps, l'auteur pouvait en établir facilement le catalogue d'après d'autres sources.

Quoi qu'il en soit, il ne nous a transmis que de très courts renseignements sur saint Thuribe, probablement, comme il le dit, parce qu'il existait déjà une Vie étendue de ce saint évêque, et que son but, à lui, était de recueillir non les actions des prélats qui avaient tenu le siége, mais ce qui pouvait constater les droits de l'église cathédrale. Aussi, s'étend-il fort au long sur les rede-

vances que, selon lui, saint Thuribe acquit à cette basilique.

Le P. Henschenius a publié deux Vies de notre second évêque; la première est tirée d'un manuscrit qui a pour titre : *Nomenclatura, seu Legenda aurea Pontificum Cenomanensium, per Joannem Morellum Lavallensem, Parisiensis Academiæ doctorem, theologum et Cenomanensem canonicum, ex vetustissimis cathedralis Ecclesiæ Cenomanensis codicibus, in archivis prædictæ Ecclesiæ diu reconditis, in compendium fideliter digesta anno Domini* MDLXXII. Ce manuscrit fait partie aujourd'hui de la Bibliothèque publique du Mans (1). Jean Moreau ne semble pas avoir connu sur saint Thuribe d'autres documents anciens que les *Gestes des Evêques du Mans*. La seconde Vie de notre saint évêque, donnée par Henschenius, est prise d'un manuscrit de l'abbaye de Beaulieu-lès-le-Mans; le même texte se retrouve encore sur un manuscrit de la reine de Suède, n° 863; enfin ce dernier renvoie à un troisième manuscrit qu'il nomme : *Schedula de reliquis virtutibus ejus, tam in vita quam post mortem;* cette légende d'ailleurs ne paraît pas fort ancienne (2).

3° Saint Pavace. Nous trouvons relativement à ce saint évêque peu de détails dans les *Gestes des Evêques du Mans;* l'auteur, fidèle au but qu'il s'est proposé, ne donne guère que l'état des redevances acquises par ce prélat à la cathédrale, et les fondations d'églises sur lesquelles il mérite plus de confiance, les lieux qu'il désigne étant, pour la plupart, d'anciennes résidences gallo-romaines

(1) In-fol. n° 206, *Catalogue des MSS.*

(2) *Acta Sanctorum, ad diem* XVI *aprilis, de sancto Thuribio*, num. 4. — Voyez Le Nain de Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Eglise*, tom. IV, pag. 730.

où, par conséquent, la population était plus agglomérée, et où l'Evangile doit d'abord avoir été annoncé. A l'époque où fut rédigée cette partie des *Gestes des Evêques du Mans*, c'est-à-dire au IXe siècle, il existait une Vie beaucoup plus considérable de saint Pavace, c'est ce que nous apprend cette phrase du *Liber Pontificalis*, parlant du lieu où fut enseveli le saint évêque: « Prædicti enim sancti Pavatii meritis inibi multæ et « innumerabiles virtutes claruerunt tam in vita ejus, « quam et post ejus obitum, sicut in schedulis, in quibus « præfixæ urbis aliorum episcoporum virtutes et signa « sunt scripta, repperiri potest. » Ce témoignage confirme ce que nous avons dit précédemment sur saint Julien et sur sa Légende, dont le fond remonte au moins au VIe siècle.

Le P. du Sollier nous apprend dans le *Commentarius prævius* à la Vie de saint Pavace (1), que le savant abbé Le Beuf, s'était livré à des recherches particulières sur les Actes de ce saint évêque, et qu'il n'avait rien découvert, si ce n'est une Vie déjà publiée par le P. Jean du Bois, de l'ordre des Célestins, d'après un manuscrit du monastère de Saint-Martin-d'Ambert (*Amberta sancti Martini*) (2). Les Bollandistes n'en ont point découvert d'autres, et l'ont simplement reproduite après l'avoir collationnée avec un manuscrit de la reine de Suède. Comme le font observer les doctes éditeurs, cette Vie a d'abord été composée pour être lue dans les offices de l'Eglise, et l'abbé Le Beuf dit qu'il l'a rencontrée plusieurs fois au milieu de recueils compilés dans cette intention. Mais il n'est pas facile de découvrir à quelle épo-

(1) *Acta Sanctorum, ad diem* XXIV *julii, de sancto Pavacio*, num. 7-8.
(2) *Bibliotheca Floriacensis, Vita sancti Pavacii Romani, tertii Cenomanensis episcopi*, pag. 240.

que elle fut rédigée. Si l'on en croit l'auteur lui-même, ce fut dans les dernières années du IVe siècle, sous l'épiscopat et par ordre de saint Liboire. Au reste, cette légende ne contient que le récit fort étendu d'un petit nombre de miracles, et la relation de la mission des saints Julien, Thuribe et Pavace, par saint Clément. Cette disette de faits n'est point surprenante d'après ce que nous allons dire tout à l'heure, et elle est bien dans le goût de l'antiquité ecclésiastique; mais la prolixité du style semble indiquer une époque inférieure. Il faut même convenir que les deux derniers paragraphes de cette Vie, qui ne se trouvent que dans le manuscrit de la reine de Suède, contiennent d'évidentes erreurs, comme lorsque l'auteur fait gouverner l'Eglise du Mans par saint Liboire, depuis le règne de Valérien jusqu'à celui de Constantin.

4° L'épiscopat de saint Pavace est suivi, dans notre histoire, d'une déplorable lacune, qui a occasionné une erreur chez la plupart des historiens. Nous n'avons sur cette époque aucun document particulier à faire connaître; c'est pourquoi nous n'anticiperons pas sur ce que nous aurons à dire sur ce sujet en d'autres parties de cet ouvrage.

5° La vie de saint Liboire a été traitée par quatre historiens, et leurs divers ouvrages ont été publiés par le P. Bollandus, en un volume in-8°, imprimé d'abord à Anvers chez les Meursius, en 1648. La première des Vies que contient ce recueil est tirée d'un ancien Légendaire de l'Eglise du Mans, la seconde est celle qui se trouve dans les *Gestes des Evêques du Mans;* la troisième est tirée de la *Légende dorée* du chanoine Jean Moreau; la quatrième compose la première partie d'un assez long ouvrage, écrit par un clerc ou chanoine de l'Eglise de Paderborn, dans la seconde moitié du IXe siècle, à la louange

de saint Liboire. Cet anonyme voulant faire connaître les monuments dont il s'est servi pour l'exécution de son travail, nomme d'une part les *Actes des Evêques du Mans*, en se plaignant de leur brièveté, et de l'autre un écrit abrégé sur la naissance et la vie du saint prélat. Si les Actes que cet écrivain avait entre les mains sont les mêmes que ceux qui nous restent, il ne les a pas suivis sur la date de la mort de saint Liboire, qu'il place au dix des calendes d'août, au lieu que les Actes la mettent au cinq des ides de juin (1). Mais en ce point, les *Gestes* des Evêques de notre Eglise sont moins croyables, puisque la tradition de l'Eglise du Mans est de célébrer la fête du saint prélat le 23 juillet, comme l'indique l'auteur saxon.

Cet écrivain dans le passage que nous venons de désigner, nous fournit une indication précieuse, lorqu'il dit qu'il a pu lire une Vie plus ancienne de saint Liboire et les *Gestes des Evêques du Mans;* on apprend par là que ce recueil fut connu dès son origine et consulté même par des étrangers; qu'il fut regardé comme faisant autorité et reposant sur des documents authentiques. Ces réflexions viennent à l'appui de ce que nous avons dit plus haut sur cet ouvrage.

Mais les quatre Vies dont nous parlons sont toutes d'une excessive brièveté quant aux faits; celle des *Gestes* ne nous apprend que très peu de choses; celle du clerc de Paderborn est plus longue et divisée en cinq chapitres. Dom Rivet juge que ce dernier a rempli son dessein aussi exactement qu'on le pouvait de son temps; il le loue d'avoir été homme d'esprit et de savoir; d'avoir écrit d'un style clair, naturel et assez pur; d'avoir eu un esprit élevé, et le talent de revêtir ses pensées d'expres-

(1) Dom Rivet, *Histoire littéraire de la France*, tom. v, pag. 666.

sions nobles; mais il le blâme, avec raison, d'être trop diffus, et de s'être trop arrêté à orner des fleurs de la rhétorique les évènements qu'il rapporte. Nous devons surtout regretter que les premiers auteurs, qui se sont attachés à recueillir les gestes de notre saint prélat, n'aient pas pris la peine de constater ses relations avec saint Martin, et le nombre des monastères qui furent fondés à cette époque dans notre diocèse.

Surius paraît être le premier éditeur de l'anonyme saxon, mais il n'en a pas, selon son ordinaire, retouché le style (1). Le P. Bollandus joignit aux quatre Vies de saint Liboire grand nombre de pièces fort importantes, concernant la gloire posthume du même saint, et d'amples commentaires. Le P. Cuper a reproduit, au vingt-trois juillet dans la collection des *Acta Sanctorum*, tout le travail de Bollandus, et il a ajouté d'amples analectes, qui contiennent de nouvelles pièces et de nouveaux éclaircissements, tant sur l'année de la mort de saint Liboire, que sur les confréries érigées en son honneur et les guérisons opérées par ses reliques.

Si complet que soit le résultat des travaux de ces doctes hagiographes, nous aurons encore à signaler dans la suite de nos annales quelques nouveaux faits, qu'ils n'ont pu connaître. Saint Liboire d'ailleurs a exercé beaucoup d'historiens, et nous signalerons encore le travail suivant : *Notizia della vita, morte, miracoli e translatione del san corpo di san Liborio ; racolte dal conte Girolamo Curtio Clementini : in Roma*, 1702; in-12 (2).

6° Saint Victor et saint Victorius Ier. Il paraît qu'il

(1) Surius, XXIII *julii; Vita sancti Liborii graviter et bona fide scripta.* — Dom Rivet, *op. cit.*

(2) Voyez Le Nain de Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Eglise*, tom. X, pag. 307.

existait au IXe siècle des Actes de ces deux saints évêques; malheureusement ils sont perdus aujourd'hui. Nous lisons en effet dans les *Gestes des Evêques du Mans*, à l'article de saint Victor, cette phrase: « Hi vero sive cæteri « actus sui, plenius in ejus Vita inscripta reperiuntur. » D'après ces paroles, le collecteur se serait contenté de nous donner un abrégé fort court de ces Actes anciens. Pour saint Victorius, il n'avait probablement pas rencontré de documents aussi satisfaisants, puisqu'il composa lui-même une Vie de ce prélat, dont il ne nous a conservé que la substance dans sa collection: « Cujus (Victorii) actus ideo « non inseruimus, quia in libello, quem de vita ejus et « moribus composuimus, plenius et uberius descripsi- « mus. »

La perte de ces deux monuments est certainement à regretter; le premier surtout, comme plus ancien, aurait été extrêmement utile pour faire connaître l'état de la religion dans notre pays à cette époque reculée, les actions d'un grand prélat, et la situation des lettres ecclésiastiques dans nos écoles cléricales vers le Ve siècle. Les Actes que nous possédons aujourd'hui de ces deux saints évêques ne forment point deux ouvrages séparés, et sont fort courts. Ils réunissent les actions de ces deux serviteurs de Dieu, n'entrent pas dans beaucoup plus de détails que le *Liber Pontificalis*, et semblent avoir été écrits vers la même époque, c'est-à-dire au IXe siècle. Ils ont été publiés par le P. Stilting, dans la collection des *Acta Sanctorum*, au vingt-cinq d'août, d'après trois manuscrits, l'un de Saint-Germain-des-Prés, l'autre communiqué par le P. Chifflet, et le troisième de Saint-Maximin de Trèves. Ce dernier avait été collationné sur deux anciens exemplaires d'Allemagne.

Malgré le travail fort érudit de l'éditeur, ces Actes laissent beaucoup à regretter du côté de la correction. Stil-

ting s'est contenté de donner au premier septembre, à propos de saint Victorius, une analyse de ce que contiennent sur ce personnage les Actes dont nous parlons. Mais il s'est sûrement trompé quand il a soutenu que les Actes publiés par lui étaient sortis de la plume du rédacteur des *Gestes des Évêques du Mans* (1); en effet, quand cet auteur nous annonce qu'il a écrit une Vie plus étendue de saint Victorius, il nous fait assez comprendre que cette Vie retraçait seulement les actions de ce saint évêque, et ne renfermait pas les Actes de son prédécesseur, qu'il était inutile d'ailleurs de décrire puisque ce travail était déjà fait, comme il venait de le dire. Cependant il semble juste de rapporter ces Actes au IXe siècle, quoique la diction en soit un peu plus élégante que celle du *Liber Pontificalis*.

7° Nous ne possédons sur saint Principe qu'une seule Vie ancienne, celle qui se lit dans les *Gestes* de nos Évêques. Cette Vie trop courte est cependant précieuse; car elle semble à tous les critiques avoir été composée sur des monuments contemporains. Le P. Stycker l'a publiée avec d'excellentes notes, dans les *Acta Sanctorum*, au seize de septembre. Le savant jésuite s'était procuré deux copies de cette Vie, transcrites, il paraît, sur des manuscrits différents; car celui de la Bibliothèque publique du Mans porte bien clairement, comme l'avait d'abord édité Dom Mabillon, que l'épiscopat de saint Principe fut de vingt-neuf ans un mois, vingt-un jours; tandis que l'autre copie envoyée aux Bollandistes par Dom Aubert, bénédictin de Saint-Calais, lui assigne vingt-cinq ans d'épiscopat, un mois et vingt-un jours. Ces variantes peuvent facilement être mises sur le compte des copistes; il n'en est pas de même du passage dans lequel l'auteur

(1) *De sancto Victore, Commentarius prævius*, num. 24.

des Actes semble dire que saint Principe, évêque du Mans, était frère de saint Remi, évêque de Reims; s'il le disait effectivement, ce serait une erreur évidente que Dom Bondonnet a relevée et réfutée le premier. Le P. Stycker partage l'opinion du critique bénédictin, mais il rejette, avec raison, le sentiment du P. Longueval (1), qui croit que cette seule erreur peut rendre suspect tout le reste de l'histoire (2). Dom Mabillon et le P. Stycker pensent que le collecteur des *Gestes des Évêques du Mans* pouvait avoir sous les yeux quelques documents relatifs à cet évêque, sortis de la main d'un de ses disciples.

8° Victorius II doit être ajouté à la liste des évêques qui ont gouverné l'Eglise du Mans, ainsi que nous le prouvons dans une autre partie de cette *Introduction*. Le *Pontifical* l'indique faiblement et ne donne aucun détail sur ce prélat. C'est dans la Vie de saint Mélaine, évêque de Rennes, que l'on trouve le peu de données que nous avons sur sa personne. Cette Vie a été écrite par un anonyme, qui était à peu près contemporain du saint évêque, et publiée par le P. Bollandus, dans les *Acta Sanctorum,* au six de janvier. Elle a un peu souffert, comme le font voir Dom Morice (3) et surtout Dom Rivet (4). Voici le jugement que ce dernier porte sur cet écrit; après avoir relevé quelques défauts, il ajoute : « L'auteur ne laisse « pas de mériter notre créance, comme étant un écrivain « grave, instruit de sa religion, plein de piété, possédant « bien l'Ecriture, et qui fait paraître beaucoup de bonne « foi et de naïveté. Il avait même du talent pour écrire, « et son style est plus clair et plus net qu'il ne l'était « ordinairement dans son siècle. » Dom Rivet ajoute que

(1) *Histoire de l'Eglise Gallicane*, liv. v, à l'an 411.
(2) Voir la note 6e, à la fin du volume.
(3) *Histoire de Bretagne*, tom. I, pag. 932.
(4) *Histoire littéraire de la France*, tom. III, pag. 323.

cet écrivain était du pays, ce qui peut donner encore plus d'autorité à ses paroles, puisqué, d'un autre côté, il était contemporain. Notre abbaye de la Couture possédait une Vie manuscrite de saint Mélaine, préférable à celle publiée par Bollandus et par Duchesne; mais, entre ces deux Vies, il n'y avait aucune différence notable en ce qui touche à notre histoire.

9° On ne connaît point, sur saint Innocent, d'autres documents anciens que ceux recueillis dans les *Gestes des Evêques du Mans;* mais ces renseignements peuvent être regardés comme très véridiques au jugement des plus habiles critiques; car il est probable que la vie de ce prélat fut écrite, peu de temps après sa mort, par quelqu'un de ses disciples, et que le compilateur s'est contenté de l'abréger en la fondant dans son ouvrage (1). Malheureusement nous avons perdu ce premier travail, aussi bien qu'un recueil des miracles et des vertus des Évêques du Mans, auquel l'auteur renvoie ceux qui voudront connaître avec plus de détails notre saint prélat.

Le P. Papebrock a publié, d'après l'édition de Dom Mabillon, les Actes de saint Innocent, dans la collection des *Acta Sanctorum*, au dix-neuvième de juin. Il y a joint un long travail sur la chronologie des Évêques qui ont gouverné l'Eglise du Mans; mais nous n'anticipèrons pas ici sur ce que nous en dirons dans une autre partie de cette histoire.

A la suite des *Gestes* de saint Innocent, l'auteur a inséré, sous le nom de saint Calais, un testament daté du monastère de ce saint, le sixième jour de janvier, la quatorzième année du règne de Childebert, qui avait com-

(1) Dom Rivet, *Histoire littéraire de la France*, tom. v, pag. 144. — Le P. Papebröck, *Acta Sanctorum, ad diem* XIX *julii, de sancto Innocente, Comment. præv.*, num. 3.

mencé à régner au mois de novembre 511. On lit, à la suite de ce testament, un aveu rendu par le saint abbé à saint Innocent, évêque du Mans, dans sa ville épiscopale, le dix-huitième de janvier de la même année, et un diplôme de Childebert, qui confirme et l'aveu et le testament.

Ces pièces sont anciennes, sans doute, puisqu'elles furent produites dans le procès que les Évêques du Mans, aux VIIIe et IXe siècles, intentèrent à l'abbé et aux moines de Saint-Calais, pour les soumettre à leur juridiction. Mais ce qui les rend suspectes de supposition, c'est, d'une part, qu'on ne trouve le nom d'aucun des évêques qui y ont souscrit, entre les suffragants de Tours à cette époque, et que, de l'autre, on n'y a pas même exprimé le nom du métropolitain qu'on y fait souscrire, comme si l'auteur n'avait osé risquer ce nom, dans la crainte qu'on ne découvrît son imposture. D'ailleurs, il y est parlé de certaines redevances que le monastère de Saint-Calais faisait à la cathédrale du Mans, et dont on n'a jamais administré la preuve. Enfin le pape saint Nicolas Ier, après de longues altercations à ce sujet, déclara, par un jugement authentique adressé à tous les Évêques de France, que ces pièces étaient fausses et supposées (1).

D'après ce que nous avons dit plus haut, le but principal que s'est proposé l'auteur de la compilation des *Gestes* de nos Évêques, c'est de constater et d'assurer les droits que l'église cathédrale prétendait sur les monastères du diocèse. C'est ce dessein qui lui a fait insérer tout au long ces pièces fausses dans son ouvrage; mais il ne faut cependant pas l'accuser pour cela de mauvaise foi; ces diplômes ne renferment aucune marque intrinsèque de supposition; au temps où il écrivait, les Évêques

(2) Dom Rivet, *op. cit.*, tom. III, pag. 181.

les regardaient comme vrais; des conciles même y furent d'abord trompés, et les jugèrent authentiques.

On trouve encore quelques traits des Actes de saint Innocent dans les Vies de plusieurs saints religieux qui vécurent, à la même époque, dans le Maine. La plupart de ces Vies ont été écrites par des moines contemporains et témoins de ce qu'ils racontent; on sait que les monastères dont se couvrit alors le diocèse étaient à la fois des asiles pour la piété et pour les lettres. Ces légendes sont des meilleures que l'on connaisse pour le temps auquel leurs auteurs anonymes ont vécu.

La Vie de saint Maur, disciple de saint Benoît et apôtre des Bénédictins en France, Vie d'abord écrite par Fauste, l'un des compagnons de ce saint abbé, et malheureusement retouchée plus tard, nous apprend aussi un fait considérable de la vie de notre prélat. Une erreur introduite de bonne heure dans les manuscrits a fait croire pendant longtemps que l'évêque du Mans, qui avait envoyé à saint Benoît une députation pour lui demander quelques uns de ses religieux, était saint Bertrand; mais Dom Mabillon, dans ses divers écrits, a prouvé, par la chronologie, que ce fait devait être attribué à saint Innocent. Du reste, Dom Bondonnet avait déjà démontré la même chose dans une longue digression, qui mérite d'être remarquée dans ses *Vies des Evêques du Mans* (1).

10° Saint Domnole vivait à une époque sur laquelle nous commençons à avoir un plus grand nombre de documents, grâce surtout aux travaux de saint Grégoire de Tours. C'est effectivement dans cet historien que l'on trouve le récit des premières actions de saint Domnole; ces mêmes faits sont passés sous silence dans sa Vie écrite, peu de temps après sa mort, par l'un de ses dis-

(1) *Les Vies des Evêques du Mans*, pag. 176-248.

ciples. Voici le jugement que Dom Rivet (1) porte de cet ouvrage : « Vossius (2) place avant la fin du VIᵉ siècle « la plus ample Vie de saint Domnole, évêque du Mans, « mort en 581; mais c'est lui donner plus de vingt ans « d'antiquité qu'elle ne mérite, puisque l'auteur assure « n'y avoir mis la main que sous l'épiscopat et à la prière « de saint Hadouin, qui ne remplit le siége de saint « Domnole qu'après saint Bertrand, vers 623 (3). » Tillemont se contente de dire que cette Vie est très bonne, selon le jugement des plus habiles (4).

Si l'on s'en rapporte à l'auteur de cette Vie, et pourquoi douterait-on de sa sincérité? il avait vécu longtemps avec le saint dont il entreprend d'écrire l'histoire. Il y avait néanmoins plus de quarante ans que Domnole n'était plus au monde, lorsque cet auteur exécuta son dessein, et sans les instances du saint évêque Hadouin, peut-être ne l'aurait-il jamais entrepris (5). Il atteste aussi avoir connu plusieurs personnes qui avaient éprouvé le pouvoir que saint Domnole avait, de son vivant, sur les maladies. A ces caractères et à quelques autres, on le reconnaît pour avoir été du clergé de l'Eglise du Mans. Il était à portée, par conséquent, d'avoir tous les secours nécessaires pour donner une histoire entière et exacte du saint. Mais, soit qu'il ait négligé de les rechercher, soit qu'il ait été infidèle à les mettre en usage, il n'a pas eu le bonheur de réussir entièrement dans l'exécution de son dessein.

Il n'entre presque dans aucun détail sur les actions de

(1) *Histoire littéraire de la France*, tom. III, pag, 548.

(2) Vossius, *de Historicis latinis*, lib. II, cap. XXII, pag. 82.

(3) Voyez encore *Acta Sanctorum, ad diem* VI *maii*, *Commentarius prævius in Vitam sancti Domnoli*, pag. 606.

(4) *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, tom. IV, pag. 44.

(5) *Vita sancti Domnoli*, num. 7-11.

saint Domnole. Il commence sa narration par le représenter sur le siége du Mans, sans rien dire des faits antérieurs. Ce qu'il en dit dans la suite se réduit à beaucoup de miracles et très peu de faits. Son récit se borne uniquement à certains éloges généraux qui peuvent convenir à tous les saints évêques. En sorte qu'en lisant cet ouvrage, on est tenté de se demander si un auteur contemporain ne nous eût pas mieux instruit de ce qu'il eût vu par lui-même, ou appris de témoins oculaires. C'est ce qui a fait dire à Dom Mabillon que cet écrivain est peu exact (1). Et si les continuateurs de Bollandus avaient lu la justification de saint Grégoire de Tours, que Dom Ruinart n'a publiée que postérieurement à leur travail sur saint Domnole, ils n'auraient pas donné à l'écrit de notre anonyme la préférence sur ce que rapporte du saint évêque du Mans le père de notre histoire, qui vivait de son temps (2).

Tout cela n'empêche pas que cette Vie ne soit ancienne, puisqu'elle était connue au IXe siècle, et qu'alors elle fut abrégée par l'auteur qui dressa les *Actes des Evêques du Mans*. Celui qui la composa avait de la piété et du savoir. Il mit à la tête une préface qui est fort édifiante et le plus bel endroit de l'ouvrage. Quant au style, on n'en peut rien dire, parce qu'on n'a point cette pièce dans sa pureté originale, mais seulement telle que Surius l'a publiée au seize de mai, après y avoir fait les modifications qu'il a trop souvent accoutumé de faire dans les Vies qu'il reproduit (3). Les continuateurs de Bollandus

(1) Dom Mabillon, *Annales Ordinis sancti Benedicti*, lib. IV, num. 48.

(2) *Acta Sanctorum*, *loc. cit.*, num. 5 et 6. — Gregorius Turonensis, *Historia Francorum*, lib. VI, cap. IX. — Dom Mabillon, *Annales Ordinis sancti Benedicti*, lib. IV, num. 49. — *Gallia Christiana*, tom. VII, col. 16.

(3) Surius, *Vitæ Sanctorum, ad diem* XVI *maii*, pag. 303-309. — *Acta Sanctorum*, *loc. cit.*, pag. 606-610.

l'ont donnée au même jour et sur son édition, n'ayant pas retrouvé le manuscrit qui les eût mis à même de rectifier le texte; ils l'ont accompagnée de savantes notes, et ont placé à la suite l'abrégé qui en fut fait du temps de saint Aldric, avec le petit testament de saint Domnole.

Le P. Le Long dit en parlant de cette Vie de saint Domnole : « elle est assez bien reçue à cause de son an« tiquité (1). » Baillet lui-même dans ses *Vies des Saints*, au seize de mai, parlant, dans sa table critique, de l'opinion de Dom Ruinart et de Dom Rivet qui soutiennent l'authenticité d'un passage de saint Grégoire de Tours où il est question de saint Domnole (2), contre le P. Papebrock (3) et contre le P. Le Cointe (4), fait observer avec beaucoup de justesse qu'il ne s'agit point de rejeter le témoignage du père de notre histoire pour suivre l'anonyme du Mans, ou réciproquement de rejeter l'anonyme pour suivre saint Grégoire. La raison qu'il en donne c'est que ces écrivains rapportent des faits différents mais qui ne se contredisent pas, comme on le verra d'après notre récit, où nous avons suivi successivement ces deux auteurs. Il importe donc de peser les raisons sur lesquelles Dom Ruinart appuie l'authenticité du passage qui nous occupe.

D'abord le docte éditeur démontre que l'église de Saint-Laurent à Paris était autrefois une basilique desservie par des moines, comme l'indiquent les sépultures qui y furent découvertes environ l'an 1620, et dans lesquelles on rencontra des sarcophages en plâtre, contenant encore la poussière des corps qui y avaient été en-

(1) Le P. Le Long, *Bibliothèque historique de la France,* liv. II, n° 10363.

(2) *Historia Francorum,* lib. VI, cap. IX.

(3) *Acta Sanctorum, loc. cit., Commentarius prævius*, num. 6.

(4) *Annales ecclesiastici Francorum, ad annum* 545, num. 19.

sevelis, avec des lambeaux de vêtements qu'il fut facile de reconnaître pour avoir appartenu à des moines. Il prouve ensuite que près de cette basilique il y en avait une autre dédiée à saint Martin; au reste les historiens de la ville de Paris qui ont écrit depuis Dom Ruinart sont d'accord sur ce point (1). Dom Ruinart observe en outre que si le passage dont il s'agit ici manque dans quelques manuscrits anciens de saint Grégoire de Tours, il se trouve néanmoins dans ceux qui font la plus grande autorité, comme ceux du Bec et du Mont-Cassin etc.; que d'ailleurs le récit qu'il contient est parfaitement d'accord avec le génie et la manière habituelle de l'historien des Francs; enfin, que l'on ne saurait trouver dans le style de ce chapitre la moindre dissemblance avec le style ordinaire de saint Grégoire. Quant à la Vie écrite par l'anonyme manceau, Dom Ruinart fait observer qu'elle ne contredit en rien le récit de saint Grégoire, le but de l'auteur étant de rapporter uniquement les faits de l'épiscopat de saint Domnole : « Ab illo tempore auspi« cabimur, quo nos glorioso suo adventu illustrare, no« biscumque manere ex Dei providentia jussus est. » Enfin l'amitié qui, au rapport de cette Vie anonyme, unit constamment saint Domnole et saint Germain de Paris, confirme les faits racontés par saint Grégoire, puisque Domnole dut être abbé de Saint-Laurent de Paris en même temps que saint Germain était évêque de cette ville.

On connaît aussi deux versions du testament de saint Domnole, par lequel il dote l'abbaye de Saint-Vincent dont il est le fondateur. Ces deux versions ne sont pas toujours d'accord; l'une se trouve à la suite de la Vie du saint évêque publiée par le P. Papebrock, dans la collection des *Acta Sanctorum*, et elle est assez courte;

(1) Dulaure, *Histoire de Paris*, tom. I, pag. 211-214.

l'autre beaucoup plus étendue se lit dans les *Gestes des Evêques du Mans*. La première semble avoir été faite dans le dessein d'abréger celle du *Liber Pontificalis;* ce que l'on a fait en retranchant beaucoup de noms propres de lieux, plusieurs signatures et autres détails; mais les signatures rapportées de part et d'autre ne s'accordent pas entièrement; ce qu'il faut peut-être attribuer à la négligence des copistes.

On doit observer que la date de ces deux pièces est différente; mais celle du *Pontifical* semble plus conforme à la vérité. Le testament donné dans les *Acta Sanctorum* est daté de la onzième année du règne de Chilpéric I[er], par conséquent de l'an 578, et c'est à cette année qu'il faudrait rapporter la fondation de l'abbaye de Saint-Vincent; celui que l'on trouve dans les *Gestes des Evêques du Mans* est daté de la cinquième année du même règne, ou de l'an 572. Cette dernière époque est la seule admissible : en effet, plusieurs années après la fondation de Saint-Vincent, Domnole dressa un autre acte par lequel il donna de nouveaux domaines pour augmenter les revenus de cette abbaye; il fonda encore, quelques années plus tard, le monastère de Sainte-Marie-de-Beaugé, appelé ensuite Saint-Pavin; or, d'après la chronologie généralement admise, saint Domnole mourut vers l'an 581, ce qui autorise à faire remonter à l'année 572 la fondation de l'abbaye de Saint-Vincent (1).

Le testament de saint Domnole, conforme à celui qui se trouve dans les *Gestes des Evêques du Mans*, est aussi

(1) Voyez Dom Mabillon, *Annales Ordinis sancti Benedicti*. — Dom Rivet, *Histoire littéraire de la France*, tom. III, pag. 328-548-634. — *Mémoires pour servir à l'Histoire de l'abbaye de Saint-Vincent*. MS. de la Bibliothèque du Mans. — *Compendium historiale sancti Vincentii Cenomanensis, a primo cœnobii conditu ad annum* 1612. MS. de la Bibliothèque nationale.

imprimé dans La Lande sous ce titre : ***Testamentum sancti Domnoli, Cenomanensis episcopi, ex codice bibliothecæ L. Servinii catholici advocati*** (1).

Outre les sources que nous venons d'indiquer pour l'histoire de saint Domnole, il existe une Vie de cet évêque assez étendue, écrite par Pison, sous ce titre : ***Gesta sancti Domnoli, episcopi Cenomanensis, auctore Benedicto Pisone, monacho Calmarum in diœcesi Senonensi.*** Elle est imprimée dans les œuvres de Pison : Paris, 1529 in-fol. Cet auteur a fleuri dans le XVIe siècle.

11°. Si l'on se rappelle ce que nous avons dit de la manière dont a été composé le recueil des *Actes* de nos Evêques, du but que s'est proposé l'auteur, on comprendra facilement pourquoi il n'y est rien dit de Badégisile, qui occupa le siége du Mans entre saint Domnole et saint Bertrand. Ce malheureux évêque ne laissa rien à la cathédrale, ni droits, ni revenus, il ne fit aucune fondation et dilapida seulement celles qui existaient déjà; le collecteur des *Gestes* de nos Evêques ne rencontra point son nom dans les diptyques sacrés, ni dans les légendes pieuses qui servaient de base et de cadre à son travail; aussi il le passa sous silence. Mais Grégoire de Tours enregistra dans deux de ses ouvrages, dans l'*Histoire des Francs* et dans le livre *des Miracles de saint Martin*, quelques traits de la vie de Badégisile, et ces courts récits suffisent pour caractériser cet indigne pasteur, et tous les malheurs sous lesquels gémit le diocèse, pendant les cinq années qu'il le gouverna.

12°. Saint Bertrand, qui après Badégisile administra l'Eglise du Mans, méritait davantage de rencontrer un historien; cependant l'antiquité ne nous a rien laissé sur

(2) De La Lande, *Conciliorum antiquorum Galliæ Supplementum*, pag. 57.

ce grand évêque, et il y a beaucoup d'apparence que ses actions ne furent point recueillies alors, si ce n'est dans des notes incomplètes. Il ne faut donc pas être surpris si les récits du *Liber Pontificalis* semblent empruntés, en majeure partie du moins, au testament du saint prélat. Cette pièce est vraiment la source à laquelle il faut puiser pour toute cette partie de notre histoire ; il est vrai que ce précieux document présente des difficultés. Mais on est grandement aidé par l'espèce de commentaire historique, que le P. Papebrock en a publié dans les *Acta Sanctorum*, au six juin (1). Nous avons aussi trouvé un travail utile sur ce document dans les *Polyptiques de l'Eglise du Mans*, par M. l'abbé Voisin; nous nous en sommes aidés pour l'interprétation des noms de plusieurs localités (2).

Nous avons fait de vains efforts pour nous procurer la connaissance d'un manuscrit in-folio portant ce titre : *Gesta Bertigramni, seu Bertramni*. Ce volume était conservé dans la bibliothèque du collége des Jésuites de Paris, num. 97, et il contenait les gestes de saint Bertrand évêque du Mans, comme l'assure le P. Le Long (3). Jusqu'à ce jour il ne nous a pas été donné de découvrir le lieu où est passé ce volume.

Le testament de saint Bertrand a toujours été célèbre: l'auteur contemporain de la Vie de saint Licinius ou Lézin, évêque d'Angers en fait usage. En 1583, B. Brisson le fit imprimer comme exemple d'un testament où l'on a observé toutes les lois relatives à ces sortes d'actes (4).

(1) *Acta Sanctorum, ad diem* VI *junii*, *de sancto Bertichramno*, pag. 710-726.

(2) *Polyptiques de l'Eglise du Mans*, tom. I, pag. 315-356.

(3) *Bibliothèque historique de la France*, liv. II, n° 10368.

(4) Barnabæ Brissonii regis consistorii consiliarii, amplissimique senatus parisiensis præsidis, *de Formulis et solemnibus populi romani*

Ce fut en grande partie sur l'autorité de ce testament que roula la controverse entre le docteur Launoy et Dom Bondonnet, relativement à l'époque de la fondation de notre Eglise (1); nous nous servirons de ce même document pour prouver que la mission de saint Julien doit être rapportée au premier siècle. Malgré les attaques de Launoy, l'authenticité du testament de saint Bertrand n'est contestée aujourd'hui par personne; il est donné par Dom Tassin (2), par Dom Rivet (3), et tous les autres savants, pour un acte *des plus authentiques*.

13°. Les *Gestes des Evêques du Mans* sont le seul monument où l'on puisse s'instruire des actions de saint Hadouin. Malheureusement la partie de cet ouvrage relative à cet évêque n'est pas entièrement exempte de taches. On y lit une charte ou testament par lequel saint Longis, fondateur de l'abbaye de Saint-Pierre-de-la-Boisselière, soumet son monastère à la cathédrale. Cela ne peut s'accorder avec ce qui est dit dans la Vie de ce saint abbé; monument que tous les critiques reconnaissent pour une pièce pleine de véracité. En effet, cette Vie nous apprend que Clotaire II prit le monastère sous sa protection; dès lors, d'après les mœurs du temps, il n'était plus permis de le soumettre ni à la cathédrale, ni à une autre église, ni à une personne quelconque. Cette charte porte la signature de Modégisile, évêque de Tours, de Magnobode

Verbis, lib. VIII. Parisiis, Nivelle, 1583, in-fol. — On le trouve encore imprimé dans la collection incomplète de Brequigny et du Theil, *Diplomata, chartæ*, etc., pag. 103. — Le P. Le Cointe le reproduit presque en entier, aussi bien que du Boulay, dans son *Historia Universitatis parisiensis*.

(1) Launoy, *Dissertationes tres..... Tertia quid de primi Cenomannorum antistitis epocha sentiendum sit, explicatur*, in-8°, et *Launoii opera omnia*, tom. II, part. I, pag. 192. — Dom Bondonnet, *Réfutation des trois Dissertations de Mre Jean de Launoy*.

(2) *Nouveau Traité de Diplomatique*, tom. V, pag. 416-418.

(3) *Histoire littéraire de la France*, tom. III, pag. 530.

ou Mainbœuf d'Angers et de quelques abbés et comtes; mais ce qui démontre que l'acte est supposé, ou du moins falsifié, c'est qu'il est daté du 1er décembre de la cinquante-deuxième année de Clotaire, qui ne régna que quarante-cinq ans. Dom Mabillon conjecture qu'il faut lire la quarante-deuxième année de Clotaire II, au lieu de la cinquante-deuxième, qui n'est qu'une faute de copiste. Le P. Longueval répond qu'en prenant ce parti il est difficile de prouver que saint Longis, qui arriva dans le Maine sous l'épiscopat de saint Hadouin, c'est-à-dire au plus tôt l'an 623, ait pu avoir bâti un monastère et exécuté ce qu'il dit dans ce testament, dès la quarante-deuxième année de Clotaire, laquelle, au mois de décembre, désignait encore l'an 625.

On produit un acte de Clotaire même, en confirmation du précédent, lequel est encore plus suspect; car, outre qu'il est daté de la cinquante-troisième année de son règne, ce prince y nomme saint Longis *Vir inluster,* qualité qu'on ne donnait ordinairement qu'aux premières dignités séculières, et que Clotaire se donne à lui-même dans cet acte (1). Ajoutons que le but bien connu du collecteur des *Gestes des Évêques du Mans*, de réunir des titres vrais ou faux, pour assurer à l'église cathédrale la possession de tous les monastères du diocèse, rend suspectes toutes les pièces de cette nature qu'il a insérées dans son ouvrage.

Le reste des Actes de saint Hadouin mérite la confiance; ce ne sont pas quelques fautes de copistes qui peuvent détruire l'autorité que des pièces revêtues de tous les caractères d'authenticité méritent par elles-mêmes. On distingue parmi ces pièces le testament d'Hadouin;

(1) Ce titre se donnait, il est vrai, mais très rarement, aux premiers dignitaires de l'Eglise, surtout quand ils étaient d'une naissance illustre.

il est ordinairement placé à côté de celui de saint Bertrand, et il le mérite. Hadouin y montre une grande connaissance des lois civiles; et toutes les précautions qu'elles peuvent prescrire pour assurer l'exécution des volontés d'un testateur sont fidèlement prises par lui. Aussi son testament se trouve imprimé plusieurs fois avec celui de saint Bertrand, dans les collections d'histoire et de jurisprudence.

Les historiens des provinces voisines fournissent quelques renseignements propres à éclaircir la marche des faits; c'est une observation commune à toute histoire particulière dans les diverses périodes de son cours; mais ici les historiens de la Bretagne-Armorique nous apprennent des évènements relatifs à notre pays, et dont nos chroniques domestiques semblent avoir entièrement perdu le souvenir.

14°. Si saint Béraire Ier a rencontré dans l'antiquité quelque historien, ce travail n'est point parvenu jusqu'à nous, ou il est jusqu'ici demeuré inconnu aux recherches les plus persévérantes. N'ayant rien pu découvrir par nous-même en dehors des *Gestes des Évêques du Mans* sur ce prélat, nous nous sommes adressés aux savants continuateurs des *Acta Sanctorum*. Nous ne pouvions remonter à une source plus féconde; mais leur réponse nous a donné la certitude que nous possédions déjà tout ce que l'on peut connaître aujourd'hui sur saint Béraire Ier.

Les Actes de cet évêque contiennent le récit d'un évènement qui a excité une bien vive controverse entre les écrivains français et les écrivains italiens, et en particulier entre les Bénédictins de ces deux nations; le récit de la translation des reliques de saint Benoît et de sainte Scholastique du Mont-Cassin dans les Gaules. Heureusement, le récit de l'historien manceau se trouve appuyé

sur les liturgies des Bénédictins allemands, anglais, espagnols et même italiens. Un écrivain du Mont-Cassin, est le premier à rapporter cet évènement, et le plus grand nombre des critiques, étrangers au sujet de cette controverse, se prononce pour le parti des Français. On conçoit que nous ne pouvons entrer ici dans cette question, sur laquelle des hommes d'une science profonde ont écrit des volumes entiers. Nous serons amenés par la suite de nos récits à donner une preuve frappante en faveur du sentiment soutenu par les Bénédictins français, depuis le VIIe siècle jusqu'à nos jours, et aussi par tous les historiens manceaux, lorsque en 731, nous aurons à parler, d'après la petite chronique du Mont-Cassin (*Breve chronicon Cassinense*), d'un concile tenu à Rome, et qui redemande aux habitants du Mans et à ceux d'Orléans, les reliques de saint Benoît et de sainte Scholastique, sous la menace de l'excommunication. On ne compte pas moins de dix-neuf ouvrages ou dissertations sur ce sujet, et parmi les noms des auteurs de ces écrits on lit ceux de Dom Mabillon, Dom Lauret, Dom Saiverda, Dom Millet, de la Saussaye, Dom Angelo de la Noce, Dom Giustiniani, le P. Le Cointe, le P. Castael, le cardinal Querini, Dom Fabre, le P. Stilting, etc. etc. Mais on peut se contenter de lire la dissertation de Dom Mabillon, au second siècle bénédictin, pag. 337, ou celle de la Saussaye dans ses *Annales ecclésiastiques d'Orléans*.

Nous trouvons une partie considérable de l'histoire de saint Béraire dans les Actes de saint Sérené et de saint Sérenic. Ces Actes sont bien reçus des critiques, et nous montrerons qu'ils sont autorisés par les Actes de saint Magnobode évêque d'Angers, lesquels sont contemporains, et par le vénérable Bède lui-même, dans son *Histoire ecclésiastique d'Angleterre*,

15°. L'épiscopat du vénérable Aiglibert est raconté avec assez de détails et de fidélité dans le recueil des *Gestes des Evêques du Mans*. Nous chercherons à éclaircir dans une note les difficultés que des savants ont soulevées, relativement au *Pallium* qu'il reçut du Pape et aux titres qu'il porta.

Une des chartes transcrite dans cette partie du *Pontifical* et relative aux faits qui s'y trouvent rapportés, contient une faute de copiste qu'il est important de remarquer. Cette charte est de l'an 705, et en même temps elle nomme Childéric II comme régnant alors, tandis que ce prince était mort dès l'an 680, au plus tard, et dès l'an 673, selon le sentiment le plus probable (1), et que Childebert III règnait depuis l'an 695; ainsi l'erreur est évidente. Il faut supposer, comme le fait Foncemagne, qu'un copiste a voulu suppléer un nom qui manquait (2); ou que le transcripteur du XIIIe siècle avait de la peine à lire la copie du IXe qu'il pouvait avoir sous les yeux. L'habile académicien que nous nommions tout à l'heure et Dom Mabillon, ont très bien prouvé, que dans plusieurs cas on a réellement mis par conjecture des noms qui n'avaient point d'abord été spécifiés; d'autre part, il paraît par la diversité des noms donnés à quelques pages de distance au même personnage, que le copiste n'a pas lu d'une manière correcte une écriture qui pouvait déjà être ancienne de quatre siècles (3).

Le privilége monétaire, déjà accordé à l'Eglise du Mans et renouvelé sous Aiglibert, a été contesté par Dom Liron, dans les *Singularités historiques*; ce n'est que de

(1) Dom Pitra, *Histoire de saint Léger*.

(2) Foncemagne, *Observations critiques sur les Actes des Evêques du Mans* dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tom. XX, pag. 211.

(3) Dom Mabillon, *de re Diplomatica Supplementum*, pag. 37.

nos jours qu'il a été démontré authentique par un beau travail de M. Hucher, sur *les Monnaies du Maine*.

16°. Enfin, sur les épiscopats de Béraire II et du bienheureux Herlemond Ier, nous n'avons eu à consulter que le *Pontifical*, et quelques passages des chroniques des monastères de Saint-Calais et de Saint-Vincent; mais dans ces différents monuments, on ne trouve aucune difficulté considérable, et ils sont admis comme pièces authentiques par tous les critiques.

II.

QUESTION CHRONOLOGIQUE RELATIVE A L'ORIGINE DE L'ÉGLISE DU MANS.

L'importance de la thèse qui fait l'objet de ce paragraphe, les controverses qui se sont élevées à son sujet, nous obligent à lui donner un assez grand développement. Nous nous proposons de faire voir que l'opinion des anciens, qui rapportaient la mission de saint Julien notre apôtre, au premier siècle de l'ère chrétienne, est la mieux établie de toutes celles qui ont été émises jusqu'à ce jour. Sans doute ce sentiment trouvera, au premier abord, peu de sympathie; car il contredit l'opinion généralement admise aujourd'hui; mais s'il se rencontre des lecteurs qui veuillent bien nous suivre dans la discussion où nous allons entrer, peut-être en viendront-ils à opérer dans leurs idées sur ce sujet la même modification que l'auteur avoue lui-même avoir subie.

Pour mettre le sentiment que nous embrassons dans le plus haut degré de lumière qu'il nous est possible, après avoir posé, 1° l'état de la question, nous établirons, 2° que la foi chrétienne a été prêchée dans la Gaule au premier siècle de notre ère; 3° que saint Julien, premier évêque

du Mans, a reçu sa mission de saint Pierre ou de saint Clément; 4° que l'opinion contraire qui retarde la mission de notre apôtre au IIIe ou au IVe siècle, est dépourvue de preuves solides; 5° que le système chronologique établi par le P. Papebrock ne repose point sur une base assez forte.

1°. *Etat de la question.*

On peut regarder la controverse qui nous occupe en ce moment comme ayant eu son principe dès les premières années du XIe siècle. Léthalde, en rédigeant à cette époque une nouvelle Vie de saint Julien, fut le premier qui avança, en s'appuyant sur ce qu'il crut apercevoir dans saint Grégoire de Tours, relativement aux premières missions chrétiennes dans la Gaule, que notre saint évêque n'était venu annoncer l'Evangile chez les Cénomans que vers le milieu du IIIe siècle, sous le consulat de Decius et de Gratus, l'an 250. Cet auteur composa en même temps un office pour la fête de saint Julien, et il y insinua son opinion, quoique avec précaution. Le sentiment qu'émettait Léthalde était nouveau pour nos ancêtres; sans doute, une controverse se sera élevée sur ce sujet dans l'Eglise du Mans; les traces en sont arrivées jusqu'à nous, mais malheureusement nous avons perdu une partie des pièces.

En 1648, Antoine Le Corvaisier de Courteilles tenta de relever, dans son *Histoire des Evêques du Mans*, le système établi par Léthalde. Mais tout en suivant cette opinion, qu'il croyait appuyée sur saint Grégoire de Tours, il la corrigea sur plusieurs points. Celui-ci avait dit que les premiers apôtres de la Gaule furent envoyés par saint Sixte, sous le consulat de Decius et de Gratus, Le Corvaisier substitua saint Fabien à saint Sixte, ce

nom étant plus en rapport avec le consulat allégué par l'historien des Francs. Cette correction a été généralement admise par tous les historiens qui, avant Le Corvaisier ou depuis, ont écrit sur les origines des Eglises de la Gaule (1). Le système de l'historien manceau souleva de nombreuses contradictions; le chapitre de la cathédrale voulut même empêcher l'impression du livre.

Dom Jean Bondonnet, cellérier de Saint-Vincent du Mans, soutint l'ancienne opinion sur la mission de saint Julien et fit voir, dans ses *Vies des Evêques du Mans,* publiées en 1651, les erreurs de Le Corvaisier. Celui-ci, ayant appris que l'on préparait une réfutation de ses opinions, essaya de les fortifier par de nouveaux arguments, et, dans ce but, fit paraître, en 1650, un ouvrage sous ce titre : *Défense anticipée de l'Histoire des Evêques du Mans*. De son côté, Dom Bondonnet ajouta, à la fin de son histoire, un nouveau travail qu'il intitula : *Response sommaire à la Défense anticipée du sieur de Courteilles* (Le Corvaisier).

Jusque-là il n'y avait encore que deux sentiments : le premier, qui était le plus ancien, soutenait que saint Julien avait fondé la foi dans le pays des Cénomans, au premier siècle de l'ère vulgaire; le second, au contraire, prétendait que saint Julien avait été envoyé par saint Fabien, en 250.

La même année où Bondonnet publiait ses *Vies des Evêques du Mans,* il s'éleva un nouveau système qui rejetait la mission de saint Julien vers le milieu du IVe siècle. L'auteur de cette singulière opinion fut le docteur Jean de Launoy. Il fit paraître, en 1657, un recueil de trois dissertations, dédié à Henri de la Mothe-Houdencourt, évêque de Rennes, portant ce titre : *Dis-*

(1) Politi, *Martyrologium Romanum, ad diem* XXVII *januarii*.

sertationes tres, quarum Una Gregorii Turonensis de septem Episcoporum adventu in Galliam; Altera Sulpitii Severi de primis Galliæ Martyribus locus defenditur; Et in utraque diversarum Galliæ Ecclesiarum origines tractantur. Tertia quid de primi Cenomannorum antistitis epocha sentiendum sit, explicatur (1).

Ces dissertations furent mises à l'*Index* par décret du 29 mai 1690, et Bondonnet en publia, l'an 1653, une réfutation sous ce titre : *Réfutation des trois Dissertations de Mre Jean de Launoy, docteur en la sacrée Faculté de théologie de Paris, contre les missions apostoliques dans les Gaules au premier siècle.*

Le sentiment de Launoy fut soutenu par le P. Henschenius, dans le préambule à la Vie de saint Thuribe, au second tome d'avril des *Acta Sanctorum,* publié en 1675. Les raisons alléguées par le docte jésuite sont : le texte fameux de saint Grégoire de Tours, la prédication de l'Evangile, si favorablement accueillie au Mans et si entravée à Tours, et plusieurs faits particuliers des Vies de saint Thuribe et de saint Pavace, faits qui indiquent, selon lui, un temps où l'Eglise était déjà affranchie de la crainte des persécutions. Ces objections trouveront leur réponse dans le cours de nos Annales.

Le P. Daniel Papebrock, en publiant, en 1701, dans le troisième tome de juin des *Acta Sanctorum,* un long article sur saint Innocent, évêque du Mans, établit encore un quatrième système de chronologie pour l'histoire des prélats qui ont gouverné notre Eglise. Cette chronologie n'a jamais été suivie que par les continuateurs de Papebrock dans la collection des Bollandistes; nous en

(1) Il y eut une seconde édition de ces trois dissertations en 1670, *auctior et correctior*. Elles sont reproduites dans l'édition complète des œuvres de Launoy de 1731, tom. II, part. I, pag. 121 à 202.

ferons toutefois l'examen à part, à cause du grand nom de l'auteur et de sa valeur scientifique. Du reste, pour ce qui nous occupe présentement, ce système diffère peu de celui de Le Corvaisier; car celui-ci met la mission de saint Julien à l'an 250, et Papebrock à l'an 247.

En 1728, Dom Liron, de la congrégation de Saint-Maur, fit paraître un *Nouveau Catalogue des Evêques du Mans,* dans lequel il s'efforce de prouver que saint Julien a établi l'Eglise du Mans au premier siècle. Dans les mêmes années, Dom Colomb rédigeait, dans l'abbaye de Saint-Vincent, son *Histoire des Evêques du Mans,* et la liste qu'il dressa de ces prélats rapportait la mission de saint Julien au milieu du IIIe siècle; mais il ne semble pas avoir étudié d'une manière approfondie cette question. Il en est de même de Dom Denis Briant, qui, dans son *Cenomania,* rédigé vers 1700, met la fondation de notre Eglise dans les premières années du IVe siècle, sous l'empire de Constantin. Un grand nombre d'autres auteurs se prononcèrent pour l'un ou l'autre sentiment, sans avoir examiné eux-mêmes l'ensemble des preuves, et s'en rapportèrent à Launoy ou à Le Corvaisier, tels furent les frères Sainte-Marthe, dans le *Gallia Christiana* (*vetus*) (1); le P. Longueval, dans l'*Histoire de l'Eglise gallicane* (2); Tillemont, dans ses *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique* (3).

Ces auteurs, et un grand nombre d'autres que nous pourrions nommer, occupés à écrire des histoires générales ou à recueillir les Vies des Saints, ne pouvaient pas apporter un sérieux examen à ces questions particulières, et il est visible, en les lisant, qu'ils ont parlé la plupart

(1) Tom. II, pag. 512.
(2) Liv. I, à l'an 250.
(3) Tom. IV. pag. 488 et 729.

d'après les auteurs qui les avaient précédés; aussi leur nombre n'ajoute rien au poids de l'opinion qu'ils ont suivie.

De nos jours, deux littérateurs de notre province, écrivant sur le même sujet, ont embrassé les deux opinions extrêmes : le premier est l'auteur des *Polyptiques de l'Eglise du Mans*. Il cherche à défendre le sentiment qui fixe la mission de saint Julien au premier siècle; mais il n'allègue aucun texte nouveau, aucun argument que Dom Bondonnet n'eût déjà fait valoir avec plus d'étendue, de force et de clarté. Le second est M. Thomas Cauvin, dans sa *Géographie ancienne du diocèse du Mans;* il essaie d'appuyer le sentiment de Launoy, et croit que la fondation de notre Eglise n'est point antérieure à la paix donnée aux chrétiens par Constantin. Au reste, nous n'avons pas trouvé non plus dans ce dernier auteur de preuves nouvelles en faveur du sentiment qu'il défend.

Nous avons déjà dit que Léthalde substitua dans l'office de saint Julien une légende nouvelle à l'ancienne. Il est indubitable que la légende qui fut supprimée alors, exprimait en termes positifs que saint Julien avait été envoyé par saint Clément; nous en avons pour garant Léthalde lui-même, qui nous assure, dans son Epître à Avesgaud, que toutes les légendes de saint Julien étaient unanimes sur ce point. Il retrancha donc ce fait de l'office du saint évêque, et les leçons de la fête de saint Julien reproduisirent textuellement la Vie de cet apôtre par Léthalde, non seulement au jour de la solennité, mais par continuation dans tout le cours de l'octave. Nous retrouvons cette légende dans toutes les éditions du Bréviaire manceau, même dans celle du cardinal de Rambouillet, en 1582. Sous l'évêque Emeric-Marc de la Ferté, en 1645, l'Eglise du Mans revint à son ancienne tradition sur la

mission de saint Julien; au récit un peu vague de Léthalde, elle substitua une légende qui commence ainsi : « Beatus Julianus primus fuit Cenomanensium Episco-« pus, quem cives maximo semper in honore habue-« runt, eumque tamquam Apostolum venerati sunt. Is « a sancto Petro Apostolo disseminandæ christianæ reli-« gionis gratia in Gallias missus, Cenomanum venit : « ubi apertum propagandæ religionis campum nactus, « plurimos ad Christum convertit, quos et multis mira-« culis in fide suscepta confirmavit, etc. »

La même légende se trouve fidèlement reproduite dans les éditions du Bréviaire données par Philibert Emmanuel de Beaumanoir de Lavardin, en 1663, et par Louis de Lavergue-Montenard de Tressan, en 1693. Cependant, lorsque l'on publia cette dernière édition, l'école critique qui reconnaissait pour ses maîtres, sinon avoués, au moins de fait, Sirmond et Launoy, avait fait d'immenses progrès en France. Elle avait trouvé ses plus forts auxiliaires dans les nouveaux liturgistes, ennemis secrets de Rome, qui cherchaient à discréditer les traditions qu'elle professe dans ses livres d'office et dans son martyrologe. Toutes les Eglises de France qui, à cette époque, pensaient remonter au premier siècle de l'ère chrétienne, furent inquiétées dans leur croyance, et les nouveaux liturgistes leur composèrent de nouvelles légendes, d'où l'on avait éliminé avec soin tout ce qui tenait, de près ou de loin, à l'origine apostolique de nos Eglises. L'évêque de Tressan et son chapitre ne crurent pas devoir sacrifier à cet esprit d'innovation; en 1693, on réimprima le Bréviaire du Mans, *ad Romani formam expressum*, sans aucun changement notable, surtout pour la légende et l'office de saint Julien. Cependant, à la demande de l'évêque, il y eut, à Paris, une assemblée des critiques les plus renommés de l'époque, pour exa-



miner la valeur des traditions de l'Eglise du Mans ; au nombre de ces savants se trouvaient Tillemont et l'abbé Chastelin. Tout disposés qu'ils étaient à une critique sévère, ces érudits se prononcèrent pour le maintien, dans la liturgie, des traditions anciennes de notre Eglise.

Cependant les idées émises d'abord par Rosweid, Sirmond, Launoy, du Bosquet et ceux qui les ont suivis et copiés, gagnaient de jour en jour de nombreux partisans. Lorsque Louis de Froulay, en 1748, crut devoir donner un nouveau Bréviaire du Mans, on supprima entièrement la légende ancienne de saint Julien, et l'on y substitua la pièce dont voici le commencement : « Ju-« lianus primus Cenomanensis episcopus, ejusdem pro-« vinciæ gentem ad veri Dei cultum perduxit, unde apud « eam nomen Apostoli consecutus est. Iis floruit tempo-« ribus, quibus refert Gregorius Turonensis fidem in « Galliis disseminatam per septem episcopos a Romana « Sede tempore Decii imperatoris missos. Plura probant « monumenta hos Christi præcones non caruisse sociis « charitate et prudentia conspicuis, quos ad promulgan-« dum Evangelium missionis sibi commissæ participes « consecraverunt. Certis eos deputaverunt regionibus, « ubi sedes episcopales institui, et verbum Dei annun-« tiari curaverunt. — Hos inter Julianum ea ætate susce-« pisse onus pastorale declarat series episcoporum in « ejus cathedra sibi succedentium, quorum plures sanc-« torum albo inscribuntur, et publica fidelium recolun-« tur veneratione, etc. » Cette légende toute nouvelle se lit encore dans la dernière édition du Bréviaire du Mans, donnée en 1821.

Ainsi nous voyons, en résumant, qu'il y a trois opinions principales sur l'époque de la mission de saint Julien : la première la fixe au premier siècle de l'ère chrétienne ; la seconde au milieu du IIIe, et la dernière

après la conversion de Constantin. La première de ces opinions est sans contredit celle qui compte aujourd'hui le moins de partisans; c'est celle, cependant, qui nous paraît plus autorisée par les monuments anciens, celle que nous nous proposons de défendre ici, quand nous aurons prouvé que la foi chrétienne a été établie dans la Gaule dès le temps des Apôtres.

2°. *La foi chrétienne a été prêchée et établie dans la Gaule, dès le premier siècle de notre ère.*

Nous n'entendons pas réunir ici tous les textes employés par les auteurs qui ont soutenu l'opinion dont nous avons fait l'objet de ce paragraphe; cet exposé nous mènerait trop loin. Nous nous bornerons seulement à citer quelques unes des autorités qui prouvent le fait général, et nous nous appliquerons à le démontrer d'une manière plus précise sur des faits particuliers.

Nous ne parlons point non plus du sentiment qui veut que saint Pierre, saint Paul, et saint Jacques-le-Majeur aient, à des époques différentes, touché le sol de la Gaule, et aient annoncé à ses habitants la nouvelle du salut. Cette question nous entraînerait encore trop loin (1).

L'Ecriture sainte elle-même nous apprend que le Sauveur avait ordonné à ses disciples, avant de quitter la terre, de répandre sa doctrine dans tout l'univers. On ne saurait douter que les Apôtres et les disciples n'aient fait tous leurs efforts, pour remplir entièrement cet ordre du divin Maître. Mais, au moment où ces messagers divins parcouraient l'univers, peu de contrées se montraient aussi faciles à aborder que la Gaule. Ce pays était

(1) Voir l'ouvrage très solide de Bullet, *de Apostolica Ecclesiæ Gallicanæ Origine*, Besançon, 1752; et la lettre de Pierre de Marca à Henri de Valois, sur le même sujet. — *Acta Sanctorum junii*, tom. v, pag. 544-553.

habité par un peuple intelligent, et le vaste territoire qu'il occupait était déjà couvert en partie d'établissements romains. Il n'est pas possible que la croyance chrétienne ait fait à Rome d'aussi grands progrès que le rapportent les auteurs payens eux-mêmes (1), sans que la lumière de l'Evangile ne se soit, en un petit nombre d'années, répandue dans tout l'Occident. Nous apprenons d'Eusèbe (2) que les Apôtres firent instruire les habitants des Iles Britanniques dans la foi chrétienne; peut-on supposer que la Gaule, liée si intimement à l'Orient, et surtout à Rome, n'ait pas attiré leurs regards? Elle les attira sans doute, et, selon saint Isidore, saint Philippe, l'un des douze, vint chez les Gaulois leur faire connaître le Christ (3).

A l'autorité de saint Isidore, contemporain de saint Grégoire de Tours, mais assurément plus instruit, nous pouvons ajouter d'autres témoignages plus anciens. Saint Epiphane, parlant de saint Luc l'Evangéliste, dit qu'il prêcha dans la Dalmatie, la Gaule et l'Italie, mais surtout dans la Gaule (4).

Dans la persécution de Marc-Aurèle, les Eglises de Vienne et de Lyon fournirent un grand nombre de martyrs (5); mais les chrétiens que renfermait la Gaule

(1) Tacite, *Annales*, lib. XV, cap. XL. — Suétone, *Vita Neronis*, cap. XVI.

(2) Eusèbe, *Oratio de Laudibus Constantini*, pag. 764. — *Præparatio Evangelica*, lib. I, cap. IV, pag. 11. — *Historia Ecclesiastica*, lib. II, cap. III, pag. 48.

(3) Philippus Gallis prædicat Christum, barbarasque gentes vicinasque tenebris, et tumenti oceano conjunctas, ad scientiæ lumen fideique portum deducit. — Isidorus Hispalensis, *de Vita et Morte Sanctorum*, cap. LXXIV.

(4) Idque ipse primum in Dalmatia, Gallia et Italia ac Macedonia præstitit : sed in Gallia præ cæteris. — Epiphanius, *Adversus Hæreses*, hæresis LI.

(5) Eusèbe, *Historia Ecclesiastica*, lib. V, cap. I, pag. 198.

n'étaient pas tous dans ces deux cités, et qui pourra admettre que les hommes apostoliques qui avaient fondé ces deux Eglises, n'aient pas travaillé par eux-mêmes ou par leurs disciples, à répandre au loin la semence de la parole divine?

Peu de temps après, saint Irénée, bien instruit sans doute de l'origine des Eglises des Gaules, écrivant contre les hérétiques de son temps, leur dit que l'Evangile a été semé par tout l'univers par les Apôtres et par leurs disciples, et que leur enseignement a été reçu; puis il ajoute que les Eglises qui sont en Germanie, celles qui sont en Ibérie, celles qui sont chez les Celtes, n'ont pas une autre croyance et une autre tradition que les Eglises de l'Orient (1).

Pour comprendre toute la force de ce passage, il faut le considérer dans son ensemble; or, il est évident, en le rapprochant de tout ce qui le précède et le suit, que saint Irénée a voulu citer aux hérétiques qu'il combat la tradition des Apôtres, telle qu'elle a été conservée par les Eglises que leurs travaux ou ceux de leurs disciples immédiats ont fondées; autrement, son raisonnement demeure sans force. Parmi ces Eglises, on vient de voir que saint Irénée compte celles de la Gaule. En effet, ce Père combat les Valentiniens, plus anciens que saint Pothin, il ne peut donc leur citer, pour les convaincre de nouveauté, que des Eglises dont l'existence est incontestablement antérieure à la leur (2).

Nous pourrions également alléguer Tertullien (3), qui

(1) Et neque hæ quæ in Germania sunt fundatæ Ecclesiæ aliter credunt, aut aliter tradunt, neque hæ quæ in Iberia sunt, neque hæ quæ in Celtis, neque hæ quæ in Oriente, etc. — Irenæus, *Contra Hæreses*, lib. I, cap. X, pag. 49.

(2) Mamachi, *Origines et Antiquitates Christianæ*, tom. II, pag. 268.

(3) *Adversus Judæos*, cap. VIII.

écrivait vers l'an 200, et qui soutient que l'Evangile était reçu chez les différentes nations des Gaules; Lactance, qui assure que non seulement à Rome, mais dans tout le monde, une immense multitude a quitté le culte des idoles (1); saint Justin le martyr, dans son Dialogue avec le juif Tryphon (2), où il dit que l'Evangile est prêché et établi, non seulement dans l'empire romain, mais encore chez les peuples barbares. Assurément la Gaule ne pouvait être oubliée.

Mais il ne suffit pas de savoir en général que la foi s'établit dans notre patrie au premier siècle, il faut rechercher les ouvriers que la Providence employa à cette œuvre.

Dès le premier abord, nous pouvons distinguer trois nombreux essaims de missionnaires, qui vinrent pendant la durée du premier siècle évangéliser la Gaule.

La première de ces saintes compagnies peut se nommer la mission Juive. Elle se composait de sainte Marie-Madeleine, de saint Lazare, frère de cette illustre pénitente et premier évêque de Marseille, de saint Maximin, qui planta la foi dans la ville d'Aix, de sainte Marthe, sœur de Madeleine et de Lazare, des saintes Salomé et Marie mère de Jacques. Ces saints personnages, partis ensemble de la Palestine, prêchèrent, non sans fruit, l'Evangile dans la Provence; leurs Actes anciens, remontant au moins au VIe siècle, et nouvellement publiés avec toutes les preuves désirables, ne permettent pas de douter du fait qu'ils constatent. Nous pouvons ajouter qu'une preuve non moins évidente et tout-à-fait incontestable, est l'existence des sarcophages dans lesquels ont reposé long-

(1) *De Mortibus persecutorum*, cap. II.

(2) Cette assertion est reproduite dans plus de vingt endroits de ce Dialogue.

temps les reliques de ces illustres apôtres, monuments qui remontent très certainement au IIIe ou au IVe siècle. Ajoutons que la tradition la plus constante dépose en faveur de la mission de ces saints personnages en Provence; mais tous ces monuments ont été recueillis et publiés récemment dans l'un des plus beaux ouvrages de critique qui existent dans notre littérature, c'est pourquoi nous n'avons pas à nous en occuper plus longuement (1). D'ailleurs la Provence n'était point, à cette époque, rigoureusement comprise sous le nom de Gaule.

La seconde mission fut envoyée par saint Pierre qui, comme suprême pasteur auquel le soin de l'univers entier avait été confié, dirigeait les ouvriers évangéliques vers toutes les contrées que le Saint-Esprit lui montrait. Elle se composait de saint Trophime d'Arles, de saint Paul de Narbonne, de saint Martial de Limoges, de saint Austremoine de Clermont, de saint Gatien de Tours, de saint Saturnin de Toulouse et de saint Valère de Trèves.

Le fait de la mission de ces sept évêques n'est pas contesté; il est confirmé par saint Grégoire de Tours, par la tradition constante d'un bon nombre d'Eglises, et par des monuments graves et nombreux. Mais il y a controverse pour savoir à quelle époque il faut rapporter cette mission. Cependant, cette controverse ne saurait se prolonger longtemps, si l'on veut faire attention aux raisons que nous allons indiquer ici sommairement.

L'auteur des *Monuments inédits sur l'Apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence* a publié un document précieux, qui a appartenu autrefois à l'Eglise d'Arles, et qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque natio-

(1) Voyez *Monuments inédits sur l'Apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*, etc. Paris, Migne, 1848, 2 vol. in-4°,

nale (1). Il est extrait d'un recueil de tous les titres relatifs à la primatie du siége d'Arles, laquelle est fondée sur l'apostolat de saint Trophime, comme envoyé par saint Pierre. On y voit les lettres, connues d'ailleurs, des Souverains Pontifes saint Zozime, saint Léon, saint Hilaire, saint Gélase, saint Symmaque, saint Félix III, saint Hormisdas, Jean II, Agapit Ier, Vigile, Pélage, saint Grégoire-le-Grand; les lettres des empereurs Honorius et Théodose II; enfin celles des évêques de la province d'Arles. Toutes attestent d'un consentement unanime et de la manière la plus formelle, que la primatie d'Arles est fondée sur ce que saint Trophime, que les monuments déjà cités et d'autres encore représentent comme le chef de la mission qui nous occupe, avait été envoyé par l'Apôtre saint Pierre. Ce n'est pas tout, au milieu de ces documents, on en trouve un de peu d'étendue, mais d'une grande importance, que M. l'abbé Faillon juge appartenir au VIe siècle, et sur lequel on lit les noms des sept évêques, sans l'erreur grave qui s'est d'abord glissée dans les Actes de saint Ursin, apôtre de Bourges à la même époque, et qui, de ces Actes, est passée dans le récit de saint Grégoire de Tours, comme nous le ferons bientôt voir.

Immédiatement après le texte des lettres du pape Pélage à Sapaudus, évêque d'Arles, et avant celles adressées par saint Grégoire-le-Grand au même évêque, qui mourut en 586, le manuscrit offre le titre suivant, peint en vermillon : *De septem viris a beato Petro Apostolo in Galliis ad prædicandum missis, tempore Neronis* (2). On lit

(1) Fonds Colbert, n° 5537.

(2) Ce mot est une erreur de copiste ; au lieu de *Neronis* il faut lire *Claudii*. On sait que les titres ornés, aussi bien que les majuscules, étaient d'ordinaire exécutés sur les manuscrits après le texte lui-même, et qu'ils sont assez souvent défigurés par des fautes; ils ne peuvent donc valoir contre le texte lui-même.

ensuite les paroles suivantes : « Sub Claudio igitur Pe-« trus Apostolus quosdam discipulos misit in Gallias ad « prædicandam gentibus fidem Trinitatis, quos discipu-« los singulis urbibus delegavit. Fuerunt hi : Trophimus, « Paulus, Marcialis, Austremonius, Gracianus, Saturni-« nus, Valerius, et plures alii qui comites a beato Apostolo « illis prædestinati fuerant (1). »

Ce document, comme il est aisé d'en juger, confirme : 1° la mission des sept évêques envoyés par l'Apôtre saint Pierre pour travailler à la conversion des Gaulois ; 2° la distinction que l'on doit établir entre la mission à laquelle présidait, comme chef, saint Trophime d'Arles, et celle que conduisit plus tard saint Denis de Paris. Ces deux points importants dans la question qui nous occupe vont encore ressortir avec plus d'évidence des faits que nous allons indiquer.

Il faut rapprocher de ce texte un autre document d'une grande valeur, et qui cependant est fort peu connu. Il est tiré d'un manuscrit de la Bibliothèque Casanata, dans le monastère des Dominicains de la Minerve, à Rome. Ce volume renferme plusieurs opuscules : l'un d'eux, qui n'a pas de titre, est un traité contre les Ariens. Mamachi, qui a examiné ce manuscrit et qui a, le premier, cité, mais d'une manière fautive, le passage que nous allons rapporter (2), pense qu'il a été écrit du ve au viie siècle. L'auteur du traité, pour appuyer la doctrine catholique qu'il défend, invoque l'argument de prescription qui consiste à établir que l'Eglise enseigne encore aujourd'hui les mêmes vérités que les Apôtres et leurs disciples ont enseignées dans l'Orient, l'Egypte, l'Asie,

(1) *Monuments inédits sur l'Apostolat de sainte Marie-Madeleine*, tom. II, col. 373-376.

(2) *Origines et Antiquitates Christianæ*, lib. II, cap. XXII, §. I.

l'Italie, les Gaules. Or, parlant de ce dernier pays, il ajoute : « In Galliis etiam civitas Arelatensis discipulum « Apostolorum S. Trophimum habuit fundatorem; Nar- « bonensis S. Paulum, Tolosana S. Sarturninum, Vas- « sensis S. Daphnum (1). Per istos enim quatuor Apos- « tolorum discipulos in universa Gallia ita sunt Ecclesiæ « constitutæ, ut eas per tot annorum spatia nunquam « permiserit Christus ab adversariis occupari (2). »

On voit que ce document, comme celui que nous avons cité plus haut, établit positivement que la foi a été portée dans la Gaule par les Apôtres et leurs disciples immédiats; qu'il ne nomme point saint Denis et ses compagnons parmi les premiers prédicateurs venus dans notre pays, et qu'il confirme ce qui est contenu dans le manuscrit de l'Eglise d'Arles. Celui-ci avait dit que dans la compagnie des sept évêques se trouvaient d'autres ouvriers évangéliques, celui-là nomme l'un d'entre eux saint Daphnus.

Les deux documents que nous venons de rapporter se trouvent confirmés par un grand nombre d'autres monuments appartenant à la haute antiquité chrétienne. Pour ce qui a rapport à la mission de saint Trophime, il existe une suite de pièces officielles qui appuient ce que nous venons de dire, ou au moins le supposent. En 417, le pape saint Zozime écrivait, dans une de ses épîtres,

(1) Si l'on objectait que ce saint Daphnus a signé les Actes du concile d'Arles, tenu en 314, nous répondrions d'abord que les signatures de ce concile sont fort incertaines, comme en conviennent tous les éditeurs des conciles; ensuite que deux évêques du même nom peuvent avoir occupé, à près de trois siècles de distance, le même siége.

(2) Mamachi, *op. cit.* au lieu de *Per istos enim*, a lu *Parisiensis enim*, mais c'est une erreur échappée à ce savant; deux habiles diplomatistes, qui ont examiné le manuscrit depuis, ont constaté que la véritable version est celle-ci : *Per istos.* — Maceda, *de celeri Propagatione Evangelii*, pag. 15

qu'il ne faut point déroger aux priviléges de la métropole d'Arles, parce que saint Trophime a été comme la source d'où la nouvelle de l'Evangile s'est répandue dans toute la Gaule (1).

Or, saint Zozime ne pouvait ignorer que saint Pothin était venu avant le milieu du II[e] siècle apporter la lumière de la foi dans la Gaule; il ne pouvait ignorer que ce saint martyr avait été suivi d'un grand nombre d'ouvriers apostoliques, qui répandirent la semence de la parole divine en plusieurs lieux, et que leurs travaux eurent assez d'éclat; s'il savait tout cela, comment peut-il appeler saint Trophime la source d'où les ruisseaux de la foi ont coulé sur toute la Gaule, si ce n'est parce qu'il était alors constant que l'apostolat de saint Trophime était antérieur à celui de saint Pothin, fondateur de l'Eglise de Lyon (2).

Peu de temps après la lettre de saint Zozime, dans les premiers mois de l'an 450, dix-neuf évêques de la province d'Arles réunis adressèrent au pape saint Léon-le-Grand un mémoire en faveur du siége d'Arles, suppliant ce Pontife de lui restituer les priviléges qu'il lui avait enlevés. Cette demande était appuyée sur ce que l'Eglise d'Arles remontait jusqu'à saint Trophime, disciple de saint Pierre (3).

(1) Sane metropolitanæ Arelatensium urbi vetus privilegium minime derogandum est, ad quam primum ex hac Sede Trophimus summus antistes, ex cujus fonte totæ Galliæ fidei rivulos acceperunt, directus est. — Dom Coustant, *Epistolæ Romanorum Pontificum*, tom. I, pag. 938.

(2) Le P. Quesnel suppose gratuitement, pour se défaire de ce texte incommode dans le système qui met l'origine de nos Eglises au milieu du III[e] siècle, que saint Zozime et tous les clercs qui l'environnaient étaient doués d'une simplicité surprenante; heureusement l'antiquité ne laisse aucun fondement à ce beau système. — *S. Leonis Magni Opera*, édition des frères Ballerini, tom. II, col. 998-1006.

(3) Omnibus etenim regionibus Gallicanis notum est, sed nec sacrosanctæ

Ces écrits furent composés à une époque où il était facile de constater les faits, et lorsque les plus grands intérêts sollicitaient cette vérification. Il en fut de même pour un grand nombre d'autres documents écrits à la même époque en faveur de la primatie de l'Eglise d'Arles. Cette primatie même que l'on attaquait au commencement du ve siècle remontait à une époque déjà si ancienne, que ceux qui avaient intérêt à la renverser et qui pouvaient s'appuyer sur une loi générale de discipline, celle de conformer les circonscriptions de l'Eglise aux divisions de l'empire, ne parvinrent pas à diminuer l'autorité d'un siége que les Papes s'étaient plu à orner de hautes prérogatives, parce qu'il avait été fondé par saint Trophime, envoyé par saint Pierre; et le Siége Apostolique, juge de la dispute, et si parfaitement en mesure, tant par la lumière et la sainteté des Pontifes qui l'occupaient alors, que par ses traditions, de découvrir la vérité, prononça, comme on le sait, en faveur de l'Eglise d'Arles.

Quoique nous ne puissions rapporter ici tous les textes qui servent de preuves au sentiment que nous embrassons, il en est un cependant que nous ne pouvons omettre, parce qu'il donne d'une manière précise la date de la mission qui nous occupe. Rhaban Maur, écrivant au

Ecclesiæ Romanæ habetur incognitum, quod prima intra Gallias Arelatensis civitas missum a beatissimo Petro Apostolo sanctum Trophimum habere meruit sacerdotem, et exinde aliis paullatim regionibus Galliarum bonum fidei et religionis infusum : priusque alia loca ab hoc rivo fidei, quem ad nos Apostolicæ institutionis fluenta miserunt, meruisse, manifestum est, sacerdotem, quam Viennensis civitas, quæ sibi nunc impudenter, ac notabiliter primatus exposcit indebitos. Jure enim ac merito ea urbs semper apicem sanctæ dignitatis obtinuit, quæ in sancto Trophimo primitias nostræ religionis prima suscepit, ac postea intra Gallias hoc quod divino munere fuerat consecuta, studio doctrinæ salutaris effudit. — S. *Leonis Magni Opera*, tom. I, col. 994, édit. Ballerini. — Voyez *Monuments inédits sur l'Apostolat de sainte Marie-Madeleine*, tom. II, col. 364; et Maceda, *de celeri Propagatione Evangelii*, pag. 137 à 150.

commencement du IXe siècle, les Vies de sainte Marie-Madeleine et de sainte Marthe (1), sur les documents les plus authentiques qu'il put se procurer, parle avec assez d'étendue des rapports qui existèrent entre sainte Marthe et saint Trophime; il dit positivement que ce saint évêque toucha le sol de la Gaule la quatorzième année après l'Ascension du Sauveur. Cette année se trouve être la septième du règne de Claude, et nous avons vu plus haut, par le monument du VIe siècle de l'Eglise d'Arles, que cette mission se rapportait effectivement au règne de cet empereur. C'est ainsi que deux documents, écrits dans des lieux bien éloignés et à des époques différentes, s'accordent pour nous donner la date précise d'un évènement d'un si haut intérêt pour l'histoire chrétienne de la Gaule.

Nous rapprocherons maintenant de ces documents une Vie de saint Saturnin, pièce fort peu connue, et qui fournit un argument péremptoire dans la question qui nous occupe.

La controverse, qui divise depuis si longtemps les critiques sur la date de la fondation des Eglises de France est née, comme l'on sait, d'un passage fameux de saint Grégoire de Tours. Cet historien prétend que ce fut sous le consulat de Decius et de Gratus, l'an 250, que les sept évêques arrivèrent dans la Gaule. Mais où avait-il puisé ses données? A trois sources; d'abord il avait pris cette date dans les Actes de saint Saturnin, évêque de Toulouse; lui-même nous apprend ce détail; les noms des six autres évêques, il les avait puisés dans la Vie de saint Ursin, fondateur de l'Eglise de Bourges et contemporain des sept évêques; c'est ce que les longs récits qu'il em-

(1) *Monuments inédits sur l'Appostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence.*

prunte à la même Vie, tandis qu'il se tait sur les cinq autres évêques, autorisent raisonnablement à croire; enfin la mission simultanée de ces sept apôtres; Grégoire en avait eu connaissance par la tradition conservée dans les Eglises jusqu'au temps où il vivait. Nous reviendrons sur quelques uns de ces détails; mais, en attendant, puisque l'opinion des critiques qui renvoie au IIIe siècle la mission des sept évêques, repose sur l'autorité des Actes de saint Saturnin, il est expédient d'examiner ce document avec une attention particulière.

Au moment où saint Grégoire de Tours écrivait ses divers ouvrages, c'est-à-dire au commencement du VIIe siècle, il y avait, sur l'époque de la mission de saint Saturnin, deux traditions; nous en trouvons la trace dans deux écrits différents de saint Grégoire lui-même. Dans son *Histoire des Francs*, il exprime celle qui rapportait la fondation de l'Eglise de Toulouse au milieu du IIIe siècle; dans son livre *de Gloria Martyrum* (1), livre écrit à une époque postérieure au premier, il dit que saint Saturnin fut ordonné par les disciples des Apôtres et envoyé par eux à Toulouse (2). Ces disciples des Apôtres, d'après ce que l'on sait par un grand nombre d'autres monuments de la même époque, sont saint Lin, saint Clet et saint Clément, qui ont eu, en effet, comme nous le montrerons, une grande part dans la fondation de nos Eglises.

Mais d'où ont pu venir deux traditions aussi contraires? Il est facile d'en rendre raison, puisque par un singulier bonheur, nous possédons aujourd'hui la leçon originale des mêmes Actes que saint Grégoire de Tours

(1) Lib. I, cap. XLVIII.

(2) Saturninus vero martyr, ut fertur, ab Apostolorum discipulis ordinatus, in urbem Tolosatium est directus. etc.

avait sous les yeux, et vraisemblablement, des copies plus nombreuses que celles qu'il a pu avoir à sa disposition. Vers 1798, deux érudits découvrirent, dans les manuscrits de la Bibliothèque Riccardi, à Florence, un volume coté 223, et portant pour titre *Sanctoralis et Passionalis*. Ce titre indique seul que ce précieux volume *in-folio* contient un recueil de Vies des Saints. La dernière de toutes est la Vie de saint Saturnin, parfaitement conforme aux Actes publiés comme sincères par Dom Ruinart, et avant lui par Surius; avec cette différence notable pour l'objet qui nous occupe, que l'arrivée de saint Saturnin à Toulouse qui, selon la leçon donnée par Dom Ruinart d'après un grand nombre de manuscrits, se rapporte au consulat de Decius et de Gratus, *Decio et Grato coss.*, selon le manuscrit de la Bibliothèque Riccardi, doit se rapporter à l'empire de Claude, *Claudio Caii Caligulæ successore*. Or, cette date du règne de Claude correspond parfaitement avec les deux monuments que nous avons rappelés plus haut, c'est-à-dire avec celui de l'Eglise d'Arles, qui ne donne pas d'autre date à l'arrivée de saint Trophime et de ses six compagnons que l'empire de Claude, et avec la Vie de sainte Marthe, par Rhaban Maur, laquelle rapporte cet évènement à la quatorzième année après l'Ascension du Sauveur, ce qui revient à la septième de l'empire de Claude, ou à l'an 48 de l'ère vulgaire.

Mais avant de nous arrêter à cette date, nous devons préalablement peser la valeur du manuscrit qui nous la fournit. Les deux savants dont nous avons parlé trouvèrent dans la même ville de Florence deux autres manuscrits, contenant également les Actes de saint Saturnin; l'un dans la Bibliothèque Laurentienne, dans le fonds Arazzi-Medici, sous le numéro 4; l'autre dans le monastère des Servites de Marie. Ces deux dernières Vies sont

plus abrégées que les deux précédentes, et semblent en avoir été extraites avec beaucoup de fidélité. Cependant, il y a un point sur lequel elles en diffèrent; c'est précisément sur la date de la mission de saint Saturnin ; cette date, dans les deux récits abrégés, n'est désignée que par ces expressions : *Ab Apostolorum discipulis ordinatus est sanctus Saturninus.* Nous voyons déjà que le principal argument allégué par Dom Ruinart en faveur de la parfaite intégrité de son texte, argument qui tire toute sa force de la conformité des manuscrits, se trouve complètement anéanti.

Les manuscrits de Florence, dont nous venons de parler, sont des copies faites au xe siècle, mais sur un original plus ancien. En examinant un peu attentivement la nature du premier de ces manuscrits, il est impossible de ne pas reconnaître un recueil d'Actes des Saints, destinés à être lus dans les offices de l'Eglise.

Le collecteur qui réunit ces divers Actes dut se servir d'originaux appartenant à différents âges ; ce n'est pas une simple conjecture, c'est une nécessité. Il importe beaucoup à notre but de découvrir à quelle époque appartenaient les Actes de saint Saturnin qu'il a consultés. Pour nous, il est incontestable qu'ils étaient antérieurs au ve siècle, ou au moins qu'ils avaient été composés dès les premières années de ce siècle; en voici la raison : dans les Actes publiés par D. Ruinart, on distingue facilement deux parties ; dans la première, se trouve le récit de la passion et de la mort du saint martyr; dans la seconde, est racontée l'histoire de la découverte de ses reliques, et saint Exuperius, évêque de Toulouse, au commencement du ve siècle, y est mentionné avec éloge. Tillemont (1) a cru voir dans cette seconde partie la date du document

(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, tom. III, p. 297.

tout entier, et le rapporte, par conséquent, au v[e] siècle; mais Dom Ruinart et le P. Corneille de Byc (1) ne pensent pas que l'on doive attribuer les deux parties à la même époque et au même rédacteur. Selon ces deux savants, la fin est certainement postérieure aux premières années du v[e] siècle, mais la première partie lui est antérieure. En effet, cette distinction se trouve confirmée par le manuscrit de la Bibliothèque Riccardi; dans celui-ci, on ne trouve que la première partie des Actes, transcrite à peu près de mot à mot, moins toutefois la phrase relative au consulat de Decius et de Gratus, comme nous le ferons bientôt observer. En outre, il faut remarquer, et ceci est très important, que si la seconde partie de ces Actes manque sur cette copie, on ne doit l'attribuer ni à l'intention d'abréger qu'aurait eue le copiste, ni au défaut d'espace sur le manuscrit, comme il est quelquefois arrivé. Il reste encore plus d'une feuille blanche après les Actes de saint Saturnin; et le collecteur non seulement a transcrit intégralement les Actes tels qu'il les avait, mais il a ajouté d'assez longs détails empruntés aux Actes de saint Firmin, disciple de saint Honestus, associé aux travaux apostoliques de saint Saturnin. D'où l'on doit conclure que s'il n'a pas transcrit le récit de la découverte et de la translation du corps du saint martyr, comme l'on fait les autres d'après lesquels D. Ruinart a publié les Actes de ce saint, c'est que cette histoire n'existait pas, et par conséquent, cet auteur ne peut guère être postérieur à l'an 400 de notre ère. Ainsi, voilà des Actes très rapprochés des évènements qu'ils racontent, antérieurs de beaucoup à saint Grégoire de Tours, et aux Actes publiés par D. Ruinart. Ce seul fait suffit pour ébranler la date du consulat de Decius et de Gratus, car

(1) *Acta Sanctorum, de sancto Dionysio, ad diem* IX *octobris.*

loin d'attribuer la mission de saint Saturnin au IIIe siècle, nous verrons bientôt que les Actes que nous faisons connaître la font remonter en plus d'une manière, au premier siècle (1).

Ces considérations vont acquérir une nouvelle force par l'étude du caractère de notre collecteur. Dès le commencement de son ouvrage, il déclare qu'il s'est proposé de réunir ce qu'il a appris de plusieurs personnes et de plusieurs documents écrits (2). Plus loin, il va chercher dans les Actes de saint Firmin des détails propres à relever la gloire de l'apôtre de Toulouse, comme sa prédication dans la cité de Pampelune, plusieurs grandes actions de saint Firmin et de saint Honestus, dont une partie de la gloire revient à leur maître commun. Or, par tout cet ensemble, il est évident que l'écrivain qui a transmis ces récits était un homme pieux, très dévoué à l'honneur de saint Saturnin, et qui, contrarié de voir que les Actes de son saint patron ne contenaient que le récit de ses souffrances et de sa mort, recueillit partout où il put, pendant le cours du IVe siècle, les documents relatifs à l'apôtre des Toulousains, et en composa un corps d'ouvrage.

(1) Les Actes de la Bibliothèque Riccardi portent d'autres marques certaines d'une très haute antiquité. Les noms des cités des Gaules qui, à partir de Julien l'Apostat, selon quelques archéologues, ou au moins depuis l'an 400, date de la Notice de l'Empire, dite d'Honorius, se confondent avec ceux des peuples, ont conservé sur ces Actes la forme que l'on trouve dans les géographes anciens : ainsi, au lieu de Nemausenses ou Nemausena, on y lit Nemausus, et ainsi des autres. Remarquons aussi que l'auteur des Actes que nous examinons, parlant de la ville d'Agen et du pays des Arvernes, les place hors de la Gaule, manière de parler qui ne peut convenir qu'à un auteur plus ancien que les invasions des barbares.

(2) Ut multorum relatione didicimus, vel etiam quibusdam scriptorum documentis comperimus, pauca de pluribus colligentes, explicare proponimus.

Peut-être serait-on tenté de croire que cet auteur a pu se laisser tromper par des traditions déjà altérées. Il n'en est rien ; car bien qu'il affirme dans le commencement, ainsi que nous l'avons vu, qu'il a interrogé la tradition et qu'il a consulté plusieurs documents écrits, ce qu'il ajoute cependant, en dehors des emprunts faits aux Actes de saint Firmin, se réduit à très peu de chose. Un écrivain de ce caractère et du temps où il a vécu doit donc inspirer la plus grande confiance.

Nous avons dit que les Actes de saint Saturnin écrits vers l'an 400, contiennent de longs emprunts faits aux Actes de saint Firmin, apôtre des Ambiani. Mais ces derniers Actes publiés plusieurs fois (1), ne paraissent point entièrement *sincères*, et le P. Stilting a raison de les regarder comme ayant subi plusieurs altérations. Cependant il ne faut pas se hâter de conclure que ceux que nous faisons connaître encourront, par une conséquence nécessaire, une note défavorable; en effet, les critiques qui, comme Stilting, reconnaissent que ces Actes ont été falsifiés en quelques points, confessent unanimement que tout n'y est pas faux; et qu'il s'y trouve même des choses fort anciennes et marquées d'un caractère certain de vérité (2). Il n'en faut pas davantage pour justifier les Actes de saint Saturnin, car nous n'y rencontrons précisément aucun des passages suspects dans ceux de saint Firmin. On peut donc penser que l'auteur des Actes de saint Saturnin était antérieur aux

(1) Du Bosquet, *Ecclesiæ Gallicanæ Historiarum liber primus*. — *Acta Sanctorum, ad diem* I *septembris*, pag. 175; *ad diem* XXV *ejusdem*. — Dom Bouquet, *Rerum Gallic. et Francic. scriptores*.

(2) Voyez Dom Ruinart, *Acta sincera Martyrum*, præf. pag. LXV. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*. tom. III. — *Gallia Christiana*, tom. X, pag. 1150. — Dom Rivet, *Histoire littéraire de la France*, tom. I, pag. 307.

falsifications introduites dans ceux de saint Firmin, où qu'il possédait un exemplaire plus correct; enfin que sa vigilance ne se laissait pas facilement surprendre.

Il est tellement important, pour comprendre la suite de nos raisonnements, d'avoir sous les yeux la partie des Actes de saint Saturnin qui a servi de guide à saint Grégoire de Tours dans son *Histoire ecclésiastique des Francs,* que nous croyons devoir en transcrire ici le commencement, d'après l'édition de Dom Ruinart:

« Tempore illo, quo post corporeum Salvatoris Do-« mini nostri Jesu Christi adventum, exortus in tene-« bris Sol justitiæ splendore fidei illuminare occiden-« talem plagam cœperat, postquam sensim et gradatim « in omnem terram Evangeliorum sonus exivit, parique « progressu in regionibus nostris Apostolorum prædi-« catio coruscavit ; cum raræ in aliquibus civitati-« bus Ecclesiæ paucorum Christianorum devotione con-« surgerent; sed nihilominus crebra miserabili errore « gentilium nidoribus fœtidis in omnibus locis templa « fumarent : ante annos L. sicut actis publicis, id est, « Decio et Grato consulibus, sicut fideli recordatione « retinetur, primum et summum Christi Tolosa civi-« tas sanctum Saturninum habere cœperat sacerdotem. « Cujus fide, atque virtute eorum, qui in urbe eadem « colebantur, dæmonum cœperunt cessare vaticinia, « commenta nudari, artes detegi, omnisque illorum apud « gentiles potentia, omnisque fallacia, Christianorum « fide crescente, decrescere. »

Rapprochons maintenant ce passage de celui qui lui correspond sur le manuscrit de la Bibliothèque Riccardi. Le voici:

« Tempore illo, quo post corporeum Salvatoris ad-« ventum, exortus in tenebris Sol ipse justitiæ, et splen-« dor fidei illuminare occidentalem plagam cœperat,

« quia sensim, et gradatim in omnem terram Evange-
« liorum sonitus exivit; tardoque processu in regionibus
« nostris Apostolorum prædicatio coruscavit; cum raro
« in aliquibus civitatibus Ecclesiæ paucorum Christiano-
« rum devotione consurgerent, et crebro miserabili
« errore gentilium nitoribus fœtidis in omnibus locis
« templa fulgerent, ante annos satis plurimos, id est,
« Claudio, qui Gaio vita defuncto subrogatus imperium
« Romanæ Reipublicæ obtinendo ministrabat, sicut fideli
« relatione retinetur, primum et summum Christi Tolo-
« sana civitas sanctum Saturninum habere cœperat sa-
« cerdotem. »

Jusqu'ici, si nous exceptons la note chronologique, le récit est le même; il n'y a donc eu qu'une même source. Les Actes publiés par D. Ruinart donnent de suite le récit du martyre du saint apôtre de Toulouse; ceux de la Bibliothèque Riccardi offrent un tableau abrégé de ses prédications, emprunté aux Gestes de saint Firmin, puis ils viennent à son martyre et le racontent avec les mêmes expressions qui se lisent dans D. Ruinart. Comment a pu s'introduire, entre deux auteurs qui ne laissent d'autre part aucun lieu de suspecter leur candeur, une si notable différence? L'accord parfait remarqué par D. Ruinart, entre un grand nombre de manuscrits collationnés pour son édition, lui avait fait croire que cette date remontait à la rédaction primitive (1). Cette opinion est détruite aujourd'hui par le manuscrit de la Bibliothèque Riccardi.

L'antériorité du manuscrit de Florence sur le texte de saint Grégoire de Tours et sur les manuscrits que

(1) Il faut observer que les manuscrits consultés par Dom Ruinart appartenaient tous à la France, et semblent copiés sur un seul et unique original. — Maceda, *de celeri Propagatione Evangelii*, lib. I, pag. 36.

Ruinart a pu découvrir, ne donne cependant pas le droit de conclure à une falsification systématiquement opérée, chose très difficile et tout-à-fait invraisemblable; mais il est bon d'examiner avec attention les deux passages rapportés plus haut. On a dû remarquer que la phrase où se trouve indiqué le consulat de Decius et de Gratus comme date de l'arrivée de saint Saturnin à Toulouse, contient plusieurs répétitions inutiles : « ante annos L. « sicut actis publicis, id est, Decio et Grato consulibus, « sicut fideli recordatione retinetur..... » Un critique habile a fait observer que ce double emploi de l'adverbe *sicut* n'était pas en harmonie avec le style dans lequel sont redigés les Actes; que la formule *id est* indique plus ordinairement une note marginale, ou une explication ajoutée dans la transcription; que l'auteur de cette phrase allègue la tradition constante après avoir parlé des actes publics, ce qui semble superflu; qu'au temps de saint Grégoire de Tours, cette date ne se trouvait pas encore précisée dans tous les manuscrits, puisque celui qu'il avait sous les yeux pour rédiger le livre *de Gloria Martyrum*, n'offre point d'autre note chronologique que celle-ci : « ab Apostolorum discipulis ordinatus; » que les deux Vies manuscrites abrégées, découvertes à Florence, s'expriment de la même manière; que la date de cinquante ans ne se trouve que sur un seul manuscrit, et que partout ailleurs on trouve : « ante annos « satis plurimos, » ou « ante annos plurimos (1). »

Ajoutons que les Actes de la Bibliothèque Riccardi contiennent eux-mêmes en cet endroit la formule *id est*, qui semble indiquer une note marginale introduite dans le texte. Toutes ces considérations autorisent à penser que dans la première rédaction on ne mit point d'autre

(1) Maceda, *de celeri Propagatione Evangelii*, lib. I, pag. 36.

marque chronologique que celle-ci : « ante plures annos, » ou une autre équivalente. Lorsque un nombre d'années considérable se fut écoulé, cette note n'apprenait plus rien, et ne satisfaisait plus la pieuse curiosité de ceux qui voulaient connaître les actions de l'apôtre de Toulouse; alors on aura ajouté, d'abord en marge une indication chronologique, d'après les souvenirs que l'on avait conservés, et cette note aura passé ensuite dans le texte.

Nous trouvons la confirmation de ce que nous venons de dire dans le second concile de Limoges, tenu en 1031. On y produisit des Actes du même saint Saturnin, qui rapportaient son martyre à la persécution de Dioclétien et de Maximien. Ce sentiment n'avait, d'après toute vraisemblance, d'autre fondement que la rigueur du supplice enduré par le saint martyr, et le souvenir des cruautés atroces exercées à cette époque contre les chrétiens. Du reste, nous voyons par le même concile et au même endroit que, malgré les Actes qui nous sont connus, malgré le récit de saint Grégoire de Tours, on croyait, en beaucoup de lieux, que saint Saturnin avait été envoyé par saint Pierre (1). En voilà assez pour prouver surabondamment que la date précise n'a été ajoutée à ces Actes que dans un temps postérieur. Maintenant à laquelle de ces dates postérieurement ajoutées, donnerons-nous confiance?

D'après les considérations que nous avons déjà faites, et une multitude d'autres que nous sommes obligé de supprimer pour éviter les longueurs, nous pensons que

(1) Verum nonnullos audio interdum movere, quomodo non discrepet illud quod apud Tolosam Gesta ejus de tempore narrant : videlicet si in tempore Diocletiani et Maximiani, consulatu vero Decii Germanici et Grati, primo Tolosam advenit..... quomodo a Petro Apostolo episcopus ordinatus, et ad Tolosam missus est?—Labbe, *Concilia*, tom. IX, col. 880,

la rédaction des Actes de Florence est celle qui mérite le plus de confiance : d'abord parce que ces Actes sont de beaucoup les plus anciens que nous ayons; en second lieu, parce qu'ils s'accordent mieux avec les documents que nous avons cités précédemment, monuments qui désignent l'empire de Claude comme date de l'arrivée des sept célèbres apôtres de la Gaule; troisièmement enfin, parce que le rédacteur des ces Actes a mis à son travail une diligence et un soin particulier. Il ne s'est pas contenté de ce que lui offraient les Actes tels que saint Grégoire de Tours les a vus, il les a confrontés avec d'autres, et les a enrichis des renseignements que ce labeur a pu lui fournir (1).

Nous pourrions encore faire voir comment les Actes plus anciens et plus sincères de saint Firmin, trouvés aussi dans la Bibliothèque Riccardi, confirment ce que nous avons dit de la mission de saint Saturnin au Ier siècle, puisque ces Actes l'appellent tantôt disciple de saint Pierre, tantôt disciple des Apôtres; mais il faut enfin s'arrêter.

Quoique l'autorité des modernes en ces matières n'ait de poids qu'autant qu'ils se sont appuyés sur les anciens, nous ne voulons point passer ici sous silence ce qu'ont pensé sur ce sujet les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, dans l'*Art de vérifier les dates,* à l'article de

(1) Ce que nous avançons ici, sur les additions de notes chronologiques dans les manuscrits de cette nature, n'a rien d'étonnant pour les personnes accoutumées à l'étude des monuments, et les exemples en sont nombreux; nous citerons seulement les Actes de saint Firmin, publiés par du Bosquet et par le P. Stilting. Ces doctes éditeurs ont reconnu d'après les variantes constatées dans plusieurs manuscrits, que les noms de Dioclétien et Maximien, qui se trouvent dans quelques uns, ont été ajoutés par conjecture et longtemps après la première rédaction. — Voyez *Acta Sanctorum, ad diem* XXV *septembris; Commentarius prævius, de sancto Firmino, episc. et martyre.*

saint Saturnin : « Saint Saturnin, disent-ils, premier « évêque de Toulouse, envoyé dans les Gaules par le Pape « saint Clément, vers la fin du Ier siècle. »

Après avoir éclairci la difficulté chronologique que plusieurs hommes savants avaient cru trouver dans les Actes de saint Saturnin, nous allons maintenant consacrer quelques pages aux cinq autres apôtres qui, avec les saints évêques d'Arles et de Toulouse, firent partie de la première mission qui vint de Rome dans les Gaules au premier siècle. Cet examen va nous fournir de nouveaux arguments pour asseoir le fait de cette importante mission.

Saint Paul, premier évêque de Narbonne, au rapport de saint Adon de Vienne, était disciple des Apôtres (1). L'ancien Martyrologe Romain et les autres Martyrologes anciens expriment tous la même opinion (2). En outre, l'auteur de la Vie de saint Paul de Narbonne, qui paraît avoir vécu au Ve siècle, lui donne la qualité de disciple des Apôtres (3).

Nous n'ignorons pas que l'on a quelquefois cherché à éluder la force de ces témoignages, en disant que la qualité de *disciple des Apôtres* avait été donnée à plusieurs saints par manière d'éloge, comme pour marquer qu'ils avaient fidèlement annoncé la même doctrine que les

(1) Natalis sancti Pauli, quem beati Apostoli ordinatum urbi Narbonæ episcopum miserunt. — S. Ado, *Libellus de Festivitatibus sanctorum Apostolorum, ad* XI *kal. aprilis.* — Idem, *Martyrologium, ad* XI *kal. aprilis.* — Plusieurs manuscrits ajoutent que cet évêque est le même que Sergius Paulus, et que saint Paul, se rendant en Espagne, le laissa à Narbonne pour y établir la foi. — Voyez Giorgi, *Martyrologium Adonis*, pag. 130. C'est, comme l'on voit, la même opinion que celle exprimée par le même saint Adon, dans son livre des *Fêtes des Apôtres*.

(2) Voyez Giorgi, *Ibid.* pag. XXX.

(3) *Monuments inédits sur l'Apostolat de sainte Marie-Madeleine,* tom. II, col. 367.

Apôtres envoyés par Jésus-Christ lui-même; mais ce n'est pas là assurément une réponse bien solide. Si l'on n'avait voulu exprimer que leur fidélité à la doctrine et la relever par des qualifications honorables, on aurait appelé ces saints personnages, disciples de Jésus-Christ, puisqu'ils enseignaient la même doctrine que ce divin Maître.

L'Eglise de Trèves reçut également des mains de saint Pierre saint Valère, son premier apôtre. Nous avons vu que le monument de l'Eglise d'Arles le mentionne parmi les compagnons de saint Trophime. Rhaban Maur, archevêque de Mayence, et témoin bien informé de la tradition de l'Eglise de Trèves, place aussi, dans sa Vie de sainte Marthe, saint Valère parmi les prédicateurs envoyés par saint Pierre avec saint Trophime. L'accord entre cet écrivain et la croyance des Eglises de Trèves et d'Arles, quoiqu'il n'y ait eu aucune liaison particulière entre ces deux chrétientés, est donc un nouveau motif pour conclure que, selon l'ancienne tradition attestée par des monuments du VIe siècle, saint Valère avait été du nombre des sept prédicateurs envoyés de Rome par saint Pierre pour prêcher l'Evangile aux Gaulois (1).

Il est remarquable que tous les Martyrologes, à peu d'exceptions près, font mémoire de ce saint (2); mais ce qui a plus de poids dans la question qui nous occupe, c'est qu'un très grand nombre, et des plus anciens, lui donnent la qualité de disciple de saint Pierre. Saint Adon, dans son Martyrologe, exprime très positivement ce fait (3). Usuard répète la même chose à peu près

(1) *Monuments inédits sur l'Apostolat de sainte Marie-Madeleine*, tom. II, col. 378.

(2) Voyez Giorgi, *Martyrologium Adonis, ad diem* XXIX *januarii*.— Politi, *Martyrologium Romanum ad eamdem diem*.

(3) Eodem die Treveris, depositio beati Valerii episcopi, discipuli sancti Petri Apostoli.

dans les mêmes termes. Le Martyrologe Romain, réformé en 1583, reproduit aussi cet éloge. L'ancien martyrologe d'Auxerre, du fonds Colbert, donne à saint Valère la qualité de disciple de saint Pierre; il en est de même du martyrologe manuscrit de la Bibliothèque Riccardi; ceux de Notker et de Fulde, et celui du cardinal Ottoboni, publiés par Giorgi, disent également que cet apôtre des Trévirois leur fut envoyé par saint Pierre.

Des auteurs postérieurs, il est vrai, quant au temps, à ces Martyrologes, mais graves par leur science et leur caractère, placent aussi saint Valère parmi les premiers prédicateurs envoyés par saint Pierre dans la Gaule; de ce nombre est Pierre le Vénérable (1). Marianus-Scotus est plus précis encore, et s'accorde merveilleusement avec le monument de l'Eglise d'Arles, avec Rhaban Maur et avec les Actes de saint Saturnin de la Bibliothèque Riccardi. Voici ses paroles : « Anno Dominicæ Incarnatio-« nis 54, Claudii anno 12, Episcopatus Petri Romæ « anno 8, Eucharius cum sociis Valerio atque Materno « ad prædicandum Gallicis gentibus missi sunt, etc. (2) » Plus bas, à l'an de Notre Seigneur 75, il dit que saint Valère succéda à saint Euchaire. Le savant P. Brouwer est à peu près du même sentiment; selon lui, saint Euchaire mourut en l'an 73, et saint Valère occupa son siége à partir de cette époque jusqu'à l'an 88 (3). Enfin des auteurs plus récents établissent dans un ordre différent les premiers évêques de Trèves; selon ceux-ci, ils se seraient succédé en cette manière : d'abord saint Eu-

(1) Misit (Petrus) in Galliam, Treverim, et Coloniam Maternum, Eucharium, et Valerium. — Petrus Venerabilis, *Apud Baronium*, *Annotationes in Martyrologium Romanum, ad diem* XXIX *januarii*.

(2) *Chronicon*, lib. II.

(3) *Antiquitates annalium Trevirensium*, lib. II, §. 76.

chaire, puis saint Maternus, et en troisième lieu saint Valère. Mais ces différences ne font rien à notre sujet; elles prouvent au contraire en faveur des traditions Tréviroises, et elles s'expliquent facilement, puisque, dans tous les cas, ces trois évêques sont venus ensemble, se sont livrés en même temps à leur œuvre apostolique, et pouvaient être simultanément revêtus du caractère épiscopal (1).

Tout le monde connaît les deux conciles de Bourges et de Limoges de l'an 1031 ; on sait que sur la proposition de l'abbé et des moines de Saint-Martial de Limoges, après de longs et vifs débats, il fut prononcé, d'après le témoignage des plus anciens Actes consultés par les Pères de ces deux assemblées, que cet apôtre des Lémovices avait été envoyé par saint Pierre pour évangéliser la Gaule, et qu'il était l'un des soixante-douze disciples (2).

Dans ce même concile, il fut aussi question de saint Stremonius, ou Austremoine, apôtre des Arvernes. L'archevêque de Bourges soutenait que l'on ne devait donner le nom d'Apôtre qu'à ceux qui avaient reçu de Jésus-Christ lui-même le pouvoir de prêcher la foi, et que saint Martial était seul de ce nombre parmi tous les fondateurs des Eglises des Gaules, au moins parmi les premiers prédicateurs de l'Evangile dans l'Aquitaine; qu'à la vérité les disciples du Sauveur, c'est-à-dire ceux qui crurent en lui, avaient été nombreux; mais que parmi ceux-ci Jésus-Christ n'en avait choisi que soixante-douze, à qui il avait donné le pouvoir de prêcher dans l'univers, leur disant : « Allez, je vous envoie comme des agneaux « parmi les loups; » et que ni saint Denis, ni saint Satur-

(1) Voyez Surius, tom. I, *de sancto Valerio*.
(2) Labbe, *concilia*, tom. IX, col. 861-891.

nin, ni saint Ursin, ni saint Austremoine, ni saint Front, ni saint Julien du Mans, qui avaient vu les Apôtres ou avaient pu les voir, et avaient été envoyés dans les Gaules, les uns par saint Pierre, les autres par saint Clément ou par d'autres Papes, n'avaient point été du nombre des soixante-douze (1). Ainsi, dans les premières années du XI[e] siècle, on mettait saint Austremoine au nombre des apôtres de la Gaule au premier siècle. On a vu, par le monument de l'Eglise d'Arles râpporté plus haut, et qui est au moins du VI[e] siècle, qu'à cette époque la même croyance était établie. Nous apprenons en outre, par la Vie de saint Ursin, fondateur de l'Eglise de Bourges, pièce antérieure à saint Grégoire de Tours, comme nous allons le démontrer, que telle était l'opinion générale avant l'historien des Francs. Malheureusement on n'est pas encore parvenu à découvrir des Actes très anciens de saint Austremoine; ceux qui ont été publiés par le P. Labbe (2) portent des traces d'une époque de beaucoup postérieure aux évènements qui y sont rapportés; mais, quoiqu'ils soient entachés de quelques fables, l'auteur qui les a rédigés fait cependant preuve de science et de bonne foi (3).

Une ancienne Vie de saint Ursin vient d'être retrouvée, exempte de toutes les additions apocryphes qu'on a mêlées dans la suite à la Vie du saint apôtre des Bituriges. Saint Grégoire de Tours, qui n'avait assurément pas fait de longues recherches sur les origines de nos Eglises, et qui s'est contenté d'en rapporter ce qu'il savait d'après les Actes de saint Saturnin de Toulouse et d'après ceux de saint Ursin, avait entre les mains les

(1) Labbe, *op. cit.*
(2) Labbe, *Bibliotheca nova manuscriptorum*, tom. II, pag. 482-500.
(3) Dom Ruinart, *Sancti Gregorii Turonensis Opera*, col. 918.

Actes nouvellement découverts. Il a emprunté à ceux de saint Saturnin, tels qu'il les avait, la date fausse de la mission des sept évêques, et à ceux de saint Ursin les noms de ces sept évêques; aussi ces deux saints sont les seuls sur lesquels il donne quelques détails, puisés évidemment dans leurs Actes, comme en sera convaincu quiconque voudra comparer ceux-ci avec le récit du père de notre histoire.

En effet, on ne peut pas dire que ces Actes soient postérieurs aux écrits de l'évêque de Tours; nous l'avons prouvé pour saint Saturnin, il nous sera tout aussi facile de le démontrer pour saint Ursin. Les Actes de ce saint apôtre de Bourges sont beaucoup plus longs que le récit de saint Grégoire de Tours, mais celui-ci rapporte en substance ce qu'ils relatent avec plus de détails. Cependant l'auteur de ceux-ci a passé sous silence deux des circonstances les plus importantes mentionnées l'une et l'autre par saint Grégoire de Tours : la première, que le sénateur Leocadius, qui donna son palais pour bâtir l'église de Bourges, était de la famille de Vectius Epagatus, martyrisé à Lyon avec saint Pothin; la seconde, que le corps de saint Ursin fut retrouvé au VIᵉ siècle, par suite d'une révélation, et honoré alors d'un culte public; ce que l'auteur des Actes n'eut certainement point omis, s'il avait eu connaissance des écrits de saint Grégoire de Tours. Il ne dit rien non plus de la magnifique église de Bourges, dont saint Grégoire parle cependant à l'occasion du don de Leocadius, laquelle probablement n'était point encore construite lorsque l'auteur des Actes écrivait. Son silence sur toutes ces circonstances prouve qu'il n'avait pas lu saint Grégoire, et qu'il écrivait avant l'invention du corps de saint Ursin. Ainsi il faut conclure qu'il a vécu à la fin du Vᵉ ou au commencement du VIᵉ siècle, et que par conséquent il

n'a pu avoir connaissance des ouvrages de saint Grégoire, qui n'écrivit que plus tard. Ajoutons que dans les Actes nouvellement publiés on ne voit aucune expression qui dénote une origine plus récente, que l'on n'y trouve aucun des faits apocryphes attribués plus tard à saint Ursin, et qui avaient attiré le mépris des critiques sur la Vie de ce saint. Nous ne pouvons pas entrer dans de plus grands détails, il nous suffit d'avoir indiqué les principales raisons qui nous font regarder les Actes de saint Ursin nouvellement découverts comme antérieurs à saint Grégoire de Tours, comme véritablement sincères et devant être préférés pour la date qu'ils assignent à la mission des sept évêques, à l'histoire même de saint Grégoire (1).

Nous nous sommes arrêté à dessein sur la date de la mission des sept évêques, parce que saint Gatien, fondateur de l'Eglise de Tours, était l'un d'entre eux, et qu'il vint à la même époque; c'est ce que prouvent le monument de l'Eglise d'Arles, les Actes de saint Ursin, dont nous venons de parler, deux autorités au moins du VIe siècle, et saint Grégoire de Tours lui-même, qui nomme son saint prédécesseur parmi les premiers apôtres de la Gaule. Ce fait a une grande portée dans la question qui nous occupe. Il prouve que l'Evangile fut prêché dès le premier siècle de l'Eglise, du temps même de saint Pierre, non seulement dans le midi et le nord de la Gaule, mais aussi jusque dans notre occident, où la civilisation romaine avait le moins pénétré (2).

(1) *Monuments inédits sur l'Apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*, tom. II, pag. 405-428. — On trouvera dans cet ouvrage non seulement le texte des Actes anciens de saint Ursin, mais les considérations les plus solides en faveur de la vérité que nous soutenons ici.

(2) Les Bénédictins, auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, s'expriment ainsi à l'article qu'ils ont consacré à saint Clément dans la chronologie

« Plusieurs critiques, dit un savant contemporain (1), auront peut-être de la peine à croire que saint Grégoire de Tours ait pu se méprendre sur l'époque où fut fondée sa propre Eglise, en retardant, comme il a fait, jusqu'à l'empire de Dèce, la mission de saint Gatien; mais, à notre avis, la lecture attentive de cet écrivain montre qu'en effet il n'avait rien de précis à nous apprendre, ni sur l'origine de l'Eglise de Tours, ni sur celle de plusieurs autres Eglises des Gaules, et nous ne pensons pas qu'un esprit judicieux et impartial puisse ne pas souscrire à cette conclusion.

« Il faut se rappeler en effet que si le christianisme fut prêché dans les Gaules, dès les premiers siècles, il n'y fit que des progrès assez lents, soit à cause de l'attachement des Gaulois aux superstitions païennes, soit à cause de la rigueur des persécutions. Les plus anciens monuments de l'Eglise gallicane, comme sont la Lettre des Eglises de Lyon et de Vienne, et les Actes de nos Martyrs, ne contiennent guère que le récit des massacres des premiers chrétiens. Il est certain que les persécutions, et vraisemblablement aussi l'attachement des Gaulois à l'idolâtrie, amenèrent l'extinction, au moins l'interruption, du sacerdoce dans plusieurs villes. C'est ce que suppose le zèle des souverains Pontifes à envoyer fréquemment, pendant les trois premiers siècles, des prédicateurs dans les Gaules, puisque l'ordre de l'Eglise ne permet pas de donner de nouveaux pasteurs à des peuples qui en sont déjà

historique des Papes : « Quoi qu'en disent plusieurs savants modernes, il « y a bien de l'apparence que c'est à saint Clément, et non à saint Fabien, « qu'on doit rapporter la mission des premiers évêques dans les Gaules; « tels que saint Trophime d'Arles, saint Gatien de Tours, saint Denis de « Paris, saint Paul de Narbonne, saint Austremoine de Clermont, saint « Martial de Limoges. »

(1) *Monuments inédits sur l'Apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*, tom. II, pag. 377.

pourvus. D'ailleurs nous avons des preuves certaines de cette cessation de l'épiscopat, comme à Tours, ainsi que l'assure saint Grégoire lui-même, en ajoutant encore que saint Gatien, malgré ses vertus, ne put y gagner à la foi qu'un petit nombre de païens (1). »

Les monuments d'un grand nombre d'Eglises que la tradition représente comme fondées le plus anciennement, supposent avec évidence cette interruption de l'épiscopat. On doit admettre encore que les Papes, en envoyant de nouveaux prédicateurs dans les Gaules, leur auront assigné de préférence les siéges de première fondation restés vacants. Ainsi voyons-nous saint Denis, envoyé par saint Clément, se rendre directement à Arles et y laisser saint Regulus pour y perpétuer le sacerdoce interrompu depuis la mort de saint Trophime. Ces missions de nouveaux pasteurs venus de Rome, renouvelées peut-être à plusieurs époques, sont vraisemblablement la cause qui, au ve siècle, au plus tôt, aura porté quelque copiste des Actes de saint Saturnin à confondre la mission de ce dernier par saint Pierre, avec celle de quelqu'un de ses successeurs venu de Rome au IIIe siècle, et qui souffrit le martyre dans la persécution de Decius; et c'est probablement aussi ce qui a fait croire à saint Grégoire de Tours que la foi n'avait été portée dans cette ville qu'au IIIe siècle, parce qu'alors quelque missionnaire venu de Rome y aura prêché réellement. Nous avons d'ailleurs prouvé plus haut que le premier rédacteur des Actes de saint Saturnin n'avait mis dans son travail aucune note positive de chronologie, et que les trois ou quatre dates que l'on y lit aujourd'hui y ont été ajoutées d'après des conjectures; d'un autre côté, on sait combien le nom de Decius était resté odieux aux chré-

(1) Sanctus Gregorius Turonensis, *Historia Francorum*, lib. X, cap. XXX.

tiens pendant plusieurs siècles, et ce fut là peut-être aussi ce qui aura porté à unir son nom à celui de saint Saturnin, dont le martyre présente des traits d'une extrême cruauté. Ces raisons, du reste, loin de s'exclure réciproquement, se prêtent un mutuel appui.

Il n'est pas du tout invraisemblable, en effet, que, dans plusieurs des villes où le ministère sacerdotal avait été interrompu, et où, par conséquent, il ne restait que peu de chrétiens, appartenant, comme il est d'ordinaire, à la classe la plus pauvre, la moins lettrée, la plus laborieuse de la société, le souvenir de leurs premiers apôtres ait pu s'affaiblir insensiblement, et même, en quelques endroits, s'éteindre tout-à-fait, et qu'ensuite, longtemps après, de nouveaux ouvriers évangéliques ayant été envoyés de Rome dans ces mêmes villes, on n'ait rien conservé de certain sur ceux qui les avaient précédés. C'est ce qui est arrivé à plusieurs Eglises des Gaules et à celle de Tours en particulier, dont, par un motif de ce genre, saint Grégoire n'aura pas connu la véritable origine. Comment expliquer autrement qu'entre saint Gatien et saint Martin il n'ait pu trouver qu'un seul évêque, saint Lidoire, duquel encore il n'a rien su, sinon qu'il avait fait construire une église à Tours. Pour rendre raison de cette lacune, l'auteur ajoute, il est vrai, que, par suite des persécutions, cette ville resta longtemps sans évêque (1).

Sévère Sulpice, plus ancien que saint Grégoire de Tours, donne assez clairement à entendre, qu'entre saint Gatien et saint Martin, il y avait eu à Tours plusieurs évêques. Parlant de la suppression faite par saint Martin d'un oratoire bâti sur la sépulture d'un voleur qu'on avait pris faussement pour un martyr, il dit que

(1) Gregorius Turonensis, *Historia Francorum*, lib. I, cap. XLIII.

cet oratoire avait été « dédié par les évêques prédécesseurs de saint Martin. » Parmi ces évêques qui avaient été dupes de la crédulité publique, on ne peut sans doute placer saint Gatien lui-même (1), puisqu'ayant prêché la foi le premier à Tours, et connaissant par leurs noms tous les chrétiens de cette ville, d'ailleurs en fort petit nombre, il n'eût pu autoriser une erreur aussi grossière. Mais, s'il y a eu plus d'un évêque entre saint Martin et saint Gatien, il faut donc conclure que saint Grégoire de Tours, qui n'en compte qu'un seul, ignorait le nombre et la suite de ses prédécesseurs dans son propre siége; et qu'enfin, en comptant trente-sept ans de vacance sur le siége de Tours, depuis saint Gatien, qu'il suppose être venu la première année de Decius, jusqu'à saint Lidoire, il a parlé par conjecture, et pour ne pas laisser incomplète la chronologie qu'il avait entrepris de donner des dix-huit évêques ses prédécesseurs.

Ajoutons que, sur cet article même de ses prédécesseurs, saint Grégoire a montré une négligence beaucoup plus étonnante encore; au lieu de nommer dix-huit prélats, il aurait dû en nommer dix-neuf, car il a omis le nom de saint Arnoul, qui, après avoir occupé pendant peu de temps le siége de Tours, fut martyrisé à Reims. Le souvenir de cet évêque, disciple de saint Remi, n'était pas si éloigné de saint Grégoire; s'il eût mis un peu de soin à rechercher les antiquités de sa propre Eglise, il eût aisément retrouvé le nom et l'histoire de ce prélat dont parlent plusieurs martyrologes, et dont la mémoire s'est conservée vivante dans diverses Eglises (2).

(1) Sévère Sulpice, *Vita sancti Martini*, cap. XVIII. — Voyez Dom Ruinart, in cap. XLIII, lib. I, *Historiæ Francorum*.

(2) Dom Marlot, *Metropolis Rhemensis Historia*, tom. II, pag. 196. — Dom Ruinart, in cap. XXXI, lib. X, *Historiæ Francorum*. — Maan, *Sancta et Metropolitana Ecclesia Turonensis*. — L'abbé Clouet, *His-*

Tout ce que cet historien avait appris de la tradition sur les sept évêques, se réduisait à leur mission de Rome par les Souverains Pontifes en général, et une preuve qu'il n'a fixé l'année de leur mission que d'une manière conjecturale, et d'après un monument auquel il ne s'en rapportait pas entièrement, c'est que, parlant ailleurs de saint Austremoine, il dit, en termes généraux, qu'il fut envoyé dans la cité d'Auvergne par les *Evêques Romains* (1), en compagnie de saint Gatien et des autres évêques qu'il a nommés autre part. Cette manière générale de s'exprimer, sans articuler le nom d'aucun Pape en particulier, s'explique parfaitement, si l'on suppose que saint Grégoire ignorait la véritable époque de cette mission ; autrement, on aurait peine à s'en rendre compte, puisque, lorsqu'il parle de saint Martial (qu'il croit même être venu d'Orient) (2), il emploie encore les mêmes expressions, disant de lui qu'il fut *envoyé par les Evêques Romains*, et qu'il n'a pas d'autres termes relativement à son prédécesseur saint Gatien lui-même, sur lequel il déclare parler d'après le dire commun (3). Ajoutons qu'à l'égard de saint Saturnin, il contredit ce qu'il a avancé ailleurs de la mission de ce saint évêque sous Decius, puisqu'il convient que, d'après la tradition, il avait été envoyé à Toulouse par les *Disciples des Apôtres* (4). Il est donc permis de croire qu'il n'affecte ces manières va-

toire ecclésiastique de la province de Trèves, tom. I, pag. 381. — Chalmet, *Histoire de Touraine*, tom. I, pag. 118, n'admet pas saint Arnoul au nombre des évêques de Tours; mais cet auteur ne se donne pas la peine d'appuyer son opinion de quelque raisonnement; des noms comme ceux de Marlot et de Ruinart méritaient cependant que l'on discutât leur sentiment, si on ne l'admettait pas.

(1) *De Gloria Confessorum*, cap. CCC.

(2) *Op. cit.* cap. XXVII.

(3) *Ibid.* cap. IV.

(4) *De Gloria Martyrum*, lib. I, cap. XLVIII.

gues de parler, dans certains passages de ses écrits, que parce qu'il ignorait réellement le nom du Pape auteur de cette mission célèbre. De plus, saint Grégoire était persuadé que l'Evangile avait été prêché dans la Gaule avant l'arrivée des sept évêques de la grande mission; c'est ce que prouve entre autres endroits de ses écrits historiques, celui qui est relatif à saint Eutrope, fondateur de l'Eglise de Saintes, qu'il atteste avoir été envoyé par saint Clément (1).

La troisième mission venue dans la Gaule au premier siècle fut envoyée par saint Clément, et avait pour chef saint Denis, premier évêque de Paris et martyr. On ne peut pas douter que ce saint n'ait été accompagné d'un grand nombre d'ouvriers évangéliques, qui portèrent la bonne nouvelle dans diverses cités. Il suffira à notre dessein de prouver que saint Denis fut envoyé par saint Clément (2).

On tint, en 825, un concile à Paris pour la question des saintes Images, dix ans avant que l'abbé Hilduin, accusé par des critiques modernes d'avoir inventé l'opinion que nous avons adoptée, n'écrivît ses *Aréopagitiques;* or, ce concile, ayant à établir la tradition en faveur du culte des Images, la fait remonter jusqu'à saint Denis, *envoyé,* dit-il, *par saint Clément* (3).

(1) *De Gloria Martyrum*, lib. I, cap. LVI.

(2) Dom Bondonnet, *Réfutation des trois Dissertations de Mre Jean de Launoy*. — Ant. Pagi, *Dissertatio historico-critica de sancto Dionysio*, apud Franc. Pagi, *Breviarium Pontificum Romanorum*, tom. IV, pag. 1-28. — Voyez Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, tom. IV, pag. 443.

(3) Nec vobis tædium fiat, si ad ostendendam rationem veritatis, veritatemque rationis, se se paulo longius sermo protraxerit, dummodo linea veritatis, quæ ab antiquis patribus nostris usque ad nos inflexibiliter ducta est, beato Dionysio scilicet, qui a sancto Clemente beati Petri Apostoli in Apostolatu primus ejus successor extitit, in Gallias cum duodenario nu-

On lit dans les *Antiquités de Saint-Denis* (1), une charte de Pepin, donnée la dernière année de son règne, peu avant sa mort, c'est-à-dire en 768, où ce prince relève la gloire de cet illustre monastère qui possède les corps de saint Denis, saint Rustique et saint Eleuthère, *envoyés par saint Clément* (2).

Dans un diplôme de Thierry de Chelles, accordé par ce prince pour confirmer les priviléges de l'abbaye de Saint-Denis, on trouve une assertion toute semblable (3).

Ainsi, un siècle entier avant que l'abbé Hilduin n'écrivît ses *Aréopagitiques,* l'opinion commune, universellement répandue et adoptée était que saint Denis avait reçu sa mission de saint Clément.

Le Vénérable Bède, qui écrivait aussi avant l'abbé Hilduin, nous est témoin que la Grande-Bretagne avait conservé la même tradition que la Gaule au sujet de la mission de l'apôtre de Paris (4).

mero primus prædicator directus, et post aliquod tempus una cum sociis huc illucque prædicationis gratia per idem regnum dispersis martyrio coronatus est. — Pagi, *op. cit.* — Labbe, *Concilia*, tom. VII, col. 1543, rapporte ce concile à l'an 824.

(1) Lib. III, cap. V.

(2) Dionysius et sæpe jam dictus Rusticus et Eleutherius, qui primi post Apostolos sub ordinatione B. Clementis, Petri Apostoli successoris, in hanc Galliarum provinciam advenerunt. -- Pagi, *op. cit.*

(3) Ærgo dum et Omnipotens Pater, qui dixit de tenebris lumen expendiscire, per Incarnationis mystheria unigeniti Filii sui Domini nostri Jesu Christi, vel inlustratione Spiritus Sancti inluxit in corda sanctorum Christianorum, pro cujus amore et desiderium inter citerus gloriosus triumphus Martyrum beatus Dionisius cum sociis suis Rustico et Eleotherio, qui primi post Apostolos sub ordinatione beati Climenti, Petri Apostoli successoris, in hanc Galliarum provinciam advenerunt. — Dom Mabillon, *de re Diplomatica,* pag. 488. — Pagi, *op. cit.*

(4) Apud Parisium Natale sanctorum Martyrum Dionysii episcopi, Eleutherii presbyteri, et Rustici diaconi. Qui beatus episcopus a Pontifice Clemente Romano in Gallias directus, ut prædicationis operam populis a fide Christi alienis exhiberet, tandemque ad Parisiorum civitatem devenit, et per annos aliquot sanctum opus fideliter et ardenter executus, a

Nous avons encore un témoin contemporain de saint Grégoire de Tours, qui n'hésite pas à attribuer à saint Clément l'ordination de saint Denis, dans un ouvrage consacré spécialement à la gloire de ce saint martyr; c'est saint Venance Fortunat, évêque de Poitiers, qui s'exprime ainsi dans une hymne en l'honneur de saint Denis :

Fortem fidelem militem,
Cœli secutum principem,
Dionysium Martyrem,
Plebs corde, voce personet.

Clemente Roma Præsule,
Ab Urbe missus adfuit :
Verbi superni seminis
Ut fructus esset Galliæ (1).

C'est en vain que Launoy a voulu attaquer l'authenticité de cette hymne; les manuscrits les plus anciens et les plus corrects la renferment; d'ailleurs, il n'est pas possible que l'abbé Hilduin eût osé avancer un fait, qui n'aurait eu aucun fondement dans la croyance commune des personnes instruites, auxquelles s'adressent ses *Aréopagitiques* (2).

præfecto Fescennino Sisinnio comprehensus, et cum eo sanctus presbyter Eleutherius, et Rusticus diaconus, gladio animadversi martyrium compleverunt. — *Martyrologium sancti Bedæ, ad diem* IX *octobris*. — La plupart des anciens martyrologes contiennent au même jour un éloge semblable des trois saints martyrs; saint Clément est assez constamment désigné comme l'auteur de leur mission. — Giorgi, *Martyrologium Adonis*, pag. 522.

(1) *Venantii Fortunati Opera*, pars I, pag. 49. — Voyez les notes de Dom Luchi.

(2) Pagi, *op. cit.* — Nat. Alexander, *Historia ecclesiastica*, tom. III, pag. 188. — Nous pourrions peut-être, avec Pagi, nous appuyer sur les Actes de sainte Geneviève; mais nous préférons n'alléguer que des autorités incontestables. — Voyez Dom Mabillon, *Œuvres posthumes*, tom. II, *Remarques sur les Antiquités de Saint-Denis*, pag. 336; et *Vetera*

En outre, il est indubitable qu'au temps de l'abbé Hilduin, et même à une époque antérieure, sous l'archevêque Hincmar, il existait des Actes de saint Denis, que ces auteurs et leurs contemporains regardaient comme anciens, et dans lesquels la fondation de l'Eglise de Paris était attribuée au célèbre Aréopagite converti par saint Paul, et envoyé par saint Clément dans les Gaules. L'Eglise de Paris avait chèrement conservé cette honorable tradition, jusqu'à l'époque où de fâcheuses influences lui imposèrent une Liturgie toute nouvelle. Ce que l'on objecte contre cette opinion ne peut contre-balancer les autorités sur lesquelles elle s'appuie. Si l'on rencontre sur d'anciens martyrologes deux fêtes en l'honneur de saint Denis, l'une au 3 octobre, où il est honoré comme évêque d'Athènes, et l'autre au 9 du même mois, où il est vénéré comme évêque de Paris et martyr, on l'explique suffisamment en disant que saint Denis, comme d'autres saints évêques des premiers temps du christianisme, jouisait d'un culte au jour où il avait reçu l'onction épiscopale et fixé sa chaire, et que l'on célébrait également par une fête solennelle le jour de sa mort. Mais nous ne nous sommes point imposé cette thèse; revenons à notre sujet.

En dehors de ces missions plus nombreuses, un grand nombre d'ouvriers évangéliques paraissent être venus, dès le premier siècle, prêcher la bonne nouvelle dans

Analecta, tom. I, *Adnotationes in Epistolas Hincmari*, pag. 39. Dans cet endroit, le savant éditeur déclare qu'il ne faut pas mépriser l'opinion de ceux qui pensent que saint Denis de Paris est le même que saint Denis l'Aréopagite, puisque des auteurs antérieurs à l'abbé Hilduin affirment la même chose. On sait que le Bréviaire Romain continue de dire que l'Aréopagite est le même personnage envoyé dans les Gaules par saint Clément. — Voyez *Nouveau traité de Diplomatique*, tom. I, préface, pag. X, note 3ᵉ. — *Monuments inédits sur l'Apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*, tom. II, pag. 355.

différentes parties de la Gaule. Quelques unes de leurs missions ont laissé des souvenirs que doit respecter une critique impartiale. Telles furent celle de saint Crescent, fondateur de l'Eglise de Vienne, celle de saint Front, premier évêque de Périgueux, celle de saint Georges du Puy, celle de saint Julien du Mans, et peut-être d'autres encore.

Saint Crescent était honoré comme fondateur de l'Eglise de Vienne et disciple de saint Paul, dès le temps de saint Adon, évêque de la même ville (875). Cet écrivain, d'une science incontestable, avait dù rechercher avec un soin particulier les origines de l'Eglise qu'il avait été appelé à gouverner (1). Saint Crescent fut l'un des premiers disciples qui s'attachèrent à saint Paul pour le suivre dans ses courses apostoliques, et apprendre de lui la science du salut. Paul était à Rome, lorsque Crescent le quitta pour venir dans la Gaule. Nous apprenons ce fait de l'Apôtre lui-même : « Demas enim me reliquit, « diligens hoc sæculum, et abiit Thessalonicam; Crescens in Galatiam, Titus in Dalmatiam (2). » Ici *Galatia* signifie la Gaule, c'est le sentiment d'Eusèbe de Césarée (3); c'est aussi celui de Théodoret (4) et de saint Epiphane (5). Il est remarquable qu'Eusèbe, et surtout Théodoret, parfaitement instruits, non seulement de leur langue, mais encore de l'histoire ecclésiastique qu'ils

(1) Eodem die, sancti Crescentis, Apostoli Pauli discipuli, Viennensis Ecclesiæ primi doctoris. — Il est vrai que sur quelques manuscrits on ne rencontre pas les dernières paroles de cet éloge, celles précisément qui vont à notre sujet; mais le savant Giorgi a cru que les exemplaires les plus sûrs l'autorisaient à les conserver dans l'excellente édition qu'il a donnée du Martyrologe de saint Adon. — *Martyrologium Adonis*, pag. 10.

(2) *Epistola* II *ad Timotheum*, IV, 10.

(3) *Historia ecclesiastica*, lib. III, cap. IV.

(4) *Commentarium in Epistolam* II *ad Timotheum*, IV, 10.

(5) *Hæresis* LI.

écrivaient, et en particulier des traditions des Eglises grecques, s'accordent si parfaitement avec les plus anciens souvenirs des Eglises des Gaules. N'est-ce pas une preuve que de leur temps l'Eglise grecque tout entière tenait ce fait pour incontestable? Autrement, il eût été beaucoup plus simple pour eux de ne pas entrer dans ce détail, d'autant plus qu'il était certain d'autre part que saint Crescent était né en Orient, et qu'il y avait longtemps demeuré, travaillant avec saint Paul à répandre l'Evangile (1). Après avoir fondé l'Eglise de Vienne, Crescent laissa à saint Trophime et aux autres évêques établis en assez grand nombre, probablement avant son arrivée, les contrées méridionales, et s'avança vers le nord, jusqu'à Mayence, métropole de la première Germanie (2).

Saint Front et saint Georges, tous deux disciples de saint Pierre, fondèrent également des Eglises dans le midi de la Gaule. Leur mission nous est attestée, non seulement par Rhaban Maur, dans sa Vie de sainte Marthe, mais encore par les plus anciens martyrologes, par les monuments de la Liturgie, et surtout par des Actes très anciens, exempts des additions apocryphes insérées à une époque postérieure dans d'autres Vies de ces saints évêques (3).

(1) Saint Jérôme, Strabon, Ammien-Marcellin, comme on peut le voir dans Dom Bouquet, *Rerum Gallic. et Francic. scriptores*, tom. I, prouvent effectivement que les Grecs appelaient les Gaulois Galates, et la Gaule Galatie.

(2) *Gallia Christiana*, tom. v, col. 433. — On peut voir dans cet ouvrage de nouvelles autorités en faveur de notre sentiment; Dom Denis de Sainte-Marthe, dont le suffrage est lui-même une grave autorité, admet que saint Crescent gouverna l'Eglise de Mayence pendant 22 ou 23 ans, et que la fondation de cette Eglise a eu lieu vers l'an 80.

(3) *Monuments inédits sur l'Apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*, tom. II, pag. 387.

Nous pourrions encore citer, à l'appui de la thèse générale que nous venons d'établir, si nous ne craignions d'abuser de la patience de nos lecteurs, une autorité très remarquable par elle-même, mais surtout par le lieu où nous la rencontrons : c'est celle de l'abbé Granet, éditeur des œuvres complètes du docteur de Launoy. Dans la préface qu'il a placée en tête du second volume des ouvrages du célèbre controversiste, il réfute complètement ce que celui-ci avait écrit sur l'origine des Eglises de la Gaule, et établit, par des raisons solides, que la religion chrétienne fut prêchée dans ce pays dès le temps des Apôtres, en sorte que son existence était déjà florissante au siècle de saint Cyprien (1).

3° *Saint Julien a reçu sa mission de saint Pierre ou de saint Clément.*

Dans tout ce qui précède, nous avons voulu démontrer que l'Evangile fut annoncé dans la Gaule dès le temps même des Apôtres, et prouver que le premier siècle de l'ère chrétienne vit fonder des Eglises dans les contrées les plus reculées de l'Occident; mais, au milieu des détails que nous avons été contraint d'accumuler, nous n'avons pas perdu de vue saint Julien et sa mission. Tout ce que nous avons dit jusqu'ici, n'a eu d'autre but que de préparer le lecteur à saisir plus aisément la portée des autorités et des textes que nous avons à mettre sous ses yeux.

Il est nécessaire, en commençant l'examen de cette grande question, de ne se pas laisser préoccuper par l'espèce de contradiction qui semble exister entre les

(1) *Joannis Launoii Opera omnia*, tom. II, pars I, *Præfatio editoris*, pag. III-IX.

auteurs qui placent la mission de saint Julien au premier siècle, et qui l'attribuent, les uns à saint Pierre lui-même, les autres à saint Clément. Cette divergence s'explique d'elle-même quand on se rappelle certaines circonstances de la vie et du pontificat de saint Pierre. Selon le sentiment le plus autorisé chez les chronologistes, le Prince des Apôtres vint à Rome et y établit sa chaire en l'an 44; il l'occupa pendant vingt-cinq ans; mais il ne resta pas toujours dans la ville qui était devenue son siége. Sept ans après qu'il y fut entré, en l'année 51, l'empereur Claude rendit un édit pour chasser de Rome tous les Juifs. Saint Pierre fut contraint de s'éloigner, comme tous ceux de sa nation; il retourna à Jérusalem, et c'est là qu'il présida l'assemblée des Apôtres dont parle saint Luc (1). Claude mourut le 13 octobre en l'an 54, et Néron lui succéda; alors il fut libre à saint Pierre de revenir dans la capitale de l'empire; il y revint effectivement en l'année 57 (2).

Pendant une absence aussi prolongée, saint Pierre ne laissa point son Eglise sans la pourvoir de chefs revêtus du caractère épiscopal pour la gouverner; il paraît assuré que saint Lin, saint Clet et saint Clément, comme vicaires de saint Pierre, gouvernèrent l'Eglise Romaine durant cette période. Tout ce qu'ils faisaient, ils le rapportaient à saint Pierre, et agissaient toujours en son nom. Comme d'un autre côté le nombre des chrétiens s'était beaucoup augmenté, ainsi que le disent tous les auteurs anciens, tant sacrés que profanes, à propos de la première persécution (3), ces trois évêques envoyèrent de

(1) *Acta Apostolorum*, XV, 20.

(2) Lactantius, *de Mortibus Persecutorum*, cap. II. — Foggini, *de Romano divi Petri itinere*, *Exercit.* VI, VII, VIII et *passim;* et les notes de Bianchini sur l'article du *Liber Pontificalis* relatif à saint Pierre.

(3) Tacitus, *Annales*, lib. XV, cap. XL. — Tertullianus, *Apologetica*,

nombreux ouvriers évangéliques dans toutes les contrées de l'Occident, les ordonnant et leur conférant la mission au nom du Prince des Apôtres. De là vient que les premiers écrivains, considérant, tantôt celui qui avait immédiatement transmis la juridiction, tantôt celui au nom duquel elle avait été conférée, ont mêlé les noms de saint Pierre et de saint Clément, parce que ce dernier semble avoir tenu le premier rang entre les trois vicaires du Prince des Apôtres (1).

Dans le cours du VIe siècle la croyance générale de l'Eglise du Mans était que saint Julien, son fondateur, avait été envoyé de Rome par saint Pierre, ou par saint Clément, au nom du Prince des Apôtres; qu'il était venu chez les Cénomans et qu'il y avait établi une société chrétienne. Les monuments de la liturgie constataient ce fait que l'on avait reçu des ancêtres probablement par des documents écrits, et, sans aucun doute, par la voie d'une tradition appuyée sur des faits réels. Malheureusement ces monuments n'ont pas encore été retrouvés, peut-être ne le seront-ils jamais; mais leur existence est incontestable aux yeux d'une saine critique, aussi bien que la plupart des faits qu'ils contenaient, ainsi que nous l'avons démontré (2).

Au commencement du IXe siècle, Rhaban Maur,

cap. V. — Orosius, *Historia*, lib. VII, cap. VII. — Sulpicius Severus, *Historia sacra*, lib. II, cap. XXIX. — D'après ces textes et d'autres encore, Pagi, à l'an 64, §. 4, s'exprime ainsi : Hæc itaque persecutio non localis, sed universalis fuit.

(1) Cette thèse, dont nous ne pouvons développer ici les preuves, sera établie solidement dans le second volume des *Origines de l'Eglise Romaine*. — On peut voir les notes de Bianchini, sur le *Liber Pontificalis* de l'Eglise de Rome, tom. II, *passim*, et Papebrock, *Propylæum*, *ad Acta Sanctorum maii*, pag. 15*. — Voir aussi Mœhler, *la Patrologie*, tom. I, pag. 59, de la traduction française.

(2) Voyez ci-dessus, §. 1.

écrivant, avec une science peu commune, la Vie de sainte Marie-Madeleine, énumère, au chapitre XXVII, les saints personnages fondateurs des Eglises de la Gaule, que, selon une tradition ancienne, l'on croyait être venus au premier siècle. Il écrivait en Allemagne, pays dont il connaissait parfaitement tous les trésors littéraires ; il avait habité la Gaule et même le monastère de Marmoutier, voisin de notre province. On reconnaît aisément par la lecture de son ouvrage qu'il avait été soigneux de se procurer des documents anciens ; son caractère moral est d'ailleurs parfaitement établi ; pour toutes ces raisons, on ne saurait dénier au témoignage de Rhaban Maur une véritable autorité. Or, parmi les apôtres de la Gaule, que l'on croyait à cette éqoque avoir été envoyés au premier siècle par saint Pierre, Rhaban Maur nomme saint Julien, premier évêque des Cénomans (1).

Ce fut pendant le cours du même siècle, et probablement vers le milieu, comme le pensent les meilleurs critiques (2), que l'on rédigea la première partie des *Gestes des Evêques du Mans;* il n'est pas douteux que la croyance à la mission de saint Julien au premier siècle ne fût alors universellement admise. Ce recueil eut pour rédacteur un chanoine ou un clerc de l'église cathédrale, et qui ne pouvait inventer un fait contradictoire à ce que l'Eglise du Mans promulguait solennellement au moins une fois par an, dans sa Liturgie. Or, cette précieuse chronique atteste, comme le récit de Rhaban Maur, la mission de saint Julien par saint Clément.

(1) *Monuments inédits sur l'Apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*, tom. II, col. 540.

(2) Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, tom. X, pag. 307. — Dom Rivet, *Histoire littéraire de la France*, tom. V, pag. 144. — Dom Brial, *ibid.* tom. XIV, pag. 410.

Nous voyons qu'à la même époque le culte de saint Julien était répandu non seulement dans la province qu'il avait évangélisée, mais encore dans un grand nombre d'Eglises qu'aucune relation connue ne rapprochait de la nôtre. Les martyrologes de saint Adon, d'Usuard et plusieurs autres parlent de notre saint évêque au six des calendes de février (1).

Un diplôme de Charlemagne, de l'an 802, dont parle René Choppin dans sa *Coutume d'Anjou* (2), constate que saint Julien jouissait longtemps avant ce temps-là d'un culte solennel dans la cité du Mans. Par ce diplôme, l'empereur donne aux prêtres, chanoines et clercs de l'église cathédrale de Saint-Gervais du Mans, le droit de percevoir la dixième et la neuvième partie des fruits sur certaines terres, et leur assujétit plusieurs monastères spécifiés en cette charte; or, parmi les monastères qui y sont nommés, nous trouvons celui du Pré, mentionné en ces termes: *Monasterium Sancti Juliani in quo ipse requiescit in corpore* (3). Il n'en faut assurément pas davantage pour constater le fait d'un culte très solennel rendu à saint Julien; or, tout ce qui tend à constater ce

(1) Launoy, dans ses Dissertations contre Dom Bondonnet, dit positivement qu'aucun monument antérieur à Charlemagne ne constate le fait d'un culte rendu à l'apôtre des Manceaux; il va jusqu'à nier qu'Usuard en fasse mention. Ce sont là des vivacités naturelles à ce docteur; il est vrai que sur ce point, comme sur un si grand nombre d'autres, on reconnaît dans les divers manuscrits quelques variantes; même le P. du Sollier avait cru reconnaître que dans le fameux martyrologe manuscrit d'Usuard de Saint-Germain-des-Prés, le nom de saint Julien avait été ajouté par une main postérieure, mais Dom Bouillart a fait voir l'erreur du docte jésuite. De son côté, Giorgi a constaté que ce nom devait être dans les plus anciens exemplaires du martyrologe de saint Adon.—Voyez une longue note de Giorgi, *Martyrologium Adonis*, pag. 68.

(2) Liv. I, art. 37.

(3) Dom Bondonnet, *Réponse aux trois Dissertations de Launoy*, pag. 328-350.

culte confirme déjà, en quelque chose, l'authenticité des récits conservés sur ce saint apôtre.

Nous avons une Vie de saint Pavace, troisième évêque du Mans, rédigée dans le premier tiers du IXe siècle ; l'auteur de cet ouvrage est très sobre de détails historiques ; il se contente de rapporter fort au long quelques miracles opérés par le saint évêque. Cette Vie était, selon l'abbé Lebeuf et le P. du Sollier, destinée à être lue dans les Églises nombreuses où l'on faisait dès lors la fête de saint Pavace. On y trouve dès le commencement saint Julien qualifié de *Disciple des Apôtres* (1).

Nous avons déjà vu que l'Eglise du Mans n'était pas seule au commencement du IXe siècle à croire que saint Julien était venu dans la Gaule à l'époque des Apôtres ; nous sommes en mesure d'en fournir encore de nouvelles preuves.

Ce fut vers l'an 996 que Léthalde écrivit, à la prière de l'évêque Avesgaud, les Actes de saint Julien : on sait que « sans s'arrêter à la commune tradition et à la foi « des vieux registres, ni même à celle d'une légende ma« nuscrite de la vie de saint Julien, tirée du monastère « de Fleury, qui lui pouvait servir de modèle, il assure « que le saint évêque fut envoyé dans les Gaules, au com« mencement de l'empire de Decius (2). » Heureusement nous savons de Léthalde lui-même qu'il n'a fixé cette date que par conjecture, pour se conformer au texte de saint Grégoire de Tours, texte que nous avons discuté plus haut ; nous savons que tous les monuments que put

(1) Fuit namque prædictus sanctus Pavacius in doctrina Apostolorum sapienter eruditus, et prudenter edoctus, a beato Clemente Petri Apostoli tertio successore, sancto Juliano Cenomanicæ urbis primo episcopo et discipulo Apostolorum adjutor datus. — *Acta Sanctorum, ad diem* XXIV *julii, Vita sancti Pavacii*, num. 1.

(2) Le Corvaisier, *Histoire des Evêques du Mans*, pag. 41.

consulter Léthalde, monuments que de son temps l'on jugeait anciens, s'accordaient, selon son propre témoignage, à rapporter la conversion des Cénomans par saint Julien au temps de saint Pierre ou de saint Clément (1).

Ainsi, à la fin du x[e] siècle, des monuments vénérables par leur antiquité constataient et la qualité de Saint donnée à notre apôtre, et sa mission au premier siècle de l'Eglise.

Peu de temps après, et du vivant de Léthalde, pendant l'épiscopat d'Avesgaud, les évêques et les abbés d'Aquitaine célébrèrent à Limoges, en 1031, un concile fameux qu'il importe beaucoup d'étudier dans la question qui nous occupe. Depuis plusieurs années, l'Eglise de Limoges était inquiétée dans le culte qu'elle rendait de temps immémorial à saint Martial, son fondateur, qu'elle honorait sous le titre d'apôtre, comme ayant été l'un des soixante-douze disciples du Sauveur. Cette qualification d'apôtre avait effrayé certains esprits; ils ne voulaient point qu'il fût permis de le donner à d'autres qu'à ceux qui furent choisis par Jésus-Christ même. Les évêques d'Aquitaine défendirent vigoureusement la tradition et les monuments de leurs Églises. A leur tête se trouvaient Gauzelin, archevêque de Bourges, Jourdain, évêque de Limoges, et l'abbé de Saint-Martial, dans la même ville. Pour terminer cette querelle, on s'adressa au Siége Apostolique; c'était Jean XIX qui l'occupait alors. Ce Pontife écrivit une lettre à Jourdain de Limoges et à tous

(1) Léthalde, *Vita sancti Juliani*, num. 1, 2, 3. — *Acta Sanctorum, ad diem* XXVII *januarii*. — C'est une erreur très grave, au point de vue où nous nous plaçons, de croire, comme le font à peu près tous les écrivains de notre province, que Léthalde n'a eu, pour composer sa Vie de saint Julien, que le récit des *Gestes des Evêques du Mans*. Heureusement il suffit de le lire lui-même avec attention pour reconnaître cette erreur.

les autres évêques des Gaules, pour leur déclarer que l'on pouvait continuer d'honorer saint Martial comme Apôtre, et que l'on ferait la même chose à Rome ; non que ce saint fût du nombre des douze, mais parce qu'il avait vu Notre Seigneur et avait été l'un des soixante-douze disciples. Après la réception de cette lettre, Jourdain tint un concile, en 1029, dans sa ville épiscopale, et il y fut décidé que saint Martial recevrait les honneurs d'Apôtre. Bientôt après, en 1031, Aimon, nouvel archevêque de Bourges, célébra aussi un concile dans sa ville épiscopale, et une résolution semblable y fut adoptée.

La même année, eut lieu le second concile de Limoges, où l'on agita encore la question. Quelques uns soutenaient la négative, mais presque tous embrassaient l'opinion de Jean XIX, fondés sur ce que saint Martial avait vu le Sauveur et avait été l'un de ses disciples. Deux fois, dans ces débats, il fut parlé de saint Julien, premier évêque du Mans, et les adversaires remarquaient que saint Julien, quoiqu'il eût été envoyé par les Apôtres, par saint Pierre lui-même, n'avait cependant jamais reçu ni le nom, ni les honneurs accordés aux Apôtres (1). Ce fait seul suffirait pour attester l'opinion des Eglises de France, à cette époque. Dans une discussion aussi grave et qui dura plusieurs années, il est naturel

(1) Archiepiscopus (Bituricensis) ita respondit. ... Sed quia contendunt de beato Dionysio, et aliis Patribus antiquis Galliarum : numquid Dionysius et Saturninus, genere gentiles, ab ipso Jesu, antequam in cœlos ascenderet, acceperunt potestatem ligandi atque solvendi cum his qui Dominum in carne viderunt et secuti sunt?... Quod denique de beatis Dionysio et Saturnino dixi, eodem modo dictum puta de Ursino, de Austremonio, de Frontone genere Petracorico, de Juliano Cenomanensi genere Romano, et de aliis qui Apostolos viderunt in carne vel videre potuerunt, qui tam a beato Petro quam a beato Clemente sive successoribus ejus, in Galliam post beatum Martialem prædicare missi sunt. — Labbe, *Concilia*, tom. IX, col. 880 et 894.

de croire que de part et d'autre on réunit les monuments les plus anciens, et les plus authentiques qu'il fut possible de se procurer. Il est évident aussi que l'on ne fait que reculer la difficulté, quand on dit que les Actes de saint Martial connus aujourd'hui sont apocryphes.

Au commencement du XII[e] siècle, Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, dans son Traité contre les Pétrobrusiens, alléguant l'autorité de la tradition que nos Eglises des Gaules ont reçue de leurs fondateurs, énumère les plus anciens de ces fondateurs, parmi lesquels il compte, entre les premiers, saint Julien, évêque du Mans (1). L'intention du saint abbé de rapporter la mission de saint Julien au temps des Apôtres est visible, puisqu'il le met au même rang que les sept premiers évêques dont la mission est si célèbre, et qu'il dit de saint Trophime, en particulier, qu'il avait été instruit par saint Paul.

En 1205, le chapitre du Mans envoya la Vie de saint Julien à l'Eglise de Paderborn, qui la lui avait demandée, et il l'accompagna d'une lettre dans laquelle il professe hautement la tradition que les siècles antérieurs lui avaient transmise (2).

En 1383, Clément VII, Pape d'Avignon, confirmant les priviléges du chapitre du Mans, s'exprime ainsi dans sa Bulle donnée à cet effet : « Volentes itaque Ecclesiam « Cenomanensem, cujus gloriosus confessor Julianus, « qui de numero septuaginta discipulorum existens « a B. Clemente ad partes illas destinatus gentilem

(1) Petrus Venerabilis, *Contra Petrobrusianos hæreticos Epistola*. — *Maxima Bibliotheca Patrum*, tom. XXII, pag. 1051.

(2) Hic enim Julianus primus Cenomanorum Apostolus, velut Abraham patriarcha, pater sequentium Præsulum et Cenomanensium gentium in Christo... Missus a beato Clemente Petri Apostoli successore. — *Acta Sanctorum januarii*, tom. II, pag. 762, num. 5.

« populum, errore tenebrarum deposito, ad fidei Catho-
« licæ cultum reduxit, prior extitit antistes, favore prosé-
« qui gratiæ specialis, ob ipsius sancti Præsulis reveren-
« tiam etc. »

Quelques uns des auteurs qui nous restent à citer, et les deux pièces que nous venons d'alléguer ne remontent pas, il est vrai, à l'antiquité la plus reculée; toutefois, leur témoignage n'en est pas moins important, parce qu'il est rendu par des personnages d'une haute gravité, et que l'on est fondé à croire capables de discerner entre une tradition ancienne et une tradition récente.

Vincent de Beauvais, dans son *Speculum historiale* (1), rapporte que le premier évêque du Mans, honoré par l'Eglise sous le nom de saint Julien, confesseur, n'est autre que Simon le lépreux, dont il est parlé dans les saintes Ecritures, qui reçut Notre Seigneur dans sa maison, et qui fut envoyé par les Apôtres dans la Gaule pour prêcher la foi aux Cénomans.

Pierre de Natalibus (2), évêque d'Equilia, et saint Antonin (3), archevêque de Florence, suivent le même sentiment; ce dernier parle de quatre saints du nom de Julien, et il dit à ce sujet : « Primus fuit Cenomanensis « Episcopus; et hic dicitur fuisse Simon ille leprosus, « quem Christus a lepra mundaverat : qui et Christum « ad convivium invitaverat. Qui Christi discipulus, post « adscensionem Domini, ab Apostolis Cenomanensis « Episcopus est ordinatus, et multis clarus virtutibus, « tres mortuos ressuscitans, demum in pace quievit. »

On lit dans le Martyrologe d'Usuard, édité à Florence en 1486, l'éloge suivant de saint Julien : « Cenomannis,

(1) Lib. IX, cap. CXIII et CXIV.
(2) Lib. III, cap. XXXV.
(3) *Historiarum opus*, part. I, tit. 6, cap. 25, §. 4.

« sancti Juliani, Episcopi primi ipsius civitatis. Hic Simon « leprosus fuisse dicitur, quem Dominus a lepra sana-« vit, et qui Dominum ad convivandum invitavit : qui « post adscensionem Domini ab Apostolis Episcopus or-« dinatus est. Hic multis clarus virtutibus, tres mortuos « suscitavit, et postmodum in pace quievit. »

François Maurolyco, dans son Martyrologe, formule ainsi : « Cenomannis, Juliani primi ejus urbis Episcopi, « vitæ sanctitate ac miraculis gloriosi : quem perhibent « fuisse Simonem leprosum, Christi hospitem (1). »

Galesini dit simplement que saint Julien, premier évêque du Mans, fut envoyé par saint Pierre.

En 1583, les Censeurs romains, chargés par le Souverain Pontife de retoucher le Martyrologe, ajoutèrent à l'ancien éloge de saint Julien ces paroles : « Quem sanc-« tus Petrus illuc ad prædicandum Evangelium misit. »

Du Saussay, dans son *Martyrologe gallican*, rapporte la mission de saint Julien à saint Clément.

Ajoutons que l'Eglise du Mans, jusqu'en 1748, a constamment professé dans la Liturgie la mission de saint Julien par saint Pierre ou par saint Clément. Si un moment elle adopta la Légende rédigée par Léthalde, elle retrancha tout ce qui désignait une date positive, mais plus tard elle reprit l'ancien texte, comme nous le prouvent les Bréviaires que nous avons cités plus haut.

Il résulte de l'ensemble de ces différents textes, 1° que l'opinion émise par Léthalde ne prévalut pas dans l'Eglise du Mans, attendu que la tradition et les monuments antérieurs à cet écrivain parurent toujours dignes d'une plus grande confiance que ses conjectures; 2° que le sentiment qui fait remonter la mission de saint Julien au premier siècle de l'ère chrétienne, est appuyé

(1) *Martyrologium ad* VI *kalendas februarii.*

sur des monuments plus anciens de plusieurs siècles que ceux qui la rapportent au troisième; 3° que ce sentiment a toujours été le plus généralement admis par les Eglises même les plus éloignées de la nôtre; 4° qu'il est le seul admissible d'après les règles d'une saine critique.

4° *Aucune raison sérieuse ne peut être alléguée contre le sentiment de ceux qui rapportent la mission de saint Julien au premier siècle de l'Eglise.*

Nous avons déjà parlé longuement du fameux texte de saint Grégoire de Tours, sur lequel s'appuient tous ceux qui retardent la prédication de l'Evangile dans la Gaule jusqu'au milieu du IIIe siècle. Quant au passage de Sévère Sulpice, que l'on allègue pareillement en faveur du même système, il est évident que ce dernier écrivain s'est trompé, du moins en quelque chose (1). Quand il dit que la religion chrétienne ne fit que des progrès très lents au-delà des Alpes, il est d'accord avec tous les autres historiens, et en cela son témoignage est tout-à-fait admissible; mais quand il affirme que ce fut seulement dans la persécution de Marc-Aurèle que l'on vit, pour la première fois, des martyrs dans la Gaule, il est évident qu'il contredit des Actes de Martyrs antérieurs à son époque. Sa phrase, à force de rechercher une brièveté extrême, est tombée dans l'inexactitude. On peut même indiquer positivement la source de cette erreur : les premiers martyrs de la Gaule dont parle Eusèbe en son Histoire, sont ceux de Vienne et de Lyon, qui souffrirent sous Marc-

(1) Voici le texte : Sub Aurelio deinde, Antonini filio persecutio quinta agitata. Ac tum primum, intra Gallias, martyria visa, serius trans Alpes, Dei religione suscepta. — Sulpicius Severus, *Historia sacra*, lib, II, — *Maxima Bibliotheca Patrum*, tom, VI, pag. 344.

Aurèle; de là Sévère Sulpice, qui a restreint toute l'histoire des persécutions à quelques lignes, a cru pouvoir dire que les premiers martyrs de la Gaule avaient versé leur sang pour Jésus-Christ dans cette persécution.

On a encore objecté contre le sentiment de ceux qui rapportent la mission de saint Julien au premier siècle, qu'au IIIe siècle, et même plus tard, la seconde et la troisième Lyonnaise étaient encore plongées dans les ténèbres de l'idolâtrie, que si le pays des Cénomans avait fait exception à cet état commun, saint Grégoire de Tours aurait dû rapporter un fait aussi extraordinaire (1).

Sans doute il y avait encore un grand nombre d'idolâtres attachés à leurs vieilles erreurs au IVe et même au Ve siècle, dans tout le pays qui s'étend entre la Seine et la Loire; on pourrait même en trouver un nombre considérable dans le fond de la presqu'île Armorique, plusieurs siècles après; mais c'était surtout dans les campagnes, par suite de l'isolement dans lequel vivaient les paysans (*Pagani*) à cette époque. On peut répondre encore que les Gaulois, fort attachés au culte druidique et aux ministres de cette religion, présentaient aux ouvriers évangéliques un genre de difficultés tout particulier.

Il ne faut pas oublier non plus que dans les contrées que nous habitons, le christianisme fut exposé non seulement à la persécution des empereurs et de leurs officiers, mais encore à la haine et aux cruautés atroces des adorateurs d'Odin, dont les incursions commencèrent au moins dès le milieu du IIIe siècle. Ce que l'on sait du caractère de ces bandes fanatiques autorise à croire que le progrès de la vraie religion eut beaucoup à souffrir des ravages causés par ces barbares.

(1) Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, pag. 127.

Mais, de ce que le christianisme se serait lentement étendu dans les campagnes, il ne faut pas se hâter d'en conclure qu'il ne s'était pas plus répandu dans les cités; car c'est une erreur grave que de regarder le christianisme à sa naissance comme une *société secrète* (1). Jamais la religion de Jésus-Christ n'eut ce caractère; aux jours de la persécution, ses ministres et ses fidèles furent obligés de se cacher; mais la prédication évangélique commença toujours dans les grandes villes et dans les centres de population les plus considérables. Quant au silenee de saint Grégoire de Tours sur les commencements de l'histoire ecclésiastique du Maine, il est facile de l'expliquer. Nous avons démontré plus haut que cet historien n'avait que des notions très vagues sur les origines de nos Eglises et même sur celles de l'Eglise de Tours, et qu'il ne se donna pas la peine de faire à ce sujet de longues recherches. D'un autre côté, on reconnaît facilement, en lisant ses livres *de Gloria Martyrum* et *de Gloria Confessorum,* que le but qu'il se proposait en les écrivant était de faire connaître certains traits qui n'avaient pas encore été recueillis par l'histoire, et non d'en composer un corps complet de documents.

Mais il faut, ajoute-t-on, admettre entre l'épiscopat de saint Pavace et celui de saint Liboire une vacance du siége épiscopal fort longue, et contraire à ce que disent les *Gestes des Evêques du Mans*. Nous répondons : au lieu d'une vacance du siége épiscopal, peut-être devrait-on dire une lacune dans la liste des évêques, ainsi que nous le démontrerons bientôt, encore cette lacune pourrait-elle bien n'être pas aussi grave qu'on se l'imagine. D'ailleurs, elle est facile à expliquer par l'ignorance dans le premier collecteur des Actes de nos Evêques. Il s'est con-

(1) Expression de Chateaubriand, *Etudes historiques.*

tenté de réunir les noms que lui présentaient les monuments semi-officiels qui lui tombaient sous la main, dans un ordre qui semble généralement conforme à la vérité, mais sans prendre garde aux intervalles qu'il pouvait laisser. Son texte nous fournit même la preuve de plusieurs omissions déjà remarquées avant nous dans le corps de l'ouvrage. Ces lacunes autorisent à en supposer d'autres; mais nous traitons ce sujet ailleurs. Une vacance, enfin, s'explique facilement quand on veut tenir compte des circonstances de temps auxquelles elle répond. Les ravages des barbares Saxons, ennemis si acharnés de la vraie religion, les persécutions des empereurs, qui cessèrent à peine, font comprendre suffisamment comment les chrétiens de notre province ont pu se trouver pendant un temps sans chef spirituel, ou, tout au moins, comment les documents historiques recueillis avec peine ont pu faire, au milieu de tant de hasards, un triste naufrage. Si l'histoire civile des Gaules présente tant de pertes du même genre à déplorer toutes les fois que l'on veut remonter vers sa source, comment les annales de la société chrétienne, dans laquelle les personnes lettrées n'entrèrent pas les premières, n'offrirait-elle pas aussi ses obscurités et ses lacunes?

Saint Julien, ajoute-t-on, reçut des habitants du Maine un accueil si différent de celui que firent à saint Gatien les habitants de Tours, qu'il semble impossible de rapporter la mission de ces deux apôtres au même temps. Saint Gatien fut obligé de se cacher hors des murs de la ville, et malgré ses vertus, ne parvint, à convertir qu'un très petit nombre d'idolâtres; saint Julien, au contraire, fut reçu par le premier magistrat de la cité; il convertit bientôt un nombre considérable de ses habitants de toutes les classes, même des plus élevées, et en reçut des dons pour son Eglise. Il faut donc, disent nos

adversaires, reconnaître ici deux époques, l'une durant laquelle l'Eglise ne s'avançait qu'au milieu des persécutions; l'autre fut celle où ayant vaincu par sa patience, elle était déjà l'objet de la faveur des empereurs et de tous les puissants.

S'il était nécessaire d'admettre, avec toutes ses circonstances, le tableau de la conversion de nos pères, tel que nous le présentent les *Gestes des Evêques du Mans*, peut-être cette objection aurait-elle quelque force; mais nous l'avons déjà fait observer, il faut soigneusement distinguer dans cet ouvrage ce qui appartient aux documents anciens, de ce qui a été ajouté par le collecteur sur des renseignements moins exacts. Nous avons reconnu que la conversion des Cénomans ne s'opéra point aussi subitement qu'on le dit; saint Julien éprouva de la résistance et souffrit des persécutions, au rapport de notre *Pontifical* même et de Léthalde; l'hésitation qu'il montra avant d'entrer dans la ville, et la manière dont il s'y présenta font voir qu'il pouvait s'y attendre à une réception peu favorable. Quant à l'accueil qu'il y reçut, il fut en réalité assez semblable à celui que saint Ursin rencontra à Bourges, au rapport des Actes authentiques de ce saint évêque et de saint Grégoire de Tours.

Si nous en croyons les *Gestes des Evêques du Mans*, saint Thuribe, successeur immédiat de Saint Julien, mourut martyr, des suites de la persécution qu'il souffrit de la part des habitants d'un village voisin du Mans. Ce trait, et mille autres semblables, répandus dans notre histoire jusqu'à l'épiscopat de saint Innocent, font disparaître ce fantôme d'une Eglise s'élevant, comme par enchantement, sous la main de saint Julien. Quant aux terres données à saint Julien, nous avons fait voir ailleurs la source de cette erreur; nous n'ajouterons qu'un mot sur l'argument qu'on nous op-

pose : c'est qu'en histoire il est très dangereux de raisonner par comparaison ; le génie de deux populations très voisines peut être tout différent, et les vues de la Providence sur l'une ou sur l'autre peuvent conduire les évènements par des voies opposées. Nous en avons un exemple célèbre dans un fait que nous rappelions tout-à-l'heure. Les dispositions avec lesquelles les habitants du Berry reçurent saint Ursin, furent bien différentes de celles que les habitants de la Touraine montrèrent à saint Gatien ; cependant, ces deux peuples sont voisins, et leurs deux saints apôtres leur furent envoyés par saint Pierre à la même époque.

On objecte encore contre le sentiment que nous avons embrassé le nom donné par les Actes de notre apôtre au magistrat dont il fit l'un de ses premiers néophytes, et l'on dit que l'institution des Défenseurs ne remonte pas au-delà de Constantin. Nous répondons à cette objection dans la note 1re, et nous faisons voir que des savants placent l'institution de cette magistrature avant l'ère chrétienne. On ajoute que ce Défenseur, selon une tradition ancienne, devint le fondateur de l'Eglise d'Angers, après avoir reçu sa mission de saint Julien, et d'un autre côté, dit-on, il est presque certain qu'il faut reconnaître ce même personnage dans l'évêque qui, au rapport de Sévère Sulpice, s'opposa au sacre de saint Martin. Ainsi tout contribuerait à rapprocher la mission de saint Julien des premières années du IVe siècle.

Ce n'est point ici le lieu d'étudier les origines de l'Eglise d'Angers ; tous ceux qui l'ont entrepris jusqu'à ce jour n'ont rencontré dans la liste de ses premiers évêques que des noms sans ordre certain et des dates flottantes ; des arguments fondés sur de semblables moyens sont réellement hors d'état de détruire les témoignages positifs que nous avons allégués plus haut. Quant à la



tradition qui rapporte la fondation de l'Eglise d'Angers à un disciple de saint Julien, toute glorieuse qu'elle serait pour notre Eglise, elle nous semble peu fondée, et peut n'avoir d'autre origine qu'une similitude de noms entre deux personnages qui n'ont rien de commun que ce rapport fortuit.

En se reportant aux premières années du IVe siècle, disent nos adversaires, on ne trouve dans toute l'étendue de la deuxième et de la troisième Lyonnaise que trois siéges épiscopaux dont l'origine soit incontestablement antérieure à cette époque : Tours, Rouen et Nantes; encore ces Eglises ne datent-elles que du milieu du IIIe siècle. Comment celle du Mans aurait-elle fait une exception aussi considérable au milieu de toutes les autres? La base de cette objection a déjà été détruite; nous avons prouvé que saint Gatien, fondateur de l'Eglise de Tours, était venu, non au milieu du IIIe siècle, mais dans le cours du premier siècle. Ce fait admis, et comment refuserait-on de l'admettre? il n'y a rien de surprenant qu'une Eglise voisine ait été fondée dans le cours du même siècle. Ajoutons qu'il y avait une raison toute particulière qui pouvait appeler les apôtres de la Gaule, partis pour la plupart de Rome et de l'Italie, à venir évangéliser les Cénomans; outre la grande renommée de ce peuple à cette époque et son rôle important dans toute l'étendue du sol gaulois, ses enfants avaient été faire d'importantes conquêtes en Italie; ils remplissaient une partie de la Gaule Cisalpine, et la tradition de cette filiation, qui s'est conservée jusqu'à nos jours, devait être alors beaucoup plus vivace.

Ajoutons que les apôtres des premiers siècles, tout en recherchant les plus grands centres de population, ne s'astreignirent jamais à suivre la circonscription tracée par l'Empire; nous ne voyons rien qui annonce une

semblable tendance avant la fin du IIIe siècle (1). C'est ainsi que nous voyons saint Denis et ses compagnons choisir pour théâtre de leur prédication le peuple des Parisii, quoique ce peuple fut assurément l'un des moins considérables de la Gaule (2). Enfin on ordonnait quelquefois dans les premiers siècles des évêques des Nations, qui allaient répandant la semence de la parole évangélique chez les différents peuples, et se fixaient là où ils rencontraient un terrain plus favorable; saint Julien a pu être du nombre de ces évêques missionnaires.

Nous dirons aussi un mot de l'une des principales raisons sur lesquelles s'appuyait le P. Papebrock, pour rapporter la mission de saint Julien au IIIe siècle. Ce savant trouvait une preuve, irréfragable selon lui, de la vérité de son système dans ce titre écrit en vermillon en tête des Actes de saint Julien, sur le manuscrit des *Gestes des Evêques du Mans*: « Incipiunt Gesta Domni Juliani, « primi Cenomanicæ urbis Episcopi, qui fuit tempore « Decii, et Nervæ ac Trajani Imperatorum; sub quibus « et Joannes Apostolus et Evangelista Apocalypsin et « Evangelium scripsit. » Or, disait le docte jésuite, l'Apocalypse a été écrite sous Domitien, après que cet empereur eut relégué l'Apôtre saint Jean dans l'île de Pathmos; l'Evangile du même Apôtre fut écrit la première année de l'empire de Nerva, de 96 à 98. A Nerva succéda Trajan, qui régna de 98 à 117. Mais Dèce ne monta sur le trône que bien longtemps après ces trois princes, son empire commence à l'an 249, et finit en 251. Il est donc à croire que le collecteur des *Actes des Evêques du Mans*, ne trouvant dans les originaux qui lui servaient de guides que le nom de Dèce pour date, a ajouté de lui-même,

(1) Dom Bacchini, *de Ecclesiasticæ Hierarchiæ Originibus*, pag. 291.
(2) Dulaure, *Histoire de Paris*, tom. I.

fidèle au plan qu'il s'était imposé de faire remonter la mission de saint Julien au premier siècle, deux noms d'empereurs qu'il savait avoir gouverné l'empire au temps où vivait saint Clément (1).

Nous répondrons simplement. Cette objection repose toute entière sur une inadvertance de copiste. Le manuscrit des *Gestes des Evêques du Mans* a été transcrit au moins une fois, et n'est point l'autographe, comme le prouvent diverses ratures et répétitions échappées au copiste. D'ailleurs, il est écrit en caractères du XIII[e] siècle, dans toute la partie qui nous occupe. Ajoutons que ce titre, par là même qu'il est écrit en vermillon, ne peut avoir une autorité aussi grande que le texte lui-même (2).

Cette conclusion, autorisée par un grand nombre d'exemples semblables, est plus rigoureuse ici que partout ailleurs, puisque le nom de *Decius* se trouve contredit, non seulement par le texte entier, mais encore par tout le reste du titre. D'ailleurs la cause de cette erreur n'est-elle pas évidente? Au lieu de *Decii*, on aura écrit d'abord avec abréviation, comme il arrivait souvent, *Domitiani;* un copiste peu attentif et peu instruit, a pu facilement prendre un nom pour un autre; de là toute l'erreur. Ainsi substituez le nom de Domitien à celui de Decius, et les règnes se succèdent en ordre, sans aucun embarras, de l'an 81 à l'an 117; correspondant précisément avec la date assignée au pontificat de saint Clément par l'historien Eusèbe, de la douzième année du règne de Domitien jusqu'à la troisième du règne de Trajan (3). Finissons par cette preuve décisive. Le ma-

(1) *Acta Sanctorum junii*, tom. III, pag. 858.

(2) *Monuments inédits sur l'Apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*, tom II, pag. 575 (*a*).

(3) Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, lib. III, cap. XV, LIV. — Saint Jé-

nuscrit qui renferme les *Gesta Episcoporum Cenomanensium* renferme aussi une liste des mêmes prélats, cette liste commence par une phrase conçue dans les mêmes termes que le titre qu'on nous oppose, mais à la place de *Decii* on lit *Domitiani.* Or, cette liste est écrite de la même main que tout le commencement de cette copie; preuve évidente que l'objection ne repose que sur une aberration de copiste, et il est surprenant qu'un critique comme le P. Papebrock, ait attaché tant d'importance à un si faible argument.

Telles sont les principales difficultés que les critiques modernes ont opposées à l'opinion qui nous semble vraie; nous pensons y avoir suffisamment répondu; s'il s'en présente d'autres encore dans le cours de l'ouvrage, nous tâcherons d'y satisfaire. Il nous reste à examiner le système inventé par le P. Papebrock.

5° *Le système chronologique établi par le P. Papebrock n'offre point une méthode assez certaine pour être seul suivi, dans la supputation des années des différents épiscopats.*

Le P. Papebrock en publiant en 1685 son *Propylæum* aux *Acta Sanctorum* du mois de mai, mit au jour un système nouveau sur la chronologie des Pontifes Romains. Ce système présente des données plus positives qu'aucun de ceux qui l'avaient précédé; malheureusement il est quelquefois sujet à erreur dans l'application. On peut dire cependant qu'il repose sur une base très certaine:

rôme, *Catalogus scriptorum Ecclesiæ*, cap. XV, confirme le sentiment d'Eusèbe sur ce point. — Nous ne voulons point soutenir ici cette chronologie, qui est cependant admise par de graves auteurs; la question sera examinée dans les *Origines de l'Eglise Romaine.* — Bianchini, *Vitæ Romanorum Pontificum Anastasii Bibliothecarii*, tom. II, pag. CLXXVIII et *passim.*

il s'appuie sur ce que, de toute antiquité, et probablement d'après une tradition apostolique, la consécration des évêques fut toujours réservée au dimanche. Outre la coutume universellement suivie dans l'antiquité et attestée par un très grand nombre de monuments (1), nous en avons pour garant une lettre fameuse de saint Léon le Grand aux évêques de la province de Vienne. Dans cette lettre, le Pape prescrit à ces prélats de ne point ordonner d'évêque un autre jour que celui du dimanche, déclarant même invalide toute ordination faite contrairement à cette loi qui remonte à la plus haute antiquité (2).

Telle était la règle invariable de l'antiquité, tel est le fondement du système que nous examinons. On ne peut nier que cette manière de compter ne présente de grands avantages. Pour en tirer parti, il suffit de connaître le nombre d'années, de mois et de jours qu'a duré chaque pontificat. A l'aide d'une table chronologique et de la lettre dominicale, on peut alors retrouver non seulement l'année, le mois et le jour de l'ordination et de la mort de chaque pontife, mais encore les années, les mois, les jours de la vacance du siége. Rien n'approche de la précision et de la simplicité de ce système; mais est-il admissible, tel que le présente son inventeur?

En 1701, Papebrock publia le troisième volume des *Acta Sanctorum* de juin. Il y traite, au dix-neuvième

(1) Bianchini, *Anastasii Bibliothecarii, de Vitis Romanorum Pontificum*, tom. II, pag. 25.

(2) Non passim, sed die legitimo Ordinatio celebretur : nec sibi constare status sui noverit firmitatem, qui non die sabbati vespere, quod lucessit in prima sabbati, vel ipso Dominico die fuerit ordinatus. Solum enim majores nostri Resurrectionis Dominicæ diem hoc honore dignum judicaverunt. — *Sancti Leonis Magni Opera*, edit. Ballerini, tom. I, col. 639. Epist. X, alias 89.

jour, de saint Innocent, évêque du Mans, et à cette occasion il fait à la chronologie de nos prélats l'application de son système. Les raisons qui l'ont déterminé sont, d'un côté, la sûreté incontestable de sa méthode, sa précision et les grands avantages qu'elle présente; d'un autre côté, il est certain que sur les différentes listes anciennes des Evêques du Mans, on rencontre pour la durée de chaque épiscopat le même nombre d'années, de mois et de jours.

Ce travail, qui est fort long, est conduit par le savant Bollandiste depuis saint Julien jusqu'au bienheureux Geoffroy de Loudon, en 1234. Voici la méthode qui y est suivie : Papebrock admet comme certain que saint Innocent est mort la même année que saint Benoît, c'est-à-dire l'an 543, selon les recherches et les supputations de Dom Mabillon, reçues comme incontestables parmi les savants; de là il remonte, à l'aide de la lettre dominicale, à l'ordination de saint Innocent qui eut lieu le 21 juin 496. Avant lui, saint Principe avait gouverné l'Eglise du Mans pendant 28 ans, 1 mois et 21 jours; ce qui oblige à croire qu'il fut sacré le 26 juillet 464, et qu'il mourut le 16 septembre 493, laissant le siége vacant pendant 2 ans, 10 mois et 5 jours.

Le prédécesseur de saint Principe avait été saint Victorius, ordonné le 14 mai 422; cet évêque siégea 41 ans, 3 mois et 18 jours; il mourut le 1er septembre 463, et le siége vaqua 10 mois et 23 jours. Saint Victor, père et prédécesseur de saint Victorius, avait été ordonné le 11 janvier 397; il gouverna le diocèse pendant 24 ans, 5 mois, 14 jours, et mourut en 421, le 25 août; son église resta veuve pendant 8 mois et 20 jours.

Antérieurement à saint Victor, saint Liboire avait occupé le même siége; il fut ordonné en 347, le 17 juin;

il siégea 49 ans, et mourut en 396, le 9 juin; l'Eglise célèbre sa fête le jour de sa translation, 17 juillet; le siége demeura vacant après lui 7 mois et 4 jours. Saint Pavace, auquel avait succédé saint Liboire, fut ordonné le 22 août 303; il siégea 43 ans, et mourut le 24 août 346; le siége vaqua 9 mois, 13 jours.

Le prédécesseur de saint Pavace, saint Thuribe fut sacré le 3 octobre 297; il dirigea l'Eglise du Mans pendant 5 ans, 6 mois et 13 jours, et mourut martyr sous Dioclétien le 16 avril 303. Son siége ne resta vacant que 4 mois et 3 jours.

Enfin saint Julien, le fondateur de notre Eglise, et le prédécesseur de tous ces prélats fut ordonné à Rome par saint Fabien, et posa sa chaire au Mans le 17 octobre 247, un peu avant que Dèce commençât à gouverner l'empire. Il siégea 47 ans, 3 mois et 10 jours, et mourut le 27 janvier 294. Son siége demeura vacant 3 ans, 8 mois et 6 jours. Tels sont les résultats rigoureux de ce système, que le savant Jésuite applique également à la suite de notre histoire jusqu'au XIII[e] siècle.

Comme la plupart des hommes, qui les premiers ont émis un système, le P. Papebrock s'attacha au sien, et en fit l'application à tous les Evêques du Mans, dont il eut occasion de parler dans la suite de son grand ouvrage. Ses successeurs dans l'œuvre des Bollandistes marchèrent sûr ses traces. L'autorité sciéntifique de ce grand homme, qu'ils regardaient justement comme leur maître, les empêcha de soumettre à un examen rigoureux la méthode qu'il leur avait transmise; cependant, au bout d'un certain laps de temps, il paraît que des doutes s'élevèrent dans l'esprit de plusieurs à ce sujet, car ils ne s'expriment plus avec la même hardiesse qu'ils le faisaient d'abord; ainsi le P. Pinius, dans le quatrième volume d'août publié en 1739, parlant de l'époque à la-

quelle a commencé l'épiscopat de saint Innocent, laisse voir déjà une grande hésitation (1).

Ainsi les continuateurs et les disciples eux-mêmes du P. Papebrock n'ajoutèrent pas constamment une foi entière à sa méthode, et s'ils la suivirent le plus souvent, ils s'en écartèrent cependant dans quelques circonstances. Dom Liron, dans son *Nouveau Catalogue des Evêques du Mans, dressé d'après les chartes et les monuments originaux,* et l'auteur des *Polyptiques de l'Eglise du Mans,* censurent également le système de Papebrock, mais ni l'un ni l'autre ne l'attaque dans ses bases; ils le taxent d'inexactitude et d'arbitraire, mais sans prendre la peine de développer leur pensée. Il en est de même des différents historiens que nous avons pu consulter sur la chronologie des Souverains Pontifes; les plus savants, comme Bianchini, Vignoli, Marangoni, les deux Pagi, les Bénédictins dans l'*Art de vérifier les dates,* Dom Coustant dans son *Recueil des Lettres des Papes,* tous ces auteurs s'écartent fréquemment du principe fondamental de Papebrock, ils le combattent sur des points de détail; aucun ne montre le vice de son système. Le P. Sébastien de Saint-Paul est le seul écrivain que nous connaissions, qui ait cherché à renverser la méthode du savant Bollan-

(1) Verum quidquid sit de initio sedis ab illo aditæ, in tanta ac tam diversa serie chronologica Episcoporum Cenomanensium, quam emendatum iri speramus a continuatoribus novæ editionis Galliæ Christianæ; quidquid, inquam, sit; sedebat saltem Innocentius anno 538..... — *Acta Sanctorum augusti,* tom. IV, pag. 785, n° 9. — Un peu plus loin, parlant de saint Domnole, Pinius dit : Sed ea, quæ de exordio episcopatus ejus lego, intricata etiam sunt. — Enfin, un peu au-dessous, parlant de saint Rigomer, solitaire du Maine, qui a vécu jusqu'au temps de saint Domnole, le docte éditeur de sa Vie s'exprime ainsi : Sed quia de sensu biographi non satis constat, nec de initio sedis sancti Domnoli; ideo in exordio hujus commentarii eum signavi medio circiter seculo VI; quod in lata temporis extensione intelligi volo. — *Acta Sanctorum, loc. cit.* n° 10.

diste, malheureusement cette critique est aussi maladroitement dirigée qu'il est possible, et elle ne touche point le côté faible du système (1). Aussi, dans sa réponse, Papebrock triompha aisément d'un si faible adversaire (2). Nous devons donc essayer, non de renverser le principe sur lequel s'appuie ce système, que la consécration des évêques devait avoir lieu le dimanche et cela de toute antiquité, mais de démontrer que ce principe, s'il demeure seul, ne peut, dans l'application, conduire à la connaissance toujours certaine de la vérité.

D'abord, quelque générale et absolue qu'on la suppose, cette règle ne souffrait-elle pas ses exceptions? Il faut en convenir, dans des circonstances que nous ne pouvons bien sûrement apprécier aujourd'hui, il y eut des consécrations épiscopales à d'autres jours que le dimanche, et cela même dans l'Eglise Romaine, qui donna toujours l'exemple de la fidélité aux traditions et aux règles canoniques. C'est ainsi que saint Télesphore fut ordonné par saint Sixte un mercredi; saint Hygin un vendredi, et saint Calixte un samedi. Il est vrai que des historiens cherchent à tout concilier, en remettant du moins l'intronisation de ces Papes au dimanche (3); encore le font-ils sans fondement bien solide. La seule raison sur laquelle ils puissent s'appuyer, c'est cette règle qui rapporte l'ordination des évêques au dimanche; mais sur quelle raison reposait cette règle? pour quel motif l'Eglise l'avait-elle établie? Les usages discipli-

(1) *Exhibitio errorum quos P. Daniel Papebrochius suis in Notis ad Acta Sanctorum commisit*, pag. 58.

(2) *Responsio Dianelis Papebrochii ad Exhibitionem errorum*, tom. I, pag. 59.

(3) Papebrock, *Propylæum ad Acta Sanctorum maii*, pag. 21*, 27*. —Bianchini, *Anastasii Bibliothecarii, de Vitis Romanorum Pontificum*, tom. II, pag. CXXXVI, 96.

naires de ces temps le disent assez; comme tout le peuple devait concourir à l'élection du pasteur, comme toute promotion à l'épiscopat, qui se serait faite sans ce concours de la volonté universelle du troupeau, était regardée comme entachée d'un vice radical, la prudence des législateurs ecclésiastiques leur avait fait choisir le jour de l'assemblée de tous les fidèles, le dimanche, pour cet acte solennel. Mais le dimanche ne voyait pas seul ces assemblées de tous les fidèles; ils se réunissaient aussi pour les solennités les plus importantes, pour les fêtes instituées dès l'origine en l'honneur des mystères principaux de la vie de Notre Seigneur; aux anniversaires de la Nativité du Sauveur, de son Ascension, aux fêtes des Apôtres et des Martyrs. Aussi, voyons-nous l'Eglise permettre dès l'origine que la consécration des évêques pût avoir lieu également ces jours-là. Rien ne prouve que la prescription du Pontifical, tel que le maintient aujourd'hui et depuis des siècles l'Eglise Romaine, ait subi sur ce point de notables modifications, et, lorsqu'il réserve cette importante fonction de la consécration des évêques au dimanche ou aux fêtes des Apôtres, il est indubitable qu'un tel usage a les plus fortes racines dans l'antiquité. Aussi le P. Papebrock, dont il s'agit ici de combattre le système, non comme absolument faux, mais comme trop exclusif, convient-il lui-même que ces ordinations ont pu avoir lieu quelquefois aux fêtes solennelles qui se rencontraient hors du dimanche (1).

Et certes il faut bien qu'il en soit ainsi pour expliquer les consécrations de saint Télesphore, de saint Hygin, de saint Calixte, dont nous avons parlé plus haut; car,

(1) Apparet ex consuetudine plurium consequenter seculorum, Ordinationes Episcoporum, præsertim Romanorum semper in Dominica aut saltem in festo solemniori celebrari, etc. — Papebrock, *op. cit.*, pag. 12*.

lors même que l'on prouverait que ces consécrations ont eu lieu le dimanche, les textes qui disent qu'elles ont été accomplies à d'autres jours n'en seraient pas moins anciens, et démontreraient toujours que l'on admettait certaines exceptions à la règle générale. Or, si dans l'Eglise de Rome elle-même cette loi pouvait souffrir des exceptions, comment veut-on en faire la base absolue et unique d'un système chronologique applicable à d'autres Eglises?

Ajoutons encore qu'on doit se garder d'appliquer trop rigoureusement aux catalogues des évêques des Eglises particulières les règles dont on peut user pour les catalogues des Papes. Il est hors de doute que ces derniers présentent une autorité dont les premiers n'approchent point. Les catalogues des Pontifes Romains intéressaient l'Eglise toute entière, et étaient répandus en tous lieux; au contraire, les listes d'évêques ne sortaient guère des pays dont elles représentaient les traditions. Sans doute l'Eglise du Mans est du très petit nombre de celles qui ont conservé des listes assez exactes de leurs premiers pasteurs; on peut même ajouter une confiance assez entière à ce que ces catalogues rapportent sur le nombre d'années, de mois et de jours de chaque épiscopat, pour les raisons que nous avons fait connaître plus haut; mais, malgré cette exactitude habituelle et lors même que l'on pourrait la supposer encore plus grande, nous croyons qu'il serait impossible d'établir sur ces seules données une certitude absolue. Voici nos raisons :

1° Les Actes de saint Julien racontent que ce saint apôtre accablé par la vieillesse et le travail pastoral, désigna saint Thuribe comme son vicaire et se retira lui-même dans une solitude, connue aujourd'hui sous le nom de Saint-Marceau, qu'il y vécut quelque temps et enfin y mourut. Mais les catalogues de nos Evêques, les

Actes de saint Julien et ceux de saint Thuribe ne nous apprennent point si les 47 ans, 3 mois et 10 jours de l'épiscopat de notre premier évêque s'étendent jusqu'à sa mort, où s'ils s'arrêtent au jour où saint Thuribe fut consacré pour être son vicaire et son successeur. De même nous ne savons pas si les 5 ans, 6 mois et 13 jours de l'épiscopat de saint Thuribe doivent commencer du jour ou saint Julien l'établit à sa place, ou seulement à la mort de ce dernier. Car, quoiqu'en disent certains canonistes modernes, les évêques consacrés du vivant de leurs prédécesseurs pour leur servir de vicaires sont nombreux dans l'antiquité, et les historiens les plus exacts en font foi (1).

2° En second lieu, il faut venir jusqu'au XI° siècle pour trouver sur les listes de nos Evêques une mention de la durée des diverses vacances du siége du Mans. Le système de Papebrock nous fournit sans doute un moyen de suppléer à ce silence de nos annales; mais ce moyen n'est pas aussi sûr qu'il le paraît au premier abord. En effet, il faut convenir que dans un aussi grand éloignement que celui qui nous sépare des premiers siècles de notre Eglise, il a pu se rencontrer, par des causes inconnues aujourd'hui, plusieurs vacances du siége du Mans plus ou moins longues. La lettre Dominicale engagerait à réduire ces vacances à une durée médiocre, si on se bornait à l'invoquer exclusivement; mais peut-être doit-on compter en plusieurs cas, non d'après la lettre Dominicale la plus rapprochée, mais d'après quelqu'une de celles qui la suivent, parce que l'Eglise du Mans aura été sans pasteur dans tout cet intervalle.

Les exemples analogues qui se voient dans les annales d'un si grand nombres d'autres Eglises semblent auto-

(1) Bianchini, *op. cit.* — Papebrock, *op. cit.*

riser cette remarque; et pour la nôtre, il faut bien reconnaître tout d'abord qu'entre l'épiscopat de saint Pavace et celui de saint Liboire, il y a lieu d'admettre l'une de ces longues vacances. Ce fait suffirait à lui seul pour démontrer combien la méthode défendue par le P. Papebrock est insuffisante, et capable d'égarer celui qui n'aurait pas égard à d'autres données.

3° Enfin, il n'y a presque pas d'Eglises, à part l'Eglise de Rome, dont les listes épiscopales n'offrent quelques lacunes; on sait assez à quelles causes les attribuer; les annales de l'Eglise du Mans n'en sont point exemptes, ainsi qu'il sera prouvé plus bas. La rigueur extrême avec laquelle Papebrock conduit l'ordre des temps, la manière absolue avec laquelle il enchaîne un épiscopat à l'autre, donnent aisément à comprendre comment les moindres omissions sur la liste peuvent entraîner une aberration de chronologie, qui seule suffit pour produire un bouleversement dans toute l'histoire. Si, afin d'éviter cet écueil, on en vient, comme l'a fait le P. Papebrock, à supposer des erreurs de copiste sur le nombre d'années, de mois, de jours assignés à la prélature de chaque évêque, on tombe dans un autre inconvénient également très grave, celui de déranger, en faveur d'un nombre incertain, beaucoup d'autres nombres qui peuvent être très certains.

Ce n'est pas, encore une fois, que nous entendions soutenir toutes les années, tous les mois, tous les jours assignés par les Gestes de tel ou tel évêque, comme étant ceux qui répondent au temps de son épiscopat; nous croyons au contraire, avec le P. Papebrock lui-même (1), qu'il a pu se glisser beaucoup d'erreurs dans un si grand nombre de transcriptions, et à travers une telle multi-

(1) *Responsio,* tom. I, pag. 59, n° 133.

tude de caractères souvent presque imperceptibles; mais ce n'est pas une raison de venir accroître la confusion, en procédant d'après une méthode qui n'est propre qu'à sacrifier à des données tout-à-fait arbitraires les seuls renseignements qui soient venus jusqu'à nous.

Le système de Papebrock pour être applicable supposerait dans les manuscrits une perfection de détails et de transcription que tout paléographe avouera être presque introuvable; il suppose, d'un autre côté, dans les originaux une exactitude qui n'existe pas; c'est pourquoi nous ne le suivrons point servilement dans cette histoire, en nous réservant toutefois d'en faire l'application lorsque les circonstances la rendront possible.

III.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES ÉVÊQUES QUI ONT GOUVERNÉ L'ÉGLISE DU MANS JUSQU'AU VIIIe SIÈCLE.

En terminant cette longue Introduction, nous devons ajouter quelques mots sur l'ordre chronologique des Evêques qui ont gouverné l'Eglise du Mans, pendant les sept siècles que comprend ce premier volume. Presque tous les auteurs qui ont écrit sur l'histoire du Maine ont traité le sujet qui va nous occuper; mais on doit surtout remarquer les travaux de Dom Bondonnet, du P. Papebrock et de Dom Liron.

Dom Bondonnet a le premier porté la lumière dans l'obscurité de cette chronologie. Son ouvrage, écrit pour réfuter les assertions téméraires de Corvaisier, reproduites par les frères Sainte-Marthe dans le *Gallia Christiana* (*vetus*), est beaucoup trop diffus, mais il est rempli de vues très sages. On y trouve une investigation pro-

fonde des monuments anciens, beaucoup de sagacité et des connaissances variées. L'auteur possédait assurément les qualités d'un critique et d'un chronologiste judicieux. Si son sentiment n'est pas suivi aujourd'hui sur tous les points, c'est que le savant Bénédictin n'a pas osé prendre sur lui de suppléer aux lacunes qui se rencontrent dans le Pontifical. Bondonnet ne connaissait probablement pas les deux autres listes épiscopales du XIIIe siècle, que nous allons publier.

Le système du P. Papebrock est suffisamment connu du lecteur par ce que nous en avons dit; nous pouvons nous dispenser d'en parler plus au long.

Dans son *Nouveau Catalogue des Evêques de l'Eglise du Mans, augmenté et vérifié sur les anciens monuments*, Dom Liron a posé les bases d'une chronologie à laquelle les travaux subséquents de l'érudition apporteront vraisemblablement peu de modifications. Cet écrivain publia son travail en 1728. Il put consulter un plus grand nombre de documents anciens que ceux qui l'avaient précédé dans la même carrière, et il sut tirer avantage de leurs observations. On voit en effet qu'il cite à tout moment Dom Bondonnet, Dom Briant, le P. Papebrock et ses continuateurs, le P. Le Cointe, Tillemont, Baillet, Bulteau, etc.

Le travail de Dom Liron a été soumis pour ainsi dire à une contre-épreuve; Dom Bouquet et ses continuateurs Dom Houdiquier, Dom Poirier, Dom Housseau, Dom Précieux, Dom Clément, Dom Brial, et MM. Daunou et Naudet, en faisant entrer presque en entier les *Gestes des Evêques du Mans* dans le grand *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, ont été obligés de soumettre la plupart des chartes et documents de notre histoire à un nouvel examen, et ils se trouvent en tous les points à peu près d'accord avec le chronologiste Bénédictin,

Ajoutons que l'*Histoire des Evêques du Mans,* publiée en 1837 sous le nom de Dom Colomb, accepte la chronologie de Dom Liron, depuis la mort de saint Victorius Ier, en 490. Le désaccord que l'on remarque entre Dom Liron et l'auteur de cette histoire, relativement aux dates des cinq premiers évêques qui ont gouverné notre Eglise, est le résultat nécessaire des systèmes différents qu'ils ont embrassés sur la mission de saint Julien. Dom Liron croit que ce saint apôtre a vécu au premier siècle, et l'auteur inconnu de l'histoire attribuée à Dom Colomb rapporte sa mission au milieu du troisième (1). Enfin M. l'abbé Voisin a donné, à la fin du premier volume de l'ouvrage qu'il a intitulé *Polyptiques de l'Eglise du Mans,* un nouveau catalogue chronologique des Evêques du Mans. Dans ce travail, il n'admet pas les additions que Dom Liron avait cru devoir ajouter à la liste du Pontifical. Il ne se retrouve d'accord avec Dom Liron, Dom Colomb et presque tous les autres historiens, qu'à partir de l'an 960, excepté pour les évêques Francon II, saint Aldric et Robert, sur lesquels les monuments anciens ne laissent pas de difficulté.

Nos recherches ne nous ont rien fourni qui pût nous obliger à nous écarter de l'ordre chronologique établi

(1) Quoique, pour nous conformer à l'usage reçu, nous citions cette histoire sous le nom de Dom Colomb, nous ferons observer que l'on peut raisonnablement douter que ce savant Bénédictin en soit l'auteur. D'abord ni Dom Tassin ni aucun biographe ne la lui attribuent, et cependant ils font connaître les ouvrages manuscrits que cet auteur avait laissés. En second lieu, on ne reconnaît point le talent, le caractère et surtout les idées et les opinions bien connues de Dom Colomb, dans cet abrégé de notre histoire. Enfin, lorsque nous avons dépouillé à la Bibliothèque nationale la correspondance autographe entre Dom Colomb et Dom Housseau, nous avons été frappé du silence complet que gardent les deux Bénédictins sur cet ouvrage; cependant Dom Colomb transmet à Dom Housseau de fréquents renseignements pour l'histoire de notre province, que ce dernier avait entreprise.

Dom Liron. Nous excepterons cependant les épiscode saint Liboire, saint Victor et saint Victorius Ier, r lesquels nous proposons d'autres dates que celles gnées par ce savant. Au reste, nous devons faire rver que jusqu'à l'époque de la mort de Thuribe II, t-à-dire jusqu'à l'an 497, nos annales ne fournissent des dates approximatives, et l'on peut toujours, apé sur des raisons probables, faire remonter ou descende quelques années celles qui marquent le comment et la fin de chacun des épiscopats qui précèdent. 'oici donc la chronologie à laquelle nous croyons de- nous arrêter :

S. JULIEN. . . .	Fin du premier et commencement du IIe siècle.
S. THURIBE. . .	
S. PAVACE.. . .	

Longue lacune dans la liste de nos Evêques.

S. LIBOIRE. . .	348—390
S. VICTOR . . .	390—422
S. VICTORIUS Ier .	422—490
S. THURIBE II . .	490—497
S. PRINCIPE. . .	497—511
S. VICTORIUS II .	511—530
Le B. SÉVÉRIEN .	530—532
S. INNOCENT. . .	532—543
SCIENFROY . . .	543—560
S. DOMNOLE. . .	560—581
BADÉGISILE. . .	581—586
S. BERTRAND . .	586—623
S. HADOUIN. . .	623—654
S. BÉRAIRE Ier. .	654—670
LE V. AIGLIBERT .	670—705
BÉRAIRE II. . .	705—710
HERLEMOND Ier. .	710—724

Notre liste, comme l'on voit, est plus complète que celle qui se lit en tête des *Gestes des Evêques du Mans,* et qui a servi de guide au compilateur de ce recueil. Nous devons donc justifier les additions que nous avons cru devoir faire d'après Dom Liron. On a vu précédemment comment la liste de nos Evêques fut dressée au IXe siècle, d'après les diptyques sacrés, et comment on chercha dans les légendes des offices divins la matière des récits qui composent le Pontifical du Mans. Ce fait incontestable indique déjà que ces listes ne sauraient être sans quelques lacunes. Dans les premiers siècles, aussi bien que de nos jours, tout évêque n'était pas susceptible d'être honoré d'un culte religieux, par cela seul qu'il avait gouverné une Eglise; il suit de là que les noms de tous les prélats ne devaient pas se trouver sur les sacrés diptyques.

Deux monuments d'une grande autorité, l'*Histoire ecclésiastique des Francs,* par saint Grégoire de Tours, et la *Légende de saint Mélaine,* écrite par un contemporain, nous fournissent des détails sur deux évêques du Mans dont le Pontifical ne reproduit pas même les noms, Badégisile et Victorius II. Nous dirons la même chose relativement à l'épiscopat de Scienfroy, qui ne nous est connu d'une manière bien positive que par l'histoire de saint Maur, écrite par Fauste.

D'autres que nous ont senti la nécessité de compléter la liste des Evêques du Mans, et de ne pas s'en tenir rigoureusement à celle que présente le Pontifical. Nous avons rencontré, parmi les manuscrits de Dom Housseau, deux catalogues différents des Evêques du Mans, copiés sur un manuscrit du commencement du XIIIe siècle.

Nous allons rapporter ces deux pièces, qui n'ont pas encore été publiées.

S. Julianus,
S. Turibius,
S. Pavatius,
S. Liborius,
S. Victurus,
S. Victurius,
S. Principius,
S. Innoçens,
S. Domnolus,
S. Bardegisilus, (*sic.*)
S. Bertrannus,
S. Hardoindus,
S. Berarius,
Aiglibertus,
Herlemundus,
Odingus,
Merolus,
Joseph,
Franco,
Franco,
Aldricus.

Le reste jusqu'à l'évêque Maurice est en tout conforme aux autres listes. Le second catalogue qui se rapporte au même temps, est beaucoup plus important. Le voici :

S. Julianus,
S. Turibius,
S. Pavatius,
S. Liborius,
S. Victurus,
S. Victurius,
S. Severius, (*sic.*)
S. Innocens,
S. Domnolus,
S. Hadoindus,

S. Berarius,
S. Badegisilus, (*sic.*)
S. Bertigrannus,
S. Aiglibertus, (*sic.*)
S. Berarius,
Herlemundus,
Odingus,
Merolus;
Joseph,
Franco,
Franco,
Aldricus (1).

Ainsi, dès le XIIIe siècle, on reconnaissait deux évêques du nom de Béraire et un du nom de Sévérien. Nous montrerons tout-à-l'heure qu'il y a lieu de faire encore d'autres additions au catalogue donné par les *Gestes des Evêques du Mans;* mais il faut d'abord nous arrêter un instant sur deux personnages que quelques uns ont rangé parmi nos Evêques.

Plusieurs historiens et hagiographes, s'appuyant sur les plus anciens titres de l'Eglise de Paderborn, parlent d'un saint personnage nommé Gondanisolus, auquel ils donnent les qualités d'évêque et de confesseur. Son nom accompagne ceux des évêques Thuribe, Pavace et Liboire, et se trouve absolument sur la même ligne. Un seul historien, mais qui est d'une grave autorité, parlant de la translation des reliques de saint Liboire à Paderborn, dit que l'on transporta en même temps les restes vénérés de saint Valerinus (2). Dom Bondonnet fait ob-

(1) Bibliothèque nationale, Manuscrits de Dom Housseau, cart. XXVIIIe.

(2) *Acta Sanctorum, ad diem* XXIII *julii, de sancto Liborio, Commentarius prævius,* cap. IV. — Dom Bondonnet, *Vies des Evêques du Mans,* pag. 100; 712.

server que le récit de la translation des reliques de saint Liboire rapporte que plusieurs saints évêques du Mans reposaient près de la tombe du même saint (1). Il fait encore remarquer que les noms de Gondanisolus et de Valerinus se trouvent constamment unis, sur d'autres monuments de l'Eglise de Paderborn, à ceux des saints évêques Thuribe, Pavace et Liboire, d'où il conclut, et l'auteur des *Polyptiques de l'Eglise du Mans* (2) après lui, que Gondanisolus et Valerinus ont dû gouverner l'Eglise du Mans pendant cette longue suite d'années qui s'écoula entre l'épiscopat de saint Pavace et celui de saint Liboire, et sur laquelle nous ne possédons aucun monument.

Peut-être est-il permis d'être moins affirmatif que ces auteurs. Les autorités que rapporte Bollandus, et après lui Bondonnet, suffisent pour prouver que Gondanisolus et Valerinus illustrèrent l'Eglise du Mans par leur sainteté, à une époque qui se rapproche des épiscopats de saint Pavace et de saint Liboire; elles peuvent même prouver incontestablement que Gondanisolus appartenait à la hiérarchie ecclésiastique, mais on ne saurait démontrer, à l'aide de ces documents, qu'il ait été évêque. Pour Valerinus, une probabilité assez forte porte à croire qu'il a vécu aussi dans les rangs du sacerdoce; mais l'évidence est encore moins possible à son égard. Aussi voyons-nous que le chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour, qui faisait mémoire dans l'office divin, au huit de mai, des saints Gondanisolus et Valerinus, les honorait comme confesseurs, sans ajouter la qualité de pon-

(1) Erant autem in eodem loco aliorum quoque membra Sanctorum, in sarcophagis honeste reconditorum, maxime Episcoporum civitatis illius. — *Translatio sancti Liborii*, cap. IV, num. 12.

(2) Tom. I, pag. 222.

tifes. De même, dans l'Eglise de Paris, ou au moins dans certaines églises de ce diocèse, on faisait mémoire de la translation des reliques de saint Liboire, de saint Gondanisolus et de saint Valerinus, confesseurs au Mans, mais on ne spécifiait point que ces deux derniers eussent été revêtus du caractère épiscopal (1).

Il faut remarquer aussi que le mot latin *Episcopus* n'a pas toujours été pris dans l'acception rigoureuse qu'il a reçue plus tard; Dom Mabillon, Du Cange, Dom Bacchini, Grandidier et beaucoup d'autres écrivains ont prouvé que ce nom s'est appliqué non seulement aux évêques proprement dits, mais encore aux prêtres et même aux diacres. D'ailleurs, il y avait des évêques, pour ainsi dire, de plus d'une espèce : les évêques régionnaires, les évêques des monastères, les évêques de la campagne ou chorévêques. Ce nom d'*Episcopus* s'est donné aussi plus d'une fois aux abbés de divers monastères, et aux moines qui annonçaient l'Evangile (2).

Nous ajouterons encore une observation. La plupart des exemples cités par les auteurs que nous avons désignés appartiennent à l'Allemagne, et sont tirés d'ouvrages écrits du VIIe au Xe siècle; or les historiens et les hagiographes qui parlent des saints Gondanisolus et Valerinus sont des Allemands, et les monuments sur

(1) *Proprium Sanctorum Ecclesiæ regalis Sancti-Petri-de-Curia* etc., pag. 180. MS. de la fabrique de Saint-Benoît.

(2) Dom Mabillon, *Acta Sanctorum O. S. B., Præf. in secul.* III, num. 33. — *Annales Ordinis sancti Benedicti*, tom. I, pag. 392; tom. II, pag. 59, 235. — Du Cange, *Glossarium*, verb. *Episcopus*. — Dom Bacchini, *de Ecclesiasticæ Hierarchiæ Originibus*, pag. 260. — Dom Tassin, *Nouveau traité de Diplomatique*, tom. V, pag. 424. — Grandidier, *Histoire de l'Eglise de Strasbourg*, tom. I, pag. 174. — Fleury, *Histoire ecclésiastique*, tom. IX, pag. 498. — M. Quantin, *Dictionnaire raisonné de Diplomatique chrétienne*, col. 446.

lesquels ils établissent leurs récits sont du IXe siècle. Ne doit-on pas conclure que le mot *Episcopus,* dans les écrits de ces auteurs, peut n'avoir pas la même signification que nous sommes accoutumés de lui donner aujourd'hui?

Les autres additions que l'on a faites à la liste des Evêques du Mans ne reposent pas sur un fondement aussi faible; il sera facile de le démontrer.

1° On rencontre dans les monuments anciens, qui parlent de saint Victor et de saint Victorius Ier, une grande variété au sujet des noms donnés à ces deux saints personnages. Souvent leurs noms sont confondus; ce qui a fait attribuer à l'un les actions qui appartiennent à l'autre.

Baronius a été trompé par cet embarras d'appellation, et de ces deux personnages n'en a fait qu'un seul. Dom Briant nous apprend que Tillemont, Dom Claude de Vert et l'abbé Chastelain furent consultés par M. de Tressan, évêque du Mans, au moment où il faisait travailler à un nouveau Bréviaire, sur les noms véritables de ces deux saints prélats, et que l'on s'accorda à reconnaître qu'ils ne devaient point être distingués l'un de l'autre. De son côté, Tillemont, dans ses *Mémoires* (1), ne semble pas non plus reconnaître une distinction entre Victor, cinquième évêque du Mans, et Victorius, son successeur. Mais les deux notes que ce savant a consacrées à l'histoire de nos premiers Evêques, sont une preuve de la facilité avec laquelle il s'en rapportait aux assertions systématiques du docteur de Launoy, sans examiner toujours par lui-même les monuments dont il parle. Pour nous, en distinguant ces deux saints prélats, nous suivons non seulement tous les catalo-

(1) Tom. XV, pag. 780.

gues de nos Evêques; mais encore des légendes anciennes et respectables, et enfin le testament de saint Bertrand.

2° Nous avons placé dans la liste des Evêques de notre Eglise un Thuribe II, entre saint Victorius Ier et saint Principe, c'est-à-dire de 490 à 497. Cette addition est fondée sur les *Gestes des Evêques du Mans*, qui ne parlent, il est vrai, que d'un seul évêque du nom de Thuribe, mais qui fixent sa mort à la seconde année après le consulat de Viator : *Obiit* XVI *kal. maias, P. C. Viatoris* II. *V. C.*, c'est-à-dire *Anno secundo post consulatum Viatoris Viri Clarissimi*. On ne connaît point d'autre Viator consul que celui qui le fut seul en l'an 495. Les dates les plus authentiques de l'histoire sont celles des consuls, et celle-ci vient probablement des monuments anciens et originaux de l'Eglise du Mans, suivant la remarque de Tillemont. Si l'on s'arrête à cette date et que d'ailleurs on ne veuille pas reconnaître un second Thuribe, il faudra renverser l'ordre assigné à nos Evêques et mettre Thuribe après le sixième de ces prélats. « Cependant, dit Tillemont, il est toujours fâcheux de « changer l'ordre des prélats d'une Eglise; c'est souvent « tout ce que les archives peuvent nous offirir de plus « certain. Cet ordre est même particulièrement à conserver dans l'Eglise du Mans, où il est au moins « établi sur des monuments du IXe siècle. » Ajoutons qu'une partie des actions attribuées à saint Thuribe Ier par sa légende semble plus conforme aux mœurs de l'Eglise de la fin du Ve siècle, temps auquel a vécu Thuribe II.

3° Les *Gestes de saint Innocent* ont souffert une altération dans leur commencement par l'ignorance ou la négligence des copistes; il est impossible d'en comprendre le texte, si on ne lui fait subir quelques rectifications

que l'ensemble du passage indique clairement. Dom Liron s'est occupé de ce travail, et en a fait l'objet d'une dissertation spéciale imprimée à la suite de son *Nouveau Catalogue des Evêques du Mans.* Ce savant commence par démontrer que Corvaisier et Bondonnet se sont jetés dans des embarras inextricables, en cherchant à expliquer le texte des *Gestes de saint Innocent,* sans recourir aux corrections qu'il propose, puis il ajoute : « Puis« que ces auteurs sont tombés dans des erreurs si consi« dérables, il faut dire nécessairement que le texte des « *Actes* est altéré. Ainsi il faut commencer par le recti« fier : Domnus Innocens, natione Gallus, Cenomanicæ « urbis episcopus, successorque prænominati beati *Se« veriani,* successoris videlicet Domni *Victorii* præfixæ « urbis episcopi, qui et a fonte (baptismali) eum susce« pit, et eum in filium sibi adoptavit, seu fideliter et pie « docuit et enutrivit, atque eum instruendo et suble« vando in aliquibus sacris sacerdotii gradibus pro« vehendo ordinavit et sublimavit. Cujus meritis atque « eruditionibus, licet non statim, tamen annuente Do« mino, post obitum prædicti *Severiani,* in sede patrini « sui *Victorii,* et in ejus loco subrogari atque episcopus « sacrari meruit. Ipse namque post beati viri *Severiani* « antecessoris sui transitum, matrem civitatis eccle« siam... amplificare atque ornare studuit. »

« On voit, ajoute Dom Liron, que je fais très peu de « changements, et que ces changements, qui sont absolu« ment nécessaires, sont fondés sur les *Actes.* Le B. Sé« vérien, n'y est nommé qu'une fois, je l'ai ajouté deux « autres fois, parce que le nom, qui n'est pas marqué dans « ces deux endroits, est manifestement le même qui est « marqué dans l'autre. Je dis que ces petits changements « sont nécessaires ; car 1° sans cela il n'y a point de sens « dans le texte des *Actes;* 2° ce qui suit : *Ipse namque post*

« *beati viri Severiani antecessoris sui transitum* etc.,
« oblige nécessairement à ajouter auparavant ce nom où
« il n'est pas, puisqu'il n'a été omis que par l'ignorance
« du compilateur ou des copistes; ces mots ayant un
« rapport visible au même nom, qui ne se trouve plus
« aujourd'hui dans les manuscrits. Ces deux omissions
« du nom de Sévérien rétablies, tout est clair et suivi.
« L'auteur des *Actes*, qui nous fait connaître un saint
« Sévérien, prédécesseur immédiat de saint Innocent,
« ne nous fait pas connaître moins clairement saint Vic-
« torius; car il nous apprend qu'il a été le prédécesseur
« immédiat du bienheureux Sévérien. »

Ajoutons à ces conclusions, puisées dans la *Dissertation* de Dom Liron, que l'un des catalogues du XIIIe siècle rapportés plus haut, nomme le bienheureux Sévérien comme prédécesseur immédiat de saint Innocent. Quant à Victorius II, les *Actes* de saint Mélaine, évêque de Rennes, Actes que Duchesne attribue à un auteur contemporain, et d'autres, avec plus de raison, à un écrivain moins ancien, mais cependant digne de foi, parlent d'un Victor ou Victorius, évêque du Mans, qui eut plusieurs fois des relations avec le saint évêque de Rennes. Or, il est impossible de faire cadrer ces faits avec les données que nous avons sur la vie de saint Victorius Ier. Pour supposer qu'il eût survécu à saint Mélaine, il faudrait nécessairement lui accorder une existence d'une longueur vraiment fabuleuse (1).

3° Dom Liron, Dom Briant, Dom Bouquet, Dom Colomb et d'autres auteurs graves mettent Scienfroy au nombre des Evêques du Mans. Plusieurs, comme Dom Bondonnet, le P. Le Cointe et le P. Papebrock, le regar-

(1) Voyez *Gallia Christiana*, tom. XI, col. 864.

dent comme un usurpateur du siége épiscopal, sur lequel sa naissance et la position élevée de ses parents le soutinrent longtemps. Mais, si le pouvoir qu'on lui suppose fut assez grand pour le maintenir pendant quinze ou dix-sept ans sur le siége épiscopal, comment ne s'en serait-il pas servi pour se faire donner l'onction épiscopale? Comment supposer d'ailleurs que sous le règne de Childebert, prince protecteur de l'Eglise, le siége du Mans soit resté quinze ou dix-sept ans sans évêque? Le P. Le Cointe a bien senti cette difficulté; aussi, pour l'éviter, il ne donne que deux ans à l'intrusion de Scienfroy. Mais il n'est pas possible d'admettre la chronologie du docte Oratorien sur ce point; on connaît la date de la mort de saint Innocent par celle de saint Benoît, en 543; on connaît également l'époque de l'avènement de saint Domnole, par l'élévation de Clotaire sur le trône de Paris, en 558. L'évidence des faits ne permet donc pas d'admettre l'opinion du P. Le Cointe.

On trouve encore dans la Vie de saint Maur, abbé de Glanfeuil, une nouvelle preuve que Scienfroy était vraiment reconnu pour évêque du Mans. Cette Vie d'abord écrite par Fauste, l'un des compagnons de saint Maur, puis un peu modifiée par l'abbé Odon, au IXe siècle, est regardée comme un monument authentique par les critiques les plus sages. On y voit Scienfroy répondre à la demande des disciples de saint Benoît, qui réclamaient l'établissement que leur avait promis saint Innocent: « Qu'il aimait mieux faire de nouveaux projets que de « suivre ceux des autres, pour ne pas paraître bâtir sur « les fondements d'autrui; et qu'il devait mettre ordre « à ses propres affaires et avoir soin des Eglises. » Il est clair que ces paroles sont celles d'un évêque gouvernant de fait l'Eglise du Mans. Les députés envoyés par saint Maur devaient être convaincus de la réalité du pouvoir

de Scienfroy, puisqu'ils s'adressèrent à lui comme étant en mesure de leur accorder leur demande. Dom Liron et Dom Colomb ajoutent, que « comme Scienfroy ne se « conduisit pas selon les belles paroles qu'il prononça en « la présence des députés de saint Maur, on l'a regardé « comme un homme indigne de remplir un siége oc- « cupé avant lui par tant de saints, et comme un usurpa- « teur. »

4° Il ne peut y avoir aucune difficulté sur l'épiscopat de Badégisile; saint Grégoire de Tours dit positivement qu'il occupa le siége du Mans après saint Domnole et avant saint Bertrand.

5° Il n'est pas beaucoup plus difficile de prouver qu'il y a eu deux évêques du Mans du nom de Béraire. L'histoire du premier est connue par les *Gestes des Evêques du Mans* et par quelques autres monuments anciens; mais on ne possède sur les actions du second que peu de renseignements. Cependant, quoique le collecteur qui nous a conservé les Actes du premier Béraire n'ait pas pris soin de recueillir ceux du second, il indique néanmoins d'une manière positive l'existence de ce prélat; car, en parlant d'Herlemond Ier, il le nomme *successor posterioris Domni Berarii* (1). En outre, il rapporte un testament d'un évêque Béraire, que sa date ne permet pas d'attribuer au premier prélat de ce nom.

Nous terminons ici les éclaircissements que nous avions à donner sur la liste chronologique de nos Evêques. Le catalogue n'offre pas de lacunes dans les siècles suivants; les difficultés qu'il peut encore présenter se résoudront aisément par de simples notes explicatives.

Le principal objet de cette Introduction a été de dé-

(1) Voyez Dom Mabillon, *Annales Ordinis sancti Benedicti*, lib. XIX, num. 57.

terminer l'époque de la mission de saint Julien : cette question a toujours semblé du plus haut intérêt, et l'autorité dont jouissent quelques uns des auteurs qui ont contesté la valeur des traditions de l'Eglise du Mans, nous faisait un devoir d'approfondir et de discuter chacune de leurs raisons. Aux autorités que nous avons alléguées, il nous eût été facile d'en ajouter d'autres; mais le choix que nous avons fait suffira pour éclairer tout lecteur impartial et judicieux. La gloire de l'Eglise du Mans ne dépend point assurément du parti que l'on adoptera sur cette question, qui excita, au XVII[e] siècle, des contestations si animées, mais on ne peut disconvenir que les données historiques, venant confirmer les antiques traditions, ne répandent sur elle un nouvel éclat.



HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE DU MANS.

CHAPITRE PREMIER.

I.

ÉPISCOPAT DE SAINT JULIEN. — PREMIER SIÈCLE DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Mission de saint Julien. — Aspect du Maine à cette époque. — Premiers travaux de saint Julien. — La fontaine Saint-Julien. — Conversion du Défenseur. — Origine de la cathédrale. — Basilique des Apôtres. — Missions dans les campagnes. — Miracles. — Organisation de l'Église. — Origine de l'école catéchismale. — Retraite de saint Julien. — Sa mort. — Ses funérailles. — Eglises fondées par saint Julien.

L'Eglise du Mans, dont nous entreprenons d'écrire l'histoire, doit sa première origine aux travaux de trois hommes apostoliques, saint Julien, saint Thuribe et saint Pavace. L'Esprit-Saint qui conduisit, dès l'aurore du Christianisme, les hérauts de la bonne nouvelle dans les contrées les plus éloignées, dirigea vers la nation des Cénomans ces fidèles missionnaires, aux jours où la lumière admirable de l'Evangile commença à se répandre au milieu des ténèbres qui couvraient le monde.

Le chef de cette pieuse troupe, Julianus, que l'Église universelle honore aujourd'hui sous le nom de saint Julien, était né à Rome, au sein d'une famille patricienne, et il avait reçu de bonne heure les enseignements de la foi, en même temps que cette éducation libérale et polie que l'on donnait à cette époque à la jeunesse romaine, et que les Pères de l'Eglise recommandaient comme une préparation convenable à la semence évangélique. Cette instruction précoce porta ses fruits, et les monuments s'accordent à célébrer l'éloquence et les discours pleins de science et de sagesse de notre premier évêque.

Julien reçut à Rome, des mains de saint Clément, l'onction qui lui conférait la plénitude du sacerdoce et qui devait féconder son zèle; et il se dirigea vers la Gaule, lieu de sa mission, pour y répandre la parole évangélique. Les deux compagnons de ses travaux n'étaient point revêtus du caractère épiscopal; Thuribe, qui devint son successeur immédiat, apparaît pendant l'épiscopat de saint Julien, honoré seulement du sacerdoce, et Pavace, qui à son tour gouverna l'Eglise naissante des Cénomans, ne paraît pas, pendant toute la durée de ce temps, avoir été élevé au-dessus du diaconat. Ainsi ils étaient soumis à Julien et devaient travailler sous ses ordres.

Julien et ses deux compagnons traversèrent la Gaule dans presque toute son étendue, et vinrent jusque dans les contrées plus reculées de l'Armorique, trouver les Cénomans vers lesquels l'ordre exprès du Pontife suprême, les conduisait.

Ce peuple, célèbre alors à Rome et dans toute l'Italie, par la place importante qu'il tenait dans les Gaules, et plus encore par les colonies qu'il avait établies au-delà des Alpes, occupait un vaste pays, couvert en grande partie de forêts. Soumis depuis environ un siècle, comme le reste de la Gaule, par les légions romaines, il s'était peu laissé atteindre par la civilisation latine et avait conservé ses mœurs, sa religion et sa haine pour les maîtres du monde. Cependant là, comme partout alors, on voyait des hommes qui avaient

adopté les habitudes et le langage des Romains; mais ils habitaient de préférence la cité qui servait de résidence aux officiers de l'empire, ou quelques domaines épars dans les plus agréables sites de la province. Le reste de la population était demeuré dans sa rusticité première, comme le reprochait près de trois siècles plus tard aux Gaulois l'empereur Julien l'Apostat (1).

Le pays ainsi occupé par deux peuples distincts et de mœurs fortement tranchées présentait un aspect singulier : de longues voies militaires, construites par les soldats romains commençaient à se dérouler en divers sens par toute la contrée; la plus grande partie devait être alors en état de construction; plusieurs venaient se croiser dans la ville capitale connue encore à cette époque sous le nom antique de SUINDINUM. Cette cité, qui était à la fois une forteresse, n'occupait qu'une petite partie de l'espace compris aujourd'hui dans la circonscription de la ville du Mans. Située dans la partie la plus élevée de la ville actuelle, elle commandait du haut de ses remparts à tout un vaste pays. Comme dans les autres cités importantes de la Gaule à cette époque, on commençait à y voir tout le luxe des colonies venues d'Italie; les plus beaux monuments de l'architecture grecque et romaine, servaient de temples aux dieux et de demeures aux gouverneurs, aux sénateurs de la cité, à tous les riches gallo-romains. D'autres édifices avaient été élevés pour des gymnases, des thermes, des basiliques. En dehors des murs, au midi de la cité, on voyait un amphithéâtre et à l'orient un aqueduc. Tel était à peu près l'aspect qu'avait pris l'ancienne capitale des Cénomans, par les mains des soldats légionnaires et des nombreux esclaves dont disposait tout romain d'une fortune un peu opulente, lorsque les premiers apôtres de notre foi vinrent y apporter les lumières de l'Evangile.

Mais les Romains, qui exécutaient tant de choses belles et grandes à beaucoup d'égards, s'efforçaient systématiquement de détruire l'ancienne liberté de ce peuple et sa religion, pour

(1) *Misopogon.*

y substituer le culte plus impur encore de leurs fausses divinités. Comme les Romains étaient plus nombreux et leur influence plus forte dans la ville que dans le reste du pays, on ne peut douter que nos apôtres n'aient eu à combattre, surtout dans la cité, le polythéïsme gréco-romain, tandis qu'ils rencontrèrent dans les campagnes le culte d'Hésus et l'influence des Druides.

Arrivés sous les remparts de notre ville, au sein de laquelle ils voulaient commencer leur mission, selon l'exemple des apôtres qui recherchaient les plus grands centres de population, pour annoncer l'Evangile à un plus grand nombre de personnes à la fois, Julien et ses deux disciples trouvèrent les portes fermées et une garde sévère veillant pour ne laisser entrer aucun étranger. En ce moment même, les habitants avaient à craindre quelque surprise, car la ville était en guerre avec des voisins et semblait se mettre en garde contre un coup de main (1).

Ne pouvant remplir tout aussitôt dans la ville le but de sa mission, Julien commença à prêcher dans les campagnes. Il habita quelque temps près des murs de la cité, sous une de ces humbles demeures que se construisaient les Gaulois; les deux compagnons de ses travaux apostoliques se répandaient aussi en même temps dans le pays, recherchant les pauvres idolâtres et leur annonçant le vrai Dieu. Nos apôtres éprouvèrent dans ces premiers travaux beaucoup de difficultés et de grandes contradictions. Cependant, malgré les persécutions, ils parvinrent à faire quelques prosélytes; ils les instruisirent de la doctrine évangélique et enfin les régénérèrent par le baptême.

(1) *Propter vicinos æmulos*. Les hostilités entre les diverses nations des Gaules devaient être fréquentes, même sous le régime de la conquête romaine; les cités gauloises conservaient une armée municipale, et elles se faisaient quelquefois la guerre entre elles, sans que leurs dominateurs s'en mêlassent. — L'abbé Dubos, *Histoire critique de l'établissement de la Monarchie*, tom. I, pag. 23. — Il pourrait se faire aussi que les *ennemis voisins*, dont parle notre vieil historien, fussent les populations des campagnes soulevées contre les magistrats romains.

Mais Julien cherchait toujours une occasion favorable pour pénétrer dans les murs de la ville, espérant y produire des fruits plus abondants. Il songea d'abord à attirer les bénédictions du ciel sur sa nouvelle entreprise par la pénitence et les austérités. A cet effet, il se livra tout entier, dans la cabane qui lui servait de demeure, à la prière et aux larmes (1). Enfin, il crut le moment arrivé d'entrer dans la cité, et Dieu lui en ouvrit les portes par un prodige.

La ville n'avait pas d'eau; peut-être l'aqueduc que construisirent les Romains n'existait-il pas encore; saint Julien saisit cette occasion pour se ménager une entrée favorable. Jugeant le moment propice et profitant d'une réunion nombreuse d'habitants de la cité en dehors d'une des principales portes, il se présente à eux, leur annonce Jésus-Christ, leur fait connaître sa doctrine et promet, pour preuve de la vérité de ses discours, un prodige éclatant; ensuite il enfonce son bâton dans le sol et se mettant à genoux au milieu de la foule, il adresse à Dieu cette prière : « Seigneur, notre Dieu, qui « jadis au désert avez étanché la soif de votre peuple en faisant jaillir de l'eau d'un rocher, prêtez maintenant l'oreille « à notre prière : nous sommes vos serviteurs; ouvrez le trésor de votre miséricorde et ordonnez qu'une fontaine d'eau « vive perce la dureté de ce sol, afin que ceux qui sont ici « présents connaissent que vous êtes le vrai Dieu, qui avez « envoyé dans la plénitude des siècles vôtre fils dans le « monde, pour introduire dans la véritable terre de promission ceux qui croient en vous (2). »

(1) Porro idem venerabilis vir, extra urbem parvo tectus hospitio, diu noctuque in sancto perstabat proposito, vix ullam sui curam habens corporis, totum se eorum impendens saluti quos dæmonico nitebatur subducere errori. — *Acta Sanctorum, ad diem* XXVII *januarii*. — Lethaldus, *Vita sancti Juliani*, cap. I, num. 7.

Hic... antequam in ipsam urbem intraret, procul tamen ab urbe, mœrens et tristis in quodam sedebat loco. — *Gesta Domni Juliani*.

(2) Vir Dei ad locum, quem aptum credidit, accedens, cuspidem baculi, quem manu gestabat, humi defigens, cunctis audientibus dixit : Domine Deus noster, qui sitienti populo tuo in eremo de dura silice potum tri-

Julien fit cette prière avec une foi vive et un ardent désir de voir la conversion de ce peuple qui accourait de plus en plus nombreux autour de lui; aussi sa demande fut exaucée sur-le-champ : la terre s'entr'ouvrit et laissa couler une eau limpide et abondante dans ces lieux où elle était naturellement si rare (1).

Bientôt le bruit de ce qui venait de se passer fut porté dans tous les quartiers de la ville, on accourut en foule pour être témoin du prodige. On admira d'abord en silence, puis l'on poussa des cris de joie, et dans la suite l'on donna à la fontaine le nom de Centonomius, pour perpétuer la mémoire de son origine merveilleuse (2).

Cette fontaine coule toujours à la même place où la prière

buisti, adesto et nobis famulis tuis et aperi thesaurum tuæ pietatis, et jube nobis de duritia hujus telluris ministrari fontem aquæ viventis ut cognoscant præsentes, quia tu es verus Deus, qui in fine seculorum misisti filium tuum in mundum, ut credentes in te ad veram introduceret repromissionis terram. — Lethaldus, *ibid.*, num. 8.

Mox vero ipse surgens fixit baculum in terram, quem manu tenebat, quem etiam a beato Clemente in sua ordinatione perceperat... — *Gesta Domni Juliani.*

(1) Ce miracle arriva dans un lieu qui est à 300 mètres environ de l'endroit que l'on peut, avec vraisemblance, assigner à l'une des principales portes de la cité d'alors. En creusant, il y a quelques années, pour un puits artésien, dans la direction du même vallon, à quelques hectomètres de là, on a pu s'assurer que ce terrain manquait de sources d'eau, étant composé d'une argile épaisse, qui en est ordinairement dépourvue. — *Polyptiques de l'Eglise du Mans*, tom. I, pag. 48.

(2) Les manuscrits les plus anciens donnent à cette fontaine le nom de *Centonomius* ; quelques uns portent au contraire *Sancti-Nomius*; il y a peut-être altération dans l'une et l'autre de ces variantes, mais la dernière nous semble préférable à la première; le nom de *Nomios* se trouve appliqué dans un sens à peu près semblable, par la mythologie grecque, à Apollon, bienfaiteur des hommes. On pourrait alors traduire ce nom en notre langue par cette expression équivalente : le *Bienfait du saint Père*. — Nous ne savons sur quelle autorité, des auteurs modernes se sont appuyés pour dire que cette source avait servi de fontaine baptismale à saint Julien, pour régénérer les premiers néophytes de la foi chrétienne; on ne peut donner à cette opinion d'autre valeur que celle d'une conjecture gratuite, et même contredite par les usages liturgiques de l'antiquité,

du saint apôtre la fit jaillir, et elle porte aujourd'hui le nom de fontaine Saint-Julien. On la montre sur la place de l'Eperon, située en renfoncement dans le mur d'un édifice public; elle est décorée d'un bas-relief, représentant le miracle de son origine. On y voit le saint évêque en habits pontificaux, faisant jaillir une source du rocher, en le frappant de son bâton pastoral. Sur le bas-relief qui nous occupe, et dans la plupart des représentations de ce miracle, jusque sur des monnaies de la province, sur les sceaux et contre-sceaux des évêques et du chapitre (1), on voit aux pieds du saint Pontife une jeune fille remplissant un vase de l'eau miraculeuse qui commence à couler. De cette idée, adoptée et reproduite par les artistes, est venue l'erreur de plusieurs historiens qui disent que saint Julien fit son premier miracle en présence d'une seule femme, qui courut ensuite l'annoncer dans la ville. Cette circonstance n'a aucun fondement dans l'histoire, le saint évêque opéra ce miracle en présence d'une foule de peuple accouru autour de lui, comme le disent les anciens Actes.

Cependant le bruit du prodige opéré par Julien se répand de plus en plus dans la ville; il concilie au thaumaturge cette sorte de respect qu'inspire toujours un homme doué d'une puissance inattendue et incompréhensible. On le conduit avec empressement dans la cité, les esprits sont tous disposés à l'entendre. Mais la doctrine qu'il prêchait, ne plut pas à tous ceux qui l'entendirent; plus d'un incrédule, plus d'un contradicteur, effrayés surtout des conséquences pratiques qu'elle entraîne, résistèrent aux efforts de l'apôtre. Quelques uns embrassèrent le nouvel enseignement, mais d'autres le traitèrent de folie, et le saint missionnaire dut dévorer d'amères ignominies. Parmi la foule qui était accourue auprès de lui, plusieurs étaient venus attirés par la curiosité, comme vers l'un de ces sophistes voyageurs et diserts qui commençaient alors à parcourir les cités de l'empire. Beaucoup avaient été amenés près de lui par le récit du prodige qu'il avait opéré à son entrée dans la ville : mais, quand ils connurent les vé-

(1) M. Hucher, *Monnaies du Maine*, pag. 726, pl. IV, fig. XVI.

rités qu'il annonçait, leurs cœurs lui restèrent fermés. Au reste, il ne paraît pas que les officiers de l'empire qui commandaient dans la cité se soient opposés à l'apôtre; il en fut chez les Cénomans, comme chez la plupart des autres peuples des Gaules pendant le premier siècle de l'ère chrétienne, les prédicateurs de la vérité purent enseigner avec liberté; la vérité profitait du libre champ ouvert à toutes les doctrines d'erreur. On sait d'ailleurs que toutes ces choses dépendaient en grande partie du caractère particulier des gouverneurs, que la police de l'empire laissait une grande liberté aux citoyens comme particuliers, et que, dans les villes soumises même au régime le plus dur, presque toute l'administration intérieure de la cité était entièrement entre les mains des magistrats municipaux (1).

Les persécutions cependant ne manquèrent pas à nos apôtres; elles leur vinrent non de la part des magistrats, mais de plusieurs particuliers riches et influents dans la ville, que leurs mœurs molles et corrompues rendaient ennemis de la vérité. Ces épreuves ne purent décourager le zèle de nos missionnaires.

En même temps que Dieu permettait ces persécutions, il préparait aux travaux de son apôtre un succès capable d'en tempérer l'amertume, par la large voie qu'il allait ouvrir à la prédication évangélique. Un magistrat de la cité, le plus populaire de tous, car il avait été élu par le suffrage libre des habitants et choisi parmi les plus considérables et les plus distingués, embrassa des premiers la foi du Christ. Il était de la nation gauloise, ce qui lui donnait avec l'immense majorité de la population des rapports plus intimes, et une action plus puissante que celle des magistrats romains; d'ailleurs les fonctions du défenseur de la cité étaient toutes pour la protection et la sûreté du peuple, et, quoique les pouvoirs assignés à cette magistrature aient subi des modifications à

(1) Voyez l'abbé Dubos, *Histoire critique de l'établissement de la Monarchie*, passim; et M. Franz de Champagny, *des Césars*, et *Tableau du Monde romain*, passim.

différentes époques, par suite de la jalousie qu'elle inspirait aux officiers romains, elle demeura cependant toujours prépondérante dans l'action municipale, et par l'influence qu'elle donnait à celui qui en était revêtu (1).

Le citoyen que la confiance des Cénomans avait appelé à ces hautes fonctions, à l'époque où saint Julien vint annoncer l'Évangile à ce peuple, ayant appris, par le bruit public, la merveille que cet étranger venait d'opérer, le fit inviter à se rendre à son palais. Cette demeure était située dans la partie la plus élevée de la cité, près des remparts, à l'orient et au lieu où l'on voit encore aujourd'hui la cathédrale. En arrivant à la maison de ce magistrat, la divine Providence fournit à Julien l'occasion de prouver par un nouveau prodige la divinité de sa mission. Il rencontre un aveugle sur son chemin et aussitôt il se sent inspiré du désir de lui rendre la vue. Il s'approche de ce malheureux, invoque sur lui le nom de Jésus-Christ, et l'aveugle se trouve guéri subitement. Le défenseur, instruit de cette nouvelle merveille, accourt au-devant de l'homme de Dieu et lui rend toutes sortes d'honneurs.

Julien ne laissa point passer une aussi favorable occasion; il développa devant ce magistrat et toutes les personnes qui l'environnaient le sujet de sa mission, et les fondements de la foi divine qu'il enseignait; il fit voir clairement les erreurs du paganisme, et leur opposa la sainteté et les preuves éclatantes du christianisme. Ces instructions achevèrent l'effet que les miracles opérés par Julien avaient commencé à produire; le défenseur fut le premier de sa maison et l'un des premiers de la cité à déclarer hautement qu'il était convaincu de la divinité du nouveau culte, il voulut aussitôt renoncer aux erreurs qu'il avait professées jusqu'alors et embrassa ouvertement la doctrine du Christ. Julien, après les instructions et les préparations nécessaires, lui administra le baptême et continua avec un nouveau zèle à prêcher l'Évangile et à éclairer la foule avide de sa parole.

(1) Voyez la note 1re à la fin du volume.

L'exemple des grands est toujours puissant; d'ailleurs, Julien. était éloquent et une sainte ardeur de conquérir des âmes à Jésus-Christ le possédait. Ses efforts et ceux de Thuribe et de Pavace, toujours soumis à ses ordres et empressés à le seconder, furent couronnés d'un heureux succès. Bientôt il compta dans le petit troupeau fidèle la femme du défenseur et toute sa famille (1).

Alors un grand nombre de conversions eurent lieu; des personnes appartenant à différentes classes de la société, patriciens, plébéiens, esclaves même, vinrent écouter Julien, et plusieurs apportèrent un cœur docile à ses instructions. Mais il y a beaucoup d'apparence que les premiers néophytes, du moins pour le plus grand nombre, n'étaient pas abondamment pourvus des biens de la fortune. Aussi Julien sentant le besoin d'avoir une maison spécialement consacrée aux assemblées des fidèles et aux cérémonies du culte, s'adressa-t-il au défenseur, non seulement comme au plus zélé des nouveaux chrétiens, mais encore comme au plus riche. Celui-ci s'empressa de mettre à sa disposition la plus vaste salle de son palais, appelée, comme dans toutes les splendides habitations romaines, la basilique. C'était une pièce grande, ornée et commode pour l'usage que l'on voulait en faire; dans les usages antiques, elle servait pour les réceptions d'apparat si fréquentes en ces temps de mœurs somptueuses. Elle était construite d'après le modèle que conservèrent long-temps les premières églises des chrétiens, et le défenseur, en la donnant à Julien, imitait, peut-être sans le savoir, ce que plusieurs riches néophytes firent à Rome et dans diverses contrées de l'empire, à l'origine des églises (2).

Pendant long-temps, comme nous le raconterons dans la suite, l'Eglise-Mère du diocèse demeura sous le glorieux patronage de la sainte Vierge, qu'une ancienne tradition prétend

(1) Il y a une erreur évidente dans les écrivains qui donnent à la femme du défenseur le nom de *Goda;* ce nom n'appartient à aucune des langues alors en usage dans la Gaule. — *Acta Sanctorum junii*, tom. III, pag. 858. Papebrock, *Chronologia Episcoporum Cenomanensium.*

(2) Voyez la note 2e à la fin du volume.

lui avoir été conféré par notre premier apôtre; elle le changea ensuite pour celui des saints martyrs de Milan, Gervais et Protais, et enfin pour celui de saint Julien lui-même qui, le premier, l'avait consacrée à Dieu. Toutefois, elle a conservé à toutes les époques, et jusqu'à nos jours, quelque souvenir et quelque monument de ses anciens patrons; et même, malgré les changements devenus indispensables par le cours des siècles, la basilique que Julien dédia, dans la demeure du défenseur, au culte du vrai Dieu, est toujours demeurée l'Eglise-Mère du diocèse du Mans. Aujourd'hui encore, les successeurs de cet apôtre des Cénomans ont leur chaire au même lieu où il établit d'abord la sienne.

Bientôt après, Julien pensa à préparer un lieu de sépulture particulier pour les nouveaux chrétiens, car ceux que le caractère du Christ avait marqués, ne pouvaient être confondus dans la tombe avec les adorateurs des idoles; d'ailleurs, les coutumes superstitieuses de ceux-ci ne l'eussent pas permis aux chrétiens éclairés. Il choisit pour cimetière un lieu peu éloigné, mais hors de la ville, selon les prescriptions de la loi romaine, au-delà du cours de la Sarthe, et il le consacra pour recevoir la dépouille mortelle des chrétiens. Afin que la prière veillât toujours près des tombeaux, il éleva à la même place un modeste oratoire en l'honneur des saints apôtres Pierre et Paul, et il le confia plus tard, à un prêtre nommé Zacharie, qui fut, à une époque postérieure encore, remplacé par un autre prêtre nommé Romain, dont nous aurons à parler dans la suite de ces récits. On voit aujourd'hui à la même place qu'occupaient cet oratoire et ce cimetière, l'antique église abbatiale de Saint-Julien du Pré, réduite, depuis les troubles religieux et politiques du xviii[e] siècle, à l'humble condition d'église paroissiale, sous le nom de Notre-Dame du Pré.

Grâce aux travaux de Julien, de Thuribe et des autres ouvriers évangéliques qui vinrent partager leurs labeurs, le nombre des fidèles allait croissant; mais sans doute, comme partout ailleurs, à l'origine des églises, la plupart des chrétiens appartenaient à la classe du peuple; les sénateurs, les

nobles, les riches restaient attachés à des superstitions complices de leur mollesse. Le soin des pauvres était particulièrement dévolu à l'évêque; Julien apprit à nos pères cette belle maxime que les pauvres, les malades, les orphelins, sont toujours la portion la plus chère du troupeau de Jésus-Christ. Les fidèles répondirent à son appel; et à son exemple, tous les frères, comme on parlait alors, qui étaient dans la souffrance ou dans la douleur furent visités, consolés, soulagés. Ainsi, l'on vit au milieu de nos pères ce spectacle que les païens eux-mêmes admiraient avec un respect mêlé de surprise. Julien régla ces aumônes, et les frères étrangers à la cité, ceux même qui restaient attachés à leur ancienne superstition, n'échappèrent point à sa charité ni à celle de ses disciples.

Le zèle et les travaux de l'évêque attirèrent à la foi quelques personnes des classes les plus élevées de la société; mais il fallut souvent, pour déterminer ces conversions, que le ciel fît d'éclatants miracles. C'est ainsi que notre premier apôtre convertit un homme fort riche, que l'éclat des prodiges déjà opérés par lui n'avait pu tirer de son aveuglement. Il se nommait Anastase, et occupait l'un des premiers rangs de la cité. Son fils, attaqué d'une maladie grave, arriva aux portes de la mort, puis ferma enfin les yeux à la lumière. Le père, dompté par la douleur paternelle, et sollicité intérieurement par la grâce d'avoir recours à l'apôtre, accourut vers lui en poussant des cris : « Julien, serviteur de Dieu, « dit-il, si ce que vous assurez que Jésus-Christ est vrai Dieu, « n'est point une erreur, je vous en conjure, rendez-moi, au « nom de celui que vous prêchez, rendez-moi mon fils. » — « Anastase, lui répondit Julien, si vous reconnaissez pour « Dieu véritable, Jésus-Christ que je prêche, non seulement « votre fils va vous être rendu à l'instant, mais vous obtiendrez « vous-même la vie éternelle. » Anastase jura qu'il voulait croire et ajouta : « Si la vie est rendue à mon fils, je confesse « que Jésus-Christ est vrai Dieu, et pour jamais je renonce « aux divinités que j'ai adorées jusqu'à ce jour. » Le saint Pontife se rend alors, sur sa demande, au lieu où le cadavre

de l'enfant gisait inanimé; tous les assistants versaient des larmes et considéraient ce que l'homme de Dieu allait faire. Il prit la main du mort, leva vers le ciel ses yeux baignés de larmes en disant: « Seigneur Jésus, qui ressuscitâtes autre-« fois au milieu de la foule, le fils de la veuve que l'on portait « en terre, hors des murs de la ville et qui, par la vertu de « votre puissance, avez rappelé du tombeau Lazare, mort de-« puis quatre jours et livré déjà à la corruption, ordonnez que « cet enfant ressuscite, afin que cette résurrection corporelle « soit pour un grand nombre la cause d'une résurrection spiri-« tuelle, et que ceux qui sont présents ici connaissent que vous « êtes le Christ, fils du Dieu vivant, qui, par l'ordre de votre « Père, avez sauvé le monde; vous, à qui nous rendons de « justes actions de grâces dans tous les siècles des siècles. » Pendant ce temps-là, tous les fidèles unissaient leurs prières à celles de l'évêque, et l'enfant se leva plein de santé comme au sortir d'un doux sommeil. Julien le rendit à ses parents, comblés de joie et tout disposés, comme les autres idolâtres témoins de ce prodige, à embrasser la foi chrétienne. Anastase eut bientôt ce bonheur, et il reçut le baptême avec toute sa maison (1).

Dès qu'il eut affermi l'Eglise dans la cité des Cénomans, Julien entreprit des missions dans les campagnes qui en dépendaient. Si nous en croyons même des documents anciens, il annonça l'Evangile jusque dans les cités des Arviens et des Diablintes, nations voisines des Cénomans; il y fonda des églises, et peut être regardé comme l'apôtre de ces trois peuples Cependant ses plus grands travaux eurent pour théâtre habituel le pays des Cénomans; il porta la foi chrétienne dans la plupart des lieux où la population était plus nombreuse, selon les habitudes des premiers apôtres. Mais la prédication dans les campagnes offrait un genre de difficultés tout particulier; le missionnaire du vrai Dieu s'y trouvait en face d'un système religieux différent de celui qui était dominant dans les cités; c'était presque exclusive-

(1) Lethaldus, *Vita sancti Juliani*, cap. II, num. 13.

ment le Druidisme. Cette religion, plus mystérieuse que celle des Romains, était aussi bien autrement vivace dans l'esprit et les habitudes des peuples. Poursuivis par les édits des empereurs dont ils avaient balancé l'autorité dans les Gaules, les Druides étaient venus se cacher avec leurs mystères prohibés, dans les vastes forêts et dans les landes qui couvraient, en majeure partie, le sol de notre province. Le peuple leur était attaché de cette affection puissante que commandent des services réels, une science supérieure, et aussi par la haine que les populations des Armoriques portaient à la nation conquérante.

Pour établir la religion de Jésus-Christ au milieu de tant d'obstacles, Julien et ses disciples eurent besoin d'un zèle infatigable; mais ce zèle même n'aurait point suffi tout seul; il leur fallut déployer la puissance des miracles que le ciel accordait à leur sainteté. Sans ce secours surnaturel, comment seraient-ils parvenus à convaincre des hommes, que toutes les raisons humaines éloignaient d'eux et des doctrines qu'ils annonçaient?

Le souvenir de la présence de saint Julien ne s'est pas conservé dans tous les lieux de son diocèse qu'il visita; mais son séjour semble attesté à Lavardin, à Sillé-le-Guillaume, à Cormes, à Vaas, à Artins, à Brûlon, à Connerré, à Beaufay, à Saône, à Savigné, à Assé, à Chevillé, à Chahaignes, à Vivoin, à Ballon, à Parigné, à Saint-Georges, à Bourg-le-Roi, à Vernie, à Ceton, à Vibraye, à Baillou, à Sargé, à Savigné-sur-Braye, à Launay, à Ruillé, à Noyen. Dans tous ces lieux, Julien trouva quelques âmes dociles aux vérités qu'il annonçait, il y baptisa des fidèles et y forma des églises. Mais ces chrétientés furent pendant long-temps bien faibles, composées de quelques fidèles perdus pour ainsi dire au milieu des païens, visitées de temps en temps par des prêtres ou des diacres, mais ne pouvant en avoir constamment à leur tête; car il fallait porter l'Evangile là où il n'avait pas encore été annoncé, aller visiter les frères déjà convertis pour les instruire et les fortifier, et pendant long-temps tout le clergé du Mans dut se composer de Julien, de ses deux compagnons

et de quelques disciples qui vinrent de Rome se joindre à eux, mais en petit nombre.

Pour former de nouveaux ministres à la religion, il fallait beaucoup de temps et de longs travaux. D'ailleurs, ce qui retardait le progrès de l'Evangile dans les campagnes, c'était encore l'isolement où vivaient alors leurs habitants. Retirés avec leurs familles dans de misérables huttes rondes, formées de terre et de branchages, les hommes de race gauloise ne se réunissaient guère que pour les cérémonies de leur culte, le plus souvent la nuit, au milieu des bois et surtout des landes. Au reste, chaque famille vivait séparée des autres, sans sentir le besoin de communications plus fréquentes. Cet isolement de la population explique comment la conversion de nos campagnes armoricaines était encore si peu avancée au commencement du ve siècle, quand déjà depuis long-temps, les cités avaient presque toutes embrassé unanimement la religion du Christ.

Julien établit aussi, dit-on, quelques chrétientés, mais en moindre nombre, sur les territoires voisins des Arviens et des Diablintes. D'abord, comme toujours, il annonça l'Evangile et fit quelques conversions dans les deux capitales, aux chefs-lieux de ces deux nations. Il forma aussi de petites réunions de chrétiens à Ceaulcé et à Gorron, dans le pays des Diablintes et dans le pays des Arviens, à Entrames, à la Baconnière, à Andouillé (1).

On a conservé dans plusieurs de ces lieux, avec le souvenir de la présence de saint Julien, la mémoire des prodiges qu'il y opéra. Près de Saint-Julien-en-Champagne et de Neuvy, on montre une pierre sur laquelle on prétend reconnaître les vestiges d'un de ses pieds (2). Cette tradition, qui

(1) On sait combien la traduction de ces noms de lieu présente de difficultés. Nous avons généralement suivi dans notre travail l'interprétation fournie par M. Thomas Cauvin, dans sa *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, sans cependant nous astreindre à suivre toujours son sentiment.

(2) Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, tom. v, pag. 327. — *Polypti-*

se trouve jointe à d'autres indices, comme le nom de notre apôtre donné à ce village, peut indiquer que saint Julien est venu en ce lieu. La suite de nos récits nous fera rencontrer encore d'autres traditions semblables.

Un jour, dans une de ses courses apostoliques, Julien rencontra un mort que l'on portait en terre; une grande foule de peuple menait le deuil. Ce mort était un adolescent, fils d'un homme de distinction, encore attaché au culte des idoles, et nommé Jovinien. Le saint Pontife s'approcha de ce douloureux cortége; il ordonna de déposer le corps du défunt; fit un geste de la main pour commander le silence, et s'adressant au père du mort : « Jovinien, dit-il, le Christ que « je prêche, qui s'est fait homme pour racheter les hommes, a « ressuscité les morts, mis en fuite les démons par sa seule « parole, et, pour montrer le pouvoir de sa divinité, a opéré « au milieu des hommes tous les prodiges qu'il a voulu. Si, « abandonnant vos vaines idoles, vous consentez du fond de « votre cœur à croire qu'il est Dieu, et à purifier votre âme « par les eaux du baptême, vous aurez à vous réjouir de vo- « tre propre salut et de la résurrection de votre fils. »

Jovinien et tous ceux qui l'accompagnent supplient Julien de leur accorder une aussi grande faveur; tous jurent d'embrasser la foi chrétienne, et de renoncer au culte des idoles, s'il leur rend celui qu'ils pleurent. L'apôtre rempli de foi et de confiance, adresse à Dieu une fervente prière, et aussitôt le jeune homme sort de la bière. Alors il se met à crier, au milieu de l'étonnement général : « Vraiment, il est grand, le Dieu que « Julien annonce. » Il dit ensuite à son père : « Assurément « jusqu'ici nous avons vécu loin du vrai Dieu, et les dieux que « nous honorons sont des démons; car je les ai vus dans l'en- « fer, et j'ai connu qu'il n'était pour eux aucune trêve dans « les tourments. » La foule pousse alors des cris de joie et de reconnaissance vers le ciel; tous publient la grandeur de Jésus-Christ, et protestent qu'ils le reconnaissent pour le vrai

ques de l'Eglise du Mans, tom. I, pag. 61. — La métairie voisine de ce bloc de pierre a pris et conservé le nom de *Pas de saint Julien*.

Dieu; puis, en signe d'adoration, ils se prosternent devant Julien, qui fait tous ses efforts pour éviter ces honneurs. Cet élan de la population, cette reconnaissance, ces transports universels, mais surtout ce miracle éclatant, assurèrent à la prédication de l'apôtre une abondante moisson, et son cœur se réjouit en offrant au Christ un grand nombre d'âmes régénérées (1).

Le bruit des prodiges opérés par Julien, en se répandant de toutes parts, préparait le succès de ses nouveaux efforts pour la conversion des idolâtres : on le vit bientôt environné d'une foule de peuple qui s'attachait à ses pas et qui ne le laissait plus marcher seul à travers les campagnes. Il vint un jour loger à un domaine nommé *Proiliacus* (Pruillé-l'Eguillé); il commençait à faire nuit quand il y arriva, et le saint évêque fit chercher une hôtellerie. Le maître de ce domaine, bien que encore païen, lui offrit l'hospitalité; mais au moment même où Julien arrivait, un jeune enfant, fils de son

(1) Sequenti deinceps tempore per eum simile huic miraculo, ad laudem et gloriam nominis sui, Christus operari dignatus est. Nam, cum idem vir beatissimus ab urbe digrediens, ut lucrum Christo de pereuntibus faceret; diœcesis suæ partes visitaret, ecce defunctus efferebatur, magna populi comitante caterva, adolescens cujusdam magnifici viri filius, qui dicebatur Jovinianus. Superveniens sanctus episcopus, consuetaque in Dominum fiducia fretus, jussit deponi defunctum corpus; et manu silentio imperato, clara voce ad patrem adolescentis ait : Joviniane, Christus quem prædico, homo pro hominibus factus, mortuos suscitavit, dæmones verbo fugavit, et ad ostendendam Deitatis suæ potentiam, quicquid voluit inter homines operatus est. Hunc tu si, relicta vanitate idolorum, Deum ex toto corde credideris, et purificari te permiseris fonte baptismatis, et tua salute et filii tui resurrectione gaudebis. Tunc idem Jovinianus et universus adstans populus, Sancti advolvuntur pedibus, et cunctis misericordiam flagitantibus, cum lacrymis aiebat Jovinianus : Magne serve Dei Juliane, si unicum mihi pignus et vitæ præsentis solatium reddideris, non solum ego Christum verum Deum esse confitebor, sed et populus hic universus deorum suorum figmenta contemnet, et fidem quam prædicis, devota mente suscipiet. At vero vir Deo plenus, genibus in terram curvatis, oculis ac manibus in cœlum porrectis, cunctis audientibus, dixit : Domine Jesu Christe, qui ubique præsens es, qui pro nostra redemptione homo fieri voluisti, et inter homines apparens, per vexillum crucis tuæ ab humano genere mortem exclusisti, jube ut resurgat ado-

hôte, rendait le dernier soupir. On en porta la nouvelle à l'apôtre avant même qu'il fût entré dans la maison, mais il refusa d'aller loger ailleurs. Etant entré sous le toit où gisait le cadavre, il le fit transporter dans un lieu retiré, et, seul avec quelques chrétiens de sa suite, il se prosterna sur la terre et passa la nuit en prières. L'ardeur de son oraison fut si grande qu'elle pénétra jusqu'au plus haut des cieux, et l'on vit en même temps le saint Pontife lever son front de la poussière, et l'enfant sortir des bras de la mort. Dès que le jour fut venu, le père, la mère et un bon nombre de voisins entrent dans l'appartement où Julien avait passé la nuit, et ils voient l'enfant qu'ils avaient laissé mort, plein de vie et de santé. Autant leur douleur avait été grande, autant leur joie fut expansive. Ils demandèrent avec empressement le bonheur d'être admis au nombre des disciples d'une religion qui se faisait connaître à eux par des prodiges et de tels bienfaits (1).

lescens iste, ut tanti facti potentia, et fides credentium in te roboretur, et non credentium corda subdantur, per te unigenitum Dei vivi, quem cum Patre et Spiritu sancto regnantem et dominantem confitemur in secula seculorum. Respondentibus fidelibus qui aderant, Amen, quasi a somno adolescens surgit a feretro, et clara voce cunctis miraculi novitate perculsis, cœpit clamare : Vere magnus Deus Christianorum, quem prædicat servus ejus Julianus. Ad patrem quoque ait : Vere nunc usque a Deo vero erravimus; nam dii quos colimus, pro certo dæmonia sunt. Vidi enim eos in inferno, et vidi quia non erat eis requies a tormentis. At vero cunctorum clamore in cœlum sublāto, Christus ab omnibus magnificatur, Christus verus Deus prædicatur, et famulus ejus Julianus, renitens multumque reluctans, ab omnibus adoratur. Et hic igitur per prædicationem Deo digni Pontificis, copiosa multitudo rationabilium piscium fidei sagena collecta, et ad veræ credulitatis solidum littus a profundis errorum tenebris educta est. — Lethaldus, *Vita sancti Juliani*, cap. II, num. 14.

(1) Jam tunc ergo velut divini exercitus signifer, aliis præcedentibus, aliis sequentibus, vitalia fidei serens semina, ad prædium, cui vocabulum est Proiliacus (*Ms. Bellovac.* Periliatus), divertit. Ingruentibus autem noctis tenebris, hospitium sibi perquiri jubet. At vero in ipso adventus ejus articulo, puer parvulus possessoris supradicti fundi filius, ingravescente, qua vexabatur, molestia, defunctus est. Quod cum viro Dei nuntiatum fuisset, alibi divertere noluit, sed secundum quod Salomon ait : Melius est ire ad domum luctus, quam ad domum convivii, gaudium

Tandis que cette famille doublement heureuse se livre à sa reconnaissance et à la joie, le bruit du prodige se répand dans la contrée, et l'on acccourt de toutes parts vers le thaumaturge; les uns veulent toucher l'homme de Dieu, les autres veulent visiter les lieux théâtre du miracle; tous se pressent sur les pas du saint missionnaire, dans l'espoir de voir quelque nouvelle merveille, ou d'en recevoir quelque bienfait. Plusieurs personnes, atteintes de différentes maladies, étaient accourues parmi la foule, dans le désir d'être guéries, mais elles n'osaient s'adresser au serviteur de Dieu, et se contentaient de le suivre dans une ardente inquiétude. Les disciples du saint apôtre, qui l'accompagnaient et qui étaient plus familiers avec lui, lui exposèrent l'état de ces personnes; il ne leur dit rien et se contenta de se tourner vers la foule et de lui donner sa bénédiction; aussitôt, par un nouveau prodige, tous ceux qui souffraient quelque infirmité reçurent subitement leur guérison (1).

salutis laturus lugentibus, ad domum, in qua infantulus jacebat, accessit, et in quadam ejus secreta parte mansionem accepit. Jubet ergo ante se inferri defunctum corpus, et patre et matre cunctisque remotis arbitris, paucis dumtaxat sanctitatis suæ comitibus ibidem remanentibus, oraturus se in pavimentum prosternit : noctemque pervigilem ducens, tanta instantia precum cœli pulsavit secretum, ut pariter surgerent et Pontifex a pulvere, et infans a morte. Cum ergo jam aurora fugaces a cœlo pelleret tedas, intrat pater cum matre et multa vicinorum frequentia, inveniuntque sospitem, quem defunctum intulerant; et tanti operis novitate perculsi, cœlum clamore quatiunt, et versis votis (*al.* vocibus) iterum per gaudia plangunt. Continuo ergo fidei Christianæ colla supponunt, et infantem, quem hæredem terrenorum bonorum optaverant, cœlestibus disciplinis imbuendum cum tota hæreditate supradictæ possessionis beatissimo magistro contradunt. — Lethaldus, *Vita sancti Juliani*, cap. II, num. 15.

(1) Excitati fama facti accurrunt vicini, et alii quidem prosequuntur, alii cellulam, in qua vir Dei jacuerat, irrumpunt, locumque ubi Sancti steterunt pedes, crebris amplectuntur osculis, et ut benedictionis ejus compotes fierent, certatim præcedentis vestigia legunt. Porro beatissimus ad preces sequentium conversus, elevata manu cunctos benedixit, et omnes, qui inter eos aliquo laborabant incommodo, absque alicujus moræ interventione, pristinæ restituit sanitati.— Lethaldus, *Vita sancti Juliani*, cap. II, num. 16.

Dans les siècles suivants, le souvenir de ce miracle était resté si vivant dans la population de toute la contrée qui en fut témoin, que l'on fonda, dans le même lieu, un chapitre de chanoines, sous le patronage de saint Julien, dans le but de conserver la mémoire des prodiges opérés par ce merveilleux apôtre (1).

Julien, en quittant Pruillé, se dirigea vers le bourg de *Ruilliacus* (Ruillé-sur-Loir). Au moment d'y arriver, il rencontra des gens envoyés au-devant de lui par un homme puissant du lieu, pour le prier de venir au plus tôt. Cet homme n'avait qu'une fille unique, mais l'esprit immonde s'en était emparé et l'agitait cruellement. Le saint Pontife se hâta d'arriver et de se rendre à la maison de celui qui l'avait invité. Cet homme et toute sa famille s'empressèrent de venir se jeter aux pieds du missionnaire, conduisant la jeune fille qu'ils le suppliaient de guérir. Mais le malin esprit ne put supporter la présence de Julien, et il s'enfuit à sa première injonction, laissant au milieu des assistants satisfaits, cette enfant entièrement rendue à son premier état. Cette guérison fut pour tous les habitants du village la cause de la guérison plus précieuse de leurs âmes; ils renoncèrent tous aux fictions de l'idolâtrie; ils demandèrent et reçurent bientôt après le baptême. Notre apôtre gagna donc en ce lieu un grand nombre d'adorateurs à Jésus-Christ et y fonda une église (2).

Selon une tradition recueillie à une époque postérieure, un miracle opéré par les mérites de Julien dans le même lieu, dut affermir la foi des néophytes. Un aveugle ayant porté à ses yeux avec foi l'eau avec laquelle l'apôtre s'était lavé les mains, reçut en même temps la lumière du corps et celle de l'esprit.

Toutefois, il ne faut pas croire que Julien opérât tant de merveilles, et obtînt tant de succès sans endurer de pénibles travaux, et sans être exposé aux embûches de l'ancien ennemi; bien au contraire, il ne cessait d'être en butte aux

(1) Dom Briant, *Cenomania.*
(2) Lethaldus, *Vita sancti Juliani*, cap. III, num. 17.

persécutions, aux calomnies et aux outrages. Les habitants des contrées armoricaines étaient fortement attachés au culte de leurs faux dieux; une hiérarchie de prêtres jouissant d'un grand pouvoir, non seulement dans l'ordre religieux, mais encore dans l'ordre politique, avait long-temps gouverné ces différents peuples; bien que déchus de cette autorité par la conquête romaine et même persécutés par les officiers de l'empire, ils n'en conservaient pas moins une grande puissance, et ils formaient un obstacle toujours vivant aux succès de l'apostolat.

Nous avons déjà vu Julien persécuté dans la cité même par un citoyen puissant, qu'il convertit enfin en ressuscitant son fils. Des persécutions du même genre se dressèrent devant lui à tous les pas de sa carrière, et il ne les surmonta souvent que par des prodiges, et toujours par une patience invincible. On l'accusa, selon la coutume, d'être l'ennemi de l'empire, d'attenter à l'ordre public en cherchant à renverser la religion; ses prodiges furent traités de maléfices, et sa mort fut plus d'une fois demandée aux magistrats. Ceux qui restaient attachés à leurs superstitions, semblèrent plus d'une fois prêts à se soulever pour venger leurs dieux impuissants et vaincus (1).

Julien ne se laissa ni effrayer ni décourager par ces menaces et par ces mauvais traitements; à l'exemple des apôtres et des premiers chrétiens qu'il avait vus endurer leurs glorieux supplices dans les amphithéâtres de Rome, il se disposa à attaquer l'idolâtrie avec plus de vigueur encore. Comprenant combien les temples consacrés aux faux dieux étaient pour la simplicité du peuple un obstacle puissant aux progrès de l'Evangile, il fit tous ses efforts pour renverser le plus grand nombre qu'il put de ces monuments.

Il y avait au village *d'Artinis* (Artins), près de celui de Ruillé, dans le Bas-Vendomois, une statue de Jupiter et un grand nombre de simulacres d'autres fausses divinités; c'était un sanctuaire vénéré et un lien puissant pour retenir

(1) Lethaldus, *Vita sancti Juliani*, cap. III, num. 19.

toute la contrée sous le joug de ses vieilles superstitions (1).

Par ses prédications, Julien avait préparé la destruction presque universelle des idoles dans ce pays, mais au moment où ses efforts semblaient sur le point d'obtenir un plein succès, une troupe nombreuse animée par la fureur du fanatisme accourut contre lui; elle poussait des cris d'indignation, menaçait des plus grands malheurs et fermait les oreilles à tous les conseils; elle voulait la mort du père des chrétiens, du destructeur des dieux, chef et docteur des impies. Julien, inaccessible à toute crainte, entre dans le temple, au milieu des vociférations; il invoque le nom de Jésus-Christ, et, par la seule puissance de ce nom divin, une statue énorme tombe réduite en poussière.

Le prodige ne se borna pas là; Dieu voulut ouvrir les yeux de cette multitude égarée, et lui faire connaître à quels objets elle rendait les honneurs divins; on vit sortir de la statue renversée un énorme serpent, qui, se jettant sur ses propres adorateurs, en fit périr un grand nombre; en sorte que ceux qui tout à l'heure proféraient les injures et les menaces les plus atroces contre l'apôtre, ceux même qui demandaient sa mort et son supplice, imploraient maintenant son secours, et le conjuraient de les protéger contre leur propre Dieu. Julien, sensible au malheur de ces insensés, élève la main, fait le signe de la croix, commande au reptile de s'enfuir au plus tôt sans nuire davantage, et de se retirer en un lieu écarté du commerce des hommes. Le serpent obéit

(1) Léthalde et tous ceux qui ont écrit après lui, racontent que ce sanctuaire était consacré à Jupiter; mais il faut se rappeler que, lorsque les Romains s'efforcèrent de détruire, par l'appât des plaisirs et par la violence, la religion des Gaulois, ceux-ci pour conserver leurs dieux, consentirent à les revêtir des noms des divinités romaines, et à les représenter sous des types à peu près semblables à ceux sous lesquels on représentait les dieux de la capitale du monde, mais, dans leur intention, ils adressaient toujours leurs hommages à leurs divinités anciennes; ainsi, il est plus probable que la statue que l'on dit avoir été celle de Jupiter, représentait Esus ou quelque autre des principales idoles des Gaulois. — *Histoire universelle des Auteurs anglais*, édit. in-4°, tom. XIII, pag. 274 et suiv.

à cet ordre, et la conversion de ce peuple est assurée. Le temple est aussitôt renversé par les efforts réunis des témoins d'un tel prodige; on se presse autour de l'apôtre pour recevoir de sa bouche la doctrine du salut. Julien s'empressa de répondre à tant de zèle, il dispensa à ces hommes les enseignements du salut, et bientôt un grand nombre d'entre eux reçurent le baptême et formèrent une assemblée d'adorateurs du vrai Dieu, en ce lieu où les symboles de l'erreur avaient si long-temps reçu des hommages usurpés (1).

Le souvenir de ce prodige n'est point encore, après tant de siècles, entièrement effacé de la mémoire du peuple qui habite les lieux qui en furent témoins. On se plaît encore à montrer près du bourg d'Artins, les descendants de ceux que la tradition désigne comme les auteurs de la sédition élevée contre saint Julien, et dans les rochers qui bornent le cours du Loir, on montre les grottes où se retiraient des serpents qui recevaient autrefois dans ces mêmes lieux les honneurs divins.

Cependant, à la vue des miracles que Julien semait sur ses pas, une sorte d'enthousiasme saisit tous les fidèles qu'il avait conquis sur l'idolâtrie; le nom de l'apôtre et le récit des merveilles qu'il opérait couraient de bouche en bouche; le mouvement de l'opinion publique, poussait les populations vers le thaumaturge. Le défenseur de la cité, témoin de ce

(1) Ut vero insani populi cognoscerent cui eatenus culturam Deitatis exhibuissent, ex everso simulacro immanissimus erupit draco, qui facto impetu contra cultores proprios, flatu sulphureo et atrocis verbere caudæ, devotorum sibi phalanges in mortem cœpit ardenter urgere. At illi ejus contra Deum suum petunt auxilium, quem paullò ante vociferantes maleficum, totis nisibus elaboraverant, ut eum incenderent vivum. Porro Julianus Dei athleta, elevata cum signo crucis in sublime dextera, draconi imperat ut nullum amplius lædens concitus fugiat, et loca humana cultura prorsus carentia petat. Ad cujus imperium draco sævissimus effugit vivacissimus, et in eos jus (*al.* vim) amisit lædendi, in quibus ulterius fraudem exercere permissus non est seducendi. Tunc universi cum gaudio jam fiunt socii in evertendo falsitatis fano, ac demum sancto renati lavacro per manus sancti Pontificis, dogmate beatificantur christiano. — Lethaldus, *Vita sancti Juliani*, cap. III, num. 21.

spectacle, se rendit près de Julien pour le féliciter de ses succès et lui en témoigner sa joie.

Il craignait d'ailleurs, avec le reste des fidèles de la cité, que Julien n'allât porter la lumière évangélique aux populations voisines, et qu'ils ne fussent privés de le revoir et d'entendre encore ses instructions. En le voyant s'avancer dans le pays du Vendomois, l'un des asiles les plus renommés alors du druidisme, leur crainte semblait fondée et leurs inquiétudes redoublaient. Le défenseur alla donc le rejoindre, lui témoigna le désir que l'on avait de le revoir, et lui exposa aussi les nécessités de la nouvelle Église qui réclamaient son retour. Julien promit de se rendre à ces raisons, mais, en attendant, Dieu lui fournit l'occasion de faire un autre miracle pour confirmer la foi des nouveaux fidèles.

Un jour que Julien, accompagné du défenseur, parcourait la campagne, il rencontra un enfant qu'un effroyable serpent avait enlacé et se préparait à dévorer; un sentiment d'horreur saisit tout d'abord les assistants; mais le Saint s'approchant de ce douloureux spectacle, fit au ciel une prière fervente et le reptile creva aussitôt par le milieu du corps(1).

(1) Cujus facti fama velox per omnes totius provinciæ percurrens populos, ita pristini erroris cunctas abrasit nebulas, ut vix aliquis inveniretur, qui Jesum Christum Deum et Dominum non confiteretur. Hujus igitur tam celebris facti nuntio Defensor vir gloriosus, cujus supra memoriam fecimus, ad se perlato, ingenti affectus gaudio benedixit Deum, et festinus accedens ad beatum virum suppliciter petebat, ut ad domum ejus accedere dignaretur, ut pro triumphati hostis victoria largitori omnium bonorum Christo communiter gratias referentes, casto simul et sancto participarentur convivio. Cujus petitionem vir beatus non renuens, quippe quem merito religionis vera sibi nexuerat caritas, ut ejus desiderio satisfaceret properabat. Sed cum iter carperent, in parte novalis puerum quemdam invenerunt ab ingenti serpente pedes et bachia corpusque totum spiris vipereis colligatum. Perterritis autem omnibus qui aderant, vir Dei propius accedens, ait : Domine Jesu Christe, qui humanum genus a paradisi gloria per serpentem dejectum, per crucis tuæ reparasti vexillum, tu libera hanc creaturam tuam ab hoc quo tenetur angue, et ut serpens intereat, et per te puer incolumis evadens cognoscere præsentes faciat, quia tu es liberator et protector omnium sperantium in te. Cumque talia perorasset vir Deo plenus, et qui aderant dixissent, Amen,

Le jour où Julien rentra dans la cité avec le défenseur, fut un jour de joie et de triomphe pour tous les fidèles qui l'habitaient; le bruit de son retour se répandit même au loin et l'on accourut en foule pour le voir et l'entendre. Plusieurs païens se montrèrent aussi empressés que les fidèles eux-mêmes à venir écouter l'apôtre; de ce nombre furent deux énergumènes qui accoururent se présenter à Julien lui demandant leur guérison. Le saint Pontife implora Jésus-Christ en leur faveur et mit les démons en fuite. Ces deux hommes voulurent devenir ses disciples; ils reçurent avec docilité ses instructions et furent enfin admis au nombre des fidèles (1).

Ce n'était point assez pour le défenseur d'avoir ramené Julien dans la cité, il voulut lui marquer sa joie par une réception magnifique, et fit préparer un banquet, auquel tous les principaux d'entre les fidèles vinrent s'asseoir à côté de celui qu'ils nommaient lèur père. Julien, dans cette réunion donna à tous de sages instructions, et règla en leur présence ce que demandaient les besoins de l'Eglise naissante.

Le pieux magistrat ne voulait plus laisser l'évêque sortir de son palais, et le suppliait de partager sa demeure; mais Julien n'accepta point cette offre. Après avoir confirmé dans la foi ce fervent néophyte et toute sa maison, il répandit sur lui de nouvelles bénédictions, et retourna à sa pauvre habitation et à ses travaux accoutumés (2).

Comme l'homme apostolique passait à la porte de la ville et devant l'entrée de la prison qui était, suivant l'usage or-

serpens crepuit medius, et cunctis Deum laudantibus, puer evasit sanus. — Lethaldus, *Vita sancti Juliani*, cap. III, num. 22.

(1) Interea cum ad domum Principis pervenisset, summo excipitur gaudio, fit concursus omnis ætatis omnisque sexus ad videndum tantum virum, cujus nomen famaque virtutum tanto jubare coruscaret, ut etiam quosque remotissimos eum videndi desiderio succendere posset. Subsequuntur e vestigio sanctum Episcopum energumeni duo, salutis remedium flagitantes ab eo. At ille invocato Christi nomine, et inimicum fugavit, et eos verbo prædicationis illuminatos proprio restituit Salvatori. — Lethaldus, *Vita sancti Juliani*, cap. III, num. 23.

(2) Diem ergo illam felici exornantes lætitia, inter ipsa sacræ mensæ convivia totus sermo illis erat de Christi gloria, de interitu satanæ, de his

dinaire des cités romaines, auprès de cette porte, six malheureux qui étaient dans les fers se mirent à jeter de grands cris, et supplièrent le saint évêque d'avoir pitié d'eux. Julien vint implorer leur grâce auprès des magistrats, alléguant les motifs les plus pressants, et surtout la joie que son retour venait de causer à toute la ville. Ses demandes et ses supplications réitérées ne furent point écoutées, et l'on refusa obstinément de l'entendre.

Voyant donc le mépris que l'on faisait de ses paroles, il revint sur ses pas, entra dans l'église, rendit grâces à Dieu pour les âmes qu'il lui avait acquises, et les bénédictions qu'il avait données à ses travaux, et enfin se retira dans sa maison. Il refusa de prendre aucune nourriture, garda un profond silence, et se retira à l'écart pour gémir et prier avec plus de liberté, en présence de Dieu. Alors sa demande fut exaucée; Dieu envoya des anges ouvrir les portes de la prison, et briser les chaînes des captifs. Ceux-ci se sentant libres, sortent comblés de joie; mais reconnaissants envers celui auquel ils étaient redevables de leur délivrance, ils coururent tous, et sans que personne songeât à les inquiéter, publier par la ville la vertu de leur libérateur; de là ils se rendirent vers le saint Pontife pour lui témoigner leur gratitude. Julien, s'associant à leur bonheur, voulut leur faire partager son repas, et ils mangèrent avec lui. Cependant ce prodige frappa tout le monde; on y reconnut l'œuvre de Dieu, et personne n'osa tenter de gêner la liberté que ces hommes venaient de recouvrer d'une manière aussi merveilleuse (1).

quoque quæ pertinent ad veram Deum timentium animarum curam. Post gloriosus ille vir omni supellectilis suæ copia sancto viro exhibita supplex exorat, ut cuncta benigne suscipiens ad quoscumque usus placuerit profutura retentet. Sed vir beatissimus nihil horum suscipiens, benedictione super eum tradita, omnique domo ejus in fide Christi corroborata festinabat ad propria.—Lethaldus, *Vita sancti Juliani*, cap. III, num. 23.

(1) Lethaldus, *Vita sancti Juliani*, cap. III, num. 24. — Les évêques des premiers siècles demandaient souvent la liberté des prisonniers détenus pour dettes ou pour des causes civiles, et aussi des prisonniers de

Malgré le zèle et les travaux de Julien, de Thuribe, de Pavace et des autres que notre apôtre avait déjà associés à son ministère, il restait encore beaucoup d'idolâtres. Plusieurs des nouveaux baptisés unissaient encore, par un bizarre et grossier assemblage, des pratiques superstitieuses attachées aux fontaines, aux bois, aux rochers, à presque tous les usages de la vie, avec les devoirs du culte chrétien. Julien comprit qu'il fallait apporter un remède à ce mal qui menaçait de ruiner tous ses travaux, et il voulut aller à Rome pour en rapporter quelques reliques, afin d'attacher plus fortement à l'aide de ces signes vénérables, mais extérieurs, l'esprit des nouveaux fidèles, aux croyances et aux pratiques de la vraie religion.

Julien était encore appelé à Rome par une autre nécessité; il fallait qu'il demandât au successeur de saint Pierre la confirmation de son œuvre, et l'érection de la nouvelle Eglise des Cénomans. Il fit ce voyage, rendit compte au Pontife suprême de ses travaux, et en reçut d'abondantes bénédictions. Puis il revint trouver son Eglise, apportant avec lui des reliques des saints martyrs, et peut-être aussi accompagné de nouveaux ouvriers évangéliques.

Enfin la vigne du Seigneur était plantée dans la province du Maine, et elle y produisait d'heureux fruits. Julien y avait jeté les fondements de presque toutes les institutions ecclésiastiques que nous verrons se développer dans la suite. Les différentes sociétés de fidèles qu'il avait formées dans plusieurs lieux du diocèse, comme nous l'avons raconté, n'étaient point encore pourvues de ministres de la doctrine et des sacrements, et cet état de choses dura long-temps dans notre province comme dans toute la chrétienté; d'ailleurs, pendant plusieurs siècles, la vie des prêtres et des évêques eux-mêmes n'était autre que celle des missionnaires. Quand le clergé fut devenu plus nombreux, les églises qu'avait fondées notre apôtre, durent être les premières érigées en titres et pourvues de pasteurs qui leur fussent attachés. Par la

guerre, qui étaient alors très nombreux; ils la demandaient rarement pour d'autres. — Bingham, *Antiquitates ecclesiasticæ*, t. I, p. 129-133

suite, ces titres devinrent des archiprêtrés pour les principaux districts; ailleurs, ils restèrent de simples doyennés.

L'une des premières sollicitudes de Julien, fut de former des clercs pour succéder à son ministère, et à celui des premiers compagnons qu'il avait amenés de Rome avec lui. Partout où la religion chrétienne s'établissait on voyait se former des écoles catéchismales qui renfermaient deux enseignements: l'un plus élémentaire, et qui était destiné à l'instruction de tous les catéchumènes; un autre dans lequel on enseignait la religion d'une manière plus approfondie. Cette école était surtout destinée à former les clercs qui devaient un jour eux-mêmes enseigner les peuples; elle était plus immédiatemnt soumise à la surveillance de l'évêque qui en était proprement le chef.

Julien, toujours occupé à la prédication des populations de la province, et qui étendait même ses soins aux peuples voisins des Cénomans, comme aux Arviens et aux Diablintes, ainsi que nous l'avons dit, ne laissa pas d'avoir un soin particulier de ses disciples. Un de ses biographes nous le représente entouré de ceux qui s'étaient attachés à lui pour profiter d'une manière plus particulière de ses instructions. Il parcourait avec eux les campagnes, leur distribuant l'instruction, la connaissance des dogmes chrétiens, et les formant à la vertu par ses exemples. Il paraît même qu'il recevait de très jeunes enfants dans cette sainte compagnie; car on sait que saint Pavace qu'il avait amené avec lui de Rome, et qui lui succéda sur le siége du Mans après saint Thuribe, mourut long-temps après lui, ce qui suppose qu'il était fort peu avancé en âge lorsque Julien l'associa à son ministère; il en fut de même de saint Romain, qui mourut sous l'épiscopat de saint Pavace, et qui était neveu de saint Julien. Nous avons raconté plus haut la résurrection que fit notre apôtre du fils d'un riche gallo-romain, qui lui avait offert l'hospitalité dans son domaine de Pruillé. Les parents de cet enfant, dans leur reconnaissance, le donnèrent au saint évêque, le priant de l'instruire dans toutes les sciences divines (1).

(1) Et infantem quem hæredem terrenorum bonorum optaverant,

A l'exemple de notre apôtre, les évêques qui lui succédèrent sur le siége du Mans, eurent soin de former des clercs aux sciences ecclésiastiques, comme nous l'apprenons au sujet de saint Pavace, qui se chargea d'instruire trois enfants auxquels il avait rendu la santé, et dont le corps fût enterré par ses disciples, comme le rapportent ses Actes. Il en fut de même des saints évêques, Liboire et Victor, et quoique les monuments anciens ne nous aient pas conservé sur tous nos évêques des détails à ce sujet aussi positifs, on est cependant en droit de soutenir l'existence d'une école particulière pour les clercs dans notre église, depuis son origine. Cette conclusion ne se déduit pas seulement des faits généraux de l'histoire de ces temps, mais encore des faits particuliers que nous venons d'indiquer, et de ce que pendant un assez grand nombre de siècles, le siége du Mans ne fut occupé que par des clercs appartenant à cette église (1). Ces écoles particulières des clercs n'empêchaient point les écoles catéchismales d'exister; celles-ci étaient indispensablement jointes à toutes les églises, et c'est sans doute la raison pour laquelle les historiens ont omis d'en faire mention.

Cependant, Julien ressentait la fatigue du travail et des ans, et voyant s'approcher le moment où Dieu l'appellerait à lui, il songea à se retirer dans la solitude. Mais

cœlestibus disciplinis imbuendum cum tota hæreditate supradictæ possessionis beatissimo magistro contradunt. — Lethaldus, *Vita sancti Juliani*, cap. II, num. 15.

(1) Au temps où saint Julien travaillait à rétablir la foi chrétienne chez les Cénomans, les Romains avaient établi, ou établissaient des écoles publiques d'éloquence et de philosophie dans toutes les cités des Gaules; les apôtres de la foi chrétienne ne pouvaient se dispenser de faire de leur côté la même chose. Aussi, autant il se formait d'églises particulières dans les Gaules, autant d'écoles chrétiennes y prenaient naissance. L'histoire nous représente à Alexandrie une école de cette nature, établie au moins dès le second siècle, et nous en apprend des choses merveilleuses. A la vérité, nous ne trouvons pas de vestiges d'écoles si célèbres dans nos Gaules, en ces premiers siècles; mais il est hors de doute que les villes où le Christianisme était établi, n'étaient pas sans instruction. Il y avait des catéchumènes à instruire et des clercs à former. On y faisait donc, en quelque manière, ce qui se pratiquait à Alexandrie. On a des

avant d'exécuter ce dessein, il confia le soin de son église à Thuribe; puis il choisit pour retraite un lieu situé à une demi-journée de marche de la cité du Mans, sur les bords de la Sarthe, au lieu où l'on voit aujourd'hui le bourg de Saint-Marceau. Après avoir habité quelque temps en ce lieu, une fièvre lente le saisit, et il vit avec joie sa dernière heure s'approcher. Lorsque le moment suprême fut venu, il fit assembler auprès de lui ses clercs, ses disciples et un bon nombre de ses enfants spirituels; il leur recommanda l'obéissance à son successeur et élevant les mains et les yeux au ciel, il resta long-temps tout occupé à louer Dieu et à lui rendre grâces. Enfin son âme se séparant doucement de son corps, alla jouir des récompenses qu'elle avait méritées. C'était le sixième jour avant les calendes de février (1).

Cependant, le défenseur de la cité ne se trouvait point auprès du saint apôtre qu'il chérissait si tendrement, quand celui-ci quitta la terre; mais il fut averti d'une manière merveilleuse de ce qui venait de se passer. Il était assis devant une table; tout-à-coup les yeux de son intelligence furent ouverts, et il aperçut Julien en habits sacerdotaux venant à lui, accompagné de trois diacres qui portaient chacun un cierge; ils les déposèrent devant lui sur la table et se retirèrent. Le défenseur dit aussitôt aux personnes qui se trouvaient

preuves que nos saints évêques de ces temps ne se bornaient pas à faire avancer leurs disciples dans la vertu, mais qu'ils les portaient encore à s'instruire des lettres sacrées. C'est ce qui paraît par l'exemple de saint Épipode et de saint Alexandre, disciples de saint Pothin, lesquels firent de grands progrès dans les lettres, quoique dans un âge peu avancé. — D. Ruinart, *Acta sincera Martyrum*, pag. 63, num. 8. — C'est ce qui parut dans la suite, avec encore plus d'éclat, en Caïus et en saint Hippolyte, l'un et l'autre disciples de saint Irénée. — *Histoire littéraire de la France*, tom. I, pag. 232.

(1) Le 27 janvier, jour auquel l'Eglise célèbre la fête de saint Julien. Plantata igitur in pago Cenomanico divini cultus vinea, abrasisque de ea idolorum errorumque omnium tribulis, tempus imminebat, quo beatus ille agricola fructum pii laboris a Domino suo percepturus, ab ipsis præsentis vitæ laqueis ad æterna felix deberet conscendere regna. Itaque propinquante vocationis suæ die, secedit ad vicum, in quo nunc B. Martialis ecclesia sita est. In quo cum pluribus degeret diebus, et

assises près de lui : « Voyez-vous cette lumière que j'aperçois ? » Ils l'assurèrent qu'ils ne voyaient rien. « Comment, répliqua-« t-il, vous ne voyez pas notre père Julien, qui nous a ensei-« gné une doctrine si utile, et qui nous a comblés de joie par « tant de merveilles qu'il a opérées en notre faveur ? Le voilà « qui vient vers moi, accompagné de trois diacres portant « des cierges. Il vient de nous donner sa bénédiction, son « visage est rayonnant de joie et il s'est retiré en laissant de-« vant nous les trois flambeaux. Je comprends ce signe, il « veut dire que notre père vient de quitter la terre ; mais quoi « qu'il nous ait quittés, et que nous devions être désormais « privés de sa présence sensible, jamais néanmoins il ne lais-« sera de répandre sur nous les bienfaits de sa charité, puis-« qu'il vit toujours dans le Seigneur. Levons-nous donc et « allons ensevelir au plus tôt les restes de notre tendre maître, « afin que nous méritions d'avoir pour avocat dans le ciel ce-« lui que nous avons eu pour docteur sur la terre (1). »

Il partit en effet aussitôt ; un grand peuple le suivit ; on accourut de la cité et du pays tout entier. En arrivant à l'humble demeure où le Saint avait rendu son âme à Dieu, ils trouvèrent son corps couché sur la cendre. Après quelques prières mêlées de larmes, le pieux magistrat fit placer le

instanter cœlestis vitæ dulcedinem suis propinaret auditoribus, levi tactus incommodo, lætus et alacer præstolabatur horam, qua laborum certaminumque suorum repositam a justo judice reciperet coronam. Et quia navis sanctæ Ecclesiæ absque gubernatore per pelagus hujus mundi non poterat enavigare, sedem sibi a Deo commendatam, cum communi cleri plebisque consilio, sancto delegavit Turibio, quem adjutorem et socium in sanctæ prædicationis eatenus habuerat officio. Idem enim Turibius presbyterii officio gloriosus cum sancto Pavatio diacono ad revelandam Cenomanensibus Christi gratiam, ut ab antiquis suscepimus, comes et adjutor sancto Juliano a Romanæ urbis Antistite destinatus est. — Gloriosissimus igitur pastor communi omnium allectus (*al.* evectus) consensu, fratres filiosque suos evocat, et consignato successore, oculis ac manibus in cœlum elevatis, diutissime gratias agens et collaudans Dominum, ovesque, quas Christo acquisierat, eidem summo Pastori commendans, lætus et alacer beatis meritis ditatum cœlo reddidit spiritum. — Lethaldus, *Vita sancti Juliani*, cap. IV, num. 25 et 26.

(1) Lethaldus, *Vita sancti Juliani*, cap. IV, num. 27.

corps du saint évêque sur un chariot, et le fit conduire à la ville.

Le lieu qu'avait habité notre apôtre pendant les derniers temps de sa vie, et qui avait été témoin de son trépas, ne resta point entièrement privé de tout signe d'un tel événement; à toutes les époques, depuis ce jour, la piété des Manceaux les y conduisit pour implorer le secours de saint Julien. Dans les âges de foi, le concours des fidèles y fut très grand, et il n'a même pas entièrement cessé de nos jours. Souvent la confiance des pèlerins y fut récompensée par des prodiges, et la piété des peuples envers notre apôtre en reçut un nouvel accroissement. A une époque très reculée, on éleva dans ce lieu, au sommet de la petite colline dont la Sarthe baigne le pied, au lieu même où mourut saint Julien, une modeste chapelle qui dépendait de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans. Les moines de cette abbaye venaient y célébrer l'office divin deux fois par an, le jour de la fête de saint Julien et le jour de la translation de ses reliques. Le même oratoire fut plus tard reconstruit dans le style que l'on nomme gothique. Pendant les troubles religieux de la fin du XVIII[e] siècle, ce sanctuaire est devenu propriété particulière, et tombe chaque jour en ruines; cependant on y admire encore des restes d'une belle architecture, des vitraux peints qui retracent les principaux traits de la vie de saint Julien, une châsse ornée d'émaux, qui contenait autrefois une partie de ses reliques, et enfin de très anciennes statues. Sous la porte principale, jaillit une fontaine d'eau vive, dont les personnes attaquées de la fièvre boivent l'eau pour obtenir leur guérison (1)

Cependant le cortége arriva en un endroit où il fallait traverser la rivière de la Sarthe, il n'y avait pas de pont, et l'on devait passer par un lieu ordinairement guéable; mais dans ce moment les pluies de l'hiver avaient grossi le cours de la

(1) Le Corvaisier, pag. 64. — D. Bondonnet, pag. 72. — D. Briant, *Cenomania*. — Le Paige, *Dictionnaire du Maine*. — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, tom. v, pag. 363. — Guillois, *Vies des Saints du diocèse du Mans*, tom. I, pag. 98.

rivière et il était difficile de la franchir. Néanmoins, les chevaux qui conduisaient le char funèbre s'avancèrent, et, chose merveilleuse! ils marchèrent sur l'eau comme sur la terre ferme. Ce miracle, dont une immense multitude de personnes de toute condition furent les témoins, excita des transports universels d'admiration, car l'on voyait à côté du char d'autres chevaux nager avec peine, à cause de la rapidité du courant (1).

Dieu semblait se plaire à publier la gloire de son serviteur. Pendant que les habitants de la ville accouraient au-devant des restes de leur pasteur, une femme avait mis son jeune enfant dans une chaudière placée sur le feu, et le lavait ainsi à l'eau tiède. Surprise, en entendant tout à coup la voix de ceux qui chantaient les hymnes sacrées, elle laisse là son occupation, oublie son enfant dans l'eau et court avec les autres au-devant du saint. Mais tandis qu'elle s'arrête auprès du chariot chargé des précieuses reliques, la flamme s'élève, enveloppe la chaudière, l'embrasement devient extrême et l'eau en bouillonnant, se répand par-dessus les bords. Le pauvre enfant restait paisible au milieu de ces flammes, sans frayeur et sans souffrance. Tout à coup la pensée de son fils qu'elle a laissé exposé à un si grand péril, traverse le cœur de la mère; elle accourt tremblante d'effroi, et poursuivie par l'idée de son enfant en proie à une mort cruelle. Nouveau prodige! l'ardeur de la foi de cette femme avait éteint l'ardeur de la flamme du foyer. Frappée d'une terreur soudaine, à la vue de ce qui venait de se passer dans sa maison, elle ne voulut retirer l'enfant de la chaudière, qu'après avoir forcé par ses cris un grand nombre de personnes à se réunir auprès d'elle, et à être les témoins de la gloire dont Dieu comblait saint Julien (2).

Le corps du glorieux Pontife étant enfin arrivé au Mans, fut confié à la terre, dans le cimetière des chrétiens, avec toute

(1) Lethaldus, *Vita sancti Juliani*, cap. IV, num. 28.
(2) Lethaldus, *loc. cit.*, num. 29.

la solennité et toutes les marques possibles de respect. Selon la croyance générale, le saint évêque fut inhumé dans l'oratoire qu'il avait élevé et dédié aux saints Apôtres; cette opinion est contredite par quelques savants, mais elle semble cependant autorisée par des monuments respectables de la plus haute antiquité (1).

Cette basilique devint doublement chère aux populations évangélisées par saint Julien et même aux peuples voisins; des miracles innombrables y publièrent sa puissance jusqu'à l'époque du renversement des autels, à la fin du dernier siècle, et l'affluence des pèlerins qui venaient de fort loin demander à Dieu, par les mérites de son serviteur, le soulagement de leurs peines devint si considérable, que l'on verra nos évêques à différentes époques, obligés de construire des hospices spéciaux pour les recevoir. Il arriva même à l'égard de ce cimetière, et de la basilique qui y était construite, un fait que l'on rencontre souvent dans les annales des différentes Églises; le peuple perdit de vue les premiers patrons de cet oratoire, et s'accoutuma à implorer saint Julien, comme le véritable patron.

On croit généralement que notre saint apôtre avait écrit quelques ouvrages remplis d'une science toute divine, sur les plus hauts mystères de notre religion, et que ces livres furent conservés dans la cathédrale du Mans, jusqu'au temps où elle fut pillée par les calvinistes, en 1562. C'est probablement à ces écrits que la liturgie ancienne du diocèse du Mans, faisait allusion en relevant l'éloquence de saint Julien (2). Nous avons dit d'ailleurs plus haut qu'il avait formé une école pour l'instruction des clercs, et il est vraisemblable que l'enseignement s'y donnait de vive voix et par écrit. L'apôtre du Maine aura pu

(1) *Monuments inédits sur l'Apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*, tom. I, col. 408 et 423, 3°.

(2) Hic itaque Julianus romana generositate clarissimus, lingua facundus, justitia insignis, merito fidei apparuit percelebris. — *Responsorium ad* IV *lectionem in Officio sancti Juliani*.

consigner sur le papier quelques unes des leçons qu'il donnait à ses disciples. Mais nous n'entrons point dans un examen plus approfondi, au sujet des livres que l'on montrait encore au XVIe siècle, comme venus de saint Julien, il ne nous est pas resté assez de renseignements sur cet objet. Nous ne nous arrêtons pas non plus aux matières que l'on dit avoir été traitées dans ces ouvrages, pour la même raison, et aussi parce que ces sujets présentent une trop grande ressemblance avec ceux de saint Denys l'Aréopagite, contemporain de saint Julien. On prétend qu'ils traitaient de la Divinité, de la nature et de la distinction des anges, des mystères de notre religion, enfin du très auguste Sacrement de l'autel. D'ailleurs, si ces ouvrages avaient véritablement existé au XVIe siècle, comment ne les eût-on jamais cités, dans la controverse qui s'éleva à l'occasion de l'hérésie de Bérenger?

On donne à saint Julien quarante-sept ans, trois mois et dix jours d'épiscopat.

II.

ÉPISCOPAT DE SAINT THURIBE.

Etat de l'Eglise du Mans à la mort de saint Julien. — Belles qualités de saint Thuribe. — Persécutions. — Conversion de Savina et de Caïanus. — Miracles. — Mort de saint Thuribe. — Eglises fondées sous son épiscopat.

Après la mort de saint Julien, l'Eglise du Mans, veuve de son premier apôtre, voyait encore briller dans son sein de grandes vertus en la personne des compagnons du saint évêque, et même de plusieurs néophytes convertis, depuis peu, du culte des idoles à la doctrine du salut. Au premier rang, on distinguait Thuribe, que le vœu de saint Julien et la voix du clergé et des fidèles appelèrent à succéder à notre apôtre dans la charge épiscopale; Pavace, qui viendra à son tour étendre et affermir l'Eglise du Mans, brillait aussi par ses vertus apostoliques; Romain, neveu de Julien, reproduisait ses qualités et même ses miracles.

Déjà nous avons appris à connaître l'illustre magistrat, qui fut d'abord nommé par la voix du peuple de toute la cité, pour son avocat et son défenseur, et que la Providence destina à seconder les travaux de nos apôtres, et à hâter parmi les Cénomans les progrès de la lumière évangélique : mais à l'époque à laquelle nous sommes arrivés, son nom disparaît de nos annales. D'autres, vraisemblablement, rivalisaient de vertus et de mérites avec ces saints personnages; tel était sans doute le prêtre Zacharie; mais les noms de la plupart des autres ne sont écrits que dans le Livre de vie.

La voix unanime du clergé et du peuple fidèle, appela Thuribe au gouvernement de la nouvelle chrétienté. Il avait des titres puissants à cet honneur : les avantages de la naissance ne lui manquaient pas; son âge devait être déjà avancé; il était d'une sainteté consommée, et avait été envoyé par le Pontife romain lui-même avec saint Julien, pour être le compagnon de ses travaux (1).

En cette qualité, une partie des soins de l'apostolat avait reposé sur lui, et telles étaient son intégrité et sa prudence, que saint Julien l'avait désigné pour gouverner son Eglise, quand il se retira dans la solitude de Saint-Marceau. C'était le proposer au choix de son clergé et de son peuple. Selon un historien, l'apôtre aurait préalablement pris l'avis des clercs et des laïques (2). Quoi qu'il en soit de la manière dont s'accomplit l'élection de Thuribe, il est certain que ce choix combla tous les vœux.

Les progrès mêmes que la religion avait faits dans notre pays pendant l'épiscopat de saint Julien, et par la protection du défenseur, furent vraisemblablement la cause des premiers périls qui menacèrent notre Eglise encore naissante. L'attention des idolâtres était éveillée, ils crurent leur culte en danger; d'ailleurs, les édits sanglants des empereurs contre

(1) Beatus Thuribius, natione romanus, natalium splendore insignis, vir consummatæ sanctitatis, archipresbyter a romano Pontifice ordinatus, ad urbem Cenomanicam cum B. Juliano, divino nutu profectus est... —*Acta Sanctorum, ad diem* XVI *aprilis, Vita sancti Thuribii*, num. 1.

(2) Lethaldus, *Vita sancti Juliani*, cap. IV, num. 25.



la nouvelle religion, se multipliaient et portaient dans les provinces de l'empire des menaces de mort aux adorateurs du vrai Dieu. On commença à suivre les démarches des fidèles et à épier leurs réunions; on en voulait surtout aux apôtres de la foi chrétienne, on essaya de les effrayer en répandant contre eux des calomnies atroces : on parla d'incestes, de meurtres d'enfants, de festins de chair humaine. Toutes ces accusations, répandues à dessein, circulèrent dans toute la cité et les pays voisins. Thuribe commença son épiscopat au milieu de ce déchaînement de toutes les passions contre lui, et contre la doctrine dont il était l'apôtre ; il y a beaucoup d'apparence que ces persécutions durèrent au moins aussi long-temps que son épiscopat, mais elles ne parvinrent point à renverser l'Eglise des Cénomans.

Malgré les obstacles que Thuribe rencontrait dans son apostolat, nous le voyons cependant porter la lumière de l'Evangile dans plusieurs parties du pays déjà évangélisé par saint Julien, et même dans des contrées voisines. Les limites des diocèses ne furent fixées que beaucoup plus tard, et saint Thuribe put, ainsi que le racontent les monuments anciens, prêcher surtout chez les Arviens et les Diablintes.

Comme son prédécesseur, Thuribe eut souvent besoin d'employer la puissance des miracles, pour vaincre les obstacles qui s'opposaient à ses efforts, et comme ces faits extraordinaires frappaient davantage les hommes qui en étaient témoins, ces prodiges sont à peu près les seuls évènements dont ils nous aient transmis le souvenir.

Une femme, nommée Savina, avait embrassé, à la persuasion de Thuribe, la religion chrétienne. Son mari nommé Caïanus, homme puissant et riche, était très attaché au culte des fausses divinités. Sa haine contre le saint évêque fut des plus violentes; il espéra l'effrayer et le porter à quitter le pays par les menaces, et les mauvais traitements dont il l'accabla; mais rien ne put ébranler la constance de Thuribe. Dans sa rage contre le christianisme, Caïanus renferma Savina dans une sorte de prison domestique, voulant la priver de

l'assistance aux assemblées des chrétiens, et de toute communication avec les frères. Cette violence ne resta pas longtemps impunie; Dieu employa ses châtiments pour amener à la vérité le persécuteur lui-même. Il fut subitement frappé de mutisme et d'aveuglement. Ce coup imprévu ne lui laissa d'autre ressource que de recourir à Savina. Comme elle connaissait la puissance miraculeuse de Thuribe, elle engagea son mari à s'adresser à l'homme de Dieu, lui proposa d'aller en personne implorer sa pitié, et en obtint facilement la permission. Alors elle courut se jeter aux pieds du saint, et sa demande fut bientôt exaucée. Thuribe se mit en prière, et reçut du ciel ce qu'il demandait, la guérison du corps de Caïanus et celle de son âme. Celui-ci, touché par la grâce, vint lui-même faire l'aveu de ses erreurs passées, et solliciter la faveur d'être admis au nombre des disciples de l'Evangile.

Cet homme était, comme nous l'avons dit, riche et puissant; une nombreuse famille d'esclaves et de serviteurs de tous rangs se tenait à ses côtés, suivant les exigences du luxe romain; tous furent témoins du miracle opéré en sa personne, et en ressentirent aussi les heureux effets. L'exemple de leur maître les toucha, ils comprirent qu'un miracle si éclatant ne pouvait se faire qu'en faveur d'une religion divine, enfin que celui qui en avait été l'instrument, devait être écouté et cru dans ce qu'il enseignait. Ainsi, s'unissant tous à Caïanus, ils demandèrent à être instruits de la religion, et à recevoir le baptême. Thuribe leur accorda bientôt cette grâce, et la petite assemblée de fidèles qui était déjà en ce lieu fut grandement accrue et consolée.

La reconnaissance de Caïanus le porta à donner à Dieu les grands biens qu'il en avait reçus. D'abord, il pria Thuribe de consacrer dans sa maison un oratoire pour servir aux assemblées des chrétiens et aux fonctions du culte (1).

(1) Sanctissime pater, accipe domum meam, quam supra fluvium Anisolam fabricavi, cum omni supellectili mea, et fac ibi ecclesiam ad con-



L'évêque acquiesça avec joie à cette demande; il dédia sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Pierre, une église dans la maison de ce néophyte, et elle servit désormais aux réunions des fidèles de la contrée.

Bientôt ce petit troupeau s'augmenta au point que Thuribe jugea nécessaire de charger un prêtre de sa conduite; sans doute que ce prêtre, selon l'usage de ce temps, devait aussi prêcher dans le pays voisin. Il se nommait Thyrrus, et travailla avec beaucoup de zèle à remplir son ministère; son nom est resté en bénédiction. On dit même qu'il réunit sous sa conduite un certain nombre de clercs, pour l'aider dans ses fonctions, et pour former à la vertu et aux connaissances nécessaires à la cléricature ceux que la Providence y aurait destinés.

Telle serait, selon nos anciens historiens, l'origine de la collégiale de Saint-Calais Cette collégiale qui a subsisté jusqu'à l'époque de nos derniers troubles religieux, avait toujours conservé saint Pierre pour son patron; les prébendes et la plupart des chapelles étaient à la présentation de l'évêque du Mans (1).

Après avoir doté cette église, Caïanus en fit encore bâtir une autre en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul. On dit qu'il se forma également auprès de ce nouveau sanctuaire une communauté de clercs, mais celle-ci de même que la première ne subsista pas long-temps : elles disparurent toutes deux, soit par la violence des persécutions excitées dans

vertendos infideles et animas Deo lucrandas. — *Vita secunda sancti Thuribii*, cap. I, num. 5.

(1) *Acta Sanctorum, ad diem* XVI *aprilis, Vita sancti Thuribii*. — Le Corvaisier, pag. 72. — D. Boudonnet, pag. 90. — D. Colomb, *Histoire des Evêques du Mans*, pag. 16. — Quant à ce que disent ces auteurs manceaux de l'origine de la collégiale de Saint-Pierre à Saint-Calais, il n'est pas invraisemblable que le fait que nous venons de raconter ait influé sur sa fondation, mais uniquement par le souvenir et par le respect qu'inspirait l'un des lieux primitivement consacré au culte du vrai Dieu; car il n'y eut point de succession immédiate, et cette communauté de clercs, dont nous venons de parler, avait certainement disparu depuis long-temps, comme nous l'apprend la vie de saint Calais.

tout l'empire par les édits des Césars, soit par les ravages plus terribles encore des barbares qui ne tardèrent pas à désoler notre malheureux pays. Lorsque saint Calais vint s'établir en ces lieux au commencement du VIe siècle, comme nous le raconterons, il n'y trouva qu'une profonde solitude et quelques ruines, auxquelles la tradition du pays donnait encore le nom de Casa-Caïani. Ce fut sur ces ruines, qui étaient devenues, ainsi que toute la forêt environnante, par suite de l'invasion des Francs, la propriété du fisc royal, que le saint abbé jeta les fondements de l'une des plus grandes existences monastiques des temps mérovingiens (1).

Les *Gestes des Évêques du Mans* racontent que sous l'épiscopat de saint Thuribe il se forma encore, en trois autres lieux du diocèse, diverses communautés de chrétiens, qui, fuyant la persécution dirigée dans les villes contre les adorateurs du vrai Dieu, se trouvaient réunis dans la solitude où ils vivaient ordinairement du travail de leurs mains, tendant à la perfection du christianisme, mais sans règle autre que les conseils contenus dans l'Evangile et les liens d'une mutuelle charité. Ces solitudes que la Providence, sous les apparences d'une sorte de hasard, avait seule peuplées, devinrent dans la suite l'origine de petits monastères dont l'existence ne fut pas de longue durée. Une de ces solitudes occupait, dit-on, le lieu où l'on voit aujourd'hui le village de Saint-Jean-sur-Mayenne; la seconde était sur les bords de la rivière d'Huisne; la troisième au territoire des Diablintes, et peu éloignée peut-être de la première. Mais des critiques modernes aiment mieux rapporter l'origine de ces monastères au temps de l'évêque Thuribe II (2).

(1) Le nom de Caïanus n'est pas resté seul vivant dans le pays qu'il avait habité; celui de Savina se retrouve encore dans le nom du bourg de Savigny-sur-Braye. Quelques uns ont pensé que ce bourg avait été fondé par Caïanus, que l'on représente comme un Romain puissant par ses richesses et sa valeur guerrière, et qui possédait, à titre de bénéfice militaire, dit-on, le domaine nommé en latin *Maddoallum*, *Madualis*, *Madvallum*, *Matualis*, Matual ou Matovall sous les Mérovingiens.

(2) L'Eglise a toujours eu de ces solitaires (c'est-à-dire de ces ascètes

Saint Thuribe fit encore d'autres miracles que ceux que nous avons racontés. Une femme de condition distinguée avait perdu, par l'effet d'une maladie contagieuse, l'usage de tous ses membres; le même mal avait pareillement attaqué toutes les personnes de sa famille. Ne pouvant se transporter elle-même près de l'homme de Dieu, dont elle avait appris tant de choses admirables, elle envoya vers le saint évêque plusieurs personnes chargées de lui offrir de sa part des présents, et d'implorer sa pitié pour elle et les siens. Thuribe reçut avec bonté ces messagers, refusa leurs présents, et leur donná un mets dont il venait de manger quelque chose; il leur ordonna d'en présenter à la femme qui les avait envoyés et aux autres malades, et les renvoya contents. Ils se hâtèrent d'exécuter ses ordres, et aussitôt tous les malades recouvrèrent leurs forces et une santé parfaite.

Thuribe rendit encore la parole à une femme muette, et la vue à deux aveugles de naissance.

Allant un jour dans le pays des Arviens, pour y travailler à la conversion des idolâtres, il s'arrêta au village d'*Aciacus* (Assé-le-Bérenger). Les habitants avaient déjà entendu parler du pouvoir qu'il avait d'opérer des miracles; ils s'adressèrent à lui avec confiance, le conjurant de les secourir dans le besoin d'eau, qui faisait souffrir tous les habitants de ce bourg. Thuribe se mit en prière, et l'on vit jaillir aussitôt une fontaine qui n'a point cessé, depuis ce temps, de porter le nom de fontaine Saint-Thuribe, et de verser une eau si abondante, qu'elle est l'une des sources les plus fécondes de la rivière d'Erve. Autrefois de nombreux pèlerins, affectés du mal d'yeux, venaient se laver à la fontaine de saint Thuribe, pour obtenir leur guérison, et cette dévotion n'a point entièrement cessé (1).

qui vivaient à la campagne dans la retraite), dont les demeures sont souvent qualifiées monastères, quoiqu'elle n'ait pas toujours eu des congrégations de moines. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, tom. x, pag. 310.

(1) Le chapitre de la cathédrale du Mans envoyait tous les ans à Assé-

Suivant une tradition, saint Thuribe, voyant l'époque de sa mort approcher, se retira à Saint-Marceau, comme son maître et prédécesseur saint Julien. Ce fut là qu'il attendit son heure suprême et qu'il s'endormit dans le Seigneur, après de nombreuses fatigues, le 16 avant les calendes de mai (1). On voyait naguère encore, sur les bords de la Sarthe, de l'autre côté du bourg de Saint-Marceau, vis-à-vis la chapelle de saint Julien, au milieu d'un gracieux paysage, une chapelle dédiée à saint Thuribe et destinée à consacrer la mémoire du lieu où il mourut. On ne trouve plus aujourd'hui, à la même place, que des ruines et les fragments d'une statue du saint évêque. Cependant une fontaine, qui porte le nom de saint Thuribe, coule toujours près de là, dans le fond du vallon. Ce lieu, très fréquenté par la piété des fidèles, avant nos troubles religieux, a vu le nombre de ses pèlerins diminuer beaucoup de notre temps.

Suivant une tradition plus autorisée que celle que nous venons de rapporter, et qui du reste, peut très bien se concilier avec elle, saint Thuribe eut la gloire de souffrir le martyre (2). Voici comment on raconte cet évènement. Le saint évêque prêchait à *Juliacus* (Juillé), au pays des Cénomans, village habité par une population romaine (3); tandis qu'il s'efforçait d'arracher les idolâtres à leurs erreurs, une violente répulsion s'éleva contre sa doctrine et contre sa personne; les païens irrités s'ameutèrent en grand nombre, ils l'accablèrent de mauvais traitements et menacèrent même ses jours; il se vit obligé de s'enfuir. Ces infidèles le poursuivirent à coups de pierres, il fut même atteint de quelques unes et griève-

le-Bérenger, le jour de la fête de saint Thuribe, un chanoine pour faire l'office et recueillir les offrandes. — Le Paige, *Dictionnaire du Maine*, tom. I, pag. 172. — M. Gérault, *Notice historique sur Évron*, pag. 250.

(1) 16 avril.

(2) C'est la version autorisée par les *Gestes des Evêques du Mans*, et qui est par conséquent antérieure au IXe siècle.

(3) On y trouve encore des poteries et des briques romaines. — Desportes, *Description du diocèse du Mans*.



ment blessé. Cependant il ne mourut pas immédiatement des blessures qu'il avait reçues, il put encore se retirer et mourir en paix. L'Église a souvent décerné les honneurs dûs aux martyrs, à des saints morts ainsi des suites des souffrances qu'ils avaient endurées pour le nom de Jésus-Christ, quoiqu'ils n'eussent pas expiré dans les tourments mêmes. C'est ainsi que l'Eglise Romaine honore comme martyr saint Marcel, Pape, mort par suite des mauvais traitements qu'il essuya sous Maxence. Il y a quelque apparence que l'Eglise du Mans célébrait aussi autrefois saint Thuribe comme martyr (1); toujours est-il que les *Gestes des Evêques du Mans* lui attribuent cet honneur, et que les deux anciennes vies de ce saint parlent continuellement des persécutions qu'il eut à supporter (2).

Quoi qu'il en soit du martyre de saint Thuribe et de sa retraite au village de Saint-Marceau, il est constant qu'il fut enterré au cimetière des chrétiens, dans la basilique des saints Apôtres et près de saint Julien.

On lui donne cinq ans, six mois et seize jours d'épiscopat.

On attribue à saint Thuribe la fondation d'un grand nombre d'églises en différentes parties du diocèse; on en compte jusqu'à trente-neuf, sans comprendre dans ce nombre celles qui furent fondées par Caïanus dans ses domaines. Voici les noms des villages où se trouvaient ces églises, d'après les *Gestes des Evêques du Mans* : Marçon, Bonneveau, Marcillé, Dissay-sous-Courcillon, Luché, Vieuvy, Outillé, Laigné, Louvigny, ou selon d'autres Teloché ; Courcelles, Solesmes, Asnières, Douillet, Bouessay, Poulay, Argentré, Villaines, Changé, Montigny, ou suivant un autre sentiment Montenay;

(1) Ceci est fondé sur ce que le *Liber Pontificalis*, composé en grande partie d'après les données de la liturgie du Mans, ainsi que nous l'avons fait voir dans l'Introduction, donne positivement le titre de martyr à ce saint évêque.

(2) Nous ne parlons point d'une autre tradition qui veut que saint Thuribe ait eu la tête tranchée, parce qu'elle nous paraît moins ancienne et moins sûre.

la Croixille, Piacé ou Placé, Parigné ou Parcé, l'Isle (1), Brécé, Neuvy, Oisseau, Evron, Landes (2), Moitron.

III.

ÉPISCOPAT DE SAINT PAVACE.

Vertus de saint Pavace. — Miracles. — Eglises fondées par lui. — Saint Romain.

Saint Pavace remplissait des fonctions importantes dans l'Eglise du Mans, sous l'épiscopat de saint Thuribe. Après avoir été ordonné diacre par saint Julien, il avait probablement été élevé au sacerdoce par son successeur, et avait rempli près de cet évêque les mêmes fonctions que celui-ci avait exercées près de notre premier apôtre.

La doctrine et la pureté de mœurs que saint Pavace fit paraître dans l'exercice de ses fonctions, l'avaient rendu agréable à tous les fidèles qui composaient l'Eglise des Cénomans, et elles attirèrent sur lui leurs vœux et leurs suffrages, quand il fallut choisir un pasteur pour tenir la place de saint Thuribe (3). Pavace se montra héritier du zèle de ses prédécesseurs pour la propagation de la foi, et les merveilles qui avaient répandu tant d'éclat sur leur carrière pastorale, illustrèrent aussi la sienne. Nous devons nous attendre à le con-

(1) Le lieu dont il s'agit ici est vraisemblablement à Mareil-en-Champagne, où se trouvaient la châtellenie de l'Isle et le prieuré du même nom. — M. Cauvin.

(2) Il existe sur la frontière occidentale du diocèse deux paroisses surnommées des Landes : Saint-Pierre-des-Landes et Saint-Hilaire-des-Landes. Originairement, ces deux paroisses devaient en former une seule; saint Thuribe y aurait fondé une église, c'est-à-dire une société de chrétiens, et consacré le lieu de leurs réunions sous le patronage du prince des apôtres.

(3) Qui (Pavacius) disciplinam Apostolorum secutus, ita morum ornamentis florebat, ut cunctis bonis placeret. — *Acta Sanctorum, ad diem* XXIV *julii, Vita sancti Pavacii*, num. 1.

naître surtout par les miracles qu'il opéra, parce que l'esprit peu cultivé encore des populations auxquelles il adressait ses instructions, était principalement accessible à ces merveilles, dont la mémoire restait comme un argument invincible en faveur de la nouvelle doctrine.

On ne recueillit même qu'un petit nombre des miracles opérés par notre saint évêque, et il en avait déjà fait plusieurs, lors qu'arriva l'évènement que nous allons rapporter.

Une femme chrétienne et riche nommée Casta, accablée de plusieurs maladies à la fois, avait dépensé sa fortune à chercher du soulagement à ses maux, et avait enfin perdu tout espoir dans les remèdes humains. Dans cet état désespéré, elle entendit parler des guérisons miraculeuses que le saint évêque avait procurées à plusieurs malades, et elle désira éprouver elle-même la charité du serviteur de Dieu. Elle se fit porter par ses parents et ses amis au lieu où se trouvait Pavace, et, dès qu'elle fut en sa présence, elle sentit son espérance redoubler; elle lui exposa ce qu'elle attendait de sa piété; il pria pour elle, lui adressa aussi quelques saintes instructions et elle fut guérie de son mal. En reconnaissance de ce bienfait elle donna à l'Eglise ce qui lui restait de fortune, et prit la résolution de mener désormais une vie plus sainte (1).

Cette guérison eut un grand éclat, et elle attira vers le saint évêque une multitude de malades qui venaient aussi lui demander le soulagement de leurs douleurs. De ce nombre fut un paralytique, perclus de tous ses membres, qui avait vainement essayé tous les secours que lui offrait la médecine. Il vint trouver Pavace avec une grande confiance d'obtenir sa guérison; il resta plusieurs jours près de lui, sans toutefois ressentir encore la puissance du saint évêque; cependant celui-ci priait toujours à cette intention, il offrit même, pour obtenir la grâce qu'il demandait, le saint sacrifice; enfin Dieu

(1) Nominatim autem res quas ei (Pavacio) tradidit, in Gestis Pontificalibus insertæ esse dignoscuntur. Ideo hic non inseruntur. — *Vita sancti Pavacii*, num. 2.

exauça les prières de son serviteur et la confiance du malade qui fut entièrement guéri.

Après avoir rendu la santé à ce paralytique, Pavace l'engagea à se consacrer au service de Dieu pour le reste de ses jours. Cet homme répondit à cette vocation, et Pavace le fit instruire de la doctrine chrétienne, avec plus d'étendue que le commun des fidèles; il n'oublia rien de son côté pour le faire entrer dans la connaissance des dogmes sacrés; car, c'est ainsi que pendant plusieurs siècles, les premiers évêques présidaient eux-mêmes à l'école catéchismale, et que la doctrine que saint Julien avait reçue des apôtres, et enseignée le premier, s'y conservait vivante (1).

Toutefois, les merveilles qu'opérait Pavace furent connues non seulement dans la contrée qui en avait été témoin, mais encore dans les pays voisins; elles réjouirent et affermirent dans la foi les nouveaux fidèles.

Il obtint par ses prières une grâce beaucoup plus signalée encore. Une peste, causée par la corruption de l'air, décimait la population dans tout le territoire des Cénomans, le saint évêque fut vivement ému de ce malheur, et il recourut à la prière pour fléchir le courroux de Dieu; il joignit le jeûne à l'oraison et fut enfin exaucé. La peste cessa, et non seulement les fidèles, mais encore toute la population du pays, lui fut redevable de son salut.

Peu de temps après cet évènement, un serpent d'une grandeur et d'une férocité prodigieuses parut dans la contrée (2). Telle était la terreur que répandait ce terrible animal, que tous les villages voisins de son repaire voyaient leurs habitants s'enfuir, et chercher plus loin un asile moins dangereux. Ce monstre n'épargnait ni les hommes ni les animaux, l'air même était infecté de son soufle pestilentiel. La ter-

(1) Cui (paralytico) et majora dona largitus est, et Domino Jesu Christo diebus vitæ suæ servire præcepit, et qualiter ei servire deberet, sapienter instruxit. Hæc autem nota facta sunt per totum pagum illum, sive per alias regiones, et omnes credentes in fide confirmati sunt, et Deo gratias egerunt. — *Vita sancti Pavacii*, num. 4.

(2) Voyez la note 3e à la fin du volume.

reur chaque jour croissante arrêtait les hommes les plus courageux, et nul n'osait approcher du lieu qui lui servait de retraite. Pavace seul se montra sans crainte : il alla à la caverne du dragon, le terrassa par la force du signe de la croix, l'enlaça dans les plis de son étole, puis il fit approcher les fidèles qui l'avaient suivi, mais qui s'étaient arrêtés à distance, retenus par l'effroi. L'aspect seul du serpent, tout terrassé qu'il était, les glaçait encore d'épouvante : le saint les força d'approcher, voulant qu'ils fussent témoins du prodige. Mais là ne se borna pas la merveille : Pavace se mit en prière, la terre s'entr'ouvrit, et le monstre disparut pour toujours (1).

Plusieurs siècles après l'épiscopat de saint Pavace, on voyait encore une figure de ce monstre, et la représentation de tout ce que nous venons de raconter, dans le palais des évêques du Mans; le dragon y était représenté avec des proportions gigantesques. De là est venu l'usage de peindre notre saint évêque tenant un dragon enchaîné (2).

Pavace fit encore un miracle signalé en faveur de deux jeunes gens, fils d'un homme puissant chez les Cénomans, nommé Benedictus, et de sa femme qui avait nom Lopa. Ces jeunes gens étaient réduits à l'extrémité par une fièvre violente, et leurs parents étaient au désespoir; ils eurent recours au saint évêque dont ils connaissaient le pouvoir miraculeux, car ils avaient déjà embrassé la foi chrétienne, et ils le supplièrent de venir visiter leurs enfants mourants. Le saint se rendit à leurs vœux : dès qu'il fut arrivé, il fit sur les deux jeunes malades le signe de la croix, et leur frotta la tête d'une huile bénite; à l'instant même ils se trouvèrent guéris. Ces heureux parents ne sachant comment témoigner à Dieu et à son ministre toute leur reconnaissance, offrirent leurs enfants eux-mêmes à Pavace, pour qu'il les élevât dans la cléricа-

(1) *Vita sancti Pavacii*, num. 5 et 6.

(2) Magnitudinem vero ejus hic non descripsimus, sed tantum mensuræ æstimationem memoravimus, quia picta erat in domo episcopali, in nostra urbe constructa. Erat autem longitudo ejus cubitorum decem, et grossitudo ejus eminens valde. — *Vita sancti Pavacii*, num. 6 et 7.

ture. Ils y joignirent leurs biens, qu'ils voulurent donner à l'Eglise pour subvenir aux besoins du culte, et à l'entretien de ses ministres, des frères qui se trouvaient dans la nécessité, et de tous les malades et les pauvres dont l'Eglise se chargea dès son origine.

Benedictus et Lopa ajoutèrent encore, à tous ces dons un sacrifice plus grand, car ils se consacrèrent eux-mêmes au service de l'Eglise, entre les mains de l'évêque. Ce genre de dévouement qui devint si commun dans la suite, n'était pas inconnu aux premiers siècles du christianisme (1).

La Providence sembla prendre plaisir à répandre la réputation de Pavace bien au-delà des limites du pays des Cénomans, des Diablintes et des Arviens. Un habitant du pays des Andegaves travaillant à la moisson, au milieu de la campagne, et s'étant couché à terre pour reposer quelque temps, un reptile s'introduisit subtilement dans son corps : aussitôt ce malheureux éprouva d'effroyables douleurs, et on eut beau appeler les médecins, ils ne purent le soulager. Cet homme était chrétien; il mit tout son espoir dans le Dieu qu'il adorait, et il se fit conduire dans l'oratoire que les premiers apôtres des Andegaves avaient consacré à Dieu, en l'honneur de saint Jean-Baptiste, sous les murs de la ville. Il resta là quelque temps, espérant sa guérison. Une nuit qu'il y était en prière, le sommeil s'empara de lui, et pendant son repos, il reçut ordre du ciel d'aller trouver Pavace, l'évêque des Cénomans, qui devait lui rendre la santé. Ce malheureux se hâta de venir se jeter aux pieds du saint prélat, qui le guérit en présence de beaucoup de personnes, ayant fait sur lui le signe de la croix (2).

(1) .....Denique vero, concilio sancti Pavacii, voverunt prædictos pueros pater et mater Domino : et in ordine Deo servientium petierunt ordinari et, si digni fierent, volvente tempore, consecrari. Ad ultimum autem, et se ipsos Domino voverunt, et in manibus jam dicti sancti Pavacii se tradiderunt. Et omnes res et possessiones suas et divitias sancto Pavacio ecclesiæque sibi commissæ legaliter tradiderunt..... — *Vita sancti Pavacii*. num. 13.

(2) *Vita sancti Pavacii*, num. 13, 15 et 16. — Cette histoire semble



Pavace, chargé d'années et de travaux, cessa de vivre le neuvième jour avant les calendes d'août (1). Son corps fut enseveli par les disciples qu'il avait formés, dans la basilique des saints Apôtres, au cimetière des chrétiens, près des tombeaux de ses deux prédécesseurs, à la gauche de saint Julien. La puissance des miracles dont Dieu avait honoré tout le cours de son épiscopat ne s'éteignit point avec sa vie; après qu'il fut descendu dans la tombe, les peuples continuèrent à venir l'implorer, et ressentirent les heureux effets de son intercession.

On attribue à notre troisième évêque, l'érection d'un petit nombre d'églises dans des villages dont voici les noms : Roézé, ou selon d'autres Rouez, Désertines, Cossé, Coulans, Cirail au pays des Diablintes (2), Ruillé, Madré, Argentré, Souligné.

au P. Henschenius, *Acta Sanctorum, ad diem* XVI *aprilis, de sancto Thuribio*, num. 5, une preuve que l'épiscopat de saint Pavace n'est point antérieur à la paix de l'Église; mais cette induction n'est pas très solide, car, d'abord, il est constant que les chrétiens avaient des églises longtemps avant Constantin, même dans les Gaules, et ces églises étaient connues de tout le monde (voir la note 2e, à la fin du volume). D'un autre côté, en admettant que l'évêque Défenseur, dont Sévère Sulpice parle dans la vie de saint Martin, ait été le premier évêque d'Angers, il ne s'en suit pas nécessairement que l'Evangile n'eût pas été déjà annoncé dans cette cité, et qu'un petit nombre de fidèles n'y conservât le fruit de la prédication chrétienne. En effet, dans la plupart des éditions des Actes de saint Firmin, actes dont nous avons longuement parlé dans l'Introduction à cet ouvrage, on lit que ce saint martyr vint à Angers vers la fin du Ier siècle, qu'il y resta quinze mois occupé à prêcher Jésus-Christ, et qu'il y convertit plusieurs infidèles. C'est là une addition faite à la première rédaction des Actes, mais cette addition est ancienne, et peut fort bien reposer sur un fondement solide. — Maceda, *de celeri Propagatione Evangelii*, pag. 43. — Si l'on voulait fortifier cette objection contre le système chronologique que nous avons soutenu sur l'origine de notre Eglise, en disant que la destruction de l'idolâtrie est clairement indiquée par la mort de cet énorme serpent que saint Pavace terrassa; il nous serait facile de répondre que l'auteur des Actes de notre saint a bien pu désigner par cette allégorie les triomphes personnels du saint évêque; et d'ailleurs, il n'est pas démontré que ce récit soit allégorique.

(1) Le 24 juillet.

(2) Cette paroisse est aujourd'hui réunie au diocèse de Sées.

Saint Pavace gouverna, dit-on, pendant quarante-trois ans (1), l'Eglise des Cénomans. On rapporte à son épiscopat la mort d'un grand serviteur de Dieu, qui depuis le temps de saint Julien édifiait cette Eglise. Il se nommait Romain; né à Rome, il était, dit-on, neveu de notre premier évêque et frère de sainte Julia (2). Il vint s'unir aux travaux apostoliques de son oncle qui lui conféra les ordres et même le sacerdoce, et lui ordonna de prêcher l'Evangile dans les lieux qu'il lui désigna. Romain mit un zèle admirable à s'acquitter de cette mission; il contribua puissamment à la conversion des idolâtres et à l'accroissement du nombre des fidèles. Dieu, pour récompenser ses vertus et rendre ses travaux plus efficaces, lui donna le don des miracles : il rendit la parole à un muet, et, passant par le village de *Cragracius* (Cré) (3), au pays des Andegaves, il chassa une multitude de démons du corps d'une jeune fille qui en était possédée.

Après la mort de saint Julien, Romain revint dans la cité des Cénomans, pour y vivre près du tombeau de celui qu'il avait aimé et révéré comme un père. Saint Thuribe lui confia le soin de la basilique des saints Apôtres. C'était alors le

(1) Il est probable que ce nombre d'années n'est pas exact, Pavace étant venu de Rome avec saint Julien pour l'aider dans son apostolat. D'autres aiment mieux voir deux personnages du nom de Pavace : le premier, compagnon des travaux de saint Julien; le second, qui fut son successeur après saint Thuribe. Cette hypothèse contredit formellement les Actes anciens, et il n'est nul besoin d'y avoir recours, d'autant plus qu'une altération dans les chiffres des années d'un personnage aussi ancien que saint Pavace ne présente rien d'extraordinaire.

(2) *Gesta Domni Aldrici.*

(3) Paroisse autrefois de l'Anjou et du diocèse d'Angers, à l'ouest de la Flèche, sur la rive gauche du Loir, réunie au diocèse du Mans par le concordat de 1801. Il y avait aussi, dans le diocèse d'Angers, une autre paroisse voisine de celle-ci, qui se nommait Saint-Mars-de-Cré, *Creiomicatus*, *Cræ*. Cette paroisse est également réunie aujourd'hui au diocèse du Mans, mais il s'agit ici évidemment de la première, qui est un établissement d'une haute antiquité, ainsi que le prouvent les découvertes qui y ont été faites de médailles romaines, fers de lances, sarcophages en calcaire coquillier et en ardoise; rien ne prouve au contraire que Saint-Mars-de-Cré existât à l'époque qui nous occupe.

sanctuaire le plus vénéré des fidèles dans toute la contrée, à cause de la sépulture de saint Julien. Il devait de jour en jour exciter davantage la piété du peuple, car c'était une pratique constante des premiers chrétiens, de se faire enterrer près des tombeaux de ceux qu'ils regardaient comme les amis de Dieu, et déjà en possession de la félicité céleste. La réunion de ces nombreuses sépultures dans un même lieu, fut cause qu'il s'y forma de bonne heure des communautés de ces clercs d'un ordre inférieur, que l'on nommait fossoyeurs, *fossores*, et qui étaient chargés du soin des funérailles. C'est par suite de cet usage, que les premiers cimetières chrétiens donnèrent origine à des monastères en plusieurs lieux (1). Notre saint prêtre présidait peut-être à une communauté de cette nature.

Romain eut révélation du temps de sa mort, par un ange, sept ans avant que'lle arrivât. Il voulut s'y préparer en visitant à Rome les tombeaux des apôtres saint Pierre et saint Paul. Pavace lui permit de faire ce voyage, mais il exigea de lui la promesse formelle qu'il reviendrait au Mans finir ses jours. Romain le promit et accomplit son pèlerinage. A son retour, en passant par le Vendomois, il rendit la santé au fils d'un homme riche, qui était sur le point de perdre la vie. Peu de temps après son retour au Mans, il tomba malade, comme il l'avait annoncé, et il mourut le septième jour avant les ides de novembre (2). Il ne fit pas moins de miracles après sa mort que pendant sa vie. Il fut enterré par saint Pavace lui-même dans la basilique des Apôtres, près des deux saints évêques dont il avait partagé les travaux (3).

(1) Augustinus, *de Cura pro Mortuis*, cap. I. — Le P. Albert-le-Grand, *Vies des Saints de la Bretagne Armorique*, pag. 689 (3). — D. Gervaise, *Vie de saint Paulin de Nole*, pag. 438. — *Monuments inédits sur l'Apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*, tom. I, col. 408.

(2) Le 7 novembre.

(3) *Vita sancti Aldrici.* — Le Corvaisier, pag. 84. — D. Bondonnet, pag. 95. — L'abbé Guillois, *Vies des Saints du Maine*, tom. III. — L'abbé Asseline, *Table géographique*, etc.

IV.

Lacune dans nos sources historiques. — Des saints Gundanisolus et Valerinus. — Evêché des Diablintes. — Saint Beatus. — Sainte Alesia.

La religion chrétienne continuait à faire des progrès malgré les persécutions. Il paraît que dans la seconde moitié du IIe siècle de notre ère, les orages contre l'Eglise encore naissante, se firent sentir dans les Gaules avec un redoublement de fureur. Dans la plupart des Eglises, les pasteurs furent obligés de se cacher, et de n'annoncer la bonne nouvelle que dans le secret; dans beaucoup d'endroits, un grand nombre de fidèles furent mis à mort. Antonin-le-Pieux envoya dans toutes les provinces de l'empire des édits de persécution; on poursuivit en conséquence les chrétiens, depuis l'an 138 jusqu'en 153. Il y eut cependant un moment de repos, et des rescrits adressés à tous les gouverneurs de province pour faire cesser la persécution, mais ce ne fut qu'en 150, après que saint Justin eut présenté à cet empereur et à son fils, sa première apologie; encore un bon nombre de gouverneurs n'obéirent point à ces ordres, et le sang chrétien ne cessa pas de couler.

Marc-Aurèle excita contre les adorateurs de Jésus-Christ une persécution plus cruelle encore; depuis l'an 161 jusqu'à l'an 174, elle fit un grand nombre de martyrs; on ne saurait compter les fidèles gaulois qui répandirent alors leur sang pour la foi.

La persécution excitée par Sévère a laissé moins de traces dans nos annales religieuses; tout porte cependant à croire qu'elle fut aussi cruelle, et elle dura bien long-temps, depuis l'an 199 jusqu'à la mort de ce prince, arrivée en 211.

Maximien tourmenta aussi les chrétiens pendant trois ans. Dèce, à son tour, excita une persécution qui fut très sanglante; mais elle fut de courte durée, parce que cet empereur mourut en 251. Bientôt après, Gallus et Volusien recommencèrent à poursuivre les chrétiens; puis Aurélien les

fit rechercher de nouveau et mettre à mort. Ainsi, chaque empereur renouvelait des édits sanguinaires qui, d'ailleurs, n'avaient point cessé d'être mis à exécution dans la plus grande partie de l'empire.

Mais la plus cruelle de toutes les persécutions fut celle de Dioclétien et de Maximien; toutefois, elle fut peu ressentie dans les Gaules, grâce à la clémence de Constance-Chlore qui y commandait.

Bien que ces tempêtes n'aient laissé dans les annales particulières de l'Eglise du Mans aucune trace précise, nous les y reconnaissons cependant, à l'absence presque complète de documents historiques, pour les temps correspondants à ces époques désastreuses. D'ailleurs, si l'Eglise eut beaucoup à souffrir dans tous les lieux de l'empire, dans les Armoriques, sanctuaire privilégié du culte druidique, elle dut être soumise à de plus rudes assauts. Les ministres du nouveau culte furent obligés de se dérober à la recherche des magistrats romains qui les poursuivaient dans les villes, et des druides qui ne les persécutaient pas avec moins de fureur dans les campagnes. Comment auraient-ils pu veiller à la garde des titres et autres monuments de leurs Eglises, ces apôtres qui ne pouvaient que fuir devant leurs ennemis, ou mourir sous leurs coups?

Mais quelque violentes que l'on se représente les réactions soulevées contre l'Eglise par le pouvoir impérial, aggravées encore par les fureurs des partisans et des ministres du druidisme, elles n'approchèrent point des cruautés commises dans tout le pays, entre la Seine et la Loire, contre les chrétiens, par les fanatiques adorateurs de Wodan ou Odin.

En ce temps-là, en effet, les Saxons, ou hommes aux longs couteaux, commencèrent à infester la mer la plus voisine de notre pays (1); quelquefois ils descendaient sur les côtes pour

(1) .....Probus..... Gallias a barbaris occupatas ingenti præliorum felicitate restituit..... Per hæc tempora etiam Carausius, qui vilissime natus, strenuæ militiæ ordine famam egregiam fuerat consecutus, cum apud

les ravager, d'autres fois ils remontaient les fleuves de la Seine et de la Loire, et de là se jetant sur les rivières qui s'y déchargent, et qu'ils parcouraient facilement avec leurs légères barques d'osier recouvertes de peaux de bêtes, ils répandaient dans toute la contrée armorique la terreur et la mort. Pour connaître l'histoire de ces excursions aventureuses, pour en saisir l'origine et le principe, pour pouvoir s'expliquer ces réunions de bandes intrépides autour des rois de la mer, comme ils appelaient leurs chefs, il faut surtout avoir recours aux historiens des peuples de la Scandinavie; c'est faute d'avoir consulté suffisamment ces sources, que l'histoire des temps dont nous parlons est restée si obscure.

A peu près à la même époque où la religion chrétienne s'établissait sur le sol que nous habitons, le culte d'Odin se répandait parmi les peuples septentrionaux (1). Ce fut une sorte de régénération pour ces peuples, et surtout pour ceux qui habitaient le Jutland, parmi lesquels il s'enracina plus profondément. Le culte et les constitutions d'Odin produisirent entre autres effets, chez les peuples qui s'y soumirent, le rétablissement d'une forme de gouvernement théocratique, renouvelée sans doute d'après un type primitif. L'aristocratie saxone se rattacha à ce nouvel état de choses, et ce fut de cette union du pontificat et de l'aristocratie, que naquirent ces expéditions gigantesques dont tout le monde occidental a ressenti les terribles effets.

Il existe au fond de cette religion, nouvellement adoptée

Bononiam per tractum Belgicæ et Armoricæ pacandum mare accepisset, quod Franci et Saxones infestabant..... — Eutropius, *Breviarium historiæ romanæ*, lib. IX, num. 17, 21..... — Aurelius Victor, *de Cæsaribus*, cap. XXXIX. — Orosius, *Historia*, lib. VIII, cap. XXV. — Beda, *Historia*, lib. I, cap. VI. — L'abbé Delarue, *Essais historiques sur la ville de Caen*, tom. I.

(1) Quelques savants croient que celui des trois Odin qui fonda le système religieux qui porte son nom, vécut environ un siècle avant l'ère chrétienne; mais l'opinion de M. Ozanam, que nous avons admise, nous semble plus fondée. — Voir *les Germains avant le Christianisme*, pag. 13.

alors par les peuples du Nord, un système qui fait comme l'essence de la mythologie de l'Edda, système que l'on retrouve d'ailleurs dans les croyances anciennes des Orientaux et des Romains, et qui, en réalité, se rattache à une vérité primitive défigurée par les instincts dépravés de l'homme. D'après cette croyance, les diverses dominations de la terre sont considérées comme n'existant que par rapport à un point central, celui du siége de la religion d'Odin, dont elles sont censées devoir relever. Ainsi, les conquérants du Nord, comme plus tard les hordes soulevées par Mahomet, étaient mus par l'idée d'une monarchie universelle religieuse. Dans ces expéditions, qui demandaient un courage et un dévouement prodigieux, ils obéissaient moins à la voix du besoin qu'à celle de la religion. De là vient le caractère de persécution atroce qui distingue tous les exploits de ces peuples fanatisés. Ennemis de tout culte étranger à celui qu'ils avaient adopté, ils portaient une haine particulière à la religion de Jésus-Christ.

Ceux qui formaient ces expéditions étaient l'élite de la nation; il n'y avait pas encore migration de peuples, comme plus tard, lorsque l'élan une fois donné se fut communiqué aux masses, et que toutes les idées se furent tournées de ce côté; mais alors, en s'étendant sur une plus vaste échelle, en entraînant des nations presque entières, ces inspirations aventureuses perdirent de leur énergie. Il est vrai que la doctrine et le culte d'Odin ne pénétrèrent point aussi avant les peuples de la Germanie, que ceux des régions plus septentrionales. L'autorité sacerdotale y fut aussi moins puissante : tout cela explique comment l'invasion des peuples germaniques, bien que très cruelle, fut cependant suivie de désordres moins longs, produisit des ruines moins sanglantes, et fut plus facilement comprimée par l'ascendant des prêtres chrétiens.

Mais dans les régions de la Finlande, du Danemarck et de la Scandinavie, les peuples embrassèrent avec ardeur une doctrine qui promettait à ses sectateurs l'empire du monde, une vie de combats et d'expéditions lointaines, tout-à-fait

analogue au génie de cette race, et après la mort, surtout la mort soufferte dans les combats, un paradis rempli de jouissances voluptueuses et sanglantes. L'histoire ne présente qu'un seul fait comparable à la révolution produite par l'établissement de la religion d'Odin dans les contrées du Nord, c'est le changement que les prédications de Mahomet amenèrent dans l'esprit des Arabes; encore les ravages que firent ceux-ci sont-ils moins terribles que ceux qui furent l'ouvrage des premiers, dont la marche et les redoutables exploits sont à peine éclairés par quelques lueurs de l'histoire.

Sous de telles inspirations se forma parmi la jeunesse scandinave et saxone, une sorte de maçonnerie; tous les enfants perdus de ces nations naturellement aventureuses et guerrières s'associèrent dans ces confréries païennes; quelques chefs de l'aristocratie, ou quelques soldats plus énergiques que les autres, se mirent à la tête de ces troupes nouvelles; ils devinrent les rois de la mer. Pour admettre dans leurs rangs un jeune homme, ils le faisaient passer par de terribles épreuves, s'assurant ainsi de son courage et exaltant de plus en plus son fanatisme. Aussi, au milieu des combats, on voyait ces jeunes guerriers se recommander à leurs dieux avec une ardeur effrénée; souvent leur enthousiasme allait jusqu'à les jeter dans une sorte d'extase, causée par un délire de rage sanguinaire et religieuse; sans cesser un moment de se battre avec fureur, ils recevaient de cruelles blessures et paraissaient insensibles. Les chefs brandissaient à leur tête le marteau symbolique de Thor, ou la hache, leur arme favorite; les Scaldes, les animaient par leurs chants, et les Normes, ou *vierges aux boucliers*, furies sanglantes, ne craignaient pas de se mêler au milieu de leurs rangs, pour leur communiquer une fureur qu'elles ressentaient les premières.

Contre des expéditions ainsi organisées, quelle résistance pouvait présenter l'Armorique? Il n'y avait plus d'esprit public dans les Gaules que celui que le christianisme commençait à y créer; mais trop peu de temps s'était écoulé depuis son heureuse importation quand les Saxons arrivèrent.

A l'époque où les Francs parurent, deux siècles plus tard, il en était autrement; le sacerdoce et le monachisme sauvèrent les débris de la société, et forcèrent les vainqueurs à s'incliner devant la puissance morale. D'un autre côté, le culte druidique, assez puissant pour élever des obstacles redoutables contre la religion chrétienne et persécuter ses ministres, ne pouvait plus armer les populations. D'ailleurs, que sont les doctrines des Druides, quelque curieuses qu'elles soient, en comparaison de celles des Pontifes d'Odin? Peut-on sérieusement comparer les chants des bardes Taliesin, Aneurien et Merdyn, avec ceux des scaldes de l'Edda; et surtout les poèmes épiques d'Ossian, avec ceux des peuples de la Germanie? Aussi la race celtique, bien que remarquable par la culture de son esprit, devait succomber sous les efforts d'un peuple soumis à une doctrine religieuse plus puissante et animé d'une foi plus vigoureuse. Quant à l'empire romain, ce n'était plus qu'un corps ruiné par la corruption; les peuples des Gaules, et de l'Armorique en particulier, auxquels il ne sut jamais inspirer d'enthousiasme, se détachèrent de lui de plus en plus, le voyant impuissant à les défendre, et alors commencèrent les guerres des Bagaudes (1).

Au milieu de ces bouleversements de la société, la religion souffrit beaucoup dans les trois cités qui composent le terri-

(1) D. Housseau, *Notes manuscrites*.—L'abbé Dubos, *Histoire critique de l'établissement de la Monarchie*, tom. I, pag. 148. — Le baron d'Eckstein, *Le Catholique*, tom. I, pag. 309; tom. VII, pag. 219; tom. VIII, pag. 210; tom. X, pag. 168; tom. XVI, pag. 712. — M. Le Bas, *Suède et Norvège*, pag. 2-19, et *passim*. — Le Dr John Lingard, *Histoire d'Angleterre*, tom. I, pag. 101–507. — Traduction du baron de Roujoux, 2e édit. — Pour connaître la terreur que les Saxons avaient répandue dans toute la Gaule, il faut lire le sixième poème du huitième livre de Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont. — L'horreur que les Armoricains avaient pour les Saxons s'est conservée dans une expression du langage actuel : un homme capable de tous les crimes est encore appelé par les Bas-Bretons *ar Saozon*, un Saxon. — Note de M. de Roujoux, *loc. cit.*, pag. 114. — Depping, *Histoire des Expéditions maritimes des Normands*, pag. 48. 54.

toire de notre diocèse actuel. Tout porte à croire que c'est aux guerriers de Thor que l'on doit rapporter la ruine complète, et définitive de *Vagoritum*, chef-lieu des Arviens, et celle de *Nœodunum*, capitale des Diablintes, dont le désastre ne fut pas aussi complet ou qui s'en releva un peu. Nous ne savons si la ville des Cénomans, *Suindinum*, fut assez forte pour résister à leurs assauts, quoique certains indices puissent porter à croire qu'elle fut aussi ruinée; mais si elle succomba, elle se rétablit bientôt après. Les Saxons exercèrent les mêmes ravages dans les contrées voisines, et l'on a, de nos jours, retrouvé dans le Perche la place de plusieurs cités détruites à cette époque, comme l'indiquent les médailles enfouies sous les ruines.

Cependant, après avoir répandu par toute l'Armorique le pillage, l'incendie et la mort, ces aventuriers voulurent fixer leur demeure dans les champs dévastés par leurs mains; ils s'établirent donc dans le pays des Cénomans, sur une assez grande étendue de terrain qui, depuis, conserva leur nom, et que l'on appelle encore le Sonnois. Cette contrée pouvait occuper, à cette époque, le territoire assigné plus tard aux doyennés de Sonnois et de Lignières, et elle avait encore, au IXe siècle, un gouverneur particulier dont il sera parlé plus tard. Les Saxons fondèrent d'autres établissements importants sur les frontières de notre province, entre autres dans le Perche, au lieu nommé autrefois *Curia-Saxonica*, et aussi, dit-on, la ville de Séez.

La grandeur du terrain qu'ils occupèrent dans le pays dépeuplé des Cénomans, et l'importance des établissements qu'ils y fondèrent après leurs sanglantes victoires, permettent d'apprécier combien étaient puissantes et nombreuses les bandes qui s'abattirent sur notre pays pour le ravager; les ruines de plusieurs cités fortifiées par les légions romaines, et défendues par toutes les forces d'une nation à laquelle les vainqueurs ne faisaient point de quartier, sont des témoins parlants de la misère à laquelle fut réduit le pays; mais nous ne devons pas oublier que le caractère propre de ces expé-

ditions était un fanatisme violent, irrité surtout contre la religion chrétienne, et qui se proposait pour but de tout soumettre à la religion d'Odin, par la puissance de la hache.

Toutefois, l'Eglise fondée par saint Julien ne fut point détruite entièrement, ni par les persécutions des empereurs romains, ni par les ravages des adorateurs d'Odin. Il se trouva même à cette époque, dans les rangs de la hiérarchie sacerdotale, de saints personnages qui ont mérité les honneurs que l'Eglise rend à ses héros, et dont les noms sont venus jusqu'à nous; tels furent saint Gundanisolus et saint Valerinus. Quoique nous ne sachions point positivement à quel degré de la hiérarchie ils appartenaient, il est très probable que saint Gundanisolus était évêque et qu'il gouvernait notre Eglise. Nous n'avons pas autant de renseignements sur saint Valerinus (1).

Durant cette époque si obscure de notre histoire, l'Eglise fut amenée, par les progrès qu'elle avait déjà faits dans toute l'étendue de l'empire, à régler un point important de sa discipline, et sur lequel elle n'avait pas encore porté son attention. Les apôtres et leurs premiers successeurs ne s'astreignirent pas d'abord, dans l'établissement des diverses Eglises qu'ils fondaient, à suivre une circonscription régulière, pas plus celle adoptée par l'empire que toute autre; l'on vit plusieurs fois des évêques établir leurs chaires dans de simples villages, et plus d'une fois aussi deux évêques se trouvèrent résider dans une même cité. D'autre part, le même évêque, quand les circonstances le lui permettaient, annonça souvent la foi chrétienne dans plusieurs cités différentes, et c'est ce que fit saint Julien, comme nous l'avons raconté plus haut. Mais cet état de choses ne pouvait durer long-temps. Lorsque l'Eglise eut fait d'assez grands progrès dans l'Occident, les Pontifes romains réglèrent que désormais chaque cité aurait son évêque et formerait une Eglise. Afin de hâter l'application de ce décret, ils établirent eux-mêmes différentes métropoles ecclésiastiques en Occident, selon la circonscription de l'ordre

(1) Voyez l'Introduction.

civil, tandis qu'au temps de saint Pierre et de ses premiers successeurs, il n'y avait point eu d'autre métropole ecclésiastique pour tout l'Occident que Rome même. Les conciles qui furent célébrés presque immédiatement après la conversion de Constantin, proclamèrent de nouveau ce point de discipline promulgué d'abord par les Papes, et l'Occident tout entier s'y conforma. Pour l'Orient, il n'en fut pas entièrement de même; le nombre des évêchés y fut toujours plus grand que celui des cités dans l'ordre civil.

Quoique le pays des Diablintes eût souffert, comme celui des Arviens et celui des Cénomans, le terrible fléau des invasions saxones, et que *Nœodunum*, leur capitale, eût été ruiné vers le milieu du IIIe siècle; cette nation, aussi bien que celle des Cénomans, n'avait point tardé à se relever, au moins en partie, de ses ruines; et leurs villes, à la fin du IVe siècle, se trouvaient l'une et l'autre sur la même ligne, au rang des cités épiscopales de la troisième Lyonnaise. C'était précisément à l'époque où l'on commençait à assigner des limites à chacune des Eglises des Gaules; celle des Cénomans comprit tout le pays occupé par cette antique nation, ayant pour chef-lieu l'ancien *Suindinum;* l'Eglise des Diablintes s'étendit dans les limites assignées à ce peuple, et les pasteurs de ce nouveau troupeau durent établir leur chaire soit dans l'ancien *Nœodunum*, soit dans quelque lieu voisin. Au reste, il n'est nullement nécessaire de rechercher le lieu où siégeaient ces évêques, dont la vie et les gestes nous sont inconnus, et qui furent réduits, comme ceux des cités voisines, à recommencer sur de nouvelles bases l'œuvre de la conversion du pays et des hôtes barbares qui s'y étaient fixés.

Cette séparation des deux Eglises devait, dans l'intention des décrets pontificaux, avoir une durée aussi longue que les Eglises elles-mêmes; mais bientôt de nouveaux malheurs vinrent fondre sur notre pays; un autre flot de l'invasion barbare lança sur lui une horde d'aventuriers avides de pillage et de ruines; la population fut décimée et la nation des Diablintes tellement réduite, qu'elle cessa de tenir rang parmi les cités de la Gaule et d'avoir son évêché. C'est alors

que les évêques du Mans reçurent du Saint-Siège l'ordre d'étendre leurs soins sur cette population malheureuse, et nous verrons bientôt, particulièrement à l'épiscopat de saint Innocent, la foi commencer à refleurir dans ces mêmes lieux, grâce surtout aux travaux apostoliques des moines (1).

Cependant tout porte à croire que les missionnaires de la parole évangélique ne manquèrent jamais, et que l'on vit, au milieu des persécutions les plus violentes, des apôtres nouveaux qui soutinrent la foi du petit troupeau fidèle, et convertirent même des idolâtres. Au nombre de ceux qui parurent vraisemblablement à cette époque dans le diocèse du Mans, nous comptons saint Beatus (2).

(1) Voir la note 4e, à la fin du volume.

(2) *Acta Sanctorum, ad diem* IX *maii, Vita sancti Beati.* — Le P. Le Long dit, en parlant de ce saint, qu'il a fleuri au IVe ou au Ve siècle, et que sa Vie ne peut pas faire une grande autorité. — Le Long et Fontette, *Bibliothèque historique de la France*, liv. II, no 4330. — Dom Rivet porte sur cette légende un jugement à peu près semblable : « Les continuateurs « de Bollandus, dit-il, qui ont publié la légende de saint Beat, prêtre, « qui finit ses jours, on ignore précisément en quel temps, près du Châ- « teau-du-Loir au Maine, l'ont préférée à plusieurs autres vies du même « saint, qui leur ont passé sous les yeux. Cependant on n'y découvre « point le caractère d'un missionnaire, qu'elle fait venir prêcher dans les « Gaules, envoyé par saint Pierre; et tout ce qu'on y dit, ne paraît avoir « d'autre fondement que des traditions populaires. Comme l'auteur affecte « dans sa narration de faire sentir le besoin d'une grâce prévenante pour « toutes les actions de piété, c'est ce qui nous a fait juger qu'il pouvait « fort bien avoir vécu du temps des disputes qu'il y eut au IXe siècle sur « ce sujet. » — Dom Rivet, *Histoire littéraire de la France*, tom. V, pag. 331. — Le P. Henschenius exprime aussi des doutes sur la valeur historique de plusieurs traits racontés dans cette légende; mais il y reconnaît un fond vraiment respectable. Ainsi, il est indubitable que ce saint prêtre a été honoré d'un culte fort ancien et fort répandu, comme le savant éditeur le prouve par l'autorité de beaucoup de martyrologes, témoignages auxquels Giorgi a encore ajouté de nouvelles preuves; il est incontestable qu'il a habité le Vendomois, et qu'il est venu mourir dans notre diocèse; il est certain qu'il a prêché à Nantes, etc. La grande difficulté est de trouver l'époque à laquelle il a vécu. Nous suivons l'opinion du P. Le Long en rapportant cette vie au IVe siècle, à un temps où la foi ayant été cruellement attaquée dans notre pays, de nouveaux missionnaires durent y être envoyés.

Beatus (1) était né à Rome au sein d'une famille opulente, dit-on, mais de bonne heure il renonça aux richesses, distribua ses biens aux pauvres, et fut envoyé par le Pontife romain pour prêcher l'évangile dans la Gaule, qui renfermait encore un si grand nombre d'infidèles. Beatus s'acquitta de ce ministère avec un grand zèle; il prêcha d'abord dans l'Aquitaine où il restait beaucoup de partisans du vieux culte, et où l'hérésie arienne faisait de grands ravages dans les Eglises. Il convertit un bon nombre de ceux auxquels il annonça Jésus-Christ; puis il vint dans l'Armôrique où les périls de la foi étaient plus grands encore. Il y prêcha également en différentes contrées, convertissant toujours quelques infidèles. Sur la fin de sa carrière apostolique, il vint prêcher dans la cité de Nantes (2), et il s'informa auprès des bateliers qui parcouraient la Loire, d'un lieu où il pourrait trouver le repos de la solitude. Ces hommes lui indiquèrent, comme une situation conforme à ses goûts, les bords du Loir qu'ils avaient quelquefois remonté, ils lui dépeignirent les rivages déserts alors de cette paisible rivière, et les grottes que l'on y trouvait naturellement creusées dans le rocher. Beatus se hâta de se rendre au lieu indiqué, mais quand il y arriva, les habitants du voisinage lui apprirent, qu'au fond de la grotte solitaire et environnée de bois qu'il désirait habiter, un horrible serpent faisait sa demeure, et de là, répandait la terreur dans la contrée. La confiance de Beatus ne fut point ébranlée par cette nouvelle, il se rendit à la caverne, et détruisit le serpent par la vertu du signe de la croix (3); puis il nettoya la grotte, et en fit le lieu de sa retraite. Il y demeura seul avec un disciple plus jeune que lui, nommé Ila, qui l'avait accompagné dans ses courses apostoliques. Quoique tout entier livré aux exercices de la pénitence et de la

(1) Vulgairement saint Béat, Bié ou Bienheuré.

(2) Un lectionnaire ancien de l'Eglise de Paris, cité par le P. Henschenius, porte ces mots : *divertit in civitatem Cenomanicam;* mais c'est évidemment une faute qui ne se trouve point dans les autres manuscrits.

(3) C'est pour cela qu'on le représente un bâton à la main, foulant un dragon sous ses pieds.

contemplation, il ne laissait pas d'annoncer encore la parole de Dieu dans les pays voisins de sa solitude. Le lieu que Beatus habitait était près de Château-du-Loir, dans le diocèse du Mans (1).

Saint Beatus vécut jusqu'à une extrême vieillesse, et plus d'une fois ses mérites éclatèrent par des miracles. Enfin il mourut, et au bruit de sa mort, des hommes religieux de la contrée se rassemblèrent, et ensevelirent son corps dans la grotte, témoin de ses austérités et de ses vertus. C'était le septième des ides de mai (2).

Long-temps après, une vierge nommée Alesia ou Aleffa, consacrée à Dieu dès son enfance, et qui édifia pendant sa vie, par les exemples de toutes les vertus, la région de Château-du-Loir, voulut être enterrée après sa mort dans la grotte où reposaient les restes précieux de saint Beatus. Ses intentions furent remplies, et à partir de ce jour, les miracles qui se faisaient dans ce sanctuaire devinrent plus nombreux, et le concours des pèlerins s'accrut avec ces signes de la protection du Ciel (3).

Au XI[e] siècle, le corps de saint Beatus fut transféré à Laon, et déposé dans la cathédrale. En 1564, les Bénédictins de l'abbaye de la Trinité de Vendôme obtinrent une partie de ses reliques (4).

(1) Cumque curiose a navigantibus investigaret hujusmodi negotium, audivit a naucleris de Vendonense oppido carum sibi nuntium, esse videlicet cavernam excisam in lapide remotiore quodam, non longe a castro Ledo, ad radices montis, desuper nemore contecto. — *Vita sancti Beati*, num. 4.

(2) C'est-à-dire le 9 mai.

(3) Sancta Alesia, virgo Deo dicata et signis inclyta... *Vetus Breviarium.* — Post hæc peracto longo spatio, Aleffa quædam femina, ex infantia Christo consecrata, nobili fulgens ex genere...... — *Vita sancti Beati*, num. 7.

(4) Godescard, *Vies des Saints*, au 8 mai, citant les nouveaux Bréviaires de Blois et de Chartres. — Voir surtout l'abbé Simon, *Histoire de Vendôme*, tom. III, pag. 62-80 et *passim*. — Ce dernier auteur semble avoir bien étudié ce qui concerne le culte de ce saint, mais, pour ses Actes, il ne les a pas connus.

CHAPITRE II.

(348 — 497.)

I.

ÉPISCOPAT DE SAINT LIBOIRE. — (348—390.)

Situation de l'Eglise. — Saint Liboire. — Sa piété. — Eglises fondées par lui. — Son amitié avec saint Martin. — Sa mort et ses funérailles. — Saint Maurille, évêque d'Angers. — Saint Hilaire d'Oisé.

Après les désordres et les bouleversements qu'avait causés dans toutes les contrées armoricaines la présence des bandes saxones acharnées au pillage, à l'incendie, et surtout ennemies de la religion chrétienne, l'Evangile avait besoin d'être proclamé de nouveau, et il fallait pour ainsi dire reprendre en sous-œuvre l'apostolat de la contrée. Aussi l'épiscopat de saint Liboire est-il justement regardé comme la grande époque de la conversion de notre province. Dans toute la Gaule, mais surtout dans le pays compris entre l'Océan, la Seine et la Loire (1), le paganisme reçut alors les attaques les plus décisives. Plusieurs Eglises de la seconde et de la troisième Lyonnaises, datent leur origine de la moitié du IV[e] siècle, c'est-à-dire que depuis cette époque elles peuvent présenter une suite de pasteurs assez complète, car l'Evangile avait été précédemment annoncé dans toutes ces contrées. Mais ce fut surtout par l'évangélisation des campagnes et par la conversion de leurs habitants, que cette époque fut glorieuse

(1) Tractus Armoricanus.

pour les Eglises gauloises et en particulier pour les Eglises armoricaines (1).

L'impulsion fut donnée par le grand thaumaturge de la Gaule, saint Martin. Sa vie tout entière fut une lutte contre le druidisme, si vivace encore dans toutes les contrées occidentales. Les travaux de cet admirable évêque ne cessèrent point avec sa vie; ils furent continués par ses disciples qui devinrent autant d'apôtres, et par les moines qu'il attira en grand nombre dans son diocèse, et dans les diocèses voisins de son Eglise; car partout où il prêchait il établissait un monastère. Bientôt l'ordre monastique devint si florissant, qu'on vit en peu de temps toutes les Gaules peuplées d'une infinité de saints religieux, qui tous reconnaissaient saint Martin pour leur père (2).

Mais, si saint Martin fut présent par son zèle à toutes les Eglises occidentales de la Gaule, aucune, après celle qu'il avait reçue à gouverner immédiatement, n'obtint de cet homme apostolique des soins aussi assidus que l'Église du Mans. Il la dirigea pendant long-temps par les conseils de la tendre amitié qui l'unissait à saint Liboire; il lui choisit un pasteur après la mort de son ami, et lui laissa un de ses disciples qui fut appelé à son tour à la gouverner.

Toutefois, il ne faut pas oublier qu'au moment où saint Liboire fut élu pour succéder à une suite d'évêques, dont les noms et les gestes nous sont inconnus, la société chrétienne avait vu s'ouvrir pour elle une ère nouvelle. Elle n'avait plus à craindre les persécutions de l'empire ; elle recevait même les faveurs du pouvoir. Dès l'origine, les chrétiens avaient volontairement porté leurs querelles devant leur évêque, mais à cette époque ils furent obligés de le faire (3); de

(1) Sévère Sulpice, *Vita beati Martini*, num. 10.

(2) Ut jam ibi nullus locus sit, qui non aut ecclesiis frequentissimis, aut monasteriis sit repletus. Nam ubi fana destruxerat, statim ibi aut ecclesias, aut monasteria construebat.—Sévère Sulpice, *Op. cit.*, num. 10, et *passim*. — *Epistola ad Bassulam*.

(3) *Nouveau Traité de Diplomatique*, tom. I, pag. 423.

même les fonctions de défenseur, qui donnaient tant de pouvoir à celui qui en était revêtu, furent dès lors dévolues à l'évêque, et ce furent les vœux du peuple qui lui conférèrent cette nouvelle dignité (1). Ainsi il fut désormais dans la cité pasteur et magistrat. Le premier qui nous soit connu, comme ayant exercé parmi nos pères cette double fonction, est saint Liboire.

Liboire (2) était né au sein d'une famille puissante dans la Gaule, et il parut doué, dès son enfance, de dons si remarquables, que tout le monde, en l'admirant, attendait de lui de grandes choses (3). On le vit dès lors, plein de dégoût pour les vanités de la terre, s'appliquer à acquérir la science des choses saintes. Il trouva dans l'école catéchismale, sous la conduite de l'évêque et de son archidiacre, l'instruction qui devait le former pour être un digne conducteur du troupeau fidèle. Mais le Saint-Esprit agissait plus encore au fond de son âme, et le préparait à recevoir les grâces abondantes d'un ministère apostolique.

A la mort de l'évêque, il n'y eut qu'une voix dans le clergé et le peuple du Mans pour porter Liboire sur le siège vacant. Alors on vit briller avec plus d'éclat encore tout ce que l'on avait pu attendre de sa sainteté, de son zèle et de sa science. Les jours de son épiscopat furent des jours de bénédiction pour l'Eglise du Mans; le nombre des fidèles augmenta prodigieusement par la conversion des idolâtres, et l'erreur recula de plus en plus dans les ténèbres.

Cependant Liboire, destiné à accomplir de si grands travaux pour la gloire de Dieu pendant son épiscopat, avait ressenti un éloignement des plus marqués pour ce ministère. Comme le grand évêque de Tours, son ami, il avait essayé

(1) M. Aug. Thierry, *Récits des temps Mérovingiens*, tom. I, pag. 194.

(2) On trouve quelquefois, au lieu de Liborius, Leporius, Leporinus, ou même Liberius.

(3) *Acta Sanctorum, ad diem* XXIII *julii, Vitæ sancti Liborii.* — Ces vies sont au nombre de quatre. — Hic igitur in Galliis originem ducens, et parentum non ignobili ortus prosapia... — *Vita tertia*, num. 6.

de s'y dérober, en cherchant à persuader au clergé et au peuple qu'il n'était point capable de soutenir une charge aussi pesante; mais ce fut en vain, on était trop convaincu que c'était la volonté de Dieu. Il fallut se rendre à un choix unanime, et les évêques de la province lui imposèrent les mains (1).

Contraint d'accepter la dignité épiscopale, Liboire sut conserver dans le haut rang que dès lors elle donnait, l'humilité et les pratiques d'un rang inférieur. Le peuple du Mans admira son assiduité à se trouver avec les clercs de son Eglise, pour célébrer les veilles et les heures destinées aux louanges de Dieu; on le vit toujours assidu à offrir le sacrifice de propitiation; au reste, il était tout entier aux exercices de piété et aux fonctions de son ministère. Une vie si parfaite et ornée de toutes les vertus contribua beaucoup à rendre ses prédications efficaces, tant pour convertir les idolâtres que pour éclairer et échauffer le zèle de ceux qui déjà avaient embrassé la vraie religion (2).

On dit que, sentant la grande puissance des solennités ecclésiastiques sur l'esprit des peuples, et rempli d'un sentiment profond de religion, il s'appliqua à donner au culte divin un développement qu'il n'avait encore pu acquérir dans notre cité. C'est pour cela que faisant, suivant les ordonnances des canons, une distribution régulière des revenus que son Eglise possédait, et des offrandes que les fidèles apportaient chaque jour, il eut soin d'en conserver une partie considérable pour la décoration des églises et l'ornement du culte; le reste fut distribué aux clercs et aux pauvres. Ce soin fut l'un

(1) Proinde quia tantus in eo cœlestis jubaris splendor celari diu non potuit, sanctitatis ejus ita rumor excrevit, ut totius inclytæ civitatis Cenomanicæ populi ad nunc sibimet eligendum pontificem, unanimiter corda converterent..... — *Vita tertia*, num. 8.

(2) Suscepto vero sacerdotio, nihil ex studio sanctitatis, quam prius exercuerat, dereliquit : Neque illum tantæ dignitatis honores solitæ religionis mutare fecerunt mores, nec ecclesiasticorum occupationes negotiorum quidquam ex quotidiana divinæ laudis et placationis servitute prætermittere coegerunt. — *Vita tertia*, num. 9, 10, 11, etc.

de ceux qui rendirent Liboire remarquable parmi tous les évêques des Gaules à cette époque (1).

Avec ce zèle et par la prédication continuelle qu'il exerça dans tout son diocèse, pendant la durée entière de son épiscopat, il parvint à fonder dix-sept églises en divers lieux. Ces fondations se firent, dit-on, à Coulans, à Sillé, à Rouez, à Champgenéteux, à Malicorne, à Assé-le-Boisne, à Allonnes, ou, selon d'autres auteurs, à Alençon, c'est-à-dire au faubourg de Montsor, à Saint-Georges-de-la-Couée, à Bannes, à Lucé-sous-Ballon, à Loulne qui est aujourd'hui le bourg de Saint - Georges - des - Bois, à Marçon, à Poillé, à Mayet, à Nuillé-sur-Ouette et à Cosmes.

Il paraît même que Liboire parvint à convertir, dans le pays occupé par les Saxons, une population assez nombreuse pour y fonder une communauté chrétienne, et y consacrer une église au vrai Dieu. On doit remarquer aussi que le plus grand nombre des églises dont la fondation lui est attribuée, se trouve situé près du canton qu'habitaient ces terribles étrangers.

Les premiers historiens de notre grand évêque concluent son éloge, en disant qu'il fut toujours uni d'une étroite amitié avec saint Martin. Ce saint prélat remplissait alors le monde du bruit de sa vertu et de ses miracles; on accourait de toutes les Gaules, de l'Italie et même des parties les plus reculées de l'Orient, pour profiter de ses exemples et de ses instructions. Aussi le nombre de ses disciples devint bientôt prodigieux; les monastères qu'il bâtit pour eux remplirent, en peu d'années, non seulement le pays des Turones, mais encore ceux des Andegaves, des Carnutes, des Cénomans. Des contrées bien plus éloignées, comme le pays des Ségusiens et des Allobroges, voulurent avoir de ses disciples et leur donnèrent des mo-

(1) Habuit vir sanctus hoc præ ceteris tum temporis pontificibus, religionis et Dei amoris indicium speciale, quod omnia, quæ ad ejus laudem jugiter celebrandam et ecclesiastici cultus officium pertinent, totis nisibus amplificare, provehere, atque adornare contendit..... — *Vita tertia*, num. 12, 13, 14.



nastères. Saint Martin voyait avec joie cette propagation prodigieuse, et Sévère Sulpice célèbre le grand nombre de personnes que le saint évêque avait attirées sous la discipline claustrale, comme la plus belle gloire du puissant thaumaturge (1).

Cependant, au milieu de tant d'esprits excellents et d'âmes élevées que Martin réunissait autour de lui, une tendresse et une estime particulières l'unissaient à l'évêque Liboire. Souvent dans les courses apostoliques qu'il ne cessait de faire, accompagné de quelques uns de ses disciples, à travers les campagnes armoricaines, pour en déraciner l'idolâtrie, il se dirigeait vers le pays des Cénomans, et venait se reposer près de son ami. De son côté, Liboire ne manquait pas d'aller souvent visiter le grand évêque de Tours.

L'amitié de ces deux grandes âmes parut surtout au moment où Liboire fut appelé à jouir de la récompense de ses travaux. Ce saint évêque étant tombé, après un long ministère, dans une maladie très violente, comprit aussitôt que l'heure de sa mort ne tarderait pas. En même temps, saint Martin, qui se trouvait alors dans sa cité épiscopale, eut une vision céleste, et reçut ordre, par la bouche d'un ange, de se rendre dans la ville du Mans pour visiter le serviteur de Dieu. Il se hâta d'obéir au Ciel, et partit accompagné de quelques uns de ses disciples. En arrivant au Mans, il trouva l'évêque Liboire réduit à l'extrémité, et cependant tout occupé des louanges de Dieu et du bonheur du ciel. La présence de saint Martin causa une grande joie à son ami expirant; mais il n'est donné à personne, dit le narrateur ancien, de rapporter dignement leurs entretiens tout spirituels, tout célestes, tout divins, et de dire avec quels transports mutuels ils se virent, avec quelle douleur ils supportèrent une séparation momentanée. L'un allait recevoir la couronne éternelle; pour l'autre, elle était différée quelque temps encore; et Martin devait continuer à combattre pour

(1) *Epistola ad Bassulam.*

le camp du Seigneur (1). Enfin Liboire rendit son âme à Dieu le dix des calendes d'août, suivant l'opinion la plus probable (2)

Au bruit de sa mort, on accourut de toutes parts pour honorer sa sépulture, et aussi pour voir le grand Martin, la merveille de son siècle. Les évêques de la province vinrent suivant l'usage et la discipline de ces temps; mais soit que saint Victrice qui était alors évêque de Rouen, et métropolitain de toute la seconde Lyonnaise ne fut pas présent, soit par égard pour saint Martin qu'il vénérait comme un maître (3), soit enfin à cause de l'amitié qui avait uni Liboire et Martin, le métropolitain n'usa pas des droits que lui donnait son rang, et l'honneur de présider aux funérailles fut déféré à l'évêque de Tours. On transporta le corps de notre saint prélat dans la basilique des Apôtres, au cimetière des chrétiens, où reposaient ses prédécesseurs (4).

La sainteté de Liboire avait été signalée pendant sa vie par plusieurs miracles, mais elle le fut après sa mort par un bien plus grand nombre encore; cependant les historiens ne les ont mentionnés que d'une manière générale. On ne connaît avec leurs circonstances que ceux qui s'opérèrent lors de la translation de ses reliques à Paderborn en Westphalie, au IXe siècle, comme nous le raconterons dans la suite de cette histoire.

(1) *Vita Tertia*, num. 15, 16 et 17.

(2) Le 23 juillet. — *Les Gestes des Évêques du Mans* portent le 5 des ides de juin, c'est-à-dire le 9 juin. L'Eglise du Mans célèbre la fête de ce saint confesseur le 23 juillet, et elle regarde ce jour comme celui de sa mort. Autrefois, elle célébrait encore sa mémoire le 29 avril, jour de sa translation par saint Aldric, et le 28 mai, jour de la réception de ses reliques à Paderborn. A Aymeries, en Hainaut, aujourd'hui dans le département du Nord (canton de Berlaimont), on fait encore une fête particulière de saint Liboire, le 23 mai, anniversaire de la translation dans ce lieu d'une partie de ses reliques.

(3) S. Paulin de Nole, *Epistola* XVIII *ad Victric.* — *Vita ejusdem*, cap. IV.

(4) *Vita tertia*, num. 17.



En même temps que saint Liboire gouvernait avec tant de gloire l'Eglise du Mans, un disciple de saint Martin, saint Maurilius, ou comme on l'appelle aujourd'hui saint Maurille, conduisait les fidèles de l'Anjou. Cet homme de Dieu avait abandonné les avantages d'une haute naissance pour venir se ranger sous la discipline du grand évêque de Tours; puis il passa chez les Andegaves, et bâtit à Chalonnes un monastère qu'il gouverna sans cesser de prêcher l'Evangile dans toute la contrée. L'évêque d'Angers étant venu à mourir, le clergé et le peuple s'assemblèrent pour lui donner un successeur, et saint Martin s'y rendit aussi comme évêque comprovincial, afin d'assister à la consécration de l'élu. Mais les votes étaient depuis long-temps partagés, lorsque l'évêque de Tours déclara à l'assemblée des frères qu'elle devait faire choix de Maurilius, l'abbé de Chalonnes. Maurilius résista, il préférait l'obscurité de son cloître à l'éclat du siége épiscopal, mais enfin il se rendit et saint Martin lui imposa les mains.

Les fidèles du Mans ne tardèrent pas à être informés de toutes les vertus du nouvel évêque d'Angers; l'éclat des miracles qu'il opérait était parvenu jusqu'à eux, et ils se les racontaient les uns aux autres. Un jour qu'il était venu visiter leur Eglise, et qu'il s'en retournait en paix vers sa ville épiscopale, après avoir accompli avec bénédiction son charitable ministère, il rencontra une famille désolée qui venait implorer son secours pour un pauvre enfant perclus de tous ses membres. Cette malheureuse famille habitait près d'un pont que l'on voyait dès lors sur la rivière de l'Huisne, à une petite distance de la ville du Mans, sur la route qui conduisait dans le pays des Turones et des Andegaves, à Pontlieue (1). Les parents de cet enfant le déposèrent aux pieds du saint, poussant de grands cris et suppliant d'avoir pitié de lui et d'eux-mêmes. Bientôt tous les habitants du lieu accoururent joignant leurs prières à celles de ces parents désolés. Maurilius ne se rendit pas tout d'abord à leur demande; mais à la fin il céda, et subjugué par un mouvement surnaturel, il se prosterna

(1) Pons-Leugæ.

pour prier. Bientôt les membres de l'enfant commencèrent à se dégager. Alors l'homme de Dieu le prit par la main, l'enfant se releva parfaitement sain, et l'évêque le rendit à ses parents, qui le reçurent avec de grands transports de joie, et le ramenèrent à leur maison en bénissant Dieu et leur bienfaiteur (1).

Liboire était uni par les liens de l'estime et de l'affection avec un autre saint personnage, qui édifiait l'Eglise du Mans à la même époque. Il se nommait Hilaire, et était né d'une famille gauloise, mais puissante par sa noblesse et ses richesses. Il abandonna jeune encore ses parents et l'Aquitaine qu'ils habitaient, et vint se retirer dans le Maine. Du sein de la solitude qu'il s'était choisie, il donna l'exemple de toutes les vertus, et quelque profonde que fût sa retraite, elle ne put entièrement cacher l'éclat de ses mérites; Liboire digne de les apprécier, aimait à le visiter et à jouir de ses entretiens.

Hilaire était disciple et fils adoptif du grand saint Hilaire de Poitiers, qui l'avait levé des fonds du baptême; il fit à l'école d'un si habile maître, de grands progrès dans les lettres, et fut de bonne heure élevé au sacerdoce. Il partagea, dit-on, les travaux du saint évêque: mais quand la faction arienne, devenue puissante par la protection de l'empereur

(1) Cum evocatus fuisset beatus Maurilius ob fratrum visitationem Cenomanicam civitatem, revertente eo post negotium confectum in pace, ad Pontem-Leugæ jacebat puer, quem parentes ejus obviam venienti sancto antistiti posuerant; qui omnem compagem membrorum obvolutus, ita ut glomus involvi solet, tenebatur astrictus. Ad beatum pontificem ululare miseri parentes pro filio infelici cœperunt, ut utriusque misereretur. Nec aliud sacerdos facere potuit, non absque importunitatis violentia, petitione plebis instante, quam consueta clementia cogebat, et Domini suggerebat voluntas. Prosternit se in orationem diutius; nec longa interfuit mora, illo orante cœperunt contracti membra paulatim extendi, et venæ suos agnoscere discursus. Apprehensa tandem a præsule ejus manu, protinus erigitur. Læti parentes cum filio incolumi reddito vadunt domum, laudantes Deum, et gloriosi pontificis merita prædicantes. — *Acta Sanctorum, ad diem* XIII *septembris, Vita sancti Maurilii, auctore sancto Magnobodo*, num. 20.

Constance, eut fait exiler en Phrygie ce grand docteur, le plus ferme appui de l'orthodoxie dans la Gaule, son disciple ne pensa plus qu'à suivre l'attrait qui l'appelait dans la solitude. Pour mieux réussir dans son dessein, et pour trouver un asile plus sûr contre le monde et toutes ses séductions, il quitta cette brillante Aquitaine où il était né, et dont les riches habitants avaient encore à cette époque, conservé toutes les habitudes polies, mais sensuelles des municipes gallo-romains (1). Notre pays offrait un spectacle différent, Hilaire vint y fixer son séjour.

En arrivant dans le pays des Cénomans, il rencontra sur sa route un pauvre presque nu; il n'hésita pas, coupa en deux son manteau, et lui en donna la moitié pour couvrir sa nudité. Passant un jour devant un temple consacré aux idoles, et voyant les païens s'y livrer aux plus honteux excès, et aux plus grossières superstitions, il sentit son zèle s'enflammer, renversa les idoles et détruisit le temple : les païens surpris de cette action ne firent pas la moindre résistance, et plusieurs ouvrirent les yeux à la lumière.

Hilaire, à son arrivée au Mans, aperçut à la porte de l'église cathédrale, un pauvre boîteux qu'il délivra de son infirmité. Il logea chez un homme appelé Marc, dont la femme, nommée Falça, était muette; le saint posa son doigt sur la bouche de cette femme, et aussitôt elle recouvra l'usage de la parole. Un homme qui avait le bras droit frappé de paralysie lui fut ensuite présenté, Hilaire pria pour lui, et bientôt cet infortuné se trouva parfaitement guéri.

Saint Liboire fit au serviteur de Dieu l'accueil le plus bienveillant; il l'engagea à s'établir dans son diocèse, et le pria d'y travailler à éclairer les peuples par sa prédication. Saint Hilaire remplit pendant tout le reste de sa vie ce ministère, avec beaucoup de zèle et de succès. La cellule qu'il s'était fait construire, et de laquelle il sortait chaque jour pour évangé-

(1) Villemain, *de l'Eloquence chrétienne dans le* IVe *siècle. — Saint Hilaire.*

liser les populations voisines, était située, dit-on, aux environs de *Caderæ* (Cerans), où les idolâtres du pays avaient un sanctuaire vénéré (1).

Cependant saint Hilaire de Poitiers fut renvoyé dans son diocèse sur les instances de ceux-là mêmes qui l'avaient fait exiler. Les ariens engagèrent Constance à délivrer l'Orient d'un homme qui n'était, selon eux, qu'un brouillon et un perturbateur de la paix. Leur vœu fut exaucé; le saint évêque put rentrer dans les Gaules en l'année 360. Il revint dans son diocèse avide de revoir son pasteur, et il le gouverna en paix jusqu'à sa mort, arrivée en 368. Notre saint ayant appris dans sa solitude de Cerans, que son maître avait cessé de vivre, voulut aller visiter son tombeau; mais à peine était-il arrivé au bourg d'*Auciacus* (Oisé), qu'il fut saisi d'une fièvre chaude à laquelle il succomba peu de jours après. Il mourut aux calendes de juillet (2). Il fut enterré à Oisé, et le nom de ce village ajouté au sien, sert constamment à le désigner. Dès le VIe siècle, on dédia, dans la ville du Mans, une basilique desservie par des moines, sous le patronage de notre saint ermite. Cependant son corps resta plus de cinq cents ans dans le lieu de sa mort; mais enfin, saint Aldric, déterminé par les miracles qui se faisaient continuellement au tombeau du saint solitaire, transporta ses reliques dans la ville épiscopale, comme nous le raconterons dans la suite (3).

(1) On voit encore au bas de la butte de Bruon, dans la commune de Cerans, un peulvan et un dolmen, connus sous le nom de Table-de-Vignolle.

(2) Le 1er juillet.

(3) Il n'existe aucun document ancien sur l'histoire de saint Hilaire d'Oisé. Ce que nous avons raconté est tiré des leçons pour l'office du saint, composées par R. D. Portier, principal du collége de la Juiverie, au Mans, et aussi curé de Saint-Hilaire en la même ville, qui ont été publiées dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, au 1er jour de juillet, pag. 39-42. Le P. du Sollier a mis en tête un commentaire dans lequel il exprime plus d'un doute sur les particularités contenues dans cette légende; ces doutes semblent assez fondés, pour la plupart. Cependant, il

II.

ÉPISCOPAT DE SAINT VICTOR Ier. — (390—422.)

Saint Victor, sous-diacre de l'Eglise du Mans. — Son élection miraculeuse à l'épiscopat. — Consécration de Maura. — Baptême de Victorius. — Soulèvement des Armoricains. — Saint Demetrius.

Lorsque saint Martin vint au Mans, sur la révélation qu'il avait eue, pour assister saint Liboire à ses derniers moments, il priait Dieu tout en continuant son voyage, de donner à notre Eglise un digne successeur de l'évêque qu'elle allait bientôt perdre. Comme il approchait de la ville, toujours préoccupé de la même pensée, il aperçut, à quelque distance de la route qu'il suivait, voyageant sur son âne à l'ordinaire, et suivi de quelques disciples (1), un homme occupé à cultiver sa vigne, et une lumière surnaturelle lui fit connaître que cet homme était le successeur choisi par le Ciel pour tenir la place de Liboire (2).

C'était un disciple de l'évêque Liboire, et il se nommait

doit se trouver dans ces récits un fond très vrai, et le docte jésuite semble avoir outrepassé les limites d'une juste critique, quand il exprime l'opinion que ce saint a bien pu ne venir dans le Maine qu'au temps de saint Innocent. Cette opinion est doublement inadmissible, d'abord parce qu'elle est entièrement gratuite, ensuite parce que l'époque de saint Innocent nous est mieux connue que celle à laquelle on rapporte la vie du saint anachorète. Nous n'avons point hésité à nous écarter de tous les hagiographes et historiens, en substituant le nom de saint Liboire à ceux de saint Victor et de saint Victorius, parce que des dates certaines exigent ce changement.

(1) ..... Qui (Martinus) angelica revelatione venit ad Pontificis exequias, comitantibus scilicet suis sanctissimis discipulis. — *Vita prima sancti Liborii*, num. 4.

(2) *Acta Sanctorum*, *ad diem* XXV *augusti*, *Acta sancti Victoris*, num. 1.

Victor. Liboire l'avait élevé au sous-diaconat dont il remplissait les fonctions dans l'église. Au reste, il vivait saintement avec sa femme, la pieuse Maura, et un fils âgé de dix ans, seul fruit de leur mariage. En dehors des fonctions de son ordre, il s'occupait à cultiver un petit coin de terre, occupation qui convenait à son humilité, et à la simplicité des mœurs ecclésiastiques de ce temps-là. Mais au milieu de ses travaux extérieurs, son esprit s'occupait des choses de Dieu, et les historiens ont remarqué qu'au moment où saint Martin l'aperçut, il accompagnait son labeur du chant des psaumes, comme le pratiquaient ordinairement les chrétiens les plus pieux (1).

L'évêque de Tours ayant senti intérieurement que le Ciel avait fait choix de cet humble sous-diacre, pour succéder à son ami, l'envoie aussitôt chercher dans sa vigne. Celui-ci obéit sans retard, il arrive tenant encore à la main sa bêche, la tête couverte de poussière et les vêtements en désordre. Saint Martin de son côté, se hâte de descendre de dessus son âne, le salue avec respect et lui dit : « Bénissez-moi, seigneur Victor. » A ces mots le sous-diacre s'incline jusqu'à terre, et dit en se prosternant devant l'homme de Dieu : « Soyez béni, « vous, mon seigneur, et bénies soient vos paroles, puisque « vous daignez adresser des mots aussi flateurs à un pauvre « tel que moi. » — « Je vais vous étonner par des paroles « bien plus surprenantes, ajoute Martin, une grande faveur « vous est réservée, l'honneur des fonctions épiscopales (2). »

Victor, qui ne reconnaissait probablement pas le saint évêque de Tours, crut que cet étranger ne parlait pas sérieusement, et qu'il prenait plaisir à le railler. « Je vois bien,

(1) Cumque venisset ad oppidum civitatis, respexit, et vidit hominem operantem in vinea, eratque clericus subdiaconi ordinem adeptus. Revelatum est in aurem ipsius sancti divinitus, eo quod ipse esset successurus in episcopalem locum. — *Acta sancti Victoris*, num. 1.

(2) ..... Cumque appropinquasset, salutavit eum Martinus pontifex, et ait : Benedic me, Domine Victor. At ille inclinavit se pronus in terram, et adoravit eum, dicens : ..... — *Acta sancti Victoris*, num 2.

« lui dit-il, que vous aimez à plaisanter; pour moi, ce n'est « point là mon affaire, je vais retourner à mon travail; ce« pendant, si vous l'avez pour agréable, je vous suivrai, « et vous accompagnerai jusqu'à la ville. » L'homme de Dieu lui fit déposer sa bêche, et lui mit son propre bâton à la main; puis ils marchèrent de compagnie et arrivèrent bientôt à la cité (1).

En entrant au Mans, saint Martin s'empressa de se rendre à la maison de l'Eglise, où il trouva saint Liboire expirant; après avoir eu avec lui les entretiens dont nous avons parlé plus haut, et accompli les funérailles, il convoqua l'assemblée du clergé et de tous les fidèles, afin d'avoir leurs vœux sur le choix du pasteur qui devait succéder à Liboire. Nous avons fait observer que saint Victrice, évêque de Rouen, et métropolitain de notre province, était probablement absent, ou qu'il avait délégué ses pouvoirs à saint Martin par égard pour ses vertus (2). Mais le clergé et le peuple refusèrent d'exprimer un vœu en présence de Martin; ils le supplièrent tous d'une voix unanime de choisir lui-même celui qu'il jugerait digne d'être le père de cette nombreuse famille : « Fai« tes ce que vous jugerez convenable, lui dirent-ils; car le « Seigneur est avec vous. » Saint Martin déclara alors ce que le Saint-Esprit lui avait révélé, que le sous-diacre Victor était celui que le Ciel destinait à la dignité d'évêque (3).

Il n'y eut qu'une voix dans l'assemblée pour applaudir à

(1) D'après la tradition, la vigne que cultivait saint Victor se voit encore à peu de distance du bourg de Rouillon, et de la maison de la Batizière ou Baptizière; il y a aussi un petit jardin que l'on dit avoir appartenu également à saint Victor. Dans ce jardin, on voit un plan de rosiers dont l'origine, au dire des habitants du lieu, remonte à notre saint évêque; ces rosiers n'ont pu être détruits jusqu'à présent, bien que la charrue les arrache chaque année. Enfin, on montre encore une petite maison située entre le bourg de Rouillon et la rue de Baugé, que l'on tient pour avoir été le lieu où demeuraient saint Victor, Maura et saint Victorius. — *Polyptiques de l'Eglise du Mans*, tom. I, pag. 262. — M. Guillois, *Vies des Saints du Maine*, tom. II, pag. 538.

(2) Voir la note 5e, à la fin du volume.

(3) *Acta sancti Victoris*, num. 4. — *Vitæ sancti Liborii.*

ce choix; mais il ne fut pas facile de déterminer Victor à accepter le fardeau de l'épiscopat. Quand bien même son humilité ne lui eût point exagéré les raisons qu'il alléguait pour s'en défendre, il semblait au premier abord que les motifs sur lesquels il pouvait appuyer son refus étaient des plus graves, et beaucoup de personnes de l'assemblée durent penser que rien ne saurait les détruire. Mais le choix de Dieu devait s'accomplir. Victor fit valoir son incapacité et son état d'homme marié. Mais son incapacité n'était qu'apparente, et sa rusticité couvrait des qualités supérieures. Il est vrai qu'à cette époque plus que jamais, l'épiscopat demandait dans celui qui y était élevé, l'union de la vertu et de l'intelligence: les évêques avaient été appelés dans les conseils de l'Etat, souvent ils étaient à même de paraitre au palais impérial pour les intérêts de leur troupeau, pour les prisonniers, les pauvres, les malheureux de toute espèce. Saint Martin lui-même se montra plusieurs fois à la cour, pour présenter au maître de l'empire ses requêtes. D'ailleurs dans les cités où la plus grande partie de la population était déjà chrétienne, on avait remis entre les mains de l'évêque les fonctions les plus honorables et les plus délicates de l'administration municipale. Cette investiture d'une si haute influence n'avait point été donnée par des rescrits impériaux, quoique ceux-ci même n'aient pas entièrement manqué; c'étaient les peuples, qui par acclamation, avaient voulu réunir sur la tête du pasteur, auquel ils étaient accoutumés à donner le doux nom de Père, le titre de défenseur de la cité. Si l'on ajoute à cette nouvelle difficulté attachée dès lors inséparablement à la dignité épiscopale, l'état de trouble et d'agitation où étaient à cette époque les provinces armoricaines, ainsi que nous allons bientôt le raconter, on concevra les terreurs de Victor. Cependant elles ne furent point écoutées : le peuple qui l'environnait et qui le proclamait évêque, savait quels trésors le Saint Esprit avait renfermés en lui.

Mais un obstacle plus puissant semblait d'abord devoir faire échouer les unanimes désirs du clergé et du peuple; c'était le mariage dans lequel Victor était engagé. La discipline qui

imposait la continence à tous les ordres supérieurs au sous-diaconat était universellement reçue, elle ne pouvait en aucun cas souffrir d'atteinte. Mais le Ciel qui avait inspiré l'élection, confirma son ouvrage en plaçant dans les cœurs de Victor et de Maura, le souhait d'une parfaite continence. Victor ne fit pas difficulté d'avouer que tel était son désir. Alors l'évêque de Tours envoya ordre à Maura de venir le trouver au milieu de l'assemblée : elle accourut aussitôt, et en arrivant se prosterna, suivant l'usage constant de ces siècles, aux pieds des évêques réunis, et de saint Martin qui les présidait. « Femme, lui dit Martin, consentez-vous à ce que vo« tre époux devienne évêque du Mans ? » — « Seigneur, « répondit-elle toute étonnée, je suis indigne de voir une « telle merveille de la bonté de Dieu. » — « Mais, dit Martin, « si cela arrive, que trouverez-vous à y opposer ou à dire? » — « Si je puis voir cette merveille de la droite de Dieu, dit« elle alors, je désire que mon mari me soit désormais comme « un frère, que je sois pour lui une sœur, et que tous deux « nous ne soyons uniquement occupés qu'à servir Dieu. »

Ces paroles comblèrent les désirs de l'assemblée. Les évêques, le clergé et le peuple pressèrent saint Martin d'achever ce que tous les cœurs désiraient si vivement. L'homme de Dieu qui partageait la joie de la multitude, imposa les mains à Victor, et le fit asseoir dans la chaire de saint Julien (1).

Cependant la grâce divine continuait d'agir avec une grande force dans l'âme de la pieuse Maura. Non contente du sacrifice qu'elle venait d'offrir à Dieu, elle pria saint Martin de lui imposer sans plus tarder le voile de continence, contractant par là un lien plus intime avec l'Eglise et de nouvelles obligations. Martin qui s'était fait l'apôtre de la vie religieuse, dans tous les développements que pouvait inspirer l'Esprit de Dieu, applaudit à cette résolution, et donna de sa propre main à Maura le voile et la bénédiction des veuves.

Ainsi, et ce fait en est la preuve, il n'y avait pas seule-

(1) *Acta sancti Victoris*, num. 4.

ment dans l'Eglise du Mans des monastères de moines et de vierges, mais on y voyait dès lors des veuves, pratiquant la vie pénitente qu'imposait le voile de continence (1).

Toutefois, nous devons faire observer que dans cette circonstance, toutes les prescriptions des canons ne furent pas observées. Ainsi, bien que les Constitutions Apostoliques fussent certainement connues et suivies généralement dans les Eglises de la Gaule, à cette époque, et qu'elles défendissent de donner le voile aux veuves qui le demandaient, avant qu'on eut suffisamment éprouvé la solidité de leur résolution (2), saint Martin se rendit néanmoins tout aussitôt aux vœux de Maura, probablement par une inspiration particulière du Ciel, et aussi à cause de l'opinion de vertu dont jouissait cette sainte femme (3).

Il ne restait plus à Victor et à Maura qu'un seul vœu à satisfaire. Le fils qu'ils avaient eu de leur mariage était âgé de dix ans, et n'avait point encore reçu le baptême; les pieux parents souhaitèrent qu'il le reçut des mains de saint Martin. Avant que l'homme de Dieu s'éloignât de la ville du Mans, Maura avec sa naïveté et sa candeur ordinaires, lui exprima le désir qu'elle ressentait de le voir conférer à son fils le caractère de chrétien; l'évêque de Tours accueillit cette proposition avec bonté. Il conféra donc à cet enfant le sacrement de baptême, et lui donna le nom de Victorius; mais il ne voulut point laisser à un autre le soin de le lever des fonds bap-

(1) *Acta sancti Victoris*, num. 7. — Voyez D. Mège, *Dissertation où l'on explique l'origine, l'excellence et les avantages de l'état de Virginité, avec divers Traités de saint Ambroise sur le même sujet.*

(2) Lib. VIII, cap. XXV.

(3) Tunc benedixit eum (Victorem) ipse pontifex cœlesti benedictione et tradidit illi pontificalem honorem. Sed dum hæc ancilla Dei Maura facta esse cognovisset, gaudio magno repleta est, et ait : Domine descendat de manu vestra mutabilis vestis super caput meum, ut placeam Christo, et sit innovatus spiritus rectus in visceribus meis, et lavet me manus tua sancta ab immunditiis meis. Cui ait vir Dei : Impleat Dominus desiderium tuum secundum petitionem cordis tui. Et factum est ita. Cumque accepisset benedictionem quam postulaverat..... — *Acta sancti Victoris*, num. 7.

tismaux. C'était, conformément aux mœurs de cette époque, un engagement solennel et irrévocable de regarder et de traiter désormais cet enfant comme son fils; nous verrons comment saint Martin fut fidèle à remplir cette obligation (1).

Enfin, après que saint Martin eut entièrement rempli le but de son voyage, lorsque déjà les autres évêques de la province étaient retournés à leurs Églises, l'évêque de Tours et l'évêque du Mans se donnant des gages de communion, s'embrassèrent et se firent de touchants adieux (2). Martin emmena avec lui le jeune Victorius, son fils spirituel. Le Ciel, qui destinait cet enfant à de grandes choses, voulut confier son éducation à un maître aussi habile. Tel avait été aussi le désir de Maura (3). C'est qu'en effet il n'était personne alors qui n'eût entendu parler de la sainte discipline qui régnait parmi les disciples de Martin, et souvent les Églises de la Gaule venaient chercher leurs pasteurs, au milieu des clercs qu'il formait dans son école.

Le nouvel évêque du Mans travailla long-temps à sanctifier son troupeau, car son épiscopat fut de beaucoup d'années; enfin il s'endormit dans le Seigneur probablement le sept des calendes de septembre (4), et fut enterré dans la basilique des saints Apôtres, à côté de saint Liboire son maître et de ses autres prédécesseurs. Les nombreux miracles opérés à son tombeau, y attirèrent la foule des fidèles, et ce fut là le commencement du culte que l'Eglise du Mans lui a rendu de temps immémorial.

Pendant cet épiscopat une grande révolution, dans laquelle l'Eglise joua un rôle important, s'accomplissait dans tout le pays compris entre la Seine et la Loire.

(1) *Acta sancti Victoris*, num. 8.

(2) Post hæc vero prædicti pontifices communicantes ad invicem, et valedicentes alterutrum. — *Acta sancti Victoris*, num. 9.

(3) Domine, peto ut baptizetur filius meus de manu tua, et sit spiritualis filius tuus, et serviat tibi cunctis diebus vitæ suæ.... — *Acta sancti Victoris*, num. 8.

(4) L'Eglise du Mans célèbre la fête de saint Victor le 26 août; ce qui autorise à penser qu'il est mort ce même jour.

Les causes de ce soulèvement et ses résultats prendraient trop de place dans notre récit, pour qu'il nous fut possible de les raconter; mais nous ne pouvons passer entièrement sous silence un incident, dont les conséquences furent si étendues et qui toucha de si près l'Eglise du Mans (1).

La Gaule ne fut jamais heureuse sous le gouvernement des Romains. Comme un malade pâle, décharné, défiguré par une longue fièvre brûlante, selon la comparaison d'un ancien (2), altérée de la soif ardente de sa liberté perdue, elle essaya mille fois de la recouvrer; mais ces tentatives furent aussi inutiles que fréquentes. Si la résolution et le courage ne firent point défaut aux Gaulois, leur impuissance vint du manque d'ordre, de discipline et de conduite militaire. De leur côté les empereurs s'attachèrent à gagner la noblesse gauloise, et ils y réussirent; la nation fut trahie par ses chefs. Le peuple cependant continua à souffrir, à se plaindre et à se soulever de temps en temps. Les historiens romains parlent de ces paysans, ces *Bagaudes* comme ils les appellent par dérision, et ils les traitent avec un souverain mépris; mais Salvien et les écrivains ecclésiastiques contemporains font retomber le blâme de ces rébellions sur la mauvaise administration de l'empire. C'est qu'en effet aux causes qui avaient amené les divers soulèvements des premiers Bagaudes, se joignait pour les Armoricains, lors de leur grande révolution, un motif religieux. Les Saxons, dont nous avons déjà parlé, étaient des persécuteurs acharnés du nom chrétien, et l'empire n'avait pu sauver de cette invasion nos contrées, que d'ailleurs il continuait d'épuiser par ses impôts. Les Huns et les Alains, que les empereurs avaient appelés à leur secours, et cantonnés comme auxiliaires sur le territoire d'Orléans et sur les frontières des Armoriques, étaient ou païens ou ariens; infidèles ou hérétiques, à la manière des barbares, ils ne su-

(1) Peut-être aussi ne sera-t-il pas sans utilité de s'arrêter un moment sur cette révolution, son véritable caractère ayant été méconnu et nié par quelques contemporains.

(2) Paul Orose, *Historia*, lib. XI, cap. XII, et lib. VII.

rent pas respecter les croyances des peuples parmi lesquels ils habitaient, aussi les vit-on exciter une indignation générale par leurs sacriléges profanations (1).

Toutefois ce sentiment, puisé dans le respect pour les choses saintes, n'aurait peut-être pas eu assez de force, à cette époque, sur l'esprit de nos pères pour produire à lui seul le soulèvement de tout le pays, si ces barbares n'eussent exercé à l'envi sur la population les plus indignes traitements. Enfin, dès que l'esprit chrétien eut commencé à jeter des racines un peu profondes dans le sol armoricain, il répandit des idées d'ordre, de subordination, en même temps que celles des droits légitimes de l'homme et du respect qui est dû à sa dignité, et l'on vit les différentes cités s'unir entre elles et réussir, en 410, à chasser les magistrats romains.

Le christianisme répandu par la parole des évêques et des moines qui, depuis saint Martin surtout, remplissaient, missionnaires actifs et populaires, toutes les campagnes de ce vaste pays, aida donc à l'heureux succès de l'insurrection nationale des Armoricains. Il en advint que dans ce changement de la société, les chefs des Eglises reçurent généralement le gouvernement des affaires temporelles dans chaque cité (2).

Une insurrection si bien combinée et si heureuse inquiéta les Romains, et pour la réduire promptement, ils firent envahir l'Aquitaine par des bandes visigothes, infestées d'arianisme. Honorius fit cession de cette contrée presque entière à Wallia, leur chef, et on vit ainsi une nouvelle puissance hérétique s'établir, vers 412, dans un pays voisin du nôtre. Toutefois notre province fut, il paraît, préservée de ce venin, grâce aux généreux efforts de ses habitants, qui se maintinrent avec courage dans l'indépendance qu'ils avaient noblement reconquise. Vingt-deux cités, la plupart appartenant

(1) Sidoine Apollinaire, *Panegyricus Aviti*, vers. 246. — Paulin, *Vita sancti Martini*, lib. VI, vers. 116.

(2) MM. Buchez et Roux, *Histoire parlementaire de la Révolution* tom. I, pag. 17.

au territoire armoricain, Paris, Meaux, Auxerre, Troyes, Chartres, Sens, Rouen, Bayeux, Avranches, Evreux, Séez, Lisieux, Coutances, Tours, Rennes, Angers, Nantes, Quimper, Vannes et deux autres villes de Bretagne qui n'existent plus, et enfin le Mans, conservèrent leur franchise. Saint Sidoine Apollinaire, l'éloquent évêque de Clermont, nous apprend que les Saxons, qui avaient d'abord répandu la terreur dans toute notre contrée, aidèrent puissamment les Armoricains à maintenir leur indépendance (1).

En vain le préfet du prétoire des Gaules, Exuperantius, fut chargé de négocier avec ces cités; en vain Honorius et Théodose publièrent leur édit de 418, dont les dispositions semblent faire revivre quelque souvenir des antiques Assemblées nationales des Gaules; les cités indépendantes restèrent inébranlables.

Après avoir chassé les magistrats romains, elles se constituèrent en républiques, et les évêques furent mis à la tête du sénat municipal, fonction qu'ils conservèrent long-temps par la confiance que les peuples avaient en eux, et par le vif attachement que ces prélats témoignèrent pour les intérêts publics (2).

Les cités, afin de se maintenir, se formèrent tout d'abord en confédération; mais cette union, dont les forces furent souvent épuisées par les luttes contre les anciens maîtres de

(1) *Panegyricus Aviti*, vers. 369.

(2) Tractus Armoricani provinciæ se liberarunt, ejectis Romanis præsidibus, et propria quadam republica ex arbitratu suo constituta. Id fuit circa annum CCCCXI. — *Notitia dignitatum imperii*. — Zozime, dans le fragment qui nous est resté du sixième livre de son *Histoire des Empereurs*, se contente de dire que les Armoricains se constituèrent un gouvernement à leur guise. — M. Aug. Thierry, dans ses *Considérations sur l'Histoire de France*, chap. II, traite d'hypothèse cette république des provinces armoricaines, et Montesquieu, *Esprit des Lois*, liv. XXX, chap. XXIV, avance que cette république est restée invisible dans les historiens. Ces assertions ne détruisent point les preuves alléguées par l'abbé Dubos à l'appui de son sentiment.—Voyez encore sur la Confédération armoricaine, D. Bouquet, *Rerum Gallic. et Franc. Scriptores*, tom. I, pag. 587, 633 et 644; l'abbé Lebeuf, *Mémoires concernant l'histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre*, 2e éd. tom. I, pag. 62; M. Buchez, *Actes du congrès de l'Institut historique*, tom. II.

la Gaule, finit par s'affaiblir et on la vit à la fin resserrer ses frontières entre les bords du Loir et ceux de la Loire. Ainsi notre province et la Bretagne restèrent toujours indépendantes. D'ailleurs l'empire était menacé d'une façon plus dangereuse du côté du Rhin; ses légions et son meilleur général, Aëtius, furent obligés de porter de ce côté-là leurs efforts; il fallut donc négocier. Les provinces armoricaines gardèrent leur franchise, elles devinrent alliées de l'empire et maîtresses de leur administration intérieure. Mais le résultat le plus heureux qu'obtinrent le Maine et la Bretagne, ce fut de ne pas recevoir dans leur sein ces garnisons ariennes, qu'un pouvoir dégénéré entretenait à sa solde, et qui occupaient les forts placés sur leurs frontières (1).

Cependant, à la fin du IVe siècle, il y avait dans le pays des Cénomans une colonie de Suèves encore païens, comme nous l'apprend la *Notice de l'Empire*. Ces Suèves, dans leur pays originaire, n'étaient séparés des Saxons que par l'Elbe, et ils partageaient leur zèle fanatique pour la religion d'Odin. C'est ainsi qu'à des époques très rapprochées, le flot de l'invasion barbare ramenait dans notre pays des idolâtres, quand la population gauloise elle-même avait déjà en grande partie abandonné ses faux dieux.

Saint Martin en venant, comme nous l'avons rapporté, visiter l'Eglise des Cénomans, ne lui donna pas seulement un saint pour évêque, mais attira encore dans notre pays un serviteur de Dieu, dont les bienfaits vivent jusqu'aujourd'hui dans le souvenir des peuples qui les ressentirent. Demetrius (2), avait porté les armes avec l'évêque de Tours, et l'on ajoute qu'il était né comme lui en Pannonie; mais par un trait d'une plus heureuse ressemblance, il s'était de son côté avancé dans les voies de Dieu, et n'avait de goût que pour

(1) L'abbé Dubos, *Histoire critique de l'Etablissement de la Monarchie*, liv. II, chap. XIV.

(2) Le nom de saint Demetrius se trouve dans plusieurs martyrologes. — Le Corvaisier, *Histoire des Evêques du Mans*, pag. 88-95, rapporte fort au long l'histoire de ce saint personnage; il nous apprend qu'il l'avait tirée de deux manuscrits différents. Les fautes de chronologie et les

les choses du ciel. Le bruit de la sainteté de Martin, remplissait toute la Gaule et volait même bien au-delà. Demetrius ayant entendu les merveilles que l'on racontait de lui, résolut d'aller le trouver, et de demander son secours pour faire de nouveaux progrès dans la piété. Il se rendait directement à Tours, mais ayant appris que le serviteur de Dieu était au Mans, il tourna ses pas vers cette ville. Au moment où il y arriva, saint Martin était déjà reparti et s'était dirigé vers le pays des Andegaves : Demetrius se mit de nouveau en voyage dans l'espoir de le rejoindre bientôt. Le saint évêque voyageait ordinairement à petites journées, sur un âne, accompagné toujours de quelques moines, ses disciples et les compagnons de ses travaux. D'ailleurs, il s'arrêtait souvent, afin d'annoncer aux païens la parole du salut. Demetrius arriva sur le déclin du jour dans une grande forêt, située entre Oisé et des forges que l'on nomma depuis du Deffais de Vadré, au lieu où l'on voit aujourd'hui la paroisse de la Fontaine-Saint-Martin. Cette forêt, alors fort étendue, renfermait un sanctuaire très fréquenté des païens de toute la contrée; on y adorait la déesse Isis ou quelque divinité gauloise déguisée sous ce nom étranger. Demetrius rencontra des bûcherons qui l'accueillirent avec humanité, et le logèrent dans leur cabane. Pendant la nuit, il vit en songe le saint évêque de Tours venir au-devant de lui; en effet, le lendemain il rencontra saint Martin non loin du lieu où il s'était arrêté.

Heureux de se voir après une longue séparation, ces deux amis bénirent ensemble la divine Providence qui les réunissait, et chantèrent quelques psaumes à sa louange, suivant une coutume pratiquée souvent alors par les serviteurs de Dieu, au moment d'une rencontre et avant tout autre entretien; puis ils donnèrent cours à la joie mutuelle qu'ils éprou-

invraisemblances y sont en grand nombre; mais, comme il le remarque judicieusement, parmi ces fables il se trouve des vérités qu'il est utile de recueillir. Le fond de cette histoire repose sur des monuments respectables, et sur une tradition ancienne; nous avons tâché de dégager les données véritables des erreurs que l'ignorance y avait ajoutées.

vaient, et continuèrent leur route, parlant toujours des choses de Dieu.

Ils arrivèrent bientôt près du sanctuaire de l'idole, et ils y rencontrèrent un seigneur gaulois, homme puissant dans la contrée, qui immolait un bouc à la déesse, pour la guérison d'une jeune fille que le démon tourmentait depuis plusieurs années. Martin et Demetrius entrèrent dans le temple, mais dès qu'ils y furent, les démons, ne pouvant supporter leur présence, se mirent à faire un grand bruit : un orage épouvantable s'éleva sur la forêt, de toutes parts on voyait briller les éclairs et on entendait gronder le tonnerre ; la terre tremblait, et l'idole qui était d'une grandeur démesurée, après s'être agitée sur son autel, tomba en se brisant. Tous ceux qui étaient présents à ce spectacle, furent saisis d'épouvante : mais saint Martin les rassura, et par ses prières, non seulement il fit cesser l'orage, mais il força les démons à prendre la fuite; il guérit aussi la jeune fille, en commandant aux esprits mauvais de la quitter.

Il n'en fallut pas davantage pour convaincre ces idolâtres de la puissance du Dieu que Martin annonçait. Ils s'empressèrent de demander le baptême. Le saint évêque accueillit avec joie leur demande; ils furent promptement initiés à la foi; mais, afin de leur inspirer une juste horreur pour l'idolâtrie, Martin ne voulut pas leur conférer le baptême dans un lieu souillé par tant de sacrifices impies, et il ordonna à tout le monde de sortir du temple. Près de là coulait un ruisseau qui faisait marcher une forge; l'eau n'en parut pas assez pure au saint évêque pour le sacrement qu'il allait administrer; il adressa au Ciel une fervente prière; puis frappant de son bâton un rocher voisin, il en fit jaillir une fontaine qui porte encore le nom de fontaine Saint-Martin (1).

La source qui alimente cette fontaine jaillit au fond d'une

(1) Cette fontaine se voit dans la paroisse du même nom, à quatre lieues de La Flèche. Elle est devenue le but de l'un des plus anciens pèlerinages de la province; on y avait même fondé, avant la révolution, un prieuré de religieuses qui portait le même nom que la paroisse, et dont nous aurons à parler dans la suite.

cavité creusée dans le rocher, et que la limpidité de l'eau laisse facilement apercevoir dans toute sa profondeur. Cette cavité affecte la forme d'un cône tronqué, et l'on voit au fond l'empreinte du pied d'un cheval On rapporte à ce sujet qu'un seigneur de la famille de Champagne, nommé Bellery, espèce d'esprit fort, comme il s'en rencontrait quelquefois dans les manoirs du moyen-âge, voulut un jour, par dérision, faire boire son cheval dans cette fontaine où venait prier le peuple dévot; mais l'animal ayant posé le pied sur le rocher, y enfonça jusqu'à la cuisse et ne put le retirer, que son maître frappé de frayeur, n'eût témoigné son repentir à saint Martin.

Le saint évêque donna, dans ce même lieu, le baptême à un grand nombre de personnes (1). Il exhorta ensuite Demetrius à rester dans ce canton, afin d'affermir dans la foi ces nouveaux chrétiens, et de travailler à la conversion des païens. Demetrius suivit ce conseil; il sut joindre à la vie de prière d'un ermite le zèle ardent d'un apôtre : beaucoup d'idolâtres furent convertis par ses prédications.

La vie de ce personnage fut signalée par plusieurs prodiges. Il guérit deux lépreux en les lavant avec l'eau de la fontaine dont nous venons de parler. Une troupe de démons s'étaient retirés dans une forêt voisine, d'où ils attaquaient les passants, et tourmentaient en mille manières les habitants de Mézerai, de Ligron et de Courcelles; ces esprits de ténèbres prirent la fuite, et disparurent dès qu'ils aperçurent Demetrius qui s'avançait vers eux, portant dans ses mains la sainte Eucharistie. Le serviteur de Dieu rendit aussi la vie à un enfant qui s'était noyé dans le ruisseau de la forge, en le plongeant dans l'eau de la fontaine Saint-Martin.

Demetrius mourut étant parvenu à un âge très-avancé; son corps fut déposé dans un oratoire qu'il avait fait bâtir, et qui fut, dans la suite, consacré en l'honneur de saint Martin (2).

(1) On dit plus de deux mille cinq cents personnes.

(2) La légende fixe la mort de saint Demetrius à l'an 454; mais il est impossible que cette date soit vraie, ou il faut rejeter le commencement

En 1818, des ouvriers occupés à creuser les fondements d'une chapelle ajoutée à l'église paroissiale de la Fontaine-Saint-Martin, retirèrent de la terre des ossements que l'on jugea avec raison être ceux de saint Demetrius, parce que c'était dans ce lieu même que, de temps immémorial, on croyait qu'il avait été enterré, et que l'on venait implorer son secours. Ces ossements furent recueillis avec respect et déposés dans une châsse, et on les vénère dans toute la contrée (1).

III.

ÉPISCOPAT DE SAINT VICTORIUS Ier. — (422—490.)

L'Eglise du Mans devient suffragante de celle de Tours. — Saint Victorius disciple de saint Martin. — Il est sacré évêque par saint Brice. — Ses vertus et ses miracles. — Il assiste à plusieurs conciles. — Sa dévotion pour saint Martin et pour les saints Gervais et Protais. — Sa mort. — Saint Germain d'Auxerre.

Au moment où l'empire allait succomber dans les Gaules, une nouvelle division des provinces fut faite au nom de l'em-

de cette histoire, et dire simplement que Demetrius était l'un des disciples de saint Martin, que ce grand évêque, dans sa lutte contre l'idolâtrie, élevait dans son monastère de Marmoutier, puis établissait partout où il passait, pour y travailler à déraciner le culte des fausses divinités. En effet, saint Martin, suivant l'opinion la plus sûre, né en 316, entra au service dans sa quinzième année, en 331; il servit vingt-cinq ans, et quitta les armes en 356. Si saint Demetrius s'était trouvé sous le ceinturon militaire avec l'évêque de Tours, et qu'il fut mort en 454, sa vie aurait dépassé de beaucoup les limites ordinaires de la vie humaine. On a donné à saint Demetrius le titre de martyr; cela vient probablement de ce qu'on l'a confondu avec saint Demetrius, martyr à Thessalonique, en 307, et dont on faisait autrefois l'office dans le diocèse du Mans.

(1) Vers la même époque, les habitants firent décorer la fontaine miraculeuse d'un petit portique de forme pyramidale, orné de colonnes de marbre, et M. l'abbé Guyard, depuis vicaire-général de Montauban, etc., composa l'inscription qui rappelle l'origine merveilleuse de cette eau. — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, tom. II, pag. 443. — M. Guillois, *L'Evangile en action*, tom. III, pag. 141.

pereur Honorius, vers la fin du IVe siècle, ou quelques années après. Jusqu'à ce jour, la cité des Cénomans et celle des Diablintes avaient appartenu à la seconde Lyonnaise; et depuis le commencement du IVe siècle, où l'Eglise avait adopté d'une manière plus rigoureuse pour elle-même, les divisions que la puissance civile s'était tracées, et qu'elle avait établi en Occident des métropoles ecclésiastiques, selon le nombre des provinces, ces deux Eglises avaient été suffragantes de celle de Rouen. Leurs évêques avaient dû, conformément à la discipline de ce temps-là, recevoir l'onction épiscopale des mains de l'évêque, qui en qualité de métropolitain, présidait à toute la seconde Lyonnaise, être confirmés dans leurs siéges par lui; assister aux conciles provinciaux qu'il convoquait, et relever en plusieurs autres points encore de cette autorité archiépiscopale, dont les droits étaient alors beaucoup plus étendus qu'ils ne le furent dans la suite.

Mais, au temps où nous sommes parvenus, nos deux cités commencèrent à faire partie de la troisième Lyonnaise, dont Tours était la métropole, et nos évêques furent désormais soumis au métropolitain de Tours, aux mêmes titres qu'ils l'avaient été à celui de Rouen. Ce changement, cependant, apporta une nouvelle dignité honorifique à notre Eglise; elle fut désormais la première de la province après la métropole, et ses évêques ont porté jusqu'à nos jours la qualité de premier suffragant ou *Protothrône*.

Ce fut lorsque ces dispositions étaient déjà établies, que saint Victorius Ier fut appelé à occuper le siège que saint Victor, son père, laissait vacant par sa mort. Déjà on a vu comment, à l'âge de dix ans, cet enfant reçut le baptême des mains de saint Martin, et comment il fut adopté en qualité de fils spirituel par l'évêque de Tours, qui voulut en faire l'un de ses disciples les plus chers (1).

Le troisième jour après leur départ du Mans, étant arrivés sur les bords de la Loire, ils rencontrèrent un aveugle qui

(1) *Acta sancti Victoris*, num. 8.

attendait une barque pour traverser le fleuve et aller de l'autre côté demander l'aumône. Le saint prélat dit à l'enfant : « Allez, mon fils, vers cet homme; lavez-lui les yeux « avec l'eau du fleuve, et dites-lui de venir ici. » L'enfant remplit promptement cet ordre, et aussitôt l'aveugle fut guéri. Ce pauvre homme rendu tout à coup à la lumière, s'écria dans l'accent de la reconnaissance : « Je vous rends grâces, « Dieu du ciel et de la terre, de ce que, par votre ordre et « par cet enfant que vous m'avez envoyé, mes yeux se sont « ouverts. » Il remercia ensuite saint Martin et le jeune Victorius, passa avec eux la Loire et demeura quelques jours près du saint pontife, recevant les soins de son jeune disciple (1).

L'application continuelle de saint Martin aux fonctions de son apostolat, ne l'empêcha point de former par ses leçons et par ses exemples plusieurs grands évêques et plusieurs prêtres illustres, qui ont été les soutiens de l'Eglise par leurs vertus et par leur doctrine. On doit remarquer parmi eux saint Brice, son successeur sur le siége de Tours; saint Victrice, évêque de Rouen; saint Maxime de Chinon; saint Patrice, le grand apôtre de l'Irlande; saint Héros, évêque d'Arles; saint Gaudence, évêque de Novare; saint Floret et saint Flavien, son frère; les saints prêtres Regrigerius et Romain; Victor, surnommé l'homme de Dieu; saint Martin de Brives, en Limousin; saint Sévère Sulpice, le célèbre historien; saint Clair et une foule d'autres, parmi lesquels il faut compter notre saint Victorius.

Dès le commencement de son épiscopat, saint Martin vit accourir à lui ces illustres disciples, et l'une de ses plus persévérantes occupations fut de les former à la vertu. Bientôt leur nombre s'accrut tellement, que ne pouvant les réunir tous dans la maison de l'Eglise, et dans l'humble habitation qu'il s'était construite pour lui-même près de la cathédrale, il établit le monastère de Marmoutier sur la rive droite de la Loire, dans un lieu désert et éloigné du tumulte. C'é-

(1) *Acta sancti Victoris*, num. 9 et 10.

tait là, dans ce monastère devenu depuis si célèbre, que le grand évêque élevait dans les exercices de la vie monastique les saints personnages, que toutes les Eglises des Gaules ambitionnaient pour leurs pasteurs. Rien n'est admirable comme la vie que menaient ces pieux enfants de saint Martin; mais leur premier soin était de retracer les exemples de leur maître.

Sévère Sulpice nous dépeint ainsi les entretiens que Martin avait avec eux : « Sa conversation roulait toujours sur la « nécessité de fuir les séductions, et de déposer le fardeau du « monde pour suivre en liberté le Seigneur Jésus. Il nous « citait souvent l'exemple de l'illustre Paulin, qui, méprisant « d'immenses richesses pour suivre Jésus-Christ, était presque « le seul qui, dans notre temps, accomplit à la lettre la parole « de l'Evangile. Il nous animait à l'imiter, et trouvait notre « siècle heureux d'avoir un tel modèle, qui montrait possible « ce qui pouvait passer pour impossible auparavant; un riche « abandonnant ses richesses et les donnant aux pauvres. « Quelle gravité! quelle dignité dans ses paroles! comme il « parlait avec zèle et entraînement de la vertu! avec quelle « facilité il expliquait la Sainte-Écriture! Je sais, ajoute ici « Sévère Sulpice, que quant à sa science, j'ai rencontré beau- « coup d'incrédules; j'avoue que par lui-même il était sans « études; mais j'en atteste Jésus-Christ et notre commune es- « pérance, jamais je n'ai entendu sortir de la bouche d'aucun « autre homme, autant de science exprimée dans un langage « plus parfait. Ce fut un faible avantage au milieu de toutes « ses vertus; mais enfin, cette grâce même ne lui a pas « manqué (1). » Nous savons d'ailleurs que saint Martin estimait les études, comme la meilleure préparation aux fonctions saintes du sacerdoce, et qu'il les considérait comme un complément des exercices de la vie monastique; dans son monastère de Marmoutier, les jeunes religieux n'avaient point d'autre travail manuel que la transcription des livres (2).

(1) Sévère Sulpice, *Vita B. Martini.*

(2) Sévère Sulpice, *loc. cit.*

Les voyages que saint Martin faisait souvent, accompagné de quelques uns de ses disciples, lui fournissaient des occasions de leur distribuer des enseignements salutaires, sous les formes les plus gracieuses. Ayant trouvé un jour sur sa route, une brebis nouvellement tondue, il leur dit, en la leur montrant, avec un léger sourire : « Tenez, mes frères, celle-ci « a accompli à la lettre le précepte de l'Évangile ; elle avait « deux robes, et elle en a donné une à celui qui n'en avait « point ; c'est ainsi que vous devez en user. »

A quelques pas de là, il rencontra un pâtre à demi-nu, qui conduisait un troupeau de bœufs et de pourceaux : « Voici, « leur dit-il, avec le même agrément, voici une image « d'Adam chassé du Paradis terrestre, et réduit à garder les « pourceaux ; pour nous, mes frères, dépouillons-nous du « vieil Adam, revêtons-nous du nouveau. » Ce troupeau était entré dans une prairie, où il avait déjà fait beaucoup de dégât. Une partie de l'herbe avait été broutée par les bœufs, et les pourceaux avaient anéanti l'autre jusqu'aux racines, en fouillant la terre. « Voyez, continua le saint, en quel état est « maintenant cette prairie. La partie où sont les bœufs, a « perdu ses fleurs ; elle n'offre plus qu'un reste de verdure ; « c'est un symbole du mariage. Sans doute, il ne dépouille pas « les chrétiens de l'habitude de la grâce divine; mais il en en- « lève la fleur et le parfum. L'endroit que les pourceaux ont « ravagé, c'est la figure de la fornication. Son effet est de pri- « ver les chrétiens non seulement des avantages et des fleurs « de la virginité, mais encore du don inestimable de la grâce. « Elle réduit la terre de leur cœur à une sécheresse et à une « aridité qui les empêchent de porter ni fleurs, ni fruits. Il « reste cependant encore une petite partie de la prairie où « l'herbe est demeurée intacte ; elle est émaillée de fleurs « nombreuses et variées ; c'est l'image de la virginité, tou- « jours belle, toujours brillante, toujours parée de la diver- « sité des vertus. Ainsi, ceux qui égalent l'état du mariage « à celui de la virginité, se trompent aussi bien que ceux « qui comparent le mariage à la fornication. Oui, les uns et « les autres sont dans l'erreur : la fornication a toujours été

« un crime, le mariage est une chose permise; mais la vir-
« ginité est seule digne de la gloire, et les honneurs que Dieu
« prépare à ces âmes choisies, qui ont l'avantage de suivre
« l'Agneau partout où il va (1). »

Telles étaient les leçons que le jeune Victorius recevait de saint Martin lui-même, ou par ses soins, de la bouche des anciens religieux, préposés par le saint évêque à l'éducation des plus jeunes. Cependant, comme des liens particuliers unissaient l'évêque de Tours avec le fils de Victor et de Maura, il l'attacha plus particulièrement à sa personne, et se fit plus souvent accompagner par lui dans les voyages qu'il entreprenait pour la gloire de Dieu (2).

On croit que ce fut dans les dernières années de sa vie, que saint Martin fit le voyage de Chartres pour visiter saint Valentinien, évêque de cette ville. Ce voyage est célèbre par les miracles qui le signalèrent, et plusieurs ont cru que l'évêque de Tours l'avait entrepris pour assister à un concile assemblé dans la cité des Carnutes. Un bon nombre de ses disciples accompagnaient Martin dans ce voyage, et parmi eux se trouvait Victorius. Ils passèrent par un bourg très peuplé, mais qui n'était habité que par des idolâtres. C'était presque sur les limites du diocèse du Mans, au lieu où l'on voit aujourd'hui la ville de Vendôme. Les habitants des lieux qui se trouvaient sur le passage du saint allaient à sa rencontre le plus loin qu'ils pouvaient; ceux de ce village, quoique infidèles, eurent aussi la curiosité de le voir, et répandirent dans tout le pays que l'homme de Dieu devait les honorer de sa présence. Le bruit qui en courut attira une multitude infinie de peuple, qui, comme une armée, couvrait toute la campagne. Le saint fut surpris de voir tant de monde assemblé, et sentit en lui-même un mouvement extraordinaire de l'esprit de Dieu. Il reconnut qu'il serait à propos de faire quelque miracle éclatant pour la conversion de ce peuple. On le vit à l'instant frémir de

(1) Sévère Sulpice, *Dialogus primus*, num. 2.
(2) *Acta sancti Victoris*, num. 11 et 14.

tout son corps, et il annonça la parole de Dieu avec tant de force, tant d'élévation, qu'il semblait parler non la langue d'un homme, mais celle d'un ange. Ses paroles étaient vives et entrecoupées de sanglots.

Pendant ce temps-là, une femme qui venait de perdre son fils unique, fut inspirée de fendre la presse et de l'apporter à l'homme de Dieu. Elle lui baisa humblement les pieds et le conjura de lui rendre son fils. Martin, voyant le moment favorable pour la conversion de ce peuple, connut par un mouvement intérieur, que le Ciel ne manquerait pas de l'exaucer. Il prit hardiment le cadavre entre ses mains, et ayant fléchi les genoux au milieu de la campagne, il rendit l'enfant vivant à sa mère. Les assistants poussèrent un cri d'admiration, et comme ils reconnurent que le prodige avait été fait au nom de Jésus-Christ, ils confessèrent hautement le Seigneur, et se jetèrent à l'instant aux pieds du saint évêque pour lui demander le baptême. Sans différer, il leur imposa les mains et les fit catéchumènes, les disposant par cette cérémonie à recevoir l'initiation. Puis il confia le soin d'instruire toute cette population à Victorius et à quelques autres de ses disciples, et il continua son voyage. A son retour, Martin trouvant les catéchumènes instruits et préparés, leur administra le baptême. C'est ainsi que notre saint évêque a mérité d'être regardé comme l'apôtre du Vendomois (1).

Il y avait déjà plusieurs années que Victorius était ainsi attaché à saint Martin, lorsque celui-ci mourut, en 397; cette perte fut vivement sentie par tout l'Occident; mais les peuples de l'Armorique le pleurèrent plus que tous les autres. Débarrassé de son plus vigoureux adversaire, le druidisme songea à relever la tête. Mais saint Martin n'était pas disparu tout entier, il vivait encore dans les disciples qu'il avait formés; son esprit reposait sur ses nombreux monastères, d'où partirent tant de zélés continuateurs de ses travaux. Victo-

(1) Sévère Sulpice, *Dialogus secundus*, num. 5. — L'abbé Simon, *Histoire de Vendôme*, tom. III, pag. 14.

rius, cependant, ne rentra pas au Mans après la mort de son maître, et continua à édifier l'Eglise de Tours par ses vertus. Toutefois, saint Martin lui avait annoncé, dans un esprit prophétique, qu'un jour il serait évêque du Mans, et l'avait instruit de ce qu'il aurait à faire pour la gloire de Dieu (1).

La renommée des qualités de Victorius se répandit jusque chez les Cénomans; aussi, lorsque plusieurs années après, l'Eglise du Mans fut devenue veuve de son pasteur, le clergé et le peuple demandèrent d'une voix unanime Victorius pour leur évêque. On envoya à Tours des députés pour lui porter la nouvelle de son élection; il céda à leur empressement, et reçut la consécration épiscopale des mains de saint Brice, successeur de saint Martin (2).

Dieu témoigna par des miracles combien cette élection lui était agréable, et l'arrivée du nouvel évêque dans le diocèse qu'il venait gouverner, fut signalée par la guérison d'un malade qui le pria de lui rendre la santé (3). Sa réception dans la cité épiscopale s'accomplit avec beaucoup de solennité : le clergé et le peuple allèrent au-devant de lui, hors des murs de la ville, et le reçurent avec de grandes démonstrations de respect et de joie. Un chœur nombreux chantait des psaumes, et l'on portait le pontife sur un siége d'honneur, selon l'usage dès lors introduit dans notre cité (4).

(1) *Gesta domni Innocentis.* — Les habitants du Maine ont conservé une grande dévotion envers saint Martin, et ils ont donné des marques de leur piété envers lui, en le prenant pour patron de quatre-vingt-dix-sept églises paroissiales, de plusieurs prieurés et d'un grand nombre de chapelles. Il y avait aussi autrefois des confréries en son honneur à Allonnes, à Andouillé, Ballots, Beaufay, Champfrémont, Châtillon-sur-Colmont, Changé-lès-le-Mans, Chemiré-le-Gaudin, Ecommoy, Lombron et Pontlieue. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, pag. 189. — M. l'abbé Lochet, *Recherches sur l'histoire des Confréries établies dans le diocèse du Mans*, pag. 171-175.

(2) *Acta sancti Victoris*, num. 14 et 15.

(3) *Acta sancti Victoris*, num. 16.

(4) Sed cum accessissent ad oppidum civitatis, exeunt plebes populique, et omnis clerus, convocati in unum, occurentes susceperunt eum, lau-



Le cortége, en entrant, passa devant la prison publique placée, suivant la coutume, à la porte de la ville. Les malheureux qui s'y trouvaient détenus, entendant cette explosion de la joie commune et le chant des psaumes et des hymnes, comprirent que c'était le signal de l'arrivée du nouveau pasteur, et ils se mirent à implorer son secours. Dieu écouta leurs prières, et fut touché de la confiance qu'ils avaient dans les mérites de son serviteur; tout à coup leurs chaînes se rompirent d'elles-mêmes, au grand étonnement des gardes, et ces captifs sortirent de la prison, publiant à haute voix les vertus de l'homme de Dieu dont la puissance miraculeuse les avait délivrés des fers. Victorius leur imposa silence; mais, dans leur reconnaissance, ils s'emparèrent du siége sur lequel on le portait, et ils ne laissèrent point ce fardeau qu'ils n'eussent déposé le saint prélat devant l'autel de l'église cathédrale. Le nouveau pasteur, les exhorta à éviter désormais les fautes qui les avaient fait encourir la vindicte des lois, et leur distribua de l'argent pour les rétablir dans leurs affaires (1).

Un prodige si éclatant prépara la conversion de beaucoup d'infidèles qui étaient restés attachés à leurs erreurs. Il y avait aussi dans le diocèse des hérétiques, que l'on croit vraisemblablement avoir été des ariens, ils se convertirent en grand nombre par les travaux apostoliques de Victorius. La suite de son épiscopat répondit à des commencements si glorieux; on remarqua son assiduité dans les fonctions saintes, et son zèle pour combattre l'idolâtrie qui cherchait à renaître sur le sol armoricain (2).

La sainteté de Victorius ne brilla pas moins par l'éclat des

dantes Dominum cum magno psallentium choro, quoadusque ingressi sunt civitatem : levaveruntque eum in cathedram honorifice, ut consuetudo exposcebat..... — *Acta sancti Victoris*, num. 17.

(1) *Acta sancti Victoris*, num. 17 et 18.

(2) Sed cum hæc plebs populi cognovisset, continuo hæretici, qui non fuerant credentes, petierunt baptismum, et conversi sunt non minima pars populi, et baptisati sunt in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti... — *Acta sancti Victoris*, num. 18.

miracles qu'il opéra. Grégoire de Tours, qui nous l'apprend, raconte en preuve le fait suivant. Un incendie dévorait la cité, et d'énormes globes de feu poussés par le vent, étaient chassés de tous côtés. Victorius, comme le bon pasteur, ne pouvant supporter de voir la bergerie confiée à ses soins, en proie aux artifices de satan, vint se jeter au-devant des tourbillons de flammes. Il élève la main, fait le signe de la croix sur l'incendie, et le fléau s'arrête à l'instant. La ville, ainsi délivrée, rendit mille actions de grâces à son évêque (1). On bâtit peu de temps après, dans ce même lieu, une petite chapelle, pour conserver à la postérité le souvenir de cette merveille. Elle devint dans la suite l'oratoire d'un hôpital appelé les Ardents.

Saint Victorius assista en 444, à un concile célébré dans les Gaules. Jusqu'à ce jour, les Actes de ce concile n'ont point été retrouvés; il est donc impossible de savoir si c'est du concile tenu cette année, par saint Hilaire d'Arles, dans l'affaire de l'évêque hérétique Chelidonius, que les historiens de l'Église du Mans (2) ont voulu parler. Il est cependant très probable que c'est de cette célèbre assemblée qu'il est question ici; en effet, on ne trouve point à cette époque d'autre concile dans les Gaules, et ceux qui précédèrent ou suivirent de plus près, n'étant point réunis pour des causes aussi importantes que celle qui fut traitée dans celui que présida saint Hilaire, durent naturellement rassembler un moindre nombre d'évêques (3).

(1) Victorius Cenomanorum episcopus, magnis se virtutibus sæpius declaravit. Nam ferunt quodam vice, dum civitas ipsa cremaretur incendio, et validis globis flammæ hùc illùcque impellente vento propellerentur, hic quasi pastor bonus non proferens ecclesiasticas caulas ab insidiis satanæ devastari, obviam se turbini obtulit, elevataque manu, facto signo crucis e contra, illico omne cessavit incendium, liberataque civitas gratias pastori retulit, eo quod non permiserit res suas ab imminenti igne vorari. — Gregorius Turonensis, *de Gloria Confessorum*, cap. LVI.

(2) Le Corvaisier, pag. 105. — D. Boudonnet, pag. 136. — D. Colomb, pag. 29.

(3) Dom Labat, *Conciliorum Galliæ collectio, studio monachorum Congregationis sancti Mauri,* tom. I, col. 483-504.

Sept ans plus tard, en 451, saint Victorius écrivit, avec d'autres évêques des Gaules, à saint Léon-le-Grand, pour lui témoigner le respect avec lequel il avait reçu la lettre dogmatique, que le Pontife avait adressée à saint Flavien, patriarche de Constantinople. Les prélats gaulois s'exprimaient ainsi :

« Au seigneur Léon, vraiment saint et bienheureux en Jésus-Christ, digne de l'honneur apostolique.

« Ravennius (d'Arles), Rusticus (de Narbonne), Venerius (de Marseille), Constantius (de Gap), Maximus (de Riez), Armentarius, Florus (de Saint-Paul-Trois-Châteaux), Sabinus, Valérien (de Cemèle), Constantin (d'Uzès), Nectarius (de Digne), Maxime, Asclepius (d'Apt), Maxime (d'Avignon), Ursus (de Senez), Ingenuus (d'Embrun), Juste, Valerius (de Mende), Superventor, Chrysaphius (de Sisteron), Fonteius (de Vaison), Petronius (de Die), Ydatius, Ætherius (de Maguelone), Eulalius, Eustachius (de Tours), Fraternus (de Glandève), Victurus (du Mans), Eugenius (de Nîmes), Hilarus, Verus (d'Orange), Amandus, Gerontius, Proculeianus, Julien (de Cavaillon), Helladius (de Lodève), Armentarius, Honoratus (de Toulon), Eparchius, Anemius (d'Albi), Dynamius, Maxime, Ynantius et Palladius.

« Nous eussions désiré écrire plus promptement à Votre Béatitude, pour la remercier du beau présent qu'elle nous a fait en nous envoyant la lettre qu'elle a adressée à l'église d'Orient pour affirmer la foi catholique; mais les longues distances qui nous séparent, et l'intempérie extraordinaire de la saison ne nous ont permis de nous rassembler que bien difficilement. Votre Apostolat nous pardonnera sans doute, et n'attribuera ni à la négligence, ni au mauvais vouloir, un retard qui n'a eu pour cause qu'une absolue nécessité. Si nous n'avons pas eu le bonheur de vous manifester plus vite notre joie, elle n'a pas été moins vive au fond de nos cœurs.

« Grâces à Jésus-Christ, nous avons lu, avec bonheur, la lettre de Votre Béatitude, et en la communiquant aux autres évêques des Gaules, nous les avons comblés de la même allégresse; nous n'avons eu qu'un sentiment pénible, c'est en dé-

plorant avec vous le malheur de ceux qui abandonnent la foi catholique et tombent dans les ténèbres de l'erreur.

« Tous ceux qui aiment le mystère de notre rédemption ont gravé sur les tables de leur cœur, comme le symbole de la foi, la lettre de Votre Apostolat. Ils la gravent aussi dans leur mémoire, afin d'être plus en état de confondre les hérétiques. Le grand nombre d'entre nous y a reconnu avec joie l'expression de sa foi, et se félicite d'avoir toujours cru conformément à une tradition confirmée par l'exposition qu'en a faite Votre Apostolat (1).

« Quelques uns, redevenus plus vigilants, se réjouissent des instructions qu'ils y ont puisées, et de l'occasion qui leur est offerte d'affermir leur foi en toute confiance, appuyés sur l'autorité du Siège Apostolique.

« Qui pourrait rendre à Votre Apostolat de dignes actions de grâces pour ces magnifiques paroles, qui, comme des pierres précieuses, ornent non seulement les Eglises des Gaules, mais celles de tout l'univers? C'est à votre science, après Dieu, que le fidèle est redevable d'être plus ferme dans sa foi et l'infidèle de pouvoir facilement s'éclairer; à la lumière de votre instruction apostolique, il peut reconnaître ses erreurs, résister aux inspirations du démon, cet ennemi de la vérité et du salut des hommes, et suivre ce que dit, par votre bouche, notre Seigneur Jésus-Christ, touchant le mystère de son incarnation.

« Nous eussions désiré écrire sur le même sujet à votre fils, le très glorieux et très fidèle prince (l'empereur Marcien); nous l'eussions congratulé de son orthodoxie, et nous eussions exprimé l'empressement avec lequel notre faiblesse se fait gloire de vous suivre dans le Christ. Un message d'Orient nous a fait connaître que cette démarche n'était pas nécessaire. Le Seigneur dans sa bonté a voulu que cette

(1) Quæ Apostolatus vestri scripta, ita ut symbolum fidei, quisquis redemptionis sacramenta non negligit, tabulis cordis adscribit, et tenaci, quod ad confundendas hæreticorum errores paratior sit, memoriæ commendavit...

hérésie qui avait pris naissance dans les ténèbres, éclatât dans les jours de Votre Apostolat. Pour la gloire de votre sollicitude, l'erreur des méchants n'a pu long-temps demeurer cachée; pour la gloire de votre foi, l'hérésie n'a plus trouvé d'adhérents, ceux même qu'elle avait gagnés, elle les a perdus. Que le Seigneur donc, nous l'en prions, daigne conserver Votre Apostolat; en le faisant, il jettera un regard de miséricorde sur son Église répandue dans tout l'univers. En effet, par cette vigilance dont vous donnez tant de preuves, ceux qui ont souci de leur âme, sont rendus plus attentifs sur la foi; ceux qui étaient relâchés, sentent se réveiller leur sollicitude, par l'ascendant d'un si grand exemple.

« Nous ne cessserons donc de remercier le Seigneur notre Dieu, d'avoir donné au Siège Apostolique, qui, par la bonté du Christ, a été pour nous la source et le principe de la religion, un Pontife d'une si haute sainteté, d'une foi si grande, d'une science si sublime. Nous lui demanderons de conserver long-temps à ses Églises, le présent qu'il leur a fait en vous élevant au Pontificat.

« Pour nous, inférieurs en mérites, mais égaux en foi, nous sommes prêts, si on essaye (ce qu'à Dieu ne plaise!) d'attaquer l'Église Catholique, nous sommes prêts, avec le secours du Seigneur, à sacrifier nos vies, avec Votre Béatitude, pour la vérité de la foi, à nous immoler à l'auteur de notre salut, au rémunérateur de l'éternité. »

Cette lettre fut écrite dans un concile qui se tint probablement à Arles; aussi voit-on que la plupart des évêques étaient des provinces méridionales; saint Eustochius de Tours et saint Victorius du Mans, sont les seuls qui paraissent y être venus des contrées occidentales de la Gaule; car il n'y a pas lieu de s'arrêter à la chicane du P. Longueval, qui voudrait donner à entendre que ces deux évêques signataires de la lettre synodale, auraient occupé deux siéges inconnus, et non ceux de Tours et du Mans. En effet, il est constant que l'on ne trouve à l'époque de ce concile, tenu en 451, sur les listes des évêques des Gaules, aucun autre Eustochius, ni

aucun autre Victurus ou Victorius que les deux prélats de notre province. Le pyrrhonisme historique peut quelquefois être à la mode ; mais nous n'admettons ses assertions que lorsqu'il prend la peine de les justifier par des arguments raisonnables, et ici les arguments sont la chose du monde à laquelle l'historien semble avoir le moins songé (1).

On s'explique facilement la raison qui empêcha les autres évêques éloignés d'Arles, de se rendre à cette assemblée ; la disette dont cette année avait été frappée avait empêché les évêques de la province d'Arles de venir à Rome, et on peut croire aussi que les ravages des barbares, qui désolaient alors les contrées septentrionales de la Gaule, suffisaient pour retenir un grand nombre de prélats dans leurs Eglises.

Ravennius d'Arles présida ce concile, et à la fin de la lettre il écrivit de sa main ces paroles : « Priez pour moi, Seigneur très heureux, Pape, digne de vénération pour votre dignité apostolique. » Tous les autres évêques accompagnèrent leur signature de formules respectueuses ; celle de saint Victorius est ainsi conçue : « Je vénère Votre Apostolat et je le salue. »

La lettre du concile d'Arles fut portée à Rome par Ingenuus d'Embrun, qui n'arriva qu'après le départ des légats du Pape pour le concile de Chalcédoine.

« Nous eussions bien désiré, répondit saint Léon aux évêques gaulois qui avaient signé cette lettre, recevoir la lettre de Votre Fraternité à l'époque où vous nous l'aviez promise. Nous eussions pu alors donner ce témoignage de vos sentiments à nos frères que nous avons envoyés en Orient pour y prendre, à notre place, dans le synode, la défense de la foi catholique. Nous n'en avons pas reçu pour cela, avec moins de joie, votre lettre si long-temps attendue, et que nous a apportée notre Frère et Co-évêque Ingenuus ; en la lisant, nous avons acquis la preuve, et nous en avions déjà l'espérance, que la doctrine céleste était vivante en vous, grâce aux lumières de l'Esprit-Saint, etc... »

(1) Longueval, *Histoire de l'Eglise gallicane*, liv. IV, à l'an 451.

Après avoir raconté aux évêques des Gaules comment le concile de Chalcédoine avait condamné Eutychès, le Pape termine sa lettre en ces termes :

« Rendez grâces à Dieu, Frères très chers, et que Votre Dilection prie avec nous, afin que nous ayons bientôt la joie de voir revenir en bonne santé nos frères dont nous désirons ardemment le retour, et que nous puissions vous apprendre plus complètement tout ce qui a été fait, avec le secours du Seigneur. Nous ne voulons pas que notre Frère Ingenuus reste ici plus long-temps à les attendre; nous avons hâte de vous apprendre que nous devons nous réjouir, apprenez-le à nos Frères d'Espagne, et que tous sachent ce que Dieu a fait. »

Les légats du Pape tardèrent peu à revenir d'Orient. Léon s'empressa d'écrire aux évêques des Gaules et de leur envoyer copie de la sentence prononcée contre l'hérésie. On était alors en 452 (1).

La même année en laquelle saint Léon-le-Grand adressa ces lettres à saint Victorius et aux autres évêques gaulois dont il avait reçu les lettres, on tint un autre concile dans les Gaules auquel assista encore l'évêque du Mans. Il ne nous reste de cette assemblée qu'une lettre circulaire envoyée par les Pères à tous les évêques et les prêtres de la troisième Lyonnaise. Cette lettre est un monument précieux qui nous fait connaître l'état de la société chrétienne dans notre contrée au milieu du V[e] siècle; elle constate quels progrès avait faits la puissance ecclésiastique, puisque dès-lors les juges laïques, envieux de l'autorité du clergé, accueillaient avec empressement les occasions d'appeler à eux les causes qui devaient ressortir des tribunaux ecclésiastiques, selon les canons et les lois de l'empire. C'est à cet abus que les évêques Léon de Bourges, Victorius du Mans, Eustochius de Tours et les autres prélats qui signèrent en même temps cette lettre, mais dont nous ignorons malheureusement les noms, veulent porter remède.

Les premiers empereurs chrétiens avaient accordé aux

(1) Dom Labat, *Concilia Galliæ*, tom. I, col. 535-550.

évêques le privilége de juger légalement toutes les causes des clercs, et personne n'avait le droit de traduire devant les tribunaux civils quiconque appartenait à l'un des degrés de la cléricature. Le tyran Constantin, pendant sa courte domination sur les Gaules, avait enlevé ce privilége aux évêques; après la défaite de cet usurpateur, Théodose et Valentinien envoyèrent à Armatius, préfet du prétoire des Gaules, une constitution de laquelle nous citerons la disposition suivante:

« Nous rétablissons, de notre plein gré, les priviléges de l'Eglise et de tous les clercs, que le tyran Constantin leur avait ôtés.

« Nous réservons au jugement de l'évêque les clercs que cet ambitieux impie avait ordonné de traduire indifféremment devant les tribunaux séculiers. On doit, à cet égard, maintenir ce qui fut décrété autrefois; car il n'est pas permis de soumettre au jugement des puissances temporelles ceux qui sont revêtus d'un ministère divin (1). »

Valentinien III, révoqua depuis cette législation et réduisit par une loi, les priviléges de la cour épiscopale. Les clercs, cependant, d'après cette loi, pouvaient prendre l'évêque pour arbitre de leurs différends, si leurs parties y consentaient; mais ils avaient droit de recourir aux tribunaux séculiers, et un laïque avait de même le droit de les y poursuivre (2).

Il paraît que plusieurs clercs usèrent de la faculté que leur conférait la loi de Valentinien; de leur côté les juges laïques faisaient ce qu'ils pouvaient pour les attirer à leurs tribunaux, et c'est pour remédier à cet abus que nos prélats écrivirent la lettre suivante :

(1) Privilegia Ecclesiarum omnium quæ sæculo nostro tyrannus inviderat, prona devotione revocamus... Clericos etiam quos indiscretim ad sæculares judices debere deduci infaustus præsumptor dixerat, episcopali audientiæ reservamus; fas enim non est, ut divini muneris ministri, temporalium potestatum subdantur arbitrio. — *Codex Theodosianus*, lib. XVI, tit. II, *de Episcopis*, leg. XLVII.

(2) *Novellæ Valentiniani*, tit. XII, *de Episcopali judicio*. Voyez le commentaire de Godefroy.

« Aux Seigneurs, frères bienheureux et vénérables en Jésus-Christ, Sarmatius, Chariaton et Desiderius, évêques, et aux prêtres de toutes les Eglises de nos provinces.

« Les puissances du siècle ont voulu entourer l'ordre sacerdotal d'un tel respect, que ceux que Dieu a placés pour commander au monde sous le titre d'empereurs ont permis aux évêques de juger les causes suivant les lois divines.

« Ce privilège, appuyé sur l'ancien droit et souvent confirmé par les lois, nous trouvons que beaucoup de clercs n'en tiennent aucun compte aujourd'hui; car, sans recourir au jugement épiscopal, ils s'adressent aux tribunaux séculiers.

« Nous avons donc pensé qu'il ne fallait pas tolérer plus long-temps cette injure faite à la loi divine et à notre ordre, et qu'il était nécessaire d'établir la règle qu'on devrait suivre à l'avenir.

« C'est pourquoi nous avons décidé que quiconque, sans avoir recours à l'évêque de son Eglise, s'adresserait au tribunal civil, serait repoussé des parvis sacrés et chassé du saint autel; que personne donc, après ce décret que nous avons porté d'un commun accord, n'ait la témérité d'agir contrairement à ce qui est prescrit.

« Que ceux qui ont erré auparavant se corrigent comme ils le doivent, et que ceux qui servent Dieu sous l'observance cléricale sachent qu'à l'avenir ils seront rejetés du clergé, s'ils n'ont pas recours au jugement des évêques, et s'ils s'adressent aux tribunaux laïques. Nous avons voulu que cette décision fut notifiée à tous, afin que, fondée comme elle l'est sur la justice et le droit, elle obtienne un plein effet dans toutes les affaires des clercs.

« Si un laïque poursuit un clerc, ce clerc devra d'abord demander à comparaître devant l'évêque; si le laïque s'y refuse, il pourra paraître devant le tribunal séculier, avec l'autorisation préalable de l'évêque (1) »

Quoique cette lettre ne porte la signature que des évêques que nous avons nommés, on la croit écrite en quelque

(1) Dom Labat, *Concilia Galliæ*, col. 573.

concile nombreux, auquel n'assistèrent pas les trois évêques Sarmatius, Chariaton et Desiderius, dont on ignore d'ailleurs les siéges.

Les dispositions que rappelle cette lettre furent bientôt confirmées de nouveau dans une assemblée d'évêques où saint Victorius se trouva encore.

Le quatrième des Nones d'octobre, c'est-à-dire le 12 de ce même mois, les évêques Léon de Bourges, Eustochius de Tours, Victorius du Mans, Chariaton, Rumoridus et Viventius, dont les siéges ne sont pas connus, s'assemblèrent dans la ville d'Angers pour l'ordination de Talasius, élu évêque de cette Église. Ils rédigèrent douze canons de discipline qui nous sont restés.

On y trouve les règlements qui suivent : 1° Les clercs seront soumis aux ordonnances des évêques ; ils ne porteront point leurs causes devant un tribunal laïque, sans la permission de l'évêque ; ils ne passeront point sans son autorisation d'un lieu à un autre ; ils ne voyageront point sans ses lettres testimoniales ; 2° Les diacres seront soumis en toute humilité aux prêtres ; 3° Les clercs s'abstiendront de toutes violences ; 4° Les prêtres éviteront la familiarité des femmes étrangères, cause de la ruine de plusieurs ; ils n'auront chez eux que leurs sœurs, leurs tantes ou leurs mères. Les contrevenants ne seront point promus à un ordre plus élevé que celui auquel ils sont parvenus, et s'ils sont prêtres le saint ministère leur sera interdit. Les pères ajoutent ensuite un article qui caractérise les désordres du temps. « Si quelque ecclésiastique, disent-ils, a travaillé à prendre ou à livrer une ville et qu'il vienne à être découvert, non seulement il sera privé de la communion, mais même il ne peut être admis à la table des fidèles ; il est excommunié. »

Le cinquième canon frappe d'une excommunication semblable celui qui renonce à accomplir la pénitence qui lui a été imposée ; la même peine est portée contre les vierges consacrées à Dieu, infidèles à leurs promesses. Par le sixième, sont excommuniés les hommes qui épousent des femmes dont les maris sont vivants. Le septième a quelque rapport avec

une partie du quatrième ; il déclare que les ecclésiastiques qui ont quitté la cléricature et ont embrassé la vie militaire, sont repoussés avec justice par l'Église qu'ils ont abandonnée. Le huitième, statue que les moines qui désertent la voie qu'ils ont embrassée, et qui, sans lettres testimoniales, sans affaires certaines, parcourent des provinces étrangères, s'ils ne s'amendent pas, ne seront reçus à la communion ni par leurs abbés, ni par les prêtres. Le neuvième défend à tout évêque d'oser conférer à un clerc déjà soumis à un autre, un ordre supérieur. Le dixième canon est exprimé en des termes si obscurs, que nous regardons, avec d'habiles critiques, comme impossible d'en découvrir sûrement la signification. Le onzième veut que l'on ordonne pour prêtres ou pour diacres ceux-là seulement qui n'ont eu qu'une femme et qui l'ont épousée vierge. Le douzième veut que le refuge de la pénitence soit ouvert pour tous ceux qui confesseront leur erreur ; et après qu'ils auront reconnu l'énormité de leurs péchés, il sera à la disposition de l'évêque de leur en accorder le pardon (1).

Au commencement de l'épiscopat de saint Perpetuus, métropolitain de Tours, en 461, dix évêques se trouvèrent réunis dans cette ville, à l'occasion de la fête de saint Martin, que l'Occident tout entier honorait avec une dévotion particulière, mais dont le souvenir était personnellement cher à saint Perpetuus et à saint Victorius. Aussi l'évêque du Mans est-il du nombre de ceux qui se trouvèrent à Tours pour cette solennité et qui y formèrent un concile. Les Actes de cette assemblée nous apprennent que ces prélats voyant les désordres introduits jusque dans le clergé, par la perturbation générale de la société, résolurent de mettre par écrit le résultat de leurs conférences et c'est ce que l'on appelle les canons du premier concile de Tours.

Un seul objet occupe l'attention des pères, le maintien des règles canoniques relatives à la conduite et à la moralité des clercs. Le premier canon se compose d'une courte exhorta-

(1) Dom Labat, *Concilia Galliæ*, col. 569.

tion aux prêtres et aux ministres de l'Église en général pour les engager, par les motifs les plus énergiques, à vivre dans la sainteté qui convient à leur état : « Il a été dit aux prêtres et aux ministres de l'Église ; *Vous êtes la lumière du monde* : ils doivent donc, dans toutes leurs actions, se diriger selon la sainteté et avec la crainte de Dieu, afin de plaire à la divine clémence, et de donner le bon exemple aux fidèles. Si la chasteté, suivant la doctrine apostolique, est recommandée aux simples chrétiens, combien l'est-elle davantage aux prêtres et aux lévites qui servent à l'autel de Dieu, qui doivent, à tout moment, être prêts à se présenter devant Dieu, à lui offrir le saint sacrifice et à baptiser ! »

Pour retrancher la source de tous les désordres, les pères adressent à tous les clercs une puissante exhortation à s'abstenir de l'ivrognerie, et ordonnent que celui qui s'y livrera encore soit puni selon l'ordre auquel il appartient.

Pendant que les pères étaient assemblés, on leur apprit que quelques prêtres établissaient, dans les églises mêmes auxquelles ils étaient préposés, des tavernes où l'on buvait et où l'on tenait des propos déshonnêtes. Les prélats déplorent cet abus, et ordonnent que le prêtre qui, désormais commettra de semblables excès sera déposé, et les laïques excommuniés.

Le troisième canon revient sur une disposition déjà prise dans le concile d'Angers : que les prêtres évitent, sous peine d'excommunication, la familiarité avec les personnes du sexe.

On apprit aussi aux évêques du concile que des prêtres, qui avaient été dégradés, et qui parcouraient le pays visitant en pénitents les tombeaux des saints, avaient été mis à mort ; on priva de toute dignité ecclésiastique les auteurs de ces homicides. Puis les pères ajoutèrent :

« Que le clerc à qui les canons permettent de prendre une femme, n'épouse qu'une vierge ;

« Que le clerc qui retourne à la vie laïque, ou embrasse la milice séculière soit frappé d'excommunication;

« Que le corrupteur d'une vierge sacrée soit privé de la communion ;

« Que l'homicide ne soit point admis à la table sainte jus-

qu'à ce qu'il ait pleinement satisfait à l'expiation ordonnée par les canons;

« Que celui qui renonce à remplir la pénitence qui lui a été imposée soit privé de la communion et du commerce des fidèles;

« Que l'évêque qui usurpe sur les droits d'un autre évêque en lui enlevant des clercs, ou en étendant les limites de son diocèse au-delà des bornes fixées par les pères, soit excommunié;

« Que le clerc qui a reçu les ordres d'une manière illicite n'en puisse remplir les fonctions;

« Que les clercs ne puissent voyager sans les lettres testimoniales de leurs évêques;

« Que les clercs se gardent d'exercer des usures (1). »

Il est à remarquer que la plupart des canons de ce concile, si utiles d'ailleurs pour la connaissance des mœurs cléricales à cette époque, ne font que renouveler les lois antérieurement portées dans les conciles d'Orange, de Vaison et d'Arles, lois déjà promulguées peu d'années auparavant pour notre province dans le premier concile d'Angers. Cette insistance des évêques de la province à renouveler les mêmes dispositions disciplinaires est une preuve du besoin général que l'on en ressentait, et de la difficulté avec laquelle elles étaient appliquées. Ces désordres invétérés jusque dans le clergé sont aussi une démonstration de ce que nous avons dit précédemment sur l'état violent où l'invasion barbare jeta notre malheureux pays; ces clercs et ces prêtres qui quittent leur vie de charité et de dévouement pour faire la guerre et parcourir les provinces en portant les armes; ces orgies autorisées par des prêtres jusque dans le sanctuaire; ces pénitents mis à mort jusque sur les tombeaux des saints, en un mot, tous ces désordres supposent la perturbation la plus effroyable dans l'ordre social tout entier.

(1) Dom Labat, *Concilia Galliæ*, col. 583-592.—Voir sur les signatures de ce concile, Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, tom. XVI, pag. 400. —De Marca, *Dissertatio de primatu*, cap. LXXI: — Dom Tassin, *Nouveau Traité de Diplomatique*, tom. V, pag. 368.

Les Actes du concile de Tours sont signés par neuf évêques : Perpetuus de Tours, qui présida comme métropolitain et évêque de la cité; Victorius du Mans; Léon, évêque métropolitain de Bourges; Eusèbe de Nantes; Amandinus de Châlons-sur-Marne; Germain, évêque métropolitain de Rouen; Athenius de Rennes; Mansuetus, qui signe évêque des Bretons, et qui avait probablement été forcé de quitter sa patrie ravagée par les Saxons, et de chercher, avec une partie de son peuple, un refuge dans l'Armorique. Le dernier signataire des Actes du concile de Tours est un prêtre nommé Jocundinus, amené au concile par l'évêque Venerandus, qui était aveugle, et dont on ne connaît point le siège. Talasius d'Angers reçut les Actes de ce concile qu'on lui envoya dans sa ville épiscopale, et les approuva.

Vers le même temps, saint Perpetuus fit bâtir une basilique magnifique sur le tombeau de saint Martin. La chapelle que saint Brice y avait fondée, ne pouvant plus contenir la multitude des peuples que l'éclat des miracles qui s'y faisaient continuellement y attirait de toutes parts, il résolut de jeter les fondements de ce superbe édifice, qui a été l'un des plus beaux ornements des Gaules, et qui a toujours été considéré comme le lieu le plus saint de tout ce vaste pays. Saint Grégoire de Tours et saint Odon, abbé de Cluny, nous ont laissé les plus magnifiques descriptions de la splendeur et de la richesse de ce temple; saint Perpetuus, qui possédait de grands biens, n'épargna rien pour le rendre digne du sacré dépôt qu'il devait renfermer, et ses amis, jaloux de contribuer à honorer la tombe du grand Martin, travaillèrent encore par leurs largesses à en augmenter l'éclat.

L'édifice étant achevé, et toutes choses étant disposées pour en faire la dédicace, Perpetuus invita Victorius et les autres évêques voisins, aussi bien que les abbés et d'autres illustres personnages du Maine et des Eglises les plus rapprochées. Pour rendre la cérémonie plus célèbre, l'évêque de Tours crut devoir transférer dans ce même jour le corps de saint Martin, qui ne lui paraissait pas être dans un lieu assez honorable. Mais lorsqu'il voulut, avec les autres évêques

et les abbés, enlever la châsse qui renfermait les saintes reliques, elle demeura immobile, et ils ne purent la soulever; ils redoublèrent leurs veilles et leurs prières, mais leurs efforts restèrent impuissants jusqu'à ce qu'un ange, revêtu de l'apparence et du costume d'un abbé, vint les aider. Ce miracle eut lieu en présence d'un peuple immense accouru du Maine et des provinces voisines, avec les moines et le clergé (1).

Quelque temps après le concile de Tours, Perpetuus se rendit à la cité des Venètes (Vannes), pour y ordonner un évêque. Il s'y trouva avec ses comprovinciaux Paternus, Albinus, Athenius, Numechius et Liberalis; et profita de l'occasion pour tenir un concile dans lequel on renouvela la plupart des canons de celui de Tours. On y rédigea aussi quelques nouveaux décrets, et les uns et les autres sont très importants pour connaître l'état des Eglises de notre contrée. Saint Victorius, aussi bien que Talasius d'Angers, ne purent s'y trouver, mais les pères leur firent connaître les résolutions qu'ils y avaient prises, en les priant de les vouloir appuyer de leur autorité, et de s'y conformer ensuite s'ils jugeaient qu'elles dussent être observées. C'est cette lettre qui nous a été conservée, et qui tient lieu des Actes; elle renferme seize canons de discipline.

Les homicides et les faux témoins sont excommuniés; les époux qui quittent leurs femmes pour en prendre d'autres sont excommuniés pareillement; les pénitents qui abandonnent les exercices de la pénitence, les vierges qui sont infidèles à leurs vœux, encourent la même peine; les clercs qui voyagent sans lettres testimoniales de leurs évêques ne doivent point être reçus à la communion; la même pénalité est prononcée contre les moines qui se trouvent dans un cas semblable. On veillera avec soin à ce que les moines ne quit-

(1) Gregorius Turonensis, *Historia Franc.*, lib. II, cap. XIV, et *de Miraculis beati Martini*, lib. I, cap. VI. — Odo Cluniacensis, *Sermo de combustione sanctæ Basilicæ*... — Venantius Fortunatus, lib. IV. — Sidonius Apollinaris, *Epist.* 18, *ad Luc.*

tent pas la communauté pour vivre en des cellules séparées. L'abbé ne pourra accorder cette permission qu'à ceux qui seront d'une vertu éprouvée, ou que leurs infirmités dispenseront de suivre la règle; encore ces cellules devront-elles être dans l'enceinte du monastère, et sous la surveillance de l'abbé.

Les abbés ne pourront avoir sous leur juridiction plusieurs celles ou plusieurs monastères, à moins que les incursions des barbares n'obligent à réunir plusieurs monastères dans une même enceinte.

Qu'il ne soit point permis aux clercs de se présenter devant les tribunaux laïques, sans en avoir obtenu la liberté de leur évêque : et si, par hasard, un ecclésiastique a une contestation avec son évêque pour des intérêts temporels, il peut demander le jugement des autres évêques; le jugement laïque, jamais. La peine d'excommunication est prononcée contre l'infracteur.

Qu'un évêque ne s'arroge point le droit d'élever à un ordre supérieur celui qui en a déjà reçu quelqu'un des mains d'un autre évêque, de peur que cette injure ne trouble la concorde fraternelle.

Les prêtres, les diacres, les sous-diacres, tous les clercs auxquels il est défendu de prendre des femmes, s'abstiendront d'assister aux repas qui se font pour les noces.

Les ecclésiastiques ne pourront désormais s'asseoir à la table des Juifs, ni les recevoir à la leur.

Surtout que les clercs évitent l'ivrognerie, à cause de ses suites déplorables; celui qui sera trouvé coupable sur ce point, sera excommunié pendant trente jours ou soumis à une peine corporelle.

Le clerc qui demeure à la ville, et qui ne se trouve pas à matines, sans une excuse raisonnable de santé, sera privé pendant sept jours de la communion.

Il nous a semblé bon, ajoutent les pères, que l'ordre des choses saintes et la psalmodie fussent uniformes dans notre province; de même que notre foi est une dans la Trinité; ainsi, nous devons avoir une seule règle dans les Offices et veiller

à ce qu'aucune diversité ne porte à croire que nous différons dans notre dévotion (1).

Un dernier canon défend aux clercs de pratiquer la coutume superstitieuse déjà très répandue, et connue sous le nom de sort des saints (2).

Saint Perpetuus, qui avait présidé ce concile, établit dans son Eglise pour les jeûnes, les stations et la célébration des fêtes, un ordre qui peut nous donner une idée de ce que Victorius, qui avait aussi approuvé les décisions du concile de Vannes, dût établir dans l'Eglise du Mans (3).

A l'époque où fut célébré le concile de Vannes, saint Victorius était déjà parvenu à un âge très avancé, et c'est probablement ce qui l'empêcha d'y assister; cependant, son zèle ne se ralentissait point; ses vertus et ses mérites semblaient acquérir de jour en jour un nouvel éclat. Malgré les désordres de la société et les misères publiques qu'entraînaient à leur suite tant d'invasions barbares, tant de bandes cupides et cruelles parcourant les provinces, il ne laissait pas d'apporter tous ses soins à relever l'éclat du culte divin. Ri-

(1) Voyez Dom Guéranger, *Institutions liturgiques*, tom. I, pag. 131.

(2) Dom Labat, *Concilia Galliæ*, col. 593.—On ignore la date précise à laquelle se rapporte ce concile; Dom Colomb dit (pag. 30), que les uns le mettent en 465, et que Dom Lobineau (*Histoire de Bretagne*, tom. I, pag. 8), le rapporte à l'année 468. Dom Labat se contente de dire qu'il fut tenu *non multo post* 461.

(3) Voici l'ordre établi par saint Perpetuus.

Hic (Perpetuus) instituit jejunia, vigiliasque, qualiter per circulum anni observarentur, quod hodieque apud nos tenetur scriptum, quorum ordo hic est :

1°. *De Jejuniis.* — Post Quinquagesimam (id est a Pentecoste), quarta et sexta feria usque natale S. Joannis. — De calendis septembris usque calendas octobris bina in septimana jejunia. — De calendis octobris usque depositionem domni Martini bina in septimana jejunia. — A depositione domni Martini usque Natale Domini terna in septimana jejunia. — De natali sancti Hilarii usque medium februarium bina in septimana jejunia.

2°. *De Vigiliis.* — Natali Domini, in ecclesia. (Id est in ecclesia cathedrali.)

Epiphania, in ecclesia.

valisant de zèle avec saint Perpetuus qui enrichissait la cité de Tours de nouvelles basiliques, et augmentait la splendeur des anciennes, Victorius environnait de toute la magnificence qui était en son pouvoir le culte des saints; il se rendait quelquefois aux fêtes de saint Martin pour honorer son ancien maître près de ses dépouilles sacrées.

Victorius imita la vénération que le grand évêque de Tours avait montrée envers les saints martyrs Gervais et Protais. Ces saints étaient restés long-temps sans honneur; mais en l'an 386, Dieu permit qu'ils apparussent à saint Ambroise, qui gouvernait alors l'Eglise de Milan, et qu'ils lui révélassent le lieu où leurs reliques reposaient dans l'oubli. Le saint docteur s'empressa de rendre à ces deux martyrs les hommages qu'ils méritaient, et pendant le carême de la même année, il en fit une translation très solennelle qui fut accompagnée de beaucoup de miracles. Le bruit s'en répandit bientôt dans toutes les Eglises d'Italie, des Gaules, d'Espagne et même d'Afrique; saint Ambroise écrivit une lettre circulaire aux clercs de toute l'Italie pour leur apprendre ce grand évènement (1). Il distribua des reliques de ces saints martyrs à quelques évêques de ses amis; saint Martin ne fut point ou-

Natali S. Joannis, ad basilicam domni Martini.

Natali S. Petri episcopatus (id est festu mCathedræ S. Petri), ad ipsius basilicam.

Sexto (*al.* quinto) calendas aprilis Resurrectione Domini nostri Jesu Christi, ad basilicam domni Martini.

Pascha, in ecclesia.

Die Ascensionis, in basilica domni Martini.

Die Quinquagesimo (id est Pentecostes), in ecclesia.

Passione S. Joannis, ad basilicam in baptisterio.

Natali SS. apostolorum Petri et Pauli, ad ipsorum basilicam.

Natali S. Martini, ad ejus basilicam.

Natali S. Symphoriani, ad basilicam domni Martini.

Natali S. Litorii, ad ejus basilicam.

Item Natale S. Martini, ad ejus basilicam.

Natali S. Briccii, ad domni Martini basilicam.

Natali S. Hilarii, ad domni Martini basilicam. — Gregorius Turonensis, *Historia Francorum*, lib. x, cap. xxxi. num. 6

(1) *Epistola* 53.

blié dans cette circonstance, ainsi que nous l'apprend saint Grégoire de Tours, d'après une lettre de saint Paulin de Nole, lettre dont le texte est malheureusement perdu (1).

L'évêque de Tours seconda parfaitement les vues de saint Ambroise; il répandit le culte des deux saints milanais dans toutes les parties des Gaules où son zèle le portait; dans plusieurs lieux il déposa une partie des reliques qu'il avait reçues d'Italie, et l'on éleva des basiliques pour honorer ces précieux gages; c'est ce qui arriva à Vienne (2) et autre part. Il laissa à ceux de ses disciples qu'il chérissait plus particulièrement, quelques fragments de ces reliques; c'est ce qu'il fit au moins pour saint Victorius, auquel il ordonna de les déposer dans l'église cathédrale des Cénomans (3). Victorius obéit à cet ordre de son maître, et il plut à Dieu de rendre le culte de saint Gervais et saint Protais très célèbre dans notre cité par les éclatants miracles qu'ils y opérèrent dès les premiers moments. En même temps on bâtissait dans la cité de Tours une basilique en l'honneur des mêmes saints; mais nulle part, dans toutes les Gaules, la dévotion envers les martyrs de Milan n'attira un aussi nombreux concours de peuple que dans l'église cathédrale du Mans. Bientôt il fut sensible aux yeux de tout le monde que saint Martin, en recommandant leur culte à saint Victorius, avait parlé par un esprit prophétique.

L'église cathédrale avait besoin d'être restaurée, d'ailleurs elle ne suffisait plus aux besoins de la population devenue chrétienne; saint Victorius entreprit de la réparer; mais la mort ne lui permit point de voir l'accomplissement de ce désir. Sans doute, depuis notre premier apôtre saint Julien, on avait fait subir beaucoup de modifications à cet édifice; le nombre des fidèles qui s'était toujours accru, et surtout les ravages des guerres et des invasions, avaient dû rendre nécessaires ces travaux dont l'histoire n'a point autrement conservé le souvenir.

(1) *Historia Francorum*, lib. x, cap. xxxi, num. 5.
(2) Collombet, *Histoire de la sainte Eglise de Vienne*, tom. I.
(3) *Gesta Domni Innocentis*.

En 465, selon Baronius, saint Victorius reçut du Pape saint Hilaire une mission fort honorable. Auxane, dont on ignore le siège, mais qui semble avoir été évêque d'Aix, avait obtenu un décret du Saint-Siége qui lui donnait la juridiction sur une partie du territoire qui appartenait précédemment à Ingenuus, évêque d'Embrun et métropolitain des Alpes Maritimes. Celui-ci crut qu'Auxane s'était procuré ce décret sur un faux exposé, et se plaignit à saint Hilaire de la sentence portée par son prédécesseur, saint Léon-le-Grand. Le Pape qui, comme il le déclare lui-même, avait à cœur de maintenir les Eglises en possession de leurs droits et priviléges, nomma trois évêques du plus grand mérite pour terminer ce procès, Léonce de Fréjus, saint Véran de Vence, et saint Victorius du Mans. Il leur écrivit, à cette occasion, une lettre remplie des plus belles et des plus généreuses pensées, et dans laquelle on remarque cette parole que Baronius appelle une sentence d'or : « La grandeur et le fruit de notre « ministère ne consistent pas à gouverner beaucoup de « pays, mais à gagner un grand nombre d'âmes à Jésus-« Christ (1). »

Enfin, parvenu à une vieillesse plus que nonagénaire, saint

(1) Baronius, *Annales Ecclesiastici*, ad annum 465, num. 27.—Labbe, *Concilia*, tom. IV, col. 1038. — Tillemont dit qu'on ne connaît pas le siége de l'évêque Victorius, auquel est adressée la lettre de saint Hilaire; l'évêque du Mans qui portait ce nom était trop loin, selon le célèbre critique. Cette raison n'est pas convaincante. Dans une cause comme celle qui divisait Ingenuus et Auxane, le Souverain Pontife dut choisir des juges jouissant de la plus grande considération : saint Victorius était environné d'une estime universelle qu'il devait à ses vertus, à son grand âge (il avait alors près de cent ans), et à la qualité de disciple chéri de saint Martin. Ajoutons que Victorius était alors, dans toute la Gaule, le seul prélat encore vivant qui eût été formé par ce saint évêque. D'ailleurs la distance entre la Gaule méridionale et nos contrées de l'Occident n'avait pas empêché saint Victorius de se trouver avec saint Eustochius de Tours, au concile qui fut célébré, en 451, dans une cité du Midi, que l'on croit être la ville d'Arles. Tillemont pense aussi que l'évêque Léonce, dont il est parlé dans cette même lettre, occupait le siége d'Arles; mais Baronius apporte des raisons beaucoup plus solides pour prouver que ce Léonce était évêque de Fréjus. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, tom. XV, pag. 821.

Victorius mourut le jour des calendes de septembre (1), sous le consulat de Fauste-le-Jeune et de Longin, au rapport des *Gestes des Évêques du Mans*, c'est-à-dire en l'année 490. Ses dépouilles mortelles furent ensevelies dans la basilique des Apôtres, au-delà de la Sarthe, auprès de son père et des saints évêques, ses prédécesseurs. Saint Grégoire de Tours nous apprend que son tombeau devint bientôt célèbre par les nombreux miracles qui s'y opérèrent, et qui continuaient même de son temps (2).

Quoique l'Eglise du Mans soit privée, depuis plusieurs siècles, des reliques précieuses de notre saint évêque, elle ne laisse pas de conserver pour lui une grande dévotion. La paroisse de Rouillon, près du Mans, dans laquelle on croit qu'il est né, l'honore d'un culte particulier; une confrérie a été établie depuis long-temps en son honneur dans l'église de ce village, qui le regarde comme son second patron (3).

Pendant l'épiscopat de saint Victorius, en l'année 447, les cités armoricaines se virent délivrées d'une guerre qui aurait porté un coup terrible à la foi; elles durent ce bienfait à la charité de l'un des plus grands évêques de toute la Gaule au ve siècle, saint Germain d'Auxerre. En 446 ou 447, la confédération armoricaine envoya un secours puissant aux Bretons insulaires attaqués sans cesse par les Pictes, les Scots et les Saxons; cette intervention mit les Bretons en état de remporter plusieurs victoires sur des ennemis auxquels la faiblesse de l'empire les laissait en proie, et de proclamer leur indépendance. Aétius, qui tentait alors un effort désespéré pour soutenir les débris de la puissance romaine, envoya contre les cités confédérées Eocharich, chef des Alains établis sur les territoires d'Auxerre et de Nevers, soldat féroce et

(1) Le 1er septembre; c'est le jour auquel l'Eglise universelle célèbre sa mémoire. — *Martyrologium Romanum.*

(2) ... Et ad hujus (Victorii) sepulcrum sæpius infirmi sanantur. — Gregorius Turonensis, *de Gloria Confessorum*, cap. LVI.

(3) *Polyptiques de l'Eglise du Mans*, tom. I, pag. 277. — M. Lochet, *Recherches sur l'histoire des Confréries établies dans le diocèse du Mans*, pag. 169.

idolâtre, comme le reste de ses bandes : c'était livrer la province au pillage. Lorsque la nouvelle en fut venue dans le pays, la consternation se mit parmi les peuples, qui, se voyant près d'être entièrement ruinés par ces païens, eurent recours au saint évêque d'Auxerre, dont chacun connaissait le crédit auprès de Dieu et des hommes. Ils lui envoyèrent un messager pour lui exposer les dangers qui menaçaient la foi dans toute l'Armorique, si Eocharich s'en rendait le maître. Leurs députés rencontrèrent le saint prélat au retour de son second voyage dans l'île des Bretons; mais, comme le péril était extrême, Germain crut qu'il n'y avait pas un moment à perdre, et s'étant informé de la marche des troupes des Alains, il alla à leur rencontre, passa au milieu d'eux sans s'effrayer, et se fit conduire à la tente d'Eocharich. Il l'aborda par des prières et des soumissions qui ne firent guère d'impression sur l'esprit de ce barbare; il employa ensuite les menaces qui n'eurent pas plus d'effet. Voyant que rien ne le touchait, et qu'il était déjà à cheval prêt à faire avancer ses troupes, Germain prit la bride du cheval, l'arrêta tout court, et retarda ainsi la marche de l'armée (1).

Eocharich, plein d'admiration pour tant de charité et de courage, promit au saint évêque d'épargner l'Armorique si l'empereur et Aétius lui pardonnaient.

Germain se chargea d'obtenir ce pardon, et Eocharich ne doutant point qu'il ne vint à bout de tout ce qu'il entreprendrait, fit retirer ses bandes. On vit alors le grand évêque, brisé de vieillesse et de travaux, mais joyeux d'avoir arraché la malheureuse Armorique au traitement cruel qui la menaçait, entreprendre le voyage de Ravenne, qui ne fut qu'un long triomphe par les applaudissements des peuples,

(1). Suivant les conjectures de l'abbé Lebeuf, cet évènement arriva sur les confins des diocèses d'Orléans et de Chartres, près des bourgs actuels de Santot, Luyères, Andeglou et Huestre. — Saint Germain avait d'ailleurs parcouru notre pays, dont il avait été nommé commandant par l'empereur. — Lebeuf, *Mémoires concernant l'Histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre*, tom. I, pag. 58... 62...

qui accouraient de toutes parts pour vénérer le saint confesseur. Après avoir obtenu la grâce qu'il demandait, il mourut à Ravenne même, mais notre pays était sauvé (1).

Pendant ce voyage, les Armoricains rétablirent leurs affaires, et se mirent en état de refuser les conditions de la paix, qui leur furent proposées. Les Romains, toujours affaiblis par la perte de plusieurs provinces, et ne voulant pas que les Alains devinssent plus puissants qu'ils ne l'étaient déjà, imposèrent silence à ces barbares, et laissèrent les Armoricains dans l'indépendance où ils s'étaient établis. Trois ans après, Attila entra dans les Gaules, s'empara de plusieurs villes et jeta la consternation partout. Pour arrêter ce torrent, Aétius assembla des troupes, et invita les alliés de l'empire à lui venir en aide contre un ennemi commun. Avec ce secours, il chassa Attila d'Orléans, et le poursuivit jusqu'aux plaines de Châlons, où il le défit entièrement, en l'année 451. Victorieux du plus redoutable ennemi de l'empire, il congédia les troupes auxiliaires et suivit de près le barbare qui repassa le Rhin.

Les Alains, qui s'étaient rendus suspects dans le cours de cette guerre, et qui furent accusés d'avoir livré Orléans à Attila, encoururent l'indignation des Romains et de leurs alliés. Les Armoricains saisirent cette occasion pour se venger des maux que ces redoutables voisins leur avaient faits, et se rendirent maîtres d'une partie de leur territoire (2).

En effet, les Alains avaient plusieurs fois pénétré dans notre pays, si voisin de celui qu'ils occupaient, et ils y avaient exercé tous leurs ravages.

Mais si, au milieu de ces courses de barbares, l'ordre civil eut beaucoup à souffrir, l'Eglise endura de bien plus grands maux encore. Pour apprécier les ravages des Alains, il suffit de se rappeler que Salvien, dans son admirable livre *du Gou-*

(1) *Acta Sanctorum, ad diem* XXXI *julii:* Constantius, *Vita sancti Germani*, lib. II. — Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, tom. I, pag. 11. — Saint Germain d'Auxerre est honoré comme patron dans huit églises paroissiales du diocèse du Mans.

(2) Dom Morice, *loc. cit.*

vernement de Dieu, signale deux fois ces barbares comme n'ayant voulu aucunement entendre parler de la religion de Jésus-Christ, et comme adonnés à la luxure la plus effrénée (1).

Le fléau s'appesantit pendant quatre ou cinq ans sur notre malheureuse contrée, non d'une manière continue, mais par des courses souvent réitérées. On se figure aisément les basiliques renversées, les prêtres, les solitaires et les vierges chrétiennes mis à mort, et à la place de tant de sanctuaires vénérés, des autels érigés à Odin, autour desquels ses fanatiques adorateurs faisaient, pour honorer leur idole, des orgies qu'ils accompagnaient de chants lubriques et de sacrifices humains (2).

IV.

ÉPISCOPAT DE THURIBE II. — (490—497.)

Date de la mort de Thuribe II. — Nouvelle lacune dans notre histoire. — Invasion et ravages des barbares du Nord. — Tous ces fléaux sont la punition des crimes des chrétiens. — Le royaume du Mans établi vers ce temps-là. — Cause probable de la destruction de l'évêché des Diablintes.

La seconde année après le consulat de Viator, qui correspond à l'an 497, mourut un évêque du Mans du nom de Thuribe, c'est le second, parmi ceux que nous connaissons, qui ait porté ce nom. Il est difficile de décider si ce second Thuribe fut le successeur immédiat de saint Victorius, car on rencontre encore ici une lacune déplorable dans les annales de l'Église du Mans; quoi qu'il en soit, on peut facilement reconnaître la cause du silence de nos historiens, pendant la période qui s'étend de saint Victorius à saint Principe.

Depuis les premiers ravages des Saxons, dont nous avons parlé précédemment, de nouvelles invasions s'étaient pro-

(1) Salvianus, *de Gubernatione Dei*, lib. IV.
(2) M Ozanam, dans *le Correspondant*, tom. III, pag. 198.

duites à des intervalles très rapprochés, et chaque fois notre pays avait été couvert de sang et de ruines. D'autres nations barbares, moins féroces il est vrai, moins ardentes pour le culte d'Odin qu'elles pratiquaient cependant, envahissaient la Gaule par le Nord, et depuis près d'un siècle gagnaient tous les jours quelque canton sur l'empire. Épuisé par des blessures que renouvelaient sans cesse les vices de son administration intérieure, il était devant les nations germaniques comme l'animal aux abois devant le chasseur. L'heure approchait où la fière maîtresse du monde, insultée, froissée, torturée de toutes manières, allait descendre les derniers degrés de l'humiliation, et paraître aux yeux de tous comme une esclave déshonorée et sans maître, qui implore vainement la compassion et le secours.

Dans cet état d'épuisement et de misère, et lorsque quelques débris d'armées ne pouvaient plus garantir même les frontières des provinces soumises, les Armoricains, qui n'étaient plus que simples alliés de l'empire, restèrent en proie à tous les ravages des conquérants par le glaive desquels la Providence effaçait les derniers vestiges de l'édifice romain. Dans ce cataclysme de l'ancien monde, les traditions, les antiquités, les monuments, tout fut emporté; à peine quelques débris des plus anciens souvenirs purent échapper; et quand la désolation et l'incendie ravageaient toute une contrée, quand à peine on pouvait trouver un abri contre la rapacité et la fureur des bandes barbares, ou des soldats qui fuyaient dans toutes les provinces, nul ne songeait à écrire tant d'évènements déchirants. Ce silence de l'histoire atteste aujourd'hui les scènes d'horreur qui signalèrent l'enfantement pénible d'une nouvelle société.

Il est triste de l'avouer, mais la vérité le veut, les chrétiens s'étaient attiré ces rudes châtiments de la Providence par une vie indigne de leur caractère. Parmi ces Romains qui étaient entrés dans l'Eglise par l'entraînement de l'exemple, un grand nombre n'avaient rien déposé de leur vie molle et voluptueuse; jusqu'au milieu des débris d'une ville tombant en ruines sous les coups des barbares, on entendait

le peuple demander des spectacles et des jeux. Couverts de crimes, ces chrétiens que l'intérêt seul avait amenés au pied de la croix, aimaient mieux accuser la Providence des maux qui les accablaient, que de les envisager comme une punition méritée; plusieurs même allaient jusqu'à nier la Providence, tant était profond l'abattement qu'avaient jeté dans les âmes, les souffrances et les afflictions qui étaient tombées sur tous. Salvien, né à Trèves, moine de Lérins et prêtre de l'Église de Marseille repoussa, dans un mémoire éloquent, les blasphèmes de ces chrétiens lâches autant qu'aveugles; il vengea la Providence de leurs injures et leur adressa de dures réprimandes. Voici le tableau qu'il trace des mœurs des chrétiens de son temps : « Ne faisons-nous pas tous nos efforts, je ne dirai « pas pour nous dispenser d'accomplir les lois de Dieu, mais « pour faire tout le contraire de ce qu'il nous ordonne? Dieu « veut que nous nous aimions les uns les autres, et nous ne « savons que nous déchirer, nous haïr; il veut que nous se« courions les pauvres, et nous ne pensons qu'à envahir le bien « d'autrui; il veut que tout chrétien soit chaste jusque dans ses « regards, et quel est celui qui ne se roule pas dans la boue de « l'impureté? Je dirai encore une chose bien triste et bien « déplorable, l'Eglise elle-même dont la mission est d'apai« ser la colère de Dieu, ne fait au contraire que l'irriter davan« tage. A part un petit nombre qui fuit le mal, la société chré« tienne n'est-elle pas une sentine de vices? Y trouverez-vous « quelqu'un qui ne soit ni ami du vin, ni de la bonne chère, « ni adultère, ni fornicateur, ni ravisseur, ni débauché, ni « voleur, ni homicide? J'en appelle à la conscience de tous les « chrétiens : quel homme n'a pas commis quelqu'un de ces « crimes? N'en est-il pas qui les ont commis tous (1)? »

Ce tableau, que tant de peintures semblables répandues dans d'autres écrits, nous assurent être vrai, doit représenter l'état de la société dans notre province aussi bien que dans le reste de la Gaule; pour nous en convaincre, au reste, il suffit de se rappeler sous quels traits les conciles auxquels

(1) Salvianus, *de Gubernatione Dei*, lib. III.

assista saint Victorius, dans les Églises dépendantes de la métropole de Tours, peignirent les mœurs des ecclésiastiques eux-mêmes.

Mais ce n'était point un châtiment passager que Dieu voulait infliger à l'ancienne société, c'était un renouvellement complet, par l'entrée des races nouvelles dans le christianisme. Ce fut un grand triomphe de la divine Providence. Des nations que le fanatisme païen avait mues d'abord, et qui servirent d'instrument entre les mains de Dieu, pour châtier les peuples ingrats envers lui, vinrent docilement soumettre leur tête au joug d'un culte dont elles avaient conspiré la ruine. Mais ces hordes païennes firent d'abord un nombre immense de victimes parmi les adorateurs du Christ, et, comme le dit un poète contemporain : « On vit les temples du Seigneur brulés, les vases sacrés profanés, les vierges et les veuves déshonorées, les plus tendres enfants égorgés dans leurs berceaux, les solitaires massacrés dans leurs grottes, les pasteurs enlevés à leurs troupeaux, chargés de chaînes, flagellés, jetés au feu (1). » Les auteurs de tous ces crimes s'étant convertis plus tard à la foi qu'ils avaient persécutée, les légendaires ont quelquefois attribué les actions cruelles des Francs, aux proconsuls romains, et quelquefois à Attila, à Chrocus ou à d'autres.

Le Maine, qui depuis plusieurs siècles n'avait connu que de courts moments de repos, et avait vu ses villes et ses campagnes tant de fois sillonnées par les barbares, tomba, dans les dernières années du vᵉ siècle, sous la puissance d'une de ces nations. Une bande de Francs Saliens (Saliskes), sous la conduite vraisemblablement d'un chef appartenant à la famille qui avait produit le plus heureux des chefs de cette nation, Clovis, vint dans notre pays et s'en empara.

Bien qu'on ne sache point positivement à quelle époque doit être rapportée la fondation du royaume franc dont le Mans devint la capitale, de fortes conjectures, appuyées sur

(1) *Carmen de Providentia*, poëme contemporain attribué long-temps à saint Prosper.

les analogies les plus claires, autorisent à en fixer l'origine à la conversion de Clovis et au baptême de Reims (1). En effet, Hincmar rapporte qu'il y eut alors scission politique entre les partisans du nouveau culte et ceux de l'ancien; la plupart de ces derniers quittèrent le royaume de Clovis et s'en allèrent, sous la conduite d'un chef de sa famille nommé Régnachaire (Raghenaher), fonder au-delà de la Somme un autre royaume dont la ville principale était Cambrai (2). Pour l'époque qui suit l'an 497 ou la mort de Thuribe II, on a des détails plus précis sur l'histoire de l'Eglise du Mans; nos annales racontent comment cette ville fut prise par Clovis et soumise à son empire. Ajoutons qu'en l'an 511 les Francs qui s'étaient emparés du pays des Cénomans, avaient déjà contracté une alliance si étroite avec cette nation et avec son clergé, qu'il fut difficile à Clovis de faire reconnaître son autorité dans le pays, tant les habitants étaient attachés à leur roi Régnomer (Reghenemer), que l'on croit frère du roi de Cambrai (3). Ce fait suppose un commerce assez long entre les Cénomans et les Francs, et autorise à rapporter la fondation du royaume franc du Maine, de 496 à l'an 497, sous l'épiscopat de Thuribe II (4).

Il est vraisemblable que ce fut vers ce temps-là aussi que la race des Diablintes cessa d'exister comme nation, et sa capitale d'être comptée au nombre des cités. Régnomer, ou l'un

(1) C'est le sentiment soutenu par Foncemagne (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tom. VIII, pag. 470.) Ce sentiment nous semble beaucoup plus autorisé que celui qu'a embrassé P. Renouard (*Essais historiques et littéraires sur la ci-devant province du Maine*, tom. I, pag. 106); mais nous ne nous arrêterons point à ce qui ne regarde que l'histoire civile ou politique.

(2) Hincmar, *Vita sancti Remigii*. — Flodoard (*Historia Ecclesiæ Remensis*, lib. I, cap. XIII), confirme le même fait et ajoute de nouveaux détails. — Voir aussi M. Prior Armand, *Histoire de saint Remi*, pag. 118.

(3) *Gesta Domni Principii*.

(4) Suivant les calculs de l'abbé Dubos (*Histoire critique de l'établissement de la Monarchie*), chacune de ces bandes de Francs ne se composait que de trois mille hommes; cette observation peut faire apprécier à quel point la nation des Cénomans se trouvait alors affaiblie par les ravages dont nous avons parlé.

de ses prédécesseurs, s'il en eut, était venu sur le territoire des Gaules poussé par l'esprit de conquête; il devait chercher à étendre son territoire et à fournir à sa bande de quoi satisfaire ses instincts de pillage. Le pays des Diablintes s'offrait à lui comme la première des conquêtes qu'il pût entreprendre, tant à cause de la proximité des lieux, qu'à raison de l'état d'affaiblissement où se trouvait ce peuple, par suite des ravages qu'il avait soufferts de la part des premiers envahisseurs. Une fois maître du territoire, pour s'en assurer de plus en plus la soumission, ce chef devait chercher à l'attacher par d'autres liens à la cité qu'il avait choisie pour capitale. Ce plan, assez simple pour entrer dans l'esprit d'un barbare, dut engager le roi du Mans à tenter tout ce qui était en son pouvoir pour priver la nation des Diablintes de son existence comme cité. Ainsi finit vraisemblablement l'Eglise des Diablintes; cette nation domptée et soumise, relevant désormais de la capitale des Cénomans ne forma bientôt plus qu'une seule Eglise, sous la conduite d'un seul évêque.

Cependant un faible souvenir de l'existence de cette Eglise, qui n'avait eu qu'environ deux cents ans d'existence, se conserva encore pendant plusieurs siècles; les évêques du Mans donnèrent à l'Eglise de Jublains, modeste village assis sur les ruines de l'ancienne *Nœodunum*, le nom de *sainte*, titre glorieux qu'ils ne donnaient qu'à leur propre Église, l'Église mère du diocèse (1).

Mais comme les canons des conciles, et ceux de notre province en particulier (2), défendaient à un évêque d'étendre son territoire au-delà des limites désignées par les Pères, l'autorité du Pontife Romain, ou au moins du concile provincial, dut intervenir et ratifier cette union que la volonté des princes imposait comme une nécessité. Malheureusement, les annales des Églises voisines se taisent aussi bien que les nôtres sur les conciles qui furent tenus dans la province de

(1) Voir le testament de saint Bertrand.
(2) *Concilium Turonense* I.

Tours à la même époque, et pendant un assez long espace de temps.

Pour entrer ainsi dans les affaires de l'Eglise, il n'était pas absolument nécessaire que les nouveaux rois des Francs eussent renoncé à l'idôlatrie; les variations qui survenaient dans la circonscription de leurs États, entraînaient nécessairement des mutations analogues dans l'ordre ecclésiatique, suivant la règle adoptée depuis long-temps par les Pontifes de se conformer aux divisions admises dans l'ordre civil. D'ailleurs il y a toute apparence que les rois Francs du Mans ne tardèrent pas beaucoup à se ranger sous la foi chrétienne, comme on peut le conjecturer en se rappelant l'attachement du clergé de cette Eglise pour Régnomer, lors de la prise de notre ville par Clovis, en 511.

CHAPITRE III.

(497 — 532.)

I.

ÉPISCOPAT DE SAINT PRINCIPE. — (497 — 511.)

Situation de l'Eglise dans l'Armorique. — Changements apportés dans la discipline par suite de la conquête des Francs. — Saint Principe. — Ses travaux. — Pierre, chorévêque. — Le Mans assiégé et pris par Clovis. — Saint Principe au concile d'Orléans. — Sa mort et sa sépulture. — Martyre des saints Pérégrin, Machorat et Viventien. — Saint Léonard de Nouaillé et saint Liphard.

L'Eglise du Mans et les autres Églises des Gaules entrèrent dans une ère nouvelle au commencement du VI[e] siècle. A cette époque la conquête des Francs commençait à s'étendre sur tout ce vaste pays; déjà le Maine était soumis à un roi de cette race, et Clovis ne tarda pas à se rendre maître de notre province.

Ce fut encore pour les Églises de l'Armorique une époque pleine de calamités. Exposées aux ravages que les Francs exerçaient souvent même sur les territoires qui leur étaient assujettis, elles avaient encore à lutter contre le druidisme qui fit à cette époque un suprême effort pour rétablir ses sanctuaires. Telle était la sympathie des populations celtiques pour ce vieux culte, que la lutte qui se ranima à cette époque entre les druides et les moines, qui furent l'instrument dont la Providence se servit surtout pour combattre ces ministres de l'erreur, dura plus d'un demi-siècle.

Les bardes, prêtres et poètes à la fois, étaient, comme on

le sait, plus anciens dans la Gaule que les druides eux-mêmes. Ils y étaient si populaires, si identifiés avec les mœurs de la nation celtique, que les druides firent tous leurs efforts pour se les associer, comme un instrument puissant, et leur politique habile parvint à ce but. Au commencement du VIᵉ siècle, les bardes n'avaient point entièrement abandonné leurs anciennes croyances, quant au fond ; mais ils les avaient accrues et modifiées d'éléments nouveaux; ils avaient fondé des sociétés mystérieuses, des communautés secrètes, dans lesquelles ils enseignaient les doctrines druidiques, mêlées d'idées exotiques qu'ils empruntaient, tant au paganisme romain, surtout au culte mithriaque, qu'au Christianisme lui-même, mais principalement aux enseignements hérétiques des gnostiques orientaux.

Les institutions chrétiennes ne parvinrent que par dégré et avec beaucoup de peine à supplanter les institutions païennes ainsi défendues. Le combat entre les vieux bardes et les moines chrétiens fut plus long et plus ardent encore, au moins de la part des défenseurs de l'erreur, dans les îles Britanniques que dans notre pays; on en trouve encore les traces dans les chants d'Aneurin, de Taliesin, de Merdyn. Mais cette lutte eut lieu aussi dans l'Armorique, et le personnage qui la représente à cette époque dans notre contrée, fut le fameux Merdyn. Cet homme, si célèbre dans les poèmes de la Chevalerie et de la Table-Ronde, sous le nom de l'enchanteur Merlin, ne nous apparaît que sous un nuage fabuleux. Il était né dans les montagnes de la Calédonie ou de l'Ecosse; son berceau fut, au moins dans les imaginations populaires, entouré de merveilles. Les anciennes chroniques disent que Merdyn était le fruit du commerce mystérieux d'un démon et d'une religieuse, fille d'un roi d'Ecosse. Il ne parut jamais aux yeux des hommes que comme un être doué d'une puissance surnaturelle, bonne ou mauvaise; sa mémoire est restée en vénération parmi le peuple qui s'est accoutumé à regarder comme des jeux de son pouvoir surhumain, ces restes imposants d'antiquités, connus sous le nom de *Stone henge*, près de Salisbury. On prétend qu'il était très versé dans les se-

crets de la nature; qu'il possédait à fond les mathématiques, et qu'il l'emportait de beaucoup sur tous ses contemporains, autant par les connaissances acquises que par la pénétration naturelle de son esprit. On dit encore qu'il fut honoré de la confiance de plusieurs princes, auxquels il se rendit cher par la sagesse de ses conseils, et par sa rare expérience qui lui faisait prévoir et annoncer le résultat de leurs entreprises.

Quoi qu'il en soit des causes qui ont produit la haute fortune de Merdyn, il est certain qu'il s'acquit un empire immense sur les esprits par des impostures, ou par des prodiges dus à l'intervention des puissances mauvaises. Ces prophéties furent accueillies avec enthousiasme, elles soulevèrent les populations de la Grande-Bretagne et de l'Armorique; elles ne disparurent point avec leur auteur, elles demeurèrent comme un fond de poésie et de superstition populaire, que les imaginations des différents siècles revêtirent de formes variées. Par un trait d'adresse bien calculé, ces prédictions mêlent sans cesse les sentiments de patriotisme et d'indépendance nationale avec les souvenirs du vieux culte. Les attaques qu'elles dirigent contre les croyances chrétiennes sont déguisées sous un respect apparent; s'adressant surtout aux instincts des masses, elles attaquent moins les dogmes que les personnes chargées de les expliquer; elles distillent une haine profonde contre le clergé et surtout contre les moines. Ces derniers s'y trouvent désignés à la haine du peuple par tous les moyens possibles : ce doit être au jugement de tout le monde la preuve que sous la robe monastique se trouvaient les plus actifs champions de la vérité chrétienne (1).

Les progrès que faisait tous les jours l'Évangile furent la première cause de ce redoublement de ferveur dans les colléges druidiques; mais l'invasion des peuples du Nord, et les troubles qui suivaient l'arrivée de ces bandes terribles ne furent pas assurément étrangers à cet évènement. Toutefois

(1) Voir une savante dissertation sur les bardes parmi les peuples celtiques, par le baron d'Eckstein. — *Le Catholique*, tom. II, pag 406, et dans les 14 volumes de ce recueil, *passim*.

la conversion de ces barbares, qui ne tarda pas long-temps, dut faire éprouver aux partisans du druidisme et à ses propagateurs une cruelle déception.

Cette invasion et l'établissement dans toute l'Europe des peuples germains fournissaient à l'Eglise la plus favorable des occasions, pour recouvrer son indépendance et briser les liens qui la rattachaient à un pouvoir étranger. Telle ne fut point sa conduite, et elle se garda d'entrer dans une voie qui l'eût éloignée du but de sa mission dans l'ordre temporel. La Providence l'appelait à introduire les traditions antiques dans le monde barbare, et à fondre les idées d'ordre puisées dans la constitution romaine avec les éléments de liberté apportés par les conquérants.

Ce rôle sublime fut compris; et le Sacerdoce pour le remplir resserra les nœuds de son alliance avec l'Etat. De cette union résultèrent des effets dont l'exposé est nécessaire, pour comprendre la situation réciproque des personnages qui vont être l'objet de nos récits.

Dans l'ordre politique, la royauté barbare, simple droit de commandement d'un chef sur sa bande, fut transformée en gouvernement véritable, fondé sur une base religieuse, et constitué d'après le modèle de celui que la grandeur des Césars rendait encore présent à tous les souvenirs. Grâce à la prédication chrétienne, il fut reconnu que le pouvoir vient de Dieu, et que selon la parole de l'Apôtre, la désobéissance est une révolte contre l'ordre établi par le Ciel lui-même. Cette doctrine organisa la royauté et mit un terme à l'anarchie des tribus germaniques. Ainsi le Christianisme apporta le premier élément de stabilité au monde social qu'avaient ébranlé des secousses inouïes: ainsi les trônes nouveaux s'appuyèrent dès leur origine même sur une base sacrée.

D'un autre côté le Christianisme posa alors, comme il l'avait fait sous les empereurs romains, en opposition à l'idolâtrie politique qu'ils voulaient établir, ce principe fondamental, que la véritable patrie de l'homme est le ciel. Il suit rigoureusement de ce dogme que le citoyen a une destination individuelle distincte de celle de l'Etat: par conséquent le

devoir et le droit d'y tendre, sans qu'aucune autorité sociale puisse l'en empêcher. De ce principe naquit la distinction du Sacerdoce et de l'Empire, en même temps que la liberté individuelle; César ne domina plus que sur les corps et sur les affaires de ce monde: les âmes, les consciences ne relevèrent que de Dieu et de ses ministres. Le pouvoir de l'Eglise grandit encore quand elle se trouva en face des royautés germaniques, beaucoup plus faibles que la monarchie impériale. Enraciné sur le sol jadis romain, fort d'une hiérarchie et d'une constitution entièrement développées, maître des peuples par l'influence religieuse et la supériorité des lumières, le clergé pénétra de toutes parts dans l'Etat, et la force des choses fit tourner à son profit les restrictions mêmes que les rois tentèrent d'imposer à sa puissance. Nous ne pouvons qu'indiquer rapidement le côté opposé du tableau, les prérogatives que la puissance temporelle exerça dans l'Eglise sous la première race de nos rois (1).

Au premier rang des droits ecclésiastiques que s'attribuèrent les rois mérovingiens, on doit compter la défense faite par eux de s'assembler en concile sans l'agrément du souverain. Outre cela, il fallait envoyer les canons au monarque, si l'on voulait qu'ils fussent promulgués légalement par un édit adressé aux magistrats et au peuple. Il semble même que quelquefois les objets de la délibération de ces assemblées auraient été déterminés par le prince (2).

Ces restrictions apportées à la juridiction ecclésiastique sont assurément oppressives; mais vues de haut, elles doivent être signalées comme le moyen dont la Providence se servit pour répandre dans le monde barbare les principes du droit chrétien. Par la sanction royale les canons devinrent lois de l'Etat, et les conciles furent tranformés en assemblées législatives. Dès lors les décrets canoniques, pleins de l'esprit des

(1) L'abbé Clouet, *Histoire ecclésiastique de la province de Trèves*, tom. I.

(2) *Concilium Aurelianense* I, *Epistola ad Regem*. — Dom Labat, *Concilia Galliæ*, tom. I, col. 848.

jurisconsultes romains, et rédigés par les plus habiles docteurs de l'Orient et de l'Occident, se trouvèrent en présence des codes barbares : la lutte s'établit, l'intelligence l'emporta sur la force, et l'Eglise devenue bientôt l'arbitre suprême du droit, marcha rapidement vers les jours où les peuples et les souverains devaient s'incliner sous ses décisions. Ainsi s'éleva-t-elle par les obstacles mêmes qui semblaient devoir comprimer son développement.

Cette époque vit porter à l'antique discipline une attaque plus profonde encore : les rois se rendirent maîtres des nominations épiscopales, et la sainte liberté des élections disparut dès les premiers temps de la conquête des Francs dans les Gaules. Toutefois les histoires de quelques Eglises signalent des nominations royales, assez long-temps avant l'époque à laquelle on en rencontre dans les annales de l'Eglise du Mans. L'immense pouvoir dont les prélats commençaient à jouir et dont Clovis put, de ses propres yeux, mesurer l'étendue, lorsque l'influence épiscopale lui ouvrit les portes de plusieurs de nos cités, fut sans doute le motif qui rendit cette intervention politiquement nécessaire; mais bien qu'un tel changement fût de la nature la plus grave dans l'ordre spirituel, bien qu'on n'eût jamais vu les empereurs s'arroger une telle autorité sur les Eglises des Gaules, il n'existe aucun vestige d'un traité formellement consenti sur ce point, entre les chefs de la hiérarchie et les monarques du royaume très chrétien. Bien plus, les évêques sentirent de bonne heure, du vivant même de Clovis, les nombreux inconvénients qui étaient la suite de ces nominations royales ; on verra quelques uns des évêques du Mans dans les conciles auxquels ils assistèrent, prendre avec les autres pères des mesures indirectes pour prévenir ces malheurs, réclamer même quelquefois la liberté des élections; mais ces démarches obtinrent rarement leur but. Cet abus, si fécond en embarras pour le clergé, amena dans le sacerdoce comme dans l'empire une invasion de barbares : les rois donnèrent les chaires épiscopales aux officiers de leur palais; ainsi des hommes aux mœurs violentes et scandaleuses prirent place dans les rangs du clergé, et peu s'en fallut qu'ils

n'envahissent la hiérarchie tout entière, lorsque Charles-Martel, voulant ressusciter l'esprit guerrier des Francs qui commençaient à s'énerver, s'avisa de distribuer en masse aux compagnons de ses nombreuses expéditions les évêchés et les abbayes. On conçoit ce que devint la discipline sous de tels prélats, et les annales de notre Eglise, aux temps de Badégisile et de Gauziolène en fourniront de tristes exemples.

En échange des services qu'il recevait tous les jours du clergé, Clovis combla ce corps de faveurs et de priviléges. Il envoya au Pape une couronne d'un très grand prix (1), et quant au clergé de ses Etats, non seulement il le maintint dans ses anciennes possessions, mais il lui en accorda de nouvelles, et les largesses qu'il prodigua furent dignes d'un vainqueur, maître absolu du territoire et des hommes. Or, dans les idées germaniques, associer quelqu'un au partage des terres conquises, c'était l'associer aux honneurs et aux priviléges de la conquête. Ainsi dès l'origine de la monarchie, le clergé fut mis au rang des leudes royaux. C'est même à leur tête que ses chefs sont constamment rangés dans les lois, les historiens, les actes publics: *Sacerdotes atque proceres — Episcopi et cæteri leudes,* répètent-ils presque à chaque page; et de peur qu'on ne méconnût cette éminente position, la loi du Wehrgeld en fixant les amendes à payer par les meurtriers, mit sur le même rang les évêques, les ducs, les prêtres et les leudes, les diacres et les guerriers francs en état de servir à leurs frais (*herimanni*).

Aux immunités des terres nobles, l'Eglise joignit, sous les Mérovingiens, l'exemption du ban militaire, seule charge qui pesât sur les bénéfices laïques; et elle conserva en outre tous les priviléges accordés aux prêtres dans le droit romain, soit chrétien, soit païen. Le principal de ces priviléges était la franchise de tout jugement séculier; on a vu les évêques de la province de Tours réclamer fortement contre les atteintes portées à ce droit, qui du reste est fondé sur la notion primitive du sacerdoce chrétien. Cette immunité fut reconnue par

(1) Sigebertus Gemblacensis, *ad annum* 510.

l'édit de Clotaire, en 615, sauf le cas de flagrant délit en matière criminelle; encore fallut-il alors que le juge laïque requit pour procéder, l'assistance des prélats, et qu'il les laissât prononcer seuls sur le sort des prêtres et des diacres. En vertu de ce droit, les rois eux-mêmes lorsqu'ils eurent à se plaindre des évêques, furent obligés de plaider contre eux devant les conciles; on en verra un exemple mémorable sous l'épisopat de saint Domnole.

L'Eglise possédait dès lors deux espèces de juridiction sur les laïques: la spirituelle, qui s'exerçait par les censures; la temporelle, dont elle avait été investie d'abord par l'adhésion volontaire des fidèles qui obéissaient à l'avis de l'Apôtre, de ne point porter les querelles des chrétiens devant les païens, et qu'en suite les empereurs avaient législativement reconnue. Sous le premier rapport, la puissance ecclésiastique reçut un grand accroissement de l'édit du roi Childebert, qui attribua à l'excommunication des effets analogues à ce qu'on nomme aujourd'hui la mort civile. Aussi, à la recommandation de saint Léon-le-Grand, les évêques durent employer cette redoutable puissance avec beaucoup de modération.

Une autre carrière, dans l'ordre purement séculier, fut ouverte à l'activité des prélats: on les voit siéger à tous les plaids royaux, s'asseoir à côté des comtes au tribunal ordinaire, et même exercer un droit de réforme et de cassation sur les sentences des magistats inférieurs. Cette dernière prérogative établie par un édit de Clotaire, mit souvent les évêques en lutte avec les comtes; mais, afin d'éviter les conflits, on s'accorda dans la plupart des villes à réunir en une seule cour la justice des deux dignitaires.

Ce fut à titre de *Défenseurs des cités* que l'on admit les évêques aux assemblées judiciaires. Ce noble rôle de défenseurs, ils l'avaient déjà rempli, souvent au péril de leur vie, pendant les invasions des barbares; et sans citer des exemples étrangers, que tout le monde connait, on verra tout à l'heure, saint Principe, en qualité de défenseur de la cité, arracher à la bande irritée de Clovis les clercs et les citoyens tombés en son pouvoir. La loi donnait à l'Eglise pour clients-nés les veuves

et les orphelins, et il fut défendu de les actionner en justice sans sa participation. Après la conquête, aucun habitant des villes gauloises, aucun membre du peuple vaincu n'eut de relation directe avec le gouvernement central, si l'on en excepte un petit nombre de nobles gallo-romains qui s'empressèrent de prendre les mœurs, les noms et toutes les allures des Francs dont ils recherchaient les alliances, et les évêques qui se rendaient quelquefois au palais afin d'intercéder pour leurs concitoyens.

Rien aujourd'hui ne saurait donner une idée de l'immensité du pouvoir, que l'influence religieuse mettait alors entre les mains du sacerdoce. En décrivant les fiers Germains dans leurs forêts primitives, Tacite les représente tremblants devant les prêtres, se laissant docilement frapper et enchaîner par les hommes qui se donnaient pour organes des dieux (1). Le clergé chrétien hérita de cet empire : il lui eût suffi, pour régner, d'être, chez cette nation devenue chrétienne, ce que les ministres des faux dieux avaient été au sein des ténèbres idolâtriques. L'ascendant des vertus, la pureté de l'enseignement, les bienfaits de tout genre devaient nécessairement doubler cette influence (2).

Après la mort de Thuribe II, le clergé et le peuple élurent pour lui succéder, saint Principe. Ce personnage était né d'une famille gauloise, puissante et riche; il était étroitement uni par les liens du sang et de l'amitié avec saint Remi, évêque de Reims, et depuis si célèbre comme apôtre des Francs. Il est vraisemblable que notre saint prélat naquit dans la seconde Belgique, comme son illustre parent, vers le temps où Valentinien III gouvernait l'empire, 425-455; il fut élevé avec saint Remi et un frère de celui-ci qui se nommait aussi Principe, et qui fut dans la suite évêque de Soissons. Ils partagèrent tous les trois cette éducation chrétienne et savante que les hommes les plus lettrés du VIIe siècle ont comblée d'éloges (3). Ce fut

(1) Tacitus, *de Germania*, cap. VII.

(2) Clouet, *Histoire ecclésiastique de la province de Trèves*, tom. I.

(3) Venantius Fortunatus, *Vita sancti Remigii*. — Gregorius Turonensis, *Historia Francorum*, lib. II, cap. XXXI.

par ce moyen que Dieu disposa Principe au gouvernement difficile de notre Eglise. En effet, un épiscopat qui commençait au milieu des troubles, et qui devait s'achever avant que la paix fut entièrement rétablie, était une rude épreuve. Principe la soutint dignement. Il sut, malgré les tempêtes dont il fut continuellement agité, augmenter le nombre des fidèles et consolider l'Eglise du Mans (1).

Pour attirer les bénédictions du Ciel sur ses travaux, il ne cessait de joindre à une prière continue de très grandes austérités. Toute sa vie il jeûnait la quatrième et la sixième férie de chaque semaine; dans l'hiver il ne prenait aucune précaution contre le froid, et dans l'été il ne faisait rien pour éviter les incommodités de la chaleur; il visitait souvent les hôpitaux, servait lui-même les malades, et secourait les pauvres dans toutes leurs nécessités. Tous les jours il célébrait la messe, et quand la vieillesse et les infirmités ne lui permirent plus de se tenir debout, il se faisait aider par deux diacres, pour ne pas cesser cette pieuse pratique. En un mot, dit l'auteur de sa vie, sa conduite retraçait les mœurs que l'on trouve dans les monastères. Toutes ces particularités de la vie de notre saint évêque, nous ont été transmises par des disciples qui vivaient avec lui.

Dieu récompensa la sainteté de Principe par le don des miracles. Il rendit la vue à un aveugle, et ce prodige consola la douleur très grande que ressentait la mère de cet infortuné (2).

Il guérit encore un grand nombre d'autres infirmités de différente nature, et ces prodiges joints aux œuvres de sa charité lui attirèrent la vénération et l'amour de tout son troupeau. Zélé pour les fonctions saintes et pour le culte divin, il répara beaucoup d'églises que la vétusté et plus encore les ravages des guerres avaient renversées. On porte jusqu'à

(1) *Acta Sanctorum, ad diem* XVI *septembris, Vita sancti Principii.*

(2) Hic (Principius) cæcum illuminavit, et matri jugiter flenti videntem reddidit. — Ce passage des *Gestes de saint Principe* a fait tomber plusieurs écrivains dans une erreur singulière; ils se sont imaginés que cet évêque avait rendu la vue à sa propre mère; il n'y a rien de cela dans le texte.

trente le nombre des églises nouvelles qu'il construisit: témoignage certain du grand progrès que faisait la religion chrétienne. Cependant ces avantages furent souvent balancés; aux causes extérieures de trouble que nous avons énumérées, il faut joindre des divisions intestines, des querelles domestiques dans la province, qui contrarièrent pendant toute la durée de son épiscopat le zèle de notre saint évêque.

A toutes ces entraves, à toutes ces calamités, saint Principe vit encore se joindre une catastrophe politique des plus violentes. Clovis, impatient de voir toute la Gaule soumise à sa puissance, n'épargnait aucun crime pour parvenir au terme où aspirait son ambition. En l'année 510, il paie des traîtres qui amènent devant lui, chargé de chaînes, le roi de Cambrai, Régnachaire : « Pourquoi, lui dit-il, as-tu souffert qu'on te liât « ainsi honteusement ? Il valait mieux mourir. » Et à l'instant il lui fendit la tête d'un coup de hache. Puis, se tournant vers Rechaire, frère de Régnachaire : « Si tu avais secouru ton « frère, lui dit-il, il n'aurait pas été ainsi enchaîné. » Et il le frappa aussi de sa francisque. Ces deux malheureux princes étaient les proches parents de Clovis. Il fit ensuite périr Régnomer possesseur du Maine, ainsi que plusieurs autres chefs, et tous ses plus proches parents, de peur qu'ils ne disputassent l'empire à lui ou à ses fils (1).

L'ambitieux Clovis s'avança ensuite vers la cité des Cénomans à la tête de ses bandes. La présence de ces conquérants dans notre pays fut le signal des plus gandes calamités. Les Cénomans ayant entrepris d'opposer une vigoureuse résistance, Clovis traita ce peuple avec rigueur; une partie des édifices furent renversés, et les personnes ne furent pas plus respectées. Dans le premier moment toutes les conditions furent confondues, les clercs et les laïques furent réduits en esclavage. Heureusement le clergé avait déjà conquis une grande influence sur l'esprit du vainqueur; Clovis se faisait même accompagner ordinairement par de saints personnages qui, assu-

(1) Gregorius Turonensis, *Historia Francorum*, lib. II, cap. IV. — Labbe, *Bibliotheca manuscriptorum*, tom. I, pag. 88,

raient aux ecclésiastiques le moyen de se faire entendre (1). L'évêque des Cénomans usa de l'ascendant que lui donnaient près du vainqueur ses vertus, son autorité dans la cité et sa parenté avec saint Remi. On a même conjecturé qu'il fit intervenir la médiation du grand évêque de Reims (2). Quoi qu'il en soit de ce dernier fait, il est certain que le zèle de Principe ne fut point infructueux; Clovis avait trop d'intérêt à se ménager l'amitié des évêques, pour refuser les demandes que lui adressa notre prélat: tous les clercs recouvrèrent leur liberté, le carnage cessa, et les calamités qu'une semblable conquête entraîne après elle, furent beaucoup adoucies.

L'année qui suivit le siége et la prise du Mans, Clovis, à la prière de saint Remi de Reims et de saint Melaine de Rennes, fit assembler un concile de toute la Gaule soumise à son autorité, dans la cité d'Orléans. On se réunit au mois de juillet. Le but de cette assemblée était de réparer les maux que les guerres avaient causés à la discipline ecclésiastique. Les trente et un canons de ce concile ont presque tous pour but de renouveler quelque point de la discipline ancienne; ils tendent à maintenir les immunités ecclésiastiques, mais surtout la tenue décente des clercs. On y découvre (au IVe et au VIIe canon surtout) les liens qui unissaient déjà la jeune royauté mérovingienne et l'épiscopat des Gaules. Les évêques souscrivirent au nombre de trente-deux les décrets de ce concile, et ils adressèrent à Clovis le résultat de leurs délibérations, avec une lettre dans laquelle ils lui donnent la qualification honorable de fils de l'Eglise catholique. L'évêque du Mans assista à cette assemblée, et sa signature se voit avec celles des autres pères (3).

Saint Principe ne survécut que peu de temps au voyage qu'il avait fait à Orléans; il mourut le seize des calendes d'oc-

(1) *Vita sancti Remigii; Vita sancti Fridolini; Vita sancti Vedasti; Vita sancti Melenaï; Vita sancti Severi*, etc., etc.

(2) *L'Art de vérifier les dates*, tom. XIII, pag. 84. — Renouard, *Essais historiques sur le Maine*, tom. I, pag. 109.

(3) Dom Labat, *Concilia Galliæ*, tom. I, col. 843.

tobre de la même année (1). Les funérailles se firent avec la pompe convenable: les évêques comprovinciaux accoururent rendre à ses dépouilles mortelles les derniers devoirs, et accompagnés de tout le clergé et des disciples que lui-même avait formés dans son école épiscopale, ils ensevelirent son corps près de ses prédécesseurs, dans la basilique des saints Apôtres, au-delà de la Sarthe. De nombreux miracles s'opérèrent à son tombeau, et y attirèrent les fidèles pendant tout le temps que la cité des Cénomans eut le bonheur de conserver ses précieuses reliques.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, ce fut au temps de saint Principe que l'évêché des Diablintes dut être supprimé par suite de la conquête de son territoire, et réuni à celui de l'Eglise du Mans. Le nombre des fidèles augmentait avec rapidité dans les campagnes, depuis surtout que les moines travaillaient à les évangéliser: mais comme il n'était plus possible à un évêque seul de veiller sur tout ce vaste troupeau et d'accomplir toutes les fonctions sacrées, que les usages liturgiques et disciplinaires de l'Eglise réservaient au pasteur revêtu du caractère épiscopal, un évêque rural, sous le nom de Chorévêque, remplit désormais et pendant plusieurs siècles, les fonctions que l'évêque titulaire de notre Eglise ne pouvait accomplir par lui-même. Ce fut surtout à la campagne, dans les églises des villages et dans les basiliques des moines, que le chorévêque dut remplacer l'évêque; celui-ci paraissait principalement pour les solennités du culte dans l'église cathédrale, ou dans les principaux centres de population. La dignité du chorévêque conférait, dans un diocèse aussi étendu que l'est désormais celui du Mans, une charge bien importante; elle servit d'ailleurs de transition entre la discipline primitive, qui réservait personnellement à l'évêque l'administration solennelle des sacrements, et l'usage moderne d'après lequel de simples prêtres sont institués pour exercer habituellement ce divin ministère. Les plus anciens monuments représentent les chorévêques comme revêtus du même caractère sacramentel que les pré-

(1) Le 16 septembre, jour auquel l'Eglise du Mans célèbre la fête de ce saint.

lats à la juridiction desquels ils étaient soumis (1). La discipline changea sur ce point dans la suite : les chorévêques ne furent plus que de simples prêtres, espèce de vicaires-épiscopaux remplissant, dans l'ordre pastoral, le ministère que l'archidiacre exerçait par rapport à la juridiction. Les capitulaires des rois carlovingiens abolirent l'ancien office chorépiscopal; mais cette suppression demeura en fait comme non avenue, pour beaucoup d'Eglises des Gaules où on trouve encore des traces de cette dignité jusqu'au XIIe siècle (2). Toutefois dans l'Eglise du Mans, on ne connaît aucun chorévêque postérieur à David, qui était honoré de cette prélature du temps de saint Aldric, ce qui laisse à penser que les capitulaires carlovingiens furent fidèlement observés par nos prélats.

Le dignitaire qui remplissait sous saint Principe les laborieuses fonctions de chorévêque, portait le nom de Pierre; c'est là tout ce que l'histoire dit de lui.

Les désordres de l'invasion, cause de tant de troubles pour notre Eglise, occasionnèrent un évènement tragique qui a pris place dans les souvenirs hagiographiques de notre province.

Eumolenus, noble franc, déjà établi sur le territoire des Cénomans, accompagna, avec son fils Baimarus, Clovis dans son expédition contre Alaric, roi des Visigoths; ces guerriers prirent part à la bataille de Vouillé, ou Vouglé, à trois lieues de Poitiers, et ils eurent pour lot dans le butin fait sur l'ennemi, une jeune Espagnole nommée Flaminia, d'une rare beauté. Cette esclave fut aussitôt emmenée par ses maîtres dans le domaine où ils faisaient leur demeure, et que les anciens documents nomment *Centena Genetunsis* (3).

(1) *Concilium Antiochenum, ad ann.* 341, can. x.—Et pour les Gaules, on peut voir le trait rapporté par Flodoard, *Historia Ecclesiæ Remensis*, liv. II, chap. XVIII, et par M. Clouet, *Histoire ecclésiastique de la province de Trèves*, tom. I, pag. 239.

(2) L'abbé Clouet, *op. cit.*, pag. 239.

(3) C'est aujourd'hui probablement Le Genest, paroisse autrefois de l'archidiaconé et du doyenné de Laval, présentement du canton de Loiron, sur la rive gauche du Vicoin.

Flaminia appartenait à une famille riche et chrétienne, et elle comptait trois frères engagés dans le service de Dieu. Inquiets du sort de leur sœur et voulant à tout prix l'arracher à sa cruelle destinée, ils s'engagèrent à parcourir toute la Gaule à l'effet de découvrir sa retraite, et de procurer sa liberté. Ils la cherchèrent long-temps, avec beaucoup de peine et sans fruit; enfin arrivés au pays des Cénomans ils apprirent où était leur sœur. Déjà la pensée de pouvoir la délivrer par leurs prières ou au moyen d'une rançon faisait renaître la joie dans leur esprit, lorsqu'ils virent toutes leurs espérances s'évanouir.

Eumolcnus avait appris leur dessein, il envoya à leur poursuite des soldats, qui se jetèrent sur eux avec fureur. Le premier qui se présenta à leurs coups fut le plus âgé, nommé Pérégrin, et ils l'égorgèrent sur la place. Ils blessèrent ensuite grièvement le second, nommé Machorat, mais ils lui firent grâce de la vie, lui ordonnant cependant avec menace de s'éloigner promptement du pays. Le dernier, appelé Viventien, leur échappa; il se réfugia dans le Sonnois, où un homme puissant, nommé Samon, le reçut dans sa maison et l'employa à son service. Viventien, après être resté quelque temps dans la domesticité de cet homme, apprit le métier de cordonnier qu'il exerça ensuite le reste de ses jours, gagnant sa vie du travail de ses mains, et donnant le reste de son temps à la prière, au jeûne, à la visite des malades et aux exercices de toutes les vertus chrétiennes.

La perfection de son travail, qui le faisait rechercher de toutes parts, et surtout sa piété et la pureté de ses mœurs, censure indirecte des débordements de plusieurs ouvriers de la même profession, excitèrent leur jalousie, et bientôt ils lui portèrent une haine implacable. L'un d'entre eux l'ayant rencontré sur le bord d'une fontaine, au fond d'un bois fort épais, où il travaillait, se jeta sur lui, le frappa de plusieurs coups de couteau, et jeta son cadavre dans la fontaine.

Une sainte femme, nommée Dodène, instruite de la mort de Viventien par une révélation divine, en avertit les habitants d'un village voisin, appelé *Monceium* (Moncé-en-Sonnois).

Ils accoururent avec les prêtres du pays à cette fontaine, où l'on voyait d'ailleurs jour et nuit, depuis le moment où le crime avait été commis, briller une lumière éclatante. Ils y trouvèrent le corps sans aucune corruption, bien qu'il y eut déjà deux mois qu'il reposât dans cette eau. Ils l'ensevelirent honorablement, et se mirent en chemin pour le transporter dans leur église, dédiée à saint Pierre, afin de l'y enterrer. Mais en passant sur une terre appartenant au seigneur de *Moira* (Moire), nommé Bertrand, le corps devint d'un poids excessif et l'on dut renoncer à aller plus loin. Ainsi la volonté de Dieu, qui voulait que ces saintes reliques reposassent en ce lieu, se prononçait, et tout le monde la reconnut à ce signe. Après donc que les vénérables dépouilles de Viventien eurent été enterrées dans ce lieu, on bâtit dessus un *martyrium*; bientôt les peuples y accoururent en foule pour demander la guérison de leurs maux, et les malades attaqués de la fièvre y venaient surtout en grand nombre. La fontaine elle-même dans laquelle le corps du martyr avait été précipité, ne pouvait rester sans honneurs; on y puisait de l'eau que l'on faisait boire aux malades, et il plut au Ciel de lui donner quelquefois une vertu miraculeuse. Plus tard, l'oratoire bâti sur la tombe du martyr ne put contenir la foule de ses clients, il fallut construire au même lieu une église plus spacieuse. Mais au IXe siècle, les reliques de saint Viventien furent transportées avec celles de saint Principe, au monastère de saint Laumer de Blois. (1)

A la même époque, l'Eglise du Mans fut glorifiée par la

(1) *Acta Sanctorum, ad diem* IV *augusti, de sanctis martyribus Peregrino, Machorato et Viventanio, apud Cenomanos in Gallia.* — Gonon, *Vitæ sanctorum Patrum Occidentis*, lib. IV, pag. 258. — Tamayas, *Martyrologium Hispanicum.* — Les anciens Bréviaires à l'usage du diocèse du Mans. — Le Corvaisier, pag. 108-112, d'après un ancien cartulaire du chapitre de Saint-Pierre. — Dom Colomb, pag. 32. — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, tom. V, pag. 645. — M. Guillois, l'*Evangile en action*, tom. II, pag. 437. — Ces deux derniers ajoutent, à ce que nous avons dit, les détails suivants : La fontaine de saint Viventien n'existe plus; elle se trouvait dans la paroisse appelée aujourd'hui Saint-Vincent-des-

naissance de deux frères, qui ont mérité par leurs vertus d'être élevés sur les autels; ils se nommaient Léonard et Liphard. Une tradition ancienne veut qu'ils aient été les fils du malheureux roi Régnomer, mais les monuments anciens ne confirment pas cette croyance. Toutefois, il est certain qu'ils naquirent dans le sein d'une famille illustre et de la race des Francs. Clovis, dont la politique adroite n'oubliait rien pour s'assurer de puissants alliés, voulut retirer lui-même Léonard de la fontaine baptismale (1).

Ce jeune seigneur montra de bonne heure l'exemple de toutes les vertus et une grande maturité de jugement. Etant parvenu à l'âge de l'adolescence, époque de la vie à laquelle la plupart des jeunes Francs de race illustre étaient *livrés* et *recommandés* aux chefs de la nation, pour être élevés dans leurs palais et formés aux exercices de la vie guerrière, Léonard ne voulut servir que le roi du ciel (2). La réputation de saint Remi de Reims l'attira dans l'école que ce grand évêque dirigeait, et dès lors il cessa d'appartenir à l'Eglise du Mans. On le voit ensuite s'appliquer à la prédication de l'Évangile, à l'exemple et sous la conduite de l'apôtre des Francs, refuser un évêché que lui offrait le roi, revêtir l'habit monastique avec son frère saint Liphard, dans l'abbaye de Micy, et sur une révélation divine, s'en aller en Aquitaine, convertir plusieurs idolâtres au pays de Bourges, enfin se fixer avec quelques disciples dans une forêt nommée alors *Pavus* (Pauvain), à dix milles ou quatre lieues environ de Limoges. Le bruit des vertus de Léonard, les miracles qu'il opéra en faveur de la reine, dans un enfantement dif-

Prés, autrefois Saint-Viventien, paroisse dont l'église est encore sous le vocable de ce saint martyr. La chapelle dédiée sous son invocation, et qui n'avait pas cessé d'être très fréquentée jusqu'à la Révolution, a été convertie en grange. — La fête de ces saints a été retranchée du Bréviaire manceau dans l'édition de 1823.

(1) Clodoveus... ut graves affirmant testes, Leopardum puerum e sacro baptismatis fonte suscepit, quod parentes ejus imprimis charos haberet. — Surius, *ad diem* VI *novembris, Vita sancti Leonardi*, cap. I.

(2) Noluit regi terreno militare, ut fecerant majores ejus, etc. *Ibidem.*

ficile, et de plusieurs prisonniers qu'il délivra de leurs fers, attirèrent de nouveau l'attention du roi sur lui; le monarque lui donna une partie considérable de la forêt dans laquelle il s'était établi. De là est venu le nom de Nobiliac ou Nôblac que cette forêt a porté dans la suite; car les biens que les rois donnaient alors aux Églises et aux monastères étaient assimilés aux terres nobles. Saint Léonard lui-même est connu aujourd'hui, et depuis de longs siècles, sous le nom de saint Léonard de Noblac, Nobiliac ou Nouaillé.

Cependant, quoique ce saint eût quitté notre pays depuis long-temps, son nom y était toujours célèbre par les exemples de vertu qu'il y avait donnés, par les miracles qu'il faisait continuellement, et enfin à raison de l'illustration de la race à laquelle il appartenait. Beaucoup de membres de sa famille, des alliés et des amis, touchés de tant d'exemples si frappants, vendirent leurs biens, les donnèrent aux Églises et aux pauvres, et, quittant la province du Maine, allèrent avec tous leurs proches trouver Léonard et le prier de les conduire dans les voies de Dieu. Le saint homme les accueillit avec bonté, et leur donna une part considérable de la forêt qu'il avait reçue du roi, afin qu'ils y vécussent du travail de leurs mains (1).

Quant à saint Liphard, il entra d'abord dans la carrière séculière, et il s'y concilia l'admiration et l'affection de tous ceux qui lui étaient soumis. On admirait dans ce seigneur la douceur d'un clerc, dit son biographe. Il habitait alors le pays d'Orléans. Lorsqu'il eut atteint sa quarantième année, Dieu se fit entendre à lui; il quitta la dignité dont il était revêtu, et qui semble avoir été celle de comte, et il alla se cacher

(1) *Vita sancti Leonardi*, cap. VII. — Le Cointe, *Annales Ecclesiastici Francorum, ad annum* 559. — Les notes de Godescard, *Vie de saint Léonard, ermite en Limousin,* au 6 de novembre. — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, tom. V, pag 343. — M. Guillois, l'*Evangile en action*, tom. III, pag. 252. — M. Prior Armand (*Histoire de saint Remi*, pag. 178), donne saint Léonard comme né en Provence; mais il n'y a aucun fondement à cette opinion. On peut voir dans cet auteur de curieux détails sur l'école de saint Remi.

dans le monastère de Micy, sous la conduite de saint Maximin. Il vécut dans la compagnie de son frère, saint Léonard, et d'un grand nombre d'autres saints moines, qui vinrent plus tard peupler les déserts de notre province. Au bout de quelque temps, il se retira dans la solitude avec saint Urbitius, sur les ruines d'un vieux château détruit par les Vandales. Il mourut dans ce lieu et donna origine au célèbre chapitre de Meung-sur-Loire, au pays d'Orléans (1).

II.

ÉPISCOPAT DE SAINT VICTORIUS II. — (511 — 530.)

Victorius II évêque du Mans. — Assemblée d'évêques à Angers. — Sépulture de saint Melaine à Rennes. — Saint Paterne, évêque d'Avranches, vient dans le Maine et y fonde des monastères.

Le successeur de saint Principe sur le siége épiscopal du Mans fut Victorius II, dont les actions sont peu connues, quoiqu'il ait gouverné notre Eglise pendant un temps assez long.

A la même époque, un saint célèbre dans les annales de la province et dans celles de la Gaule, gouvernait l'Eglise de Rennes; c'était saint Melaine. Ce grand évêque parcourait sans cesse le territoire confié à sa sollicitude pastorale; un jour que, dans l'une de ses courses apostoliques, il se trouvait sur les frontières du Maine, on lui apprit qu'une dame d'un rang distingué, nommée Eva, et qui habitait le diocèse des Cénomans, était depuis douze ans en proie à une maladie si cruelle, que depuis ce long temps elle n'avait pu sortir de son lit de douleur sans le secours d'un bras étranger. Les parents et les amis de cette dame étaient accourus auprès du saint évêque; ils le conjuraient tous de lui rendre la santé,

(1) Surius, *Vita sancti Liphardi, ad diem* III *junii*. — Dom Mabillon, *Acta Sanctorum. O. S. B. sæcul.* I, pag. 154. — Guyon, *Histoire de l'Église d'Orléans*, tom. I, pag. 117.—*Acta Sanctorum, ad diem* III *junii*, pag. 300. — Gonon, *Vitæ et Sententiæ Patrum Occidentis*, pag. 192.

persuadés que ses prières et ses mérites avaient le pouvoir d'obtenir de Dieu ce miracle. Melaine se rappelant cette sentence du Seigneur : « J'ai été infirme et vous m'avez visité (1) », se rendit chez la malade. Dès qu'il fut entré dans la maison, il fit sur Eva le signe de la croix, l'oignit d'huile sanctifiée, en récitant l'oraison dominicale (2), et elle fut aussitôt parfaitement guérie.

Elle se leva, et ayant rendu ses actions de grâces au Très-Haut, fit au saint évêque l'abandon de tous ses biens pour le service de l'Eglise et des pauvres, et s'attacha à lui pour servir Dieu le reste de ses jours sous sa conduite (3).

A une époque postérieure à cet évènement, Melaine et Victorius du Mans se trouvèrent à une assemblée d'évêques qui se tint à Angers. Outre les deux prélats que nous venons de nommer, on y vit encore saint Aubin, évêque d'Angers; saint Laudus ou Laud, évêque de Coutances; saint Massus ou Mars, évêque de Nantes. Les évêques se réunirent dans la basilique de la Mère de Dieu (4).

C'était le premier jour du carême, et les prélats déférèrent unanimement à saint Melaine l'honneur d'offrir le saint sacrifice. Après la messe, avant de se séparer, il distribua aux quatre évêques des eulogies en signe de charité et de communion, et il les bénit tous (5).

Trois d'entre eux, Victorius, Aubin et Laud consommèrent leurs eulogies; mais Mars, préférant le jeûne à la charité, laissa tomber la sienne dans son sein, au lieu de la manger.

(1) Matthæus, cap. xxv, vers. 43.

(2) ... Et ex oleo sacrato cum oratione dominica illam linivit... etc. — *Acta Sanctorum, ad diem* VI *januarii, Vita sancti Melanii.*

(3) *Vita sancti Melanii.* — Le P. Albert-le-Grand, *Vies des Saints de la Bretagne-Armorique*, édition de M. de Kerdanet, pag. 687.

(4) Cette basilique était au même lieu où l'on bâtit depuis la célèbre abbaye du Ronceray, fondée le 14 juillet 1028, par Foulques Nerra, pour des religieuses Bénédictines. On prétend que cette assemblée se tint dans les grottes que l'on voit au même lieu. — Helyot, *Histoire des Ordres monastiques*, tom. v, pag. 291. — M. Godard-Faultrier, *l'Anjou et ses Monuments*, tom. I, pag. 338, et les notes de M. de Kerdanet, *loc. cit.*

(5) Il ne s'agit point ici de la sainte Eucharistie, comme quelques uns

Ces saints prélats prirent ensuite congé les uns des autres, et, après le baiser de paix donné réciproquement, chacun retourna dans son diocèse.

Ils n'avaient pas fait plus de dix milles hors de la ville, que Mars sentit sous ses vêtements la présence et les étreintes d'un serpent; l'eulogie avait disparu. Ce prodige lui fait ouvrir les yeux ; il reconnaît qu'il est puni pour n'avoir pas assez estimé le signe de la charité que lui a remis l'évêque de Rennes; il court se prosterner aux pieds du bienheureux Melaine, et lui découvre ce qui lui est arrivé. Le saint pontife le relève avec bonté et lui dit : « Allez, mon frère, allez promp- « tement trouver notre frère le seigneur Aubin; confiez-lui « ce que vous avez fait et ce qui vous est arrivé. » Il le fit aussitôt, et Aubin lui dit : « Soyez assuré que je prierai le « Seigneur pour vous; mais allez trouver notre frère l'évê- « que Victorius, racontez-lui tout ce que vous avez fait, et « priez-le de conjurer pour vous la miséricorde divine. » Mars part de nouveau et vient dans la cité des Cénomans trouver Victorius, auquel il raconte tout ce qui lui était arrivé. Le saint prélat considérant cette sentence de l'Ecriture : « Que tout « jugement soit porté sur la parole de deux ou de trois té- « moins, » lui dit : « Retournez, mon frère, au saint évêque « notre frère le seigneur Melaine ; je crois que par ses prières « et ses mérites vous serez délivré. »

Sur cet avis, Mars reprend son voyage; il arrive, accablé de fatigue, près du bienheureux Melaine; il trouve le saint

l'ont entendu : dans les premiers siècles, on apportait pour la messe des pains azymes ou non fermentés, que l'on bénissait d'abord sur la table diaconale, et dont les uns étaient ensuite portés à l'autel, où le prêtre les consacrait pour les communiants, tandis que les autres étaient distribués aux fidèles qui ne recevaient point le sacrement. On en envoyait même aux absents dans leurs maisons. Plus tard, les eulogies furent de pain fermenté, et les anciens documents attestent que les cathédrales faisaient porter chaque dimanche le *fermentum* aux *titres* ou paroisses des villes. (Voir l'*Epître de saint Innocent à Decentius*. — Dom Constant, *Epistolæ Romanorum Pontificum*, tom. I, col. 855.) Les Papes et les évêques envoyaient, quelquefois même au loin, des eulogies à des personnes pour lesquelles ils avaient de la considération.

évêque en prière dans la basilique de son monastère de Platz; il lui expose sa situation, et comment Victorius lui a conseillé d'aller chercher auprès de lui sa délivrance. L'évêque de Rennes passa toute la nuit dans une sainte veille, priant pour ce prélat qui venait réclamer son secours. Le lendemain il lui donna l'absolution, répandant sur lui avec abondance les bénédictions du ciel. Cette absolution causa à Mars et à Melaine une double joie, car l'eulogie reprit sa première forme, et l'évêque de Nantes prenant ce pain, le consomma avec bonheur (1).

Melaine ne survécut pas long-temps à cet évènement. Sentant sa dernière heure approcher, il se retira dans la solitude de Platz; il avait commencé lui-même à servir Dieu dans le cloître, et était toujours resté singulièrement zélé pour la vie monastique. Là, il rendit son âme à Dieu au milieu des larmes de ses moines, après avoir annoncé le jour de son bienheureux trépas, et s'être muni du corps et du sang du Seigneur. Des anges apparurent à saint Aubin d'Angers, à saint Victorius du Mans, à saint Laud de Coutances et à saint Mars de Nantes, pour les avertir de la mort du saint pontife, et leur enjoindre d'aller au lieu où reposait son corps, afin de lui rendre les devoirs de la sépulture. Ils se réunirent dans le monastère de Platz, où ils trouvèrent déjà une multitude de peuple accouru au bruit de la mort de Melaine. On fit d'abord pour l'âme du vénérable défunt les recommandations ordonnées par l'Eglise; la nuit suivante se passa en veilles et en prières, et le jour d'après on célébra la messe dès le grand matin. Le saint corps fut ensuite déposé dans un bateau, qui remonta miraculeusement le cours de la Vilaine, jusqu'à la distance de trente milles (2). Pendant ce temps-là, les évêques, les clercs et les moines, suivis d'une grande foule, accompagnaient le convoi sur le rivage, chantant des litanies et des cantiques d'action de grâces. A l'approche de la ville de Rennes, tous les habitants, clergé et peuple, transportés de joie de recevoir

(1) *Vita sancti Melanii*, num. 21-22.
(2) Douze lieues environ.

dans leurs murs un si précieux gage de bénédiction, sortirent au-devant avec les croix, les cierges et les bannières (1). Dieu se plut à glorifier ce triomphe par plusieurs miracles signalés (2). Enfin les quatre prélats placèrent de leurs propres mains le corps de saint Melaine dans le lieu que Dieu lui-même leur avait désigné. On bâtit dans la suite une basilique sur ce tombeau, et auprès un monastère où il s'opéra de grands miracles par les mérites du saint (3).

L'évêque Victorius suivit bientôt dans la tombe son glorieux ami, saint Melaine; car, quoiqu'il soit impossible de préciser la date de sa mort, les chronologistes s'accordent à croire qu'elle n'a pu dépasser que de très peu de temps l'année 530.

Malgré le silence regrettable des historiens sur la plupart des actions de Victorius II, tout ce que l'on sait de cet évêque donne une grande idée de ses mérites et de sa vertu. On verra bientôt qu'il fut très zélé pour la propagation de la vie monastique, qui prit sous son épiscopat de très grands développements dans le diocèse. Il était en grande estime auprès des plus saints évêques de notre contrée, comme les traits que nous venons de rapporter de lui en font foi, et l'auteur presque contemporain et fort grave de la vie de saint Melaine, le désigne toujours par les qualités de saint et de bienheureux, comme saint Melaine lui-même. Victorius leva des fonts baptismaux un jeune homme auquel il imposa le nom d'Innocent, et que l'on apprendra à connaître lorsqu'il viendra à son tour s'asseoir aussi sur la chaire épiscopale du Mans. Victorius l'éleva comme un fils, l'instruisit et lui ouvrit les portes du sanctuaire; de son côté, Innocent conserva toujours une tendre vénération pour la mémoire de son maître. Il fit

(1) Cum crucibus, et cereis et vexillis.— *Vita sancti Melanii*, num. 32.

(2) *Vita sancti Melanii*, num. 33 et 34. — Dom Lobineau, *Vies des Saints de Bretagne*, édit. Tresvaux, tom. I, pag. 126. — Le P. Albert-le-Grand, *op. cit.*

(3) Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, tom. I, pag. 934,

élever une basilique en son honneur, y transporta ses reliques et voulut y être enterré lui-même après sa mort.

Sous l'épiscopat de Victorius et sous le suivant, les monastères déjà nombreux dans notre province s'y multiplièrent prodigieusement. Les propagateurs de la vie claustrale, à cette époque, dans notre Église, furent deux saints illustres, long-temps célèbres dans la dévotion de nos pères, et qui paraissent aujourd'hui trop oubliés. Les vies de ces deux saints personnages sont étroitement unies, comme leurs âmes le furent constamment. Ce furent saint Paterne et saint Scubilio.

Paternus, ou comme l'on dit aujourd'hui Paterne, naquit dans la cité de Poitiers, au temps où Clovis commençait à régner (1).

Il tirait son origine d'une famille considérable dans toute l'Aquitaine; il fut élevé dans la piété par les soins de sa mère nommée Julita, qui étant demeurée veuve pendant près de soixante ans, s'occupa avec le plus grand soin de l'éducation de son fils. Dès les premières années de son enfance, il fut prévenu par une inspiration céleste de rechercher le joug du Seigneur, et il embrassa la vie monastique dans la solitude d'Ansion (2). L'abbé lui confia les fonctions de cellérier, et Dieu témoigna par les grâces qu'il lui donna pour s'acquitter saintement de cet emploi, aussi bien que par la conservation miraculeuse d'une tunique que sa pieuse mère avait tissée de ses propres mains, qu'un jour il confierait à ce jeune religieux un gouvernement plus important.

(1) Nous avons une excellente vie de saint Paterne, composée ou au moins revue par saint Fortunat, évêque de Poitiers, peu de temps après la mort de celui dont on y raconte les gestes. Dom d'Achery et Dom Mabillon avaient d'abord publié, dans le premier siècle bénédictin, une autre vie de ce saint; ils donnèrent ensuite celle-ci comme beaucoup meilleure, dans le supplément au IIe siècle de leurs *Acta Sanctorum Ordinis sancti Benedicti*, pag. 1100.—Le P. Henschenius a reproduit cette même vie avec d'excellentes remarques, dans les *Acta Sanctorum*, au tome second d'avril pag. 425-430.

(2) Ce monastère a été nommé depuis Saint-Jouin, au diocèse de Poitiers.

Après avoir passé dans les exercices de la piété la plus fervente les années de son adolescence, Paterne forma, avec un moine de son monastère nommé Scubilio, le dessein de se retirer dans un pays éloigné, pour y jouir d'une plus grande solitude et d'une union plus parfaite avec Dieu. Ils partirent donc ensemble, emportant seulement avec eux un psautier, et s'en allèrent au pays de Coutances. Scubilio, quoique le plus âgé, témoin des vertus de Paterne, voulut le traiter comme un frère et lui fit porter le manteau monastique. Ils s'arrêtèrent dans un lieu voisin de l'Océan, nommé Sesciac, depuis Chezay, où ils trouvèrent beaucoup d'idolâtres auxquels ils annoncèrent l'Evangile. Leur zèle les poussa jusqu'à renverser les idoles et empêcher les sacrifices qu'on leur offrait; mais le peuple de ce pays indifférent à leur prédication, le fut également à l'outrage fait à ses dieux, et laissa les deux solitaires vivre en paix dans la caverne qui leur servait de demeure. Dieu fit en leur faveur plusieurs miracles.

Quoique la vie que menaient Paterne et Scubilio fût extrêmement retirée, ils ne purent se dispenser de recevoir des disciples que l'exemple de leur sainteté avait attirés à Dieu. Paterne leur bâtit des cellules dans les environs de sa caverne, et eut soin de les visiter de temps en temps pour les instruire. Enfin le spectacle de tant de vertus toucha les populations voisines; il se convertit un grand nombre de personnes, et le nom de nos deux saints moines se répandit jusque dans cette Aquitaine qu'ils avaient abandonnée, et même jusque dans la solitude d'Ansion. Saint Generosus, qui était alors abbé de ce monastère, désireux de faire rentrer dans son troupeau ces pieux fugitifs, vint les trouver, modéra les pénitences de Paterne qu'il trouva excessives; mais il ne put priver tant de monastères d'un si zélé directeur, et se contenta d'emmener avec lui, pour trois ans seulement, le bienheureux Scubilio.

Ce fut alors, vers l'année 512, que saint Leontianus, évêque de Coutances, ordonna Paterne diacre et ensuite prêtre. Notre saint travaillant désormais avec plus d'efficacité, vint à

bout de détruire le paganisme dans tout le pays de Chezay. Bientôt par l'effort de ses mains habiles et laborieuses, les plus belles fleurs de sainteté ornèrent cette contrée auparavant stérile; et non seulement il forma le peuple à la vie chrétienne, mais les moines, comme des essaims nombreux, s'envolèrent de cette grotte qu'il avait embaumée du nectar de la piété, vers tous les pays voisins pour y fonder de saintes colonies (1).

On les vit se répandre dans les territoires de Coutances, de Bayeux, d'Avranches, de Rennes et jusque chez les Cénomans. Partout ils fondèrent des asiles où leur foi éclata par des œuvres divines (2).

Les traces de ces antiques monastères sont effacées depuis long-temps de notre sol; mais, d'après le récit des historiens anciens, il dut y avoir un grand nombre de ces fondations dans la première moitié du VIe siècle, puisqu'ils racontent que depuis saint Martin, on n'avait pas vu l'élément monastique arriver à une aussi merveilleuse fécondité.

La simplicité des mœurs claustrales gagnait les populations des campagnes. Les monastères de ce temps-là se composaient de quelques cabanes, en proportion du nombre des solitaires; au milieu, se trouvait un petit oratoire où l'on célébrait les offices. Ces cabanes, qu'on appelait cellules, l'oratoire lui-même, étaient construits de matériaux grossiers pris sur les lieux. Il y avait un enclos, dans lequel on cultivait de l'orge, du seigle, des légumes et quelquefois un petit nombre de plants de vigne, pour avoir le vin nécessaire au saint sacrifice et au besoin des moines; on y faisait paître quelques vaches, dont le lait servait à la nourriture des habitants, et aussi quelques volailles dont la chair n'était point alors considérée comme contraire au principe de l'abstinence. Les vêtements étaient de peaux de chèvres ou de brebis; la

(1) Spelunca vero quæ tales accolas excepit, tam nobilis floris odore fragrare cœpit, ut velut de patris fundamine matrisque alveolo, cum totius religiositatis nectare nata atque nutrita, monachorum plurima funderentur examina. — Fortunat, *Vita sancti Paterni*, num. 7.

(2) Fortunat, *Vita sancti Paterni*. — Anciens Bréviaires du Mans.

laine était laissée dans sa couleur naturelle. L'ameublement des cellules répondait parfaitement à cette simplicité, et les disciples de saint Martin n'avaient à lui offrir, quand il venait les visiter, qu'un peu de paille pour se reposer pendant la nuit. Les moines s'occupaient principalement à la psalmodie et à la prière mentale, à la lecture et à l'instruction des peuples qu'ils évangélisaient, et à l'éducation des enfants pour lesquels il y avait ordinairement des études régulières et assez complètes. Le reste du temps était consacré au travail des mains (1).

Saint Paterne fut appelé à gouverner l'Eglise d'Avranches, mais il n'abandonna point pour cela la conduite de ses monastères; pendant plus de cinquante ans, il vint fréquemment dans notre diocèse visiter les chœurs monastiques qu'il y avait établis (2).

Dans une visite qu'il faisait au monastère de Chezay, il tomba malade, et rendit son âme à Dieu au milieu de la psalmodie de ses disciples, le jeudi après l'octave de Pâques, qui, cette année, était le seize des calendes de mai de l'an 565. La même nuit mourut saint Scubilio. Saint Laud, évêque de Coutances, et saint Lascivius, évêque d'une Eglise dont on ignore le nom, ou peut-être simple chorévêque, vinrent ensevelir les restes précieux de ces deux serviteurs de Dieu; ils firent apporter le corps de Scubilio et le déposèrent dans un même tombeau, avec celui de saint Paterne (3).

Le nom de saint Paterne et le souvenir de ses bienfaits envers le diocèse du Mans, furent long-temps chers à nos pères; on verra au IXe siècle saint Aldric lui consacrer un autel dans

(1) ..... Quibusdam caprinis induebantur pellibus. Quid plura? Quo indumento in die et eodem induebantur et in nocte. Videamus et de victu. Panem triticeum, nisi tantum ex quo confici sacrificium solebat, non comederunt; sed modico vescebantur pane hordeaceo. — Gurdestin, *Vita sancti Wengualœi, apud* Albert-le-Grand, *Vies des Saints de la Bretagne-Armorique*, pag. 769. — Sévère Sulpice, *Vita beati Martini*, num. 7, 8, et *passim*. — Idem, *Dialog.* II, num. 8 et *passim*.

(2) Baillet, *au* XVI *avril*, *Vie de saint Pair.*

(3) Fortunat, *Vita sancti Paterni.*

la cathédrale. Au commencement du XIIIe, on fonda en son honneur un prieuré dans la paroisse qui porte son nom; et l'église de Saint-Poix, près de Cossé-le-Vivien, le reconnaît encore pour patron.

III.

ÉPISCOPAT DU BIENHEUREUX SÉVÉRIEN. — (530 — 532.)

Le bienheureux Sévérien. — Troubles qui agitent la province. — Miracle opéré par saint Eusitius.

Les monuments anciens de notre histoire ne nous fournissent guère que le nom du successeur de Victorius II; il se nommait Severianus, et on l'appelle aujourd'hui Sévérien. Son épiscopat fut très court; on pense qu'il ne dut pas durer plus de deux ans. Les vertus de ce prélat lui ont fait donner le titre de Bienheureux par le collecteur des *Gestes des Evêques du Mans*.

On peut attribuer le silence de l'histoire relativement à cette époque de nos annales, aux troubles qui agitèrent alors notre pays; nous avons déjà fait connaître ces désordres sociaux et leurs causes, et nous avons dit comment la religion s'y trouvait intéressée.

Vers le même temps, saint Eusitius, abbé de Celles, signala son pouvoir miraculeux en faveur d'un pauvre paysan manceau. Dans les désordres qui suivirent l'occupation du pays par les peuples nouvellement venus de la Germanie, ce malheureux était tombé entre les mains de brigands qui faisaient des courses sur notre territoire, et il avait été conduit prisonnier aux environs de Bourges. Passant souvent devant la basilique très fréquentée de saint Eusitius, il se recommandait à lui, afin d'obtenir que cet ami de Dieu, qui avait délivré un si grand nombre d'esclaves pendant les premiers troubles de l'invasion, le rendit à la liberté. Un jour son maître, mécontent de son service, lui fit mettre les fers aux pieds et aux mains, et ordonna de le renfermer, en cet état,

dans une de ces caves souterraines qui servaient à emprisonner les esclaves que l'on voulait châtier. On le laissa ainsi cinq jours exposé aux tourments de la faim; le cinquième jour, qui était un samedi, le souvenir de saint Eusitius se présenta à l'esprit du pauvre captif; il se prit à l'invoquer avec larmes et gémissements : « O saint et vénérable Eusi- « tius, dit-il, qui, afin de délivrer vos parents de la faim, « vous êtes vendu vous-même pour un vil prix, délivrez- « moi des tourments que j'endure et rendez-moi à la liberté. » Aussitôt les chaînes tombent d'elles-mêmes, les portes du cachot sont ouvertes; il sort en présence des gardiens frappés d'étonnement et qui n'osent le retenir; il court promptement au tombeau du bienheureux abbé, pour lui rendre grâces de sa délivrance, et ensuite, avec la protection du Ciel, il regagne notre pays (1).

(1) Quidam rusticus nomine Martinus in Cenomanicis partibus prædatorum manibus comprehensus, etc. — Labbe, *Bibliotheca manuscriptorum, Miracula sancti Eusitii*, num. 8, tom. II, pag. 466.

CHAPITRE IV.

(532—543.)

ÉPISCOPAT DE SAINT INNOCENT. — (532 — 543.)

Origine et éducation de saint Innocent. — Second concile d'Orléans. — Réédification de l'église cathédrale. — Culte des saints Gervais et Protais. — Monnaies frappées en leur nom. — Monastère de saint Victorius. — Hospices. — Saint Gervais, diacre de l'Eglise du Mans et martyr. — Saint Rigomer et sainte Ténestine. — Saint Calais et saint Avit. — Saint Almire. — Saint Bomer. — Saint Ulface. — L'abbé Sénard. — Saint Ernée. — Saint Alnée. — Saint Bohamald. — Saint Auvieu. — Saint Front. — Saint Gault. — Saint Brice. — Saint Fraimbault. — Saint Constantien. — Saint Sylvain. — Saint Léonard de Vandœuvre. — Saint Laumer. — Quatrième concile d'Orléans. — Monastère de Saint-Georges. — Saint Innocent envoie demander des moines à saint Benoît. — Mort de saint Innocent.

Saint Innocent, qui succéda au bienheureux Sévérien, avait été instruit dans la piété et les lettres au sein de l'école épiscopale du Mans, par les soins de saint Victorius II. Ce grand prélat avait eu pour lui une affection particulière, et s'était plu à former en lui un digne ministre du Seigneur. Dès son entrée dans la vie chrétienne par le saint baptême, il lui servit de père, et depuis, il se montra constamment fidèle à cette adoption spirituelle; c'est ce qui a porté tous les historiens à considérer avec raison saint Innocent comme Céno-

man d'origine. Il est d'ailleurs certain qu'il était de race gauloise. Victorius l'attacha de bonne heure à sa personne, et ne voulut jamais s'en séparer; il lui ouvrit le sanctuaire et lui conféra les premiers ordres sacrés.

Les commotions sociales n'étaient pas encore entièrement apaisées au commencement de l'épiscopat d'Innocent. Quoiqu'un peu plus paisibles alors que d'autres parties de la Gaule, la Neustrie et le royaume de Childebert, auquel appartenait le pays des Cénomans, ne laissaient pas cependant, de ressentir les funestes effets des secousses violentes auxquelles la société était en proie. Mais l'Eglise n'en poursuivait pas moins sa mission rénovatrice.

L'année même qui suivit la consécration d'Innocent, il se tint un concile dans la ville d'Orléans, le second célébré dans cette cité; il fut convoqué par ordre du roi Childebert et de ses frères, Thierry et Clotaire. On s'assembla la première année du pape Jean II, le neuvième des calendes de juillet, c'est-à-dire le 23 juin 533.

Ce concile est aussi célèbre par le nombre et le mérite des évêques qui le composèrent, que par l'importance des règlements qui y furent dressés. Il s'y trouva trente et un prélats, entre autres saint Innocent; vingt-six y vinrent en personne, et cinq furent représentés par autant de prêtres qu'ils y députèrent en leur nom.

Les Actes de cette assemblée consistent en vingt et un canons, précédés d'une petite préface. Les plus remarquables portent en substance : Que les Métropolitains auront soin d'assembler tous les ans le concile de leur province (1). Lorsqu'il s'agira de l'ordination d'un métropolitain, on observera l'ancienne discipline que le malheur des temps avait abolie. On défend donc qu'il soit ordonné autrement que par tous ses suffragants, et après avoir été élu par le clergé et le peuple de la province (2).

On y condamne la simonie soit pour l'ordination d'un évê-

(1) Can. 2.
(2) Can. 7.

dans l'église cathédrale, parlent de cette arcade comme d'une partie fort importante dans l'édifice. Quant à la partie opposée à l'abside, ordinairement située à l'Occident et que l'on a depuis appelée nef, elle resta la même; et, si l'on prend à la rigueur les termes du *Pontifical*, cette partie de l'édifice se composait du monument que saint Julien consacra à Dieu dans le palais du défenseur. Saint Innocent se contenta de faire rechausser cette partie, ce qui veut dire probablement qu'il fit faire une de ces voûtes en bois, décorée de peintures, ornement qui commençait à être fort en usage à cette époque.

Cette église avait déjà antérieurement trois autels; à l'entrée de l'abside que l'on venait de reconstruire, près de cette arcade déjà mentionnée, se trouvait l'autel majeur; il fut consacré aux saints Gervais et Protais, et saint Innocent y plaça des reliques de ces saints martyrs. A droite, on éleva un autel en l'honneur de la sainte Vierge Mère de Dieu; à gauche était l'autel de saint Pierre. Innocent, après avoir relevé ces autels, les consacra de nouveau.

On a déjà vu que saint Julien, selon une ancienne tradition, avait placé l'église cathédrale et son autel principal sous le patronage de la Mère de Dieu et de saint Pierre; ce vocable serait resté à cette église jusqu'au temps où Innocent ayant reconstruit l'édifice en grande partie, comme nous venons de le raconter, le dédia en l'honneur des saints martyrs Gervais et Protais. Toutefois, Notre-Dame et saint Pierre ne cessèrent pas pour cela d'être honorés comme patrons de l'église cathédrale, jusqu'à ce que les reliques de saint Julien y ayant été transportées, au IXe siècle, la dévotion des peuples, qui venaient vénérer l'apôtre de la province, attribua insensiblement et d'une manière exclusive, dans l'usage commun, l'unique vocable de saint Julien à l'église qu'il avait le premier consacrée au vrai Dieu.

Innocent ne se contenta pas des reliques des martyrs milanais que saint Martin avait données à saint Victorius, et que celui-ci avait déposées dans l'église cathédrale, il envoya un message à saint Datius, qui gouvernait alors avec autant de gloire que de sainteté l'Église de Milan, et il en obtint de nou-

velles reliques plus considérables que les premières. Innocent écrivit une lettre de remerciement à ce prélat pour un don aussi précieux, et l'on remarque dans sa lettre, le passage où il rappelle avec complaisance, que ces saints martyrs, étant originaires de Milan, avaient versé pour la gloire de Dieu un sang manceau (1).

Déjà il avait plu à la Providence de permettre que la présence des reliques de saint Gervais et de saint Protais, dans notre cité, fût signalée par de nombreux miracles; la dévotion de nos pères envers les saints martyrs milanais prit aussitôt un nouvel essor. De toutes parts, à cette époque, l'on bâtissait des basiliques en l'honneur de ces glorieux frères; mais dans toute la Gaule, l'Eglise du Mans était regardée comme le principal sanctuaire en-deçà des Alpes, consacré à ces deux martyrs, et on accourait de loin pour les y honorer. Selon certaines expressions de diplômes accordés par des rois mérovingiens à notre Eglise, ces princes avaient adopté comme patrons de la monarchie, et comme leurs protecteurs particuliers, les patrons mêmes de notre Eglise. De là vint la munificence qu'ils signalèrent envers notre cathédrale et le siége épiscopal du Mans (2).

La consécration de l'église cathédrale sous le patronage de ces saints martyrs, fut un évènement dont les Manceaux aimèrent à conserver et à propager le souvenir. On connaît un onyx gravé en mémoire de cette consécration, et qui est l'un des monuments les plus curieux de l'époque mérovingienne. Cette pierre représente les deux saints martyrs patrons de notre Eglise, et elle les désigne par leurs noms; ils

(1) Debitum exsolvisti, si enim originem longius quæsiveris, tu nobis nostros Cenomanos martyres reddere debuisti. — Le Corvaisier, pag. 115, d'après un cartulaire manuscrit de la cathédrale. — Ce texte renferme une allusion au fait incontestable de l'occupation d'une partie du Milanais par les Cénomans, vers l'an de Rome 364. — Voir Tite-Live, édition de Le Maire, une excellente note sur le chap. XXXV du liv. V. — M. Duchemin de Villiers, *Essais historiques sur Laval.*

(2) Papebrock, *Acta Sanctorum, ad diem* XIX *junii, de sanctis Gervasio et Protasio*, §. VIII. *Peculiaris cultus Cenomani.*

sont figurés dans l'attitude de la protection, et le monument lui-même qu'ils prennent sous leur patronage, porte inscrit le nom de la cité de nos aïeux, CAENOM. La main divine, symbole expressif de consécration, qui se voit sur les plus anciens monuments figurés des chrétiens, plane sur le groupe tout entier (1).

Un monument d'un autre genre, et qui est aussi du plus haut intérêt, sert à prouver la dévotion du peuple manceau envers les saints patrons de notre Eglise; nous voulons parler d'un *saiga*, ou denier d'argent, qui est conservé au cabinet des médailles, à la Bibliothèque nationale (2). L'un des côtés de cette pièce présente deux personnages étendant leurs mains, comme pour bénir et protéger un monument qui est placé au milieu d'eux, et qui est surmonté d'une croix, avec la légende CENOMANNIS; au revers, on voit une croix haussée sur un degré. Les savants font observer que cette monnaie est l'une des plus anciennes de la numismatique mérovingienne, et qu'elle n'a nulle part d'analogue. Nos deux monuments s'expliquent l'un par l'autre, et sont destinés à rappeler le souvenir de la consécration de notre église cathédrale, en l'honneur des saints martyrs Gervais et Protais.

Ce fut à la dévotion des rois mérovingiens envers ces saints, bien plus qu'à toute autre considération personnelle, que l'Eglise du Mans fut redevable du privilége de battre monnaie, droit dont elle resta en possession pendant plusieurs siècles. Aussi les noms des saints Gervais et Protais figurèrent-ils d'abord sur cette monnaie; ensuite, lorsque la royauté mérovingienne, mieux affermie, fut devenue plus jalouse de ses droits, peut-être aussi par le désir de faire circuler cette monnaie dans un pays plus étendu, on associa le nom du roi à celui de nos saints patrons, mais il n'en avait point été ainsi au commencement. En effet, dans notre pays comme dans beaucoup d'autres cités de la Gaule, l'Eglise était devenue si puis-

(1) Gruter, *Corpus Inscriptionum*, pag. MCLVIII. — M. Hucher, *Monnaies du Maine*, pl. Ire, fig. 28.

(2) M. Hucher, *op. cit.*, pl. Ire, fig. 9, et pl. II, fig. 1re, pag. 690.

sante par la force même des choses, par la valeur morale du clergé au milieu de la barbarie universelle, que toute existence municipale s'effaçant devant tant de fléaux se réfugiait à l'ombre de l'Eglise. Les évêques les plus puissants par l'intelligence, vinrent au secours de la civilisation en l'environnant du prestige de la religion, seule autorité qui fût restée debout; les abbés, entourés de moins de force, mais presque aussi influents, firent la même chose; et ce fut ainsi que les prérogatives de la cité ou de la municipalité romaine, passèrent dans l'Eglise, leur unique asile.

Au Mans, bien que Clovis eût établi un comte pour gouverner la province sous son autorité, la puissance de ce seigneur franc était toujours éclipsée par celle de l'évêque, défenseur du peuple; aussi quand à une époque postérieure, le comte frappa une monnaie en son nom, il y laissa pendant un temps plus ou moins considérable, la marque de l'antique patronage de l'église cathédrale.

C'est à l'épiscopat de saint Innocent, et vraisemblablement à l'éclat que répandit sur notre Eglise, à cette époque même, le culte des saints martys de Milan, qu'il faut rapporter l'origine de ce droit de monnayage exercé alors en son nom. Dans la suite, un assez grand nombre d'églises cathédrales ou monastiques reçurent ce privilége, mais il en est peu qui puissent produire des titres aussi anciens que celle du Mans (1).

Les sentiments de piété filiale que saint Innocent avait conservés pour son maître saint Victorius, lui firent concevoir le dessein de construire en son honneur une nouvelle basilique. Elle était près de l'ancien cimetière des chrétiens, où l'on avait d'abord déposé les restes précieux du saint évêque. Quand elle fut achevée, Innocent y transporta les reliques de Victorius ainsi que celles de saint Victor. Il apporta le plus grand soin à orner ces deux tombeaux, et il choisit le sien dans la même enceinte.

Pour honorer saint Julien et ses premiers successeurs, dont

(1) M. Hucher, *op. cit.*, pag. 690.

les cendres reposaient toujours dans l'église des saints Apôtres, Innocent l'orna de tout l'éclat des arts de l'époque, et fit reconstruire la partie orientale en prolongeant l'abside. Il fit plus; pour réchauffer la piété des fidèles qui venaient prier dans ce lieu, il augmenta considérablement le nombre des moines, qui depuis long-temps desservaient ce sanctuaire avec édification. A ce dessein, il accrut le monastère qu'ils habitaient; il prit soin de pourvoir à ce que ces serviteurs de Dieu vécussent d'une manière digne de leur profession, et il eut le bonheur de conduire son entreprise à une heureuse fin. Les mêmes vues de piété engagèrent notre grand évêque à attacher un chœur de moines au service de la nouvelle basilique de saint Victorius (1).

Innocent confia aux religieux qui demeuraient près de la basilique des saints Apôtres, le soin de donner l'hospitalité aux pèlerins qui venaient implorer la protection de saint Julien, et des autres saints qui avaient leur sépulture dans ce sanctuaire. Tous les historiens font remarquer que le nombre des Gaulois réduits à l'indigence était très grand à cette époque; d'un autre côté, les pèlerins venaient en foule aux tombeaux des saints patrons de notre Eglise; Innocent construisit des hôpitaux pour les pauvres, et des hôtelleries séparées pour les étrangers et les voyageurs. Il assura par des dotations suffisantes tous les secours dont ils auraient besoin, tant pour le vivre que pour le logement. Mais pour l'administration de ces fondations charitables, ce zélé prélat dut recourir au dévouement des moines, comme l'indique son historien. Jusqu'à cette époque, ce soin avait appartenu aux diacres sous la conduite de leur chef, l'archidiacre, qui était d'ailleurs chargé de toute la gestion temporelle des biens de l'Eglise; mais, au temps de saint Innocent, il était déjà difficile de trouver dans le clergé des hommes capables de ces travaux patients, humbles et désintéressés. Ce fut donc pour y suppléer, que le saint évêque mit l'admi-

(1) *Gesta Domni Domnoli.*

nistration des établissements de charité entre les mains des moines du monastère des saints Apôtres.

Cependant le clergé du Mans voyait encore fleurir dans son sein les plus pures vertus, comme le prouvent les actions de saint Rigomer et de saint Gervais, contemporains de notre saint prélat (1).

Gervais naquit dans la cité des Cénomans (2), où ses parents tenaient un rang très distingué; mais ils étaient plus remarquables encore par les vertus qu'ils pratiquaient que par leur naissance et leur fortune. Privés d'enfants et se voyant près de la vieillesse, ils tournèrent toutes leurs espérances du côté du Ciel, et prièrent Innocent d'intercéder pour eux et de leur obtenir une postérité. Il le fit et il fut exaucé. Le saint évêque conféra lui-même le baptême au fils de ses prières et lui imposa le nom de Gervais, pour honorer encore de cette manière le nouveau patron de notre Eglise (3).

On raconte qu'au moment où, suivant une coutume fort ancienne, et qui était particulière à un petit nombre d'Eglises durant les premiers siècles, le pontife allait déposer l'Eucharistie dans la bouche de l'enfant, il aperçut sur ses lèvres une goutte de sang. Il reconnut à cette marque, et il annonça aussitôt, que celui auquel il venait de conférer la grâce qui fait les chrétiens, aurait un jour le bonheur de répandre son sang pour Jésus-Christ (4).

Le reste de la vie de saint Gervais fut digne d'un com-

(1) Voir la note 7e, à la fin du volume.

(2) Gloriosus igitur Christi martyr Gervasius, Cenomanensium partium civis.....

(3) *Acta Sanctorum, ad diem* VI *julii, Passio sancti Gervasii diaconi et martyris in agro Cabillonensi*, num. 2 et 3.

(4) Illud vero non est prætermittendum, quod illi, qui gesta martyris audierunt, nobis, qui hæc scripsimus, retulerunt. Dicebant enim, quod in hora qua sæpedictus Pontifex, peracto baptismate, in os illius infantis (sicut moris est) sanctum Christi corpus misit, in labiis illius guttam sanguinis vidit: quod sagaci mente intuens, cunctis circumstantibus ait : Pro certo sciatis omnes, quia iste parvulus, sicut est beato Gervasio martyri conjunctus nomine, ita erit fortis Christi assertor, conjunctus et sanguinis effusione. — *Passio sancti Gervasi*, num. 4.

mencement aussi merveilleux; ses vertus le firent admirer de toute la communauté des fidèles, et il n'y eut qu'une voix pour applaudir, quand il fut appelé par l'évêque du Mans au ministère de l'autel et ordonné diacre (1).

On vit bientôt Gervais distribuer aux pauvres toutes les richesses qu'il avait héritées de ses parents, et partir avec un grand nombre de pèlerins manceaux, pour aller visiter les tombeaux des saints Apôtres à Rome. Son désir était de rester dans cette cité, loin de son pays et de ses proches, uniquement occupé au service de Dieu; mais fidèle observateur des règles de la discipline, il ne put obéir à cette pieuse pensée, parce qu'il était attaché par son ordination à l'Eglise du Mans, et qu'il n'avait pu obtenir de l'évêque qui la gouvernait alors l'autorisation de s'en séparer entièrement (2).

Après avoir satisfait sa dévotion près des tombeaux des saints Apôtres, il revint avec ses compagnons de voyage dans les Gaules. Mais pendant qu'il traversait le pays des anciens Eduens, dont les Burgondes s'étaient déjà rendus les maîtres, après avoir franchi la Saône, dans une forêt située sur les bords de ce fleuve et nommée *Corinna* ou *Coriana*, à quelque distance de Châlons, s'étant écarté un instant de sa route, il tomba seul entre les mains d'une troupe de brigands. Ils le prirent pour un espion, et croyant leur sûreté compromise, ils se jetèrent sur lui avec fureur, le percèrent de plusieurs coups et le laissèrent expirant. Après avoir commis ce crime, ils prirent la fuite, mais l'un d'entre eux touché tout à coup de repentir, resta auprès du corps de Gervais pour le garder, et se prosterna devant sa victime, implorant son pardon (3).

(1) Cette promotion eut lieu, non par saint Innocent, mais par l'un de ses successeurs.

(2) Distributis itaque in hoc opere omnibus patrimoniis et facultatibus, cum spiritu et rebus, perfectus Christi pauper est effectus. Hoc ardentissime inhæserat cordi, ut parentes et patriam relinqueret, Romamque pergeret, atque beato Petro Apostolorum principi fide tenus deserviret... — *Passio sancti Gervasii*, num. 5.

(3) Tandem transito Arari fluvio, veniunt in partes Cabillonensium civitatis. Tunc sanctus Gervasius, Spiritus sancti gratia roboratus, su-

Des fidèles de la contrée avertis de cet évènement accoururent pour honorer le corps du saint martyr, et lui donner la sépulture avec tout le respect qui leur fut possible. Bientôt la dévotion des peuples fut excitée par les miracles qui s'opérèrent à ce tombeau; on conserva avec soin et avec amour le récit des derniers moments du saint diacre. Il avait cherché à faire entendre à ses assassins des paroles de salut, il avait prié le Ciel pour eux jusqu'à sa mort. Ces circonstances furent transmises par celui des brigands qui s'était converti, et l'on constata même que tous les autres périrent misérablement (1).

Les restes du martyr furent d'abord placés sur un char conduit par deux chevaux auxquels on ne donna aucune direction, dans l'espoir que Dieu marquerait le lieu où il voulait que son serviteur fût enterré. Ce fut en effet ce qui arriva. On bâtit un petit oratoire en bois sur la tombe de Gervais, et le peuple fidèle s'empressa d'y venir porter le tribut de ses hommages (2).

Au commencement du VII[e] siècle, saint Loup, évêque de Châlons-sur-Saône, fut averti par le saint diacre, qui lui apparut en songe, de faire élever une église en son honneur. Le saint prélat s'empressa d'obéir, fit construire une basilique sur le lieu où reposait le martyr, la dota de biens considérables, et l'unit au monastère de Saint-Pierre, le plus important de sa ville épiscopale. Ce lieu, et le village qui a été construit autour de la basilique, portent encore aujourd'hui le nom de Saint-Gervais-en-Vallière (3).

perna providente clementia, quæ eum sibi martyrem præordinaverat futurum, disjunctus paululum a sociis, Corianæ ingressus de via silvæ incidit in latrones.....

Unus autem ex persecutoribus, videns sancti viri patientiam, et miram animi constantiam, atque perfectam caritatem, in fine servatam, et etiam usque ad ipsos inimicos indeficienter extensam, relicto conventu malignantium, toto Christum corde secutus, omni diligentia sancti corpus custodivit... — *Passio sancti Gervasii*, num. 6, 7 et 8.

(1) *Passio sancti Gervasii*, num. 8.

(2) *Passio sancti Gervasii*, num. 9.

(3) Département de Saône-et-Loire, arrondissement de Châlons-sur-Saône, canton de Verdun-sur-le-Doubs.

Les reliques du saint martyr ont échappé aux troubles religieux du XVIᵉ et du XVIIIᵉ siècle; elles sont conservées et vénérées dans l'église dont nous venons de raconter l'origine, et leur authenticité a été reconnue par acte canonique le 19 juin 1808. Le diocèse de Châlons-sur-Saône, jusqu'à sa réunion à celui d'Autun, par le concordat de 1801, célébra la fête de saint Gervais, du rite semi-double, le 6 juillet (1).

Saint Rigomer, ou Rigomerus, occupait un rang plus élevé dans la hiérarchie que saint Gervais; car il fut honoré du sacerdoce. Il était également né au diocèse du Mans, dans la partie connue sous le nom de Sonnois (2), au lieu où l'on voit aujourd'hui un bourg qui porte son nom (3).

(1) M. l'abbé Pequegnot, *Légendaire d'Autun*, tom. II, pag. 13.

(2) In illis quidem temporibus, ut veracium et fidelium hominum testimoniis approbatur, et cognitum est per multos fideles, ortus est in condita Saugonensi ex liberis parentibus, vir sanctus ac religiosus, et bonis moribus ornatus Rigomerus Dei famulus, qui ab infantia sacris litteris eruditus est a quodam religioso presbytero sancto Launillo de Arverno, vel a quibus potuit quæsivit de verbo Dei bonum consilium humilitatis, et castitatis, vel sanctæ meditationis... — *Acta Sanctorum, ad diem* XXIV *augusti*, *Vita sancti Rigomeri*, num. 4. — L'auteur de cette vie nous est inconnu, aussi bien que l'époque précise où il a vécu; on peut cependant croire avec fondement qu'il a fleuri au VIIᵉ siècle, et qu'il était moine dans quelque monastère du diocèse du Mans, comme le prouvent les num. 2 et 3 de son ouvrage. Voici le jugement que Dom Rivet porte de cet auteur : « Son ouvrage retient tout le génie et la manière d'écrire de « ce temps-là : ce que nous entendons seulement des légendaires judicieux « qui ne cherchaient point à charger leurs écrits de lieux communs, et de « choses qu'ils tiraient de leur propre fonds, ou à y faire entrer du mer- « veilleux et de l'extraordinaire. » — *Histoire littéraire de la France*, tom. V, *Avertissement*, pag. VI. — Cette vie n'était point connue lorsque le P. Pinius la donna dans les *Acta Sanctorum*, au tom. IVᵉ d'août, avec de savantes et judicieuses remarques. La même année, l'abbé Le Beuf en donna une autre édition, sur deux manuscrits, l'un de Saint-Germain-des-Prés, l'autre de Sainte-Geneviève, à Paris. — Le Beuf, *Dissertations sur l'Histoire ecclésiastique et civile de Paris*, tom. I, pag. 211-218.

(3) Saint-Rigomer-des-Bois, *Sanctus Rigomerus de Silva* ou *de Nemore*, près de la forêt de Perseigne. Cette paroisse honore saint Rigomer comme son patron; une autre paroisse, placée aussi sous son invocation, après avoir porté son nom, a adopté depuis le patronage de saint Remi; c'est Saint-Remi-du-Plain, *Sanctus Rigomerus de Plano*, puis *Sanctus*

Ses parents appartenaient à la classe des personnes libres, et, pour faire donner à leur fils une éducation qui répondît à ses heureuses inclinations, ils le mirent sous la conduite d'un saint prêtre, nommé Launillus. Ce saint homme, n'était pas originaire de notre diocèse; né au pays des Arvernes, il était venu chercher dans les déserts du Maine la vie solitaire, et il habitait le canton où les Saxons s'étaient établis (1).

L'ardeur de Rigomer pour s'instruire de tout ce qui tient à la science du salut, ne se contenta point des leçons de ce saint prêtre; il allait interroger tous ceux qu'il croyait capables de lui apprendre les moyens d'avancer dans la pratique des conseils du Seigneur. Il donnait d'ailleurs l'exemple de toutes les vertus, et, sur le témoignage des fidèles édifiés de la pureté de ses mœurs, il fut élevé à la prêtrise (2).

Saint Innocent, en lui conférant l'onction sacerdotale, le chargea d'annoncer la parole de Dieu. Rigomer se mit donc, avec un zèle infatigable, à prêcher les vérités chrétiennes dans sa propre famille et dans toute la contrée du Sonnois. Outre les adorateurs d'Odin, il restait encore dans tout ce pays un grand nombre de personnes attachées aux pratiques du druidisme; on rendait des honneurs superstitieux aux arbres et aux fontaines; dans les maladies on recourait à des sacrifices et à des pratiques empruntées à la religion des faux dieux : Rigomer exhortait le peuple à quitter ces usages, à visiter les églises chrétiennes, à mettre plus de confiance dans les prières des prêtres, et dans l'onction de l'huile bénite par les ministres du Seigneur, que dans toutes ces pratiques sacriléges. Pour donner une plus grande puissance à la parole

Remigius de Plano. La paroisse de Souligné-sous-Vallon est également sous le patronage de saint Rigomer.

(1) Launillus ou Launildus, ou, dans le P. Le Cointe, *Annales Ecclesiastici Francorum, ad annum* 541, num. 66. Launidus. — Ce pieux personnage ne nous est connu que par ce seul mot du légendaire, qui lui donne d'ailleurs le titre de saint.

(2) ... Ac proinde ex Dei providentia, testimonio fidelium populorum, sacerdos Dei probatus effectus est. — *Vita sancti Rigomeri*, num. 4.

du saint prêtre, Dieu permit qu'il opérât plusieurs guérisons miraculeuses (1).

Rigomer apprit qu'il y avait dans la contrée un temple consacré au dieu Mars, sanctuaire où la population se rendait en foule, pour y prodiguer ses adorations à cette idole, et il se hâta d'aller prêcher dans ce lieu. Il parvint à éclairer les esprits des habitants, et à leur persuader d'abandonner leur superstition. Il fit renverser le temple et bâtir à la place une basilique, près de laquelle des moines ne tardèrent pas à établir leur demeure; ce qui engagea les nouveaux fidèles à venir y rendre leurs hommages à Dieu, comme ils le pratiquaient encore au temps où vivait le biographe de notre saint (2). Telle fut l'origine de la ville de Mamers.

Une dame d'une illustre famille, nommée Truda, tomba malade d'une fièvre violente et fit prier Rigomer de la visiter. Il se rendit à sa demande, et la guérit par ses prières et l'onction de l'huile bénite (3).

Après cette guérison, Rigomer adressa à cette femme de pressantes exhortations à la piété. Ces instructions firent la plus vive impression sur une jeune fille de la maison qui était présente. Cette enfant, nommée Ténestine, recueillit avec avidité toutes les paroles qui tombaient de la bouche du serviteur de Dieu; elle apprit de lui les exercices de la pénitence, et les moyens par lesquels l'âme peut acquérir les récompenses éternelles. Bientôt cette semence sacrée commença à porter ses fruits; Ténestine s'attacha à suivre les conseils de Rigomer dans toute leur étendue, et par respect pour ce saint prêtre, qu'elle regardait comme un envoyé que Dieu

(1) *Vita sancti Rigomeri*, num. 5.

(2) Et audiens ipse Sanctus in proximo loco antiquum fanum esse, quod vocabat populus Morifanum, quod populus venerabatur, et cui diabolica et illicita vota suis muneribus persolvebant... et ipso fano destructo basilicam in eodem loco ædificaverunt, ubi sacræ oblationes Deo nunc videntur offerri. — *Vita sancti Rigomeri*. num. 6.

(3) ... Quam cum sanctus Rigomerus causa pietatis pro caritate visitasset, et per orationem et infusionem olei benedicti ipsam fæminam confortare cœpisset... — *Vita sancti Rigomeri*, num. 7.

lui avait adressé, elle entra en relations intimes avec lui, afin de ne rien perdre de ses instructions (1).

Les intentions pures de la jeune fille ne pouvaient être comprises de tout le monde; la malice des hommes ne tarda pas à couvrir des plus odieuses couleurs les offices de charité qu'elle rendait au serviteur de Dieu. Ténestine méprisa ces calomnies, et ne cessa point son pieux empressement à servir Rigomer. Mais elle avait été promise en mariage à un jeune homme nommé Sévère; la calomnie saisit cette circonstance; on fit croire à ce jeune homme que sa fiancée avait détourné de lui son affection pour la donner à un clerc : il le crut et en fut indigné. Il alla jusqu'à accuser auprès du conseil du roi le serviteur de Dieu, d'avoir voulu lui ravir l'épouse qui lui était promise. Sur cette plainte, un ordre arriva à Rigomer et à Ténestine de se présenter devant le roi et sa cour, pour répondre sur ces accusations. Ils obéirent avec promptitude, et, forts de leur seule innocence, ils se rendirent auprès de Childebert, qui était alors avec sa cour dans une de ses fermes royales peu éloignée de Paris, au lieu où l'on voit aujourd'hui le village de Palaiseau (2). Suivant l'étiquette du palais mérovingien, les deux prévenus apportaient chacun un présent pour le roi, et ils avaient choisi à cet effet des flambeaux de cire (3).

Quand Rigomer et Ténestine parurent en présence du roi,

(1) *Vita sancti Rigomeri*, num. 7.

(2) Département de Seine-et-Oise.

(3) Sed contigit secundum antiquam consuetudinem, ut in quorumdam hominum cordibus, malitiæ stimulos inimicus contra ipsam commoveret... hoc istam libidine, non caritate facere calumniabantur... Tunc ipsi maligni homines sponso ipsius puellæ, Severo nomine, nuntiaverunt dicentes; quod sponsa ipsius Tenestina quemdam clericum nimis singulari dilectione diligeret... Quod audiens vir ille, credidit, indignatione repletus, in malum recepit, quod pro caritate fuerat factum .. Qui summa festinatione ad palatium pergentes pariter intrepidi, eo quod de vana susceptione ipsi innocentes calumniabantur, uterque, scilicet famulus Dei Rigomerus et Tenestina, fiducialiter ante ipsum principem vel seniores

quelques conseillers prononcèrent des paroles impies : « Voilà « donc ces prêtres, disaient-ils, qui séduisent les épou- « ses des autres ! » Childebert leur dit qu'il ne voulait pour preuve de leur innocence qu'une chose : voir s'allumer sans feu, et par la seule force de leurs prières, les cierges qu'ils lui offraient. Aussitôt les deux saints se mirent à prier avec confiance, et les cierges commencèrent bientôt à donner quelque fumée; saint Rigomer levant les mains au ciel, invoqua avec une nouvelle ardeur le nom de Jésus-Christ, et les cierges parurent visiblement allumés par la vertu seule de la prière. Ce prodige fut si évident et si clairement constaté à la vue de toute l'assemblée, que Childebert et ses conseillers demandèrent pardon à Rigomer et à Ténestine des fatigues et des mauvais traitements qu'ils avaient éprouvés (1).

Le roi ne s'en tint pas là; il voulut témoigner hautement l'estime dont il était rempli pour leur vertu, en leur offrant à son tour des présents. Il leur donna deux fermes situées dans le territoire des Cénomans, et sur leur demande, il leur accorda des lieux propres pour y bâtir chacun un ermitage. Puis, en les congédiant, Childebert eut soin de déclarer qu'il les prenait sous sa protection royale, voulant que personne n'osât désormais les molester. Enfin, lui et toute sa cour leur recommandèrent de prier continuellement pour le bonheur du monarque et de son peuple (2).

Au VIIe siècle, on voyait dans le domaine royal de Palaiseau une basilique élevée en l'honneur de saint Rigomer, des

populi pervenerunt, et in loco, qui Palatiolus vocatur, producti et præsentati sunt, habentes candelas sive cereolos, munera religiosa quæ pro oblationibus, in præsenti, regi obtulerunt. — *Vita sancti Rigomeri*, num. 8 et 9.

(1) Sed aliqui seniores verba blasphemiæ, præsente rege, dixerunt : O sacerdotes tales, qui aliorum seducant uxores !... Et cum hoc rex ille domnus Childebertus, vel seniores palatii vidissent, statim ad genua sive vestigia sanctorum sese incurvaverunt, petentes indulgentiam pro laboribus vel fatigationibus quas eis fecerant. — *Vita sancti Rigomeri*, num. 10.

(2) *Vita sancti Rigomeri*, num. 11.

moines la desservaient, et le peuple fidèle y venait fréquemment rendre ses hommages à Dieu et à son glorieux serviteur; on disait aussi alors que cette église avait été bâtie par Childebert, en mémoire du prodige arrivé sous ses yeux (1).

Dieu ayant donné un succès favorable à leur voyage, nos deux saints revinrent dans leur pays, désirant plus que jamais se livrer uniquement au service du Seigneur. A cet effet, ils se firent construire chacun une cellule, pour y vivre dans un plus grand dégagement des choses de la terre. Saint Rigomer se retira à trois lieues du Mans, dans un lieu solitaire et couvert de bois, là où se voit aujourd'hui la paroisse de Souligné-sous-Vallon.

Dans cette retraite, loin du bruit des hommes, il se livra à toute la ferveur de son zèle pour l'oraison et la pénitence. Justifié par le Ciel même des calomnies qu'on avait répandues sur sa vie, Rigomer était environné de l'estime publique; aussi, quoiqu'il eût choisi pour retraite un lieu fort désert jusqu'alors, et couvert de forêts, il se vit obligé de recevoir des disciples, et de leur bâtir des cellules autour de la sienne; telle fut la première origine du bourg de Souligné-sous-Vallon. Le saint prêtre, tout en conduisant ses nombreux disciples dans les voies de la perfection, donnait une partie de ses soins à l'instruction des populations voisines (2).

Il persévéra dans ce genre de vie pendant de longues années, sans quitter sa retraite de Souligné. Ayant vécu jusqu'au temps où saint Domnole gouverna l'Eglise du Mans (560-581), il mourut dans sa solitude, le 9 des calendes de septembre (3). Son corps fut transporté au Mans, et on construisit une basilique en son honneur. Un siècle environ après sa mort, le souvenir du saint prêtre était encore si vivant

(1) Tunc rex in suprascripta villa Palatiolo basilicam fieri jussit in sancti Rigomeri honore...— *Vita sancti Rigomeri*, num. 11. — Le P. Pinius offre différentes explications de ce texte vraiment difficile; peut-être celle que nous donnons ici paraîtra satisfaisante à quelques lecteurs.

(2) *Vita sancti Rigomeri*, num. 12 et 13.

(3) Le 24 août.

dans notre Eglise, que le clergé et le peuple prièrent un moine du pays, personnage pieux et lettré, d'écrire les Actes du serviteur de Dieu (1).

Ténestine fit bâtir un oratoire avec un petit monastère entre la Sarthe et les murs de la ville, au lieu où fut depuis l'église paroissiale de Gourdaine. Les parents de cette sainte fille qui étaient riches firent, dit-on, les frais de cet établissement, et l'on prétend que saint Innocent non content d'intervenir pour ratifier par son autorité cette fondation, voulut y contribuer de ses deniers. Au IXe siècle, lorsque des seigneurs francs devenus évêques du Mans, essayèrent de s'emparer des biens de tous les monastères, à l'aide de pièces dont plusieurs furent plus tard reconnues fausses, on produisit une charte de Heregarius, père de sainte Ténestine et de Truda sa mère, qui donnait à la cathédrale et à l'évêque le monastère qu'ils avaient fondé pour leur fille. Cette charte était signée par Childebert, par saint Innocent et par six autres évêques, par un abbé et par quelques comtes. Toutefois, les noms de ces graves personnages n'ajoutent pas une grande autorité à cette charte, étant tous étrangers aux catalogues épiscopaux de la province et des provinces voisines, et d'ailleurs inconnus. Il est même aisé de reconnaître aux noms des évêques une couleur plus germanique que latine, indice certain d'une époque postérieure. Il n'est pas nécessaire d'alléguer ici d'autres raisons, pour démontrer l'entière supposition de cette charte, et c'est par distraction que plusieurs auteurs, s'appuyant sur son autorité, ont parlé d'une assemblée d'évêques, ou concile tenu dans notre cité pour sa ratification (2).

On ajoute que sainte Ténestine elle-même reconnut par un autre acte les droits de l'église cathédrale et de l'évêque du Mans sur son monastère, et sur tout ce qui lui appartenait; qu'elle obtint du roi Childebert un diplôme qui confirmait

(1) *Vita sancti Rigomeri*, num. 1 et 13.

(2) Dom Labat, *Concilia Galliæ*, tom. I, col. 977. — Guettée, *Histoire de l'Eglise de France*, tom. II.

cette donation, et y apposait la sanction de l'autorité royale; mais ce sont là des pièces qui ne peuvent avoir aucune autorité, étant produites uniquement par le collecteur des *Gestes des Evêques du Mans*, témoin intéressé, qui a eu pour but principal dans son travail, d'appuyer les droits très contestables de l'église cathédrale sur les monastères du diocèse.

S'il faut en croire les documents du IX[e] siècle, les religieuses du monastère fondé par sainte Ténestine, et qui était sous l'invocation de la sainte Vierge, devaient avoir soin des étrangers que leur dévotion attirait dans notre cité pour y visiter les sanctuaires; elles étaient tenues aussi à blanchir le linge de l'église cathédrale, et à entretenir les ornements sacrés. Sans doute, les monuments qui attestent ces faits n'ont pas une grande valeur, mais ces détails sont parfaitement d'accord avec les usages de l'époque. Les diaconesses et ces femmes dévotes qui vivaient dans le monde, sans être soumises à aucune règle, venaient d'être supprimées par le second concile d'Orléans, auquel assista saint Innocent. L'institution monastique, au contraire, se développait de plus en plus, et les offices que les diaconesses ne pouvaient plus remplir, revenaient naturellement aux religieuses consacrées à Dieu dans la vie claustrale.

Ténestine vécut long-temps dans cette communauté, et y donna constamment des marques d'une haute sainteté. Plusieurs fois elle rendit la santé à des malades par ses prières (1). Bien que l'antiquité n'ait pas eu soin de nous instruire de la règle qui fut d'abord établie dans ce monastère, il est permis de penser que ce fut celle que saint Césaire d'Arles avait composée pour sa sœur sainte Césarie; c'était, en effet, à peu près la seule suivie à cette époque dans les Gaules (2). Cette sainte vierge vécut jusqu'à l'épiscopat de saint Dom-

(1) *Vita sancti Rigomeri*, num. 12.

(2) *Acta Sanctorum, ad diem* XXIV *augusti*; Pinius, *de sancta Ténestina*, num. 4.

nole, et fut enterrée dans la basilique des saints Apôtres, au-delà de la Sarthe (1).

Dès avant l'épiscopat de saint Innocent, des moines étrangers, comme saint Launillus, avaient choisi notre diocèse pour retraite : c'était sans doute à cause des profondes solitudes qu'il renfermait, solitudes dès long-temps renommées dans toute la Gaule, mais aussi pour y travailler à la conversion des adorateurs d'Odin et des partisans du druidisme. Saint Innocent les accueillit avec empressement et les favorisa de tout son pouvoir (2). Mais il ne sera pas hors de propos de rechercher les autres causes qui purent attirer, précisément à cette époque, un si grand nombre de solitaires dans le diocèse du Mans.

La Providence favorisa les vues de notre évêque en permettant que le royaume de Childebert, dont le Maine faisait partie (3), jouit constamment d'une paix plus durable que la

(1) Le P. Pinius, *loc. cit.*, cherche à prouver que tous les auteurs qui ont écrit avant lui sur sainte Ténestine, sont tombés dans l'erreur en donnant à cette vierge le titre d'abbesse, que les monuments anciens ne lui attribuent pas; mais il pourrait se faire que ce savant se fut lui-même trompé. En effet, il est certain que Ténestine était supérieure et mère d'une communauté de vierges : *Alma mater Virginum prima data a Domino,* comme s'exprime une hymne ancienne en son honneur; or, il suffit que cette qualité lui soit assurée, car dans les temps où elle vécut, le nom d'abbesse était commun à toutes les supérieures qui étaient chargées de conduire une communauté de vierges. — Voyez Ducange, *Abbatissæ.* — Au lieu de Tenestina, on lit, dans une pièce de vers composée à sa louange, le nom de Theonefana. Peut-être, dit le P. Pinius, cette sainte vierge avait-elle deux noms. Nous apprenons du biographe de saint Rigomer à peu près tout ce que nous savons de sainte Ténestine; quant à la pièce de vers dont nous venons de parler, elle ne contient presque aucun renseignement, et la poésie en est peu remarquable.

(2) A partir du VIe siècle, toutes les conversions sont l'œuvre des habitants du cloître, dit M. Guizot, *Histoire de la Civilisation en France,* tom. VI, pag. 148-247.

(3) Le Maine fut d'abord soumis à Clodomir, second fils de Clovis, établi à Orléans. Mais dès l'année 524, après la mort malheureuse de Clodomir, notre province obéit à Childebert, qui habita ordinairement Paris.

plupart des autres contrées de la Gaule. Childebert, il est vrai, ne dépouilla jamais entièrement le caractère de barbarie que lui donnait son origine, mais dans les moments où la fougue germanique ne l'emportait pas; il se montrait humain, généreux même envers les Eglises et les monastères, et c'est ce qui lui a attiré tant d'éloges de la part des écrivains ecclésiastiques, qui vivaient à cette époque dans les solitudes de notre province (1). Ce prince aussi aimait les lettres, et cette disposition le rendait favorable aux moines dont les écoles commençaient à éclipser même celles des cathédrales.

Tous les monuments anciens s'accordent à attribuer la plus grande part dans la multiplication des monastères au sein de notre Eglise, à la reine Ultrogothe, femme de Childebert. Il est certain que cette princesse, qui est qualifiée de sainte, par l'auteur de la vie de sainte Bathilde, et dont saint Grégoire de Tours (2) et saint Fortunat de Poitiers (3) ont loué la piété, était la puissante protectrice des moines (4). La dévotion de cette reine pour saint Martin pouvait lui rendre le séjour de son domaine de Matovall plus agréable, et l'attirer fréquemment dans ces lieux, en même temps que les vastes forêts, qui couvraient le Perche et une grande partie du Maine, y attiraient Childebert, en lui fournissant les plaisirs de ces chasses traditionnelles si chères aux Francs.

La plupart des saints personnages qui vinrent peupler les solitudes de notre province, à cette époque, avaient vu le jour dans l'Auvergne. Mais l'année même où saint Innocent prenait le gouvernement de l'Eglise du Mans, une guerre atroce désola cette malheureuse contrée. Thierry, roi d'Austrasie, était en même temps maître de l'Auvergne qu'il opprimait par la dureté de son gouvernement. Pendant que ce

(1) On peut voir les Vies de saint Rigomer, de saint Calais et de la plupart des saints abbés dont nous allons raconter les actions.

(2) Gregorius Turonensis, *de Miraculis sancti Martini*, lib. I, cap. XII.

(3) Fortunatus, lib. VI, carm. 8.

(4) Atque adjutrix fidelium monachorum. — *Vita sanctæ Bathildis*

prince faisait la guerre avec Clotaire, en Thuringe, le bruit de sa mort se répandit, et aussitôt les Arvernes se donnèrent à Childebert dont la réputation de bonté et de douceur les avait gagnés. La vérité ne tarda pas à être connue, le roi de Paris abandonna l'Auvergne qui se trouva ainsi exposée à la vengeance de son frère. Thierry l'exerça de la manière la plus cruelle. Tandis que ses frères Clotaire et Childebert marchaient ensemble contre la Bourgogne, il répondit à ses leudes nationaux, qui voulaient l'entraîner dans la même guerre : « Suivez-moi en Auvergne; je vous conduirai dans un pays « où vous prendrez de l'or et de l'argent autant que vous « pourrez en désirer; vous aurez là des troupeaux, des es- « claves, des vêtements en abondance : seulement, ne suivez « pas mes frères. »

Les leudes furent éblouis par de telles promesses; et pendant que Clotaire et Childebert envahissaient la Bourgogne, les Austrasiens se jetèrent sur l'Auvergne : les riches plaines de la Limagne furent totalement dévastées, les monuments rasés à fleur de terre, les monastères et les basiliques livrés aux flammes, les prêtres, les moines, les jeunes gens et les femmes emmenés captifs; rien ne fut laissé aux habitants, sinon le sol que les barbares ne pouvaient emporter.

Cependant la plus vaillante des vieilles races gauloises ne fut pas traitée ainsi sans se défendre; les châteaux-forts d'Outre et de Méroliac soutinrent un siége long et meurtrier, et, au moment où Thierry croyait en avoir fini avec les rebelles, un nouveau soulèvement éclata plus terrible. Cette fois les Arvernes avaient à leur tête un chef d'origine franque, appelé Mauderic, qui prit le titre de roi. Malgré des prodiges de bravoure, les malheureux habitants de l'Auvergne furent encore vaincus, et leur pays livré à toutes les horreurs d'une vengeance exercée par des barbares dont la plupart étaient encore païens (1).

Après une désolation aussi générale, les solitaires qui pu-

(1) Gregorius Turonensis, *Historia Francorum*, lib. XI, cap. XI. — Augustin Thierry, *Lettres sur l'Histoire de France*, lettre VII.

rent se soustraire à la mort ou à l'esclavage, vinrent en grand nombre se réfugier dans le royaume de Childebert. Le Maine qui avait envoyé à l'Auvergne, il y avait environ vingt ans, toute une colonie de pieux chrétiens, attirés par la réputation de saint Léonard de Nouaillé, reçut alors beaucoup de ces saints fugitifs.

De tous ces solitaires, aucun n'a laissé un nom aussi célèbre que l'abbé saint Karilef, ou comme l'on dit aujourd'hui avec moins d'exactitude, saint Calais (1).

Calais était né au pays des Arvernes, de parents qui occupaient dans le monde un rang très distingué, et qui servaient Dieu avec une grande ferveur. Parvenu à l'âge convenable aux études, il fut envoyé au monastère de Ménat, au diocèse de Clermont, peu éloigné du lieu de sa naissance, pour y faire son éducation. Là, les leçons et les exemples d'une florissante communauté, le formèrent bientôt à la piété et à la science. Comme les qualités précieuses qu'il avait montrées tout d'abord avaient prévenu tous les moines en sa faveur, chacun s'empressait de hâter ses progrès dans les études, et de le faire avancer dans la vertu. Il y avait du

(1) Nous avons une Vie de saint Calais très exacte et très circonstanciée, écrite par saint Siviard, cinquième abbé d'Anisole, à la fin du VII[e] siècle. Ce saint abbé réunissait toutes les qualités que l'on peut demander de l'historien; aussi son ouvrage est-il estimé véridique et digne de confiance; on lui reproche seulement d'être un peu diffus. Les Jésuites continuateurs de Bollandus expriment un doute sur l'attribution que fait Dom Mabillon de cette Vie à saint Siviard; mais ce doute est mal fondé, d'abord parce qu'il est gratuit, ensuite parce que ce savant n'a point avancé un fait de cette importance sans de bonnes raisons. Enfin Dom Denis Briant rapporte que plusieurs manuscrits anciens attribuent cette Vie à saint Siviard. (*Cenomania; Abbatia Sancti Carilephi.*) Ces doctes collecteurs remarquent d'ailleurs qu'il se trouve dans les manuscrits plusieurs Vies du même saint, différentes entre elles, moins pour le fond des choses que pour le style. Il paraît toutefois y avoir une différence plus considérable entre celle qu'ils ont donnée après Dom Mabillon, et celle qui est dans Surius au premier jour de juillet. — Dom Mabillon, *Acta Sanctorum O. S. B. sæcul.* I. — *Acta Sanctorum, ad diem* I *julii, Vita sancti Carilefi*, pag. 85-98. — Surius, *Vitæ Sanctorum, ad diem* I *julii*, pag. 34-41. — *Histoire littéraire de la France*, tom. III, pag. 180-633. — Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, tom. I, pag. 805.

reste, dans le monastère de Ménat, une brillante école, et plusieurs moines s'y distinguaient à la fois, par leur expérience dans les voies spirituelles, et par leur habileté dans les lettres.

Calais craignit les applaudissements que lui attiraient ses grandes qualités, il redoutait surtout le séjour d'un pays où ses proches étaient riches et honorés. Déjà il s'était consacré à Dieu dans le monastère de Ménat, mais il recherchait une plus complète solitude. Un jour il manifesta le désir qu'il éprouvait à un autre moine du même monastère, et auquel la grâce avait inspiré une pensée semblable.

Ce moine se nommait Avitus ou Avit, il était né aussi dans le pays des Arvernes, mais au sein d'une famille pauvre. Une lumière merveilleuse qui brilla subitement au moment de sa naissance, annonça à ses pieux parents que la Providence avait de grands desseins sur l'enfant qu'elle venait de leur donner. Aussi le confièrent-ils de bonne heure à un prêtre, pour l'instruire dans les lettres et le former à la vertu. Il perdit ses parents lorsqu'il entrait dans la jeunesse, et bientôt son attrait pour l'étude le dirigea vers le cloître. La réputation du monastère de Ménat, le porta à choisir cette solitude. Il y reçut la tonsure cléricale et se livra avec ardeur à ses pieux desseins (1).

(1) Illuc famulus Dei Avitus velociter veniens, ab abbate comam capitis in morem clericorum sibi secari poposcit... Quo peracto monasticæ professionis jugum devote suscepit, et Deo administratore, et litterarum facundiam et sanctæ conversationis devotissime didicit regulam. — *Acta Sanctorum, ad diem* XVII *junii, Vita sancti Aviti, auctore ferme coævo*, num. 5. — « Il est peu de Vies de saints composées au VI[e] siècle, dit Dom « Rivet, qui soient mieux écrites que celle de saint Avit. L'auteur ne se fait « connaître que pour un homme qui regardait le saint comme son père et « son patron : expressions qui marquent qu'il était moine de l'un de ses « monastères. Il paraît qu'il avait fait de bonnes études et qu'il avait du « talent pour écrire; il abuse même un peu de cette facilité, et mêle quelquefois à son récit des ornements qui sembleraient plus à leur place « dans un ouvrage oratoire. On regrette qu'il ait été aussi sobre de dé« tails sur plusieurs faits de la vie du saint qu'il connaissait certainement, « car tout porte à croire, ou qu'il a vécu lui-même avec son héros, ou « qu'il a connu ceux qui l'avaient vu. Cette Vie a beaucoup de rapports « avec celles de saint Maximin de Micy, de saint Calais et de saint Lubin,

Avit donna bientôt à tous ses frères l'exemple des vertus les plus parfaites; on remarqua surtout en lui une obéissance et une humilité extraordinaires. L'extérieur négligé qu'il laissait paraître, la simplicité de ses discours, dérobèrent d'abord son mérite aux yeux de ces personnes qui ne jugent que par l'extérieur; long-temps il fut considéré comme un esprit borné et de nulle valeur. Cependant l'abbé du monastère qui était un homme rempli de l'esprit de Dieu, ne fut point influencé par ces rumeurs; il connut par lui-même les mérites d'Avit et le nomma cellérier de la communauté; cet office lui imposait des fonctions importantes et très difficiles, mais qu'il remplit avec prévoyance et sagacité (1).

Au milieu de ses occupations, Avit avait conçu comme Calais un vif désir de la solitude. Un jour qu'ils avaient eu ensemble un entretien sur des matières spirituelles, ils se firent part l'un à l'autre de la soif que chacun d'eux éprouvait d'imiter la vie plus retirée des anciens Pères, dont ils lisaient journellement les ouvrages. Charmés de se rencontrer dans une même pensée, ils cherchèrent à connaître aussitôt la volonté du Ciel, dans leur impatience d'exécuter l'inspiration qu'ils croyaient en avoir reçue. Suivant un usage fort commun dans ces temps-là, et que pratiquaient même les plus graves personnages, ils ouvrirent les saints Evangiles pour y trouver la réponse à leur doute. « Celui qui aime son « père, ou sa mère, ou ses frères, ou ses sœurs, plus que « moi, n'est pas digne de moi. » Telles furent les paroles qui

« évêque de Chartres, et les auteurs de ces dernières lui ont emprunté « quelque chose; il semble même que Grégoire de Tours l'avait lue, et y « avait aussi puisé la connaissance de certains faits; au reste, ce même « historien rapporte un trait de la vie de saint Avit, que l'on est surpris « de ne pas voir dans son biographe. » — *Histoire littéraire de la France*, tom. III, pag. 266. — « Ce saint (Avit) est mort l'an 570. L'auteur de sa « Vie est exact et judicieux. » — Le P. Le Long, *Bibliothèque historique de la France*, liv. II, nº 12668.

(1) ... Cujus officii suscepta diligenti administratione, ita se in omnibus exhibuit providus ut nec superpetenti aliquid daret superfluum, nec indigenti congruum subtraheret alimentum. — *Vita sancti Aviti*, num. 6.

se présentèrent les premières à leurs yeux; ils crurent y voir une confirmation de leur dessein, et ils se disposèrent à partir du monastère la nuit suivante.

Avit s'empressa de rassembler aussitôt les clefs des différents offices qui lui avaient été confiés, et il les plaça doucement sous le chevet de son abbé, pendant le sommeil de la communauté, puis il se mit en chemin avec son jeune compagnon; car saint Calais était beaucoup moins âgé que lui. Après une longue marche, ils arrivèrent sur les bords de la Loire, passèrent le fleuve sur une barque et gagnèrent l'un des faubourgs d'Orléans.

Ils ne tardèrent pas à entendre parler de saint Maximin et du monastère qu'il dirigeait à peu de distance de cette ville. Sous la conduite de ce saint abbé, cette nouvelle communauté était devenue très florissante; les saintes psalmodies, une étude continuelle, et le travail des mains faisaient toute l'occupation des moines qui la composaient. Tel était le monastère de Micy où furent formés, aux vertus du cloître, un si grand nombre de religieux qui cherchèrent ensuite une plus profonde solitude dans notre diocèse. Maximin reçut avec bonté les deux moines, et les engagea à demeurer dans les cellules qu'il venait de construire. Nos saints donnèrent dans ce monastère l'exemple de toutes les vertus, et y firent de nouveaux progrès dans la perfection.

Mais personne n'apprécia mieux leur mérite que saint Maximin, qui eut soin de les faire ordonner prêtres tous les deux. Il s'attacha même à Calais, et il le gardait presque toujours auprès de lui (1). Pour saint Avit, qui avait plus d'âge et d'expérience, il lui confia les soins extérieurs du monastère et le nomma cellérier.

C'était à une époque où cette charge allait devenir d'une extrême difficulté : la famine régnait dans l'Orléanais; les pauvres accouraient en foule au monastère, et, pour remplir les intentions du saint abbé, Avit distribuait à tous le blé et

(1) Sancti quoque Carilefi pene assidua fruebatur collocutione. — *Vita sancti Aviti*, num. 9.

le vin dont on avait fait provision pour la subsistance des frères. On n'était encore qu'à la moitié de l'année, et déjà les greniers et les celliers ne contenaient plus ni blé ni vin; cependant le nombre des pauvres qui demandaient l'aumône augmentait toujours. Avit, sentant redoubler sa confiance en celui qui nourrit les petits oiseaux, détache les clefs de sa ceinture et va ouvrir les portes des celliers qu'il a laissés vides. Digne récompense d'une foi aussi vive! le blé et le vin débordaient de toutes parts. Le saint homme, rempli à la fois de crainte et de joie, laisse le cellier ouvert et court annoncer aux frères l'œuvre du Seigneur. Tous ensemble s'empressèrent de rendre des actions de grâces au Ciel, et telles furent les largesses que fit le monastère pendant tout le temps de la famine, que les effets du fléau furent neutralisés dans la contrée (1).

Cependant les deux saints amis ressentaient toujours le besoin de cette solitude, qui les avait portés à s'enfuir de Ménat. Pour obéir à cette inspiration, ils se retirèrent d'abord dans l'une des parties les plus désertes de la Sologne, et s'y bâtirent des cellules de branches d'arbre. Ils y passèrent plusieurs années dans les exercices de la plus austère pénitence, et de la plus douce contemplation; mais, pendant ce temps-là, le fondateur de Micy, saint Maximin, fut appelé à jouir du fruit de ses travaux (2). Les religieux du monastère reconnurent d'une voix unanime qu'Avit était le plus capable de tenir la place de Maximin. Il fut difficile de lui faire accepter ces fonctions, et l'évêque d'Orléans, Eusèbe, dut joindre ses instances à celles des moines. Revêtu de la dignité abbatiale, Avit montra envers tous ses frères la douceur et la bonté d'un père, accompagnées de la vigilance d'un sage pasteur.

Mais les distractions inséparables de la conduite d'une grande abbaye lui parurent un fardeau trop pesant. Il résolut d'aller de nouveau dans la solitude. S'étant ouvert de son

(1) *Vita sancti Aviti*, num. 10.
(2) Le 15 décembre, 520.

projet à Calais en qui il trouva les mêmes dispositions, ils s'enfuirent pendant la nuit, et s'enfoncèrent dans les vastes déserts du Perche. Après avoir parcouru un assez grand espace de terrain boisé, ils arrivèrent presque à l'extrémité de ces forêts, dans le pays des Cénomans. Ayant trouvé près de la petite rivière de la Braye un lieu propre à leur dessein, ils s'y arrêtèrent.

Cette rivière prend sa source aux Fontaines-de-Braye, à Saint-Bomer; elle coule le long d'une agréable vallée, passant à Saint-Ulface, Gréez, Montmirail, Vibraye, Bessé, Lavenay, et se jette dans le Loir à Sougé (Loir-et-Cher). Du côté du Perche s'élève doucement, et à une assez grande distance, une chaîne de petites collines fortement découpées et qui bordent l'horizon dans cette partie; sur le bord opposé, la plaine s'étend avec quelques légères ondulations de terrain : cependant, de ce côté, s'élève aussi une petite montagne qui domine toute la contrée, et qui est connue depuis long-temps sous le nom de Montmirail. Le sol de la vallée est assez fertile; un peu plus loin, il est généralement sablonneux, incapable de produire des moissons, et ne porte que des bois. Au VIe siècle, ces profondes et antiques forêts étaient plus fréquentées par les bêtes fauves que par les hommes. Tout ce pays offrait l'asile le plus favorable au culte sombre des druides; aussi, leurs mystères s'y exerçaient encore à cette époque; on peut même dire que la population de tout ce vaste rayon n'avait jamais été sérieusement évangélisée. Le Ciel réservait ce travail aux moines qui vinrent s'y établir sous l'épiscopat de saint Innocent. Ouvriers de la Providence, ils répandirent dans les esprits et les cœurs la semence évangélique, en même temps qu'ils défrichèrent le sol inculte, et appelèrent à la civilisation et au travail ces hommes plongés dans l'ignorance et la barbarie, et qui ne vivaient que de la pêche et de la chasse; enfin, ils furent les fondateurs des villages et des bourgs dont ils sont aujourd'hui les protecteurs.

Parmi les saints abbés qui habitèrent les solitudes de la Braye, on compte, comme nous venons de le dire, saint Avit,

puis saint Almire, saint Bomer et saint Ulface. On ignore si ces saints personnages vinrent dans notre diocèse tous à la fois ou en plusieurs émigrations. L'histoire ne nous dit pas non plus si d'autres saints moines qui arrivèrent à la même époque, et qui se fixèrent en différentes solitudes du diocèse du Mans, accompagnaient ceux-ci, ou s'ils venaient seuls et sans autre guide que la Providence; mais il est certain qu'ils sortaient tous également du monastère de Micy.

Quoi qu'il en soit, saint Avit et saint Calais ayant trouvé à l'entrée du pays des Cénomans, sur l'emplacement où l'on voit aujourd'hui la ville de Vibraye, un lieu qui leur sembla favorable, ils y construisirent un petit oratoire en l'honneur de saint Pierre, et quelques cellules pour eux-mêmes et pour un petit nombre de disciples qui les avaient suivis. Ils y restèrent quelque temps, mais ayant bientôt été connus et visités par les habitants du pays d'alentour, ils rentrèrent dans l'épaisseur de la forêt en retournant du côté du Perche (1).

En parcourant ces bois, ils rencontrèrent un endroit fertile qui portait le nom de *Piciacus* (Piciac), et qui s'appelle aujourd'hui Saint-Avit (2). Le Seigneur fit jaillir miraculeusement en ce lieu une source pour étancher la soif de ses serviteurs; Calais bâtit un petit mur pour protéger cette fontaine, et plus tard la piété des fidèles y fit élever une construction plus importante. Ayant adopté cet emplacement comme désigné par la Providence, Calais et Avit y établirent leurs cellules (3).

Cependant, l'odeur de leur sainteté se répandait de plus en plus, et le bruit des œuvres et de la vie vertueuse de ces

(1) Le Corvaisier, pag. 117. — Nous ne sommes pas parfaitement d'accord avec cet auteur, parce que lui-même s'accorde peu avec la Vie originale de saint Avit.

(2) Dans le Dunois, au diocèse de Chartres, canton de Brou, près du lieu où est aujourd'hui la ville de Châteaudun. On donne aussi au monastère que saint Avit bâtit en ce lieu le nom de Piciac. — Dom Rivet, *Histoire littéraire de la France*, tom. III, pag. 266.

(3) *Vita sancti Aviti*, num. 12.

anachorètes parvint jusqu'aux oreilles du roi Childebert I[er]. Ce prince fit bâtir pour Avit, Calais et leurs compagnons, une basilique et un monastère qu'il dota avec une magnificence royale. Ce monastère fut depuis connu sous le nom de Saint-Avit-de-Châteaudun; on y suivit d'abord l'Institut de saint Paul et de saint Antoine. Il devint bientôt florissant par le nombre de moines qui y accoururent pour servir Dieu sous la conduite de l'abbé Avit.

Deux hommes d'une aussi éminente sainteté ne devaient pas rester dans un même monastère, et comme il entrait dans les vues secrètes de la Providence de multiplier ces pieux asiles dans le diocèse du Mans, les deux saints abbés durent se séparer. Toujours unis par les liens de la plus étroite amitié, Avit continua à demeurer dans le nouveau cloître, tandis que Calais, ayant avec lui Daumère (1) et Gall, tourna ses pas vers le pays des Cénomans. Il vint en un lieu nommé par les anciens *Casa-Gaïani*, situé dans le canton de Lavardin, arrosé par la rivière d'*Anisola* (l'Anille), et alors au milieu d'une profonde solitude. Cette retraite lui plut, et il s'y arrêta avec ses compagnons. Ils ne tardèrent pas à reconnaître que le sol était très fertile; ils y trouvèrent aussi une fontaine d'eau vive, et les murailles d'un antique édifice tombant de vétusté, et dont les ruines encore existantes plusieurs siècles après, attestaient l'importance première. Il y avait aussi tout près une petite vigne que Calais remarqua. A la vue d'une demeure si bien préparée pour leur retraite, le saint abbé et ses compagnons n'eurent point d'abord d'autre pensée que de rendre des actions de grâces à Dieu, et de lui demander qu'il leur fut donné d'y recueillir pareillement les fruits d'une moisson spirituelle. Après une première nuit entièrement consacrée à la prière, ils construisirent au milieu des ruines, en entrelaçant des branchages, un oratoire et des cellules pour chacun d'eux; puis ils s'appliquèrent à cultiver la terre (2).

(1) La Vie de saint Avit, num. 14, porte *Animarus* au lieu de *Daumerus*.
(2) *Vita sancti Carilefi*, num. 11.

Dieu donna bientôt à son serviteur un signe des grandes destinées qu'il réservait à cette nouvelle solitude. Un jour que le saint abbé travaillait à la culture de sa vigne, il fut contraint par l'ardeur du soleil de déposer une partie de ses habits, et il les suspendit à un chêne voisin. Un passereau (1) vint s'y cacher, et, en se retirant, y laissa un œuf. Calais ayant terminé le travail de la journée, sur le soir, vint à l'arbre pour y reprendre ses habits et découvrit l'œuf du petit oiseau : cette vue lui causa la joie la plus vive, et il passa la nuit à louer Dieu (2).

Dès que le jour fut venu, ayant pris avec lui Daumère, il alla trouver Avit pour le consulter, et lui faire part des avantages que présentait le lieu qu'il avait découvert. Dans leur pieuse conférence, Calais raconta au saint abbé l'évènement qui l'avait amené près de lui. Avit écouta son récit avec une vive émotion, et y reconnut un signe du Ciel, puis il ajouta : « O mon frère, persévère dans tes travaux, ces promesses « ne sont point vaines; l'œuf que l'oiseau a mis au jour pré« sage les abondantes moissons que ce lieu doit produire; « sache que le troupeau du Seigneur qui s'y réunira sera « beaucoup plus nombreux que celui qui se presse autour « de nous. Les habitants de ce lieu, comme de vaillants sol« dats, consacreront leur vie aux exercices du Seigneur, « et après les triomphes remportés sur la chair, Dieu ré« compensera leurs travaux par des fruits incorruptibles. » Ensuite ils passèrent la nuit en de saints entretiens, et en des chants à la louange de Dieu, mais dès que le jour reparut, Calais reprit le chemin de sa chère solitude (3).

La sainteté de Calais n'attirait pas seulement autour de lui les petits oiseaux, mais encore les hôtes les plus sauvages du désert : souvent le saint homme était visité par eux, en

(1) Suivant l'auteur de la Vie de saint Avit, num. 14, ce n'est pas un passereau qui serait venu se cacher dans les habits du saint abbé, mais un butor, *bitriscus*.

(2) *Vita sancti Carilefi*, num. 12 et 13.

(3) *Vita sancti Carilefi*, num. 13.

sorte qu'il semblait désigné spécialement par ces paroles du livre de Job : « Et les animaux de la terre seront pacifiques pour toi (1). »

Souvent un buffle, animal déjà rare dans ces forêts, venait vers le serviteur de Dieu, courbait devant lui sa tête énorme, comme s'il eût voulu l'adorer; le saint abbé approchait sans crainte, promenait ses doigts entre les cornes de l'animal sauvage, sur son poil épais, sur son cou musculeux (2).

Le roi Childebert et la reine Ultrogothe étaient venus avec une suite nombreuse, passer quelque temps dans la ferme royale de Matovall, voisine du cloître nouveau bâti par Calais. Pendant que le roi se livrait avec les chefs de la truste, aux exercices qu'il chérissait par dessus tout, la chasse, la pêche, la natation; on le prévint qu'un buffle se trouvait dans le désert voisin (3). Aussitôt il ordonne à ses piqueurs de préparer tout ce qui était nécessaire pour la poursuite de cette bête, parce qu'il voulait, dès le jour suivant, en faire la chasse. On fit tous les préparatifs avec la plus grande célérité, et le lendemain, dès avant l'aube, le roi et ses compagnons étaient à la recherche de l'animal. Les chiens l'eurent bientôt découvert; mais le buffle sur le point d'être surpris, accourt vers le saint abbé, et se réfugie près de lui comme dans un asile assuré. Cependant les chasseurs, acharnés à la poursuite et dirigès par les aboiements des chiens, arrivent à la cellule du solitaire. Ce qui les frappe tout d'abord, c'est la vue de l'homme de Dieu occupé à la prière, et derrière lui l'animal paisible mais tremblant. Troublés eux-mêmes par cette rencontre extraordinaire et inattendue, ils n'osent ni frapper la bête, ni causer la moindre peine au saint homme. Cependant le roi étant arrivé, demande la cause de ces re-

(1) Et bestiæ terræ pacificæ erunt tibi. — Job, cap. v, vers. 23.

(2) *Vita sancti Carilefi*, num. 14.

(3) Le buffle était, au temps des Mérovingiens, l'un des animaux les plus recherchés, à cause du plaisir qu'offrait sa chasse, et parce que ses cornes, enrichies d'ornements d'or ou d'argent, formaient des vases à boire.

tards, et accuse ses compagnons de paresse et de lâcheté. Ils répondent qu'ils ont fait leur devoir; pouvaient-ils aller plus loin? « Nous avons trouvé, disent-ils, dans une cabane « un homme qui nous est inconnu, et l'animal féroce se te- « nait comme apprivoisé près de lui. Cet homme qui dompte « ainsi les animaux ne serait-il pas un serviteur de Dieu? « Pouvions-nous troubler son repos, frapper l'animal qu'il « protége? » A ces propos le roi entre en fureur : « Allons « voir, » dit-il, et toute la chasse se dirige vers la cellule de Calais (1).

Arrivé à la porte de l'humble demeure, et apercevant le saint toujours occupé à sa prière, et le buffle près de lui, Childebert, dit avec fureur: « D'où te vient, inconnu, tant « de présomption et tant d'audace? Oses-tu bien, sans ma « permission, envahir des forêts qui sont à moi, et entraver « ainsi le plaisir de ma chasse par ton importune présence? » Calais n'opposa que de la douceur à cette fougue: « Ce n'est « point pour vous braver, excellent prince, dit-il, ni pour « mettre obstacle à vos chasses que nous sommes venus ici, « mais pour servir Dieu avec plus de dévouement. « Le roi, trop irrité pour entendre, ajouta: « Je t'enjoins de t'éloigner « d'ici, toi et tes compagnons; prends garde qu'aucun de vous « ne s'y rencontre désormais. » Calais, sans s'émouvoir, répondit: «Nous, vos serviteurs, illustre roi, nous avons recueilli « quelque peu de vin, produit d'une petite vigne que nous « avons trouvée ici, et que nous cultivons de nos mains; que « votre Sérénité nous fasse la grâce d'en boire, afin qu'elle- « même et les personnes qui l'accompagnent puissent plus « gaiement retourner au palais. » La fureur du prince l'avait rendu sourd, il se détourna et lança son cheval dans la route qui devait le conduire au domaine royal (2).

Dieu fit un prodige pour consoler ses serviteurs et éclairer

(1) *Vita sancti Carilefi*, num. 15.

(2) *Vita sancti Carilefi*, num. 16. — Voyez Ozanam, *La Civilisation chrétienne chez les Francs*, pag. 333. — Lehuerou, *Histoire des Institutions Mérovingiennes*, tom. 1, pag. 397.

le prince barbare. Tout à coup, au moment où Childebert presse son cheval pour le faire marcher avec la plus grande vitesse, l'animal, frappé d'une stupeur soudaine, s'arrête et l'éperon devient impuissant sur lui. Le roi étonné demande à ses compagnons quelle peut en être la cause; l'un d'eux lui dit : « Cet homme que nous avons accablé d'injures et d'ou-« trages est un serviteur de Dieu, et, si mes pensées ne me « trompent pas, le Seigneur accorde cette merveille à ses « vertus; c'est parce que vous l'avez injustement traité qu'il « vous est interdit de poursuivre votre route. » Cet avis parut sage, le roi y applaudit, et envoya quelqu'un de la troupe vers le serviteur de Dieu. Le messager ayant exposé à Calais l'accident qui venait d'arriver au roi, le saint rendit grâces à Dieu et dit à l'envoyé : « Allez, mon fils, dites au roi de « revenir, et, comme il est sorti d'ici sans notre bénédic-« tion et plein de courroux, qu'il vienne recevoir la béné-« diction de Dieu par l'entremise de son serviteur, et il « regagnera ensuite son palais sans aucune mésaventure. » Cet ordre fut aussitôt porté à Childebert, qui, sans retard et avec une complète docilité, vint se jeter aux pieds du saint, et, se frappant la poitrine, fit l'aveu de ses torts (1).

Calais montra autant de douceur que le roi faisait paraître d'humilité, il le releva, le serra dans ses bras et l'exhorta à se préserver désormais de semblables emportements. Childebert demanda le premier de ce vin qu'il avait refusé, et Calais lui en offrit de sa main. Le roi en but et tous ses compagnons également; mais, chose merveilleuse ! quoique Childebert et tous les siens eussent bu à discrétion et que la coupe fût petite, le vin ne se trouva point diminué (2).

Childebert dit encore à Calais avant de se retirer : « Main-« tenant je suis sûr, ô le meilleur des hommes, que vous êtes « un vrai serviteur de Dieu et qu'il exauce toutes vos prières; « c'est pourquoi je demande que vous vous rendiez à mes « vœux en acceptant, dans ce domaine qui m'appartient, une

(1) *Vita sancti Carilefi*, num. 17.
(2) *Vita sancti Carilefi*, num. 18 et 19.

« portion de terrain aussi étendue que vous le jugerez con-
« venable, afin d'y construire un monastère que le Christ
« bénira. » L'homme de Dieu, résista long-temps à cette offre, mais le roi insista et Calais dut se rendre. Toutefois, il déclara qu'il n'accepterait point un plus grand espace de terre que celui dont il ferait le tour, en voyageant sur son âne pendant une journée (1).

Childebert demanda la bénédiction du serviteur de Dieu et se dirigea vers son palais. Quand il eut revu Ultrogothe, et qu'il l'eut instruite de ce qui venait de se passer et des promesses qu'il avait faites au saint homme, elle s'associa à ses bons desseins et le pressa de les exécuter (2).

Calais se réjouissait moins de ces avantages temporels pour ce qui le regardait personnellement, que parce qu'ils le mettaient à même de soulager les pauvres et les voyageurs. Mais bientôt la Providence lui fit connaître par un nouveau signe qu'un grand monastère devait s'établir en ce lieu-là. Un jour qu'il travaillait seul à remuer la terre avec son hoyau, car la communauté manquait encore de charrue, pendant que les frères se reposaient, il découvrit un trésor. Cette rencontre lui offrit l'occasion de porter tous ses disciples à louer Dieu, et de leur donner de nouveaux encouragements à la perfection. Du reste, il leur fournissait lui-même l'exemple de toutes les vertus; il était très libéral dans ses aumônes, très fervent dans les jeûnes, infatigable dans les veilles; ses oraisons et ses austérités faisaient l'admiration de tous. La terre elle-même produisait des fruits à son commandement et sans culture; mais ce que l'on admirait surtout, c'était de voir le buffle, dont nous avons déjà parlé, obéir docilement à sa voix (3).

(1) *Vita sancti Carilefi*, num. 20. — Cette manière de déterminer les limites d'un territoire était assez fréquemment usitée pendant les temps mérovingiens; on en voit un exemple mémorable dans la vie de saint Remi, évêque de Reims. — Flodoard, *Historia Ecclesiæ Remensis*, lib. I, cap. XIV.

(2) *Vita sancti Carilefi*, num. 21.

(3) *Vita sancti Carilefi*, num. 22-25.

Tant de merveilles ne purent rester long-temps cachées aux habitants du voisinage. Sept familles fort pauvres habitaient assez près des cellules de Calais et de ses compagnons; leurs chefs vinrent s'adresser au saint abbé. Il soulagea leur indigence, en leur faisant part d'une partie du trésor qu'il avait découvert, et ceux-ci en retour aidèrent les moines dans la construction d'un plus vaste monastère, et ils contractèrent même envers les religieux des liens de vasselage, auxquels leurs descendants se montraient encore fidèles plusieurs siècles après (1).

Lorsque la basilique de la nouvelle abbaye eut été construite, elle fut consacrée sous l'invocation de saint Pierre et de saint Martin (2).

La reine Ultrogothe désirait depuis long-temps voir le saint abbé. Elle lui envoya quelques uns de ses officiers pour le prier de la venir trouver à son palais de Matovall. Calais ne se rendit pas à sa demande : « Allez, mes bons jeunes gens, « dit-il aux envoyés de la princesse, et rapportez ces paroles « à la reine : Si je puis quelque chose, je prierai pour elle; « mais qu'elle sache que tant que je vivrai, jamais je ne « verrai le visage d'une femme, et aucune n'entrera dans le « monastère que j'ai fondé. » Cette règle, ajoute le biographe de notre saint, a été par la grâce du Seigneur inviolablement observée dans ce monastère jusqu'à ce jour, c'est-à-dire pendant plus d'un siècle entier. Pour l'épouse de Childebert, bien qu'elle ressentît de la peine de voir son projet anéanti, elle admira la sagesse du serviteur de Dieu, et craignit même de l'avoir inquiété (3).

(1) *Vita sancti Carilefi*, num. 26.

(2) Le Corvaisier, pag. 127.

(3) ... Ite, inquit, optimi juvenum, et dominæ vestræ hæc mea verba referte : Si quid prævaleo, pro ea exorabo : certum tamen habeat quamdiu in corpore fuero, faciem me mulieris nequaquam visurum : neque hoc cœnobium, quod Domino præcipiente construxi, ingressui mulieris unquam patebit. Neque enim decet nos, qui de Christi censemur familia, vendere nostrum mulieribus aspectum, aut pro capessenda terra, inimico

Ce trait n'a rien de surprenant de la part de Calais, car il fuyait la société des hommes, et ne redoutait rien tant que leur estime; mais malgré toutes ses précautions pour cacher ses vertus, et les trésors que le Ciel avait mis en lui, on voyait accourir vers sa solitude des âmes avides de contemplation et de science. En peu de temps des chœurs nombreux de moines remplirent les cloîtres qu'il avait bâtis. Il leur distribuait à la fois, et la doctrine qui anime les âmes dans le service du Seigneur, et la science qui éclaire les esprits. Ces leçons du saint abbé attirèrent à l'académie qu'il avait fondée, de son vivant même, une réputation de savoir et de piété qui se répandit dans toute la Gaule. Les pèlerins de l'ascétisme et des lettres se dirigèrent dès lors vers ce monastère devenu promptement fameux. L'histoire nous a conservé le souvenir d'un des plus infatigables amis des études sacrées, qui vint séjourner quelque temps dans le cloître d'Anisole.

Un jeune berger de Poitiers, nommé Léobin(1), poussé dès sa plus tendre jeunesse par l'Esprit-Saint à un grand amour des lettres, rencontra, un jour qu'il gardait ses troupeaux, un moine de Nouaillé, et le pria instamment de lui tracer, pour apprendre à les lire, les lettres de l'alphabet : le moine n'ayant ni parchemin ni tablettes, les écrivit comme il put sur la ceinture du pâtre. Le père de Léobin ayant reconnu son grand désir de s'instruire, lui accorda des tablettes pour écrire, sans le décharger encore des travaux des champs. Bientôt, le

generis humani nostram prostituere animam. Ideoque animum suum ab hac intentione submoveat, et fisci sui partem cui libuerit attribuat. Quæ consuetudo in eodem monasterio, Deo favente, hactenus manet inconcussa. — *Vita sancti Carilefi*, num. 26-30. — Un fait raconté au livre des *Miracles de saint Calais*, num. 12, fait connaître que cette interdiction aux femmes d'entrer dans le monastère s'étendait jusqu'à l'église. Cet usage était assez commun dans les monastères de la Gaule, mais ne semble avoir appartenu à aucune règle monastique. — Dom Mabillon, *loc. cit.*, et dans la préface au premier siècle bénédictin. — *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*, tom. I, col. 418, nos 7 et 8.

(1) Vulgairement appelé saint Lubin.

jeune homme entra au monastère de Saint-Hilaire et y passa huit années, un peu plus que l'on en consacrait d'ordinaire aux études régulières. Nommé cellérier, et obligé de vaquer tout le jour aux travaux extérieurs, il employait la nuit à la lecture, et, pour ne pas incommoder ses frères, il couvrait d'un voile la fenêtre par où s'échappait la lumière de sa lampe (1).

Au milieu de ses travaux et de ses études, le nom de saint Calais et des cloîtres d'Anisole arriva jusqu'au fervent religieux de Saint-Hilaire; il en entendit parler comme d'un sanctuaire d'hommes érudits, et il commença par là ses pérégrinations studieuses. Il demeura quelque temps auprès du saint abbé, qui le chérissait comme un fils de grande espérance. Mais, après un séjour des plus heureux pour tous les habitants du monastère d'Anisole, Léobin voulut poursuivre la recherche qu'il avait entreprise des hommes les plus pieux et les plus doctes de son temps; Calais lui dit en l'embrassant: « Je reconnais, mon frère, que le désir de la perfection te pousse sans cesse à la poursuite des choses les plus grandes et les plus élevées; je te dirai donc en trois mots par quels moyens tu avanceras dans la voie de la science où je te vois marcher avec ardeur; d'abord, ne te lie au service d'aucun évêque, parce que, s'il se trouve auprès d'eux des personnes de bien, il s'y rencontre ordinairement beaucoup d'envieux et de détracteurs; ne recherche la conduite d'aucune Eglise, et, si on te l'offrait, ne l'accepte pas, de peur de te voir obligé à relâcher quelque chose de l'observance d'un véritable moine, ou que, si tu veux te rendre exact à la garder, tu ne choques des gens qui pourraient te rendre de mauvais services; enfin ne fixe jamais ton séjour dans un petit monastère, parce que tandis que chaque membre veut s'attirer l'autorité à lui-même, l'obéissance n'y est point observée (2). »

(1) Dom Mabillon, *Acta Sanctorum O. S. B. sæcul.* I, *Vita sancti Leobini, episc. carnutensis.* — *Acta Sanctorum, ad diem* XIV *martii, Vita sancti Leobini*, num. 1-2.

(2) ... Agnosco, frater, de minimis ad majora te velle conscendere, sed

Saint Léobin alla ensuite visiter le bienheureux Avit, dans les profondes solitudes du Perche; puis nous le voyons se rendre auprès de saint Loup, évêque de Lyon, et de saint Césaire, évêque d'Arles. Il visita aussi la Provence, encore toute romaine, l'Ile-Barbe, Lérins, et le palais de Childebert qu'habitaient aussi des clercs nombreux et voués à la science. Après de longs voyages, dans lesquels il parcourut les sanctuaires les plus renommés de la sainteté et de la doctrine, il revint dans le Perche se mettre sous la conduite d'Avit. Ce saint abbé étant mort, Léobin se retira dans le désert de Charbonnières, aux extrémités de la forêt de Montmirail, qui sépare le Maine de la Beauce, et y passa près de cinq ans, éloigné de tout commerce avec le monde. Il fut ensuite supérieur du monastère de Brou, dans le Perche, et enfin évêque de Chartres, dont il occupa le siége pendant treize ans. Ainsi, par une grande partie de sa vie, il appartient à l'histoire de notre Eglise (1).

Plusieurs années avant la mort de Calais, l'existence de son monastère fut garantie par un acte royal, qui prouve en quelle recommandation l'illustre abbé était auprès de Childebert. Pendant un séjour que le roi faisait dans son domaine de Matovall, il y rassembla un plaid, et là il donna la charte de fondation du monastère d'Anisole. Le prince commence par déclarer qu'il obéit à la coutume des rois ses prédécesseurs, en assurant aux serviteurs de Dieu une demeure paisible; puis il dit que Calais, venu du pays des Arvernes, lui a demandé pour lui et pour ses moines un lieu où ils puis-

quæ tibi in incepto scientiæ institutionis proposito proficiant, tribus verbis te instruere curabo. Id est, nulli episcoporum te obsequiis obliges, quia inter bonos bonus multos invenies detractores. Aliud moneo, ne quorumcumque hominum basilicam regere, aut petitor ambias, aut expetitus adquiescas, ne inter diversos mores, aut rigorem monachi perdas, aut si blandimentis non consentias, detrahentes tamen vix sufferas. Tertium præmoneo, ne parvæ te socies cellulæ, quia dum singuli præponere sibi cupiunt, nulli obedientiæ ministratur. — *Vita sancti Leobini*, num. 3.

(1) *Vita sancti Leobini*. — Dom Mabillon, *Annales O. S. B.* lib. III, num. 47. — Dom Pitra, *Histoire de saint Léger*, pag. 59.

sent habiter en paix, et implorer pour le monarque et son peuple la miséricorde de Dieu. Comme cette demande lui a paru juste, et qu'il a reconnu d'ailleurs la sainteté de cet homme par les miracles qu'il opère, il a écouté favorablement sa requête. En conséquence il lui a accordé dans le domaine fiscal de Matovall, au lieu désigné sous le nom de *Casa-Gaïani*, un terrain pour y bâtir un oratoire et une celle pour lui et les moines qui viendront ensuite, ainsi qu'un hospice pour recevoir les pauvres, et cette aumône il l'a faite pour le soulagement de son seigneur et père, le roi Clovis. Après avoir énuméré fort au long les lieux qu'il assigne pour limites à la dotation de l'abbaye naissante, il déclare qu'il donne toutes ces terres à Calais et à ses moines pour les cultiver, y planter et y construire des bâtiments. Ainsi il prend sous sa protection et défense spéciale l'homme de Dieu, tous ses moines et tous leurs biens. « Nous ordonnons par ce décret, ajoute-t-il « en finissant, que nul d'entre vous, nul d'entre vos succes« seurs, ni qui que ce soit d'entre nos féaux ne s'ingère dans « les affaires de ce saint homme, ne diminue les biens et les « terres que nous lui accordons, et ne lui nuise en quelque « chose. Qu'on le laisse au contraire jouir en paix du privilége « qu'il possède sous notre patronage, et que lui assure notre « autorité ; qu'il en jouisse non seulement lui, mais encore « ses successeurs (1). »

Childebert pouvait avoir encore d'autres motifs dont il ne parle pas dans cette charte, pour accorder une dotation aussi magnifique au monastère fondé par Calais, car, quoiqu'il soit difficile de préciser toutes les limites qui y sont désignées comme bornant le domaine de l'abbaye, il faut reconnaître qu'il était d'une grande étendue, et d'une richesse peu commune (2). L'abbé d'Anisole, comme nous l'avons dit, appartenait à une famille puissante de l'Auvergne, et l'ambi-

(1) Dom Martène, *Amplissima collectio*, tom. I, col. I.

(2) Voyez MM. Diard et Heurtebise, *Mémoire sur les recherches des limites indiquées dans la charte de Childebert Ier, roi des Francs, portant donation d'une partie de son domaine de Madovall...*

tieux roi de Paris qui n'avait point abandonné ses projets sur cette province, devait s'y ménager toutes les intelligences et toutes les sympathies (1).

Le monastère d'Anisole dès son origine ne dépendait en rien de l'évêque du Mans; mais étant de fondation royale, il était soumis à l'inspection de l'archichapelain du palais. Au reste pour la discipline régulière il ne relevait que de son supérieur régulier (2).

Calais, après une longue et laborieuse carrière, comprit que l'heure du repos approchait pour lui. Une fièvre violente finit d'épuiser les forces de son corps, mais son âme impatiente de s'unir à Dieu n'éprouva aucune défaillance, et la prière ne quitta point ses lèvres. Ses moines se pressaient en foule et dans une grande inquiétude autour de lui; il les avertit que sa mort était proche, les pria de se souvenir de lui dans leurs oraisons, et ajouta dans un suprême effort : « Mes enfants, mon heure dernière est arrivée, c'est pourquoi, je « vous en supplie, n'oubliez pas vos engagements envers le « Seigneur; soyez inébranlables dans votre foi, préservez-la « de tout impur alliage; suivez les préceptes du Christ, que « la charité et l'obéissance s'unissent dans votre cœur et dans « vos œuvres, afin non seulement d'éviter les peines de l'enfer, mais encore de conquérir, avec l'aide de Dieu, les couronnes triomphales de l'éternité. » Il continua ces enseignements comme un dernier adieu qu'il offrait à ses frères, et rendit enfin son âme à son créateur. On était aux calendes de juillet, vers l'année 545 (3).

Après avoir donné quelque temps à leur douleur, les moines

(1) M. Megret-Ducoudray, *Traduction de la légende de saint Calais; Notes*.

(2) Voyez la note 8e, à la fin du volume.

(3) C'est-à-dire le 1er juillet. — Suivant Dom Mabillon, *Acta Sanctorum O. S. B. sæcul.* I, *append.* pag. 650, num. 32; et *Annales O. S. B.* lib. III, num. 45, la mort de saint Calais arriva vers l'an 540. — Dom Rivet, *Histoire littéraire de la France*, tom. III, pag. 181, embrasse le même sentiment. — Dom Clémencet, *L'Art de vérifier les dates; Catalogue des Saints*, met la mort de saint Calais vers 542. — Dom Briant,

préparèrent la sépulture du serviteur de Dieu, et l'inhumèrent dans la basilique qu'il avait lui-même construite. Ce lieu devint bientôt célèbre par le nombre des miracles qui s'y opérèrent. Ne pouvant les rapporter tous, le biographe de notre saint s'est contenté de donner le suivant.

Nous avons dit que Calais, suivant un usage qui se pratiquait alors dans plusieurs monastères de la Gaule, avait interdit aux femmes l'entrée non seulement du cloître, mais même de l'église. Cette règle fut inviolablement gardée pendant long-temps dans l'abbaye d'Anisole. Lorsque saint Siviard était abbé de ce monastère et qu'il écrivait la vie du saint fondateur, une femme nommée Gunda, qui était peu réglée dans ses mœurs, résolut d'éprouver si le saint, du haut du ciel, s'intéressait encore au maintien de cet usage. A cet effet, elle se coupe les cheveux et se déguise sous des habits d'homme, afin de pénétrer ainsi dans le cloître sans être connue, et de tromper les serviteurs de Dieu. Elle choisit le moment où les frères venant à l'office, les portes de la basilique étaient ouvertes. Déjà elle se dirigeait vers la tombe du saint, regardant de côté et d'autre avec effronterie, lorsque tout à coup elle se sent frappée de la main de Dieu; elle perd subitement la vue, et le démon s'emparant d'elle, fait jaillir de sa poitrine des flots d'un sang noir. En même temps elle poussait des cris si horribles, qu'ils attirèrent l'attention de tous ceux qui étaient dans l'église. On crut d'abord que c'était un homme qui venait visiter le tombeau du saint, mais quand on l'interrogea, elle fit l'aveu du crime qu'elle venait de commettre. Ce châtiment infligé par le Ciel à l'impudente présomption de cette femme, produisit un salutaire effet; il suffit long-temps pour arrêter les personnes qui auraient été tentées de prendre une semblable liberté (1).

Saint Avit était déjà passé à une vie meilleure, après une carrière remplie de prodiges et de mérites; il était mort le

Cenomania; Abbatia sancti Carilephi, rapporte la mort de ce saint abbé à l'an 523.

(1) *Miracula sancti Carilefi*, num. 11-14.

quinze des calendes de juillet (1) de l'an 530, à l'âge de soixante ans. Outre les miracles que nous avons rapportés, il en opéra un grand nombre d'autres non moins remarquables; il rendit la parole à un muet, la vue à un aveugle, et même la vie à un mort. Passant à Orléans devant les prisons, il délivra les malheureux qui s'y trouvaient détenus. Le bruit de ses vertus attira près de lui une foule de disciples, et nous avons vu que saint Calais lui adressait ceux de ses religieux qui tendaient à une plus grande perfection, c'est-à-dire à la vie anachorétique, comme il arriva pour saint Léobin.

L'un des disciples les plus illustres de saint Avit, fut saint Almire. Il était né au pays des Arvernes; il suivit, dans un âge encore tendre, saint Avit et saint Calais quand ils quittèrent l'abbaye de Ménat, pour venir habiter les cloîtres bâtis par saint Maximin au territoire d'Orléans.

Almire vécut quelques années dans le monastère de Micy, et quand Avit et Calais vinrent se cacher dans les forêts du Maine et du Perche, il les suivit encore. Il se choisit une cellule sur les bords de la rivière de la Braye, au bas d'une colline environnée de bois. Il y bâtit un oratoire en l'honneur de la sainte Vierge, et tout près il construisit pour lui-même une petite cellule. Il espérait y vivre seul, dans le commerce de Dieu et des anges, et dans l'oubli des hommes; mais la Providence avait d'autres vues sur lui, et il s'y soumit. Sa celle devint bientôt le refuge de fervents chrétiens, qui désiraient servir Dieu parfaitement sous sa conduite, en sorte que l'on vit en peu de temps plus de quarante moines réunis dans son monastère (2).

(1) Le 17 juin.

(2) *Acta Sanctorum, ad diem* XI *septembris, Vita sancti Almiri*, num. 1-8. — La Vie de saint Almire a d'abord été publiée par le P. Labbe dans sa *Bibliotheca manuscriptorum*, tom. II, pag. 469; puis dans la collection des *Acta Sanctorum*, au onzième jour de septembre, par le P. Stilting. Ce savant éditeur s'est complètement mépris quand il l'a donnée comme l'œuvre d'un auteur presque contemporain. Il est probable, effectivement, d'après plusieurs passages, que les actions de notre saint furent recueillies immédiatement après sa mort, mais l'ouvrage que l'on possède aujourd'hui a certainement été retouché, et modifié en des points

L'état incertain de la société dans la première moitié du VIe siècle; la misère qui dévorait les populations de la campagne; la généreuse libéralité des moines; l'esprit de foi et de religion qui animait les âmes, souvent réveillées par les exemples de détachement et de pénitence que leur offraient les cénobites : toutes ces raisons, à la fois, commencèrent à réunir autour des monastères, non-seulement les enfants des nobles qui venaient en grand nombre y reçevoir le pain de l'intelligence, mais encore une population entière, pauvre et abandonnée. Plus tard, sans doute, ces touchantes migrations furent plus fréquentes, mais l'origine n'en remonte pas moins jusqu'au VIe siècle. Ainsi, outre les moines, les écoliers et les personnes qui se dévouaient au service des monastères, on voyait encore se former un noyau de population partout où s'élevait un sanctuaire monastique renommé. Tel fut à cette époque, s'il faut en croire l'historien de saint Almire, le spectacle que présentait la gracieuse vallée, au fond de laquelle il avait fixé sa demeure (1). C'était, comme nous l'avons dit, sur les bords de la Braye, au-dessous de la petite montagne que couronne Montmirail, et au lieu où l'on voit aujourd'hui le village de Gréez (2).

Almire se consacrait avant tout, au soin de ses religieux et de ses disciples; il leur apprenait à vivre selon les règles des premiers Pères de la vie monastique, et ses exemples confirmaient toujours ses enseignements. Pour donner plus d'autorité encore à ses paroles et à ses vertus, le Ciel daigna quelquefois faire des miracles. Un jour qu'il était occupé au

essentiels, au IXe siècle. — Voir la note 8e, à la fin du volume. — Dom Rivet, *Histoire littéraire de la France*, tom. V, pag. 150, juge la Vie de saint Almire avec une sévérité peut-être trop grande; mais assurément il y a plus d'équité dans son sentiment que dans celui du P. Stilting. Après tout, l'auteur anonyme de cette composition était un moine de notre diocèse, et son travail prouve que la culture des lettres n'était pas entièrement négligée dans les monastères du Maine.

(1) Un fait semblable se voit dans la Vie de saint Calais, auquel sept familles entières vinrent s'offrir pour servir le monastère,

(2) *Vita sancti Almiri*, num. 8.

travail de la campagne avec les frères, survint une pluie assez abondante; tous s'enfuirent aussitôt et allèrent se réfugier dans une cabane voisine, Almire resta seul pour achever sa tâche. Mais la pluie redoublait toujours, en sorte qu'à la fin, la chaumière fut impuissante à préserver de l'inondation, les moines qui étaient venus y chercher un abri. L'abbé n'en continuait pas moins son travail, et il resta jusqu'à ce que tout fut entièrement achevé. Il vint ensuite rejoindre les frères, et tous admirèrent comment la fidélité aux observances l'avait complètement protégé, jusque-là que pas une goutte de pluie ne l'avait atteint (1).

On présenta un jour à Almire une femme possédée du démon; cette infortunée se frappait la poitrine avec violence, l'écume lui sortait de la bouche, et elle vomissait avec rage des blasphèmes. L'homme de Dieu la guérit, en faisant sur elle le signe de la croix (2).

Les plus fortes raisons portent à croire, qu'Almire était prêtre, malgré le silence de son biographe à cet égard. Il prêchait la parole de Dieu aux habitants de la contrée. Plein d'un zèle ardent, il ne se donnait point de repos dans ce saint ministère, voyant les fruits abondants qui couronnaient ses travaux. Mais on ne saurait dire combien il dut supporter de fatigues et de luttes pénibles, dans un pays rempli de grossières superstitions. On raconte que son zèle s'exerça surtout contre les adultères, les incestes et les unions illicites. Pour déraciner ces crimes passés en coutume, il s'exposa plusieurs fois à la mort; et certes, ajoute son biographe, il mérita la palme du martyre, puisqu'il en eut un si grand désir qu'il fit tout pour l'obtenir, et qu'il n'y manqua que la main du bourreau.

Un homme riche, nommé Léon, auquel Almire avait plusieurs fois essayé de faire quitter ses débordements, irrité contre le saint, avait tenté à plusieurs reprises de lui ôter la

(1) Ubi etiam apparet quantum valet obedientiæ disciplina. — *Vita sancti Almiri*, num. 8.
(2) *Vita sancti Almiri*, num 9.

vie. Un jour cet homme étant à table avec plusieurs personnes, se mit à blasphémer et à proférer des imprécations contre le saint abbé, disant que s'il était présent il le tuerait, et en même temps il désignait du geste l'action que ses paroles annonçaient. Tout-à-coup son bras resta immobile et dépourvu de sentiment. Les témoins de ce prodige ne purent s'empêcher de reconnaître que la main de Dieu l'avait frappé; lui-même le comprit comme les autres, et, changé par ce châtiment, il vint se jeter aux pieds d'Almire, confessa son crime, obtint la guérison de son âme et de son corps, à la condition de rompre les liens illicites qui étaient la cause de son malheur. Un exemple aussi frappant produisit la plus salutaire impression. On vit un grand nombre de personnes qui avaient vécu jusqu'alors dans des unions contraires à la loi de Dieu et de la nature, renoncer à ces désordres et vivre désormais en chrétiens (1).

Le bienheureux abbé fit encore beaucoup d'autres miracles, mais ce sont là les seuls dont le récit soit parvenu jusqu'à nous. Voyant le temps de sa mort approcher, il annonça à ses frères le jour et l'heure auxquels il quitterait la terre, et quand ce moment fut arrivé, il s'endormit doucement dans le Seigneur. C'était le troisième jour des ides de septembre, vers l'an 560 (2).

Déjà depuis long-temps saint Innocent était mort, et son successeur, Scienfroy, était aussi descendu dans la tombe. Saint Domnole gouvernait alors l'Eglise du Mans. Ce saint prélat se rendit au monastère de Gréez, dès qu'il eut appris la mort de l'abbé et fit lui-même la sépulture. Deux prodiges eurent lieu en présence d'une multitude immense, que ce spectacle avait rassemblée de toutes parts. Au moment où le corps était transporté de la basilique de la sainte Vierge, près de laquelle était la cellule du saint, à l'église qu'il avait fait construire sur le sommet de la colline, et qui était dédiée sous l'invocation de saint Pierre, un aveugle et un muet ayant touché le cer-

(1) *Vita sancti Almiri*, num. 10.
(2) Le 11 septembre.

cueil avec foi, furent subitement guéris. Depuis ce temps, un grand nombre d'autres guérisons se sont opérées au tombeau de saint Almire (1).

L'histoire du monastère qu'avait fondé saint Almire est restée inconnue; on ne sait s'il subsista long-temps après la mort du saint fondateur, ni quelle fut la cause de sa ruine. S'il faut en croire l'auteur des Actes de notre saint, il fut remplacé dans la dignité d'abbé par un de ses religieux, et la discipline monastique se maintint florissante dans ce cloître jusqu'au IXe siècle. On ajoute que le monastère, après avoir d'abord porté les noms de Sainte-Marie, et de Saint-Pierre-sur-Braye, reçut plus tard le titre de Saint-Almire (2).

Saint Bomer vint habiter les déserts des bords de la rivière de la Braye, sous l'épiscopat de saint Innocent. On dit qu'il était né en Auvergne, et qu'il se consacra de bonne heure à Dieu dans l'abbaye de Micy. Plus tard, le désir d'une plus grande retraite le conduisit dans les solitudes du Maine; il établit sa demeure, en un lieu nommé alors *Alba*, et depuis Saint-Bomer. Il y construisit un oratoire qu'il dédia à saint Pierre, et une celle qui devint bientôt le centre d'une réunion de serviteurs de Dieu. Saint Innocent l'ordonna prêtre dans son monastère, et le porta par ses conseils à annoncer la parole de Dieu aux populations voisines, encore livrées, pour la plupart, aux erreurs de l'idolâtrie. Bomer fit beaucoup de fruits dans le peu de temps qu'il vécut, par son ardeur à la prière, à la prédication, et par l'exercice du don des miracles (3).

Le travail de Bomer et des moines dont il était abbé, met-

(1) *Vita sancti Almiri*, num. 12 et 13. — Jusqu'au siècle dernier, on voyait, à la même place où saint Almire bâtit sa basilique en l'honneur de la sainte Vierge, une petite chapelle sous le même patronage; on croit que cette chapelle était la première église paroissiale. Celle qui existe présentement est sous le vocable de saint Almire. Il y a aussi, dans le bourg de Gréez, un ruisseau qui porte le nom du même saint.

(2) M. Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, pag. 174.

(3) Sanctus itaque Baomirus suis precibus in vasta eremo solitudinem in loco videlicet, ubi Brigiæ rivulus surgit, invenit... A sancto ergo Inno-

tait le serviteur de Dieu à même de faire d'abondantes aumônes; il soulageait avec une inépuisable charité les misères de tous les pauvres de la contrée. Etant aussi fort habile dans l'art de la médecine, qui n'était guère alors connue que des moines et des clercs, il y trouvait un nouveau moyen de soulager les souffrances de ses frères (1).

Par de tels bienfaits, Bomer acquit une grande influence sur tous les esprits dans le canton qu'il habitait; il s'en servit avec bonheur pour convertir la population idolâtre. Cependant ces moyens ne suffirent pas toujours, et, pour déraciner des superstitions invétérées, Dieu lui donna le pouvoir des miracles. Il existait dans le diocèse une colline couverte de bois, sur laquelle était un temple dédié aux idoles (2); on s'y rendait en foule, et ce lieu était le théâtre de fêtes pleines de dissolution. Saint Innocent, voyant le succès avec lequel Bomer avait annoncé jusqu'alors l'Evangile aux idolâtres, l'engagea à diriger ses efforts contre ces restes de l'idolâtrie. Le saint abbé rencontra une forte résistance, et l'on menaça même ses jours. Voyant cette obstination, il se contenta de jeûner et de prier, et bientôt le feu du ciel dévora le temple et les idoles (3).

Le saint abbé alla un jour trouver le roi Childebert de la part de l'évêque Innocent, pour traiter avec lui quelques affaires qui regardaient l'Eglise. Le prince mérovingien, par

cente postea presbyter est dedicatus, atque Alba in loco quo sub ejus ditione degit et modo quiescit, est ordinatus... — Labbe, *Bibliotheca manuscriptorum*, tom. II, pag. 508. — *Vita sancti Baomiri sive Baumiri*, num. 1 et 2. — Cette Vie de saint Bomer paraît écrite par un auteur contemporain, et bien instruit des faits qu'il raconte. Il donne assez à entendre qu'il était moine dans notre diocèse, et probablement dans le monastère de Saint-Bomer. — La Mère de Blémur, dans son *Année Bénédictine*, offre quelques détails sur notre saint abbé, qui ne se trouvent pas dans la Vie que nous citons.

(1) Erat ergo sapientia impletus, medicina eruditus, et spiritualibus donis refulgens. — *Vita sancti Baomiri*, num. 2.

(2) Quelques auteurs modernes disent à Vénus, sans indiquer les sources.

(3) *Vita sancti Baomiri*. num. 3.

un caprice de barbare, se plut à laisser le serviteur de Dieu toute une nuit à la porte de son palais, défendant qu'on lui ouvrît. Mais pendant cette nuit même, le roi fut en proie à des douleurs si violentes que ne pouvant plus les supporter, il reconnut que c'était un châtiment du Ciel; il fit donc aussitôt appeler le saint abbé, mais on ne le trouva pas, et le roi souffrit toute la nuit. Le lendemain Bomer s'étant présenté de nouveau, fut reçu par le prince avec tous les égards; il obtint ce qu'il demandait, et le monarque lui-même lui raconta ce qu'il avait souffert, avouant qu'il y avait reconnu une punition de Dieu. L'abbé fut ensuite présenté à toute la cour et à la reine Ultrogothe, et il fut accueilli par tous avec de grandes marques de respect (1).

Un homme puissant nommé Ago (2) fut frappé de cécité; il recourut à tous les médecins, mais ce fut inutilement. A la fin, on lui donna le conseil d'aller à Alba trouver le saint abbé, et de lui demander sa guérison. Ago obéit à ce conseil, mais Bomer l'interrogea sur la manière dont ce malheur lui était arrivé, et il le fit convenir que c'était la punition d'un crime. Il lui ordonna donc de confesser son péché et d'en faire pénitence, et quand cet homme eut exécuté cet ordre, il lui rendit la vue (3).

Bomer fit encore beaucoup d'autres prodiges, et il gouverna sa communauté avec autant de sagesse que de sainteté. Le nombre de ses disciples s'augmentant toujours, il faisait construire un nouveau monastère lorsqu'il mourut le troisième jour des nones de novembre (4), sous l'épiscopat de saint Innocent. Il fut enterré dans la basilique de son abbaye, et il se fit une grande quantité de miracles sur son tombeau, comme l'atteste l'auteur de sa Vie qui en avait été témoin. Ce fut par un effet de la vénération des peuples pour le

(1) *Vita sancti Baomiri*, num. 4.

(2) Des auteurs modernes disent que ce personnage était seigneur de Thorigné.

(3) *Vita sancti Baomiri*, num. 5.

(4) Le 3 novembre.

saint abbé, que le monastère qu'il avait fondé perdit son nom antique d'Alba, et reçut celui de Saint-Bomer. L'édifice que ce saint avait commencé à construire fut achevé après sa mort par ses disciples; mais ayant été renversé dans la suite, pendant les invasions des peuples du Nord, on ne vit plus désormais à la place qu'une simple église paroissiale, et un bourg qui porte le nom de Saint-Bomer (1). A la même époque le corps du saint fut transporté à Senlis, et il fut réuni dans une même châsse avec celui de saint Fraimbaud dont nous allons bientôt parler.

Saint Ulface était venu dans les solitudes du Maine avec saint Bomer. Il était né au pays d'Auvergne, et avait d'abord vécu dans le monastère de Micy, sous l'obéissance de saint Maximin. Plus tard il vint avec d'autres religieux de la même abbaye dans notre diocèse, pour y jouir d'une plus profonde retraite, et pour y travailler à la conversion des idolâtres. Il fixa aussi son séjour sur les bords de la rivière de la Braye, en un lieu nommé alors *Apiacus*, qui était peu éloigné de celui où saint Almire établit, à la même époque, le monastère dont nous avons parlé (2).

Les vertus de saint Ulface trouvèrent un juste appréciateur dans l'évêque saint Innocent. Ce grand prélat se plaisait à lui rendre visite. Ayant reconnu ses mérites et sa doctrine, il l'ordonna prêtre et l'engagea à prêcher l'Evangile. Ulface s'appliqua à ce ministère avec zèle, et produisit un très grand nombre de conversions.

Parmi les nouveaux convertis, il s'en trouva plusieurs sur lesquels la parole de Dieu fit une plus forte impression. Ils voulurent imiter la vie du saint missionnaire, en se consacrant au Seigneur dans un monastère et sous sa conduite. Le serviteur de Dieu fut obligé de construire des cellules autour de la sienne et de son modeste oratoire; il devint ainsi

(1) Cette paroisse a été incorporée au diocèse de Chartres par suite du concordat de 1801.

(2) *Acta Sanctorum, ad diem* IX *septembris, de sancto Ulfacio anachoreta.*

père et chef d'une communauté, qu'il conduisit autant par ses exemples que par ses leçons. On ignore entièrement l'époque de sa mort, mais il est probable qu'elle arriva le cinq des ides de septembre, puisque l'Eglise du Mans l'a constamment honoré ce jour-là (1).

Le corps du saint abbé d'Apiacus fut enseveli, par les mains de ses disciples, dans la basilique de son monastère; plus tard, le monastère lui-même et les habitations établies à l'entour ne furent plus connus que sous le nom de Saint-Ulface. Lorsque les ravages des peuples du Nord eurent, dans le IXe siècle, renversé l'abbaye, l'église devint paroissiale et conserva le nom et le patronage de son premier fondateur. On voit encore aujourd'hui, au côté gauche de cette église, un tombeau avec cette inscription: *Venerandum sepulcrum beatissimi Ulfacii;* c'est probablement un souvenir du lieu où le saint fut d'abord enterré, mais ses reliques n'y sont plus depuis long-temps. A l'époque où le monastère fut ruiné par les Normands, elles furent transportées à Tulle avec celles de saint Bohamad, et cette ville a adopté notre saint abbé pour l'un de ses patrons (2).

Parmi les solitaires qui, à la même époque, vinrent de l'abbaye de Micy dans les déserts du Maine pour y habiter, se trouvait un abbé nommé Sénard, *Senardus*, auquel les monuments anciens donnent le titre de saint; mais nous ne trouvons nulle part les traces d'un culte qui lui aurait été rendu. L'antiquité se tait également sur les lieux où il a pu

(1) Le 9 septembre. — *Acta Sanctorum, de sancto Ulfacio*, num. 7.

(2) Les documents de l'Eglise de Tulle nomment souvent notre saint abbé *Ulfardus*, mais suivant les conjectures vraisemblables des PP. du Sollier et Stilting, aussi bien que du docte Baluze, dans son *Histoire de Tulle*, ces deux noms Ulfardus et Ulfacius désignent le même serviteur de Dieu. Baluze ajoute qu'il a même rencontré un auteur, Turrianus, qui donnait à notre saint un troisième nom, Lyphardus, mais c'est probablement une erreur. Le même écrivain fait encore cette remarque : *In sacello beatæ Mariæ, quod est in claustro ecclesiæ cathedralis, sanctus Ulfardus pictus est habitu Benedictino, pictura sane antiqua.* — *Acta Sanctorum, de sancto Ulfacio*, num. 4.

fixer son monastère; mais il y a grande apparence que ce fut sur les bords de la Braye ou de l'Anisole, comme l'indiquent les saints personnages dans la compagnie desquels il a vécu (1).

Saint Bomer, saint Ulface, saint Almire, l'abbé Sénard, les moines qui habitaient le petit monastère fondé par saint Avit sur les bords de la Braye, saint Calais avec son monastère sur la rivière d'Anisole, et un grand nombre d'autres dont nous ignorons et les noms et les actions, peuplaient les déserts à l'orient du diocèse. Le dévouement des moines produisait le même spectacle, dans une autre région de notre province nommée depuis le Passais. Le Passais occupait toute la partie septentrionale du territoire des Diablintes. C'est encore aujourd'hui un pays hérissé de rochers et couvert de bois. Plusieurs chaînes de petits côteaux s'y croisent en sens divers, et donnent naissance à des vallées assez fertiles; mais au VIe siècle elles ne présentaient pas encore l'aspect verdoyant, dont la main laborieuse des moines et des hommes formés par eux aux travaux de l'agriculture, les a depuis revêtues. Les mœurs des habitants de cette contrée, si nous en jugeons par des traits échappés aux historiens dont nous allons reproduire les récits, répondaient par leur grossièreté et leur barbarie, à l'âpreté des rochers et des bois au milieu desquels ils vivaient. Ce fut toutefois dans ce terrible désert, que l'esprit de retraite et de pénitence conduisit beaucoup de solitaires qui, ayant mis toutes leurs espérances dans le ciel, ne regardaient la terre que comme un lieu d'exil. Le nombre de ceux qui s'y rassemblèrent n'est point

(1) ... Quidam etiam eos postea secuti sunt : quidam autem ex eis conjuncti venerunt in prædictum pagum Cenomanicum, id est, sanctus Almirus, sanctus Ulphacius, sanctus Boamirus, et sanctus Senardus, cum aliis sociis, et reliquis subditis ac discipulis eorum. — Labbe, *Bibliotheca manuscriptorum*, tom. II, pag. 469. — *Vita sancti Almiri, ex veteribus legendariis diœceseos Cenomanensis.* — Dom Mabillon, *Acta Sanctorum O. S. B. sæcul.* I, pag. 581. — *Acta Sanctorum, ad diem* XI *septembris*, *Vita sancti Almiri*, num. 2.

connu d'une manière certaine; nous ne pourrons parler que des principaux, ceux dont la mémoire a été préservée de l'oubli par l'auréole qui couronne leurs fronts : tels sont saint Ernée, saint Alnée, saint Auvieu, saint Brice, saint Bohamad et saint Front.

Saint Ernée (1) naquit au sein d'une famille puissante de l'Aquitaine; mais instruit dès son enfance de la doctrine des livres saints, et appelé d'ailleurs par la grâce divine, qui avait sur lui de grandes vues, il quitta de bonne heure le monde, et s'éloigna d'un pays où sa famille était influente et honorée (2). Saint Alnée et saint Bohamad vinrent avec lui dans les solitudes du Passais, abandonnant aussi les contrées plus cultivées de l'Aquitaine; il est d'ailleurs certain que beaucoup d'autres solitaires les accompagnaient (3).

Ernée est clairement désigné dans les plus anciens historiens comme le chef de cette pieuse troupe. Il paraît aussi par les mêmes monuments que l'évêque Innocent leur fit un accueil favorable, et que sa réputation de sainteté, et la protec-

(1) Ernæus, Erneus, Erineus, Herneus.

(2) *Acta Sanctorum, ad diem* IX *augusti, Vita sancti Ernæi, auctore anonymo et suppari.* — Voici le jugement que Dom Rivet porte de cette légende : « Gonon avait déjà inséré cette Vie de saint Ernée, mais très « imparfaite, dans le *Recueil des Vies des Pères d'Occident.* Les nouveaux « éditeurs la donnent en son entier, sur un manuscrit de Saint-Pierre-« la-Cour au Mans, et deux autres. L'auteur, qui était du pays, comme il « paraît, y mit la main après les premières années du VIIe siècle. C'est « ce que porte à juger un endroit de son ouvrage, où, détaillant les cir-« constances d'un des miracles du saint, il assure les avoir apprises de la « bouche même du moine sur qui il s'était opéré, et qui avait vécu long-« temps après cette merveille. Il a suivi, dans son écrit, le génie de son « siècle; c'est-à-dire qu'il n'y est pas entré dans le détail entier de la vie « du saint; s'étant borné à ses actions plus générales, et aux miracles dont « il avait connaissance. La pièce est courte, mais écrite avec candeur et « simplicité, et en un style tolérable pour le temps. » — Dom Rivet, *Histoire littéraire de la France*, tom. V, Avertissement, pag. V. — Dom Bouquet, *Rerum Gallicarum et Francicarum scriptores*, tom. III, pag. 455, reproduit une grande partie de cette légende comme un monument grave et d'une grande valeur.

(3) *Vita sancti Ernæi*, num. 1. — *Vita sancti Alnei*, num. 1 et 2.

tion marquée qu'il montrait pour l'ordre monastique contribuèrent à les attirer dans son diocèse. Le prélat connaissant les contrées qui pouvaient le mieux répondre à leur dessein, et où ils pouvaient se rendre en même temps utiles par les travaux de la prédication, leur désigna le Passais, pays nouvellement réuni à l'Eglise du Mans, par la suppression de l'Eglise des Diablintes. Innocent conféra même le sacerdoce à un grand nombre de ces solitaires.

Ernée se fixa dans la partie de cette solitude qui présentait un sol plus fertile, et qui était connue sous le nom de *Celsiacus*, (Ceaulcé) (1). Alnée établit sa cellule à quelque distance de celle de son ami. Ernée construisit d'abord un oratoire qu'il dédia à saint Martin; puis il fit élever autour un monastère où il eut bientôt la consolation de voir jusqu'à trente moines, vivant dans une observance parfaite des règles qu'il avait prescrites, et dans une admirable ferveur.

L'humble cloître bâti par saint Ernée avait déjà de nombreuses années d'existence, lorsqu'il reçut dans ses murs un hôte dont le passage devait y laisser de longs souvenirs. C'était en l'année 560; Clotaire, alors roi de toute la Gaule, avait vu son fils Chramne se révolter contre lui pour la seconde fois, et ce jeune prince était soutenu dans sa rébellion par le chef des Kimris de la Basse-Bretagne, Conomor. Le roi franc avait résolu d'écraser cette révolte par les armes, et il s'avançait à la tête de ses soldats, lorsqu'il apprit qu'il y avait dans le pays qu'il traversait un abbé et une communauté, qui jouissaient d'une grande réputation de sainteté. La marche de son armée le conduisait près du monastère; il résolut de le visiter. Ernée, averti de ce projet, alla au-devant du monarque avec tous ses religieux, et ils le reçurent dans leur cloître avec les chants de l'Eglise, comme il était d'usage de recevoir les rois lorsqu'ils visitaient les serviteurs de Dieu (2).

(1) Cette paroisse a été réunie au diocèse de Séez; elle conserve saint Ernée pour patron.

(2) Tempore namque, quo hæc agebantur, Clotarius Francorum rex, persequendo filium suum nomine Chramnum, illuc adveniens, a jam

L'abbé offrit au roi et à sa suite des rafraîchissements, mais, comme le vin n'était pas en abondance dans le monastère, Dieu daigna par un prodige venir au secours de ses serviteurs, et rien ne manqua, sous ce rapport, aux besoins de Clotaire et de ceux qui l'accompagnaient. Ernée prédit au roi sa victoire sur les rebelles, et contribua par ses prières à lui obtenir un complet triomphe.

En retour de l'hospitalité qu'il avait reçue, Clotaire fit des dons considérables à l'abbaye de Ceaulcé, et il l'enrichit de plusieurs domaines; car, dit l'historien de notre saint, ce roi aimait les serviteurs de Dieu, et il désirait étendre la puissance et la grandeur de l'Eglise; aussi de son temps et sous son frère Childebert, vit-on construire un grand nombre de monastères et d'hôpitaux (1).

La protection du roi fut pour le monastère de Ceaulcé la source d'un autre avantage; la sainte maison se trouva dès lors plus indépendante dans son existence (2).

Ernée continuait à donner des exemples de toutes les vertus; on admirait surtout en lui son abstinence, ses veilles, son esprit d'oraison, son amour et sa générosité pour les pauvres. Souvent pour toute nourriture, il se contentait de pain et d'eau, et donnait aux indigents le reste de son repas. Souvent aussi il prenait cette modeste réfection sur la terre nue, pour jouir plus long-temps du commerce avec Dieu et avec les anges dans la prière. Tant de mérites furent récompensés du don des miracles.

Un jour qu'il était au travail avec les frères, assez loin du monastère, une femme lui apporta son enfant qui était muet, et lui dit d'un ton plein de larmes: « Serviteur de Dieu, j'ai « eu cette nuit une vision, et j'ai vu un ami de Dieu qui m'a « dit de vous apporter cet enfant, et que vous lui rendriez

dicto sancto Ernæo cum psallentio, ut regem decet, nobiliter susceptus est; atque de pauco vino, quod ibidem habebat, Domino illud augmentante, illum suosque potavit abunde. — *Vita sancti Ernæi*, num. 2.

(1) *Vita sancti Ernæi*, num. 2 et 6.

(2) Voir la note 8e, à la fin du volume.

« l'usage de la parole. » Le saint, tout stupéfait à ce discours : « O bonne sœur, lui dit-il, ce sera le Seigneur qui le guérira, « et non pas moi, homme pécheur. Allez donc prier pour cet « enfant dans l'église, et faites une offrande; dès que je serai « revenu du travail, je prierai de mon côté à cette intention. » La femme fit ce que l'homme de Dieu lui avait dit, et lui-même, aussitôt qu'il fut de retour, se mit en prière avec la communauté; il oignit les lèvres de l'enfant avec de l'huile sainte, et il ne discontinua point son oraison pendant toute la nuit, jusqu'à ce que le lendemain il eût enfin obtenu la grâce qu'il implorait.

Peu de temps après, un vieillard fort âgé qui avait perdu la vue, fut amené à l'homme de Dieu. Ernée le toucha avec sa salive, l'oignit aussi avec de l'huile sainte, puis invoqua sur lui le nom de Jésus-Christ, et l'aveugle à l'instant recouvra la lumière (1).

Plus tard, un des religieux du monastère tomba dans une maladie si grave qu'il semblait près de rendre le dernier soupir; les autres frères accoururent tous pour l'aider de leurs prières, et l'on porta au même moment à Ernée la nouvelle de la mort prochaine de ce religieux : « Le Seigneur peut « nous rendre ce frère, dit l'abbé au moine qui lui parlait, « il peut faire que nous n'ayons point à pleurer sa perte, « mais que nous soyons encore soulagés par lui » Puis il ajouta : « Allez promptement; ordonnez à ce frère, au nom de « l'obéissance, de ne pas nous quitter avant que je sois pré« sent. » — « Mon père, dit l'envoyé, si vous ne vous hâtez « de venir, vous ne le trouverez plus en vie; car moi« même je n'espère plus le voir vivant. » Ernée lui dit : « Allez, « et faites ce que je vous commande; en attendant, je vais « chanter la messe, et après que l'office sera achevé, je vous « suivrai pour porter à ce frère la divine communion » L'homme de Dieu accomplit tout ce qu'il venait de dire, et, dès que l'office fut terminé, il porta au religieux mourant, pour le fortifier, le corps et le sang du Sauveur. Aussitôt

(1) *Vita sancti Ernæi*, num. 4.

le moribond, déjà privé de la parole et qui ne pouvait plus respirer, se trouva rendu à un parfait état de santé. Il vécut encore long-temps, et il raconta lui-même le miracle à l'historien du saint abbé (1).

Pendant les longues années durant lesquelles Ernée dirigea l'abbaye de Ceaulcé, il ne se contenta pas d'instruire et de diriger ses religieux; il annonça encore l'Evangile dans toute la contrée. De plus, afin de rendre tous les moines de son monastère propres à prêcher la parole de Dieu, il les appliqua à l'étude des lettres. Portant même plus loin sa charité, il admettait dans son école claustrale des clercs et des hommes appartenant à différentes classes de la vie séculière, ce qui indique qu'il y avait parmi les moines de ce monastère, des maîtres habiles et renommés (2).

Enfin, dans un âge très avancé, et sous l'épiscopat de saint Domnole, Ernée mourut dans son monastère, le cinq des ides d'août, vers l'an 560 (3). Dieu réservait à son serviteur une douce consolation à ce moment suprême : il envoya à tous les religieux, aux disciples de son école et à plusieurs prêtres, la révélation de cette mort imminente. Tous accoururent pour être témoins du trépas du saint abbé, et assistèrent à ses funérailles qui furent remarquables surtout par les miracles qui s'y opérèrent. Deux aveugles recouvrèrent la vue, et quatre autres infirmes furent guéris. Long-temps ces prodiges continuèrent dans l'église de Saint-Georges où reposait le corps d'Ernée, au village de Ceaulcé. Le monastère ne cessa d'être un foyer de lumières pendant plusieurs siècles, et subsista jusqu'aux invasions des Normands.

Saint Alnée (4), compagnon de saint Ernée, était aussi originaire d'Aquitaine; il vint dans le diocèse du Mans, pour y chercher une retraite propre au désir qu'il ressentait de vivre inconnu au monde, et de se livrer à la conversion des infi-

(1) *Vita sancti Ernæi*, num. 5.

(2) *Vita sancti Ernæi*, num. 7.

(3) Le 9 août; cependant on fait sa fête dans le diocèse du Mans le 11 septembre.

(4) Alneus, Alveus.

dèles. Il accompagnait saint Ernée et saint Bohamad, car ils avaient tous les trois un même dessein (1). Ils étaient suivis d'un assez grand nombre de personnes désireuses de la perfection monastique; ce qui permit à Alnée de construire aussitôt un monastère. Ce cloître était sur le territoire de Ceaulcé, près de celui de saint Ernée, et dédié sous le patronage de saint Pierre.

Alnée s'appliqua avec ses moines à cultiver les terres en friche qui environnaient le monastère, et il ne négligea pas pour cela la prédication des vérités chrétiennes au sein des populations voisines. Bientôt la renommée de ses vertus et de celles de ses religieux lui attira de nouveaux disciples, empressés de recevoir ses leçons et de vivre sous sa conduite. On vit même, chose remarquable à cette époque, des prêtres quitter une vie plus libre, pour se soumettre aux observances de la vie régulière dans le monastère de saint Alnée. Plusieurs personnes riches distribuèrent leurs biens aux pauvres, et vinrent se renfermer avec les serviteurs de Dieu (2).

Clotaire, revenant de l'expédition dans laquelle il avait éteint la rébellion de Chramne dans le sang de ce prince coupable, passa près du monastère d'Alnée. Le saint abbé se fit un devoir d'aller présenter des eulogies au monarque. Comme il ôtait le manteau monastique qu'il portait sur ses épaules, et qu'il le présentait à quelqu'un des assistants afin qu'il le tînt pendant un moment, celui-ci feignit d'étendre la main pour le recevoir, mais agit de manière à le laisser tomber à terre. Cette main trompeuse fut subitement frappée de paralysie et privée de tout mouvement. Par un nouveau prodige, un rayon de soleil soutint le vêtement afin qu'il ne touchât pas la terre. Ce miracle dura assez de temps pour être vu et

(1) Sanctus Alveus socius fuit sancti Ernæi, et Bohamadi, et reliquorum sociorum eorum .. — *Acta Sanctorum, ad diem* XI *septembris, Vita sancti Alvei, auctore anonymo et verisimiliter suppari*, num. 1. — Cette Vie de saint Alnée a été écrite par un moine contemporain et du pays; son récit est plein de candeur et de bonne foi, et il mérite, par la manière dont il est conduit, d'être remarqué parmi les écrits de cette époque.

(2) *Vita sancti Alvei*, num. 3 et 4.

admiré du roi et de toute sa cour, en sorte que l'estime que l'on portait déjà au saint abbé en devint plus grande encore, et il ne put se retirer qu'après avoir été comblé d'honneurs et de présents par le monarque et tous les grands qui l'environnaient (1).

On raconte d'autres prodiges du saint abbé, dont le récit peut servir à initier le lecteur aux mœurs et aux usages ecclésiastiques et monastiques de ces temps. Une nuit, au moment où Alnée entrait avec la communauté dans l'oratoire pour chanter les vigiles, la lumière qui éclairait toujours ce saint lieu se trouva éteinte. L'abbé se prosterna et pria; les frères cependant s'empressaient de chercher de la lumière, mais ce fut en vain, on ne trouva pas une étincelle de feu dans la maison. L'heure de l'office s'écoulait, et le saint homme occupé de son oraison n'y prenait pas garde. Quelques uns des frères voyant ce retard, en prévinrent l'abbé; aussitôt il se lève, fait le signe de la croix sur un cierge, et la lumière se rallume subitement à la vue de tous les moines.

Un homme qui habitait dans le voisinage du monastère, et qui se nommait Bondus, se hâtant d'arriver à la basilique un jour que l'on célébrait la fête de l'Assomption de Notre-Dame, ne vit point, dans la rapidité de sa course, un puits qui était devant ses pas, et il y tomba (2). Les voisins l'en retirèrent promptement, mais il était déjà mort. On annonça au saint comment cet homme avait trouvé la mort dans l'empressement avec lequel il se rendait au monastère pour y assister au service divin : cette nouvelle l'attrista sensiblement et il ordonna qu'on lui apportât le cadavre. Il le toucha et l'oignit d'huile bénite, puis il se mit en oraison avec toute la communauté, et continua long-temps sa prière; enfin, en présence de tous les spectateurs, le mort revint à la vie (3).

Un homme appelé Anserius était malade, depuis longues années, et tous les remèdes humains restaient inutiles. Ayant été

(1) *Vita sancti Alvei*, num. 4.

(2) Cette fête se célébrait alors, dans la liturgie gallicane, le 18 janvier.

(3) *Vita sancti Alvei*, num. 5.

présenté à Alnée, celui-ci pria pour lui, l'oignit d'huile bénite, et il recouvra la santé. Plus tard, on lui amena une jeune fille possédée du démon, et il la guérit également en priant pour elle. On racontait encore beaucoup d'autres prodiges opérés par le serviteur de Dieu, mais le détail n'en est pas venu jusqu'à nous.

Ce saint abbé mourut le troisième des ides de septembre (1), et fut enterré par ses disciples et ses moines avec beaucoup d'honneurs dans la cellule qu'il avait habitée. Il s'opéra à son tombeau de nombreux et éclatants miracles, au rapport de son historien qui paraît avoir été l'un de ses disciples, car il y avait dans le monastère de saint Alnée une école pour l'étude des lettres (2).

Saint Bohamad, Bohamadus, établit très probablement son petit monastère dans le voisinage de saint Ernée et de saint Alnée, dans le Passais, près de la source du ruisseau de Beaudouet, mais les monuments anciens ne nous donnent pas de certitude à cet égard. Dans ce monastère se trouvait un religieux tourmenté depuis plusieurs années d'une fièvre continue; Bohamad lui rendit la santé en l'oignant d'huile bénite. Il guérit par la vertu du signe de la croix un vieillard qui avait perdu l'usage d'une main, et une femme qui souffrait d'une contraction de nerfs aux bras et aux jambes.

Une femme riche et d'une position élevée, qui depuis longtemps éprouvait les peines les plus vives, en fut délivrée par les prières du saint. Pour lui témoigner sa reconnaissance et sa vénération, elle lui confia son fils, le priant de le faire élever dans l'école de son monastère. Le disciple devint bientôt l'imitateur des vertus de son maître; après avoir goûté les douceurs de la contemplation, il ne voulut plus consentir à les quitter pour les jouissances que le siècle lui offrait. Il survécut au saint abbé qui mourut aux nones du mois d'août (3), vers l'an 550 (4).

(1) Le 11 septembre.
(2) *Vita sancti Alvei*, num. 6.
(3) Le 5 août.
(4) Le Corvaisier, pag. 132. — Dom Boudonnet, pag. 165. — M. Guil-

On croit encore reconnaître le lieu où saint Bohamad établit son monastère; il est désigné par une église paroissiale et par un bourg qui ont pris sa place, après qu'il eut été renversé par les peuples du Nord (1); c'est aujourd'hui Saint-Bomer, près de Domfront.

On ne sait que très peu de choses sur l'abbé saint Auvieu, fondateur d'un monastère dans le Passais. Ce saint était né en Aquitaine, et vint probablement dans la compagnie d'Ernée et des autres saints moines qui l'avaient suivi. Dans le cloître qu'il bâtit au milieu des forêts du Passais, il eut des disciples et des successeurs, qui menèrent aussi une vie sainte et pénitente; mais enfin ce monastère disparut, avec un grand nombre d'autres, dans les ravages dont notre province fut le théâtre. Une simple chapelle conservait encore la mémoire du serviteur de Dieu, au lieu même où il avait vécu. Les religieux de l'abbaye de Savigny, ordre de Cîteaux, étaient obligés d'entretenir un prêtre pour y célébrer la messe (2).

Saint Front choisit à la même époque sa retraite dans les solitudes du Passais. Cet anachorète, né dans les environs de Trèves, vers la fin du ve siècle, abandonna jeune encore sa

lois, *Vies des Saints du Maine*, tom. II, pag. 445, d'après les notes manuscrites de l'abbé Négrier de la Crochardière.

(1) *Acta Sanctorum, ad diem* XI *septembris*, pag. 808, *annot.* A. — Cette paroisse a été réunie au diocèse de Séez. Bien qu'elle honore aujourd'hui saint Bomer, solitaire dans le diocèse du Mans à la même époque, mais dans les déserts des bords de la Braye, nous croyons reconnaître que la ressemblance des noms a produit une confusion, et que primitivement le saint abbé dont nous venons de parler était le patron de cette paroisse.

(2) M. Guillois, *Vies des Saints du Maine*, tom. III, pag. 286, d'après Caillebotte, *Essai sur Domfront*. — L'abbaye de Savigny ne fut fondée qu'en 1105, par conséquent, les religieux de ce monastère ne commencèrent à posséder et à desservir la chapelle de Saint-Auvieu qu'à partir de cette époque, ou plus tard encore. On trouvait dans l'inventaire de Savigny une pièce ainsi annoncée : *Charte comme les religieux de Savigny sont tenus de mettre un prêtre chantant messe à Saint-Auvieu, etc.* Mais l'existence de cette chapelle était sûrement antérieure à cette date.

famille et sa patrie, et se retira dans l'abbaye de Micy. Après s'y être exercé quelque temps à la pratique des vertus religieuses, sous la conduite de saint Maximin, le désir de la contemplation le fit soupirer pour la vie érémitique. Il communiqua sa pensée à un religieux du même monastère nommé Gallus, qu'on appelle communément saint Gault. La grâce divine avait mis les mêmes dispositions dans le cœur de ce religieux, qui, non content d'approuver son dessein, lui déclara qu'il se joindrait à lui pour l'imiter (1).

Les deux saints obtinrent de Maximin la permission de se retirer dans le désert, et ils se dirigèrent vers le Maine, sur la nouvelle qu'on leur donna, que l'évêque saint Innocent aimait à voir se peupler de moines les solitudes et les forêts de son diocèse.

Les deux religieux se présentèrent d'abord à saint Innocent, et avec son agrément ils établirent leurs demeures en deux contrées du diocèse éloignées l'une de l'autre. Gault fixa son séjour dans la forêt de Concise, près du lieu où l'on bâtit dans la suite la ville de Laval; Front choisit les solitudes du Passais. Sa cellule était située sur un rocher élevé au-dessus d'une vaste forêt, et baigné par une petite rivière nommée aujourd'hui la Varenne; c'est sur ce même monticule que l'on voit de nos jours la ville de Domfront, qui s'est formée autour de l'oratoire de notre saint anachorète, et qui porte encore son nom (2).

Saint Front ne fut point, comme la plupart des autres solitaires dont nous avons parlé jusqu'ici, père d'un nouveau monastère; après s'être construit de ses propres mains une petite cellule et un oratoire, il s'y adonna tout entier à la contemplation. Cependant il ne laissait pas de sortir de temps en temps pour évangéliser les populations voisines, et leur apprendre à connaître Jésus-Christ. Il y trouva beaucoup d'idolâtres, et en convertit un bon nombre. Il détruisit un

(1) Le P. Du Monstier, *Neustria pia*, pag. 424.

(2) Domfront, ville et paroisse de l'archidiaconé du Passais, en Normandie, aujourd'hui réunie au diocèse de Séez.

temple dédié à Cérès, opéra plusieurs miracles que les légendaires n'ont point rapportés en détail, et mourut de la mort des justes vers le milieu du VIe siècle. Il fut enterré dans un oratoire qu'il avait bâti au-dessous de la roche de Saint-Vincent (1).

Un fait qui se rattache à peu près à la même époque, mais qui appartient plus à l'histoire d'une Église voisine, l'Église de Chartres, qu'à la nôtre, confirme la réputation de sainteté dont jouissaient les solitaires du Passais, même hors des limites de notre diocèse. Parmi les pieux visiteurs que cette réputation attira dans ces déserts, il n'en est pas qui méritent mieux d'être mentionnés, que deux saints clercs et martyrs de l'Église de Chartres. L'un d'eux était diacre et il vint, suivi du clerc qui devait toujours l'accompagner selon les usages canoniques de ces temps-là, visiter les cloîtres qui étaient à Ceaulcé. Après y avoir demeuré quelque temps, ils retournèrent à leur Eglise. Etant arrivés sur les bords de la rivière de l'Eure, ils s'y arrêtèrent pour se reposer, et pour faire manger leurs chevaux. En ce moment même, des brigands passant près d'eux les assassinèrent, jetèrent leurs cadavres dans l'eau, puis s'éloignèrent. Peu de jours après, ces deux martyrs apparurent la nuit au saint diacre Emanus, ou comme on l'appelle aujourd'hui saint Amans ou Eman, dans la ville de Chartres et lui dirent : « Allez, serviteur de « Dieu, hâtez-vous de retirer nos corps de l'eau, parce que « déjà ils deviennent la pâture des poissons. » Ils lui indiquèrent ensuite le lieu où il rencontrerait leurs dépouilles, et ils disparurent. Dès le matin, Emanus s'empressa de se rendre à l'endroit qui lui avait été désigné, et après y avoir fait sa prière sur le rivage, il retira les corps de l'eau, les porta-

(1) Le Corvaisier, pag. 140, fait observer que de son temps on ne connaissait presque rien de certain sur ce saint anachorète. On n'avait sur lui qu'une légende fort peu sûre, tirée d'un manuscrit du chapitre de Saint-Pierre-la-Cour au Mans, dans laquelle se trouvaient mêlées les actions du premier évêque de Périgueux, nommé également Front, et celles de notre saint ermite.

à Chartres, et les y ensevelit honorablement. Les noms de ces saints martyrs sont demeurés inconnus (1).

Saint Gault ou Gal, l'ami, le confident et le compagnon de saint Front, était aussi né dans les environs de Trèves, vers la fin du ve siècle, d'une famille distinguée par sa piété. Il eut de bonne heure des inclinations sérieuses, et fut porté par la grâce à renoncer au siècle, pour ne s'occuper que des choses de l'éternité. Ayant embrassé la vie monastique dans l'abbaye de Micy, il s'y montra constamment observateur de la règle, et fut un objet d'édification pour tous ses frères. Mais après avoir été éprouvé long-temps dans les exercices de la vie du cloître, selon la doctrine des saints Pères, il demanda à saint Maximin la grâce de passer au désert. Le grand abbé de Micy lui permit de suivre son désir, et Gault partit avec sa bénédiction.

Le nouvel anachorète vint donc dans le diocèse du Mans, et fixa sa demeure près de la forêt de Concise, alors beaucoup plus étendue qu'elle ne l'est aujourd'hui, dans un pays presque entièrement désert. Le récit détaillé des actions du serviteur de Dieu n'est point parvenu jusqu'à nous; on sait seulement qu'il se signala par la sainteté de sa vie et par un grand nombre de miracles. Sa mort arriva vers l'an 550, quelques années après celle de saint Innocent (2).

On admirait à la même époque les vertus et les prodiges d'un saint ermite nommé Brice, Brictius, qui habitait les solitudes du Passais. Il avait d'abord lui aussi mené la vie cénobitique dans l'abbaye de Micy, et l'amour de la contemplation l'avait conduit à chercher une plus profonde retraite. Il suivit saint Avit et saint Calais quand ils quittèrent l'abbaye orléanaise, et vint établir sa cellule à une petite dis-

(1) *Acta Sanctorum, ad diem* XVI *maii, Vita sancti Emani, diaconi et martyris, auctore coævo*, num. 7.

(2) Le Corvaisier, pag. 140. — M. Guillois, *Vies des Saints du Maine*, tom. III, pag. 172. — Il y a dans le diocèse du Mans, à deux lieues et demie de Château-Gontier, une paroisse qui porte le nom de Saint-Gault, et dont l'église est dédiée sous l'invocation de ce saint ermite. Il est très probable que c'était en ce lieu qu'il habitait.

tance de celle qu'habitait déjà depuis quelques années saint Front (1). Dans cette solitude, Brice mena une vie tout angélique, et, malgré ses austérités, il parvint à une extrême vieillesse; car il mourut vers la fin du VIe siècle (2).

Dans une partie des vastes solitudes du Passais, plus rapprochée du centre du diocèse, près du lieu où l'on voit aujourd'hui les faibles débris d'une belle et grande forêt que l'on nomme encore la forêt de Nuz (3), saint Frambaldus (4), ou Fraimbaud (5), bâtit sa cellule qui ne tarda pas à se changer en un monastère.

Fraimbaud naquit de parents riches et qualifiés, dans la province d'Aquitaine, au pays des Arvernes, vers la fin du Ve siècle. Il appartenait, comme son nom l'indique, à la race des nouveaux conquérants de la Gaule, ou à l'une de ces familles qui cherchaient à captiver la bienveillance des vainqueurs, en adoptant leurs noms et leurs usages. De bonne heure recommandé par son père au roi franc Childebert, il passa quelques années au palais mérovingien, mêlé à cette jeunesse brillante qui y recevait les leçons de saints et doctes personnages (6). Fraimbaud y trouva à la fois une éducation chrétienne et libérale dont il sut profiter (7).

Dieu l'appelait dans la solitude. Il obéit à sa voix, quitta le

(1) On voit aujourd'hui, au même lieu où était l'ermitage de saint Brice, un bourg et une église qui portent son nom et le reconnaissent pour patron. Cette paroisse est maintenant du diocèse de Séez. Il y a encore dans le diocèse du Mans une autre paroisse qui porte le même nom et honore le même patron.

(2) M. Guillois, *Vies des Saints du Maine*, tom. III, pag. 237, d'après les notes manuscrites de l'abbé Négrier de la Crochardière, et de M. Le Prince d'Ardenay.

(3) Cette forêt était à l'entrée du Passais; les restes que l'on en voit encore aujourd'hui n'occupent plus que le côté gauche de la rivière de la Mayenne, au nord de la ville du même nom. L'église de saint Fraimbaud-de-Prières marque le lieu où se voyait la cellule de notre saint ermite.

(4) Franbaldus, Frimbaldus, Frimboldus.

(5) Et même quelquefois Frambourg.

(6) Voir sur l'Ecole du palais des rois mérovingiens et sur la *recommandation*, de curieuses recherches dans l'*Histoire de saint Léger*, par Dom Pitra.

(7) *Acta Sanctorum, ad diem* XVI *augusti*, *Elogium sancti Frambaldi abbatis*, num. 1 et 2.

palais et les hautes espérances qui lui étaient offertes, et se retira au village d'Ivry, près de Paris, où il mena la vie de reclus. Ce séjour, cependant, ne pouvait entièrement répondre au besoin de solitude qui l'y avait conduit; pour fuir les visites trop fréquentes des gens du monde il se réfugia dans l'abbaye de Micy, sous la conduite de saint Maximin.

Fraimbaud passa de là dans le Maine et s'établit dans les déserts du Passais. Il s'y bâtit sur les bords de la Mayenne une cabane de pieux et de branches d'arbres, qu'il entrelaça les unes dans les autres, et il couvrit son modeste édifice de chaume et de genêts. Dans ce séjour, il acheva de se dégoûter de tous les objets sensibles, embrassa la vie la plus austère, et se livra tout entier aux douceurs de la retraite et de la contemplation.

Néanmoins, il reçut de l'évêque saint Innocent le caractère sacerdotal, avec la mission d'évangéliser les populations qui habitaient la forêt de Nuz et les pays voisins. Il annonça donc la parole de Dieu avec un zèle infatigable, et parcourut une assez grande étendue du pays, opérant de nombreuses conversions, en sorte qu'il est regardé avec justice comme l'apôtre de toute la contrée.

Les prédications de Fraimbaud furent pour ce peuple non-seulement le germe de la vie chrétienne, mais encore celui de la civilisation. Le saint missionnaire bâtit un oratoire près du ruisseau de Chatenay, au lieu où nous voyons aujourd'hui la petite ville de Lassai; cet oratoire fut bientôt fréquenté par les chrétiens de la contrée, et devint le premier centre de la ville que nous venons de nommer.

Souvent les prédications de Fraimbaud furent aidées par les miracles qu'il opérait. Un jeune homme était réduit par des fièvres très violentes à un état désespéré, le serviteur de Dieu pria pour lui, l'oignit d'huile bénite et le guérit. Une femme avait entièrement perdu la faculté de se servir de ses mains, et éprouvait en outre de violentes crispations de nerfs; elle accourut vers le saint homme qui la délivra en faisant sur elle le signe de la croix (1).

(1) *Elogium sancti Frambaldi*, num. 3.

Mais les travaux apostoliques auxquels Fraimbaud se livrait avec tant de zèle, ne l'empêchaient pas de revenir toujours avec délices à sa cellule. La charité, la première de toutes les règles, l'obligea bientôt d'accepter des disciples, et sa modeste cellule se changea en un monastère.

Devenu abbé, Fraimbaud ne laissait pas de se livrer, avec ses religieux, aux travaux de la culture. Ce fut par ses mains et celles de ses disciples que les terrains qui environnaient ce nouveau cloître, et qui étaient auparavant occupés par une épaisse forêt, se couvrirent de moissons (1).

Un jour le saint abbé allait dans la compagnie de ses religieux travailler aux champs, l'un des frères fit une chute si dangereuse qu'il en eut le cerveau attaqué, et resta expirant sur la place. Les autres le crurent mort, mais Fraimbaud s'étant mis en prière, le blessé se leva bientôt entièrement guéri (2).

Une multitude de malades implorèrent du saint abbé, et obtinrent le soulagement de leurs maux; il donna la lumière à des aveugles, et délivra des possédés de la puissance des démons qui les tourmentaient. Il guérit surtout un grand nombre de personnes en proie à la fièvre, en employant la seule force de sa prière.

Saint Fraimbaud fit encore un autre miracle, dont la mémoire s'est conservée parmi le peuple. Le saint abbé voyait tous les jours les oiseaux de la forêt voisine de son monastère accourir autour de lui, et le récréer de leurs chants, jusqu'au moment où il les congédiait en leur donnant sa bénédiction. Un jour, le serviteur de Dieu remarqua que leur chant et leurs mouvements moins vifs qu'à l'ordinaire, annonçaient la tristesse. Il les écouta selon sa coutume, mais le cœur rem-

(1) Erat autem in loco densissima silva, sed tantum ille proprio sudore una cum reliquis sociis ibidem extirpavit, et labore suo acquisivit, fultus præfati episcopi auxilio, ut etiam ejus adjutorio cellulam postmodum ædificaret, et monachos ac religiosos viros inibi congregaret. — *Elogium sancti Frambaldi*, num. 6.

(2) *Elogium sancti Frambaldi*, num. 7 et 8.

pli de compassion. Après qu'il leur eût donné le signal de se retirer, il les suivit pour découvrir le sujet de leur peine. Il ne tarda pas à voir qu'ils se réunissaient autour du petit corps inanimé de l'un d'entre eux. Saisi d'une pitié naïve, Fraimbaud étendit la main, fit le signe de la croix, et l'oiseau revint à la vie. Cette action touchante, dont les hommes avaient gardé un fidèle souvenir, se trouve être l'objet d'une fresque ancienne, récemment découverte dans l'église de Lassai, où depuis long-temps elle avait disparu sous un enduit de chaux.

Ainsi, unissant les travaux de la campagne aux courses de l'apostolat, le repos de la contemplation aux soins de la conduite des âmes, Fraimbaud répandait dans toute la contrée la bonne odeur de sa charité et de sa sainteté. Mais sa carrière approchait de son terme. Étant sorti de son monastère pour annoncer la parole évangélique, il tomba malade dans un village nommé aujourd'hui Saint-Fraimbaud-sur-Pisse (1), et il y mourut le 18 avant les calendes de septembre (2), vers le milieu du VIe siècle, sous l'épiscopat de Scenfroy, successeur de saint Innocent. Les dépouilles de notre saint abbé ne restèrent pas au lieu où il était décédé; elles furent transportées dans le monastère qu'il avait bâti et gouverné, au lieu où s'est formé depuis le bourg de Saint-Fraimbaud-de-Prières (3).

Le monastère fondé par ce saint abbé n'a pas laissé une histoire bien longue; car il fut détruit au IXe siècle. Nous savons seulement que les populations ne discontinuèrent point de s'y rendre après la mort du fondateur pour implorer son secours, et les historiens nous apprennent qu'il s'opéra plus de miracles auprès de son tombeau, que le saint n'en avait fait pendant sa vie. Ce concours fut violemment interrompu au IXe siècle par les ravages des Normands; mais les disciples de saint Fraimbaud, jaloux de préserver de toute pro-

(1) Cette paroisse est unie maintenant au diocèse de Séez. Saint Fraimbaud en est toujours le patron.

(2) Le 15 août.

(3) Saint Fraimbaud est le patron de cette paroisse et de celle d'Epineu-le-Chevreuil.

fanation les dépouilles vénérées de leur père, les transportèrent dans la ville de Senlis, comme nous le dirons dans la suite de cette histoire.

Saint Constantinianus ou Constantien (1), l'ami et le compagnon de saint Fraimbaud, était comme lui sorti d'une famille riche et puissante de l'Auvergne. Il était né vers la fin du ve siècle, sous le règne de Clovis, et il se consacra à Dieu dès sa jeunesse, en embrassant la vie monastique. On ignore si ce fut à Ménat ou dans quelque autre monastère, qu'il fit les premiers essais de la vie claustrale, mais au bout de quelques années, il passa à l'abbaye de Micy. Dans la suite il se joignit à saint Fraimbaud (2).

Arrivé dans le Maine, Constantien reçut les ordres sacrés des mains de saint Innocent, et se retira dans les solitudes du Passais, dans la forêt de Nuz, sur le territoire d'*Herbon* (Javron) Il s'y bâtit une cellule, et sanctifia ce lieu par sa pénitence, ses larmes et ses prières.

Il quittait quelquefois son ermitage pour prêcher la parole de Dieu au peuple encore idolâtre, ou livré à la superstition et au désordre. On raconte qu'il fit un grand nombre de conversions, et que le don des miracles qu'il avait reçu du Ciel, donnait à ses paroles beaucoup d'autorité. Voici quelques uns de ces prodiges : il donna l'usage de la parole à un enfant muet, en traçant sur ses lèvres le signe de la croix. Il rendit la vue à un aveugle, en lui touchant les paupières avec sa sa-

(1) On trouve aussi quelquefois Constantin.

(2) Labbe, *Bibliotheca manuscriptorum*, tom. II, pag. 515-517; *Vita et miracula sancti Constantiniani, abbatis et confessoris*. — Dom Bouquet, *Scriptores rerum gallic. et francic.* tom. III, pag. 449. —Voici le jugement que Dom Rivet porte sur cette Vie : « C'est encore au P. Labbe « qu'on est redevable de l'édition de la Vie de saint Constantien, abbé et « confesseur du Maine, du temps de saint Innocent. L'auteur paraît avoir « été un prêtre de cette Église, et n'avoir écrit que vers la fin de ce siècle: « Il est certain qu'il n'écrivait pas auparavant, puisqu'il parle de l'Assomp- « tion de la sainte Vierge, expression dont l'origine ne remonte pas au- « delà de saint Grégoire de Tours. La pièce de notre écrivain, qui est fort « courte et en un style très simple, ne nous apprend presque que des mi- « racles » — *Histoire littéraire de la France*, tom. III, pag. 408.

live. Une autre fois il fit entendre un sourd, en lui versant dans les oreilles quelques gouttes d'huile bénite. Un enfant nommé Bundus, s'étant noyé dans un puits, il le ressuscita par la vertu de ses prières.

Constantien n'était point seul dans sa solitude de Javron; dès le moment où il arriva sur le territoire de notre Eglise, il amenait avec lui des disciples qui vécurent sous sa conduite, et formèrent un petit monastère dont il était abbé. Peu à peu le nombre de ces religieux s'accrut, et devint même fort considérable.

Clotaire lorsqu'il partit, en l'année 560, pour son expédition contre son fils Chramne, passant par notre province, désira voir le saint abbé et le consulter sur le sort de ses armes. L'homme de Dieu lui prédit la victoire qu'il devait remporter. Le roi ne pouvant douter que Constantien ne lui annonçât la vérité, en éprouva tant de joie qu'il voulut être le fondateur d'un monastère, au lieu même où le serviteur de Dieu et ses disciples vivaient dans de pauvres cabanes séparées, qu'ils avaient construites de leurs propres mains. Il donna à la communauté un fonds considérable de son domaine, et fit construire un édifice très ample. Ce monastère fut long-temps illustre, jouissant de tous les privilèges des fondations royales, d'une indépendance complète dans son administration intérieure, et sous la protection du monarque qui en défendait les propriétés de toute vexation extérieure. Dans la suite, il fut réduit à la condition d'un simple prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Julien de Tours.

Constantien continua de gouverner avec sagesse sa communauté, et de prêcher l'Evangile au peuple du voisinage, jusqu'à sa mort qui arriva aux calendes de décembre, vers l'an 570 (1). Le corps du saint abbé fut enterré dans la basilique de son monastère, à la place où l'on voit aujourd'hui l'église paroissiale de Javron, et il y reposa jusqu'au temps de l'invasion des Normands, en 844 et 845.

(1) Le 1er décembre.

Saint Sylvain était aussi l'un de ces aquitains que la célébrité du monastère de Micy avait attirés dans cette solitude dès le commencement du vi[e] siècle. Plus tard le désir de la vie érémitique le conduisit dans le diocèse du Mans. Il se choisit une retraite en un lieu fort désert, sur le territoire de Saint-Pierre-sur-Erve. On voit encore aujourd'hui dans un petit bois couronnant un rocher qui surplombe le cours de l'Erve, une petite chapelle dédiée à ce saint ermite, et destinée à rappeler le lieu où il a vécu. Les détails de la vie du saint anachorète sont ignorés de l'histoire, mais sa mémoire est restée en vénération parmi le peuple de la contrée; un bon nombre de pèlerins vont visiter la chapelle pour être préservés ou guéris de la fièvre (1).

La solitude de *Vandopera* (Vandœuvre), sur les bords de la Sarthe, au lieu où l'on voit aujourd'hui la paroisse de Saint-Léonard-des-Bois, avait aussi ses saints moines, et jouissait d'une grande renommée à l'époque que nous parcourons. Le premier des solitaires qui vinrent s'y établir semble avoir été saint Léonard; il fut le plus illustre, et il est le seul dont le nom soit passé à la postérité (2).

Léonard naquit vers la fin du v[e] siècle, mais on ignore dans

(1) M. Guillois, *Vies des Saints du Maine*, tom. III, pag. 329, d'après les notes manuscrites de l'abbé Négrier de la Crochardière, et de M. Le Prince d'Ardenay.

(2) *Acta Sanctorum, ad diem* XV *octobris*, *Vita sancti Leonardi, abbatis.* — Cette Vie, publiée pour la première fois par les continuateurs de Bollandus, d'après trois manuscrits à peu près semblables, l'un de l'abbaye de Saint-Calais, l'autre de Saint-Sauveur d'Utrecht, et le troisième de Chartres, est d'un auteur presque contemporain, et évidemment d'un moine manceau. La latinité de cette pièce est bonne pour l'époque, et cette légende est assurément l'une des meilleures du VII[e] siècle. Il est pareillement impossible de ne pas reconnaître beaucoup de verve dans le récit, une certaine habileté dans la disposition des parties, et les qualités essentielles d'une narration sobre et agréable. — Voir aussi Bernard de Guy, évêque de Lodève, *apud* Gonon, *Vitæ et sententiæ Patrum Occidentis*, pag. 210; Bulteau, *Abrégé de l'Histoire de l'Ordre de Saint-Benoît*, liv. II, chap. 30, n° 3; et le P. Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum, ad annum* 565, n° 14, qui ont tous parlé exactement de notre saint abbé.

quel pays (1). Animé d'un ardent désir de servir Dieu il quitta sa famille, ses biens et sa patrie, et il s'enfuit secrètement dans le pays du Maine, afin d'y trouver une solitude. Saint Innocent le reçut avec bonté, et lui indiqua lui-même un lieu où il rencontrerait ce qu'il désirait. C'était le lieu alors fort désert nommé Vandœuvre. Le saint ermite s'y bâtit une cellule, et y passa quelques années dans les exercices de la plus austère pénitence. Dieu l'éprouva par de violentes tentations dont il sortit victorieux.

Après ces luttes où se forment les grandes âmes, Dieu lui manifesta les desseins qu'il avait sur lui : beaucoup de solitaires qui vivaient dans les déserts voisins et sur les rives sauvages de la Sarthe, vinrent le trouver et le prièrent d'être leur guide dans les voies de la perfection. Léonard ne put les refuser, et il devint leur abbé. Peu de temps après il éleva un monastère, et les y réunit sous une règle commune. Il bâtit aussi une basilique pour les offices des moines, et la fit dédier en l'honneur de saint Pierre. Il paraît que dès son origine ce monastère fut nombreux, et qu'il eut besoin de bâtiments assez vastes, puisqu'il fallut trois années pour les construire, malgré le grand nombre de ceux qui prirent part à ces travaux. Les habitants du voisinage s'empressèrent d'apporter aux religieux l'aide de leur travail; bien plus, ces ouvriers bénévoles fournissaient et pour eux-mêmes et pour la communauté, les vivres de toutes natures dont il était besoin. Il ne fut pas nécessaire de faire de pain, ni de préparer d'autres aliments pendant tout ce temps-là, et cependant personne ne manqua de rien, tant la charité fut empressée à secourir les serviteurs de Dieu (2).

(1) Plusieurs écrivains modernes, Baillet, *Vies des Saints, au* XV *octobre;* Dom Bondonnet, pag. 167; Le Corvaisier, pag. 152; Simon Martin, *Vies des Saints*, pag. 491, etc., ont essayé de préciser le lieu où naquit saint Léonard, et ont dit qu'il avait vu le jour, les uns au pays de Tongres, les autres dans la cité de Liège; mais les plus anciens monuments et les bréviaires se taisent à ce sujet, et les auteurs que nous venons de citer ne sont pas parfaitement d'accord entre eux.

(2) *Vita sancti Leonardi*, num. 2.



Beaucoup de personnes de tout rang abandonnaient leurs biens, en distribuaient le prix aux pauvres et venaient se mettre sous la conduite de Léonard. Le démon se servit de ce concours de tant d'âmes généreuses, pour exciter contre le saint abbé plusieurs personnes qui allèrent trouver le roi Clotaire, et lui firent entendre que ce moine qui habitait Vandœuvre avec ses disciples, détournait ses sujets de son obéissance, les engageait à se défaire de leurs biens, et s'attribuait à lui-même une entière autorité sur eux. Clotaire, que ses crimes avaient rendu soupçonneux, se laissa aller facilement à ces suggestions, et envoya sur les lieux des commissaires chargés de s'informer de la réalité des faits, et, s'ils les trouvaient vrais, de chasser les moines et l'abbé.

Les envoyés s'empressèrent de remplir leur mission; au moment même où ils entraient dans l'enceinte du monastère, un jeune homme de condition, doué de toutes les qualités convenables pour les exercices des armes, se présentait à Léonard, lui exposait qu'il venait de vendre toute sa fortune, qu'il en avait donné la meilleure partie aux pauvres, et qu'il apportait le reste pour les besoins de la communauté, dans laquelle il désirait passer le reste de ses jours. Les commissaires royaux, témoins de cette conversation, se dirent entre eux : « Qu'est-il nécessaire de faire de nouvelles perquisi-« tions? Voici la preuve, voici les témoignages de la vérité « que désire connaître notre maître! N'en sommes-nous pas « nous-mêmes les témoins? » Cependant ils s'adressèrent à Léonard, et lui demandèrent qui lui avait donné la hardiesse de corrompre les sujets du roi des Francs, en leur persuadant de mépriser ses ordres, et lui enlevant ses hommes d'armes. « Déjà, ajoutèrent-ils, tout ce pays court après toi et après « tes pareils; si cela continue, si l'on vous laisse la liberté « d'agir comme vous le faites, ce ne sera bientôt plus le « royaume de Clotaire, mais le tien et celui de tes moines. » Ils employèrent ensuite tout ce que leur esprit avait de finesse, pour faire tomber le serviteur de Dieu dans les piéges qu'ils lui tendirent; mais ils n'y réussirent pas, car sa grande sainteté faisait qu'il se possédait parfaitement, et il sut tou-

jours leur répondre par des textes de l'Écriture pleins de justesse et d'à-propos. « J'ai répété, leur dit-il, ces paroles « du Seigneur : Allez, vendez tout ce que vous avez, donnez-« le aux pauvres et suivez-moi. J'ai encore dit ces paroles « sorties de la bouche de la Vérité même : Quiconque laissera « son père et sa mère, son épouse, ses enfants, ses frères, ses « sœurs, ses maisons et ses champs à cause de moi, recevra « le centuple et la vie éternelle (1). Si je n'ai enseigné, ajou-« ta-t-il, que ce que Notre-Seigneur Jésus-Christ commande « d'enseigner, pourquoi voulez-vous m'inquiéter ? »

Ils n'avaient rien de juste et de sensé à répondre, aussi ils lui dirent naïvement qu'ils admiraient son genre de vie, et qu'ils voudraient eux-mêmes l'imiter. Puis ils se retirèrent, et firent au roi un rapport fidèle de tout ce qu'ils avaient vu. Clotaire, qui, malgré ses grands défauts, aimait sincèrement les serviteurs de Dieu, déposa facilement l'inquiétude qu'il avait conçue à l'instigation des méchants, il rendit grâces au Ciel, et aida depuis Léonard dans l'agrandissement de son monastère.

Le saint abbé vivant désormais en paix sous l'égide de la protection royale, vit le nombre de ses disciples s'augmenter encore; il savait se rendre aimable à tout le monde, il possédait une science profonde des saintes Écritures, et une sainteté qui le rendait l'objet de la vénération et de l'amour de tous (2). Deux des plus grands évêques de ce temps-là, saint Germain qui gouvernait l'Eglise de Paris, et saint Domnole qui fut le second successeur de saint Innocent sur le siége du Mans, avaient pour lui une singulière affection, et lui témoignaient beaucoup de confiance. Saint Domnole l'envoya souvent vers son ami, l'évêque de Paris, quand il ne pouvait y aller lui-même.

Un jour que Léonard priait seul dans sa cellule, un serpent montant sur les pieds du solitaire, s'éleva le long de ses jam-

(1) Matth. XIX, 21, 29; Marc. X, 21; XV, 29.

(2) Valde sanctarum Scripturarum floribus repletus, Deo amabilis et hominibus dilectus. — *Vita sancti Leonardi*, num. 5.

bes et de son dos, et sortit par le haut de ses habits; puis tomba sur la terre à ses pieds, et expira sans lui avoir fait aucun mal et sans avoir pu le détourner de sa prière. Depuis ce temps-là, comme l'attestèrent ses disciples à l'historien qui rapporte ce fait, on ne vit plus jamais aucun serpent dans ce lieu.

Saint Léonard finit sa longue carrière aux ides d'octobre(1), sous le règne de Chilpéric (2). Il mourut entre les bras de saint Domnole, qui avait été averti par une révélation de la mort prochaine du serviteur de Dieu. En même temps Léonard connut, d'une manière surnaturelle, l'arrivée du saint évêque, et ordonna à ses disciples de préparer une réception digne d'un tel hôte. Il leur annonça pareillement qu'il mourrait le lendemain de l'arrivée du prélat, et l'évènement s'accomplit effectivement en cette manière. Les funérailles du saint abbé furent d'ailleurs remarquables par plusieurs prodiges, car pendant que l'on portait son corps en terre quelques aveugles recouvrèrent la vue.

Après la sépulture du serviteur de Dieu, les moines élurent en pleine liberté l'un d'entre eux pour tenir sa place, et les gouverner en qualité d'abbé. Saint Domnole était présent à cette élection. Les vertus de saint Léonard se perpétuèrent long-temps dans le monastère, et la vigueur de la discipline régulière y fleurit pendant de longues années. Les populations voisines accouraient aussi au tombeau du saint abbé pour implorer son secours; car, les aveugles, les lépreux et les autres malades y recevaient souvent leur guérison (3).

(1) Le 15 octobre.

(2) Ce prince, qui siégeait à Soissons et qui possédait le Maine, commença de régner en 561; par conséquent, la mort de saint Léonard ne peut être arrivée antérieurement à cette époque.

(3) Saint Léonard est demeuré le patron de la paroisse qui a pris la place de son monastère, et qui se nomme Saint-Léonard-des-Bois. Ce saint était honoré d'un culte public dans un très grand nombre de diocèses, même dans les pays étrangers à la France. Il est représenté ordinairement portant un habit monastique, avec un serpent autour du corps. On l'implore particulièrement pour être guéri de la surdité. —Voyez dans Odolant-Desnos, *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon et sur ses*

La plupart des saints solitaires dont nous avons fait connaître le nom et les actions survécurent à saint Innocent, plusieurs même virent encore l'épiscopat de saint Domnole, son second successeur; mais nous avons dû réunir ce que l'on sait de leur vie afin de ne pas interrompre des récits déjà trop incomplets. Quant aux monastères que beaucoup d'entre eux fondèrent dans notre diocèse, le plus grand nombre périt dans les ravages des Normands, et leur histoire disparut dans la même tempête; mais on ne doit pas oublier que ces pieuses solitudes produisirent, pendant trois siècles au sein de notre Eglise, d'innombrables légions pour le ciel, et répandirent sur toute la province des bienfaits de tous les genres.

Au reste, ce n'était pas seulement dans les solitudes des bords de la Braye, de l'Anille, de l'Erve, de la Sarthe, et au milieu des vastes et sauvages déserts du Passais que ces moines bâtirent des monastères; il est certain que ces asiles de la piété et des lettres furent fondés en bien plus grand nombre dans la province. Un auteur contemporain de saint Innocent, et qui écrivait dans le pays, affirme que, pendant l'épiscopat de ce grand évêque, il y eut plus de quarante monastères établis dans le diocèse (1).

Saint Innocent favorisait les établissements monastiques même en dehors de son propre territoire. Saint Launomarus, ou, comme on l'appelle aujourd'hui, saint Laumer, ressentit les effets du zèle de notre saint prélat pour ceux qui se dévouaient à la vie religieuse. Laumer était né près de Chartres; il fut d'abord appliqué à la garde des troupeaux, et dans cet humble office il commença à exercer sa charité en instruisant ses jeunes compagnons. Il fut ensuite initié aux saintes lettres par un prêtre de Chartres nommé Chirmirus, et ordonné prêtre par l'évêque qui gouvernait cette Église.

Seigneurs, tom. I, pag. 52, des détails assez curieux sur les vicissitudes qu'a éprouvées, dans notre pays, le culte de saint Léonard.

(1) Quapropter eo tempore amplius quam quadraginta cellulæ in pago Cenomanico sunt ædificatæ, et de viris bonis et justis, communem et regularem vitam amantibus atque ducentibus sunt repletæ. — *Vita sancti Alnei*, num. 4.

Laumer entra alors dans un monastère, et au bout de quelques années il vint dans le Perche, en un lieu peu éloigné de notre diocèse, pour y mener la vie solitaire; mais le bruit de ses vertus et des miracles qu'il opérait attirant près de lui beaucoup de disciples, il se vit obligé de construire quelques cellules pour les recevoir, et c'est ce qui donna origine au monastère de Bellomer. Plus tard il fonda un second cloître qui porta d'abord le nom de Corbion, et à une époque plus voisine de la nôtre celui de Saint-Laumer-le-Moutier. Il est probable que le saint, se trouvant à portée de notre diocèse, étendait ses travaux apostoliques jusque sur les pauvres populations du Maine, aussi les historiens nous apprennent que saint Innocent encouragea ses fondations, et les aida même d'une manière efficace (1).

Le reste de la vie de Laumer ne fut qu'une suite des exercices de la plus parfaite charité, jusqu'au moment où, dans une vieillesse fort avancée, il fut appelé à Chartres par l'évêque de cette ville, et y mourut, en prédisant les malheurs dont cette cité serait bientôt accablée, vers l'an 590 (2).

Dans les dernières années de sa vie, saint Innocent contribua à la fondation d'un monastère qu'il n'eut pas la joie de voir achevé, et qui ne le fut que sous l'épiscopat de saint Domnole. La reine Ultrogothe avait entrepris d'ouvrir encore une nouvelle retraite pour des moines, dans le diocèse du Mans, et elle avait obtenu l'assentiment de son époux, le roi Childebert. Elle envoya donc des personnes chargées d'examiner les lieux, et de lui indiquer un endroit commode pour

(1) *Vita sancti Rigomeri*, num. 3.

(2) Dom Mabillon, *Acta Sanctorum O. S. B. sæcul.* I, *Vita sancti Launomari abbatis.* — *Acta Sanctorum, ad diem* IX *januarii.* — Les deux historiens de ce saint abbé, dont les ouvrages sont imprimés dans les deux recueils que nous venons d'indiquer, paraissent avoir été moines dans les monastères fondés par saint Laumer dans le Perche; ils rapportent des faits qui ne se trouvent point ailleurs, et passent pour des auteurs pleins de fidélité.—Le P. Le Long, *Bibliothèque historique de la France*, liv. II, nos 12582, 12583. — Dom Rivet, *Histoire littéraire de la France*, tom. III, pag. 659.

son dessein. Ils lui désignèrent le domaine nommé *Biluria*. Saint Innocent l'ayant appris alla trouver Ultrogothe, et lui désigna un autre lieu qui convenait davantage. Mais il fallait acheter cette ferme de ceux auxquels elle appartenait; la reine pria Innocent d'aller trouver les possesseurs et de leur en faire la proposition. Il le fit, et ceux-ci lui dirent qu'ils avaient eux-mêmes la pensée de consacrer à Dieu cette terre par la fondation d'un monastère. L'évêque les encouragea dans leur pieux dessein.

Bientôt Ultrogothe et Childebert firent bâtir le nouveau cloître, et le dotèrent généreusement; les propriétaires du domaine donnèrent leur ferme, et l'on construisit un vaste et beau monastère. Selon les intentions de la pieuse reine, il fut dédié à saint Georges. Dès lors en effet les pèlerinages à la Terre-Sainte étaient une dévotion chère aux chrétiens d'Occident, comme nous aurons bientôt une nouvelle occasion de le constater; tous ceux qui exécutaient ce voyage étaient frappés de la dévotion des Orientaux pour le saint martyr de Nicomédie, et souvent ils allaient visiter son tombeau qui était en Palestine. Plusieurs même firent des efforts pour obtenir de ses reliques, mais le très petit nombre vit sa demande exaucée. Cependant l'Eglise du Mans et celle de Paris furent des plus heureuses, et elles ont possédé, dès ces premiers temps, des reliques insignes de saint Georges (1). Ces saintes reliques furent déposées dans le monastère dédié en l'honneur du martyr de Nicomédie, par saint Domnole, second successeur de saint Innocent.

Ce cloître fut long-temps illustre : Childebert et Ultrogothe le favorisèrent beaucoup, et il jouit par la protection royale des priviléges les plus avantageux à sa prospérité. Il était situé

(1) Il n'est pas facile de préciser quelle partie du corps de saint Georges possédait le monastère dont nous rapportons la fondation; *les Gestes des Evêques du Mans* parlent d'une relique considérable du corps; les auteurs modernes disent unanimement un bras. Il faut sans doute l'entendre d'une portion plus ou moins notable du bras, selon la manière de s'exprimer en pareille circonstance. En effet, on connaît deux autres églises en possession chacune d'un bras du saint martyr de Nicomédie,

dans le Labricin, au lieu où l'on voit aujourd'hui le bourg de Saint-Georges-des-Bois (1).

Dans le même temps où Innocent s'occupait de la fondation du monastère de Saint-Georges, en l'année 541, les évêques de la Gaule tinrent un concile à Orléans, le quatrième de ceux qui furent célébrés dans cette ville, et le saint évêque du Mans s'y trouva (2).

Les Pères de ce concile firent trente-huit canons de discipline, fort importants pour la connaissance de l'état des Eglises des Gaules à cette époque, mais dans lesquels nous n'avons rien remarqué qui pût convenir plus particulièrement au diocèse du Mans. On y voit que l'idolâtrie n'avait point entièrement disparu de nos contrées, et que les mœurs de ceux qui l'avaient abjurée en conservaient encore des traces. Ce trait confirme les histoires des saints moines dont nous venons de parler, et il explique comment ils vinrent en si grand nombre dans les solitudes de notre diocèse, pour y combattre le paganisme comme sur l'un de ses principaux théâtres (3).

Plusieurs canons qui ont rapport aux bénéfices ecclésiastiques (4), et surtout quelques uns qui ont pour but de régler les mœurs du clergé sur les points les plus importants de la vie cléricale (5), révèlent les raisons qui portaient les évêques les plus zélés de cette époque à appeler les moines dans leurs diocèses, et à favoriser leur établissement.

Aucun évêque ne sentit mieux que saint Innocent ce besoin de nos Églises; et ce sera éternellement la gloire de cet immortel prélat d'avoir attiré dans le pays confié à sa sollicitude un si grand nombre de solitaires, non en les comblant de faveurs temporelles, comme l'ont inventé des écrivains cupides du VIII[e] et du IX[e] siècle, mais par les encouragements

l'une en Calabre, et l'autre dans un monastère en Belgique. — *Acta Sanctorum, ad diem* XXIII *aprilis, de sancto Georgio, mart.* pag. 133, 134.

(1) *Gesta Domni Innocentis*, et *Gesta Domni Aigliberti*.

(2) Dom Labat, *Conciliorum Galliæ collectio*, tom. I, col. 1007-1018.

(3) Can. 14, 15 et 16.

(4) Can. 7, 11, 18, 19, 26, 33.

(5) Can. 17, 18.

et les faveurs spirituelles qu'il était en son pouvoir de leur accorder.

Toutefois, saint Innocent signala sa bienveillance envers l'ordre monastique par une démarche d'une plus grande importance encore. Tous les moines des Gaules vivaient dans des monastères isolés, et ne connaissaient point de règle commune. Les traditions orientales apportées, résumées et sagement modifiées par Cassien, régnaient surtout dans le midi de la Gaule. Dans l'occident de ce pays et dans notre province, les monastères s'attachaient principalement aux enseignements de saint Martin. Puisées à des sources si saintes, ces traditions devaient conduire les hommes à la perfection, mais elles n'étaient cependant pas exemptes de tout alliage; d'abord elles n'avaient pas été soumises à une rédaction unique et invariable; on vivait d'après les enseignements quotidiens d'un supérieur plutôt que sur un code déterminé. La diversité des instituts, qui, dans d'autres conditions, est une source de biens pour l'Eglise, pouvait enfanter des désordres; chaque monastère se formait une manière de vie, et cette manière elle-même n'avait rien qui en garantit la durée. Ces mutations dans la discipline intérieure du cloître favorisaient surtout un abus qui régnait assez généralement, quoique l'on eût déjà essayé d'y apporter remède; c'était la *girovagie*. Les moines *girovagues* sont signalés par saint Benoît comme la plaie la plus profonde de la vie monastique, et c'est surtout pour l'avoir guérie, en introduisant le vœu de stabilité dans le monastère, que ce grand homme a mérité le nom de législateur de la vie religieuse en Occident.

Saint Benoît, suscité de Dieu pour apporter le remède à tant d'inconvénients, eut une vie toute éclatante de miracles; aussi les regards de tout l'Occident ne tardèrent pas à se fixer sur lui et sur ses premiers disciples. On racontait partout les merveilles de sainteté qui éclataient sur la montagne du Cassin, et au milieu des ruines amoncelées par l'invasion des barbares, on sentait et on admirait le germe d'un institut, destiné à sauver ce qu'il y avait de bon dans la civilisation antique. Tout le secret de ce prodigieux avenir était déposé dans

la règle de la vie monastique que saint Benoît venait d'écrire, et qu'il faisait pratiquer dans les douze monastères construits par lui et soumis à sa direction, et dans sa grande abbaye du Mont-Cassin.

Cette règle que les conciles ont déclarée écrite sous la dictée du même esprit qui inspira les saints canons; que les contemplatifs ont révérée comme renfermant les préceptes les plus élevés de la perfection; que les politiques et les hommes d'Etat ont admirée comme contenant les principes d'une sage, prudente et discrète administration; cette règle ne tarda pas à se répandre dans tous les monastères, et en 543, époque de la mort de saint Benoît, elle était déjà connue au loin.

C'est avec l'auteur de cet admirable code que saint Innocent voulut se mettre en relation. En 542, mû par les grandes choses qu'il entendait raconter de saint Benoît, de ses constitutions et de ses disciples, il résolut, malgré l'éloignement des lieux, de lui adresser une demande tendant à obtenir de lui quelques uns des moines formés à son école et la règle qu'il avait écrite pour eux. Il choisit pour cette mission Flodegar, archidiacre de l'Église du Mans, et Harderarde, intendant de sa maison (1).

Cependant Innocent préparait un monastère pour rece-

(1) L'histoire de l'arrivée de saint Maur en France a été attaquée par Basnage et Baillet; l'erreur qui s'est glissée dans les Actes de cet apôtre des bénédictins dans les Gaules, et qui fait lire le nom de saint Bertrand à la place de celui de saint Innocent, donnait à leur critique une apparence spécieuse; mais cette histoire a été complètement éclairée par Dom Bondonnet, et Dom Mabillon dans ses *Annales de l'Ordre de Saint-Benoît*, mais surtout dans la préface du second siècle bénédictin, §. v. Dom Ruinart a composé une dissertation spéciale sur cette question : *Apologie de la mission de saint Maur, apôtre des bénédictins en France*. 1 vol. in-8°. Le même ouvrage se trouve reproduit en latin, à la fin du 1er volume des *Annales de l'Ordre de Saint-Benoît*. — S'il était nécessaire d'ajouter de nouvelles preuves à celles fournies par les trois savants que nous venons de citer, nous dirions avec Dom Housseau, que la question est complètement résolue par une chartre de Clotaire Ier en faveur de l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire. Ce diplôme, dont il ne reste plus qu'un fragment, a été publié par M. Paul Marchegay, *Archives d'Anjou*, pag. 379. *Cartularium Sancti-Mauri*, num. 35.

voir les disciples de saint Benoît. Il leur avait destiné pour séjour un lieu désigné par l'historien de saint Maur sous le nom de *Rupiacus*, et que l'on croit reconnaître dans une ferme de la paroisse de Mésangé, nommée Le Rocher. Ce monastère eût été situé presque au centre des montagnes et des forêts qui couvraient en grande partie le territoire des antiques Arviens (1).

Mais au moment même où Innocent se donnait ces soins, et tandis que ses envoyés poursuivaient leur voyage, il vit arriver le terme de ses jours. Le saint évêque fut enterré, suivant la coutume, dans le cimetière qui, dès l'origine, avait été réservé aux chrétiens, non dans la basilique des Apôtres ainsi que ses prédécesseurs, mais dans celle qu'il avait lui-même fait construire en l'honneur de saint Victorius II. Sa mort arriva le treizième des calendes de juillet (2), jour de la fête des saints Gervais et Protais. Les innombrables miracles qui, après sa mort s'opérèrent à son tombeau signalèrent la gloire dont il jouissait dans le ciel. Un religieux du Maine, contemporain d'Innocent, a célébré les grâces merveilleuses qui s'obtenaient près de la tombe du saint évêque (3). Au XIIe siècle le cours de ces prodiges n'était pas encore interrompu, et le vénérable Hildebert, qui faisait alors la gloire de l'Eglise du Mans, les célébrait dans ses vers.

(1) Nam ex ipso nomine, quo Rupiacus vocabatur, deformis a nobis et scabrosus æstimabatur. — Dom Mabillon, *Acta Sanctorum O. S. B. sæcul.* I, *Vita sancti Mauri abbatis, auctore Fausto*, num. 37.

(2) Le 19 juin.

(3) Labbe, *Bibliotheca manuscriptorum*, *Vita sancti Constantiani abbatis.*

CHAPITRE V.

(543 — 586.)

I.

ÉPISCOPAT DE SCIENFROY. — (543 — 560.)

Entrée des barbares dans les dignités ecclésiastiques. — Childebert apporte au Mans des reliques de saint Vincent. — Voyage de Flodegar et d'Harderarde au Mont-Cassin, leur retour. — Saint Maur. — Vacance du siége du Mans.

Pour la première fois l'Eglise du Mans vit après la mort de saint Innocent, l'ambition envahir le siége épiscopal, et les passions mal contenues d'un barbare jeter le trouble dans son sein. Cette entrée d'un Franc dans les honneurs du sanctuaire demande quelques mots d'explication. L'intervention des rois d'origine germanique dans les affaires du clergé commençait à le désorganiser, et à nuire à sa dignité morale. On a vu tout à l'heure saint Innocent obligé d'appeler le dévouement monastique à son aide pour travailler à la conversion des païens; le clergé séculier n'était plus guère disposé à se livrer à de si pénibles travaux; c'est ce que nous ont appris les conciles auxquels assistait ce même évêque. L'Église, riche et puissante par son influence et par ses immenses propriétés, était bien capable de tenter la convoitise de conquérants avides. Ils entreprirent de l'exploiter à leur profit, soit en se mêlant de son régime intérieur, soit en vendant les

évêchés pour accroître leur trésor. Les Papes et les conciles protestèrent en vain contre l'illégalité : l'Eglise n'en subit pas moins une double invasion, n'en reçut pas moins dans son sein deux sortes d'hommes qui tendaient à compromettre sa dignité.

Elle fut ouverte à des Gallo-Romains cupides, qui ne pouvaient guère y porter que l'égoïsme et la corruption d'une civilisation dégradée, puis à des hommes encore grossiers qui aspiraient à occuper ses vastes domaines. Cette intrusion, qui se manifesta dans la seconde moitié du VIe siècle pour la plupart des Eglises des Gaules, et un peu auparavant dans celle du Mans, mais ici du moins d'une manière passagère, ne fut pas sans affecter la discipline; elle fit pénétrer dans le clergé les idées germaniques encore empreintes de la barbarie primitive. Elle y jeta des hommes aux mœurs guerrières, aimant la violence, comme notre Badegisile, comme le Sagittaire et le Salonius dont parle saint Grégoire de Tours. Ceux qui poussaient moins loin que ces trois hommes la violence et le désordre de leurs mœurs, comme notre Scienfroy, loin d'augmenter et de favoriser les fondations entreprises par leurs prédécesseurs, méprisaient les serviteurs de Dieu, ne trouvaient jamais trop abondants pour eux seuls les revenus de leurs siéges, et causaient, au moins indirectement, la ruine des monastères et la cessation des études ecclésiastiques.

En petit nombre dans le principe, ces hommes se multiplièrent insensiblement, ainsi que l'attestent les documents contemporains. En 506, au concile d'Agde, il n'y avait que des évêques ou des prêtres gallo-romains; en 511, au premier concile d'Orléans, auquel assistait saint Principe du Mans, on voit déjà un évêque germain d'origine, Gildared; en 585, au concile de Mâcon, dans lequel siégeait Badegisile, il y en a six. L'envahissement est complet au VIIe siècle. Dans un diplôme de Clovis II, de l'année 653, sur quarante-cinq signatures, il n'y a plus que cinq noms romains; d'où il suit qu'à cette époque, c'étaient les barbares qui formaient la majorité du haut clergé, sinon du clergé tout entier. Leur présence

est presque partout marquée par des usurpations, la simonie, l'intrigue ou les moyens de violence; elle est le signal de l'ignorance et des plus grands abus dans les Eglises. Cependant les évêques des v[e] et vi[e] siècles avaient pris d'infinies précautions contre ce malheur qu'ils prévoyaient; de là ces écoles dans les cathédrales, dans tous les monastères et jusque dans les palais des rois mérovingiens; c'était dans ces écoles, surtout dans celles des monastères et du palais, que devaient se former les fils des leudes que l'Eglise aurait ensuite vus avec complaisance à la tête de sa hiérarchie; mais l'impatience et la fougue des Francs se révoltèrent souvent contre tout ce code disciplinaire, et franchirent par emportement les entraves que l'on voulait leur imposer.

Dans l'Eglise du Mans, saint Innocent avait déjà fait de Flodegar son archidiacre, première dignité de l'Eglise après l'épiscopat; Harderarde avait été nommé par lui majordome ou vidame, office qui remettait entre les mains de ce Franc une grande autorité, surtout sur le temporel; enfin Scienfroy avait été créé chorévêque, grade encore fort considéré au commencement du vi[e] siècle. Cette bienveillance d'Innocent pour les nouveaux-venus explique peut-être en partie la faveur plus qu'ordinaire dont il jouit pendant tout son épiscopat auprès des rois mérovingiens.

Après la mort de ce grand prélat, Scienfroy se prévalant de son degré de chorévêque, et de l'appui de ceux de sa race, prétendit se rendre maître du siége épiscopal. Soutenu vraisemblablement par l'influence des nouveaux maîtres des Gaules, il parvint à empêcher l'élection canonique d'un autre pasteur, et fut peut-être assez puissant pour attirer sur lui les suffrages des électeurs. Il se maintint tranquillement sur le siége, et son administration fut assez paisible pour qu'il ait pu passer pour le pasteur légitime; on peut même croire avec de graves auteurs, qu'il a réellement possédé cette qualité. La longue durée de son administration, la présence de Childebert dans la cité du Mans durant cette période, la manière dont les envoyés de saint Maur s'adressèrent à Scienfroy comme à un évêque légitime, et la réponse qu'ils en reçurent,

tout cela prouve que notre cité était paisible, et que l'Eglise y était rentrée dans son état régulier et canonique.

En l'année 544, Childebert vint au Mans, et signala sa présence par un don précieux pour notre Église. Dans les deux expéditions que ce prince fit en Espagne contre les Visigoths ariens, il manifesta son penchant pour l'ornement des églises et la splendeur du culte. Il rapporta de la première campagne un grand nombre de vases très précieux, dont il fit don aux évêques et aux prêtres de ses Etats pour être employés au service divin (1). Dans une seconde expédition avec son frère Clotaire, roi de Soissons, il allait s'emparer de Saragosse, lorsque les habitants recoururent au Ciel pour détourner le sort qui les menaçait. Ils firent des processions autour des murs de leur ville, portant avec une grande confiance la tunique du saint martyr Vincent, leur concitoyen (2). Childebert et Clotaire ne tardèrent pas à être instruits de ce qui se passait dans la ville; ils en furent touchés, et ils promirent aux habitants de leur laisser la liberté et la paix, s'ils consentaient à leur livrer la tunique de saint Vincent, et à bannir entièrement l'arianisme de l'Espagne. Les habitants acquiescèrent à ces conditions, et Childebert apporta avec grande solennité cette relique à Paris(3). Quelque temps après, il résolut de bâtir une église pour y placer un si précieux dépôt, avec une croix fort riche qu'il avait apportée de Tolède (4). C'est ce qui donna origine à l'une des plus célèbres abbayes du royaume, appelée d'abord Saint-Vincent et aussi Sainte-Croix, et dans la suite des temps Saint-Germain-des-Prés (5).

Mais Childebert, qui avait déjà témoigné son affection envers l'Eglise du Mans, résolut de lui en donner un nouveau

(1) Mézerai, *Histoire de France*, règne de Childebert.

(2) Ce vêtement, que l'on nomme aussi *stola*, était une espèce de tunique de dessus, que l'on tenait par tradition avoir servi à saint Vincent, lorsqu'il faisait les fonctions de diacre sous l'évêque Valère.

(3) Gregorius Turonensis, *Historia Francorum*, lib. III, num. 29.

(4) Gislemar, *Vita sancti Droctovei abbatis*.

(5) Dom Bouillart, *Histoire de l'Abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés*.

gage, et il vint lui-même apporter dans notre cité une partie du chef du saint martyr de Saragosse. En retour de ce trésor, il obtint des reliques de saint Julien, notre premier apôtre, et il les plaça dans l'église de Saint-Vincent et de Sainte-Croix que l'on bâtissait à l'époque même à Paris (1).

Pendant que ces choses se passaient au Mans, Flodegar et Harderarde poursuivaient leur voyage vers le Mont-Cassin. Selon les supputations de Dom Mabillon, ils étaient partis du Mans vers le printemps de 542. A leur arrivée en Italie, tout ce pays était en feu par la guerre que les Goths y faisaient dans le dessein de s'en emparer. Peut-être aussi nos voyageurs s'arrêtèrent-ils à Rome, pour voir cette ville encore remplie d'une splendeur qui allait bientôt lui être enlevée. Enfin, Totila s'étant mis à faire le siége de Naples vers l'automne, l'accès du Mont-Cassin se trouva libre, et ils s'y rendirent. Au moment où ils y arrivèrent, saint Benoît était attristé par la révélation qu'il avait eue de la destruction de son monastère; mais leur demande apporta un grand soulagement à son cœur; il y vit l'accomplissement de ce que Dieu lui avait promis, que son Institut passerait bientôt dans les pays étrangers. Aussi il écouta avec bonheur la prière que lui firent les envoyés de l'évêque du Mans, au nom de leur maître, et il promit aussitôt de lui envoyer quelques uns de ses disciples.

Pour cette difficile mission il choisit Maur, qui tenait le premier rang parmi les moines du Mont-Cassin, et sur qui il se reposait du soin d'une partie de l'administration du monastère. Il lui adjoignit Constantianus, Antonius, Simplicius et Faustus, l'auteur de la vie de saint Maur, de qui nous avons appris tous ces faits. Quoique saint Benoît fût instruit de sa mort prochaine, il ne voulut point retenir ses disciples plus long-temps auprès de lui; il leur remit un exemplaire de la règle qu'il avait écrite, et ils se mirent en route (2).

Maur partit du Mont-Cassin le 10 janvier de l'an 543, avec

(1) Guillois, *Vies des Saints du Maine*, tom. I, pag. 80.

(2) Dom Mabillon, *Acta Sanctorum O. S. B. sæcul.* I; *Faustus, Vita sancti Mauri* — *Annales Ordinis sancti Benedicti*, liv. IV, num. 45.

les quatre compagnons que lui avait donnés saint Benoît, et les deux envoyés de l'évêque du Mans. Ils emportaient avec eux, outre l'exemplaire de la règle transcrite de la main même du saint Patriarche, un poids et une mesure pour mieux observer ce qu'elle prescrit de la quantité du pain et du vin dans le repas. Leur long voyage fut plus d'une fois signalé par les miracles que saint Maur opéra en faveur de plusieurs malades. Pendant qu'ils étaient à Verceil, Harderarde étant tombé du haut d'une tour, et se trouvant par suite de cette chute dans un état désespéré, il se recommanda au saint, qui lui rendit aussitôt la santé. Toute la ville de Verceil fut témoin de ce prodige (1).

Quand nos sept voyageurs furent arrivés au territoire d'Auxerre, ils logèrent dans le monastère que saint Romain, qui avait d'abord nourri saint Benoît dans la grotte de Subiaco, faisait bâtir à Font-Rouge ou Font-Roger. Ils arrivèrent en ce lieu le 20 mars 543. Ce fut là que saint Maur, s'appliquant à la prière, fut ravi en esprit et vit l'âme de saint Benoît monter au ciel. En effet, le saint Patriarche mourut le 21 mars de la même année (2).

Continuant leur voyage, Maur et ses compagnons arrivèrent à Orléans. Ils ne tardèrent pas à apprendre la mort de saint Innocent qui les avait appelés dans la Gaule, et ils connurent en même temps que Scienfroy, qui s'était emparé du siége du Mans, n'était pas disposé à favoriser leur établissement. Sur cet avis, ils s'arrêtèrent à Orléans, pendant que Flodegar et Harderarde se rendaient au Mans, afin de pressentir par eux-mêmes les dispositions du nouvel évêque (3). Ils furent bien reçus de Scienfroy, qui leur rendit les dignités qu'ils avaient occupées dans son Église avant leur voyage; mais, quand ils lui parlèrent de l'établissement promis par

(1) *Vita sancti Mauri*, num. 23, 24, 25.

(2) *Vita sancti Mauri*, num. 32, 33 et 34.

(3) Suivant la tradition de l'Eglise d'Orléans, saint Maur demeura dix jours dans cette ville, habitant une maison située près de l'église de Saint-Pierre-en-Pont. — Guyon, *Histoire de l'Eglise d'Orléans*, tom. 1, pag. 113.

saint Innocent, et de l'arrivée des disciples de saint Benoît, il leur répondit, qu'il aimait mieux faire de nouveaux projets que de suivre ceux des autres, afin de ne pas paraître bâtir sur les fondements d'autrui; qu'il devait mettre ordre à ses propres affaires et avoir soin des églises (1).

Sur cette réponse Harderarde repartit pour Orléans, emmenant avec lui son neveu nommé Hadémar, jeune enfant dont il confia l'éducation à saint Maur. En même temps il tempéra l'amertume de la réponse dont il était porteur, en assurant qu'un homme très puissant, nommé Florus, en faveur auprès de Théodebert, roi d'Austrasie, les établirait dans la province d'Anjou, sous la protection du monarque qui le favorisait. En effet, dès que Florus entendit parler des disciples de saint Benoît et qu'il eut connu saint Maur, il fonda pour ce saint abbé et ses compagnons le monastère de Glanfeuil, appelé dans la suite Saint-Maur-sur-Loire, au diocèse d'Angers, et il le dota richement. Il confia même au saint abbé son fils nommé Bertulfe, âgé seulement de huit ans, afin qu'il fût instruit avec les autres enfants que l'on élèverait dans le monastère. Lui-même vint plus tard prendre l'habit de la religion, et mourut saintement dans le cloître qu'il avait fondé. Théodebert, qui aimait ce seigneur, augmenta la dotation de l'abbaye naissante. Telle fut l'origine de l'un des plus illustres monastères du royaume. Le diocèse du Mans, qui aurait dû le posséder dans son sein, contribua cependant à le fonder et à le peupler, puisque ce fut le vidame Harderarde qui engagea Florus à cette entreprise (2).

L'histoire garde le plus profond silence sur le reste des actions de Scienfroy. Les paroles de ce prélat, que nous avons rapportées, ne donnent pas une idée favorable de l'élévation de son esprit et de sa piété.

En 549 (3), un concile fut tenu à Orléans, c'est le cinquième

(1) *Vita sancti Mauri*, num. 35, 36 et 37.
(2) *Vita sancti Mauri*, num. 35-41.
(3) Et non en 547, comme le dit le P. Papebrok, *Acta Sanctorum, ad diem* XVI *maii, de sancto Domnolo*, num. 6. — Voir Dom Labat, *Conciliorum Galliæ collectio*, tom. I, col. 1031.

célébré dans cette ville; tous les évêques des cités voisines s'y trouvèrent; mais on n'y remarque pas l'évêque du Mans.

II.

ÉPISCOPAT DE SAINT DOMNOLE. — (560 — 581.)

Saint Domnole abbé de Saint-Laurent-lès-Paris. — Il refuse l'évêché d'Avignon et accepte celui du Mans. — Ses vertus dans l'épiscopat. — Ses miracles. — Il assiste à plusieurs assemblées d'évêques. — Fondation de l'abbaye de Saint-Vincent. — Dons au monastère de Saint-Victorius. — Monastère des Saints-Apôtres. — Hôpital Sainte-Marie. — Saint Pavin. — Monastère de Saint-Martin. — Mort tragique d'Audovère. — Aventures de Mérovée. — Les Manceaux commettent des pillages sacriléges à Tours. — Saint Domnole au concile de Paris de 577. — Mort de saint Domnole.

Saint Domnole, Domnolus (1), était noble d'extraction, et, suivant le langage de son temps, de race étrangère, c'est-à-dire qu'il tirait son origine des Francs et non des Gaulois ou des Romains, anciens habitants du pays. On ignore le lieu de sa naissance et sa parenté; seulement il y a lieu de penser avec vraisemblance qu'il était né dans les Etats de Clotaire, roi de Soissons, à cause du zèle qu'il montra constamment pour les intérêts de ce prince (2). On ne sait rien non plus de son éducation ni de ses premiers emplois. Il est probable qu'il avait de bonne heure embrassé la vie monastique, puisque, malgré son origine franque, il fut élevé à la dignité d'abbé avant de parvenir à l'épiscopat (3).

Le monastère que gouvernait Domnole était celui de Saint-Laurent, aux portes de Paris (4). Quoique établi dans le

(1) L'usage vulgaire a étrangement travesti ce nom de Domnole, dont il a fait Tannolay et Anolet.

(2) Dom Rivet, *Histoire littéraire de la France*, tom. III, pag. 328.

(3) Gregorius Turonensis, *Historia Francorum*, lib. VI, cap. IX. — Voir les notes de Dom Ruinart. — Dom Mabillon, *Annales Ordinis S. B.*, lib. IV, num. 49 et *passim*. — *Gallia Christiana*, tom. VII, col. 16, E.

(4) Dom Bouquet, *Rerum Gallicarum et Francic. scriptores*, tom. X, pag. 272, not. G. — Dulaure, *Histoire de Paris*, tom. I, pag. 211, 6e édit.

royaume de Childebert, roi de Paris et de Neustrie, et y exerçant une prélature importante, il s'attacha particulièrement à Clotaire, roi de Soissons, du vivant même de son frère le roi de Paris. Il retirait dans son monastère les espions que Clotaire envoyait dans cette ville, pour découvrir ce qui s'y passait, et il les cachait souvent au temps du danger, pour les soustraire à la colère de Childebert. Peut-être ces deux princes se montraient-ils réciproquement trop soupçonneux; Clotaire étant frère de Childebert devait hériter de ses États, et avait intérêt à ce qu'on ne tramât rien contre lui, et c'était, sans doute, de ce côté que Domnole avait envisagé les entreprises de ce prince; mais, d'autre part, Childebert connaissant l'ambition de son frère pouvait craindre à juste titre que quelques projets injustes ne fussent ourdis par lui (1).

Dès que Clotaire fut devenu maître de Paris, par la mort de son frère Childebert, et qu'il n'eut plus besoin des services que Domnole lui avait rendus dans son monastère de Saint-Laurent, il se montra reconnaissant envers lui, et chercha à lui procurer un évêché. Le siége d'Avignon étant devenu vacant sur les entrefaites, Clotaire avait résolu d'en pourvoir Domnole; mais celui-ci ne crut pas devoir accepter une prélature qui l'eût éloigné du séjour le plus habituel de Clotaire et de sa cour, et l'eût placé au milieu d'une population encore toute romaine de langage et de mœurs, position peu agréable pour le fils d'un leude, surtout étant obligé comme évêque de tenir le premier rang dans la cité. Domnole après avoir fait promptement ces réflexions, alla trouver le roi dans la basilique de Saint-Martin-des-Champs, où ce prince

(1) Dom Denis Briant, *Cenomania*. — Quelques manuscrits du troisième concile de Paris, tenu vers 557, portent la signature d'un personnage nommé Dominialus, que l'on a cru être saint Domnole évêque du Mans; il est en effet très probable que cet abbé, qui gouvernait un monastère fort important, et qui dès lors était revêtu du caractère épiscopal, aura siégé dans cette assemblée; mais comme plusieurs manuscrits ne portent point son nom, comme d'ailleurs il n'appartenait point encore à notre Église à cette époque, nous n'en dirons pas davantage sur ce sujet. — Dom Labat, *Conciliorum Galliæ collectio*, tom. I, col. 1115-1122.

était venu pour prier. Après y avoir passé une nuit entière dans les veilles et l'oraison, il fit supplier Clotaire par les seigneurs de la cour qui l'approchaient de plus près, de ne le pas éloigner de sa présence comme un banni, et de ne pas l'envoyer dans une terre étrangère, où un homme simple et sans adresse comme lui aurait beaucoup à souffrir parmi des gens pleins d'artifices et de raffinement, dans une ville dont les sénateurs étaient tous sophistes, et dont les magistrats et les juges faisaient les philosophes. Il lui fit remontrer encore que loin de lui faire plaisir et honneur, ce poste ne servirait qu'à l'humilier, et ne lui pourrait causer que des chagrins. Clotaire comprit ces raisons du Franc; il ne le pressa pas d'accepter, et attendit que quelque cité moins éloignée et de mœurs moins romaines se trouvât veuve de son évêque.

L'évêché du Mans devint vacant quelque temps après. Clotaire crut qu'un tel siége serait à la bienséance de l'abbé Domnole, et sans se mettre en peine d'avoir son consentement, il le nomma pour gouverner cette Eglise. Déjà cet abus avait prévalu de laisser aux rois une autorité prépondérante dans le choix des prélats des Églises; les rois mérovingiens en usèrent largement, et l'on voit ici un des exemples les plus frappants de la manière facile dont ils disposaient de cette première dignité du sanctuaire. Toutefois unissant toujours l'adresse à la force, les princes du sang de Clovis laissaient s'accomplir un semblant d'élection, et ils trouvaient bon que le clergé et le peuple assemblés devant le métropolitain et les évêques comprovinciaux nommassent celui qui devait les gouverner, pourvu qu'ils ne proclamassent point un autre que l'élu du roi. Clotaire fit donc savoir au clergé et au peuple du Mans qu'il avait destiné Domnole pour être leur évêque: tous s'empressèrent de le proclamer aussitôt leur pasteur.

Mais ce choix en apparence si peu régulier, avait été conduit par la divine Providence. Ami et protégé de l'ambitieux Clotaire, l'abbé de Saint-Laurent avait conservé les goûts de simplicité et de modestie qui conviennent à la profession monastique. Si l'on avait pu voir quelque ombre d'ambition dans la manière adroite dont il refusa le gouvernement de



l'Eglise d'Avignon, un retour sur lui-même avait suffi pour dissiper ces légers nuages de son âme, et il était sincèrement revenu à l'amour de l'humilité qu'il avait recherchée dans le cloître. Il refusa donc l'honneur qu'on lui offrait, et il ne donna son consentement qu'après avoir connu le désir libre et sincère de tout son troupeau (1).

Domnole ne put prendre aussitôt le soin de son diocèse; il était allé à Rome visiter les tombeaux des Apôtres. Mais avant ce voyage, il avait déjà reçu l'ordination épiscopale comme on la donnait fréquemment en ces temps aux abbés, ou à de simples moines, sans attribution de siége, soit pour faire les fonctions d'évêque dans leurs monastères, comme on en trouve des exemples dans les abbayes de Lobes, de Dol et autres, soit dans l'intérêt des missions chez les infidèles (2).

Enfin Domnole se rendit aux vœux de tout son diocèse, qui l'appelait avec ardeur sur la réputation de son mérite. Il se montra constamment digne de cette affection, et travailla le reste de ses jours pour la gloire de son Eglise.

L'un des premiers soins auxquels il se livra fut de continuer la construction du monastère, que saint Innocent avait commencé de bâtir en l'honneur de saint Georges, ainsi que nous l'avons rapporté. Sous l'épiscopat de Scienfroy, cet établissement avait fait peu de progrès; mais saint Domnole, qui professa pendant toute sa carrière un attachement marqué pour la vie monastique qu'il avait d'abord pratiquée, le conduisit à sa fin (3).

Conservant dans son élévation les vertus de son premier état, il joignit à l'amour de la pénitence et de la mortification le zèle et les vertus d'un pasteur. Il ne relâcha rien des observances du cloître pour les jeûnes et les veilles, et dans un âge très avancé il pratiquait des austérités capables d'effrayer

(1) *Acta Sanctorum, ad diem* XVI *maii, Vita sancti Domnoli, auctore presbytero Cenomanensi coævo*, num. 2 et 3.

(2) *Vita sancti Domnoli*, num. 2.

(3) *Gesta Domni Aigliberti.*

une jeunesse robuste; il s'efforçait d'animer aux mêmes vertus les fidèles confiés à ses soins. Ses travaux ne furent point infructueux, il eut le bonheur de conduire à Dieu un grand nombre de disciples, qui s'attachèrent à suivre ses exemples (1).

Le zèle de notre saint évêque brillait particulièrement dans ses prédications, ce premier soin de l'épiscopat. Une puissance particulière animait ses paroles; quand il prêchait en présence de son peuple, c'était à peine si dans toute cette multitude il se trouvait un homme assez insensible pour ne pas verser des larmes. On croyait entendre un ange parler des choses de Dieu, tant ses discours étaient remplis d'onction, et propres à élever les âmes aux pensées du ciel (2).

Domnole n'avait garde de négliger l'office divin; son biographe rapporte qu'il était d'une exactitude rigoureuse, pour le réciter aux heures prescrites par les canons. Il passait même une partie du jour à psalmodier avec les clercs de son Eglise les louanges de Dieu, selon l'usage vénérable de l'antiquité. Après les chants sacrés, sa plus douce occupation était la lecture et la méditation. Sa table ressemblait à celle d'un monastère : on ne s'y permettait pas de discours oiseux, mais un clerc y lisait la parole sainte. Jamais il n'était sans travailler au bien du prochain, ou sans ajouter à ses progrès dans la vertu (3).

Son amour et sa vénération pour les saints se manifestèrent par la générosité avec laquelle il bâtit et décora des basiliques en leur honneur, par les hommages dont il environna leurs précieuses dépouilles, et par la magnificence avec laquelle il célébra leurs solennités. L'Église du Mans semble avoir à cette époque rendu un culte plus solennel à saint Julien, son premier apôtre, qui obtint sous l'épiscopat de saint Domnole, une basilique spéciale desservie par des moines. Saint Innocent avait construit une autre église en l'honneur

(1) *Vita sancti Domnoli*, num. 3, 6, 14.
(2) *Vita sancti Domnoli*, num. 14.
(3) *Vita sancti Domnoli*, num. 6.



de saint Victorius II, près des murs de la cité, et il en avait confié le service à un chœur de moines; saint Domnole augmenta cette pieuse fondation.

Afin de rendre plus pompeux encore le culte de ces saints fondateurs et protecteurs de notre Eglise, Domnole invitait aux jours de leurs fêtes les évêques voisins à se réunir à lui, et ils ne manquaient guère de s'y rendre en assez grand nombre. Ces réunions, si fréquentes parmi les évêques de l'antiquité, étaient pour Domnole une occasion d'entretenir un saint commerce d'amitié avec d'autres prélats. Il semble avoir été uni d'une manière particulière avec Audoveus ou Audovée, évêque d'Angers; il avait assisté à la consécration de ce prélat (1). Il comptait aussi parmi ses amis le grand évêque de Paris, saint Germain, l'un des hommes les plus remarquables des Eglises Gauloises au VIe siècle. Germain avait été instruit dans un cloître, et avait même long-temps pratiqué les exercices de la vie monastique, lorsqu'il fut élevé sur le siége de Paris, à l'époque où Domnole gouvernait encore le monastère de Saint-Laurent, près des murs de cette ville. La communauté des vertus, des goûts et du genre de vie unirent bientôt ces deux saints personnages d'une étroite amitié. Cette union se manifesta non seulement par les fréquentes visites qu'ils se rendirent pendant tout le temps de leur vie, mais encore par des fondations qui firent la gloire et le bonheur de leurs Eglises (2).

L'auteur contemporain de la vie de saint Domnole a pris soin de conserver le souvenir d'un petit nombre de miracles opérés par cet évêque; il aurait pu, assure-t-il, en raconter beaucoup d'autres; mais il s'est borné à ceux qui lui ont paru plus remarquables. Nous allons les rapporter d'après lui, en abrégeant toutefois son récit.

(1) Baillet, dans la *Vie de saint Domnole*, a commis une erreur vraiment surprenante; il dit que ce saint était frère d'Audoveus; mais de toute antiquité les évêques se sont donné le titre de frères, pour marque de la charité qui les unissait.

(2) *Vita sancti Domnoli*, num. 3 et 17.

Un dimanche après l'office solennel, le saint, selon sa coutume, allait se mettre à table et s'était déjà lavé les mains. Un aveugle nommé Siagrius, vint demander aux serviteurs l'eau dont le saint s'était servi; il s'en lava les yeux avec une foi vive, et priant Jésus-Christ de le guérir par les mérites de son fidèle ministre; aussitôt il recouvra la vue. « Moi-« même, ajoute le biographe du saint, j'ai souvent vu cet « homme, et c'est de sa bouche que j'ai appris non seulement « ce miracle, mais beaucoup d'autres encore opérés par ce « saint évêque. » L'humilité de Domnole fit de vains efforts pour arrêter le bruit de ce prodige (1).

Un homme puissant par sa noblesse et par ses richesses s'étant emparé d'une ferme de l'Eglise du Mans, nommée *Tridens* (Trans), l'homme de Dieu exhorta cet usurpateur à reconnaître sa faute, et à restituer à l'Eglise les biens dont il s'était injustement rendu maître. Voyant qu'il n'était point écouté, il pria Dieu de venger sa cause. Sa prière fut bientôt exaucée; le ravisseur fut pris d'une fièvre qui le tourmentait sans relâche : mais il s'obstinait dans son crime et ne voulait point restituer. Or, les biens qu'il retenait ainsi avaient été donnés à l'Eglise-mère, et mis sous la protection de la sainte Vierge Marie, et des saints martyrs Gervais et Protais, les patrons vénérés de la cathédrale. Pendant que cet usurpateur dormait, il vit la Mère de Dieu qui le frappa au front d'un marteau de fer : la terreur le saisit aussitôt, ses dispositions furent subitement changées, et il s'empressa d'offrir au saint évêque au-delà même des biens qu'il avait usurpés. Toutefois son mal ne le quitta que quand Domnole se fut rendu près de lui. Il restitua au double les biens qu'il avait dérobés; mais tant qu'il vécut, son front conserva la marque d'une blessure faite avec un marteau (2).

Domnole s'était retiré dans le monastère d'Anisole, pour y passer dans la retraite et le silence du cloître le temps du carême, lorsqu'on vint lui dire qu'un Franc d'une noble ori-

(1) *Vita sancti Domnoli*, num. 7.
(2) *Vita sancti Domnoli*, num. 8,

gine et fort aimé du roi, s'était emparé d'une ferme de l'Eglise nommée *Bonalla* (Baunelles), au pays d'Etampes. L'homme de Dieu laissa s'écouler les solennités paschales, et ensuite il envoya des diacres redemander à ce Franc les biens qu'il avait ravis à l'Eglise; mais celui-ci reçut très mal leur demande. Domnole partit pour aller lui-même trouver le spoliateur de son l'Eglise, et il arriva près de lui le jour même où cet homme cupide donnait un festin à ses parents et à ses amis. Averti par ses gens de l'arrivée de l'évêque, il ordonna qu'on le repoussât, et qu'il n'eût pas même la liberté d'approcher de son domaine. Domnole n'opposa aucune résistance et se retira en adressant ses plaintes à Dieu. La nuit vint, et le saint évêque continua toujours son oraison. Dieu marqua visiblement qu'il avait entendu sa prière; car le leude fut subitement saisi d'une fièvre si violente qu'il expira dès le matin. Ce coup de la main de Dieu répandit une utile terreur; plusieurs personnes qui s'étaient emparées des biens des Eglises les rendirent dans la crainte d'un semblable châtiment; et d'autres mirent un frein à leur cupidité (1).

Domnole fit encore d'autres prodiges. Un jeune enfant nommé Rainarius, Rainier, fut présenté à l'évêque par ses parents. Il était à la fois aveugle, sourd, muet et boiteux. L'homme de Dieu lui fit une onction d'huile bénite, forma sur lui le signe de la croix, et aussitôt il fut parfaitement guéri de toutes ses infirmités.

Ces merveilles répandaient la renommée de notre saint prélat au-delà des limites de la province. Ainsi, un clerc de l'Hiémois (2), nommé Eleuthère, à la vue de tant de prodiges opérés par l'évêque du Mans, vint le trouver et lui présenta son fils, qu'une fièvre rendait très malade. Domnole se

(1) *Vita sancti Domnoli*, num. 9 et 10.

(2) Ce canton de la Normandie, dont le chef-lieu était Hiesmes, était voisin de notre province, et, à certaines époques, il a renfermé quelques paroisses du diocèse du Mans; il s'étendait entre le territoire d'Alençon et celui de Domfront; il a même compris pendant quelque temps celui d'Alençon et celui de Séez. — Ad. de Valois, *Notitia Galliæ*, pag. 395-495.

fait apporter de l'eau, invoque d'abord le saint nom de Jésus-Christ, fait sur cette eau le signe de la croix et la donne à boire à l'enfant. La guérison fut complète et instantanée. Un homme du pays des Andegaves, nommé Stritius, souffrait violemment à la mâchoire d'une pustule enflammée; il vint se présenter au saint et lui demanda sa guérison : Domnole toucha avec un peu de salive la partie malade, et l'infirme se trouva aussitôt guéri. Dans un village nommé *Baladon* (Ballon), on présenta à Domnole un homme nommé Magnatius. Ce malheureux avait été privé de la vue en punition de ce qu'il s'était livré au travail le dimanche. Le saint prélat invoqua la Sainte-Trinité, fit sur Magnatius le signe de la croix, lui rendit la vue et l'avertit de prendre garde à l'avenir de commettre une faute semblable (1).

Sortant un jour de la cité, et passant près de la prison située à la porte de la ville, il entendit les gémissements des prisonniers et fut vivement ému de compassion. Il envoya quelqu'un des clercs qui l'accompagnaient dire au gardien de délivrer ces malheureux de leurs chaînes, et de les mettre en liberté. Cet homme répondit qu'il n'osait obéir à l'évêque, craignant d'être lui-même mis à la place de ces infortunés. Domnole voyant que les hommes ne l'écoutaient pas, eut recours au Seigneur; pendant trois jours il ne cessa de prier et de répandre des larmes; à la fin, la prison s'ouvrit d'elle-même, les captifs sortirent en liberté, et on les vit venir dans l'église rendre à Dieu des actions de grâces pour leur délivrance.

Un clerc nommé Ragnoinus, Ragnoin, vint trouver l'évêque pour le prier de lui conférer le sacerdoce. Domnole lui demanda s'il vivait chastement, et ce clerc répondit avec une parfaite assurance qu'il en était ainsi. Le saint l'interrompt aussitôt, et lui reproche de manquer à la vérité; il lui désigne le temps, le lieu et la femme compagne de ses débauches. Le clerc voyant qu'il ne pouvait nier son péché, se

(1) *Vita sancti Domnoli*, num. 11.

jette aux pieds du saint pontife et lui fait la confession de sa vie. Cet évènement produisit d'heureux fruits ; plusieurs clercs qui se disposaient à recevoir les ordres sacrés, mais dont la vie n'était point assez pure, n'osèrent se présenter au saint évêque, persuadés qu'il connaissait le fond des cœurs (1).

Domnole se trouvant un jour dans un domaine de l'Eglise du Mans nommé *Crisiacus* (Crissé), on lui amena deux démoniaques pour être guéris par ses prières. Les esprits impurs ne cessaient de crier par la bouche de ces malheureux, que la présence de l'évêque était pour eux un supplice insupportable, qu'ils le suppliaient, s'il voulait les chasser, de les laisser entrer dans le corps des pourceaux. Le saint y consentit, fit le signe de la croix, et aussitôt les deux possédés se trouvèrent délivrés. Ce fut un grand sujet d'admiration pour tous les assistants, et le bruit de ce prodige se répandit dans tout le pays. On accourut plus que jamais pour requérir le secours des prières du serviteur de Dieu, et l'espoir de ses clients ne fut pas trompé. Un jour il guérit au même moment toute une foule de malades et de personnes affligées de différentes infirmités (2).

Au reste, Domnole n'excitait pas moins l'admiration par les vertus dont sa vie était ornée, que par les prodiges qu'il opérait. C'était dans l'exercice de toutes ces vertus, qu'il trouvait l'énergie dont il eut besoin pour maintenir son troupeau dans l'obéissance aux lois de l'Eglise.

Vers l'an 565, saint Germain l'invita à se rendre à la consécration de la basilique de Sainte-Croix et de Saint-Vincent bâtie près des murs de Paris, et à l'inauguration du monastère que Childebert et Ultrogothe avaient fondé près de cette église. Il s'y rendit et souscrivit, avec plusieurs autres évêques venus de différentes parties de la Gaule, le privilége par lequel saint Germain exemptait les religieux de ce monas-

(1) *Vita sancti Domnoli*, num. 12.
(2) *Vita sancti Domnoli*, num. 13.

tère de la juridiction spirituelle des évêques de Paris, et leur donnait une entière liberté sous le rapport temporel (1).

Peu de temps après, en 567, saint Domnole assista au second concile de Tours. Cette assemblée se tint le dix-septième de novembre, avec la permission du roi Chérébert, dans les Etats duquel cette ville se trouvait. Il y assista neuf évêques; deux métropolitains, saint Euphronius de Tours qui y présida, et saint Prétextat de Rouen, avec saint Germain de Paris, Chaletric de Chartres, Leudebaude de Séez, et quatre suffragants de Tours. Ces suffragants étaient Félix de Nantes, Domitien d'Angers, Victorius de Rennes, et notre saint Domnole du Mans.

Ces neuf prélats assemblés dans la basilique de Saint-Martin firent vingt-sept canons sur des matières de discipline. Ces décrets sont tous importants, et supposent une sollicitude vraiment pastorale en ceux qui les dressèrent. Quelques uns, à la vérité, ne font que renouveler ce qui avait déjà été statué dans plusieurs autres conciles de la Gaule, comme l'obligation d'assembler au moins une fois par an les conciles provinciaux; le célibat des évêques et des autres ministres sacrés; la défense faite aux clercs engagés dans les ordres sacrés de retenir des femmes dans leurs maisons, et divers autres points. Mais on y trouve aussi de nouveaux règlements très utiles pour le maintien du bon ordre dans les Églises et les monastères; et afin de donner plus de poids à ce qu'on y prescrit, les prélats s'appuient souvent de l'autorité de la sainte Ecriture, des conciles précédents, du Siége Apostolique, des ordonnances des empereurs et des rois.

Ce concile est particulièrement remarquable pour notre histoire, parce qu'il fait connaître certains usages liturgiques, qui semblent avoir d'abord été propres à la province de Tours. Ainsi, par suite d'une coutume que l'on croit avoir

(1) Dom Bouillart, *Histoire de l'Abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés; Pièces justificatives*, pag, III.— La souscription de saint Domnole est celle-ci : *Donnolus Cenomanensis episcopus consensi et subscripsi notato die.*

été établie par saint Martin, on disait un plus grand nombre de psaumes à matines selon la longueur des nuits; par exemple, douze en été, et trente en hiver (1). On ordonna aussi que la sainte Eucharistie ne serait point mise sur l'autel au rang des images, mais au milieu, sous la croix; c'est la première trace connue de l'usage des *suspenses*, usage devenu dans la suite à peu près général au moins dans la Gaule (2). Les laïques ne doivent point être mêlés avec les clercs pendant la célébration des mystères et l'office divin, mais se tenir dans le lieu qui leur est assigné (3). Outre les hymnes de saint Ambroise qui se chantent dans les différentes heures de l'office divin, on permet d'y introduire celles qui portent le nom de leurs auteurs, et qui ne contiennent rien contre la foi (4). On proscrit les superstitions qui se pratiquaient le premier jour de janvier, et à la fête de la Chaire de saint Pierre (5). On condamne comme une pratique sacrilége et hérétique dans un évêque de tirer de l'argent ou des présents des clercs qu'il ordonne (6).

Entre les canons qui regardent la discipline monastique, il est défendu aux évêques de déposer un abbé ou un archiprêtre, sans avoir consulté les autres abbés ou les prêtres du même diocèse (7). Deux clercs ou deux moines ne coucheront point ensemble dans un même lit; chaque moine aura le sien à part dans une salle commune (8). Le dix-septième canon est tout entier employé à régler les jeûnes des moines pendant le cours de l'année (9). Tout moine qui sortira de son cloître pour se marier, sera excommunié et séparé de sa prétendue femme, et l'on pourra à cet effet employer le secours

(1) Can. 18.
(2) Can. 3.
(3) Can. 4.
(4) Can. 23.
(5) Can. 22.
(6) Can. 27.
(7) Can. 7.
(8) Can. 14.
(9) Can. 17.

du juge séculier (1). Les vierges et les veuves qui, après s'être consacrées à Dieu, entreront dans le mariage, subiront la même peine, elles et ceux qui les épouseront (2). Les mariages incestueux sont aussi défendus; afin de rendre cette défense plus sensible, on montre qu'elle est de droit divin, aussi bien que de droit positif (3). Les femmes n'entreront point dans les monastères d'hommes (4).

Le second canon de ce concile, qui recommande avec tant d'instance aux évêques de conserver entre eux la paix et la charité, fut peut-être inspiré aux Pères par une malheureuse circonstance qui força quelques uns d'entre eux à excommunier, dans le cours de l'année suivante, Macliau, évêque de Vannes (5). Saint Domnole prit part à cet acte de vigueur disciplinaire, car les historiens font remarquer que tous les évêques de la province de Tours y concoururent. On croit aussi que cette déposition se fit, selon l'usage, en un concile de la province (6).

Dans le concile de Tours dont nous venons de parler, Domnole signa avec Euphronius de Tours, Prétextat de Rouen, Germain de Paris, Félix de Nantes, Domitien d'Angers et Victorius de Rennes, une lettre célèbre, adressée à sainte Radegonde. Cette pieuse reine avait bâti près de Poitiers un monastère où elle vivait avec un grand nombre de vierges consacrées à Dieu, sous le patronage de la sainte Croix. Ayant appris que ces évêques étaient assemblés en concile à Tours, elle leur adressa une lettre pour les prier de prendre son monastère sous leur protection, et d'approuver la règle qu'elle y avait établie. C'était la règle de saint Césaire d'Arles. Les évêques répondirent aux désirs de Radegonde, en la félici-

(1) Can. 15.
(2) Can. 20.
(3) Can. 21.
(4) Can. 16. — Dom Labat, *Conciliorum Galliæ collectio*, tom. I, col. 1165.
(5) Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, tom. I, pag. 18.
(6) De La Lande, *Conciliorum antiquorum Galliæ supplementum*, pag. 56. — Dom Labat, *Conciliorum Galliæ collectio*, tom. I, col. 1182.

tant de ce que par ses soins la piété florissait dans une communauté, dont les exemples produiraient les plus heureux fruits. Ils lui promirent d'assurer l'observance de la règle par l'usage de leur autorité, et s'y obligèrent en faisant de cette promesse un décret (1).

Vers la même époque, une peste terrible désolait l'Auvergne (2). De ce pays elle passa dans le Berry, et par les ravages qu'elle y fit, elle jeta l'alarme dans les provinces voisines. Ce fut dans ces tristes circonstances que Domnole et trois autres évêques de notre province ecclésiastique écrivirent une lettre pastorale adressée à leurs troupeaux pour les exhorter à désarmer la colère de Dieu (3).

« Comme il est, disent-ils, d'un devoir indispensable aux évêques de veiller sans cesse au salut des âmes, de reprendre et d'exhorter les pécheurs, nous nous croyons obligés de vous avertir que, dans la calamité présente, l'observation des préceptes et les œuvres de pénitence sont la seule ressource que nous puissions trouver. C'est pourquoi nous exhortons ceux d'entre vous qui sont fiancés de différer leur mariage. Nous recommandons à tous de donner à Dieu la dîme de leurs biens pour conserver le reste. Il nous a dit que l'aumône éteint le péché, comme l'eau éteint le feu (4); pourquoi ne lui offririons-nous pas une partie de ces biens? Ce n'est pas les perdre que de les lui donner. Nous exhortons tous les ennemis à se pardonner mutuellement, et à se réconcilier avec une charité sincère. Nous souhaitons que chacun de vous paie la dîme de tous ses biens, la dîme aussi des esclaves. Que ceux qui n'ont pas d'esclaves paient un *trémisse* pour chaque enfant; car, puisqu'on dit que cette maladie de dix personnes en enlève neuf, n'est-il pas convenable d'en donner une à Dieu pour en conserver neuf? Ceux qui n'ont

(1) Gregorius Turonensis, *Historia Francorum*, lib. IX, cap. XXXIX.

(2) Gregorius Turonensis, *Historia Francorum*, lib. IV, cap. XXXI, XXXIII.

(3) Le P. Labbe et Dom Labat rapportent cette lettre, que l'on croit écrite dans un concile de la province de Tours, à l'an 567.

(4) Eccli. III, 33. — Luc. XI, 41.

pas d'esclaves pourront donner à l'évêque le tiers d'un sou pour chacun de leurs enfants. Toutes ces aumônes seront fidèlement employées au rachat des captifs. Enfin, s'il y en a parmi vous qui aient contracté des mariages suspects d'être incestueux, nous les exhortons, et nous les prions même pour leur salut, de se séparer jusqu'au grand concile, de peur qu'ils n'attirent sur eux la vengeance du Ciel (1). » Telle est en substance cette lettre pastorale que signèrent saint Euphronius de Tours, saint Félix de Nantes, Domitien d'Angers et saint Domnole du Mans.

Saint Félix de Nantes, que nous avons déjà plusieurs fois nommé, célébra, en l'année 570, la consécration de l'église cathédrale de sa cité. Cette église avait été commencée par son prédécesseur Evemarus, et il eut le bonheur de la conduire à son terme, et d'en solenniser la dédicace avec la plus grande pompe (2). Il convoqua pour cette solennité un grand nombre d'évêques de différentes parties de la Gaule; Domnole s'y rendit aussi, et saint Venance Fortunat, évêque de Poitiers, célébra cette cérémonie dans ses vers (3). Au milieu d'une assemblée de prélats si éminents par leurs vertus, que plusieurs d'entre eux ont été élevés par l'Eglise sur les autels, Domnole brilla d'un éclat tout particulier, et c'est avec bonheur que le poète chante cette gloire de l'évêque du Mans (4).

Bientôt Domnole convoqua à son tour les évêques ses voisins, pour une solennité non moins remarquable. Au milieu des fatigues de son ministère, il avait conservé un vif attrait

(1) Dom Labat, *Concillia Galiæ*, tom. I, col. 1181. — Voyez les observations de M. Naudet sur cette lettre, *Mémoires de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, tom. VIII, pag. 541.

(2) Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum, ad annum* 568, et le P. du Sollier, *Acta Sanctorum, ad diem* VII *julii*, pag. 474, num. 16, rapportent cette dédicace à l'an 568; cependant, tous les autres s'accordent à la mettre en l'an 570.

(3) Fortunatus, lib. III, carm. 6.

(4) Domnolus hic fulget meritis; Maracharius inde,
Jure sacerdotii cultor uterque Dei.

pour les exercices qui furent l'occupation de ses premières années. Toutes les fois qu'il lui était possible, il retournait aux paisibles occupations du cloître; la solitude d'Anisole lui servit souvent de retraite, et il y allait passer les temps que l'Eglise a spécialement consacrés à la pénitence, afin de s'y livrer plus librement à son amour pour la contemplation (1).

Mais il ne se contentait pas de posséder dans son diocèse un grand nombre de monastères, il désirait en avoir un dans sa ville épiscopale; et ainsi qu'il le dit lui-même, il voulait établir une forteresse qui défendît sa cité, et un refuge pour sauver les âmes. Ces pensées, que son zèle et sa piété pour l'Eglise lui avaient inspirées, étaient partagées par son peuple (2). Plein de sollicitude pour une fondation qui devait être l'une des plus grandes œuvres de son épiscopat, Domnole choisit d'abord le lieu où il devait l'établir. A l'orient de la cité, et sur un terrain élevé qui en était alors entièrement isolé, il jeta les fondements du nouveau monastère.

Quand les constructions furent achevées, il invita à la solennité de la dédicace un grand nombre d'évêques. Le plus remarquable de tous ceux qui s'y rendirent fut saint Germain, évêque de Paris, qui avait beaucoup contribué par ses avis et ses encouragements à cette fondation; aussi accomplit-il avec saint Domnole les rites si imposants de la consécration et de la dédicace de la basilique et du monastère (3).

Cette consécration se fit en l'honneur des saints diacres

(1) Quodam quadragesimæ tempore, in cellam Anisolæ monasterii vir sanctus sese abdiderat, Domino in silentio et solitudine vacaturus. — *Vita sancti Domnoli*, num. 9.

(2) Extruxit autem sanctæ Ecclesiæ amator devotissimus monasterium quoddam, in suburbio civitatis suæ, tum ut ejus urbis esset munimentum, tum ut posset Domino animas lucrifacere... — *Vita sancti Domnoli*, num. 4-7. — *Compendium historiale sancti Vincentii Cenomanensis, a primo cœnobii conditu ad annum* 1612. MS. de la Bibliothèque nationale, fonds Gaignière, n° 5445.

(3) ... Ipsi autem consecrationi adesse voluit memoratum Germanum episcopum, ut amborum solemni dedicatione ad majorem populus devotionem incitaretur... — *Vita sancti Domnoli*, num. 4.

et martyrs Vincent et Laurent; une partie considérable du chef du premier, et une relique notable du gril sur lequel le second avait souffert le martyre furent déposées dans la basilique (1). Domnole établit en même temps Leusus pour abbé du monastère, et lui abandonna la conduite des moines qui devaient l'habiter.

Mais suivant l'usage, Domnole mit le comble à sa générosité en dotant richement cette abbaye de Saint-Vincent et de Saint-Laurent. Le jour même de la consécration, en présence des évêques qui y avaient assisté et d'un nombreux clergé, il rédigea un acte authentique par lequel il assurait aux moines plusieurs fonds de terre. Après avoir rappelé qu'il a songé à établir ce cloître, afin que les prières de ses habitants fussent comme un rempart qui protégeât sa ville épiscopale, il déclare lui donner le domaine de *Tritio* (Tresson), qui était alors fort considérable, avec les champs, les prés, les pâturages, les bois, les eaux, et les cours d'eau qui en dépendaient, aussi bien que les familles d'esclaves attachées à la culture de ces terres, et un troupeau de chevaux nourris sur le même fonds. Il donne encore un autre domaine nommé *Fraxinidum* (Fresnai) avec ses vignes, forêts, prairies, pâturages, eaux et cours d'eau, avec les dix familles d'esclaves

(1) *Vita sancti Domnoli.* — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, tom. IV, pag. 44. — Cet auteur ajoute, dans un autre endroit, en parlant de sainte Foy, saint Caprais et saint Vincent martyrs : « Saint Domnole, évêque du Mans, bâtit auprès de sa ville, au VI[e] siècle, une abbaye de Saint-Vincent, martyr, et de Saint-Laurent... Il y mit le chef de saint Vincent, ce que l'on entend communément de celui d'Espagne (dont on voit néanmoins que le chef a été apporté d'Espagne à Castres long-temps après). C'est donc plutôt de quelque autre saint Vincent (et sans doute de celui d'Agen, qui était alors fort honoré en France)... » — *Ibidem*, pag. 548. — Malgré cette remarque du célèbre critique, l'abbaye de Saint-Vincent du Mans pouvait se croire en possession du chef de saint Vincent de Saragosse, d'abord parce qu'elle était dépositaire de cette précieuse relique long-temps avant que la ville de Castres crût la posséder; en second lieu, parce qu'il suffisait que ces deux Églises gardassent une portion plus ou moins considérable de la même relique pour être en droit, selon l'usage reçu, de se prétendre en possession du chef de saint Vincent d'Espagne.

qui habitaient et cultivaient cette terre. Le prélat ajoute un domaine moins considérable et qu'il nomme *Buccus*, et une prairie sur les bords de la Sarthe, avec les troupeaux qui y étaient nourris, et les esclaves qui en étaient chargés (1). Domnole désigne pour l'exécution de ses ordres le prêtre Leudric, défenseur de l'Eglise. Enfin il appelle les anathêmes du Ciel sur ceux qui tenteraient de troubler l'abbé ou les moines de Saint-Vincent dans la jouissance paisible de leurs revenus. Cet acte est donné au Mans, la veille des nones de mars, la cinquième année du règne de Chilpéric, qui correspond à l'an 572. Il est écrit de la main du diacre Arnaul, et est signé d'abord de Domnole, puis de saint Germain qui le souscrivit à la prière du clergé du Mans, enfin des évêques Dinamus, Injuriosus, et Theodulphus dont les siéges ne sont pas connus (2).

On a quelquefois disserté pour savoir quelle fut la règle suivie par les premiers religieux de l'abbaye de Saint-Vincent: il est probable qu'ils ne furent point, même dès l'origine, entièrement étrangers à l'observance bénédictine. Depuis trente ans que saint Maur avait apporté la règle du Patriarche des moines d'Occident dans la Gaule, elle avait fait de grands progrès dans ce pays. Son caractère distinctif, la discrétion, qui la rendait si supérieure à toutes les autres règles monastiques, en introduisit promptement la renommée et la pratique dans tous les monastères. Il ne faut point oublier que le successeur de saint Innocent avait des raisons toutes

(1) Les deux premiers domaines, Tresson et Fresnai, sont appelés *villa*, c'est-à-dire un territoire, une campagne contenant plusieurs habitations; *Buccus* (qui est peut-être Bouche-l'Huisne, domaine situé au confluent de la Sarthe et de l'Huisne), est désigné sous le nom de *Villula*.

(2) Subscripsit autem sua manu et approbavit beatus Germanus, pluresque alii episcopi. — *Vita sancti Domnoli*, num. 4. — Ce passage des *Actes de saint Domnole* prouve évidemment qu'il s'est glissé des erreurs dans la leçon du testament de ce saint évêque, publiée par les savants éditeurs des *Acta Sanctorum*. Elle ne porte que trois noms d'évêques, Domnole du Mans, Germain de Paris, Audoveus d'Angers. Il y a aussi vraisemblablement quelque erreur au même endroit dans les *Gestes des Evêques du Mans*, et c'est pour cela que nous nous en écartons en quelque chose, quant aux dates.

particulières d'aimer et de propager l'observance du code bénédictin. Mais en même temps, il n'était pas d'usage à cette époque dans les différents cloîtres, de s'astreindre à une seule règle; saint Benoît recommande à ses disciples de lire les écrits des premiers solitaires; aussi, tout en suivant les prescriptions de ce grand législateur pour la conduite habituelle du monastère, on ne laissait pas alors de prendre dans les autres règles les observances jugées nécessaires ou utiles (1).

L'amitié qui unissait saint Domnole et saint Germain se signala d'une manière touchante dans la fondation de Saint-Vincent. Ils voulurent que leurs cendres fussent unies après leur mort, et reposassent ensemble dans cette basilique destinée aux psalmodies monastiques, qu'ils avaient tant aimées et d'abord pratiquées l'un et l'autre. L'évêque du Mans y fit préparer un tombeau pour son ami, près du lieu où il devait reposer lui-même. Nous dirons plus tard comment ce vœu des deux pieux amis ne put être rempli (2).

Le monastère de Saint-Vincent fut toujours pour Domnole l'objet de la plus tendre affection. Plusieurs années après sa fondation, et l'année même qui vit la mort de ce grand évêque, c'est-à-dire en 581, il avait invité Audoveus, évêque d'Angers, à venir célébrer avec lui la fête de saint Victorius, qu'il honorait d'une manière spéciale et qu'il appelait son patron et son protecteur. En présence de cet évêque et d'un autre

(1) Dom Mabillon, *Acta Sanctorum O. S. B. Præfationes in sæcul.* I, *in sæcul.* II, *in sæcul.* III. *Annales Ordinis sancti Benedicti*, passim. — Dom Bastide, *Dissertatio de antiqua Ordinis sancti Benedicti in Gallias propagatione. De Ordinis sancti Benedicti Gallicana propagatione.* — Cum vero sancti Vincentii monasterium, in suburbio Cenomanensi a sancto Domnolo episcopo ædificatum, regulæ benedictinæ a primo conditu addictum fuisse videatur; idcirco sanctum Paduinum nostris accensuimus. — Dom Mabillon, *Annotatio in Vitam sancti Paduini.*

(2) Tanto autem amore beatissimum Germanum episcopum complectebatur, ut in ea ipsa sanctorum Vincentii et Laurentii martyrum ecclesia, sepulturæ locum ei præpararit : ubi tamen postea, ob certas quasdam causas, non sanctus Germanus, sed ipsemet digne humatus est. — *Vita sancti Domnoli*, num. 4.

nommé Theodulphus, dont le siège reste inconnu, il fit une nouvelle donation aux moines de sa chère abbaye. Elle consistait dans le magnifique domaine (1) de *Canon*, qui est aujourd'hui la paroisse de Coulongé, avec les champs, forêts, prairies, pâturages, eaux, cours d'eau, et les colons qui y habitaient. Il livre tous ces biens à Leusus, abbé du monastère, pour la subsistance des moines, et comme cette terre avait appartenu à l'Église du Mans, il déclare positivement qu'il ne la donne que parce qu'il y a été engagé par le clergé de cette Église. Le défenseur de l'Église, qui était alors le diacre Niviard, est chargé d'en assurer la paisible jouissance à l'abbé et aux religieux. De plus, comme si Domnole eût prévu les malheurs qui devaient arriver, il menace des plus terribles anathèmes, ceux qui ne respecteraient pas ses intentions. Il demande en retour aux moines, de faire après sa mort, chaque année, mémoire de lui. Cet acte est signé des évêques Domnole, Audoveus et Theodulphus (2).

En dehors de ces pieuses largesses, Domnole augmenta avec une générosité vraiment magnifique les revenus du monastère des Saints-Apôtres, et y fit de nouvelles constructions. Bientôt on vit près de cinquante moines occupés dans ce cloître à tous les exercices de la vie religieuse, et vivant dans une parfaite régularité. Déjà, depuis l'épiscopat de saint Innocent, ces religieux étaient chargés du soin des étrangers et des pèlerins que la dévotion conduisait au tombeau de saint Julien; Domnole pourvut à ce que leur hospitalité fût digne de la charité qui l'inspirait (3). Ce monastère semble avoir

(1) Villa.

(2) Dans plusieurs copies, ce diplôme ne porte pas de date, dans d'autres il est daté de l'an 581. *Gesta Domni Domnoli. — Gesta Domni Aldrici.*

(3) Cumque religionis monasticæ propositum mirifice complecteretur, in ea cellula, in qua sanctus Julianus, primus Cenomanorum episcopus, corpore requiescit, juxta monasterium Victorii, quod situm est ad flumen Sartham, monasticum institutum, quod jam pridem illic florere cœperat, mirifice augmentavit, adeo ut quinquaginta fere monachos illic regulariter degere voluerit, eaque quæ ad victum pertinent, tam illorum quam

été le plus ancien de la province; mais il perdit, vers cette époque, son premier nom, et porta désormais celui de saint Julien (1).

La charité de Domnole allait au devant de toutes les misères. Ce fut pour secourir les indigents, auxquels on ne permettait pas de pénétrer dans les murs de la ville, qu'il établit à une petite distance, au-delà du cours de la Sarthe, un monastère en l'honneur de la bienheureuse Mère de Dieu et du Prince des Apôtres. Il le dota de biens appartenant à son Église, et en assez grande quantité pour que les pauvres, les étrangers et tous les malheureux qui ne pouvaient être reçus dans la cité, y trouvassent le soulagement à leurs besoins (2).

Pour remplir ces devoirs de l'hospitalité et du soin des malades, que Domnole recommanda avec tant d'instance aux religieux de ce monastère, il voulut qu'ils fussent toujours au nombre de vingt-quatre, et il remit la conduite de l'hospice à un moine d'une très sainte vie, alors prévôt ou prieur de l'abbaye de Saint-Vincent, qui se nommait Paduinus, et qui est connu vulgairement sous le nom de saint Pavin (3).

Né au sein d'une famille illustre, et probablement dans le pays du Maine, Pavin fut prévenu dès son enfance des grâces les plus abondantes. Dès lors il se sentit appelé à la solitude, et ne songea qu'à sacrifier à Dieu les avantages que le monde lui présentait. Dans un âge encore tendre il pratiquait des austérités au-dessus de ses forces. Bientôt il quitta la maison de son père, et se mit à visiter les serviteurs de Dieu et les sanctuaires les plus chers à la dévotion des fidèles. Il

peregrinorum et adventantium, magnifice suppeditarit. — *Vita sancti Domnoli*, num. 5.

(1) Dom Briant, *Cenomania*.

(2) Aliud quoque monasteriolum et xenodochium ultra Sartham flumen, in honorem beatissimæ Matris Dei et Virginis Mariæ, sapienter ædificavit, atque suæ Ecclesiæ rebus dotavit; accurate constituens, ut illic pauperes et peregrini egentesque omnes, qui intra urbem propter ejus jugem custodiam admitti non possent, reciperentur, etc. — *Vita sancti Domnoli*, num. 5.

(3) Dom Mabillon, *Acta Sanctorum O S. B. sæcul.* I, *Vita sancti Paduini, abbatis*.

s'arrêta enfin dans l'abbaye naissante de Saint-Vincent, où sa vie ornée de toutes les vertus, le fit élever au grade de prieur. Il géra cet office avec beaucoup d'avantage pour le monastère, et un acte, qui se lit dans les *Gestes de saint Aldric*, prouve qu'il montra de la vigueur pour maintenir l'abbaye dans la jouissance des biens qu'elle possédait. Il ne craignait pas même de poursuivre les détenteurs injustes (1).

Pavin remplissait sa charge sous l'abbé Leusus, et telle était l'opinion générale qu'il avait donnée de sa vertu et de ses talents, que saint Domnole ne crut pouvoir rencontrer nulle part un supérieur plus capable de conduire le nouveau monastère.

Le nombre de ceux qui vinrent se ranger sous la conduite de l'abbé Pavin fut si grand, que bientôt il fallut fonder vingt-quatre celles ou prieurés dans le diocèse pour ces nouveaux religieux. Tous ces monastères recevaient la direction du saint abbé (2).

Pavin unissait à la conduite de son monastère et à la direction de son hôpital, le ministère de la prédication, et sa parole était douée d'une efficacité si merveilleuse, qu'elle produisait les plus heureux fruits sur les peuples. Son zèle lui attira souvent de dures contradictions qu'il supporta avec une patience inébranlable.

Tant de vertus furent récompensées du don des miracles. Le premier qu'il opéra, fut la guérison d'un aveugle : ce malheureux demanda l'eau avec laquelle le saint abbé s'était lavé les mains; on la lui donna, il s'en lava les yeux, et immédiatement il recouvra la vue. Il courut aussitôt répandre le bruit de ce prodige, et comme un grand nombre de témoins purent le constater, la réputation du thaumaturge s'étendit de plus en plus. Il délivra ensuite un enfant qui était possédé du démon, en faisant sur lui le signe de la croix, et en adressant à l'esprit mauvais ces paroles : « Ennemi des hommes, » tu ne détruiras point cette créature que tu n'as point créée. »

(1) *Gesta Domini Aldrici*, num. 69.
(2) *Vita sancti Paduini*, num. 3.

Une femme qui était affligée de stérilité, supplia Pavin de lui obtenir un enfant, promettant de l'offrir à Dieu pour le ministère des autels : l'abbé pria, cette femme devint féconde, et elle donna son fils à l'homme de Dieu pour qu'il l'élevât, l'instruisît et le formât au service divin.

Un dimanche, pendant que Pavin célébrait les saints mystères, un aveugle vint le prier de le guérir. L'abbé lui ordonna de passer la nuit en prière dans la basilique, et le matin il lui appliqua sur les yeux un peu de salive, forma sur lui le signe de la croix, et implorant le Seigneur avec une foi vive, il lui rendit la lumière. Le saint fit encore un grand nombre d'autres prodiges qui rendirent son nom populaire, et lui attirèrent la vénération des peuples.

Ce n'étaient pas seulement les souffrances physiques de ses frères qui attiraient la compassion de Pavin; outre les prédications auxquelles il s'employait avec zèle, il avait ouvert dans son monastère une école qui ne tarda pas à devenir célèbre, et à laquelle on se rendait de toutes parts (1).

L'éducation des enfants, comme nous avons déjà eu occasion de le remarquer, était à cette époque l'une des principales occupations des cloîtres; on a vu, sous l'épiscopat de saint Innocent, des traces positives de cet usage dans les monastères nombreux de notre diocèse; mais, vers la fin du VIe siècle, tous ces monastères ayant embrassé la règle bénédictine, on dut s'y livrer d'autant plus volontiers à cette occupation, dont le grand Patriarche du Mont-Cassin avait lui-même donné l'exemple. Dailleurs les écoles civiles allaient toujours de plus en plus vers leur ruine; elles n'étaient plus qu'une ombre informe de ce qu'elles avaient été; il était tout naturel que les moines, qui conservèrent la plus grande partie

(1) C'est par distraction que l'on a quelquefois rapporté l'origine de cette école monastique à l'épiscopat de saint Bertrand; sans doute, grâce à la faveur dont ce puissant évêque comblait les moines, l'école de Saint-Pavin-des-Champs prit, sous lui, de nouveaux accroissements; mais son origine remonte au temps de saint Domnole, comme le rapporte l'auteur contemporain de la Vie de cet évêque.

de ce que le monde antique avait de culture et de civilisation, recueillissent l'héritage de l'éducation libérale.

Enfin, le saint abbé Pavin, après de longs travaux et une vie remplie de vertus et de prodiges, prédit à ses religieux l'heure de sa mort; puis, quand ce moment fut près d'arriver, il se fit déposer sur le cilice et la cendre, éleva les mains et les yeux au ciel, et son âme s'envola dans le séjour des bienheureux. C'était aux ides de novembre (1), vers l'an 580. Ses disciples l'ensevelirent dans la basilique de son monastère. Bientôt après, le tombeau du saint devint célèbre par les miracles qui s'y opérèrent en grand nombre, et par les nombreux pèlerins qui vinrent le visiter (2).

Telle fut l'origine du monastère de Sainte-Marie-de-Baugé, du nom d'un tertre près duquel il était bâti (3). Il devint en peu de temps célèbre surtout par la réputation du saint abbé et par l'école qu'il y dirigeait. Cette école, pendant toute la durée des temps mérovingiens, rivalisa avec celle du mo-

(1) Le 15 novembre.

(2) La Vie de saint Pavin a été publiée par Dom Mabillon au premier siècle bénédictin, d'après un manuscrit de la paroisse de Saint-Pavin-des-Champs, où il se conservait encore au dernier siècle. « Il y a bien de « l'apparence, dit Dom Rivet, que cette Vie a été écrite assez peu de temps « après la mort du saint abbé, quoiqu'elle nous apprenne peu de chose « de particulier, car elle ne raconte guère que ses miracles suivant le goût « du temps, et elle s'étend trop sur des lieux-communs, dans lesquels l'au- « teur prend plaisir à citer l'Ecriture sainte qu'il connaissait bien. On « doit cependant y remarquer la mention spéciale qu'il fait de l'école éta- « blie dans ce monastère. Il faut aussi remarquer que l'auteur emprunte « plusieurs phrases à saint Fortunat, évêque de Poitiers, dans sa Vie de « saint Aubin, et à l'auteur contemporain de la Vie de saint Domnole, « Vie qu'il semble avoir voulu imiter. » — Dom Rivet, *Histoire littéraire de la France,* tom. III, pag. 559. — Le P. Lelong porte sur cette légende un jugement beaucoup moins favorable, mais évidemment exagéré. Lelong et Fontette, *Bibliothèque historique de la France,* liv. II, n° 12130.

(3) Sanctus Domnolus quemdam locum inter fluvium Sarthæ et montem Balgeti cum quibusdam famulis circum manentibus eidem assignavit, quo sibi monasterium construeret, cæterosque regulari vita informaret. — *Vita sancti Paduini.*

nastère d'Anisole; et elle fut pour toute la province l'un des principaux foyers de lumières et de vie (1). Le monastère lui-même devint très florissant pour le nombre de ses moines, et le concours des fidèles autour de ce sanctuaire fut l'origine du bourg de Saint-Pavin-des-Champs, près le Mans (2).

Le zèle de saint Domnole pour la propagation de la vie religieuse trouva des imitateurs. Le prêtre Eoladius et la religieuse Baudomalla ou Baudomalia fondèrent, dans l'intérieur même de la cité, un monastère sous le nom de saint Martin. Comme ces deux fondateurs étaient riches, ils dotèrent ce nouveau cloître avec générosité : ils lui donnèrent le domaine ou villa de *Moliniacum*, que l'on croit être la paroisse actuelle de Moulins; un autre domaine du nom de *Levaste*, dont la position est difficile à reconnaître aujourd'hui; celui de *Popiliacum*, qui est l'un des lieux nommés Poillé, situé dans notre province; celui d'*Aciacum* (d'Assé-le-Riboul); *Verriciacum*, qui est peut-être la paroisse de Saint-Saturnin sur la petite rivière du Vrai; *Potius* (Poche) et enfin *Cipidus*, qui est la paroisse de Spay.

Mais tel était le malheur de ces temps, continuel théâtre de la violence et de l'expropriation injuste, que Eoladius et Baudomalla, pour assurer l'exécution de leurs intentions, eurent recours à Chilpéric Ier (3), roi à Soissons et au Mans, qui leur accorda en la septième année de son règne, c'est-à-dire l'an 568, un diplôme royal qui confirme et assure à la basilique de Saint-Martin et aux moines de ce monastère les domaines que nous venons de nommer, avec tous leurs droits et priviléges. Ce diplôme est signé au palais de Captonnay ou Capnay (*Captiniacus*), et nous apprend que le prêtre Eoladius

(1) Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, pag. 174. — Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, tom. I, *Introduction*, pag. XXV.

(2) L'église paroissiale de Saint-Pavin-des-Champs remplace la basilique du monastère, et elle est sous le patronage du saint dont elle porte le nom.

(3) Le manuscrit des *Gestes des Evêques du Mans* porte Theodeberthus. M. Cauvin propose de lire Childebertus. — *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, Instrumenta, pag. XIV.

appartenait à l'une des premières classes de la société, puisque le roi lui donne le titre de *vir inluster*.

A l'époque où l'état monastique était si florissant dans notre Église, le palais des rois francs continuait d'être témoin des plus sanglantes tragédies. Audovère, première femme légitime de Chilpéric, lui avait déjà donné trois fils et une fille, lorsque ce prince, poussé par une passion coupable, forma la résolution de se séparer d'elle. Frédégonde, attachée au service de la reine, en qualité de servante, et qui était l'âme de cette trame inique, pour donner au roi un prétexte de rompre son mariage, conseilla à Audovère de tenir elle-même sur les fonts de baptême le dernier fils dont elle était accouchée pendant l'absence de son mari, lui persuadant qu'en se faisant ainsi doublement mère de cet enfant, elle en serait d'autant plus chère à son père. C'était un piége tendu à la simplicité d'Audovère, les canons interdisant rigoureusement l'usage du mariage entre ceux qui avaient contracté une alliance spirituelle. Audovère se laissa surprendre, et bientôt après on fit valoir contre elle cette imprudence, et Chilpéric rompit un mariage qui contrariait sa passion pour Frédégonde.

Après que le roi de Soissons eut déclaré à Audovère qu'il la repoussait de son lit, il lui conseilla de se retirer, avec sa fille, dans quelque cloître de son choix. L'infortunée reine accepta ce projet auquel elle ne pouvait guère se refuser, sans exposer ses jours ; elle reçut de son époux plusieurs domaines pour son entretien, et vint chercher un asile dans un monastère du Maine. Dans cette retraite, Audovère et sa fille prirent le voile des servantes de Dieu, et y vécurent en paix pendant près de seize années. (De 564 à 580 environ.) Mais Frédégonde n'était pas encore satisfaite de partager la couche de Chilpéric; la vie de la paisible Audovère lui était insupportable, à cause surtout des trois princes qu'elle avait mis au monde, et qui restaient au palais de Soissons. Elle arma le fer des assassins, et l'épouse légitime de Chilpéric fut cruellement massacrée, par ordre de la concubine de ce prince, dans le monastère même où elle demeurait. Sa fille fut épargnée,

mais elle fut dès-lors plus étroitement gardée. Cette jeune princesse est celle qui sous le nom de Bazine fut, avec sa cousine Chrodielde, la cause de tant de troubles dans le monastère de Sainte-Croix de Poitiers, comme nous aurons occasion de le dire dans la suite (1).

Pendant que les jalousies cruelles de Frédégonde préparaient le forfait que nous venons de raconter, sa perfidie en méditait un autre dont le récit appartient également à notre histoire.

Lorsque Sigebert eut succombé sous les poignards empoisonnés de cette femme perfide, Brunehaut, veuve du roi d'Austrasie, tomba au pouvoir de Chilpéric, qui la dépouilla de ses trésors et l'envoya en exil à Rouen. De son côté, Frédégonde étant devenue mère, conspirait la perte des trois fils de son ancienne rivale, Théodebert, Mérovée et Clovis.

Pendant que Chilpéric était à Paris, Mérovée qui y avait accompagné son père, s'était ému de compassion en voyant Brunehaut prisonnière de ce prince; tant de jeunesse, de beauté et de malheur avait parlé fortement à son cœur. Ses regards compatissants n'échappèrent pas à la veuve de Sigebert; elle comprit qu'elle était aimée de Mérovée qui, comme elle, abhorrait Frédégonde. Quelque temps après, et lorsque Brunehaut était déjà dans son exil de Rouen, Chilpéric envoya Mérovée avec des troupes au territoire de Poitiers. Mais ce jeune prince, oubliant les ordres de son père, passa à Tours les fêtes de Pâques, et puis, sous le prétexte d'aller voir sa mère dans le monastère qu'elle habitait dans le Maine, il se rendit à Rouen pour épouser Brunehaut.

(1) Gregorius Turonensis, *Historia Francorum*, lib. v, cap. II, et cap. XL. — *Gesta regum Francorum*, apud Duchêne, tom. I, pag. 711. — Aimonius, *Historia Francorum*, lib. III, cap. VI. — Il y a certainement une erreur dans nos anciens historiens Le Corvaisier (pag. 170), Dom Bondonnet (pag. 162), Dom Colomb (pag. 38), qui tous prétendent que ce drame sanglant se passa dans le monastère des Saints-Apôtres, appelé plus tard l'abbaye de Saint-Julien-du-Pré. Ce monastère était alors habité par des moines, comme l'attestent les *Gesta Domni Innocentis*, les *Gesta Domni Domnoli* et la *Vie* de ce même saint Domnole, écrite par un prêtre ou un moine du Mans contemporain.

Cette cité avait alors pour évêque un pasteur d'un caractère faible, et d'une portée d'esprit assez peu étendue, mais d'une grande rectitude de mœurs et d'une piété exemplaire; il se nommait Prétextat, et est honoré comme saint et martyr. Depuis le jour où Prétextat avait levé Mérovée des fonts du baptême, il s'était regardé comme son père et l'aimait d'une tendresse paternelle. Son affection le rendit faible, et il bénit une union contraire aux lois de l'Eglise (1).

A la nouvelle du mariage de son fils avec l'ennemie de Frédégonde, Chilpéric courut à Rouen, l'âme en proie à une amère douleur. Mérovée et Brunehaut apprenant qu'il avait l'intention de les séparer l'un de l'autre, se réfugièrent dans une basilique dédiée à saint Martin, et construite en bois, sur les murs mêmes de la cité. Le roi employa mille artifices pour les tirer de cet asile; mais voyant qu'il ne réussissait pas, il fit le serment solennel de ne pas les désunir. Mérovée et Brunehaut sur la foi de ce serment sortirent de la basilique, et Chilpéric les reçut avec tendresse, les embrassa et leur fit fête. Peu de jours après il retourna à Soissons, emmenant avec lui Mérovée.

Ils étaient encore à Rouen, lorsqu'une troupe de gens de la Champagne attaqua la ville de Soissons, et en chassa Frédégonde et Clovis, fils du roi et de la malheureuse Audovère. Chilpéric marcha contre cette troupe, et remporta la victoire. Godin transfuge de l'armée de Sigebert, avait excité cette révolte; mais, à l'instigation sans doute de Frédégonde, le roi en accusa son fils Mérovée, et commença à concevoir des soupçons sur l'intention de son mariage avec Brunehaut. Il lui ôta ses armes et le fit garder à vue, jusqu'à ce qu'il eût définitivement statué sur son sort. Quelque temps après il le fit tonsurer, ordonner prêtre et revêtir de l'habit ecclésiastique; puis l'envoya sous une escorte dans le Maine, au monastère d'Anisole, pour y être instruit de la règle sacerdotale. Les écoles de ce monastère jouissaient d'une grande

(1) Brunehaut était veuve de l'oncle de Mérovée, et par conséquent ce jeune prince ne pouvait licitement l'épouser.

renommée; il était l'un des sanctuaires monastiques les plus célèbres de la Gaule, et les fils des rois y trouvaient un séjour et des maîtres dignes d'eux.

Il y avait alors dans la basilique de Saint-Martin, à Tours, un réfugié nommé Gontram-Boson, homme fourbe, qui n'avait pu trouver qu'en ce lieu un abri contre la colère de Chilpéric. Quand il eut appris que Mérovée était sur le chemin du monastère d'Anisole, il lui envoya le sous-diacre Riculfe, pour lui conseiller secrètement de se réfugier aussi à la basilique de Saint-Martin. En même temps, Gaïlen, le plus dévoué des serviteurs de Mérovée, venait à sa rencontre, et tombant sur ceux qui le gardaient, il le délivra. Le prince se couvrit la tête pour cacher sa tonsure, et s'étant revêtu d'habits laïques, il s'enfuit en toute hâte à la basilique de Saint-Martin.

Tandis que Mérovée cherchait en vain à fuir la colère de son père, l'évêque de Rouen, Prétextat, s'ingéniait pour lui trouver des partisans (1). Chilpéric fit arrêter le prélat, lui prit divers objets que lui avait autrefois confiés la reine Brunehaut, et ordonna de le retenir en exil jusqu'à ce qu'il eût été jugé par les évêques. Il convoqua un concile à Paris, que l'on compte pour le sixième célébré dans cette cité. Les sessions eurent lieu dans la basilique de Saint-Pierre. Les lettres de Chilpéric aux évêques de ses États pour les convoquer à cette assemblée, avaient été si pressantes que pas un seul n'osa manquer de s'y rendre, et ils se réunirent au nombre de quarante-cinq; parmi ces prélats était saint Domnole. Prétextat fut amené. Le roi, faisant office d'accusateur, lui adressa ces paroles en présence des évêques : « Dis-moi, « évêque, pourquoi as-tu uni avec la veuve de son oncle « Mérovée qui a été mon ennemi, et qui devait plutôt être « mon fils ? Ignorais-tu qu'une telle alliance était contraire « aux canons ? Mais ce n'est pas là ton seul crime : tu as en- « core travaillé par des présents, de concert avec lui, à me « faire tuer. Tu as fait d'un fils un ennemi de son père; tu as

(1) Gregorius Turonensis, *Historia Francorum*, lib. v, cap. XVIII.

« répandu de l'argent parmi le peuple pour le séduire et le « porter à la trahison; tu as voulu livrer mon royaume aux « mains d'un autre. » A ces paroles, la multitude des Francs qui étaient dehors frémit d'indignation, et voulait briser les portes de la basilique pour en tirer l'évêque et le lapider. Le roi les apaisa; Prétextat refusant d'accepter les reproches du roi, il vint de faux témoins qui montrèrent quelques objets en disant : « C'est toi qui nous a donné ceci pour nous faire « promettre fidélité à Mérovée. » — « C'est vrai, répondit « l'évêque, je vous ai souvent fait des présents, mais non « dans le but de vous faire trahir le roi. Puisque vous veniez « vous-mêmes m'offrir de très bons chevaux ou d'autres « choses, je ne pouvais pas me dispenser de vous faire aussi « des présents. »

Les candides réponses de Prétextat avaient déjoué l'astuce de Chilpéric; il se retira pour aviser, avec Frédégonde, à d'autres moyens d'accusation. Les évêques, pendant ce temps-là, étaient assis et conféraient ensemble dans la sacristie de l'église de Saint-Pierre. Aëtius, archidiacre de l'Eglise de Paris, vint pour leur tendre un piége; mais tous gardèrent le silence, sauf saint Grégoire de Tours qui osa seul prendre la défense de Prétextat. Mais il ne put, malgré son éloquence, amener aucun des évêques à son sentiment. Tous étaient inquiets et pensifs. Ils se levèrent et s'en allèrent de côté et d'autre, et il se trouva parmi eux deux flatteurs qui coururent dire au roi que, dans cette affaire, il n'avait pas de plus grand ennemi que Grégoire. Mais le saint évêque de Tours sut par la fermeté habile de son caractère sortir de cet embarras.

A la seconde séance du concile, le roi prenant toujours l'office d'accusateur, chercha à faire croire que Prétextat l'avait volé, en renvoyant à Brunehaut cinq ballots d'effets précieux qu'elle lui avait laissés en quittant la ville de Rouen, et il demanda sa déposition comme convaincu de larcin. Prétextat démontra si clairement son innocence sur ce sujet que Chilpéric se retira déconcerté, et fit même l'aveu de sa défaite à de lâches évêques qui s'étaient fait ses flatteurs. Il fut résolu

entre le roi et eux, qu'ils iraient trouver l'évêque de Rouen, comme ses amis, et qu'ils lui conseilleraient de convenir des crimes dont Chilpéric l'accuserait à la prochaine réunion du concile, lui promettant qu'alors tous les prélats tomberaient aux genoux du prince et obtiendraient sa grâce. Prétextat, par faiblesse de caractère, promit de suivre cette conduite.

Le lendemain matin, les évêques étaient réunis au même lieu pour la troisième séance; le roi fit encore l'office d'accusateur et dit à Prétextat : « Si tu n'as fait de présents à ces « hommes que dans l'intention de t'acquitter envers eux, « pourquoi leur as-tu fait jurer fidélité à Mérovée? » L'évêque répondit : « C'est vrai, j'ai demandé leur amitié pour lui, et « s'il m'eût été possible, j'aurais appelé à son secours non « seulement les hommes, mais les anges du ciel; car, je le « répète, il était mon fils spirituel par le baptême. »

Le roi et l'évêque s'animèrent, et l'altercation était devenue fort vive, lorsque Prétextat, se rappelant la promesse qu'il avait faite aux évêques, se jeta à genoux et s'écria : « O roi « très miséricordieux, j'ai péché contre le Ciel et contre toi. « Je suis un détestable homicide; j'ai voulu te faire périr et « élever ton fils sur le trône. » A ces mots Chilpéric, se prosternant aux pieds des évêques, s'écria : « Vous l'entendez, « très pieux évêques, le coupable a confessé son exécrable « crime. » Les évêques, qui n'étaient pas dans le secret, furent dupes de cette hypocrisie. Emus jusqu'aux larmes, ils s'empressèrent de relever le roi qui fit chasser Prétextat de l'église. Chilpéric se retira au palais, et envoya aux évêques un recueil des lois ecclésiastiques, auquel on avait ajouté un quatrième livre contenant des Canons soi-disant Apostoliques, où se trouvaient ces paroles : « L'évêque convaincu d'homicide, d'adul- « tère et de parjure, doit être déposé de l'épiscopat. » Lorsqu'on les lut, Prétextat se tenait debout, stupéfait de l'indigne comédie qu'on lui avait fait jouer. L'évêque Berthramnus de Bordeaux, un de ses perfides conseillers, lui dit alors : « Ecoute, frère et co-évêque, comme tu n'es pas dans « les bonnes grâces du roi, tu ne peux pas jouir non plus de « notre charité. Il faut auparavant que tu mérites son indul-



« gence.» Le roi demanda qu'on déchirât la robe de Prétextat, et qu'on récitât sur sa tête le psaume cent-huitième qui contient les malédictions contre Judas Iscariote, ou qu'on portât contre lui une sentence d'excommunication perpétuelle.

Grégoire de Tours, comme plusieurs autres, croyait vraiment Prétextat coupable depuis son aveu. Mais ce que le roi demandait était contraire aux canons, et il fit valoir la promesse qu'il avait faite de les suivre scrupuleusement. Chilpéric n'insista pas ; mais Prétextat fut saisi par des soldats aux yeux mêmes des évêques; et comme il essaya de s'enfuir pendant la nuit, il fut cruellement frappé et relégué dans une île près de la ville de Coutances.

Dans ce concile, Domnole eut le malheur d'imiter la faiblesse des autres évêques. Le seul Grégoire de Tours osa prendre hautement la défense de l'innocence et des lois de l'Eglise (1).

A peu près à la même époque, en l'année 576, des soldats manceaux se rendaient coupables de déprédations sacriléges. Un duc neustrien appelé Roccolen vint camper aux portes de la ville de Tours, avec une troupe d'hommes levés sur le territoire du Mans; c'était pour forcer l'évêque de cette cité à faire sortir Gontram-Boson, dont nous avons parlé, de l'asile inviolable où il s'était retiré dans la basilique de Saint-Martin. Roccolen établit ses quartiers dans une maison qui appartenait à l'Eglise métropolitaine de Tours, et de là fit partir ce message adressé à l'évêque : « Si vous ne faites « sortir le duc Gontram de la basilique, je brûlerai la ville « et ses faubourgs. » L'évêque répondit avec calme que la chose était impossible. Il reçut un second message encore plus menaçant : « Si vous n'expulsez, aujourd'hui même, « l'ennemi du roi, je vais détruire toute l'herbe des champs à « une lieue autour de la ville, si bien que la charrue pourra « y passer. » L'évêque Grégoire ne fut pas moins impassible que la première fois; et Roccolen qui, selon toute appa-

(1) Voir, outre Grégoire de Tours au lieu indiqué, Aug. Thierry, *Récits des temps mérovingiens, quatrième récit.*

rence, avait trop peu de monde avec lui pour tenter un coup de main contre une ville entière, se contenta de piller et de démolir la maison qui lui servait de logement. Elle était construite en pièces de bois réunies et fixées par des chevilles de fer que les soldats manceaux emportèrent, avec le reste du butin, dans leurs havresacs de cuir (1).

Tandis que quelques uns de nos compatriotes pillaient ainsi les biens de l'Eglise, et s'enrôlaient pour faire la guerre au saint évêque de Tours, qui défendait les justes priviléges de son Eglise, un bon nombre d'autres Manceaux continuaient à s'engager au service de Dieu dans la vie monastique. Ce fut sous l'épiscopat de Domnole que la plupart des grands abbés, dont nous avons parlé au temps de saint Innocent, terminèrent leur carrière toute remplie de vertus, et illustrée par d'innombrables miracles. Ils laissaient dans les nombreux cloîtres qu'ils avaient fondés des disciples ardents à marcher sur leurs traces.

Du reste, tout semblait contribuer à répandre les monastères dans notre diocèse; Sigebert Ier, roi d'Austrasie, donna au monastère de Saint-Médard de Soissons une partie notable du beau domaine de Matovall, en témoignage de la parculière dévotion qu'il portait au saint patron de cette maison (2).

(1) Aug. Thierry, *Récits des temps mérovingiens, troisième récit.*

(2) Dom d'Achery, *Spicilegium*, tom. VIII, pag. 408. *Vita sancti Medardi*, num. 16. — *Gallia Christiana*, tom. IX, pag. 405. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, pag. 385. — *Acta Sanctorum, ad diem* VIII *junii, Supplementum ad Vitam sancti Medardi*, num 19. — Le P. Papebrock s'est assurément trompé quand il a pensé que le lieu désigné par le texte indiqué ici pouvait être Beaulieu, au canton de Loiron. — On peut avec vraisemblance rapporter à cette époque, et à l'influence que les moines de l'insigne abbaye de Saint-Médard de Soissons prirent sur les habitants de notre pays, la dévotion du diocèse du Mans envers le grand évêque de Noyon. Cette dévotion s'est surtout manifestée par le grand nombre de paroisses du Maine et de l'Anjou, qui ont pris saint Médard pour leur patron. Il y a déjà deux siècles que les savants ne pouvaient assigner une autre origine à un culte si prononcé. — Le P. Papebrock, *loc. cit. Commentarius prævius*, num. 23 — Saint Médard est le patron de quatorze paroisses de l'ancien diocèse du Mans.

Cependant saint Domnole était arrivé à un âge très avancé; mais les infirmités du corps, qui étaient venues avec le cours des années, ne purent jamais empêcher son esprit d'être tout entier occupé de la gloire de Dieu. Son heure dernière approchant, il fit appeler tous ses disciples, tous les clercs qui habitaient la maison de l'église ou qui formaient l'école de la cathédrale, et il leur annonça le jour et l'heure de sa mort; il leur donna de sages avis, et les exhorta à être fidèles à s'avancer dans l'exercice des bonnes œuvres Enfin il entra dans la vie bienheureuse. On était aux calendes de décembre (1). Saint Grégoire de Tours, contemporain et métropolitain de saint Domnole, ajoute sur la mort de cet évêque les détails suivants : « Après vingt-deux ans d'épiscopat, Domnole se voyant très gravement malade du *morbus-regius* (2) et de la gravelle, choisit pour son successeur Théodulphe, abbé d'un monastère; le roi y consentit d'abord, et le saint évêque mourut quarante jours après (3). »Nous verrons tout à l'heure comment le prince mérovingien tint sa parole. Cet abbé Théodulphe ne serait-il pas le même que cet évêque Théodulphe qui signe le testament de Domnole, et dont le siége n'est point désigné? Domnole lui-même avant de gouverner l'Eglise du Mans, et étant encore abbé du monastère de Saint-Laurent près Paris, était déjà revêtu du caractère épiscopal. Ce Théodulphe évêque semble avoir été en relation étroite avec saint Domnole; car il fut présent aux deux solennités que ce saint prélat choisit pour faire des donations au monastère de Saint-Vincent.

Les disciples de Domnole et les moines de Saint-Vincent rendirent à notre prélat les honneurs de la sépulture; ils l'ensevelirent selon ses intentions, dans la basilique de leur mo-

(1) Le 1er décembre.

(2) Quelle était cette maladie? Les auteurs ne s'accordent pas; selon Ducange, c'est la jaunisse ou la lèpre; suivant D. Carpentier, c'est la lèpre; suivant le P. Longueval, c'est le mal caduc; enfin, selon d'autres, c'est le pourpre.

(3) Gregorius Turonensis, *Historia Francorum*, lib. VI, cap. IX.

nastère, près du tombeau qu'il avait fait préparer pour son ami saint Germain, évêque de Paris.

Bientôt la vénération des Manceaux pour les vertus du pasteur qu'ils venaient de perdre, attira la foule sur sa tombe, et il plut à Dieu d'y révéler la gloire de son serviteur par des prodiges. Un énergumène y vint trois jours après les funérailles du saint évêque, et resta trois jours entiers près de son tombeau; il y trouva sa délivrance. Au mois de février suivant, une femme atteinte d'une fièvre quarte vint y prier à son tour, après en avoir reçu l'ordre en songe; elle veilla pendant trois jours, fit brûler des cierges et obtint sa guérison. C'était la femme d'un des serviteurs de notre église, ajoute le témoin oculaire qui raconte ces faits. Il dit encore : « Le quatrième jour après la translation de la dépouille mortelle de Domnole dans la basilique des saints Vincent et Laurent, trois aveugles vinrent en notre présence au tombeau du saint, et s'en retournèrent après avoir recouvré la vue. Nous avons vu un grand nombre d'autres malades venir au même lieu, et se retirer parfaitement guéris, grâce aux mérites de saint Domnole (1). »

III.

ÉPISCOPAT DE BADÉGISILE. — (581—586.)

L'abbé Théodulphe désigné pour succéder à saint Domnole. — Badégisile élu par la volonté de Chilpéric. — Ses cruautés et ses vices. — Il consent à l'ordination irrégulière de Burgondio pour le siége de Nantes. — Il assiste au second concile de Mâcon. — Sa mort.

Quoique les Eglises des Gaules fussent presque toutes en proie à la souffrance, à la fin du VIe siècle et pendant presque tout le VIIe, par l'accession forcée des clercs d'origine barbare aux dignités du sanctuaire, peu d'entre elles eurent autant à souffrir que l'Eglise du Mans.

(1) *Vita sancti Domnoli*.

Saint Domnole voyant la fin de sa vie approcher, et connaissant combien les élections épiscopales étaient entravées dans leur liberté, sous les rois mérovingiens, songea à l'honneur de l'Eglise qu'il allait laisser veuve, et se choisit, comme nous l'avons dit, un successeur dans l'abbé Théodulphe. Ce choix fait par un évêque aussi intègre, aussi éclairé et aussi pieux que Domnole, nous doit assurer que le gouvernement de cet abbé eût été pour l'Église du Mans une nouvelle ère de bonheur et de gloire. Cependant, tel était déjà l'influence des rois sur les élections épiscopales, que Domnole crut devoir faire agréer cette nomination par le prince. C'était toujours Chilpéric, que la cruauté et la débauche déshonoraient, et qui à ces vices joignait encore la perfidie. Après avoir promis à Domnole de favoriser le choix qu'il avait fait de l'abbé Théodulphe, il changea bientôt de résolution, et s'inquiétant peu de la parole qu'il avait donnée à un vieillard près du tombeau, il nomma au siége du Mans Badégisile, son majordome (1).

Sous un prince qui respectait aussi peu les lois de l'Eglise, tous les obstacles, qui s'opposaient à ce que Badégisile reçût l'onction épiscopale, furent bientôt levés. Ce digne serviteur de Chilpéric et de Frédégonde était marié, et avait dans Magnatrude une épouse à la hauteur de ses forfaits; sans se séparer d'elle, il reçut la tonsure (2), passa par tous les ordres de la cléricature, et en quarante jours il fut ordonné évêque (3). Néanmoins, pour qu'un laïque devint évêque, les canons demandaient avant tout que s'il était marié il quittât pour tou-

(1) Gregorius Turonensis, *Historia Francorum*, lib. VI, cap. IX; lib. VIII, cap. XXXIX; lib. X, cap. V. — Ce nom se trouve écrit de deux manières différentes dans Grégoire de Tours, Badegisilus et Badechisilus. — Dom Ruinart, dans ses remarques sur Grégoire de Tours, fait observer que Badégisile est le premier majordome connu des rois mérovingiens, soit qu'en effet cet office n'existât pas avant cette époque, soit qu'il ait été le premier parmi ces officiers à acquérir quelque célébrité.

(2) Voyez les remarques de l'abbé Lebeuf relatives à ce fait, *Dissertations sur l'Histoire ecclésiastique et civile de Paris*, tom. II, pag. 64.

(3) Gregorius Turonensis, *op. cit.* lib. VI, cap. IX.

jours sa femme (1), et qu'il passât un an de conversion, c'est-à-dire de retraite, sous la direction de gens doctes et pieux, versés dans la connaissance de la discipline et des règles spirituelles (2). Ce statut si peu sévère ne fut pas respecté, et une Préception royale transféra subitement un officier séculier du palais sur le siége de saint Julien.

Ce nouvel évêque, dit Grégoire de Tours (3), était d'un caractère extrêmement violent et cruel; il accablait son peuple de mauvais traitements; il pillait et volait indifféremment tout le monde. Sa dureté ne le cédait qu'à celle de sa femme, l'infâme Magnatrude, qui le poussait toujours par ses conseils pernicieux à de nouveaux crimes, et à des cruautés plus exécrables. Il ne laissait point passer de jour, ni de moment, qu'il ne commît quelque pillage, ou qu'il n'excitât quelque désordre. Tous les jours il avait des causes à plaider devant les juges; il portait des armes comme un soldat; il allait jusqu'à frapper de ses propres mains, disant avec une honteuse fierté : « Parce que je suis devenu clerc, faut-il que « je ne me venge pas de ceux qui m'injurient? » Mais qu'ajouterai-je, dit encore l'évêque de Tours, il n'épargnait pas même ses parents, et semblait exercer contre eux de préférence ses pillages. Ils ne purent jamais obtenir de lui un partage équitable des biens de leur père et de leur mère. Ce seul trait nous fait connaître combien cet indigne évêque était redoutable; car sa famille avait été riche et puissante (4). Mais la cruauté de Badégisile et de son épouse, la faveur dont ils jouissaient près de Chilpéric et de Frédégonde, étaient de nature à intimider même les caractères les plus hardis. En effet, Magnatrude, dit toujours Grégoire de Tours, était d'une malice insigne; elle faisait subir elle-même aux hommes des supplices qui révoltent autant la pudeur que l'humanité.

(1) *Concilium Turonense* II, can. 12 et 13.

(2) *Concilium Aurelianense* V, can. 9, et *Concilium Aurelianense* III, can. 6.

(3) *Op. cit.*, lib. VIII, cap. XXXIX.

(4) Gregorius Turonensis, *op. cit.* lib. VIII, cap. XXXII, XLIII. — Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, tom. I. pag. 19.

Elle n'avait pas plus d'égard pour les personnes de son sexe, et leur infligeait des châtiments cruels et infâmes, se plaisant à appliquer sur les parties les plus secrètes de leur corps des lames de fer brûlantes.

Quels que fussent les exemples de cet indigne pasteur, il y avait encore non seulement dans les cloîtres du diocèse, mais même parmi les séculiers, des fidèles qui pratiquaient les vertus chrétiennes avec zèle et ferveur. Il se fit plusieurs dons considérables aux églises et aux monastères pendant cet épiscopat. Des miracles ne cessèrent point d'avoir lieu dans les sanctuaires, pour récompenser et soutenir la foi du troupeau. On en vit trois à la fois dans une circonstance remarquable. Dans un lieu du diocèse, que l'on ne désigne pas, se trouvaient une basilique et un monastère en l'honneur de saint Martin, et on y avait déposé des reliques de ce grand thaumaturge. Badégisile fut invité à faire la consécration de cette église et de ce nouveau cloître; après qu'il eut achevé la solennité, deux paralytiques et un aveugle vinrent implorer le secours de saint Martin, et furent subitement guéris (1).

Le prélat fut appelé dans les dernières années de sa vie à concourir à l'élection de Burgondio, neveu de saint Félix de Nantes, que ce faible vieillard désirait avoir pour successeur sur son siége. Rien n'était plus contraire aux canons et à la discipline que cette élection. Ce jeune homme n'avait que vingt-cinq ans, il n'avait encore reçu aucun ordre sacré, et ne possédait aucune des qualités qui auraient pu le rendre digne d'une si haute fonction. Mais moins il en était digne, plus il en était avide : son oncle, vieillard fort âgé, aveuglé par la tendresse qu'il lui portait, et pressé par ses sollicitations, fit prier Badégisile et ses autres comprovinciaux de consentir à cette élection; tous eurent la faiblesse de se rendre à son désir, et d'attester leur consentement par écrit. Muni de cette pièce, Burgondio se rend promptement à Tours, la fait voir à l'évêque, et le presse de descendre à Nantes pour lui con-

(1) Gregorius Turonensis, *de Miraculis sancti Martini*, lib. III. cap. XXXV.

férer la tonsure et l'onction épiscopale. Mais Grégoire, qui se montra toute sa vie aussi habile que ferme, opposa l'autorité des canons, et refusant de se rendre aux vœux du jeune homme et du vieil évêque, n'imita point la faiblesse de ses suffragants (1).

En 585, Badégisile se rendit au second concile de Mâcon, et siégea parmi les Pères de cette assemblée. Chilpéric ne régnait plus, et peut-être la conduite de l'évêque du Mans était-elle devenue un peu plus régulière, quoique Grégoire de Tours ne semble nullement l'indiquer. D'ailleurs, il restait toujours sous le coup de l'anathème de l'Eglise, car il ne cessa point jusqu'à son dernier jour d'habiter avec sa femme. Cependant il souscrivit avec tous les autres évêques les décrets du concile, et ce fait donne la mesure de la liberté dont jouissait l'Eglise sous les rois mérovingiens. Dans cette même assemblée, à laquelle assistaient plusieurs évêques voisins de notre province, on porta une sentence très sévère contre Ursicin, évêque de Cahors, parce qu'il avait accueilli un aventurier nommé Gondoval, et encouru pour cette action la disgrâce de la cour (2). D'autres évêques furent arrêtés et s'attendaient à une sentence pareille; mais la faveur du roi les en délivra. Grâce sans doute à la même influence, Badégisile siégea paisiblement parmi les Pères du concile de Mâcon.

Les évêques y firent seulement vingt canons qui témoignent du triste état dans lequel se trouvait alors la discipline de l'Eglise; plusieurs de ces règlements pouvaient avoir une application directe à la conduite de notre indigne prélat,

(1) Gregorius Turonensis, *Historia Francorum*, lib. VI, cap. XV. — Dom Lobineau, *Vies des Saints de Bretagne*, édit. Tresvaux, tom, I, pag. 336, rejette ce fait et quelques autres de la vie de saint Félix, mais c'est sans raisons solides; le P. Albert-le-Grand, *Vies des Saints de la Bretagne-Armorique*, pag. 390, et le P. Stilting, *Acta Sanctorum, ad diem* XVII *Julii, de sancto Felice*, num. 19 et 20, admettent ces mêmes faits rejetés par D. Lobineau.

(2) Gregorius Turonensis, *Historia Francorum*, lib. V, cap. XXXI; lib. VIII, cap. XII et XX. — Dom Labat, *Concilia Galliæ*, tom. I, col. 1291.

mais il mourut peu de temps après son retour au Mans, avec des circonstances qui n'annonçaient aucun changement dans ses mœurs. Il avait préparé, pour solenniser le sixième anniversaire de son épiscopat, un splendide banquet auquel il avait invité un grand nombre de personnes. Au milieu de la fête une fièvre le saisit, et la mort l'enleva subitement.

Durant son épiscopat deux chorévêques exercèrent les fonctions de leur ordre dans le diocèse ; ils se nommaient Besthodus et Merolus.

CHAPITRE VI.

(586 — 623.)

ÉPISCOPAT DE SAINT BERTRAND. — (586 — 623.)

Origine illustre et grandes qualités de saint Bertrand. — Il est élève de saint Germain, puis archidiacre de l'Eglise de Paris. — Son élection au siége du Mans. — Amour des Manceaux pour leur évêque. — Il négocie la paix avec les Bretons. — La famine ravage le Maine. — Saint Bertrand travaille à apaiser les troubles du monastère de Sainte-Croix de Poitiers. — Il s'applique à augmenter les revenus de son Église. — Dons faits à l'Eglise du Mans. — Saint Bertrand promet fidélité à Clotaire II. — Il est obligé de fuir. — Berthégisile s'empare de son siége et de ses biens. — Il triomphe de cet intrus. — Seconde fuite de saint Bertrand. -- Second rétablissement. — Troisième fuite et rétablissement définitif. — Procès que soutient le saint évêque pour les biens de son Eglise. — Il reçoit des dons de Clotaire. — Fondation de l'abbaye de Saint-Pierre et Saint-Paul de la Couture. — Basilique de Saint-Michel. — Monastère de Saint-Martin de Pontlieue. — Monastère de Saint-Germain. — Saint Bertrand reçoit le pallium, et est établi vicaire du Saint-Siége. — Testament de saint Bertrand. — Legs divers. — Soins de son tombeau. — Fondation de l'abbaye d'Estival. — Amitiés de saint Bertrand. — Sa mort et ses obsèques.

Dieu, voulant consoler l'Eglise du Mans, désolée par la tyrannie et les scandales de Badégisile, lui donna pour pasteur après la mort de cet évêque, saint Bertichramn, ou comme on dit aujourd'hui saint Bertrand (1).

(1) L'usage d'écrire et de prononcer ainsi ce nom tudesque semble avoir

Il naquit vers le milieu du VI[e] siècle, d'une des principales familles des conquérants de la Gaule, alliée à une maison noble et puissante des anciens habitants de ce pays. Cette famille était étroitement unie aux rois francs, et jouissait près d'eux d'une grande faveur; plusieurs de ses membres se signalaient parmi les seigneurs les plus dévoués au parti neustrien, et nos vieux historiens ajoutent, avec assez de vraisemblance, que cette race était alliée à celle de Clovis. Bertrand eut au moins deux frères, dont il nous a conservé les noms dans son testament, ils se nommaient Bertulphe et Ermenulphe; mais l'histoire ne nous apprend rien de précis sur le lieu de la naissance de notre prélat (1). Il est cependant vraisemblable que ce fut dans le territoire d'Autun qu'il vit le jour; dans

prévalu; il remonte à une haute antiquité, car le notaire Ebbon, qui écrivit le testament du saint évêque, le nomme Bertrannus et non Bertichramnus. C'est un exemple, entre mille, que la population gallo-romaine ne pouvant s'accoutumer à la prononciation des noms francs les défigurait, en les adoucissant ordinairement, comme elle corrompait d'un autre côté la langue latine.

(1) On a émis à ce sujet différentes conjectures. Selon Dom Rivet, « Si l'on a égard à la situation des terres dont il hérita de sa mère, on pourra croire qu'il était né du côté de Blaye, dans la seconde Aquitaine, sur les bords de la Garonne; mais si l'on fait plus d'attention à la qualité de parrain qu'il donne lui-même à saint Germain, évêque de Paris, ce qui suppose qu'il aurait été baptisé ou tenu sur les fonts sacrés par ce saint prélat, on pourrait placer sa naissance dans le Poitou, ou à Poitiers même, et saint Germain lui aurait servi de parrain dans le voyage qu'il y fit en 559, pour voir et consoler sainte Radegonde. » Telle est l'opinion de Dom Rivet et de Baillet; mais d'autres, comme Le Corvaisier (pag. 173), Dom Bondonnet (pag. 290), et le P. Papebrock (*Acta Sanctorum, ad diem* VI *junii, de sancto Bertichramno*), pensent avec plus de vraisemblance, que saint Bertrand est né dans le territoire d'Autun, vers 553, et que saint Germain, qui était encore abbé du monastère de Saint-Symphorien dans cette ville, fut à portée d'être son parrain. En effet, Germain fut élevé sur le siége de Paris en 555, et Bertrand qui obtint l'Eglise du Mans en 586 d'une manière canonique, ne pouvait avoir alors moins de trente-deux ans, selon la discipline de ce temps-là. Ce sentiment est donc le plus probable malgré l'assertion tranchante de Baillet. *Les Gestes des Evêques du Mans* emploient une expression qui n'apprend rien : *natione partim Aquitanicus;* en effet, qu'il soit né à Blaye, à Poitiers ou à Autun, c'est toujours dans l'Aquitaine.

tous les cas, il est certain que l'illustre abbé de Saint-Symphorien, qui devint plus tard évêque de Paris, saint Germain, le tint sur les fonts du baptême.

Bertrand se consacra à Dieu de bonne heure, et reçut la tonsure cléricale au tombeau de saint Martin, à Tours; peut-être était-il alors dans l'école des moines qui desservaient cette basilique. Depuis ce temps-là, il commença à honorer ce grand confesseur d'un culte particulier, et chaque année, il payait à sa basilique une redevance, en témoignage de sa reconnaissance et de sa piété. Si ce fut de la main même de saint Germain que Bertrand reçut ce premier honneur de la cléricature, lorsqu'en 567 l'évêque de Paris se rendit à Tours pour le concile qui s'y tint cette année, il n'est pas surprenant que le jeune lévite passât ensuite dans le clergé de Paris. Il y fut instruit dans les connaissances convenables à un clerc de mérite, sous les yeux et la conduite de saint Germain, qui l'ordonna prêtre avant sa mort arrivée en 576.

Pendant tout l'épiscopat de saint Germain, l'école de la cathédrale de Paris fut l'une des plus florissantes de la Gaule. Ce saint évêque, qui trouvait le moyen de cultiver lui-même les lettres, malgré les nombreuses occupations de son ministère, et les soins qu'il se donnait pour le bien de l'Etat, surveillait directement cette école, et y faisait fleurir la piété et les études solides. Bertrand en fut un des membres les plus distingués. Il paraît que, non content d'étudier les sciences ecclésiastiques, il s'appliqua à l'étude de la littérature, de la poésie et de la jurisprudence (1).

Les qualités de Bertrand le firent élire archidiacre de l'Eglise de Paris, et il s'acquitta de cette fonction pendant un temps assez long (2).

(1) Dom Rivet, *Histoire littéraire de la France*, tom. III, pag. 530. — D. Toustain et Tassin, *Nouveau Traité de Diplomatique*, tom. I, pag. 416. — Sur l'école épiscopale de Paris, voir Ozanam, *la Civilisation chrétienne chez les Francs*, pag. 454.

(2) On dit que Bertrand fut archidiacre de Paris pendant deux ans; il l'aurait été à peine un an, selon le P. Papebrock (*loc. cit.* num. 6). Baillet prétend qu'il fut chargé de cette fonction pendant dix ans, qu'il la

Après la mort de saint Germain, Bertrand continua ses fonctions sous l'épiscopat de Ragnemode. Ce fut dans ce poste que le choix de Dieu vint le prendre pour l'élever à un degré plus éminent, et pour continuer par lui la chaîne des saints évêques qui avaient gouverné l'Eglise du Mans

Ce fut saint Gontran, roi de Bourgogne, qui gouvernant alors le Maine, comme tuteur de son neveu Clotaire II, nomma Bertrand au siége épiscopal de notre ville. Ce prince, que l'histoire a quelquefois calomnié, était adoré de ses sujets, qui ne l'appelaient que le bon roi Gontran. Quand il arrivait à Orléans, le peuple allait au-devant de lui avec des bannières, en criant : Vive le roi !

Cependant, et ce fait prouve la haute position de Bertrand et de sa famille, cet évêque, que protégeait le saint roi de Bourgogne, était également considéré à la cour de Neustrie. Il nous apprend lui-même, dans son testament, qu'il avait été particulièrement favorisé par la reine Frédégonde, et qu'elle l'avait comblé de bienfaits. Elle avait fourni libéralement à ses aumônes et à tous les établissements de piété qu'il avait fondés pour les pauvres et les religieux. Elle l'avait servi à la cour contre ses ennemis, et contre tous ceux qui s'opposaient au bien qu'il voulait faire dans son diocèse, pour la gloire de Dieu et l'utilité de l'Eglise. Cette princesse, toute décriée qu'elle était, avait cela de singulier dans sa conduite, qu'elle honorait quelques serviteurs de Dieu, tandis qu'elle en persécutait d'autres, selon les intérêts de sa politique. Bertrand se montra, jusqu'à la fin de sa vie, rempli de bienveillance pour cette princesse et pour son mari Chilpéric. Cette partialité de notre prélat trouve sa raison dans les nécessités de la cause politique qu'il avait cru devoir embrasser.

Il avait besoin de l'appui de l'autorité royale pour réparer les maux que Badégisile avait causés dans le diocèse. Dès son arrivée au Mans, il trouva les biens qui appartenaient à la maison de l'Eglise envahis par Magnatrude, femme de

reçut des mains de saint Germain, et continua à la gérer sous son successeur. C'est effectivement le sentiment le plus probable.

Badégisile. Elle prétendait s'approprier tout ce que la piété des fidèles avait offert à l'Eglise pendant l'épiscopat de son mari, sous prétexte que ces biens faisaient partie de l'apanage militaire de Badégisile (1). Malgré ses violences et ses efforts, il lui fallut restituer. C'est probablement alors qu'humiliée de sa défaite, elle se retira dans son domaine de *Marsialensis* (Marolles) avec la fille qu'elle avait eue de son mariage avec Badégisile (2).

Notre nouvel évêque eut bientôt gagné l'affection de son peuple, dont il fut autant aimé que son prédécesseur en était haï. C'est saint Venance Fortunat qui nous l'apprend. Ce poète célèbre, que tous les évêques et les grands de la Gaule se disputaient, pour jouir des agréments de son esprit cultivé et ingénieux, vint visiter Bertrand dans sa cité épiscopale. Fortunat n'était pas encore à cette époque évêque de Poitiers. Notre prélat lui fit un accueil très distingué, et l'admit à ses côtés dans le char dont il se servait, à l'exemple des seigneurs de l'empire franc. Fortunat considère cette bienveillance de l'évêque comme une distinction qui l'honore, et il chante l'amour de ce pasteur envers ses peuples, amour qu'il compare à la tendresse de l'hirondelle réchauffant ses petits sous ses ailes; il dit aussi l'affection du troupeau tout entier pour son pasteur (3).

(1) Militia hæc fuit viri mei. — Voyez Naudet, *Mémoires de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, tom. VIII, pag. 442.

(2) Gregorius Turonensis, *Historia Francorum*, lib. X, cap. V.

(3) Venantius Fortunatus, *Operum pars prima*, lib. III, cap. XXII. édit. Luchi.

Dom Bouquet (*Scriptores rerum gallic. et francic.* tom. II, pag. 487), suivi à l'ordinaire par M. Aug. Thierry (*Récits des temps mérovingiens, quatrième récit*), et le *Gallia Christiana* (tom. II, col. 794), pensent que ce poëme et le suivant, furent composés par saint Fortunat à la louange de Bertichramne, évêque de Bordeaux; mais Dom Rivet (*Histoire littéraire de la France*, tom. III, pag. 527-531), croit qu'ils furent faits à la louange de l'évêque du Mans, et c'est le sentiment que nous adoptons, parce que l'évêque de Poitiers parle des vertus du prélat dont il fait l'éloge, de son amour pour son peuple, et de l'amour du peuple pour son pasteur, de son goût pour les occupations libérales et les délassements de la poésie, qualités qui ne conviennent point à l'évêque de Bor-

Dès la seconde année de son épiscopat, Bertrand reçut une distinction signalée du pacifique roi de Bourgogne. Judual et Guerech, princes bretons ou kimris, à l'instigation de Frédégonde, étant entrés l'an 587 dans le pays de Nantes avec toutes leurs troupes, y firent beaucoup de dégats, et en emmenèrent un grand nombre de prisonniers. Gontran, averti de ces désordres, assembla son armée; mais, cédant à ses instincts de paix et de conciliation, avant de faire marcher ses troupes ,il envoya un député vers les deux chefs pour les sommer de réparer tout le mal qu'ils avaient fait, autrement il les ferait périr par le glaive. Judual et Guerech, intimidés de ces menaces, promirent de restituer tout ce qu'ils avaient pillé et d'élargir les prisonniers. Gontran résolut alors d'envoyer une ambassade plus solennelle et capable, par la qualité des personnes qui la composaient, d'en imposer à ces princes avides de pillages et toujours turbulents. A la tête de cette députation était Bertrand, évêque du Mans, et Namatius ou Namas, évêque d'Orléans; ils étaient accompagnés de comtes et autres personnages distingués. Etant arrivés à Nantes, ils déclarèrent aux princes bretons les instructions du roi, par rapport aux dégats qui avaient été commis dans les territoires de Nantes et de Rennes. Judual et Guerech s'engagèrent alors à réparer les malheurs qu'ils avaient causés, et à payer un tribut au roi de Bourgogne et d'Orléans; mais, dans la suite, se sentant poussés par Frédégonde, ils ne tinrent pas leur promesse (1).

L'évêque d'Orléans mourut pendant cette ambassade, et

deaux, décrié pour ses mœurs corrompues et brutales, ainsi qu'on peut le voir dans plusieurs endroits de Grégoire de Tours et dans Aymoin (lib. III, cap. XXVI).

(1) Gregorius Turonensis, *Historia Francorum*, lib. IX, cap. XVIII. — Dom Morice, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, tom. I, pag. 19. — Le Cointe, *Annales Ecclesiastici Francorum, ad annum* 587. — Le P. Papebrock, *de sancto Bertichramno*, s'est assurément trompé en rapportant cette ambassade de saint Bertrand à l'an 588. Ce qui a pu être cause de son erreur, c'est que cette guerre, commencée en 587, se continua par des courses et des ravages sur les terres dépendantes de Gontran et même du jeune Clotaire, roi de Neustrie, jusqu'en 590.

Bertrand dut en porter seul le principal fardeau; il se rendit ensuite à la cour d'Orléans, afin de rendre compte de sa négociation, et revint promptement à son Eglise (1).

Vers la même époque où saint Bertrand recevait le gouvernement de l'Eglise du Mans, un scandale sans exemple dans les annales monastiques éclatait au sein du monastère de Sainte-Croix de Poitiers.

Cette maison, illustrée dès son origine par les vertus de sainte Radegonde, avait vu élire pour abbesse une religieuse nommée Leubovère. L'élection de cette abbesse choqua l'ambition d'une de ses compagnes, Chrodielde, fille de Charibert, jalouse de voir que Leubovère, très inférieure à elle en naissance, lui eût été préférée. Par ses promesses et par ses calomnies contre la nouvelle abbesse, elle entraîna dans sa rébellion environ quarante religieuses. De ce nombre était Basine, fille de l'infortunée Audovère et de Chilpéric, la même que nous avons vue renfermée avec sa mère dans un monastère de notre province (2). Comme ces malheureuses filles étaient entrées dans le cloître contre leur inclination, elles ne pouvaient en souffrir les saintes rigueurs, et se jetèrent dans les plus coupables et les plus honteux excès. Elles forcèrent d'abord leur clôture, promenèrent leur ambition dans la Touraine et la Bourgogne, allant mendier l'appui des évêques et surtout des princes leurs parents. Gontran et Childebert ordonnèrent de tenir à Poitiers un synode pour mettre un terme à ce scandale. Outre Gundégisile, archevêque de Bordeaux et les évêques de sa province, saint Grégoire de Tours, Ebrégisile de Cologne et saint Bertrand du Mans se trouvaient à cette assemblée. Grégoire de Tours représenta sagement aux Pères du concile, qu'avant tout il fallait désarmer les soldats que les deux religieuses rebelles

(1) Voyez Naudet, *Mémoires de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, tom. VIII, pag. 551.

(2) Quoique les historiens anciens ne constatent pas positivement l'identité de personne, entre cette religieuse Basine et la fille de la malheureuse Audovère, ils autorisent cependant à la conclure, puisqu'ils disent positivement que Chilpéric n'eut qu'une fille de son mariage avec sa première femme.



avaient appelés à la défense de leur cause. Chrodielde se défendit à outrance, enfin presque tous ses partisans furent tués dans l'assaut du monastère. La paix étant ainsi rétablie, les évêques se rassemblèrent de nouveau; Chrodielde et Basine comparurent devant eux, et accusèrent leur abbesse sur divers chefs dont elle se justifia. Quant aux deux instigatrices de la révolte, leurs crimes étaient évidents, elles furent retranchées de la communion de l'Eglise, jusqu'à ce qu'elles eussent fait pénitence, et les évêques envoyèrent leur sentence aux deux rois Gontran et Childebert. Elles ne se soumirent point encore; plus tard seulement, Basine, qui avait témoigné plusieurs fois des mouvements de repentir, se présenta devant le concile de Metz, se prosterna à terre et demanda pardon, promettant de retourner dans le cloître, d'y vivre en paix avec son abbesse et de garder exactement la règle. Ces marques de repentir, jointes à la recommandation du roi, portèrent les évêques à la rétablir dans la communion de l'Eglise, et elle rentra en paix dans l'abbaye de Sainte-Croix qu'elle ne quitta plus. Chrodielde reçut aussi son pardon, mais ne rentra pas dans son monastère. Ces évènements, auxquels Bertrand prit une part active, se passaient dans les années 589 et 590 (1).

L'année suivante, une famine affreuse ravagea le Maine, l'Anjou et le pays Nantais. C'était, dit Grégoire de Tours, l'accomplissement des paroles du Seigneur, et un avertissement aux peuples de ces contrées, pour les éclairer et les retirer des erreurs dans lesquelles ils se laissaient entraîner. En effet, les plus grossières superstitions trouvaient accès dans l'esprit des populations malheureuses et ignorantes. Des hommes avides de rapines et de débauches se faisaient passer pour des envoyés de Dieu; ils séduisaient par des prestiges, et entraînaient à leur suite des troupes nombreuses d'hommes, de femmes et d'enfants, dont une partie était vic-

(1) Gregorius Turonensis, *Historia Francorum*, lib. IX, cap. XXXIX-XL; lib. X, cap. XVI et *passim*. —Le Cointe, *Annales Ecclesiastici Francorum, ad annos* 580, 589 et 590.

time de leur luxure effrénée. Ces honteuses aberrations du peuple gagnaient même des prêtres, que l'on voyait s'attacher à ces imposteurs, et promener par les provinces leur honte et leurs débauches. L'historien des Francs, qui nous a transmis ces faits, ne nous apprend pas à quelle source impure ces hommes pervers avaient puisé leurs infâmes doctrines; mais les désordres de leur vie et la nature de leur enseignement, quoique imparfaitement connu, portent à croire que le gnosticisme était au fond de ces extravagances (1).

Au milieu de tant de scandales, environné de guerres et des agitations causées par les fléaux qui attaquaient l'ordre religieux et civil, Bertrand ne pensait qu'à procurer le bonheur de son peuple et la gloire de son Église. A aucune autre époque, autant qu'au VI[e] et au VII[e] siècle, on ne vit les fidèles des diverses Eglises de la Gaule plus préoccupés du soin d'augmenter l'influence des moines, par des fondations et des dons faits aux monastères. Le clergé séculier ne laissait pas de posséder dans son sein de grandes vertus et des talents réels, mais son action est beaucoup moins marquée dans les monuments contemporains. En effet, l'état de la société ne réclama jamais aussi impérieusement que dans ces temps, l'action d'une force énergique et intelligente, qui conduisît les peuples par l'enseignement et par l'ascendant moral, vers les travaux nécessaires à sa conservation : les moines remplissaient admirablement ce besoin. Il n'entre point dans le plan d'une histoire particulière comme celle que nous écrivons, de faire le tableau des désordres et des misères qui assiégeaient presque toutes les existences à cette époque; il suffit de rappeler que les dégâts causés par la conquête des Francs n'avaient été qu'imparfaitement réparés. Les nouveaux venus n'étaient point accoutumés aux travaux de la campagne, l'invasion s'était formée d'une masse de jeunes guerriers, trop fiers par caractère pour se livrer volontiers aux labeurs de la culture, surtout quand ils pouvaient vivre

(1) Gregorius Turonensis, *Historia Francorum*, lib. X, cap. XXV. — Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, tom. I, pag. 21.



par la rapine, que la grossièreté du temps confondait presque avec le courage.

De leur côté, les anciens habitants du sol gaulois, façonnés depuis long-temps aux idées romaines, regardaient comme le partage des esclaves, toute occupation manuelle, et surtout le travail des champs. Les Eglises et les monastères avaient reçu de larges concessions de terres; mais ces terres seraient restées long-temps improductives, sans les travaux des esclaves volontaires de l'obéissance monastique. Les églises cathédrales possédaient aussi un moyen inappréciable de rendre ces terrains fructueux : les familles restées libres après la conquête, mais en partie dépouillées, et dont la liberté sans protection était à tout moment menacée, dont l'existence même était exposée à toutes les souffrances, venaient en grand nombre se remettre entre les mains des évêques et des archidiacres; elles recevaient en échange d'un travail ennobli par la liberté qui l'offrait et par le sentiment religieux qui l'inspirait, la sûreté et une existence honorable. Cet usage de s'offrir soi-même en don aux Eglises, dont nous avons reconnu ailleurs les premières traces dans notre diocèse, se multiplia alors beaucoup plus que par le passé, par suite même de l'état moral et civil de la société dans la Gaule. Saint Bertrand parle, dans son testament, des nombreuses familles affranchies, qui s'étaient réfugiées sous la protection de la basilique de Saint-Pierre et de Saint-Paul, et il les recommande à la charité de l'abbé de ce monastère.

Les cloîtres n'avaient pas que cette seule ressource; la main des moines eux-mêmes défricha d'immenses terrains. Ces conquêtes paisibles du travail libre, destinées dans les vues de la Providence à cicatriser les plaies des conquêtes armées, commencent surtout à se réaliser vers l'époque à laquelle nous sommes parvenus. Saint Bertrand, pour sa part, y travailla activement et sur une vaste échelle. Les biens que sa famille, qui était puissamment riche, lui avait transmis, le mettaient en état d'augmenter les revenus de son Eglise. Il reçut d'ailleurs des dons considérables de Frédégonde et des princes de Neustrie; d'autres personnes lui remirent des

fonds de terre importants pour doter son Eglise du Mans, et l'on voit dans le testament qu'il a lui-même dicté, qu'il s'occupa constamment des moyens de faire valoir toutes ces richesses. Il avoue franchement qu'il voyait avec peine que saint Domnole eût donné pour dotation à la basilique des saints martyrs Vincent et Laurent, des biens appartenant à l'église cathédrale, quoique cela se fût fait à la prière du clergé et du peuple du Mans (1).

Bertrand fit d'immenses acquisitions de terres, non seulement dans le diocèse, mais encore dans d'autres parties de la Gaule. Tout porte à croire que quelques unes de ces acquisitions sont antérieures à son épiscopat, peut-être même à son entrée dans le clergé.

Ce qui est plus remarquable encore que l'augmentation de sa fortune, c'est le soin qu'il prenait de faire cultiver ses domaines de la manière la plus avantageuse. Dans plusieurs lieux il fit exécuter des défrichements, et par ses soins, des terrains déserts auparavant devinrent de riches vignobles. Ainsi, dans le lieu connu encore aujourd'hui sous le nom d'Arènes, où se trouvait l'ancien amphithéâtre près des murs de la ville, Bertrand fit défricher le sol et planter la vigne. Il établit la même culture, à droite de la voie qui conduisait du Mans à Pontlieue (2), et plus tard sur un terrain qu'il avait acheté du vénérable abbé Eolade, dont le monastère nous est inconnu. Saint Licinius, évêque d'Angers, dont nous aurons occasion

(1) Il est probable que le clergé, en priant saint Domnole de transmettre une partie de ses biens aux moines de l'abbaye de Saint-Vincent, voulait non-seulement pourvoir au bien spirituel de la cité, mais encore se décharger d'une partie des obligations attachées à la possession de ces biens. Il faut cependant faire observer que dans ces temps, la plupart des donateurs se contentaient de la part qui leur revenait sur les prières, et les œuvres méritoires des moines ou des clercs auxquels ils transmettaient leurs biens, sans spécifier, comme cela se fit dans la suite, des services particuliers. Ce fait est rendu constant par un grand nombre de chartes des temps mérovingiens, et a déjà été remarqué par Dom Félibien dans son *Histoire de l'Abbaye royale de Saint-Denis en France*.

(2) Voyez sur cette voie un mémoire par M. Voisin, *Congrès scientifique de France, quinzième session*, tom. II, pag. 175-182.



de parler dans la suite de ces récits, donna à Bertrand plusieurs plants de vignes situés près de *Cariliacenses*, vignoble que l'évêque du Mans avait acheté autrefois avec la terre de *Sargile*. Bertrand fortifia cette culture, l'étendit même à de nouveaux terrains, plus actif en cela que ses prédécesseurs, qui, comme il le dit lui-même, avaient laissé les divers fonds de l'Eglise dans un état peu productif. Son génie actif s'exerça encore sur d'autres vignobles qui étaient situés jusque dans le *Sabonarense*, pays de Sabonères, au diocèse de Toulouse (1); il y bâtit une maison, et fit cultiver ces propriétés lointaines par une famille de colons. Enfin, il acheta de son parent et fils spirituel Ebroalde, un domaine nommé *Comanicum*, qui est probablement aujourd'hui le hameau de Communal, également dans le diocèse de Toulouse (2); il y fit construire des édifices et planter des vignes. Ces soins agricoles l'occupèrent jusqu'à la fin de sa vie. Dans beaucoup de fermes, où il ne trouva que peu d'esclaves, il en plaça un plus grand nombre.

Plus d'une fois Bertrand se vit contraint de solliciter des sentences contre les ravisseurs injustes, qui s'étaient emparés des biens de sa famille. Il obtint par cette voie la restitution de plusieurs domaines. Ainsi, la ferme de Plassac-sous-Blaye, près du château de ce nom, sur les bords de la Garonne, au diocèse de Bordeaux, ayant été enlevée à la mère de notre prélat par Aunulphe, fils de Maurilion, qui dans son testament légua aux Eglises de Bordeaux, de Tours et d'Angoulême, deux portions de cette belle propriété, dont son frère nommé Arnulphe, possédait la troisième, Bertrand entreprit de recouvrer ces terres. Il éprouva de la résistance, mais enfin Arnulphe reconnut devant Gundégisile, métropolitain de Bordeaux, Agéric, métropolitain de Tours, et Giboald, évêque d'Angoulême, la légitimité des pré-

(1) Paroisse du département de la Haute-Garonne, arrondissement de Muret, canton de Riemmes.

(2) Ce hameau est dans la paroisse d'Azas, département de la Haute-Garonne, arrondissement de Toulouse, canton de Montastruc.

tentions de notre évêque, et lui rendit la partie qu'il possédait. Bertrand eut plus de difficulté à obtenir ce qui était passé entre les mains du clergé, mais il en recouvra au moins une partie.

Du reste, le motif qui l'engageait dans cette complication d'affaires et l'exposait à tant de démarches pénibles, n'était autre que la charité ardente qu'il ressentait pour Dieu et pour les pauvres. Toutes les immenses richesses qu'il acquit à son Eglise, tant par les dons qu'il reçut, que par les achats qu'il fit, et par les augmentations de valeur provenant d'une culture plus intelligente, tous ces biens s'écoulèrent en fondations pour la splendeur du culte et pour le soulagement des indigents. On peut dire qu'aucun de ses prédécesseurs ne l'égala dans le nombre et la richesse des établissements charitables.

De telles libéralités firent naître une sorte d'émulation parmi les personnes riches, et on remit à Bertrand des domaines considérables pour être employés aux œuvres qu'il fondait. Ainsi le seigneur Bandhégisile et son épouse Saucia lui donnèrent la métairie de *Fontanæ* (Fontaines), sur les bords de la Sarthe, près d'Allonnes. Suadria, sœur de l'évêque de Marseille saint Théodore, légua par son testament, à l'église cathédrale, les deux domaines de *Luciniacum* et de *Monte* (Lugny et Montmain); mais dans la suite Bertrand fut obligé de faire de grandes démarches pour que son Eglise pût jouir en paix de ce dernier don.

La reine Ingoberge, femme de Charibert, roi de Paris, fut à la même époque une bienfaitrice insigne de l'Eglise du Mans. Cette princesse, dont saint Grégoire de Tours fait le plus grand éloge (1), avait été repoussée de la couche de son époux; cette épreuve ne servit qu'à lui donner plus de liberté pour se livrer aux œuvres de la piété. Peu de temps avant sa mort, elle fit venir l'évêque de Tours, saint Grégoire, et voulut qu'il fût témoin de ses dernières volontés en faveur des

(1) Mulier valde cordata, ac vita religiosa prædita : vigiliis et orationibus atque eleemosynis non ignava.

Eglises et des pauvres. Elle légua tous ses biens aux Eglises de Tours et du Mans, et à la basilique de Saint-Martin, et peu de temps après, elle mourut, à l'âge de soixante-dix ans, laissant la liberté à un grand nombre d'esclaves; c'était en l'année 589 (1). Saint Bertrand, dans son testament, rappelle les libéralités de cette princesse envers l'Eglise du Mans; il désigne comme lui ayant été donnée par cette reine, d'heureuse mémoire, la moitié d'un domaine nommé *Culturæ* (Couture).

Bobolène laissa par son testament à l'Eglise du Mans, la moitié de son domaine de *Celonica*, au pays de *Tricurinum*; Bertrand eut un procès à soutenir pour entrer en possession de ce dernier legs, mais il le gagna, et acquit encore l'autre moitié de ce même domaine, des héritiers de Bobolène. Les lieux désignés dans ces derniers dons semblent étrangers au diocèse du Mans. Le hameau de *Brea* (Brives sur l'Etangsort) fut donné, sous l'épiscopat de ce saint évêque, à la cathédrale du Mans par Daulfus. Basile et Baudegond offrirent à la même église le domaine de *Wibriacum*, et Bertrand employa tous ses soins pour qu'il ne lui fût pas ravi dans la suite, et que l'intention des donateurs fût remplie. Leodault donna un lieu nommé *Colonica*, pour la fondation de l'abbaye de Saint-Pierre et de Saint-Paul de la Couture. L'illustre matrone Egidie offrit la moitié d'un domaine, nommé *Vatinolonnum*, pour la même fondation. Beatus, neveu de Babeu, fils de Theudalde, fit don du domaine de *Nociagilos* (Nieul-les-Saintes), dans le Poitou, sur les bords de la Loire, en faveur de la même abbaye. Gonthier donna des fonds de terres, aux environs de Jublains, pour l'Eglise-mère du diocèse.

Il y eut encore un grand nombre d'autres personnes généreuses qui se signalèrent par des donations à cette époque, tant en faveur de l'église cathédrale, qu'en faveur des monastères et des hôpitaux; mais aucun de ces bienfaiteurs ne doit plus justement être rappelé que le saint évêque d'Angers, Licinius, vulgairement nommé saint Lézin. Bertrand nous

(1) Gregorius Turonensis, *Historia Francorum*, lib. IX, cap. XXIX.

apprend qu'une tendre amitié les unissait tous les deux, et que Licinius s'attira la reconnaissance de l'Eglise du Mans par les fonds de terre qu'il lui offrit.

Il était, comme Bertrand lui-même, sorti d'une famille alliée à la race des Mérovingiens. Dans son enfance il fut livré et recommandé au roi Clotaire, et on l'éleva dans l'école du palais de ce prince. Ses vertus et ses qualités brillantes lui gagnèrent l'amitié du souverain, qui le fit l'un des grands officiers de sa cour en le nommant comte de l'écurie (1). Bientôt après, Licinius passa à des dignités plus considérables, et devint même comte d'Anjou. Mais, dans ce poste éminent, toutes ses affections étaient pour les saintes austérités du cloître. Enfin il reçut la tonsure cléricale. Peu de temps après, le siége d'Angers étant devenu vacant, les habitants de cette ville s'empressèrent de le demander pour évêque; Clotaire le leur accorda. Cependant, ce prince ne voulut pas se priver entièrement des services de Licinius, et le créa majeur ou Maire du Palais. Dans cette haute fortune, Licinius regrettait toujours l'obscurité et les travaux de la vie monastique; il s'adressa à saint Bertrand et aux autres évêques de la province, et même au roi, pour obtenir la faculté d'aller vivre dans un cloître; mais aucun d'eux ne voulut consentir à sa demande. Frustré dans le plus ardent de ses désirs, il favorisa de tout son pouvoir les serviteurs de Dieu, et voulut s'associer à l'évêque du Mans, dans la fondation de l'abbaye de Saint-Pierre et de Saint-Paul de la Couture (2).

A cette époque, les palais des rois mérovingiens étaient le théâtre d'évènements qui devaient changer la face des affaires, et amener dans l'Eglise du Mans des années de trouble et de deuil, après les jours de prospérité dont elle avait joui. Le roi saint Gontran étant mort en 593, ses États furent partagés entre Childebert II et Clotaire II. Childebert, qui déjà régnait en Austrasie, réunit dès lors à sa couronne le royaume d'Or-

(1) *Comes stabuli*, connétable.

(2) *Acta Sanctorum, ad diem* XIII *februarii*, *Vita sancti Licinii, auctore coævo*, num. 4-22.



léans, celui de Bourgogne et une partie de celui de Paris; Clotaire, roi de Neustrie, un enfant de sept ans, reçut seulement une portion de ce dernier. Dans cet apanage se trouvaient la cité et le pays du Mans. Bertrand, déjà attaché par ses liens de parenté à la famille de Frédégonde, crut devoir faire au nouveau roi une promesse de fidélité, qui attira sur lui et sur son Eglise les plus grands malheurs (1).

A peine Gontran eut-il fermé les yeux, qu'une lutte désespérée succéda à la paix douteuse qu'il avait maintenue entre ses deux neveux. Childebert, animé par sa mère Brunehaut, qui lui rappelait incessamment tout ce qu'ils avaient eu à souffrir de Frédégonde, fit marcher contre Soissons, qui était rentré sous la domination neustrienne, une armée commandée par les ducs Gondebaud et Wintrion. Dans ce péril imminent, Frédégonde déploya une énergie et des talents que l'on n'eût pas dû attendre d'une femme. Aidée du duc Landric, son amant, et des principaux Graafs neustriens, elle rassembla en toute hâte ses leudes, et se mit à leur tête, ayant près d'elle le jeune Clotaire, âgé à peine de dix ans.

Ses guerriers étaient inférieurs en nombre aux ennemis : elle imagina un stratagème bizarre, mais praticable dans ces temps, où la guerre se faisait presque toujours irrégulièrement et sans précautions. Elle réussit à surprendre l'armée ennemie. Il se fit un grand carnage des Austrasiens et des Bourguignons; mais Wintrion rallia l'élite de ses guerriers, remis de leur première surprise, et revint à la charge. Il fut cependant contraint de battre en retraite après un rude combat. Trente mille hommes étaient restés sur la place de part et d'autre, ou selon quelques historiens, du côté des Austro-Bourguignons seulement. Cette bataille se donna près de la petite rivière de Lettes, à *Truccia* (Drossy), dans le Soissonnais

Après avoir sauvé la Neustrie par cette victoire, Frédégonde suscita de tous côtés des ennemis à Childebert. Guerech et Canao son fils, furent engagés par elle à faire de nou-

(1) Voir la note 9e, à la fin du volume.

velles courses dans les diocèses de Rennes et de Nantes. Ces princes bretons avaient trop d'obligation à Frédégonde pour ne pas entrer dans ses vues. Une de leurs armées vint fondre jusque sur la Touraine, et livra aux Gallo-Austrasiens un sanglant combat dont le succès demeura indécis. D'un autre côté, une armée mise en campagne par Childebert contre les princes bretons accourut les atteindre près de notre diocèse, et leur livra une terrible bataille. Frédégaire, qui nous a conservé ce trait d'histoire, ne nomme point le général à qui Childebert donna le commandement de ses troupes, ni le lieu où elles joignirent les Bretons. Il nous apprend seulement, que les deux armées s'étant rencontrées, il y eut entre elles un combat très sanglant. Le Baud et d'Argentré, fondés sur une ancienne tradition du pays, disent que cette action se passa dans le lieu où était au siècle dernier le prieuré d'Alion, entre Rennes et Vitré. Les Francs y furent défaits, et les Bretons se rendirent maîtres des villes de Rennes et de Nantes (1).

Le parti neustrien n'avait pas eu partout un égal succès; le Maine, malgré les efforts de Bertrand, lui était échappé et était tombé au pouvoir des ennemis de Frédégonde. Notre prélat, qui exerçait une grande influence sur les affaires du pays, tenta de conserver sa province au parti neustrien; mais voyant toutes ses ressources impuissantes, il abandonna volontiers, dit-il lui-même, ses biens, la sainte Eglise son épouse, et tout ce qui lui appartenait. Par attachement pour Clotaire et Frédégonde, il se rendit près d'eux et ne les quitta point durant ces troubles. L'un de ses frères, Berthulphe, combattait dans les troupes neustriennes et il y fut tué. Dans son humilité, le saint évêque regarda ce malheur comme la punition de ses propres péchés.

Mais pendant que Bertrand, pour ne pas tomber aux mains de l'armée austrasienne, était obligé de s'enfuir de sa ville épiscopale, et qu'il suivait la cour errante du roi de Neustrie, notre Eglise était dans la plus déplorable situation. Des hommes cupides, appartenant à différentes classes de la

(1) Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, tom. I, pag. 22.

société, des clercs et des laïques, se jetèrent sur les dépouilles du prélat fugitif, et s'emparèrent de ses biens et de ceux de l'Eglise. Entre autres usurpateurs, Madéghisile occupa par violence le domaine de Mornac, au diocèse de Saintes, qui était une terre fort considérable et qui appartenait à l'Eglise du Mans. Egulphe et Arnoald se rendirent maîtres des biens patrimoniaux de Bertrand, et y commirent toutes sortes de ravages. Arnoald s'était emparé d'une terre nommée aujourd'hui Coulonges, dans le diocèse de Saintes (1). Une femme nommée Nunciona, usurpa trois domaines : *Rufiniacum* (Rufignac) (2), *Marigilum* (Mareuil) (3), et *Touriacum*, terres de l'Eglise du Mans, qu'elle ravagea autant qu'il lui fut possible.

Cependant ces usurpations, si déplorables qu'elles fussent, ne causaient point à l'Eglise un mal comparable à celui que lui apporta un clerc ambitieux et sans pudeur, nommé Berthégisile. Cet homme parvint, par la protection de Childebert et de Brunehaut, à se faire donner l'onction épiscopale, et à s'asseoir sur le siége du Mans, au mépris des canons et de toutes les règles de la discipline. Il donna un libre cours à sa convoitise, s'emparant non seulement des biens de l'Eglise, mais encore, des terres que Bertrand tenait de son patrimoine (4).

Enfin la paix se rétablit entre les Austrasiens et les Neustriens ; il y eut un traité conclu, le Maine rentra sous la puissance du jeune Clotaire, et Bertrand reprit la conduite de son

(1) Aujourd'hui département de la Charente-Inférieure.

(2) Charente-Inférieure.

(3) Charente,

(4) Plusieurs auteurs se sont demandé si Berthégisile avait été véritablement évêque, s'il n'avait point été simplement chorévêque, et enfin quel rang il avait pu occuper dans le clergé. La source de ces difficultés se trouve dans cette phrase du testament de saint Bertrand : *Berthegkisilus inlicito ordine contra decreta canonum in sede sua fuit adgressus, et nimium res sanctæ Mariæ vel meas proprias generavit pro his gravissimum dispendium.* Il semble résulter de ce texte, et surtout de cette expression *in sede sua*, que Berthégisile posséda le siége épiscopal à un titre faux, sans doute, mais à un titre coloré.

Eglise désolée. Frédégonde lui vint en aide pour réparer tant de maux. Les usurpateurs qui ont été désignés plus haut et d'autres encore, furent contraints à rendre les biens dont ils s'étaient injustement emparés ; mais surtout Berthégisile fut réduit à déposer les insignes de l'épiscopat et à désavouer son usurpation, en signant une charte par laquelle il restituait plusieurs domaines appartenant à la cathédrale, entre autres Champagné et Etival. Cependant, tels étaient son crédit et son audace, qu'il ne rendit jamais tous les biens patrimoniaux qu'il avait usurpés sur Bertrand, et ne répara qu'en partie les dommages qu'il avait causés.

Peu après le rétablissement de Bertrand, en 597, Frédégonde mourut à Paris; princesse mémorable par ses vices et par ses grandes qualités. Elle avait régné trente ans sous les noms de son mari Chilpéric, prince que saint Grégoire de Tours nomme le Néron de son temps, et de son fils Clotaire. Les cadavres de deux rois, de deux reines, d'autant de fils de roi, de plusieurs évêques et surtout de saint Prétextat, enfin d'une quantité de personnes de toutes conditions, lui avaient servi de marchepied pour s'élever au faîte du pouvoir, d'où la mort seule la précipita. Des saints et des évêques l'accusèrent des plus grands crimes; d'autres, comme saint Bertrand et saint Betharius de Chartres, lui témoignèrent de l'attachement. Bertrand en parle en termes honorables aussi bien que de son mari Chilpéric.

L'année précédente, le roi d'Austrasie, Childebert, était mort et ses États avaient été partagés entre ses deux fils : Théodebert âgé d'un peu plus de dix ans, hérita de l'Austrasie, moins l'Alsace et quelques possessions en Helvétie et en Champagne, qui furent jointes aux États de Thierry, élu roi de Bourgogne et d'Orléans. Frédégonde avait essayé de mettre à profit la mort de Childebert, et remporta une victoire à Latola près de Sens; toutefois elle ne put renverser la puissance supérieure des Austro-Bourguignons par quelques revers qu'elle leur fit éprouver. Ce fut dans ces conjonctures que la mort l'atteignit.

La mort de Frédégonde ôtait au parti Neustrien son plus

fort rempart, et les rivalités entre la Neustrie et l'Austrasie ne furent point arrêtées par ce coup. Les Bourguignons et les Austrasiens se coalisèrent de nouveau contre Clotaire : Théodebert convoqua le ban des nations germaniques, ses vassales; on vit dans cette armée jusqu'à des Visigoths envoyés par Récarède.

Le jeune Clotaire marcha hardiment à la rencontre de ses cousins qu'il atteignit dans le pays Sénonais. Le combat eut lieu près du village de Dormelles, sur l'Ouaine; il fut sanglant et terrible, et se termina par la destruction totale de l'armée neustrienne. Cette bataille fut dite la *Journée des trois rois;* car Clotaire, Théodebert et Thierry avaient combattu en personne.

Les suites de cette défaite furent désastreuses pour le fils de Frédégonde; il s'enfuit sans s'arrêter, jusque dans la forêt d'Arelaune, voisine de l'embouchure de la Seine; puis, comptant sans doute sur les amis dévoués qu'il avait au Mans en la personne de saint Bertrand, et à Chartres dans l'évêque saint Betharius, il courut chercher un asile dans les forêts du Perche (1).

Les Austrasiens et les Bourguignons, profitant de leur avantage, se répandirent comme un torrent dans toute la Neustrie. Un corps nombreux vint fondre sur la ville de Chartres, dont l'évêque était archichapelain de Clotaire, et très attaché à son parti. Lui-même, cependant, était allé leur ouvrir les portes de la cité, qui n'en fut pas moins traitée comme une ville prise d'assaut; le meurtre et le pillage la couvrirent de deuil, et le saint prélat, enchaîné comme prisonnier, fut conduit en présence de Thierry et de Brunehaut, après avoir enduré pendant toute la route les plus indignes traitements (2).

Cependant, une autre bande de Bourguignons et d'Austra-

(1) Fredegarius, *Chronicon*, cap. XX. — *Acta Sanctorum, ad diem II augusti, Vita sancti Betharii*, num. 8. Sed Clotharius fuga lapsus, usque Perticam silvam pervenit....

(2) *Vita sancti Betharii*, num. 9.

siens se répandait dans le Maine, renouvelant les mêmes scènes de barbarie. Saint Bertrand essaya, mais en vain, de conserver la ville à Clotaire; tout le parti du jeune prince était en déroute; l'évêque lui-même, se regardant comme inviolablement lié par la promesse de fidélité qu'il lui avait faite, fut obligé de s'enfuir et de se cacher dans un lieu alors assez solitaire, nommé Etival, au sein de l'immense forêt de la Charnie (1). Peut-être même fut-il, comme saint Betharius, fait prisonnier et retenu dans une dure captivité; car il rapporte, dans son testament, qu'il a enduré successivement l'exil et la prison. Le saint évêque nous fait connaître aussi que pendant sa captivité, il demanda sa délivrance à Dieu, par l'intercession de saint Martin, et fit vœu de fonder, en l'honneur de ce saint confesseur, un hospice desservi par des moines, s'il recouvrait la liberté. C'est pour remplir cette promesse qu'il construisit dans la suite le monastère de Saint-Martin de Pontlieue.

Pour comble d'infortune, les usurpateurs revinrent se jeter sur les biens de l'Eglise et sur le patrimoine de Bertrand. Berthégisile recommença ses dévastations sacriléges; il trouva dans les archives de la cathédrale, la charte qu'il avait été contraint de signer, lorsque la première fois Bertrand avait été rétabli dans ses droits par l'autorité de Frédégonde, et il la jeta au feu.

D'un autre côté, Clotaire était entré en négociation avec ses cousins, les rois de Bourgogne et d'Austrasie; il n'obtint la paix qu'aux plus dures conditions. Il lui fallut céder les provinces entre la Seine, la Loire et l'Océan, à Thierry; celles entre la Seine, l'Oise et l'Océan, à Théodebert. Il ne lui resta en France, c'est-à-dire dans la Gaule septentrionale, que douze cantons entre la Seine et la mer.

Ainsi le Maine se trouva compris dans le royaume du roi de Bourgogne, et Bertrand rentra dans sa ville épiscopale.

(1) Sur la Charnie, voir M. Gérault, *Essai sur la Statistique de l'ancien doyenné d'Evron*, pag. 298, et M. Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, pag. 111.

il revendiqua ses biens, et, par l'autorité de Brunehaut et de Thierry, il put les recouvrer, au moins en grande partie. Il travailla aussi avec activité à réparer les pertes que son Eglise avait faites, et il guérit, autant qu'il le put, les maux qu'elle avait éprouvés. Ces évènements se passèrent dans l'espace de quatre années, de 599 à 604.

En cette dernière année, Clotaire, voulant reprendre les provinces qu'il avait été contraint de céder par le dernier traité de paix, envoya Mérovée, son fils, et Landri, maire de son palais, avec une armée, contre Berthoald maître du palais de Thierry, et envahit une partie du royaume de ce dernier. Mais ce faible succès ne tarda pas à se démentir; Théodebert se réunit à son frère Thierry; les armées coalisées de Bourgogne et d'Austrasie marchèrent contre l'armée de Neustrie, et, l'ayant rencontrée près d'Étampes, elles la chargèrent avec tant de vigueur que Landri prit honteusement la fuite, laissant Mérovée au pouvoir de son ennemi. Thierry entra ensuite en vainqueur dans Paris, mais il ne poursuivit pas sa victoire; il consentit à la paix que lui demandait le roi de Neustrie, et lui rendit son fils Mérovée.

Cette nouvelle guerre, qui ne dura qu'une partie de l'année 604, força encore Bertrand à quitter son siége; mais ce fut pour la dernière fois; car, au moment où le parti neustrien semblait devoir succomber, Brunehaut le sauva en jetant la désunion entre les deux fils de Childebert.

Bientôt, comme nous venons de le dire, la fortune redevint plus favorable à Clotaire, par la division qui se mit entre le roi de Bourgogne et celui d'Austrasie. Dans cette rivalité atroce entre deux frères, le roi d'Austrasie fut toujours malheureux, jusqu'à ce que, en 612, ayant été fait prisonnier, Brunehaut sa mère, et Thierry son frère, d'intelligence entre eux, le firent d'abord tonsurer, puis mettre à mort.

Après ce sanglant triomphe, Thierry, avec ses forces immenses, était sur le point d'écraser le faible roi de Neustrie, qui se préparait à ce choc avec plus de résolution que d'espoir, lorsque la dyssenterie saisit le prince fratricide, à Metz, et l'emporta en quelques jours. Clotaire, grâce aux intelli-

gences qu'il s'était ménagées dans le royaume de son rival, réunit bientôt sous sa puissance toute la Gaule et la Germanie occidentale. Il souilla sa fortune par des cruautés aussi atroces que celles que l'on a reprochées à son père et à sa mère; mais, dans sa conduite habituelle, il paraît s'être éloigné de leurs traces sanglantes. « C'était, disent les récits contemporains, un prince rempli de douceur, savant dans les belles-lettres, craignant Dieu, magnifique protecteur des Eglises et des prêtres, faisant l'aumône aux pauvres, bon pour tout le monde et rempli de piété. Seulement, il se livrait avec trop d'ardeur à la chasse, et accordait trop aux suggestions des femmes et des jeunes filles; ce dont il fut blâmé par ses leudes. » Aussi, est-ce à partir de son règne, que la race mérovingienne commence à descendre insensiblement du faîte de gloire et de puissance, où l'avaient élevée les triomphes de Clovis.

Clotaire se montra reconnaissant envers Bertrand de la fidélité que lui avait montrée cet évêque ; il écouta favorablement ses plaintes, et lui fit rendre son patrimoine et les biens de la cathédrale. Mais tel était le malheur des temps, que les usurpateurs de ces possessions, qui étaient des seigneurs francs ou gallo-romains, car les deux races rivalisaient d'ardeur pour le pillage, trouvèrent le moyen de ne pas faire la restitution entière, comme saint Bertrand le déplore en plus d'un endroit de son testament. A l'égard de quelques-uns de ces envahisseurs, l'autorité royale semble avoir fléchi, en n'ordonnant la restitution qu'après leur mort. Cependant, si nous jugeons de l'activité avec laquelle Bertrand poussa son action contre ces ennemis de l'Eglise, d'après les termes qu'il emploie en parlant d'eux dans son testament, on peut croire que le prélat ne manqua pas d'énergie.

Non seulement Clotaire ordonna de restituer à Bertrand et à son Eglise les biens qui leur appartenaient, mais il y ajouta encore de nombreuses et importantes donations. Déjà, après la première fuite de notre évêque, Frédégonde et son fils l'avaient gratifié de la ferme de *Bonalpha* (Bonelles), située au pays d'Etampes, près de la forêt d'Ivelines. Bertrand reçut

aussi de la même main la métairie de *Nimione*, près de Paris, avec des vignobles qui étaient à *Frontanitum*, près de *Plastarias* et de *Vinitores;* puis les domaines de *Crisciacum* (Crissé), au pays du Mans, de *Villa-Thedonis* (Thionville), au pays d'Etampes, de Talais, dans le pays de Bordeaux, d'autres encore dans le Bursay, dans le Maine, d'autres dans le pays de Gâtines, près du Loir (1); la ferme de Fontenay, près de Bullion, au pays d'Etampes, celle de *Bobane*, sur la rivière d'Ecolle, aujourd'hui Saint-Germain-sur-Ecolle (2); une maison dans la ville de Paris. En outre, Clotaire fit entrer notre évêque en partage avec les maires du palais Gondoland, Bradon et Marnebaire, pour des domaines situés dans le Berry, dans l'Albigeois, dans le pays de Cahors, dans celui d'Agen et dans la Bourgogne. Enfin, ce prince fit don à Bertrand de sommes d'argent si considérables, que celui-ci put acheter les domaines de Campugnan, Ludon, Coubeyrac et Cameyrac, dans le pays de Bordeaux et de Cahors.

Peu de temps après, Clotaire accorda à Bertrand un diplôme qui lui concédait le droit de donner, à perpétuité, au monastère de Saint-Pierre et de Saint-Paul, connu depuis sous le nom de la Couture, tout ce que cet évêque voudrait, tant des domaines qu'il tenait de sa famille, que de ceux dont l'avait gratifié la munificence royale.

Le saint prélat avait attaché beaucoup d'importance à obtenir ce diplôme; car il désirait doter richement ce monastère. Ce fut en effet la plus belle fondation qu'il fit pendant son épiscopat, et il mit toute son application à orner et à enrichir ce sanctuaire, après un avertissement qu'il reçut du Ciel. Un soir ce saint évêque s'était retiré dans une des tours construites sur les murs extérieurs de la ville, et qui se trouvait près de l'église cathédrale : il l'avait choisie comme un lieu paisible pour s'y livrer avec plus de liberté à l'oraison; il y passa en effet toute la nuit en prières. Sur le point du jour, l'Archange saint Michel lui apparut, lui désigna un lieu voisin connu

(1) Loir-et-Cher.
(2) Seine-et-Oise.

alors sous le nom de *Vivereus*, et lui dit que Dieu voulait y être servi et honoré. Ce lieu était situé au midi de la ville, à une petite distance de ses murs, et appartenait, dit-on, à l'église cathédrale. Bertrand s'empressa d'obéir à l'ordre du Ciel. Il fit aussitôt commencer les constructions d'une basilique, qui fut dédiée sous le patronage des saints Apôtres Pierre et Paul, et les bâtiments d'un cloître, qui, dès son origine, se montra environné d'une certaine splendeur. Ce monastère fut dès lors pour Bertrand un objet de prédilection; il le regardait, selon ses propres expressions, comme un rempart et une protection pour sa cité (1).

Non content d'assigner à cette nouvelle solitude des revenus considérables et capables d'en assurer l'existence, saint Bertrand intéressa encore à sa fondation les amis puissants qu'il avait dans l'Eglise et dans le siècle. On nomme parmi les bienfaiteurs du monastère la pieuse et illustre Egidie, qui s'était déjà signalée par ses largesses envers l'église cathédrale. Le roi Clotaire montra sa bienveillance envers l'abbaye de Saint-Pierre et de Saint-Paul en accordant le diplôme dont nous avons parlé. Saint Licinius d'Angers, que nous avons déjà fait connaître, signala son amour pour la vie mo-

(1) Saint Domnole, en fondant l'abbaye de Saint-Vincent, s'était servi d'expressions semblables à celles qu'emploie ici saint Bertrand. Il dit que cette maison qu'il construit pour des serviteurs de Dieu, est destinée à être comme un rempart à la cité, et que c'est dans cette vue d'utilité publique qu'il l'a construite. Ce sont presque les mêmes termes dont se sert l'empereur Justinien dans sa CXXXIII[e] Novelle : « Singularis vita hujusque contemplatio, res est sacra, et ex hoc evehens animas ad Deum; et non solum juvans eos qui ad hanc accedunt, sed etiam aliis omnibus pro ejus puritate et supplicatione ad Deum præbens inspectam utilitatem. Unde et priscis imperatoribus studii fuit, et a nobis non pauca sancita sunt de eorum honestate et ornatu.... Si enim illi puris manibus et nudis animabus pro republica supplicent Deo, manifestum quod et exercitus habebunt bene, et civitates bene disponentur. Deo quoque placato et propitio existente, quomodo non universa plena totius pacis et devotionis? Sed et terra nobis feret fructus, et mare quæ sua sunt dabit, illorum oratione propitiationem Dei ad omnem rempublicam deducente. Sed et ipsum commune schema hominum reverentius erit, et vivet melius, illorum erubescens perdurationem. »

nastique par la manière généreuse dont il concourut aussi à la dotation de la nouvelle abbaye; il lui donna à cet effet un fonds de terre et des vignobles que saint Bertrand rappelle dans son testament (1).

Ce fut principalement de ses propres biens que Bertrand dota ce monastère; mais il lui affecta aussi des biens qui appartenaient à l'église cathédrale, et cela, sur la demande pressante du clergé.

Bertrand soumit les habitants du nouveau cloître à la règle de saint Benoît, que l'on nommait dès lors la Règle de la vie monastique. Il les obligea à donner l'hospitalité à tous les pauvres, et à tous les étrangers qui la réclameraient; et il voulut que cette maison renfermât toujours un grand nombre de moines. Il ordonna que l'on tiendrait dans ce monastère un registre matriculaire pour le soulagement des indigents, si nombreux à cette époque.

Pour la dédicace de la basilique, saint Bertrand convoqua plusieurs évêques, afin de rendre cette solennité plus auguste. Il déposa dans le sanctuaire des reliques de saint Pierre et de saint Paul; enfin il rédigea la charte de fondation, qui désignait les revenus formant la dotation. Tous les évêques présents confirmèrent cet acte, et voulurent encore ajouter aux dons faits par le fondateur.

Quoique l'on ne puisse pas déterminer positivement l'année en laquelle cet évènement a eu lieu, il est certain que cette fondation a précédé la mort de saint Licinius, et par là

(1) Erat (Licinius) namque jugiter sollicitus in cunctis bonis actibus, præsertim in susceptione monachorum devotissimus invigilabat.... Dedit igitur prædictus sanctus Pontifex Bertigranno Cenomanensium episcopo quasdam reiculas, et vineas in adjutorium ad monasterium Apostolorum construendum, quod ipse tunc temporis, in honore divino et sanctorum Apostolorum, juxta prædictam Cenomanicam urbem, in territorio suæ sedis Ecclesiæ construere et ditare nitebatur: sicut in testamento, quod de præfato monasterio, memoratus Dominus Bertigrannus composuit, et propria manu, una cum aliorum bonorum virorum legali consensu etiam regie atque canonice corroboravit, hactenus habetur insertum. — *Acta Sanctorum, ad diem* XIII *februarii, Vita sancti Licinii, auctore coætaneo.*

même, qu'elle est antérieure à l'année 605 (1), et aux dernières guerres dont nous avons parlé, qui eurent une si grande influence sur la vie de saint Bertrand.

Plus de dix ans après, en 615, lorsque saint Bertrand fit son testament, il ajouta beaucoup au domaine de son monastère en lui attribuant les terres de Crissé (2), Thionville (3), *Colonica Talete*, peut-être Talais, dans le Bordelais, puis d'autres fermes dans le Bursay, dans le Gatinais, et des maisons que lui avait données Waruchaire, maire du palais de Bourgogne, en échange du domaine de Colombiers (4). La moitié des revenus de ces terres devait être employée pour le soulagement des pauvres, et l'autre moitié consacrée à entretenir le luminaire de la basilique; mais les moines devaient prendre d'abord ce qui était nécessaire pour leur subsistance, et celle des pauvres inscrits sur la matricule de leur monastère. Bertrand légua encore à l'abbaye les domaines de *Gaviacus*, *Colonica*, *Landolenœ*, *Ferrensis;* dans les lieux nommés *Cellis* et *Samarciago*, près de la ville du Mans, tout ce qui appartenait à Portithorengus que le saint évêque avait eu sous sa tutelle, tout ce que Ceta, Mancia et Guntha avaient possédé; les fermes de *Campus-Chunanus*, *Ludina*, *Comariacum*; le villier de *Piciniacum*, *Hilliacum*, une autre ferme nommée aussi *Colonica*, que Leodault avait donné à saint Bertrand pour les fondations qu'il faisait; les terres de *Methense* et de *Voligione*, celle de Fontenay, près de Bullion (5), un villier situé aux sources de la Vendée (6), des vignes qui allaient des anciennes arènes du Mans jusqu'au nouveau cloître; d'autres vignes, prés et terrains situés sur le chemin de Pontlieuo, et achetés de l'abbé Eolade; le Breuil acheté de l'abbé Leusus, des champs sur les bords de la Sarthe, la moitié de la cou-

(1) Nous suivons ici l'opinion de l'*Art de vérifier les dates*. Baillet recule la mort de ce saint prélat, à l'an 616; mais c'est une erreur évidente, comme le prouve le testament de saint Bertrand daté de l'an 615.

(2) Sarthe.

(3) Seine-et-Oise.

(4) Mayenne.

(5) Seine-et-Oise.

(6) Deux-Sèvres.

longe de *Valinolonnum*, l'autre moitié ayant été donnée par Egidie; les domaines de *Campaniacum* et d'Etival; la court ou métairie et les maisons tenues précédemment dans la ville du Mans par le prêtre Romolos, une maison que ce même prêtre avait fait construire sur les murs de la cité, et d'autres maisons encore dans la même ville; les domaines de *Conadacum*, *Colicas*, des vignobles dans le *Sabonarense* et autre part, avec les familles des colons et leurs maisons; des rentes sur *Talete*, *Crisciagum* et Cameyrac (1), pour les pauvres inscrits sur la matricule de la basilique; le domaine de *Vincentia* près de Plassac, au pays de Bordeaux, celui de Luir au même pays, le lieu de *Bræsetum* encore dans le même pays, avec les fabriques de poix, et les familles d'esclaves employées à leur exploitation (2); une somme d'argent considérable, un tiers des biens meubles du testateur, la moitié des chevaux; le domaine de *Comanicum* avec ses vignobles et ses bâtiments, celui des Fontaines sur les bords de la Sarthe, à Alonnes, donné à Bertrand par le seigneur Baudhegisèle et Sancia son épouse « dont le nom, dit le testament, devra être inscrit sur le Livre de vie, et proclamé dans la basilique; » la moitié de diverses fermes situées dans le Berry, dans l'Albigeois, dans le pays de Cahors et dans celui d'Agen; le domaine de *Nociogilus* pour le partager avec la cathédrale, celui de *Vocriamnum* en entier, celui de Nueil, dans le Poitou, sur les bords de la Loire, donné par Beatus; le lieu nommé *Luciacus;* enfin le domaine de *Kairacum*, y compris les édifices, les serfs, les vignes, les prés, les forêts et tous les droits qui en dépendent.

(1) Gironde.

(2) Saint Remi fait connaître, dans son testament, à quel usage on employait cette poix si souvent mentionnée dans les monuments de l'époque mérovingienne. C'était pour la préparation et l'entretien des vaisseaux destinés à contenir le vin, *Ad vascula vinaria componenda.* Le testament de saint Remi a beaucoup de rapport avec celui de saint Bertrand, et il est fort utile de les rapprocher l'un de l'autre. Voir sur ce monument, *Actes de la province ecclésiastique de Reims*, tom. I. — Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, tom. I — M. Prior Armand, *Histoire de saint Remi*, pag. 245.

Les largesses de Bertrand envers le nouveau monastère de Saint-Pierre et de Saint-Paul ne se bornèrent pas là; il lui donna en outre plusieurs domaines dont les revenus devaient être partagés avec la cathédrale. Parmi ces dons communs aux chanoines et aux moines de Saint-Pierre et de Saint-Paul, on remarque une maison au territoire de Bordeaux, dans laquelle ils pouvaient loger, lorsqu'ils allaient dans ce pays pour y acheter du poisson; ce qui suppose que ces voyages étaient assez fréquents. Saint Bertrand lègue aussi, par son testament, à l'abbé de ce monastère, auquel il donne le titre de seigneur, des chevaux et quelques autres objets, et il lui recommande d'avoir beaucoup de soin des pauvres, et des nombreuses familles d'esclaves employées dans les domaines dépendants de sa basilique.

En retour de tant de bienfaits, saint Bertrand réclame les prières de l'abbé et des moines, et demande que son nom soit inscrit dans le Livre de vie, c'est-à-dire, dans les diptyques où, dès l'origine des monastères, on inscrivit les noms des fondateurs et des autres bienfaiteurs, afin de réciter chaque jour des prières spéciales à leur intention.

Les moines se montrèrent long-temps dignes de l'affection paternelle que leur avait témoignée le saint évêque; ils édifièrent les peuples par leur charité envers tous les malheureux, par leur vie studieuse et occupée, et par le zèle avec lequel ils s'appliquaient à honorer Dieu (1).

(1) Le P. Papebrock, *de sancto Bertichramno*, num. 8, 9, 11, avance un sentiment singulier au sujet des premiers habitants du monastère fondé par saint Bertrand; il ne veut pas qu'ils aient été moines, mais chanoines, et la raison qu'il en donne, c'est le mot vague de *Canonici*, qui se trouve dans le testament du saint fondateur. Mais ce mot veut aussi bien dire des moines que des chanoines, comme le prouvent les exemples cités par les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, dans leur *Supplément au Glossaire* de Ducange, au mot *Canonicus*, et Dom Mabillon. (*Annales Ordinis sancti Benedicti*, tom. II, lib. XXIII, num. 38.) En outre, Adrien de Valois a prouvé, dans sa célèbre dissertation *de Basilicis*, que le mot *Basilica* signifie toujours, dans les monuments de l'antiquité, une église desservie par des moines. (Voir DD. Tassin et Toustain, *Nouveau Traité de Diplomatique*, tom. IV, pag. 569.) Enfin, car nous ne pouvons nous étendre davantage, la Vie de saint Licinius, dans le texte que nous

Après avoir rempli l'ordre que le Ciel lui avait transmis par le ministère du saint Archange, Bertrand voulut témoigner sa reconnaissance au céleste messager par l'érection d'un oratoire, en son honneur, dans le lieu où il lui était apparu. Il voulait, comme il le dit lui-même, que l'on vînt en ce sanctuaire adorer Dieu, à cause des merveilles qui y avaient été opérées, et qui l'avaient rendu vénérable à tout le monde. Déjà les fidèles instruits de l'apparition miraculeuse, dont Bertrand y avait été favorisé, le regardaient comme un lieu plein de bénédictions, et l'on voyait des religieux, et jusqu'à des évêques, y venir, comme à un saint pèlerinage. Pour assurer la décence du culte, et pour satisfaire à ce que demandait de lui la charité, notre grand évêque fit construire auprès un édifice destiné à recevoir principalement les évêques et les religieux.

La première pensée de Bertrand, en fondant cet oratoire et cet hospice, avait été d'en confier la direction à son abbaye, à laquelle il remettait presque toutes ses autres œuvres de charité; mais pendant le temps qu'il fut obligé de quitter son siége et de se réfugier auprès du roi Clotaire, comme nous l'avons raconté, les boulangeries de l'église cathédrale, qui étaient près d'elle, furent transportées dans les bâtiments de cet hospice, et le saint évêque, de retour sur son siége, ne crut pas devoir changer cette disposition. Il fit même établir en ce lieu tout ce qui était nécessaire pour la réception des dîmes en blé, vin, fromage, lard et autres substances, que le chapitre devait percevoir sur les biens qui lui appartenaient déjà, ou que Bertrand lui transmit par son testament, et pour la distribution régulière que l'on en faisait aux indigents. Bertrand ne parle de cet établissement qu'avec la plus touchante sollicitude, et de peur que dans la suite, sous un autre épiscopat, ces fondations ne vinssent à subir quelques diminutions, il prie, il conjure, il presse ses successeurs de rem-

avons cité plus haut, contredit formellement l'assertion du P. Papebrock, et cette Vie est d'un auteur contemporain, au jugement du P. Bollandus lui-même.

plir ses intentions envers les pauvres, et il leur rappelle qu'il a bien le droit d'en disposer ainsi, puisqu'il a si magnifiquement doté la maison de l'Eglise (1).

Saint Bertrand venait de pourvoir aux besoins des pauvres de la ville, par la création et la riche dotation de la matricule de saint Michel; il lui restait encore à soulager les besoins des étrangers. Déjà nous avons vu qu'il existait, près des tombeaux de nos premiers évêques, un hôpital pour la réception des pèlerins que la dévotion y attirait; saint Innocent en confia l'administration et le service à des moines. Saint Domnole augmenta les bâtiments et les revenus de cet établissement, afin qu'il pût recevoir un plus grand nombre de malheureux. Saint Bertrand lui assigna une dotation en chevaux, et de plus le lieu nommé *Lucianus* et la métairie de *Baucialum*, située sur le Loir, avec les serfs, et toutes les améliorations qui y avaient été faites.

A la même époque on voyait au couchant de la ville, le monastère de Saint-Pavin, qui offrait pareillement une hospitalité charitable à tous les genres de misères. Près des portes de la cité, qui correspondaient au nord et au levant, se trouvait le monastère de Saint-Vincent, où la règle de saint Benoît, adoptée dès le commencement, faisait un devoir aux religieux d'accueillir les étrangers et surtout les pauvres, parce que c'est principalement en eux que l'on reçoit la personne de Jésus-Christ (2). Enfin, le monastère de Saint-Pierre et de Saint-Paul, qui était assis au midi de la ville, se signalait par la même hospitalité, et son saint fondateur lui en avait fait une recommandation particulière. C'est ainsi que la

(1) Il est surprenant que les collecteurs des *Acta Sanctorum*, qui consacrent 120 pages à relater les différentes apparitions de l'Archange saint Michel, ne disent rien de celle qui donna occasion aux deux importantes fondations dont nous venons de parler; cet oubli est d'autant plus étonnant que, d'après les paroles mêmes de saint Bertrand, le culte de saint Michel devint dès lors célèbre dans l'Eglise du Mans, et que le testament du saint évêque se trouve imprimé et commenté par le Père Papebrock, au tome I du mois de juin, dans la même collection.

(2) *Regula S. P. Benedicti*, cap. LIII.



sollicitude des évêques avait enceint la cité comme d'un rempart de bienfaisance chrétienne.

Bertrand, néanmoins, voulut encore ajouter à tant de monuments de sa charité; il voulut qu'elle allât, pour ainsi dire, au-devant des misères et des souffrances, et il créa au midi de la ville, à Pontlieue, sur les bords de la rivière d'Huisne, et sur la voie la plus fréquentée de celles qui aboutissaient à la ville, un nouvel hospice. Comme il avait fait vœu pendant son exil d'élever un monastère et un hospice en l'honneur de saint Martin, s'il avait le bonheur de retourner à son Eglise, il exécuta sa promesse, et mit cette fondation sous le patronage de ce grand évêque. Il l'enrichit des domaines de *Logiagæ* (les Loges), *Nogintum* (Nogent-sur-Loir), *Novavilla* (Neuville-sur-Sarthe), *Antoniacum* (Antoigné-sur-Sarthe), *Monasteriolum* (Montreuil-sur-Sarthe), et d'un autre domaine à Pontlieue même; puis de certaines redevances à lever sur les fermes de *Talete*, *Crisciagus*, Cameyrac (1). Il voulut que cette fondation servît à plusieurs fins: on devait y recevoir, nourrir, loger, vêtir, et soulager en toutes manières les étrangers et les pèlerins. Il ordonna aussi que seize pauvres aveugles ou infirmes y fussent inscrits sur la matricule, pour recevoir chaque jour la nourriture suffisante; et comme la charité ne s'exerce jamais mieux que quand elle est accompagnée du dévouement religieux, Bertrand remit ce ministère et cet hospice entre les mains des moines de l'abbaye de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Il plaça la maison sous la dépendance de l'abbé de la Couture, chargeant ce prélat de veiller d'une manière particulière au soin des pauvres matriculaires de cette basilique, à la réception des étrangers et au maintien de l'office divin, qui devait s'y célébrer en la même manière que dans la basilique même de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Voulant prévenir les effets de l'esprit de cupidité qui se glissait quelquefois jusque dans le sanctuaire, le saint évêque recommande avec force que l'on ne porte jamais aucune atteinte aux dispositions qu'il a faites en faveur

(1) Gironde.

de cet établissement, et il menace des châtiments de Dieu et de la colère de saint-Martin, l'évêque son successeur qui se rendrait coupable d'un tel larcin, ainsi que l'abbé de Saint-Pierre et de Saint-Paul, s'il ne défendait pas convenablement les revenus des pauvres.

Afin de perpétuer le témoignage de sa reconnaissance envers saint Martin, Bertrand statua que la fête de ce grand confesseur serait célébrée tous les ans dans l'abbaye, avec une solennité plus qu'ordinaire. Ce jour-là l'évêque et tout le clergé de la ville devaient se rendre à la basilique, pour y célébrer tous ensemble les offices divins en l'honneur du saint patron, puis s'asseoir à un repas que l'abbé de Saint-Pierre et de Saint-Paul devait fournir sur les revenus assignés par le fondateur.

Les monuments ne nous ont pas appris si le généreux évêque ne fit point d'autres dons à la basilique de Saint-Martin de Pontlieue; mais dans son testament il témoigne un grand désir de pouvoir quelque jour en augmenter les revenus.

Bertrand fit élever à une distance rapprochée de la cité, entre le nord et le couchant, au-delà du cours de la Sarthe, une basilique en l'honneur de saint Germain, évêque de Paris. Il acquittait en cela une dette de reconnaissance; car il devait à cet illustre pontife non seulement une éducation distinguée, mais encore d'avoir été élevé lui-même à l'honneur du pontificat. Ce n'est pas que l'évêque de Paris eût été en mesure d'influer directement sur l'élévation de Bertrand au siége du Mans, puisque, comme nous l'avons dit, Germain était mort depuis plusieurs années lorsque notre prélat reçut l'onction épiscopale; mais Bertrand attribuait cette faveur aux prières de son ancien maître.

Par un sentiment plein de convenance, et d'ailleurs par une nécessité de l'époque, Bertrand fonda un monastère de religieux pour desservir ce sanctuaire, élevé en l'honneur d'un évêque qui avait pratiqué long-temps la vie du cloître, et qui avait toujours chéri et favorisé les moines. Pour y assurer la célébration du service divin à perpétuité, il donna aux habitants de ce monastère les domaines de *Charisacus* (Ché-

rizay) (1), de *Landolenœ*, de Grassac (2), et de *Manciacus*, puis l'exploitation agricole du Tronchet, des vignes à Sillé (3), d'autres vignes à Rouillon, et la moitié de plusieurs paturages situés au même lieu.

Bertrand ne borna pas là sa reconnaissance envers saint Germain. On conservait encore au Mans l'espoir de posséder les précieuses dépouilles de l'évêque de Paris, et le tombeau que saint Domnole lui avait fait préparer dans la basilique de Saint-Vincent et Saint-Laurent était toujours disposé pour le recevoir. Saint Bertrand donna à cette basilique la terre de *Bobane* (Saint-Germain-sur-Ecolle) (4), située dans le territoire d'Etampes, sur la rivière de *Cella*. Il mit pour condition à ce legs, que si le corps du saint confesseur restait dans la basilique de Sainte-Croix et de Saint-Vincent, à Paris, où on l'avait d'abord déposé, ou s'il était transféré autre part, ce domaine demeurât toujours la propriété du monastère enrichi des dépouilles sacrées du saint évêque. Bertrand demande seulement en retour que son nom soit inscrit dans le Livre de vie du monastère auquel reviendrait cette ferme de *Bobane* (5).

Le zèle de Bertrand, pour tant de pieuses et utiles fondations, ne l'empêchait pas de s'appliquer à réparer les blessures que le malheur des temps avait faites à la discipline.

(1) Sarthe.

(2) Charente.

(3) Sarthe.

(4) Seine-et-Oise.

(5) Dulaure, *Histoire de Paris*, (tom. I, pag. 209, 6e édit., article Saint-Germain-l'Auxerrois), prétend, d'après Jaillot (*Recherches critiques et historiques sur Paris*, tom. I, pag. 25), que tous les auteurs qui ont écrit avant eux sur l'histoire de la ville de Paris, sont tombés dans l'erreur relativement à l'origine de l'église appelée aujourd'hui Saint-Germain-l'Auxerrois, et ils s'appuient sur ce passage du testament de saint Bertrand : mais l'erreur est assurément de leur côté. D'abord ils se sont trompés en ne faisant pas attention qu'il y avait au Mans, aussi bien qu'à Paris, un monastère dédié à saint Vincent, que saint Germain devait être enterré dans celui du Mans, comme nous l'avons raconté sous l'épiscopat de saint Domnole, et qu'il le fut dans celui de Paris. En second lieu, il est évident par le contexte que saint Bertrand parle de la basilique

Sa piété, ses lumières, la faveur de Clotaire attirèrent à notre saint évêque une distinction signalée. A cette époque, le Siége Apostolique choisissait souvent pour Vicaire, dans les pays éloignés, comme était la Gaule, un évêque d'un mérite éminent. Plusieurs fois cette distinction fut accordée, non à des métropolitains, mais à de simples évêques, parce que, les translations étant extrêmement rares alors, le mérite supérieur ne se trouvait pas toujours sur les siéges les plus élevés. Les princes ambitionnèrent cette distinction pour les prélats qu'ils estimaient davantage. A l'époque où Bertrand gouvernait l'Eglise du Mans, on vit la reine Brunehaut solliciter saint Grégoire-le-Grand de l'accorder à Siagrius, évêque d'Autun; elle obtint l'objet de sa demande, et le grand homme à qui cet honneur fut déféré remplit dignement de si hautes fonctions; mais la mort, qui l'enleva bientôt après, l'empêcha de jouir long-temps de cette prérogative.

Plusieurs années après, Clotaire étant devenu seul maître de la Gaule, se mit en instance auprès de saint Grégoire, ou de son successeur Sabinien, afin d'obtenir le même honneur pour saint Bertrand. Selon l'usage, notre prélat dut aussi adresser une demande dans le même sens au Pontife, et lui envoyer un clerc de son Eglise, s'il ne faisait pas lui-même le voyage de Rome. Le Pape écouta favorablement ces de-

de Saint-Vincent du Mans, et non de celle de Saint-Vincent de Paris. En troisième lieu, si saint Bertrand eût voulu désigner la basilique de Saint-Vincent de Paris, il aurait dit Sainte-Croix et Saint-Vincent, selon l'usage de son temps. Enfin, les faits les mieux constatés prouvent que saint Germain n'a jamais reposé, après sa mort, dans la basilique de Saint-Germain-l'Auxerrois, mais bien dans celle qui est devenue si célèbre sous le nom de Saint-Germain-des-Prés. Ajoutons qu'il y a ici une faute de copiste, et que le clerc qui transcrivit, au XIII[e] siècle, le *Liber Pontificalis* de l'Eglise du Mans a commis, en cet endroit, une erreur dont on retrouve les analogues en divers passages du même livre : il a lu Hilperichus pour Hildebertus. Au reste, nous ne contestons pas que l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois n'ait eu d'abord pour patron saint Germain, évêque de Paris. — Voyez Dom Bouillart, *Histoire de l'Abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés;* DD. Félibien et Lobineau, *Histoire de la ville de Paris.* — Dom Mabillon, *Acta Sanctorum O. S. B. sæcul.* I, *Vita sancti Germani, auctore sancto Fortunato Pictaviensi.*



mandes, et envoya à Bertrand l'insigne de cette dignité, c'est-à-dire le Pallium. Cet ornement que le Saint-Siége a coutume d'accorder aujourd'hui à tous les métropolitains, et à un petit nombre d'autres évêques, s'obtenait plus difficilement au VIIe siècle.

Lorsqu'un évêque recevait l'insigne du Pallium et les fonctions de Vicaire du Saint-Siége, il commençait à tenir un rang plus élevé que les autres prélats; si son Eglise n'était pas métropolitaine, il devenait *protothrône* dans sa province, et quelquefois ce titre avec ses honneurs est resté attaché au siége lui-même. On peut croire que l'Église du Mans jouissait déjà de ce droit incontesté, puisque notre cité paraît la première après la métropole de la troisième Lyonnaise, dans toutes les *Notices de l'Empire*. Mais d'autres prérogatives toutes personnelles étaient attachées à ce Vicariat; elles étaient plus ou moins étendues selon la teneur des Lettres pontificales qui les conféraient, mais elles comprenaient toujours une inspection sur toutes les Églises du royaume, la charge de veiller au maintien de la discipline, et le droit de convoquer et de diriger les conciles des provinces ecclésiastiques (1).

L'histoire garde le silence sur ce que Bertrand fit en qualité de Vicaire du Siége Apostolique. Pendant les années qu'il exerça ces fonctions, il y eut plusieurs conciles dans la Gaule; mais les monuments anciens ne fournissent que des notions imparfaites sur ces assemblées, et on ne sait pas quel rôle y remplit notre grand évêque; aussi, pour ne point dépasser les données positives de l'histoire, nous n'entrerons dans aucun détail à cet égard.

Notre prélat averti par le grand nombre de ses années que la mort pouvait approcher de lui, se résolut à faire son testament. A cet effet, selon les lois du temps, il sollicita de Clotaire des lettres signées qui lui permissent de disposer de tous ses biens, tant de ceux qu'il tenait de la munificence royale, que de ceux qu'il avait reçus en héritage de sa famille, ou en-

(1) Voir la note 10e, à la fin du volume.

fin, de toute autre manière. Le roi l'autorisa à disposer de tous ses biens à perpétuité.

Bertrand assembla alors sept autres évêques ou chorévêques, et en leur présence, il dicta au notaire Ebbon ce testament célèbre qui commence en ces termes: « Au nom du Seigneur Jésus-Christ et du Saint-Esprit, le six des calendes d'avril, l'an trente-deuxième du règne du très glorieux seigneur le roi Clotaire (1), moi, Bertrand, pécheur et indigne évêque de la sainte Église du Mans, étant parfaitement sain de corps et d'esprit, mais craignant avec raison les suites de la fragilité humaine, j'ai dressé mon testament, et j'ai prié mon fils, le notaire Ebbon, de l'écrire sous ma dictée. Si, pour une cause quelconque, ce mien testament devenait invalide, soit pour le droit civil, soit pour le droit prétorial, ou par l'intervention de quelque loi nouvelle, je veux qu'il ait au moins la valeur de codicile *ab intestat*.

« Ainsi donc, lorsque j'aurai quitté la terre et payé ma dette à la nature, vous serez mes héritières, vous, très sainte Église du Mans, conjointement avec la sainte et vénérable basilique de Saint-Pierre et de Saint-Paul, Apôtres, que j'ai élevée par mes propres soins, en vue de la cité, pour la protéger et pour servir à l'utilité publique. Je vous constitue et déclare mes héritières.... »

(1) C'est-à-dire, le 27 mars 618. La date du testament de saint Bertrand varie selon les éditions qu'on en a faites; celle que l'on voit dans l'*Histoire des Evêques du Mans* par Le Corvaisier, porte le vingt-sept mars de la vingt-deuxième année de Clotaire; mais dans le manuscrit de la cathédrale, aujourd'hui à la bibliothèque publique du Mans, manuscrit suivi dans l'édition de Dom Mabillon et dans presque toutes les autres, on lit la trente-deuxième année de ce prince. Il semble que cette dernière leçon est la meilleure: car, 1° il est parlé dans ce testament d'Ageric de Tours, qui tint ce siége après Leoparius, c'est-à-dire, après l'an 610, auquel temps vivait ce dernier évêque, comme le prouvent les Actes de saint Colomban. 2° Saint Bertrand fait mention de saint Arnoul, évêque de Metz; or, saint Arnoul ne fut pas élevé à l'épiscopat avant l'an 610, qui fut la vingt-septième année de Clotaire. Voir Dom Rivet, *Histoire littéraire de la France*, tom. III, pag. 530. — Le P. Longueval, *Histoire de l'Eglise gallicane*, liv. IX, à l'an 616.



Par ces paroles, la sainte Église du Mans, Bertrand entend l'église cathédrale, ou plutôt le chapître qui la représentait. Il la constitue, comme l'on voit, son héritière conjointement avec la basilique de Saint-Pierre et de Saint-Paul; toutes les terres ou maisons qu'il lègue à l'une et à l'autre sont ensuite énumérées; il fait aussi quelques dons à différentes églises ou basiliques, et à plusieurs particuliers.

On a vu plus haut les domaines que le saint évêque affecta à la basilique de Saint-Pierre et de Saint-Paul; voici ceux dont il gratifia la cathédrale: *Bonalpha* (Bonelles) située au pays d'Etampes, près de la forêt d'Ivelines ; *Cultura* (Couture) au pays de Vendôme; *Oelonica*, située au pays de *Tricurinum; Fanum-Vicinoniæ* (temple de la Villaine, aujourd'hui Saint-Aubin-du-Cormier, au pays de Fougères); *Bructiagum; Wibriacum; Dolus* (Dolus) dans l'île d'Oléron ; *Morenacum* (Mornac) au pays de Saintes; *Grande-Fontana* (Grande-Fontaine); *Monciacum* (Moncé-en-Belin) au pays Cénoman; *Conedacum; Blacciagum* (Plassac-sous-Blaye) au pays de Bordeaux; *Redonatiogum* près de Bonalpha; *Marogilum* (Mareuil) au pays d'Angoulême; *Rufiniacum* (Rouffignac) au pays de Saintes; *Tauriacum*; *Luciniacum* et *Monte*; *Brea* (Brée) au pays Cénoman, et une autre terre située sur les bords de la Loire; *Sitriacum* (Etriac) au pays d'Angoulême ; *Blaciacus* (Plassac) au même pays; *Montiniacum* (Montignac) dans la même contrée; des terres et autres biens situés à Jublains, l'ancien chef-lieu des Diablintes.

Outre ces fermes données en entier à l'église cathédrale, Bertrand lui assigne encore d'autres terres et maisons, qu'elle doit posséder indivises avec la basilique de Saint-Pierre et de Saint-Paul; telle est une maison considérable située dans les murs de Paris. Cette maison renfermait des boutiques qui devaient être louées, et dont le revenu devait être appliqué à l'entretien du luminaire de la cathédrale et de la basilique de Saint-Pierre et de Saint-Paul. La même destination était affectée aux revenus provenants de différentes dépendances situées en dehors de la même ville. Quant aux objets de toute nature qui se trouveraient dans la maison située à Paris, à

la mort du testateur, ils devaient être partagés entre les deux établissements. Il lègue à son neveu Sigechelme une maison située sur les murs de la ville de Bordeaux, à condition qu'il y recevra et hébergera les gens que les chanoines de la cathédrale, et les moines de Saint-Pierre et de Saint-Paul envoyaient de temps en temps dans ce pays, pour y acheter du poisson. Tout l'argent que Bertrand pourra laisser à sa mort sera partagé entre la cathédrale et l'abbaye, afin de servir à l'ornement des deux sanctuaires. Les troupeaux de chevaux et d'autre bétail seront également partagés par les mêmes. Le domaine de *Nociogilum* (Nieuil-lès-Saintes) restera indivis, de même que quelques autres situés en Bourgogne, et dont les maires du palais Bradon et Marnehaire possédaient une partie.

Bertrand donne en entier à la cathédrale des vignes situées à *Ruillio* (Rouillon) près le Mans; d'autres à *Calimarcium* (Chaufour) voisines des premières; puis la petite ferme de *Satovera;* d'autres vignes données par l'évêque d'Angers, saint Licinius, situées près d'un vignoble nommé *Cariliacenses*, et d'autres encore que lui-même avait fait planter.

On remarque dans plusieurs passages de ce testament, que le motif de toutes ces largesses était, outre la dotation du clergé nombreux attaché à la cathédrale, l'entretien d'un grand nombre de pauvres matriculaires, ou inscrits sur les listes du chapître pour être secourus dans tous leurs besoins. Un autre motif que l'on peut pareillement reconnaître, parce qu'il est exprimé en plusieurs endroits, c'est le soin du culte, et en particulier du luminaire, non seulement dans l'église cathédrale, mais encore dans plusieurs basiliques. A cet effet, Bertrand assigne des domaines entiers à chacun de ces sanctuaires, afin que la lumière ne s'éteigne jamais ni dans l'église cathédrale, ni dans les basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul, de Saint-Martin de Pontlieue, et de Sainte-Croix.

Cette dernière basilique, ainsi que le monastère qui portait le même nom, étaient des fondations de Bertrand. Il les avait données à l'abbé et aux moines de la Couture. Ceux-ci, à une époque postérieure, y ajoutèrent un hôpital pour loger

les pèlerins qui ne pouvaient être reçus, à cause de leur grand nombre, dans l'abbaye même.

Saint Bertrand légua à chacun des clercs de l'église cathédrale, un cheval, outre ceux qu'il avait donnés au chapitre et aux moines de Saint-Pierre et de Saint-Paul; ce qui suppose qu'il en possédait un très grand nombre. L'Église de Paris, qui l'avait élevé, reçoit le domaine de *Nimione*, au pays de Paris, avec des vignes situées à *Frontanilum*.

L'Église de Metz, sous l'invocation de saint Etienne, reçoit les terres de *Vocriemnum*, de *Cresciacum* (Cressac), et de *Vallis* (La Vallée) au pays de Saintes. Il donne à la basilique de Saint-Médard, son patron spécial (1), le tiers du domaine de *Coulonge* (Coulonges) situé aussi au pays de Saintes (2).

Chaque année, Bertrand envoyait un tribut libre à la basilique de Saint-Martin à Tours, en souvenir du bonheur qu'il avait eu de recevoir la tonsure cléricale près du tombeau de cet illustre confesseur. Il veut qu'après sa mort cette retribution devienne perpétuelle, et il charge l'archidiacre de l'Église du Mans de remettre tous les ans entre les mains du métropolitain de Tours, pour la basilique de Saint-Martin, la somme de cent sous, fort considérable alors (3).

Cinquante sous d'or seront remis à l'évêque d'Angers pour l'abbaye de Saint-Aubin dans la même ville.

Aucune des basiliques ou sanctuaires monastiques de la

(1) Voir Ducange, verb. *Patrocinia Sanctorum*, et *Patronus*.

(2) Il est bien regrettable que saint Bertrand se soit exprimé en ce lieu avec tant de concision, et qu'il ne nous ait point appris si cette basilique de Saint-Médard à laquelle il fait un don, était l'abbaye de ce nom à Soissons, abbaye fort célèbre à cette époque, ou bien le petit monastère de Matovall, dans notre diocèse, qui dépendait de cette abbaye, comme nous l'avons dit plus haut.

(3) D'après la nouvelle évaluation donnée par M. Guérard, dans son *Mémoire sur le système monétaire des Francs, sous les deux premières races* (*Revue de la Numismatique française, numéros de novembre et de décembre* 1837), le sou d'or (*solidus*), dont la valeur réelle était de 9 fr. 28 c., équivalait à 99 fr. 53 c. de notre monnaie actuelle. — La loi ripuaire évalue le sou (tit. XXXVI) en objets de commerce. Le sou vaut la moitié d'un bœuf, une vache, etc.

ville du Mans ne fut oubliée par notre prélat : ainsi il recommande à l'archidiacre de donner vingt sous d'or à la basilique de Saint-Victorius, ainsi qu'un troupeau de chevaux qu'il a soin de désigner; pareille somme à la basilique de Saint-Vincent, où reposait le corps de saint Domnole (1), pour honorer le martyr et l'évêque; dix sous d'or à la basilique de Sainte-Marie; pareille somme à la basilique de Sainte-Croix; une somme égale à la basilique de Saint-Rigomer; à la basilique de Saint-Julien, évêque, un cheval, ou cinq sous d'or; à la basilique de Saint-Hilaire, cinq sous d'or; à la basilique de Saint-Etienne martyr, cinq sous d'or; aux oratoires de Saint-Martin, de Saint-Victorius et de Saint-Pierre dans l'intérieur des murs de la ville, cinq sous d'or ou des chevaux pour une somme équivalente. De plus, à toutes les matricules desservies par des colléges de chanoines ou par des moines dans la ville, et à celles qui sont attachées aux basiliques, l'archidiacre doit remettre cinq sous d'or. « Je veux et ordonne aussi, dit encore notre saint évêque, que vous donniez cinquante sous à tous nos clercs qui nous servent à l'église ; et, ce que je demande spécialement, c'est que dans les lieux que j'ai désignés, en faveur desquels j'ai légué quelque chose non dans une quantité convenable, mais autant qu'il était en mon pouvoir de le faire, les prêtres de ces mêmes lieux aient soin de faire écrire mon nom sur le Livre de vie, et de le réciter à toutes les fêtes (2). »

Bertrand fit aussi quelques dons à des particuliers. D'abord au roi Clotaire et à la reine Bertrude, il lègue neuf ou dix fermes d'une grande valeur; il accorde à son neveu Sigechelme, pour lequel il marque une tendresse particulière, plusieurs terres et revenus importants; à ses petits-neveux Thoring, Leuthranne, Sichranne, Sichelme et Berthelaique il fait des dons de valeur moindre. Plusieurs amis et serviteurs reçurent de la générosité de notre évêque des présents dignes de

(1) Ainsi, saint Domnole jouissait déjà d'un culte dans la basilique qu'il avait bâtie.

(2) Voyez D. Martene, *de Antiquis monachorum Ritibus*, col. 58. A.



lui. Un grand nombre d'esclaves obtinrent leur liberté, et, pour marque d'une plus tendre affection à leur égard, il les mit sous la protection de la basilique et de l'abbé de Saint-Pierre et de Saint-Paul.

Le saint évêque règle ensuite tout ce qui concerne sa sépulture. D'abord il établit que son corps sera déposé dans la basilique de Saint-Pierre et de Saint Paul; puis il se réserve de désigner, dans un codicile à part, les esclaves très nombreux qu'il destine à *desservir ses cendres* (1). Ils devaient, en considération de ce service, être affranchis ainsi que leurs descendants à perpétuité (2). « Je désire, dit-il en un autre endroit, que l'abbé chargé à l'avenir d'administrer les biens que j'ai donnés à la sainte basilique, se conduise dans la célébration de mes anniversaires, et dans la préparation du luminaire pour mon tombeau, de façon à engager d'autres personnes à enrichir les saints lieux de dons considérables. » Il conjure tous ses amis et ses serviteurs de se rendre chaque année au Mans, pour assister à son anniversaire, afin qu'on puisse dire: Cet homme est heureux d'avoir eu de si bons amis. Il ordonne à l'abbé de Saint-Pierre et Saint-Paul de les bien traiter ce jour-là.

Mais l'office d'ensevelir le corps et de le confier à la terre est réservé à l'évêque de Poitiers, Enoaldus. Enoaldus, ou Chaimoaldus, était le parent et le fils par adoption de Bertrand; ce grand évêque le fit élever dans l'école monastique de Saint-Pierre et Saint-Paul; puis il lui conféra la dignité d'archidiacre de l'Église du Mans; enfin il eut la consolation de le voir monter sur le siége de saint Hilaire (3).

(1) Cineribus meis deservire.

(2) D'après ce passage du testament de saint Bertrand, tous ces affranchis devenaient *homines ecclesiastici*, et devaient vivre sous la *mundeburde* de l'Eglise. — Voyez Naudet, *Mémoires de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, tom. VIII, pag. 590.

(3) On trouve le nom de ce prélat écrit de différentes manières : Chaimoaldus, Aimoaldus, Aumoaldus, Eunoaldus. — Papebrock, *de sancto Bertichramno*, num. 62. — Le Cointe, *Annales Ecclesiastici Francorum, ad annum* 615, num. 27. — Dom Mabillon, notes sur les *Gesta Episco-*

Bertrand lui recommande, avec l'autorité et l'affection d'un père, de se souvenir du cloître qui l'a élevé dans la science et dans la vertu; il le prie de venir après sa mort, avec les évêques de la province, l'ensevelir de ses propres mains; il lui assigne un don assez considérable, mais lui rappelle que sa plus grande récompense viendra du ciel.

Bertrand pensa aussi à son successeur sur le siége du Mans, et il lui fit un legs considérable. Il le prie de veiller à ce que les dispositions comprises dans son testament soient accomplies. L'abbé de Saint-Pierre et Saint-Paul et l'archidiacre de l'Église du Mans, lequel reçoit un legs particulier, sont chargés directement d'exécuter les volontés exprimées dans cet acte. Enfin Bertrand, après avoir fait les plus terribles imprécations contre ceux qui donneraient atteinte à son testament, prend quelques précautions contre les chicanes : « S'il y a, dit-il, quelques ratures ou quelques additions dans cet acte, c'est moi qui les ai faites, et j'ai eu soin qu'il fût signé, comme la loi l'ordonne, par sept personnes d'honneur, qui y ont apposé leurs sceaux. Aussitôt que ce testament aura été ouvert, je prie l'archidiacre de le faire insérer dans les actes publics (1). »

Tel est ce testament l'un des monuments les plus instructifs de l'histoire de l'Église des Francs, au commencement du VIIe siècle (2).

porum Genomanensium. — *Gallia Christiana nova*, tom. II, col. 1151. — *Histoire littéraire de la France*, tom. III, pag. 530. — Plusieurs écrivains ont conjecturé que ce Chaimoaldus avait été le premier abbé du monastère de Saint-Pierre de la Couture. Nous ne les avons pas suivis en cela, parce que la seule autorité que l'on puisse alléguer est le testament de saint Bertrand, et que nous n'y voyons pas la preuve positive de ce fait. — Briant, *Cenomania*. — *Essai historique sur l'abbaye de Solesmes*, pag. 5. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, pag. 186.

(1) Papebrock, *de sancto Bertichramno*, num. 72 et 73. — Cet auteur donne des explications très curieuses, qui font voir la conformité de ce testament avec les lois de l'empire. — Renouard, *Histoire du droit municipal*, tom. I, s'appuyant sur le testament de saint Bertrand, a prouvé l'existence des institutions municipales au Mans, au VIIe siècle.

(2) Pierre Renouard, dans son *Essai historique sur le Maine*, a avancé

Le prélat vécut encore long-temps après avoir rédigé cet acte, et quoique dans une vieillesse très avancée, il s'occupa sans relâche du bien spirituel et temporel de son Église. Ce fut dans ce temps qu'il fonda ou au moins augmenta beaucoup le monastère d'Etival (3).

A une petite distance de la ville du Mans, en s'éloignant du côté du couchant, on rencontrait, au commencement du VIIe siècle, une forêt fort épaisse et qui s'étendait jusque sur les bords de la rivière d'Erve et au-delà. C'était un des lieux les plus solitaires et les plus sauvages de toute la province, et même de l'empire des Francs. Bertrand obligé de s'enfuir devant les ennemis du roi Clotaire et les siens, s'était retiré, comme nous l'avons dit, pendant quelque temps dans cette solitude; il y trouva la sûreté et le repos et y construisit, dit-on, un oratoire. Quand la tranquillité eut été rendue à tout l'em-

que l'original du testament de saint Bertrand, écrit sur un rouleau de parchemin d'une longueur de 7 mètres sur 0, m. 50 c. de largeur, avait été conservé jusqu'à la révolution de 1790; c'est une erreur. Dès le XVIIe siècle, et même antérieurement, les Bénédictins de la Couture ne possédaient plus l'original de ce monument, ainsi que l'atteste le P. Papebrock.

(3) Stivale, Æstivale, Æstivallum; paroisse du grand doyenné de La Quinte du Mans; actuellement dans le canton de La Suze. — Il y a dans le diocèse un autre lieu nommé Etival, autrefois paroisse, aujourd'hui réuni à celle de Chemiré-en-Charnie; nous y verrons fonder une abbaye de filles de l'Ordre de Saint-Benoît, au XIIe siècle. On nomme le premier lieu Etival-lès-le-Mans, et le second Etival-en-Charnie. Dans son testament, saint Bertrand donne le domaine d'Etival à son abbaye de Saint-Pierre et de Saint-Paul, mais rien n'autorise à déterminer laquelle de ces deux métairies le saint évêque veut désigner. Il en est tout autrement pour le site du monastère que, selon les *Gestes des Évêques du Mans*, saint Bertrand fonda dans un lieu nommé Etival. Il s'agit ici du premier des lieux de ce nom; la tradition est constante à ce sujet. — On voit par ces explications combien Dom Briant s'est trompé quand il dit qu'il n'y avait pas alors de moines en ce lieu : 1° parce que saint Bertrand n'en parle point dans son testament; mais la fondation est postérieure à cet acte; 2° parce qu'il donne ce lieu à la Couture; mais il y avait deux fermes portant le même nom, et d'ailleurs il a pu fonder, dans une ferme appartenant à son abbaye de la Couture, un nouveau cloître; 3° parce qu'il n'en est point parlé autre part; mais les *Gestes de saint Bertrand* en parlent très positivement, et d'ailleurs les documents sont rares sur la plupart des monastères de ce temps.

pire des Francs, par le règne paisible de Clotaire II, le saint évêque construisit un monastère dans ce lieu sauvage, afin que ses habitants pussent recevoir les instructions de la foi et le secours des sacrements. L'histoire de ce monastère nous est d'ailleurs inconnue, comme celle d'un grand nombre d'autres de la même époque.

Tous les travaux de saint Bertrand ne l'empêchaient pas de s'appliquer encore à la culture des lettres; il entretenait un commerce épistolaire avec quelques uns des prélats les plus distingués de l'époque, tels que saint Licinius d'Angers, saint Arnulfe, évêque de Metz et l'un des partisans les plus dévoués de Clotaire, et enfin saint Venance Fortunat, évêque de Poitiers. Il adressait quelquefois à celui-ci, comme à l'homme le plus capable de les juger, les poëmes qu'il composait et que nous avons malheureusement perdus. Mais du moins nous possédons une des réponses de l'évêque de Poitiers; elle mérite d'être citée dans toute sa teneur, parce qu'elle fait connaître le jugement que le poëte italien portait sur les compositions du poëte franc. « La feuille que tu m'adressais m'a porté « des vers sublimes, et des paroles dignes d'un sage qui « chausse le cothurne. Pendant que je parcourais les lignes « retentissantes de tes vers écumants, j'ai cru livrer mes voi- « les à une mer agitée. Ton poëme roulait des flots orageux, « comme l'Océan quand il semble soulever les eaux de ses « sources, pour les jeter sur ses rivages. Je doute que Rome, « la ville vénérée, entende des chants si pompeux dans les « lectures qu'applaudit le forum de Trajan. Certes, si tu avais « récité de si nobles paroles en présence du Sénat, on eût mis « des tapis d'or sous tes pieds; tu verrais tes vers, portés par « la faveur du peuple, faire retentir les places et les carre- « fours et passer de ville en ville. Toutefois, Seigneur, j'ai « noté quelques endroits, où la nouveauté s'introduit furtive- « ment à la place de la règle antique. Dans un petit nombre de « vers, une syllabe de trop a rompu la mesure, et la muse « gémit de se sentir un pied boiteux (1). »

(1) Venantii Fortunati Opera, pars prima, lib. III, cap. XXIII.



Bertrand parvint à une extrême vieillesse, et mourut en paix la veille des calendes de juillet, vers l'an 623 (1).

Il fut inhumé par les évêques comprovinciaux, et par ses disciples dans sa chère basilique de Saint-Pierre et de Saint-Paul. La mémoire de ce grand évêque resta précieuse aux populations, qui continuèrent, pendant de longs siècles, à visiter son tombeau fécond en miracles jusqu'à ces derniers temps (2).

(1) Le 30 juin. L'Eglise du Mans honore sa mémoire le 3 de juillet. — Un manuscrit de la bibliothèque du Mans dit que saint Bertrand mourut à l'âge de quatre-vingt-dix ans accomplis, et tous les monuments s'accordent à lui attribuer une longue vie.

(2) On voyait, il n'y a pas encore long-temps, auprès de l'église abbatiale, aujourd'hui paroissiale, de la Couture, une fontaine qui portait le nom de notre saint évêque, et où les fidèles venaient puiser de l'eau pour s'en servir dans leurs maladies.

CHAPITRE VII.

(623 — 670.)

I.

ÉPISCOPAT DE SAINT HADOUIN. — (623 — 654.)

Saint Hadouin. — Premier concile de Reims. — Etudes cléricales dans le Maine. — Histoire d'Alanus. — Saint Longis et sainte Agneflette. — Fondation de l'abbaye d'Evron. — Testament de saint Hadouin. — Défenseur de l'Eglise. — Concile de Châlons-sur-Saône. — Le Maine ravagé par les guerres. — Saint Hadouin répare les monastères de la province. — Mort et sépulture de saint Hadouin.

Hadouin (1), successeur de saint Bertrand sur le siége du Mans, issu d'un sang illustre, appartenait en même temps, par son origine, à la race gauloise et à celle des Francs.

Sa vertu et ses talents, unis à sa haute naissance, le firent choisir pour gouverner notre Eglise après la mort de saint Bertrand. Clotaire II confirma volontiers cette élection, et Hadouin ne tarda pas à prendre possession de son siége, en sorte que la vacance ne fut pas longue.

Dix-huit ou vingt mois après son ordination, l'an 625, il se trouva au premier concile de Reims. Cette assemblée semble avoir été convoquée pour le maintien de la discipline dans

(1) Hadoin, Hadouin, Hardouin, Audoin, et en latin Hadouindus, Chadœnus, Caduindus, Hardouinus, Hadwinus, Clodænus.

les Églises des Gaules. Flodoard rapporte qu'il s'y trouva plus de quarante prélats, outre Sonnace, qui y présida en qualité d'évêque du lieu et de métropolitain. Les principaux, entre les autres, étaient sept métropolitains : Thierry de Lyon, saint Sindulphe de Vienne, saint Sulpice de Bourges, Modégisile de Tours, Senoc d'Eause, Modoald de Trèves, Richer de Sens; et enfin plusieurs évêques que l'Eglise honore comme saints, tels sont : saint Donat de Besançon, saint Cunibert de Cologne, saint Arnulfe de Metz, saint Pallade d'Auxerre, saint Magnobode ou Mainbœuf d'Angers, et notre saint Hadouin.

Ces évêques rédigèrent vingt-cinq canons ou règlements touchant la discipline, presque tous renouvelés des conciles précédents. Ils recommandent d'une manière particulière la recherche des hérétiques, afin de les ramener à la foi orthodoxe. Le décret qu'ils dressèrent sur les ordinations épiscopales aurait épargné à l'Eglise beaucoup de scandales, s'il eût été observé fidèlement. Il fut réglé que l'on n'ordonnerait point d'évêque qui ne fut natif du lieu et choisi par tout le peuple, du consentement des évêques comprovinciaux. C'est ainsi que l'Eglise réclamait, mais en vain, contre les envahissements de la puissance séculière, toujours avide d'étendre la main sur les droits du sanctuaire (1).

Dans son propre diocèse, Hadouin s'appliquait de toutes ses forces à faire fleurir la piété. Ayant reconnu que la science et l'étude doivent être l'apanage du clergé, notre évêque qui était docte lui-même, se montra jaloux de maintenir cette gloire dans son Eglise. Pour conserver à la postérité les grands exemples des vertus qui avaient brillé dans l'Eglise du Mans, il fit écrire par un clerc de son diocèse la vie de saint Domnole. Ce clerc avait vécu long-temps avec le saint personnage dont il retrace les actions, trop brièvement peut-être, mais avec onction. Il atteste que, sans les instances réitérées de saint Hadouin, il n'eût point entrepris ce travail. On

(1) Flodoard, *Historia Ecclesiæ Remensis*, lib. II, cap. V. — Sirmond, *Concilia Galliæ*, tom. I, pag. 479. — Dom Marlot, *Metropolis Remensis Historia*, lib. II, cap. XXXI.

peut croire que les miracles nombreux que saint Domnole opéra, pendant sa vie et après sa mort, lui attiraient dès-lors les hommages du troupeau qu'il avait gouverné; déjà, dans son testament, saint Bertrand lui attribue le titre de saint, et lègue un revenu notable, dans le but d'assurer des honneurs à son tombeau. Tels furent vraisemblablement les motifs qui engagèrent à recueillir les actions de l'illustre et saint prélat.

Il semblerait, par les nombreuses affinités qui existent entre cet écrit et la Vie de saint Pavin, contemporain de saint Domnole, et établi, par ce grand évêque, abbé d'un monastère aux portes de la cité, que ces deux ouvrages sont sortis de la même plume (1).

Les légendes et les vies des Saints étaient d'ailleurs le goût dominant de cette époque, qui fut le siècle des Saints; Hadouin, en s'appliquant à les recueillir, marchait dans une voie où d'autres chefs des Eglises gauloises se distinguaient également. On peut donc croire que c'est au zèle de notre évêque, qu'est due la conservation d'un grand nombre d'histoires des pieux personnages, qui ont rendu notre Eglise illustre entre toutes les autres.

A cette époque, de grandes vertus éclataient dans la contrée. Un homme, puissant par ses richesses, nommé Alanus (2), et qui habitait un domaine nommé *Doliacus* (Douillet), avait un fils unique. La mort de cet enfant, tué dans une partie de chasse, fut un coup terrible pour ses parents; mais ils trouvèrent dans leur foi les consolations dont ils avaient besoin. Ils résolurent d'offrir à Dieu tous leurs biens, et, pour connaître sa volonté à ce sujet, ils se mirent à visiter,

(1) *Acta Sanctorum, ad diem* VI *maii; Vita sancti Domnoli, auctore anonymo et suppari.* — Dom Mabillon, *Acta Sanctorum Ord. S. Benedicti, sæcul.* I, *Vita sancti Pavini.* — Dom Rivet, *Histoire littéraire de la France*, tom. III, pag. 548 et passim.

(2) Il est probable que cet homme portait ce nom, parce qu'il descendait de ces Alains qui, dans le cours du IVe et du Ve siècle, s'établirent dans la province du Maine, comme nous l'avons fait observer plus haut, d'après l'abbé Dubos.

en voyageant à pied, les sanctuaires que la présence de quelque corps saint rendait plus vénérables.

Après avoir prié au tombeau de saint Martin, ils se dirigèrent vers le Mans, pour y consulter les desseins de Dieu, dans l'Église-mère où les saints martyrs Gervais et Protais ne cessaient d'opérer de grands prodiges. Le bruit de leur arrivée les devança dans notre cité, et, lorsqu'ils approchaient, les serviteurs de Dieu qui desservaient la basilique et l'hospice de Saint-Martin de Pontlieue, sortirent au-devant d'eux et les reçurent dans leur maison au chant des psaumes et des prières de l'Eglise. Telle était en effet la coutume des monastères à cette époque : saint Benoît recommandant à ses disciples de ne voir dans la personne des étrangers qu'ils reçoivent que Jésus-Christ lui-même, avait introduit par ce principe de l'hospitalité au sein même de la violence et de l'ignorance des siècles grossiers du moyen-âge, un élément de douceur et de charité qui contribua beaucoup au progrès des mœurs chrétiennes (1).

Les pieux voyageurs passèrent la nuit en prière, et, pendant cette longue veille, ils ressentirent une forte inspiration de donner leurs biens à l'Eglise du Mans. Le lendemain, ils se hâtèrent de se rendre à l'église des saints Gervais et Protais, et l'évêque Hadouin, instruit de leur arrivée et de leurs intentions, leur fit la réception usitée à l'égard des pèlerins les plus illustres. Il alla au-devant d'eux, les conduisit successivement dans les différents sanctuaires de la ville, avec les prières et les cérémonies d'usage, et enfin, les introduisit dans l'église cathédrale. Alanus et son épouse se prosternèrent contre terre dans une prière fervente, puis ils déclarèrent hautement quel dessein les avait conduits; ils firent ensuite à l'Eglise du Mans, entre les mains de l'évêque, en présence du clergé et du peuple accouru pour jouir d'un spectacle si touchant, une donation complète de leur fortune, consistant en douze domaines dans le pays Cénoman : *Juliacus* (Juillé), *Lucdunus* (Loudon), *Ruiliacus* (Ruillé-en-Cham-

(1) *Regula sancti Benedicti*, cap. LIII.

pagne), *Ruppiacus* (les Roches), *Sabololium* (Sablé), *Guils* (Jupilles), *Cledæ* (Cellé), *Vernus* (Saint-Côme-de-Ver), *Vericius* (Viré), *Tanida* (Tannie), *Doliacus* (Douillet), et *Camariacus* (Chemeré-le-Roi). Ils donnèrent encore, par transmission, la ferme d'*Asinariæ* (Anières) et quelques autres terres moins importantes, dont les titres et les noms se trouvaient, au IXe siècle, dans les polyptiques ou Pouilles de l'Église du Mans.

Alanus et sa femme, après avoir transmis leurs biens à l'Eglise, résolurent de se donner eux-mêmes, et ils s'offrirent à Dieu, par les mains de l'évêque, pour consacrer le reste de leurs jours à son service, dans la maison de l'Eglise.

Saint Longis, ou plus exactement saint Lénogisile (1), vint, à la même époque, demeurer dans le diocèse du Mans. Il était Germain d'origine (2); né au sein d'une famille noble et riche, il s'échappa de son pays parce que ses parents, encore attachés au culte des idoles, voulaient le contraindre à partager leurs superstitions et à suivre la profession des armes (3).

Sa jeunesse s'était passée dans les camps, lorsqu'il se mit à rechercher des chrétiens pour être instruit dans la foi du vrai Dieu, qu'il ne connaissait qu'imparfaitement, n'ayant pas même encore reçu le baptême. Ce fut chez les Alvernes, et probablement dans quelque cloître, selon l'usage, qu'il obtint cette grâce, et, ensuite, il visita les sanctuaires les plus célèbres et les monastères les plus renommés. Son dessein était de s'arrêter dans quelque lieu solitaire, et d'y consacrer à Dieu le reste de ses jours. La Providence le conduisit d'abord à Rome, et ensuite il revint dans la Gaule, et jusque dans le Maine. Saint Hadouin l'exhorta beaucoup à rester dans son diocèse, et à choisir l'endroit qui lui agréerait da-

(1) Lénogisilus, Lonegilus, Launogisilus; dans la Vie française de saint Hadouin, par René Benoît, notre saint est appelé Lourgesile, mais son nom vulgaire, nom que porte encore le lieu où il habita, est Longis. On trouve encore Longison.

(2) Selon les bréviaires du diocèse, ses parents habitaient l'Helvétie ou la Suisse.

(3) *Acta Sanctorum, ad diem* XIII *januarii, Addenda; Vita sancti Lenogisili*, num. 2 et 3.



vantage. Le clergé et les habitants d'un village nommé alors *Busiacus*, et aujourd'hui Saint-Longis, au pays du Sonnois, le pressèrent de demeurer parmi eux, et il se rendit à leur désir.

On ajoute que le village de la Boisselière était du domaine de l'Eglise du Mans, et que saint Hadouin le donna à Longis, lui permettant d'y bâtir un monastère qui serait soumis à l'église cathédrale. Longis accepta, dit-on, ces conditions, souscrivit un acte pour constater cette soumission, et le fit confirmer par Clotaire II, par plusieurs évêques et plusieurs comtes. Hadouin ne se contenta pas de donner, en propriété, le village de la Boisselière au saint abbé; il y ajouta encore la ferme de Loudon et plusieurs autres, et il l'aida dans la construction de son monastère. Mais l'authenticité des pièces sur lesquelles reposent ces faits n'est pas entièrement démontrée. Un seul fait reste constant : c'est que saint Longis et ses successeurs jouirent en paix de la retraite que celui-ci avait bâtie (1).

Après avoir construit son monastère, notre saint partit de nouveau pour Rome. Son but, dans ce voyage, était d'obtenir, entre autres grâces spirituelles, des reliques pour sa basilique. Une nuit qu'il priait près du corps de saint Pierre, il eut révélation qu'il trouverait le lendemain matin une dent du saint Apôtre sur son tombeau. En effet, il trouva le jour suivant cette précieuse relique; il l'apporta à la Boisselière; saint Hadouin et une grande foule de peuple se rendirent au monastère, pour vénérer ce gage de la protection du Prince des Apôtres. A partir de ce jour, le concours des peuples à la basilique que Longis avait construite devint très grand (2).

En même temps que Longis s'occupait à conduire et à régler son monastère, il prenait soin d'instruire les populations voi-

(1) Dom Bouquet, *Rerum Gallicar. et Francic. scriptores*, tom. IV, pag. 626. — Les deux chartes dont il s'agit ici sont des années 625 et 627; la première est datée de Saône, et la seconde, que l'on donne comme un diplôme de Clotaire II, du palais de Compiègne.

(2) *Vita sancti Lenogisili*, num. 6.

sines. Sa réputation se répandit en peu de temps et lui attira de nouveaux disciples. Parmi ceux qui vinrent ainsi implorer les lumières du saint abbé, nul ne fut plus illustre que sainte Agneflette, vulgairement nommée sainte Noflette.

Cette sainte fille appartenait à des parents riches, et qui prétendaient lui faire épouser un jeune homme fort désireux d'obtenir sa main; mais elle avait voué, en secret, sa virginité à Dieu, et elle voulait demeurer fidèle à ses engagements. Pressée, cependant, par les instances de ses proches, et ne sachant plus comment résister à leurs désirs, elle s'enfuit de leur maison et se retira dans un bois. De là, elle fit avertir saint Longis de sa situation ; il encouragea sa généreuse résolution, et, comme elle n'avait point d'asile, il la reçut dans son monastère et lui donna le voile des vierges (1).

Il n'en fallait pas davantage pour exciter et armer la calomnie. Le jeune homme qui aspirait à avoir Agneflette pour épouse va trouver le roi Clotaire, et lui dénonce Longis comme un séducteur infâme, et Agneflette comme la complice de ses débauches. La simplicité avec laquelle ils avaient agi tous les deux donnait une certaine force à l'accusation; cependant, le roi, avant de prononcer une sentence, voulut entendre les accusés. Longis et Agneflette, mandés au palais, partirent aussitôt pour se présenter devant Clotaire. C'était au milieu des plus grandes rigueurs de l'hiver; le roi était à la chasse, et les deux voyageurs durent attendre longtemps son retour.

Pendant ce retard, Longis, brisé de fatigue et transi de froid, demanda à la vierge si elle ne pourrait pas lui procurer quelque soulagement. Aussitôt, pour lui obéir, elle court vers les boulangeries du palais, et demande qu'on lui donne un peu de feu. Le boulanger, voulant sans doute se moquer d'elle, lui dit, en lui présentant des charbons ardents : « Voici du feu, mais, puisque tu n'apportes rien pour le recevoir, tends ton manteau. » Agneflette obéit avec simplicité, et, chose merveilleuse ! elle reçut ces charbons ardents et les porta à Longis dans les plis de son manteau, sans que ce vêtement

(1) *Vita sancti Lenogisili*, num. 7.

en souffrît le moindre dommage. Le saint abbé, admirant en secret les merveilles de la divine Providence, usa de ses bienfaits, et, quand le froid qu'il ressentait fut soulagé, Agneflette reprit, dans son manteau, les charbons encore brûlants, et les reporta au four.

Ce fait devint bientôt la nouvelle du palais; Clotaire à son retour de la chasse l'entendit raconter par ceux qui en avaient été les témoins. C'était assez pour prouver l'innocence des deux accusés; aussi le roi reconnut hautement la sainteté de leur vie, et voulut leur témoigner par des effets l'estime et l'affection qu'il leur portait. Il fit au saint abbé des offres généreuses, que celui-ci refusa, par mépris pour les biens de la terre; il pria seulement le roi d'être le défenseur de son monastère. Clotaire reçut, avec plaisir, ce titre et cet office, et voulut, en outre, s'engager à fournir dix livres d'argent, chaque année, au cloître de Saint-Pierre de la Boisselière. Après cela nos deux saints quittèrent le palais et revinrent à leur monastère (1).

La présence de Longis au palais du roi y avait laissé des souvenirs. Dagobert, fils de Clotaire, étant tombé dangereusement malade, et les médecins ne sachant quel remède employer, le roi s'en remit avec confiance aux prières de l'abbé de la Boisselière. Il lui envoya un calice et une patène d'argent, le priant d'intercéder auprès de Dieu pour le salut de son fils. Le messager n'avait pas encore fait la moitié de la route que déjà le jeune prince était soulagé (2). Dagobert étant monté sur le trône après la mort de son père fit de nouveaux dons à l'abbé Longis, et son exemple fut suivi par les grands de son royaume; ce qui permit à l'homme de Dieu d'augmenter le nombre des moines qui vivaient sous sa conduite (3).

Pour sainte Agneflette, elle vécut encore de longues années sous le voile de virginité; mais enfin le temps de jouir de sa récompense étant venu, elle mourut dans un bourg du domaine

(1) *Vita sancti Lenogisili*, num. 8, 9.
(2) *Vita sancti Lenogisili*, num. 10.
(3) Breviarium Cenomanense 1748, ad diem 2 aprilis.

royal nommé *Vernus* (Vair, et depuis Saint-Cosme-de-Vair). Clovis II gouvernait alors le royaume des Francs (638). Saint Longis eut aussitôt connaissance de son heureux trépas; il se hâta de se rendre au lieu où étaient demeurées les précieuses dépouilles pour les transporter dans son monastère. Parvenu à la petite ville de *Mamertum* (Mamers), le corps saint parut tout à coup d'un tel poids, qu'aucune force n'était capable de l'enlever du lieu où il se trouvait; mais l'homme de Dieu pria longtemps, et enfin le corps d'Agneflette fut transporté dans le monastère où il reposa plusieurs siècles, environné de la vénération des peuples (1).

Longis parvint aussi à une extrême vieillesse, et, jusqu'au dernier moment de sa vie, il ne cessa de travailler à la gloire de Dieu. Il mourut, le quatre des calendes d'avril (2), vers l'an 653. Son corps fut enseveli dans la basilique de son monastère (3).

Ce saint abbé laissait après lui une mémoire vénérée, un grand nombre de disciples, qu'il avait convertis dans toute la contrée du Sonnois, où son zèle avait rencontré encore beaucoup d'idolâtres, enfin un monastère où brillèrent longtemps, sous le froc monastique, des vertus éminentes. Tels furent les exemples d'humilité, de dévouement, de charité, donnés par les religieux de cette abbaye, que les habitants des contrées voisines prirent l'habitude de nommer leur maison, l'abbaye de Saint-Pierre-des-Bons-hommes (4). Au siècle dernier elle était réduite à l'état d'un simple prieuré uni au monastère de Saint-Vincent du Mans.

Il se fit, à la même époque, une autre fondation monastique dans notre diocèse. Un pélerin, qui avait visité les lieux saints de la Palestine, rapportait avec lui une relique du lait de la sainte Vierge Mère de Dieu. Il arriva, tout brisé de fatigue, en un lieu nommé *Aurion*, aujourd'hui Evron.

(1) *Vita sancti Lenogisili*, num. 11.

(2) Le 29 mars. On trouve cependant sa fête marquée au 13 janvier et au 2 avril; c'est ce dernier jour que le diocèse du Mans la célèbre.

(3) *Vita sancti Lenogisili*, num. 12.

(4) Dom Mabillon, *Annales Ordinis S. Benedicti*, lib. XI, num. 50.

On dit que ce lieu dépendait d'une habitation voisine nommée alors *Rupiacus*, et plus tard Le Rocher, et dont nous avons déjà eu occasion de parler. Saint Thuribe y avait consacré une église, et saint Innocent avait destiné ce lieu pour la demeure des disciples de saint Benoît, qu'il envoya chercher au Mont-Cassin (1).

Le pélerin prit son repos sous un buisson d'aubépine, après avoir suspendu sa relique aux branches de l'arbuste, et bientôt il s'endormit. Mais quand il voulut continuer son voyage et emporter sa précieuse relique avec lui, il ne put la détacher de la branche qui la soutenait. Plusieurs habitants du voisinage furent témoins du prodige ; quelques uns coururent en donner avis à saint Hadouin. Le saint évêque se rendit aussitôt sur le théâtre du miracle, et reconnut que Dieu voulait que l'on construisit, en ce lieu même, une basilique et un monastère pour y honorer la sainte Vierge.

Le pieux dessein de notre évêque fut en un instant approuvé de tout le monde ; on s'empressa de construire une basilique et, tout auprès, une demeure pour des serviteurs de Dieu. Saint Hadouin dirigea les travaux de manière à ce que l'autel principal de l'église occupât la place même où se trouvait l'aubépine qui supportait la relique, et que le tronc de cet arbuste entrât dans la masse de l'autel. Le saint évêque détacha alors, avec facilité, la sainte relique et la déposa dans la nouvelle basilique. Il fit venir des moines des abbayes de Saint-Vincent, et de Saint-Pierre et Saint-Paul du Mans, et les établit dans ce cloître qu'il avait consacré à la Mère de Dieu, pour y faire le service divin, sous la règle de saint Benoît.

Le premier abbé du monastère se nommait Agobert; avant d'occuper cette prélature, il était à la tête d'une abbaye située à Douçai, près de Jublains, suivant une opinion commune, ou peut-être à Jublains même ; car plusieurs des monastères de ce temps, quoique fort nombreux et ayant une

(1) Dom Mabillon, *Annales Ordinis sancti Benedicti*, lib. v, num. 9; lib. xi, num. 51. — Faustus, *Vita sancti Mauri abbatis*.

existence relativement très-importante, n'ont laissé que peu ou point de souvenirs, par l'éloignement des temps et par suite des ravages des barbares, dont notre pays a été tant de fois victime (1).

Cet abbé aida très généreusement saint Hadouin dans la fondation du monastère, selon le témoignage que le prélat en rend lui-même dans le testament par lequel il lègue aux moines d'Evron des fonds considérables. Ces exemples furent imités; plusieurs nobles personnages du pays s'empressèrent de subvenir aux besoins du nouveau cloître et de ses habitants. Le pieux pélerin qui avait apporté la relique ne voulut point s'en séparer, et il continua, sous la coule bénédictine, à l'honorer, jour et nuit, par les devoirs de la psalmodie monastique.

L'évènement que nous venons de raconter, donna un nouvel accroissement à la dévotion des habitants du diocèse envers la Mère de Dieu ; elle s'est constamment manifestée dans ce sanctuaire honoré d'un dépôt si précieux. Plusieurs fois aussi la sainte Vierge a fait voir, par les prodiges les plus évidents et les mieux attestés, combien ce lieu lui est cher; nous aurons occasion, dans le cours de cette histoire, de signaler quelques uns de ces faits (2).

(1) Quelques uns, entre autres l'abbé Le Beuf, croient que le monastère gouverné par cet abbé (*Abbas Duriagensis*) était au lieu nommé aujourd'hui Douçai, qui n'est plus qu'un hameau de la paroisse de Jublains. — L'abbé Guyard de la Fosse, dans son *Histoire de la ville de Mayenne*, prétend que le *Monasterium sancti Martini in Diablentica* est le même que celui dont Agobert était abbé, et qu'il occupait l'emplacement de l'église paroissiale de Saint-Martin, au faubourg de Mayenne. En effet, au même lieu, il y avait autrefois un prieuré dont la fondation était extrêmement ancienne. On a cependant lieu de croire que le *Monasterium Duriagense* n'était point à Mayenne, mais plus près de Jublains.

(2) L'abbé Gérault, *Notice historique sur Evron, son Abbaye et ses Monuments.* — Les vitraux et les bas-reliefs sculptés sur les murailles de l'église abbatiale d'Evron retracent tout au long l'histoire que nous venons de raconter, d'après les *Gestes des Evêques du Mans*. La même histoire, avec ses circonstances, se trouve tout entière sur un des vitraux de la cathédrale du Mans, au bas-côté le plus voisin de l'ancien évêché, au pourtour du chœur. C'est un présent d'un abbé d'Evron, au XIII[e] siècle; cet abbé est lui-même représenté sur ce vitrail.

Le 8 des ides de février, l'an cinquième du règne de Clovis II, c'est-à-dire le 6 février de l'an 642, saint Hadouin dicta son testament au diacre et notaire Cadulphe. Il commence par établir l'église cathédrale son héritière ; charge le chapitre de faire exécuter ses volontés, et lui donne le domaine d'*Avesa* (Avoise), y compris les maisons, les édifices, les serfs, les vignes, les bois, les prairies et pacages, autant qu'il s'en trouve dans ce lieu, avec les colons.

Hadouin lègue ensuite à la basilique de Saint-Victorius, où il désirait être enterré, le domaine d'*Acerucus* (Cerans), avec les maisons, les vignes, les bois, les prairies et les pacages; il y joint aussi les serfs à l'exception de ceux dont il a ordonné l'affranchissement pour le repos de son âme. Il donne à la basilique de Saint-Pierre et de Saint-Paul, les fermes d'*Iscomodiacus* (Ecomoi), *Taudiniacus* (Toigné) et *Martiniacus* (Martigné); à la basilique de Saint-Vincent, la ferme de *Pratellus* (Pré-en-Pail); à la basilique de Notre-Dame-Sainte-Marie d'Evron, les domaines de *Jona* (Jeune), sur la paroisse de Sainte-Gemme-le-Robert, de *Mansio* (Mésangé); mais cette dernière ferme ne devra appartenir au monastère d'Evron que dans le cas où Chaddon, défenseur de l'Eglise, n'aurait point d'enfants, autrement elle reviendra à cette famille ; la terre de *Lastemariacus* (Vimarcé), *Poliacus* (Poillé), *Baudiaca* (Bais), *Driacus* (Brée), *Laniariacus* (Louverné), *Ausciacus* (Isé), *Auliacus* (Moulai), *Castra* (Châtres), *Commetæ* (Commer); la métairie d'*Apiacus* (Saint-Ulface), *Frigida-Fons* (Froidefont), et *Vernicella* (Verniette). Quelques unes de ces terres sont signalées par le testateur, comme possédant des maisons et des édifices de diverses natures, des terres labourables, des bois, des prairies, des pacages, des cours d'eaux, des vignes et des familles de serfs pour les faire valoir. Tels sont les dons magnifiques que saint Hadouin fait à son cher monastère de Notre-Dame d'Evron. Toute sa fortune fut ainsi donnée à l'Église-mère et aux monastères du diocèse. Il légua seulement pour sa vie à Bodilon, son parent, et qu'il appelle du nom de fils, la terre de *Fontanæ* (Fontaines) au pays de Sillé, et à Chaddon, défenseur de l'Église du

Mans les deux domaines de *Mansio* et de *Lastemariacus*, à condition qu'ils appartiendraient à la basilique de Sainte-Marie d'Evron, s'il venait à mourir sans enfants.

Dans cet acte, saint Hadouin semble avoir pris le testament de saint Bertrand pour modèle ; il se montre comme son prédécesseur fort instruit du droit civil et du droit prétorial, et il prend toutes les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de ses volontés (1).

Il nous fait connaître aussi, dans cette pièce, qu'il avait été obligé à des démarches pour recouvrer la ferme de *Baudiaca* (Bais), quoiqu'elle fût sa légitime propriété; mais, telle était la condition de ces temps de violence et d'arbitraire, que la propriété la plus légitime n'était pas toujours en sûreté.

Cette situation difficile nécessita, vers l'époque de saint Hadouin, la création de l'office des défenseurs. On voit par le testament de saint Hadouin que Chaddon exerçait alors cette charge dans l'Église du Mans, et le saint prélat reconnaît les services que ce personnage avait rendus. Quoique les fonctions qu'elle conférait ne fussent confiées, pour l'ordinaire, qu'à des clercs, ou même à des prêtres jouissant à ce titre de bénéfices ecclésiastiques, il semble, par les termes dont use l'évêque, que Chaddon n'appartenait point au clergé, ou du moins, aux degrés supérieurs de la hiérarchie, puisqu'il était marié. Au reste, il ne laissait pas d'être pourvu de bénéfices, et on est à même d'observer par ce fait comment les revenus ecclésiastiques passèrent insensiblement en des mains laïques. Un siècle plus tard, ces officiers, qui tenaient un des premiers rangs parmi ceux des Églises, étaient tous laïques et nommés par le prince (2).

On tint en 644 un concile à Châlons-sur-Saône, auquel furent convoqués tous les évêques de l'empire des Francs, soumis au sceptre de Clovis II ; c'est-à-dire des royaumes de

(1) Renouard, *Histoire du droit municipal*, tom. I, prouve, à l'aide du testament de saint Hadouin, et de celui de saint Bertrand, la persistance des institutions municipales au Mans, pendant le VII[e] siècle.

(2) Thomassin, *Discipline de l'Eglise*, part. I, liv. II, chap. 97.—*Glossaire* de Du Cange, *Defensor*.

Neustrie et de Bourgogne; il ne s'y trouva cependant que trente-neuf évêques; neuf autres furent représentés par des abbés. Du nombre de ces derniers était Hadouin, dont l'abbé Chagnoaldus tint la place. On ne connaît pas le nom du monastère que conduisait cet abbé ; mais il n'y a rien en cela de surprenant, puisque, à cette époque, il devait exister à peu près quarante abbayes bénédictines dans le diocèse, et que l'on ne sait les noms que d'un petit nombre. Dans ce concile, les Pères firent vingt canons, dont les plus remarquables sont le dixième et le seizième; le premier réclame en faveur de la liberté des élections épiscopales, et le dernier proscrit la simonie, qui faisait à cette époque tant de ravages dans les Églises des Gaules (1).

Il est remarquable que les évêques des Églises voisines de la nôtre n'étaient point non plus présents à cette assemblée : Latinus, métropolitain de Tours, était représenté par l'abbé Betto; Chaddo, archidiacre de Nantes, remplaçait son évêque Salappius; et Bertulfus, abbé de Saint-Melaine de Rennes, tenait la place de Duriotero, évêque de la même ville. Quant à l'évêque d'Angers, les Actes du concile se taisent entièrement sur son compte; les évêques du reste de la Bretagne ne devaient pas se trouver à cette assemblée, attendu que leur pays était indépendant de l'empire des Francs. Il est vraisemblable que l'absence de tant de prélats venait de l'état malheureux auquel les guerres avaient réduit leurs diocèses (2).

En effet, le territoire de notre province fut, pendant plusieurs années de suite, le théâtre des hostilités des Francs et

(1) Dom Mabillon, *Annales Ordinis S. Benedicti*, lib. XIII, num. 30.— Labbe, *Bibliotheca manuscriptorum*, tom. II, pag. 55. —Sirmond, *Concilia antiqua Galliæ*. — Le Cointe, *Annales Ecclesiastici Francorum, ad annum* 644, num. 2.

(2) Le P. Bollandus a cru que saint Hadouin ne s'était point trouvé au concile de Châlons-sur-Saône, par suite des infirmités de son âge; mais cette raison n'est pas valable à l'égard de tous ces évêques à la fois. — *Acta Sanctorum, Addenda ad diem* XX *januarii, de sancto Hadouindo*, num. 3.

des Bretons. Commencée en 632 cette guerre ne cessa qu'en 636. Durant tout ce temps, les courses que les Kimris, ou Bretons, sujets de Judicaël, firent sur les terres soumises à l'empire de Dagobert, furent continuelles et toujours suivies des maux ordinaires dans ces rencontres. Dagobert était alors occupé à réduire les Gascons; profitant de la circonstance, les Bretons firent de grands progrès. Non contents d'avoir chassé les troupes qu'il avait envoyées contre eux, ils pillèrent et rançonnèrent par représailles tout ce qu'ils trouvèrent jusqu'aux portes de la ville du Mans. Dagobert fit mettre en campagne une armée de six mille hommes, sous la conduite du comte de Chartres, pour courir sur eux. Budic, comte de Cornouailles, chef des Bretons, surprit les Francs dans une embuscade où il les avait attirés. La mêlée fut longue et sanglante; les Bretons remportèrent l'avantage, mais les pertes d'hommes furent très grandes des deux côtés. Le lieu où se livra cette bataille est situé entre le village de Saint-Pierre-sur-Erve et celui de Vaige.

Judicaël éprouva peu de temps après quelques revers; c'est ce qui rendit la réconciliation plus facile entre le roi des Francs et celui des Bretons. En effet, Dagobert, craignant sans doute les suites de cette guerre, profita de la circonstance favorable et lui proposa de faire la paix, par un ambassadeur qu'il lui envoya. Cet ambassadeur était Éloi, homme d'une sagesse consommée et qui, quelque temps après, fut fait évêque de Noyon. Il fit voir dans cette conjoncture délicate toute la prudence dont il était rempli, et détermina Judicaël à aller trouver Dagobert en sa résidence de Clichy (1) pour lui rendre hommage, et se reconnaître son tributaire pour le pays de Vannes. Ainsi, grâce aux vertus et aux qualités dont la Providence avait doué saint Eloi, fut terminée une guerre qui répandait sur le diocèse du Mans des maux sans nombre. Pour se faire une idée des malheurs que notre province éprouva pendant quatre années consécutives, il faut se rappeler que la plus grande partie de la race Kimrique

(1) Dom Morice dit Creil-sur-Oise.

était restée attachée au culte sanguinaire des Druides, qu'une haine particulière les animait contre les chrétiens et surtout contre les moines. Les Francs eux-mêmes, bien que soumis depuis longtemps à la loi de l'Evangile, n'étaient guère moins ardents à piller les églises et les monastères, chaque fois que la guerre réveillait en eux leur instinct barbare (1).

Hadouin signala à cette occasion tout le zèle dont il était animé. Il répara autant qu'il était en lui tant de ruines; mais il s'appliqua surtout à la restauration des monastères, et il a mérité pour ce fait les plus beaux éloges de la part des historiens.

Il est vraisemblable aussi que, sous le nom de monastères, les chroniques anciennes de notre Église entendent parler en même temps des cloîtres et des hôpitaux, puisque le plus grand nombre de ceux-ci étaient confiés à des moines. Or précisément dans les dernières années de la vie d'Hadouin une grande famine désola la Gaule (en 651), et bientôt on vit se joindre à ce fléau une maladie contagieuse dont les effets furent terribles. Dans ces circonstances le roi Clovis II, plusieurs évêques et de nombreux monastères répandirent d'abondantes aumônes, et c'est ce qui attira aux cloîtres de nouveaux priviléges (2).

Notre saint évêque mourut environ dix ans après la célébration du concile de Châlons-sur-Saône, le douzième jour avant les calendes de septembre, jour où sa mémoire est honorée dans l'Église du Mans. Il fut enterré, selon son désir, dans la basilique de Saint-Victorius (3). Lorsque saint Aldric,

(1) Dom d'Achery, *Spicilegium*, tom. v, pag. 156, *Vita sancti Eligii.* — Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, tom. I, pag. 23. — Le P. Albert-le-Grand, *Vies des Saints de la Bretagne-Armorique*, pag. 820. — L'abbé Gallet, *Mémoire sur l'établissement des Bretons dans l'Armorique*, chap. 6, num. 14, pag. 807.

(2) Le P. Longueval, *Histoire de l'Eglise gallicane*, liv. x, à l'année 653.

(3) Les *Gestes des Evêques du Mans* disent que son corps fut transporté par saint Aldric, en 836, de l'église du Pré à la cathédrale; mais il semble que le récit des *Actes de saint Aldric* doit être suivi de préférence, et c'est ce que nous avons fait.

250 ans environ après la mort de saint Hadouin, transféra dans la cathédrale les reliques de saint Julien, des saints évêques enterrés près de lui dans la basilique des Apôtres, et des autres saints prélats qui reposaient dans la basilique de Saint-Victorius, on découvrit le corps de saint Hadouin encore entier, frais et vermeil. Les ornements pontificaux dans lesquels on l'avait enseveli, suivant l'usage ancien, étaient encore entiers et sans corruption.

II.

ÉPISCOPAT DE SAINT BÉRAIRE Ier. — (654 — 670.)

Naissance de saint Béraire. — Priviléges accordés par Clotaire III à l'Église du Mans. — Saint Béraire lui procure les reliques de sainte Scholastique. — Fondation de l'abbaye de Sainte-Scholastique. — Fondation de l'abbaye de Tuffé. — Autres fondations monastiques. — Procès de saint Béraire avec l'abbaye de Saint-Denis. — Conciles. — Mort de saint Béraire. — Donations faites à l'Eglise du Mans. — Les saints Sérenic et Sérené. — Sainte Eugénie. — Sainte Sicildis. — Miracle de saint Magnobode en faveur de deux prisonniers manceaux.

Saint Béraire (1), successeur de saint Hadouin dans la chaire épiscopale du Mans, vit le jour dans l'Aquitaine. Ses parents, issus d'un côté de l'un des plus illustres chefs des bandes franques, et de l'autre côté d'une famille sénatoriale de l'ancienne Gaule, lui transmirent une origine qui lui donnait le droit d'aspirer à ce qu'il y a de plus grand. Elu pour gouverner l'Église du Mans, à une époque de paix pour le pays, il fit luire sur son troupeau des jours de prospérité.

Mais l'autorité que Béraire puisait dans ses vertus, la supériorité de ses lumières et sa haute naissance ne contribuèrent pas seules à donner à son épiscopat l'éclat dont il fut environné ; les circonstances ménagées par la Providence dans

(1) Berarius, et mieux Berecharius. Ce dernier nom lui est donné dans un diplôme authentique de Clotaire III. Notre prélat a signé lui-même de ce nom le privilége de l'abbaye de Sainte-Colombe de Sens, dont nous parlerons dans la suite.

les régions supérieures de la société servirent merveilleusement à atteindre ce but. On vit, en effet, vers le milieu du VIIe siècle, les descendants des anciens chefs des Francs prendre deux voies bien opposées ; les uns, en grand nombre, se consacrèrent à Dieu dans le clergé séculier ou dans la vie monastique ; les chaires épiscopales et abbatiales ne furent plus ordinairement remplies que par de grands noms ; les autres, au contraire, essayèrent de reprendre une partie de l'autorité que leurs pères avaient eue sur leurs anciens compagnons d'armes, et dont la puissance royale s'était peu à peu emparée. Ces déchirements, qui devaient amener la ruine de la race des Mérovingiens, agitaient également les palais d'Austrasie et de Neustrie, au moment où Béraire reçut le gouvernement de l'Église du Mans; mais, dans la Neustrie et la Bourgogne où la reine sainte Bathilde dominait, par la supériorité de son esprit, les conseils de Clovis II son époux, on voyait la royauté chercher un appui dans l'influence des évêques et des abbés. De là vint, pour cette époque, le nombre prodigieux des fondations monastiques et des priviléges accordés aux Églises.

Clovis II, que l'histoire connaît surtout par ses aumônes et par ses largesses envers les serviteurs de Dieu, ne tarda pas à descendre au tombeau ; mais l'autorité resta plus entière encore entre les mains de sainte Bathilde. Sur les dernières années de l'épiscopat de Béraire, il est vrai, Ebroïn s'empara du pouvoir; les seigneurs francs le lui disputèrent, et l'État fut dans une grande confusion ; mais rien n'annonce que notre pays ait pris une part très active à ces luttes d'autorité.

Béraire considérant les suites fâcheuses des rivalités qui s'élevaient trop souvent dans les cités, entre les évêques et les comtes établis par les rois pour rendre la justice, veiller à la sûreté du pays et même commander les armées, demanda au jeune Clotaire et à la reine Bathilde, que désormais ni comte ni duc ne pût jouir d'aucune autorité dans la ville et le pays du Mans, s'il n'était élu par les évêques, les abbés, le clergé et les principaux habitants. Ce privilége fut accordé, à la demande de Béraire, pour lui et pour ses successeurs.

Rien ne fait connaître positivement combien de temps l'Église du Mans put se maintenir en possession de cette prérogative ; on sait seulement que Childebert III accorda à Herlemond Ier, dans les premières années du VIIIe siècle, et sur la présentation de cet ancien diplôme, un nouvel acte semblable pour le confirmer (1). Ainsi, jusqu'à cette époque le clergé du Mans s'était maintenu dans l'exercice de ce droit; mais il est probable qu'il n'en jouit pas longtemps depuis; car dès-lors on voit commencer l'invasion des biens ecclésiastiques par les barons, les comtes et les autres seigneurs laïques sous la protection de Charles-Martel.

Ce fut aussi sous l'épiscopat de Béraire que l'Église du Mans reçut du roi un domaine magnifique nommé *Arduno* (Ardelay) au pays de Poitiers. Ce domaine fut désormais l'une des plus grandes ressources dont put jouir notre Église, tant par sa richesse et son importance, que par les immunités étendues dont les rois se plurent à l'enrichir (2).

La raison qui porta les princes Mérovingiens à faire ce don à l'Église du Mans fut la dévotion qu'ils avaient pour les saints martyrs Gervais et Protais, dont elle était le plus célèbre sanctuaire en deçà des monts.

Mais le Ciel se plut à enrichir à la même époque notre cité d'un nouveau sanctuaire non moins vénéré. Vers le commencement de son épiscopat, et durant une nuit passée dans de pieuses veilles, saint Béraire eut une vision dans laquelle on lui ordonna d'envoyer en Italie, au pays de Bénévent, sur le Mont-Cassin, des serviteurs de Dieu d'une sainteté de vie éprouvée, afin d'y découvrir et d'en rapporter les reliques de la vierge sainte Scholastique, sœur de saint Benoît. Depuis que le monastère fondé par le Patriarche des moines d'Occident avait été renversé par les Lombards, le corps de saint Benoît et celui de sa sœur étaient demeurés ensevelis et

(1) *Gesta Domni Herlemundi.* — *L'Art de vérifier les dates*, article *Comtes du Maine.* — Dom Mabillon, *Annales Ordinis S. Benedicti*, lib. XVIII, num. 61.

(2) *Gesta Domni Aigliberti*, et *Gesta Domni Herlemundi.*



cachés sous les ruines. Béraire, se hâtant d'obéir à l'ordre du Ciel, fit choix de quelques moines vertueux, leur donna les instructions nécessaires, et ils se mirent en route pour l'Italie.

Pendant ce temps-là, Béraire construisait un monastère pour des vierges, afin d'y déposer les reliques précieuses qu'il attendait. Ce monastère était sous les remparts de la ville, entre le midi et le couchant. La puissance dont jouissaient les évêques à cette époque, et en particulier les évêques du Mans, permit à notre saint prélat de donner une grande existence à cet établissement. L'église fut dédiée sous le nom de Sainte-Scholastique, et il y eut jusqu'à cinquante religieuses dans le monastère, dès son origine. Il était soumis à la règle de saint Benoît, comme presque tous ceux des Gaules à la même époque.

Les envoyés de Béraire, dès les premiers jours de leur voyage, allèrent demander l'hospitalité au monastère de Fleury, jeune et florissante abbaye, fondée par le bienheureux Leodebodus, au territoire d'Orléans, et gouvernée alors par l'abbé saint Mommole. On les reçut avec tout l'empressement de la charité, et quand on eut appris le but et le sujet de leur voyage, l'âme des moines de Fleury fut doublement réjouie. Or, il y avait quelques jours que l'abbé de ce monastère s'appliquant, suivant les recommandations de la règle bénédictine, à de saintes lectures, avait rencontré dans les Dialogues de saint Grégoire-le-Grand, le récit de la dévastation du Mont-Cassin par les Lombards. Le sort funeste de cet illustre monastère toucha vivement le saint abbé, il demeura comme inconsolable, surtout en songeant que sous ces ruines restaient enfouis et sans honneurs les restes précieux de son bienheureux Patriarche. Il conçut la pensée de retirer un si grand trésor et de le transporter dans son monastère. Aigulfe fut celui de tous les religieux de cette abbaye qui parut à Mommole le plus propre à remplir cette mission. Ce moine, né à Blois, habitait depuis plusieurs années les cloîtres de Fleury, et il brillait au milieu de ses nombreux frères par l'éclat des vertus, qui lui méritèrent plus tard la

couronne du martyre. Déjà tout était prêt à Fleury pour le voyage d'Aigulfe et du compagnon que Mommole lui avait assigné : ils allaient partir pour l'Italie, quand les envoyés de saint Béraire arrivèrent. Ce fut une grande fête pour les uns et pour les autres, et ils se réunirent pour faire route ensemble.

Les pèlerins dirigèrent d'abord leurs pas vers Rome. Après avoir visité la ville sainte, ils se hâtèrent de se rendre au Mont-Cassin. Mais, comment reconnaître sur cette montagne couverte de décombres, le lieu précis où reposaient les corps saints? Aigulfe considère attentivement les lieux, et ses compagnons font la même chose; nulle trace, nul signe ne peut leur indiquer le trésor qu'ils recherchent. Ils ont recours à la prière, et un vieillard vénérable se montrant au chef de la pieuse troupe lui dit de fouiller sous les ruines au lieu où il verrait une colonne de feu descendre du ciel. Bientôt cette lumière apparaît; Aigulfe se hâte de creuser la terre avec ses compagnons, et après d'assez longs travaux, les saintes reliques qu'ils cherchaient s'offrent à leurs yeux. Ils déposent leur trésor dans les coffres qu'ils avaient préparés, et mettent toute leur diligence à disposer le départ.

On dit qu'au même moment où ces choses se passaient au Mont-Cassin, le pape saint Martin eut connaissance de l'enlèvement des corps saints par des moines francs, et que, craignant de voir l'Italie frustrée d'un aussi riche dépôt, il envoya des hommes armés, pour arrêter Aigulfe et ses compagnons, et leur ravir leur conquête. Mais ce fut en vain, une nuée obscure couvrit les moines de Fleury et du Mans, et les déroba à la vue de ceux qui les poursuivaient (1).

A peine nos pieux voyageurs chargés des dépouilles de leur Père étaient-ils arrivés sur le territoire d'Orléans, qu'un éclatant miracle annonça à toute la contrée quel puissant patronage lui était réservé. Au village de *Bonodius* (Bonay), un aveugle de naissance recouvra la vue, et un boiteux fut guéri

(1) Adrevaldus, *Historia translationis sancti Benedicti*, num. 8.

à la seule approche des reliques. A *Villa-Nova* (Ville-Neuve), qui est proche du monastère de Fleury, un autre aveugle recouvra aussi la vue. Bientôt des chœurs de moines venus de tous les monastères voisins, et une multitude immense de peuple accoururent au-devant des saintes reliques, et les transportèrent, avec la plus vive allégresse, dans la basilique de l'abbaye (1).

Les moines manceaux réclamèrent, comme il était juste, les restes de sainte Scholastique ; ceux de Fleury résistèrent quelque temps ; ils finirent cependant par se rendre. Mais il s'agissait de distinguer les ossements des deux saints, qui avaient été confondus ensemble pendant le voyage. On convint d'abord de mettre d'un côté les ossements qui semblaient les plus forts et les plus grands, et de l'autre ceux qui paraissaient plus faibles et plus petits. Toute inquiétude, cependant, n'était pas encore bannie des esprits; la nuit se passa dans la prière, et à demander à Dieu de manifester plus clairement la vérité. Or, il arriva que le matin les habitants de Fleury portaient en terre les corps de deux jeunes enfants de sexe différent; quelqu'un eut la pensée de profiter de cette circonstance pour résoudre le doute; on proposa donc d'approcher le corps du petit garçon des ossements qui semblaient être ceux de saint Benoît, et celui de la petite fille des ossements que l'on croyait être ceux de sainte Scholastique. Cette idée reçut l'approbation universelle, et la résurrection des deux enfants combla de joie l'assemblée, en même temps qu'elle résolvait avec certitude l'inquiétude qui restait encore dans les esprits (2).

(1) Quelques auteurs prétendent que les reliques de saint Benoît et de sainte Scholastique arrivèrent à Fleury le 5 des ides de juillet de l'an 660. Dom Mabillon n'est pas aussi affirmatif, et croit que cet évènement se rapporte plutôt à l'an 655 ou 653. Nous ne nous chargeons pas de décider entre ces deux sentiments; ce qu'il y a de certain, c'est que cette translation arriva avant la mort de Clovis II; mais les chronologistes sont partagés sur la date de cette mort. Les uns, avec Adrien de Valois et le P. Boucher, la placent en 655, et les autres la reculent, avec le P. Labbe et le P. Henschenius, jusqu'à l'an 644.

(2) Dom Mabillon, *Acta Sanctorum O. S. B. sæcul.* II. — Adrevaldus,

Après cette reconnaissance miraculeuse, les envoyés du Mans se remirent en voyage; à leur approche de la ville, tout le clergé et le peuple, Béraire en tête, accoururent au-devant de ce gage souhaité de la protection divine; chacun s'empressait auprès de la châsse, et sollicitait l'honneur de la porter. On déploya, pour la réception de cette nouvelle patronne, de cette seconde mère de la cité, tout l'appareil du plus beau triomphe; les croix, les bannières, l'encens et les flambeaux en grand nombre entouraient les restes sacrés, et l'on entendit continuellement le chant des hymnes, des psaumes et des antiennes, jusqu'au moment où le saint évêque déposa le sacré dépôt derrière l'autel de la basilique qu'il avait déjà consacrée (1).

Historia translationis corporis sancti Benedicti et sanctæ Scholasticæ in Galliam, pag. 253. — Idem, *Annales Ordinis S. Benedicti*, lib. XIV, num. 29. — Labbe, *Bibliotheca manuscriptorum*, tom. II, pag. 55–192–716. — Guyon, *Histoire de l'Eglise d'Orléans*, tom. I, pag. 160 — On voit encore aujourd'hui, dans l'antique église abbatiale, aujourd'hui paroissiale, de Saint-Benoît-sur-Loire, un bas-relief qui représente la translation des reliques de saint Benoît et de sainte Scholastique. Il est dans un cartouche oblong du portail du nord, et renferme trois scènes différentes réunies et sans division : la première à gauche représente le tombeau de saint Benoît, au Mont-Cassin ; on remarque cinq moines occupés à retirer de ce tombeau les reliques du saint Patriarche. Ainsi, d'après la tradition du monastère de Fleury, saint Aigulfe n'avait avec lui qu'un seul compagnon de son monastère ; les députés de saint Béraire étaient au nombre de trois, et l'un des trois mourut pendant le retour. L'autre scène offre deux châsses portées par des religieux; on aperçoit, sous la première, le petit garçon, et sous la seconde, la petite fille qui furent ressuscités par la vertu des saintes reliques. Le reste du bas-relief rappelle une autre translation des restes de saint Benoît. Cette seconde translation, presque aussi fameuse que la première, par l'éclat des miracles, eut lieu à l'époque où les Normands ravagèrent le pays; elle est célébrée tous les ans dans l'Ordre de Saint-Benoît, en France, sous le nom d'*Illation*, le 4 décembre. Ce bas-relief paraît appartenir au VIIIe siècle, et pourrait être plus ancien que certaines autres parties du portail qu'il décore. — Voyez Marchand, *Souvenirs historiques sur l'ancienne abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire*.

(1) Cette translation a été énergiquement contestée par les écrivains italiens, et par ceux du Mont-Cassin en particulier. Néanmoins, le premier qui la rapporte est le savant Paul Diacre, moine du Mont-Cassin, au

Le peuple du Mans, témoin des miracles chaque jour renouvelés dans la basilique de sainte Scholastique, prit cette sainte vierge pour sa protectrice et l'honora d'un culte spécial. On célébrait chaque année, le onze de juillet, jour auquel les reliques furent reçues au Mans, la mémoire de cet évènement, par une procession très solennelle et générale de toute la ville. Cette procession n'a cessé qu'avec les troubles religieux de la fin du dernier siècle, et n'a pas été rétablie depuis. La dévotion des Manceaux envers la sœur du grand Patriarche les a portés, dans tous les temps, à recourir à elle pour les besoins publics et privés, et leur confiance a été le plus souvent récompensée. Au IXe siècle, Adrevalde et le compilateur des *Gestes des Évêques du Mans* célébraient les prodiges opérés par sainte Scholastique, et nous aurons occasion, dans la suite de cette histoire, de signaler plusieurs miracles postérieurs à ceux dont parlent ces écrivains.

La translation des reliques de sainte Scholastique dans la ville du Mans fut un grand évènement pour toutes les Églises de la Gaule; elle contribua puissamment à raviver l'esprit monastique. La règle que saint Césaire d'Arles avait écrite pour les vierges était suivie jusqu'alors dans un grand nombre de monastères de filles; elle fut presque partout remplacée par celle de saint Benoît; et toutes les provinces de la Gaule virent une nouvelle germination de monastères, comme s'exprime un ancien auteur, et des essaims de religieuses commencèrent à porter partout la gloire et les lois de l'oracle du Mont-Cassin (1). En s'enrôlant sous une discipline incontestablement supérieure, ces légions de vierges contribuèrent beaucoup à enraciner de plus en plus les grandes fondations monastiques dans le cœur des peuples; un tel résultat fut dû, en grande partie, à l'éclat que répandit la

VIIIe siècle, et les calendriers liturgiques des Eglises d'Italie, jusqu'au XIe siècle, portent au 11 juillet la fête de cette translation, que les Bénédictins espagnols, anglais et allemands, n'ont jamais discontinué de célébrer, aussi bien que leurs confrères de France.

(1) Dom Mabillon, *Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti*, *sæcul.* II, *Vita sanctæ Salabergæ*.

translation des corps de saint Benoît et de sainte Scholastique dans notre patrie.

Il était juste que le Maine ne restât pas en retard dans ce mouvement général; nos pères firent voir qu'ils étaient dignes de posséder la dépouille mortelle de l'illustre vierge.

Une dame fort riche nommée Lopa, veuve d'un homme puissant nommé Eiregnius, touchée du zèle que Béraire mettait à élever son monastère de Sainte-Scholastique, voulut l'imiter en fondant aussi une retraite pour des religieuses. Elle possédait un domaine sur les bords de la rivière de l'Huisne, du côté du Sonnois, nommé *Thusfiacus* (Tuffé), et elle le destina pour cette fondation. On construisit d'abord une église qui fut dédiée à la sainte Vierge, et un cloître spacieux où l'on vit bientôt se réunir des servantes de Dieu, en grand nombre, pour y vivre sous la règle de saint Benoît. Les premières religieuses qui vinrent peupler cette solitude étaient tirées du monastère de Sainte-Marie, près des murs de la ville du Mans, et fondé, comme nous l'avons dit, par sainte Ténestine, sous l'épiscopat de saint Innocent. Ce monastère avait alors pour abbesse, Ada ou Adrechilde; car on lui donne ces deux noms. Cette noble vierge était parente de saint Béraire. On ne sait pas si la règle de saint Césaire était encore observée dans ce monastère, au moment où Adrechilde en prit la conduite; mais il est certain, qu'à partir de cette époque, ce fut la règle de saint Benoît que l'on suivit dans cette nombreuse et florissante communauté.

Non contente d'avoir donné sa fortune à Dieu, la pieuse Lopa voulut aussi lui consacrer entièrement les jours de sa viduité, et Béraire la mit à la tête du nouveau monastère. Sous la conduite de cette abbesse, la vertu fleurit dans cette sainte solitude; aussi vit-on bientôt jusqu'à cent vierges venir s'y consacrer sous la coule bénédictine. Le Ciel favorisa beaucoup cette nouvelle maison, et les chroniques anciennes disent que l'on vit dans la basilique de la Mère de Dieu éclater plus d'un prodige.

Lopa pour assurer l'existence de son monastère lui donna

tous ses biens, et obtint du roi Clovis II, un diplôme qui fut signé d'un grand nombre d'évêques, d'abbés, de comtes, et de nobles personnages. De son côté, Béraire assura à l'abbaye plusieurs domaines et divers revenus, dans le but de subvenir aux frais du culte dans la basilique de la Mère de Dieu, à la subsistance des religieuses, et aux besoins des pauvres, des pélerins et des voyageurs qui y étaient reçus.

Près de l'enceinte de l'abbaye, était un petit monastère d'hommes, habité par quelques religieux dont plusieurs étaient prêtres, afin de desservir la basilique, administrer les sacrements aux servantes de Dieu, et leur offrir les secours dont elles pouvaient avoir besoin. Il est probable que par ces expressions, les chroniqueurs anciens ont voulu faire connaître que les religieuses de Tuffé furent, dès leur origine, soumises à une clôture régulière (1).

On rapporte généralement à la même époque la fondation de deux autres établissements religieux dans la ville du Mans. Le premier, dont l'existence modeste nous est à peine connue, était un monastère de religieux voisin de l'abbaye de Sainte-Scholastique. Il était situé un peu plus haut, proche les murs de la cité, et vis-à-vis la rue actuelle de Saint-Flaceau. Le second plus haut encore, vers l'orient, n'était qu'un petit hospice où demeuraient des filles dévotes, dont l'occupation était de prier Dieu et de blanchir le linge qui servait aux autels. Après la destruction de leur maison, à l'époque des ravages des Normands, vers l'an 873, elles se retirèrent dans un lieu qu'elles ont occupé jusqu'aux troubles religieux qui marquèrent la fin du XVIIIe siècle, et que l'on appelait de leur nom les Filles-Dieu.

Tous ces établissements et plusieurs autres dont les historiens n'ont pas conservé les noms contribuèrent efficacement à contre-balancer les maux que la violence et la férocité des mœurs faisaient peser surtout sur les habitants des campagnes ; ils subsistèrent pour la plupart environ deux siècles,

(1) *Gesta Domni Berarii.* — *Gesta Domni Aigliberti.* — Dom Mabillon, *Annales Ordinis sancti Benedicti*, lib. XIV, num. 65.

et succombèrent sous l'invasion normande. C'était dans la règle de saint Benoît, si féconde en éléments de sainteté et de civilisation, que les moines puisaient la vie qui rendait leurs travaux si utiles, et saint Béraire, comme on l'a déjà vu, et comme la suite de cette histoire le fera connaître encore davantage, prit une part fort active dans sa propagation.

En l'année 658, notre prélat se réunit à Sens avec vingt-cinq autres évêques, pour confirmer un privilége par lequel saint Emmon, métropolitain de la même ville, exemptait le monastère de Sainte-Colombe de toute juridiction épiscopale à perpétuité, afin que cette abbaye, dans laquelle Agon, son abbé, faisait fleurir la discipline monastique avec tant d'édification, ne fut point inférieure sous ce rapport à tous les autres grands monastères de la Gaule, et notamment à ceux qui étaient de fondation royale (1).

Vers le même temps, notre saint évêque souscrivit, avec vingt-quatre autres évêques, un privilége semblable à celui dont on vient de parler, et que le même saint Emmon accorda au monastère de Saint-Pierre-le-Vif, reconstruit par la reine Théodéchilde, aux portes de sa ville épiscopale (2).

Les dernières années de la vie de Béraire furent remplies d'ennuis, par suite d'un procès qu'il soutint contre l'abbaye de Saint-Denis. Du temps de son prédécesseur, saint Hadouin, cette basilique, qui remontait jusqu'à l'origine de l'Eglise dans la Gaule, avait été richement dotée par les libéralités du roi Dagobert Ier. Entre autres largesses que fit le monarque à l'abbaye, il lui assigna cent vaches à prendre tous les ans sur le comté du Maine, qui antérieurement devait chaque année ce tribut au fisc ou au trésor royal (3).

Peu de temps après, Ermelen et son fils, Goddo, donnèrent

(1) Béraire souscrivit en ces termes l'acte de ce privilége : † In Christi nomine, Berecharius, ac si peccator, episcopus hoc privilegium consentiens subs.

(2) Dom Mabillon, *Annales Ordinis S. Benedicti*, lib. XIV, num. 63 et 64.

(3) *Gesta Dagoberti*, cap. XXXVII *apud* D. Félibien, *Histoire de l'Abbaye royale de Saint-Denis en France*, pag. 15.

au même monastère dix métairies considérables : *Simpliciacus* (Sargé-sur-Braye), *Tauriacus* (1), etc. Béraire, trompé par de faux actes, croyait avoir des droits sur ces domaines et en réclamait la possession à titre d'hérédité. L'abbaye de Saint-Denis était alors gouvernée par le vénérable Waudebert, qui avait sû gagner, par ses vertus et ses lumières, une grande autorité près du jeune Clotaire III et de sa cour. Cet abbé soutint vigoureusement les droits de son monastère, et ses agents n'eurent garde d'abandonner à l'évêque du Mans les droits qu'il réclamait. D'un autre côté, Béraire s'était trop avancé pour reculer; il avait même vendu une partie de ces terres à Madroald. Il intenta deux procès et comparut lui-même, avec les agents de l'abbaye, devant le roi et ses comtes assemblés au palais pour rendre la justice. Les parties alléguèrent leurs raisons et présentèrent leurs titres; enfin, les juges ayant examiné le différend, Chadoald, comte du palais, prononça la sentence en faveur des religieux de Saint-Denis contre l'évêque, qui promit de dédommager Madroald.

L'affaire aurait été ainsi terminée si le prélat, toujours trompé par ses faux titres, n'eût essayé de décliner les conséquences de l'arrêt. A son instigation, Bugoberte, veuve d'Ermelen, intervint quelque temps après, et réclama plusieurs de ces terres que son mari, disait-elle, lui avait autrefois données. Son droit ne parut pas mieux fondé que celui de l'évêque aux comtes nommés pour juger cette affaire, et le différend fut entièrement terminé par un second arrêt, qui adjugea tous les biens à l'abbaye de Saint-Denis (2).

(1) Dom Félibien, *op. cit. Pièces justificatives*, pag. VII, pense que *Tauriacus* correspond à Toury-en-Beauce; mais nous croyons qu'il s'agit plutôt de l'une des paroisses suivantes : Thoré, dans le Vendomois; Toiré, sur le Dinan; Toiré-sous-Contensor. Ces trois paroisses faisaient partie du diocèse du Mans; Toury-en-Beauce, au contraire, était du diocèse de Chartres; or, le diplôme qui fournit ces renseignements, dans la désignation des contrées où les métairies étaient situées, spécifie le diocèse du Mans et ne parle pas de celui de Chartres.

(2) Voir Dom Félibien. *op. cit.* pag. 26, et *Pièces justificatives*. — Dom Mabillon, *Annales Ordinis sancti Benedicti*, lib. XVI, num. 2. — Dom Bouquet, *Rerum Gallic. et Franc. scriptores*, tom. IV, pag. 639. —

Saint Béraire mourut dans le domaine de *Baneth* (Banech), au territoire de Bordeaux, où il était né, après vingt-six ans quatre mois et quatre jours d'épiscopat. Son corps fut transporté au Mans, avec tous les honneurs convenables, et déposé par les prêtres de son Église et par ses disciples dans la basilique du monastère de Saint-Martin de Pontlieue. Ce monastère avait reçu de grandes marques de l'affection du saint prélat, qui en avait augmenté les bâtiments et renouvelé la basilique où il choisit son tombeau. Bientôt ce lieu devint le théâtre de sa gloire par les nombreux miracles qu'il ne cessa d'y opérer, en faveur de tous ceux qui vinrent y implorer son secours.

Sous son épiscopat, Hunald et Deodata, son épouse, qui possédaient une partie de la ferme de *Cabariaco* (Cameyrac) (1), en Aquitaine, et tenaient l'autre partie à titre de bénéfice de l'Église du Mans, donnèrent à cette Église par acte authentique, confirmé par la signature de plusieurs évêques et abbés, la totalité de ce domaine.

Ce fut aussi sous le gouvernement de saint Béraire que

Dom Briant, *Cenomania*. — Nous croyons pouvoir, avec les autorités que nous indiquons, attribuer ce procès à notre évêque saint Béraire Ier, d'abord parce que tous les historiens de Saint-Denis, religieux de cette maison et instruits de ses plus anciennes traditions, sont d'accord sur ce point; en second lieu, parce que, sur toutes les listes épiscopales de la Gaule, à cette époque, on ne rencontre que le seul évêque du Mans portant le nom de Berarius ou Berecharius; on ne trouve même pas, chose singulière, de nom d'évêque qui puisse être confondu avec celui-là. Il est vrai, un évêque, du nom de Berecharius, et dont on ne connaît pas le siége, signe une charte rapportée par Dom Mabillon dans son traité *de re Diplomatica*, (lib. VI, num. 23); mais cette charte est de la seconde année du règne de Childebert III, qui correspond à l'an 695, selon le P. Le Cointe et le P. Boucher, ou à l'an 699, selon le P. Labbe et le P. Henschenius; les autres chronologistes se tenant entre ces deux points extrêmes; or, à cette date, saint Béraire était mort depuis plusieurs années. D'ailleurs, Aiglibert, son successeur sur le siége du Mans se trouve avoir signé aussi cette même charte. — Dom Félibien, qui l'a publiée d'après l'original écrit sur écorce, la rapporte à l'an 658 ; Dom Mabillon, après avoir consulté de nouveau la pièce originale, la rapporte à l'an 670.

(1) C'est aujourd'hui un simple hameau de la commune de Saint-Sulpice, département de la Gironde, canton de Carbon-Blanc.

deux saints personnages, qui ont laissé après eux un souvenir justement vénéré, vinrent habiter le diocèse du Mans (1). Ils se nommaient Séréné et Sérenic, étaient frères et issus d'une famille illustre et puissante dans la ville de Spolette. Elevés avec le plus grand soin, selon leur condition, leur attrait les porta de bonne heure vers les études sacrées, de préférence aux sciences profanes. La lecture de l'Écriture sainte, des ouvrages des Pères orthodoxes et des historiens ecclésiastiques fut bientôt leur unique occupation. Afin de profiter davantage de leurs lectures, ils se firent des recueils des passages les plus remarquables, espérant, par ce moyen, les graver plus facilement dans leur mémoire (2).

Ces saintes préoccupations amenèrent en peu de temps les deux frères au dégoût du monde; ils résolurent de rompre tous les liens qui les y attachaient, et de se consacrer entiè-

(1) C'est l'opinion de Dom Mabillon. — Les Jésuites auteurs des *Acta Sanctorum*, au tome second de mai, pag. 161, num. 6 et 7, combattent, il est vrai, ce sentiment, et pensent que ces deux saints personnages sont venus dans notre pays de l'an 635 à l'an 658. Quant aux traditions locales, elles sont à la fois peu claires et peu sûres. Voici le jugement que Dom Rivet porte des légendes de ces deux saints : « Les Vies de saint Sérénic, « vulgairement saint Célerin, et de saint Séréné appartiennent, pour leur « rédaction, au VIIIe siècle. Dom Mabillon, qui les a publiées le premier, « l'une sur un manuscrit de l'abbaye de Saint-Martin de Séez, l'autre « sur un manuscrit de la cathédrale d'Angers, les croit, sur des raisons « assez vraisemblables, écrites avant le IXe siècle. Celle de saint Séréné « l'a été quelque temps avant l'autre, puisqu'elle y est citée. Mais, ni « l'une ni l'autre ne l'ont été qu'un siècle au plus tôt après la mort des « deux saints, qui ne moururent que sur la fin du VIIe siècle. Après Dom « Mabillon, les continuateurs de Bollandus ont donné, à deux différents « jours, les mêmes écrits en tout leur entier, et avec d'amples observa- « tions, au lieu que le premier éditeur n'y avait fait que de courtes notes, « et avait retranché de la Vie de saint Séréné plusieurs endroits qui se « trouvent presque les mêmes dans celle de saint Sérenic. » — *Histoire littéraire de la France*, tom. IV, pag. 194.

(2) ..... Feceruntque sibi in morem apis florigeræ, ex diversorum Patrum opusculis, velut e diversis frondium flosculis mellifluos favos, quos quotidie salubriter edentes, aliosque reficientes, mentis ardorem cœlestis patriæ dulcedine satiabant. — *Acta Sanctorum, O. S. B. sæcul.* II. — *Vita sancti Serenici*, num. 2.

rement au service de Dieu. Après avoir quitté leur pays, ils se rendirent à Rome où le Pape et le clergé les accueillirent avec bienveillance. Après quelque temps d'épreuve, on les admit dans les rangs de la cléricature, et ils furent attachés au service de l'église de Saint-Pierre. Tant de vertus brillaient en eux que le Souverain-Pontife, dans le désir de les fixer à Rome, les créa diacres-cardinaux (1).

Les honneurs qu'on leur rendait étant devenus insuportables à leur humilité, ils délibéraient s'ils mettraient à exécution le projet de quitter Rome et de s'enfuir dans une solitude, lorsqu'un ange apparut à Sérenic pendant son sommeil, et lui ordonna d'exécuter ce dessein. Les deux frères obéirent aussitôt et se dirigèrent vers la Gaule. Leur voyage fut long; ils visitèrent une grande partie des sanctuaires les plus renommés, et enfin ils arrivèrent sur le territoire de l'Église du Mans, près des ruines de l'ancienne capitale des Arviens.

Ces lieux tant de fois désolés par les différentes invasions qui s'étaient succédées dans notre malheureuse patrie, nouvellement encore saccagés par les bandes Kimriques de Judicaël, et d'ailleurs situés au milieu de la forêt de Charnie, offrirent à nos deux saints voyageurs la solitude qu'ils recherchaient. Ils y établirent leur demeure et y vécurent quelque temps, occupés à louer Dieu et à instruire les populations voisines. On voit encore dans le bourg de Sauge une chapelle, dont l'origine peut remonter jusqu'au VII[e] siècle, et où l'on

(1) La Vie de saint Sérenic ne parle, en cet endroit, que de saint Sérenic; mais c'est évidemment une faute du copiste, comme l'a fait observer Dom Mabillon. En effet, dans la Vie de saint Sérené, on le voit refuser l'archidiaconat que lui offre l'évêque du Mans, par ce motif qu'il était diacre-cardinal de l'Eglise romaine. Au reste, cette erreur, selon la remarque de Dom Mabillon, ne se trouve pas sur tous les manuscrits; le savant Bénédictin dit avoir vu un autre exemplaire où les deux saints sont nommés en cet endroit. Dans plusieurs légendes que l'on connaît encore aujourd'hui, entre autres dans celle d'un ancien bréviaire d'Angers, on lit également les noms des deux frères. — Les diacres-cardinaux, au VII[e] siècle, étaient chargés du soin des pauvres et des étrangers, suivant l'institution primitive.

tient par tradition que saint Sérené rassemblait les fidèles du pays pour les évangéliser.

Dieu avait destiné ces deux vives lumières à éclairer des lieux différents. Sérenic, trouvant que leur ermitage était trop fréquenté, s'éloigna dans le dessein de chercher un désert plus inaccessible, et peut-être aussi pour aller instruire des populations qui avaient également besoin d'apprendre à connaître Jésus-Christ. Après les plus touchants adieux, les deux frères, qui ne s'étaient jamais séparés, se dirent l'un à l'autre : « Travaillons, mon frère, pour mériter « de nous voir sans fin dans la céleste patrie. » Sérenic, emmenant avec lui Flavard, jeune homme qu'il avait élevé et qui s'était attaché à lui, s'avança vers le pays d'Hyesme, dans le diocèse de Séez, et y fixa sa demeure dans un lieu stérile et alors presque désert, à la source de la Sarthe. Il s'y bâtit lui-même une petite cellule, dans une presqu'île formée par le cours de la rivière. Mais bientôt cette solitude si profonde qu'il était venu chercher, ne fut plus capable de le dérober à la piété du peuple avide de sa parole. Il lui fallut recevoir des disciples, et, à la place de son étroite cabane, construire un vaste cloître où il compta jusqu'à cent quarante moines. Il bâtit aussi une basilique, mais la mort le surprit avant qu'il l'eût entièrement achevée. Miléhard, évêque de Séez, la termina et la consacra sous le patronage de saint Martin.

Les vertus de Sérenic s'entretenaient par l'usage constant de la prière et des lectures saintes (1). Il avait une si grande ardeur pour l'office divin, premier devoir du moine, qu'il joignait la récitation de l'office gallican à la psalmodie des heures monastiques (2).

Comme le saint avait refusé d'être élevé au sacerdoce et

(1) Meditans die ac nocte infatigabiliter, aut in orationum studio, aut in Scripturarum morabatur exercitio. — *Vita sancti Serenici*, num. 14.

(2) In orationis autem studio tàntus illum fervor accenderat, ut absque peculiari supplicatione Romanum (*idem hic sonat ac*) seu Gallicanum, necnon et sanctorum Patrum Benedicti et Columbani cursum horis singulis Domino decantaret. — *Vita sancti Serenici*, num. 15.

qu'il demeurait dans son ordre de diacre, il en remplissait les fonctions chaque jour en servant le prêtre à l'autel (1). Mais ce qui lui donnait surtout une grande puissance sur l'esprit des peuples, c'était le don des miracles qu'il avait reçu du Ciel, et par lequel il guérissait les malades qui lui étaient amenés. Il montrait aussi une inépuisable charité pour soulager les pauvres.

Saint Sérené, après la retraite de son frère, s'adonna avec une nouvelle ferveur à la contemplation, et mérita de recevoir les dons les plus précieux de la vie surnaturelle. La renommée de ses vertus vola en peu de temps bien au-delà des limites de sa solitude, et les populations voisines s'empressèrent d'accourir vers l'homme de Dieu, lui apportant des présents. Sérené recevait ces offrandes, puis il les distribuait aux pauvres; mais il rendait toujours à ceux qui lui apportaient ces aumônes le don de la parole de Dieu. Il avait une douceur merveilleuse pour la conversion des pécheurs, et de ses lèvres coulait une doctrine si pure et si forte, qu'il renvoyait consolées les personnes les plus désespérées. Il attira un grand nombre de ceux qui vinrent l'entendre à la pratique des conseils de la perfection évangélique, et ils s'attachèrent à lui comme à leur maître. En effet, dit son biographe, comme il était bien formé dans l'étude des lettres, ses discours étaient assaisonnés de grâce, et remplissaient ceux qui s'attachaient à lui de science et de vertus. Si quelquefois il interrompait sa prière, c'était pour s'adonner à l'étude approfondie des saintes lettres (2).

En même temps que Sérené attirait les regards de toute la

(1) Nam quia humilitatis gratia sacerdotalem gradum suscipere renuebat, ipsum quod acceperat diaconatus officium quotidie sollicitus Domino exhibebat. Per singulos enim dies sacris altaribus sacerdotique ministrando adstans, oblationes Domino pectore casto menteque devota offerre satagebat. *Ibid.*

(2) Nam cum esset litteris eruditus, et omnis ejus sermo sale conditus in gratia, eos qui sibi adhæserunt tam doctrina, quam vita jugiter informabat : qui si quando ab oratione vel exhortatione vacaret, lectioni intentus assidue studebat profunda Scripturarum rimari, Veteris ac Novi convenientiam inspicere Testamenti. — *Vita sancti Serenedi*, num. 9,

province et des pays limitrophes sur son modeste ermitage des bords de l'Erve, une sécheresse extraordinaire produisit dans la contrée la stérilité, la disette et enfin la famine. On vit en même temps une grande mortalité; et une terreur générale s'empara de tous les esprits, comme si un air vicié eût été atteindre la source même de la vie dans tous les hommes. On voyait ceux qui préparaient la sépulture des morts, surpris au milieu de ces apprêts funèbres, tomber atteints par la contagion, et bientôt ensevelis sous la même terre qu'ils avaient soulevée. Le Maine ne fut pas seul ravagé par ces fléaux; l'Anjou et d'autres provinces voisines en furent également les victimes (1).

A tous ces maux se joignaient la guerre et les incursions des ennemis, car la province entière était troublée par l'orgueil des grands, en sorte, dit l'historien de Sérené, que l'on voyait s'accomplir cette parole du prophète: « Je visiterai mon peuple par trois fléaux, la peste, la faim et la guerre (2). » Le clergé et le peuple du Maine, dévorés par tant de maux à la fois, supplièrent leur évêque d'y trouver un remède; mais tout moyen humain était impuissant. Le prélat ordonna un jeûne général pendant trois jours, des processions et des messes pour désarmer la colère du Ciel. La nuit qui suivit le troisième jour de jeûne, il fut révélé à un moine que la patrie

(1) *Acta Sanctorum, ad diem* XVI *octobris, Vita sancti Magnobodi, episc. Andegavensis,* num. 14.—Il est vraisemblable que le fait que nous venons de raconter arriva vers l'an 665, et que le mal contagieux dont il est parlé ici était la peste jaune, qui parcourut non seulement la Gaule, mais même la Grande-Bretagne, où elle causa des maux affreux. — Bedâ, *Historia Ecclesiastica Anglorum,* lib. III, cap. XXVII. — Le docteur Lingard, *Histoire d'Angleterre,* tom. I, pag. 163.

(2) Jerem. XXVII, 13. — Lorsque la nouvelle de la mort de Childéric fut connue, disent les continuateurs de Frédegaire, les hommes qui avaient été bannis par son ordre revinrent sans crainte : leurs fureurs et leurs discordes produisirent un tel trouble dans la patrie, qu'on crut la venue de l'Antéchrist prochaine; les grands et les gouverneurs des provinces s'attaquaient les uns les autres avec des haines atroces. Déjà, précédemment, on avait vu les mêmes maux par l'incapacité et les vices de Childéric. — Fredegarius, *Chronicon,* apud Gregorium Turonensem, édit. Ruinart, col. 665.

serait délivrée par les mérites du bienheureux Sérené. Cette nouvolle, aussitôt portée à l'évêque, le consola sensiblement. Il voulut à son tour la communiquer lui-même au serviteur de Dieu, et, se faisant accompagner des membres les plus vénérables de son clergé, il alla trouver le saint solitaire. Celui-ci refusa de croire qu'une mission aussi haute lui fut réservée; il déclara qu'il n'était qu'un pécheur, indigne même de tenter de fléchir la colère de Dieu. A la fin, néanmoins, il se rendit aux ordres de l'évêque, et s'adonna avec une ardeur extraordinaire, aux larmes, aux jeûnes, aux veilles et à la prière. On ne tarda pas à voir la vertu de ces œuvres saintes; une pluie abondante apporta bientôt la fécondité à toute la contrée, et les productions de la terre furent si abondantes, cette année, que les traces de la disette précédente furent bientôt effacées. En même temps, les pluies purifièrent l'air, et la mortalité cessa avec la famine.

Ces premiers prodiges donnèrent à Sérené une autorité si grande sur les esprits que les princes mêmes, par son influence, consentirent à déposer les armes et à cesser leurs hostilités. Ainsi les trois fléaux disparurent à la voix du pieux ermite.

L'évêque du Mans voulut alors le créer archidiacre de son Église; mais le saint refusa cet honneur et dit qu'étant diacre-cardinal de l'Église de Rome, il ne pouvait accepter une dignité inférieure. Il consentit, cependant, à remplir les fonctions qu'on voulait lui conférer, mais sans en porter le titre (1).

On rapporte aux derniers temps de la vie de saint Sérené plusieurs miracles de guérison, et, en particulier, celui qu'il opéra en faveur d'un homme atteint de la lèpre.

Il sentit enfin que sa mort approchait, et il en prévint ses disciples : tous s'assemblèrent autour de lui; il leur adressa des avis et des exhortations, puis expira doucement. En ce

(1) Le Bréviaire moderne du Mans porte que saint Béraire offrit à saint Sérené l'archidiaconat de Sablé. Les anciens documents ne rapportent pas le fait en cette manière; on peut même croire que Sablé n'existait pas encore, ou n'avait que peu d'importance à cette époque.

moment on entendit des chants que les anges faisaient retentir dans les airs, et l'on sentit une suave odeur. Quand on déposa son corps dans l'église, le concours du peuple fut si grand que l'on eût dit que toute la province était accourue à ce spectacle; car Séréné, depuis les prodiges signalés qu'il avait faits en faveur de cette population, était devenu pour elle, dit son premier biographe, comme le père de la patrie. Les miracles qui se firent à son tombeau entretinrent longtemps le souvenir de ses vertus. Au milieu même de l'indifférence religieuse de nos jours, le pieux désert que Séréné a sanctifié par sa pénitence est encore fréquemment visité par les malades, et Dieu se plaît souvent à récompenser leur foi. Les pélerins visitent aussi, dans le bourg de Sauge, la chapelle dont nous avons parlé plus haut, et qui fut le lieu de la sépulture de notre saint (1).

Vers le milieu du même siècle, l'Église du Mans était aussi sanctifiée par les vertus d'une servante de Dieu nommée Eugénie. On ignore le détail de ses actions, mais on sait qu'elle reçut la sépulture dans la basilique de Saint-Victorius. Au XVII[e] siècle, on voyait encore, sous une voûte souterraine de cette église, les restes de son tombeau; mais on ne dit pas si ses reliques y étaient restées, et si elle avait jamais été honorée d'un culte. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce lieu était très fréquenté par les populations, à cause des grâces que l'on ne cessait d'obtenir par l'intercession de la sainte. Elle était principalement invoquée par ceux qui étaient affligés de surdité, et un grand nombre de personnes s'étant trouvées guéries de leur infirmité par son intercession, on l'appelait communément *sainte Ouïne* (2).

On croit, sur la foi d'une tradition certainement ancienne,

(1) En 1849, la paroisse de Sauge, avec le concours de M. le marquis de La Roche-Lambert, sur les terres duquel se trouve le désert qu'habita saint Séréné, a fait réparer la chapelle qui occupe la place de la cellule du pieux solitaire. Une inscription fait connaître aux pèlerins les actions du saint qu'ils viennent implorer.

(2) Le Corvaisier, *Histoire des Evêques du Mans*, pag. 16. — Guillois, *Vies des Saints du Maine*, tom. II, pag. 155.

que vers la même époque une autre vierge, nommée Aclythé-nis ou Sicildis, mais que l'on appelle vulgairement sainte Sé-raute ou Cérotte, vint habiter le lieu où l'on voit aujourd'hui un bourg qui porte son nom, dans le pays Vendomois, au diocèse du Mans. Cette sainte fille était née dans la classe la moins élevée de la société, et elle avait été attachée de bonne heure au service d'une jeune princesse nommée Argariarga, qui est aussi honorée par l'Église sous le nom de sainte Os-mane. Cette dernière était fille d'un des rois qui se parta-geaient l'Irlande aux VIe et VIIe siècles. Ses parents étaient demeurés attachés aux erreurs de l'idolâtrie; mais, par un soin particulier de la Providence, Osmane connut de bonne heure la vraie religion, et résolut de ne servir d'autre Dieu que celui des chrétiens. Dans la ferveur de son zèle, elle alla jusqu'à promettre à Dieu de ne jamais connaître d'autre époux que Jésus-Christ. Ses parents, cependant, voulaient la con-traindre à les imiter dans le culte qu'ils rendaient à leurs fausses divinités, et, voyant qu'ils ne pouvaient vaincre sa ré-solution, ils déterminèrent de la marier à un prince païen.

Osmane, considérant le double péril auquel elle était ex-posée, prit, de concert avec Aclythenis, une résolution digne de son courage. Elles se dérobèrent toutes les deux à la sur-veillance de la maison et des parents d'Osmane, s'embar-quèrent sur un vaisseau qui faisait voile pour la Gaule, et vinrent aborder à la côte de Saint-Brieuc, dans la Bretagne-Armorique. Les deux fugitives trouvèrent facilement dans ce pays un lieu désert, où elles se construisirent une cabane de feuilles et de branchages, et elles commencèrent à y mener une vie de contemplation et de pénitence.

Elles y furent découvertes par un chasseur, qui annonça à l'évêque de la ville voisine la merveille qu'il venait de re-connaître. Ce prélat voulut la voir par lui-même, et ayant appris de ces deux jeunes filles comment elles servaient Dieu, et que Argariarga n'avait point encore reçu le baptême, il le lui conféra, et leur permit à toutes deux de continuer le genre de vie qu'elles menaient déjà. Ce fut lui aussi qui changea leurs noms, pour qu'elles demeurassent avec plus de sûreté

dans leur solitude ; il donna à Argariarga le nom d'Osmana, et à sa compagne Aclythenis celui de Sicildis. Les deux vierges vécurent longtemps encore dans cette retraite, et on raconte plusieurs miracles opérés par Osmane. Enfin Dieu l'appela la première à lui.

Sicildis restée seule, vint chercher une demeure dans nótre diocèse, au lieu qui porte aujourd'hui son nom et qui la reconnaît pour sa patronne. Dans sa nouvelle solitude, Sicildis continua les mêmes exercices de piété, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de l'appeler à la récompense. Après sa mort, son tombeau devint célèbre par les miracles qui s'y opérèrent, et par la confiance et le concours des peuples. Déjà, au IXᵉ siècle, on avait bâti une église sur le lieu de l'ancienne cellule de la sainte, et les populations voisines venaient y honorer ses reliques. Par suite de la dévotion des fidèles pour cette servante de Dieu, on construisit à quelque distance de là un autre oratoire en l'honneur de sainte Osmane, et telle est l'origine des deux paroisses qui portent aujourd'hui leurs noms (1).

Sous l'épiscopat de saint Béraire, il se fit dans la ville d'Angers un miracle qui acquit une grande célébrité dans notre pays. Une guerre s'était élevée entre les Manceaux et les Angevins; peut-être faut-il la rattacher à ces hostilités dont nous avons parlé en racontant les actions de saint Séréné. Dans une rencontre, deux Manceaux nommés Gualdo et Bodechar tombèrent entre les mains des ennemis. On leur mit les fers aux pieds et aux mains, et dans cette pénible situation, on les renferma dans une prison, les laissant exposés à la faim, à la soif, à la nudité et aux insultes les plus amères des passants. Pour comble de misère et pour le plus grand amusement de leurs ennemis, on faisait sortir de pri-

(1) *Acta Sanctorum, ad diem* IX *septembris, de sancta Osmana.* — *Proprium Sanctorum Ecclesiæ regalis Sancti-Petri-de-Curia, ad diem* XXII *junii*. MS. de la fabrique de Saint-Benoît, au Mans. — Les habitants de Sainte-Cérotte et ceux de Sainte-Osmane, jaloux de l'honneur de leurs patronnes respectives, ont eu autrefois des rixes ensemble dont le souvenir s'est perpétué jusqu'à nos jours.

son ces deux malheureux liés avec des courroies, et on les promenait par les rues de la ville, afin de les couvrir de confusion. Mais Dieu avait sur eux des desseins de miséricorde. L'Eglise d'Angers venait de perdre son évêque, saint Magnobode, vulgairement saint Mainbeuf, et on célébrait ses funérailles au moment même où se jouaient ces scènes cruelles (1). Ceux qui conduisaient nos deux prisonniers, suivis de la foule, toujours ardente à un pareil spectacle, les dirigèrent comme par hasard, mais peut-être pour les exposer aux insultes et aux moqueries de la populace, vers la basilique de Saint-Saturnin, où se trouvait le convoi.

Aussitôt que ces infortunés furent en présence du corps du saint évêque, les liens dont ils étaient retenus, les chaînes même tombèrent de leurs bras et de leurs pieds, et ils demeurèrent entièrement libres. Les geôliers furent extrêmement surpris et comme frappés de stupeur. Laissant tout aussitôt nos deux hommes en liberté, ils allèrent eux-mêmes de différents côtés répandre cette nouvelle. L'évènement ayant été constaté par le comte et les juges ses conseillers, ceux même qui avaient condamné les deux captifs à la prison, leur accordèrent une pleine liberté, ne croyant pas pouvoir aller contre la volonté évidente de Dieu et de son serviteur Magnobode. Pour nos deux Manceaux, ils s'empressèrent de revenir dans leur pays, publiant partout la gloire de leur saint libérateur.

(1) Cette date sert à fixer l'évènement vers l'an 660, époque de la mort de saint Magnobode, suivant les conjectures du R. P. van Hecke. — *Acta Sanctorum, ad diem* XVI *octobris, Vita sancti Magnobodi, auctore coævo*, num. 15 et 41. — Selon l'*Art de vérifier les dates*, ce serait en l'an 754.

CHAPITRE VIII.

(670 — 724.)

I.

ÉPISCOPAT DU VÉNÉRABLE AIGLIBERT. — (670 — 705.)

Naissance illustre d'Aiglibert. — Il est archichapelain de Thierry III. — Décadence de l'école du Palais. — Aiglibert vicaire du Saint-Siége. — Droit monétaire des évêques du Mans. — Le chorévêque Pierre. — Monastère de Tuffé. — Monastère de Saint-Georges. — Les deux monastères de Saint-Aubin. — Saint Richmir. — Saint Siviard et le monastère d'Anisole. — Saint Flaceau. — Sainte Adrechilde et le monastère des Saints-Apôtres. — Le monastère de Sainte-Marie. — Synode célébré au Mans. — Confirmation des priviléges de l'Eglise du Mans. — Mort d'Aiglibert. — Envahissement des biens ecclésiastiques. — Saint Philibert.

Aiglibert (1), qui succéda à saint Béraire Ier, était, comme lui, sorti d'une race illustre. D'un côté, sa famille tenait le premier rang parmi l'aristocratie de l'Aquitaine, et ce fut dans ce pays qu'il vit le jour; mais il est probable qu'il descendait aussi de quelque noble Franc. Avant de parvenir au siége épiscopal du Mans, Aiglibert avait acquis une science

(1) Aglibert, Aighilbert, Angilbert, Engilbert, Gilbert, telles sont les principales variantes que l'on rencontre sur ce nom. La véritable forme latine est Aiglybertus, comme on peut le voir dans les souscriptions de plusieurs chartes authentiques rapportées par Dom Mabillon, au sixième livre du traité *de re Diplomatica*.

remarquable dans les saintes lettres, et, du reste, il était doué des plus éminentes qualités de l'esprit et du cœur.

Ces dons du Ciel, développés par l'étude, le conduisirent à l'une des plus hautes fonctions du palais des rois mérovingiens ; Thierry III le nomma archichapelain (1). Ce dignitaire tenait dans ses mains, à cette époque, plusieurs fonctions des plus importantes et des plus ambitionnées.

D'abord, la garde des saintes reliques que renfermait la chapelle des rois était confiée à ses soins. Au VI[e] et au VII[e] siècle, cette charge était importante. On sait que la plus renommée de ces reliques était la chape de saint Martin, sur laquelle Sévère Sulpice a laissé un si touchant récit (2). Elle était le principal trésor de l'oratoire royal, un palladium qui marchait en tête des armées, un étendard national sur lequel juraient les leudes et les rois, enfin un redoutable témoin de la religion de nos pères, qui présidait aux deux capitales fonctions de la vie sociale, à la justice et à la guerre. L'humble et pauvre vêtement de Martin, déposé de bonne heure dans l'oratoire du palais, lui donna son nom (3), ainsi qu'à toute la légion des clercs établis pour le service religieux près des princes. Cette sainte relique, qui précéda de plusieurs siècles l'oriflamme à la tête des armées, parcourait les provinces de l'empire soumis aux Francs; les clercs du palais la devaient porter successivement dans les cent trente résidences royales où se transportaient les princes ; d'autres châsses l'accompagnaient, et, comme la garde de ces reliques était une fonction principale de l'archichapelain, il devait, du moins pour l'ordinaire, suivre ce précieux trésor.

Un dépôt d'un autre genre lui était confié. Les archives des rois étaient entre ses mains, et comme l'usage constamment suivi par les princes mérovingiens était de les faire porter partout à leur suite, et dans les lieux si divers où ils

(1) Voir la note 10[e], à la fin du volume.
(2) Sévère Sulpice, *Dialogus secundus*.
(3) *Capella* est dérivé de *Cappa*.

établissaient momentanément leur mobile résidence, il fallait encore, à ce titre, que l'archichapelain s'attachât à la suite du monarque. C'était aussi ce dignitaire qui présidait à la rédaction des chartes et des diplômes ; les notaires et les chanceliers étaient surveillés et dirigés par lui, il contre-signait les actes royaux et prenait, presque indifféremment, les titres d'archichapelain et d'archichancelier.

Cet emploi conférait à celui qui en était pourvu la garde du sceau royal; aussi l'archichapelain jouissait-il du droit non partagé de l'apposer aux pièces qui émanaient de l'autorité du prince. C'était à lui, encore, qu'il appartenait de bénir la table du monarque, au moins dans toutes les circonstances solennelles.

Les fonctions sacrées de la chapelle du palais ne pouvaient s'accomplir que sous la direction, ou par les ordres de l'archichapelain. Dès le temps des fils de Clovis, il avait tout un clergé sous sa conduite. Ces clercs étaient nécessairement en grand nombre; car, outre la charge spirituelle, leur office consistait encore à rédiger les chartes et les diplômes qui émanaient de l'autorité royale. Un autre fait qui prouve aussi combien ce clergé de la chapelle palatine était nombreux, c'est le grand nombre d'évêqnes, d'abbés, de prévôts, etc., que l'on rencontre dès le commencement de la monarchie, dans les postes les plus éminents de l'Eglise et du cloître, et qui étaient sortis de l'oratoire royal. On peut même considérer la chapelle du palais des rois mérovingiens comme le séminaire de l'épiscopat gaulois, pendant la dernière moitié du VI[e] siècle et pendant le VII[e] presque entier. L'archichapelain était, selon l'expression des contemporains, l'abbé du clergé du palais.

Une fonction plus délicate et plus difficile encore lui appartenait : il devait présider et diriger l'école du palais. Suivant un usage apporté de la Germanie, un grand nombre de leudes recommandaient leurs enfants aux rois, c'est-à-dire qu'ils les leur livraient, comme s'expriment plusieurs légendaires, pour être élevés près de la personne du prince, dans la compagnie de ses enfants, et ainsi préparés à cette

vie de guerres et d'aventures, qui était comme l'apanage des chefs de bandes franques et de tous les membres de la noblesse.

Le chef de la chapelle royale avait encore la première charge dans les jugements de toutes les causes des clercs qui devaient, suivant les usages du temps, être portés au tribunal du prince ; il remplaçait dans ces occasions le comte ou précepteur du palais. Cette fonction honorable, mais délicate et difficile, exigeait dans celui qui en était revêtu une qualité ecclésiastique des plus imposantes ; aussi tous ceux que les chroniques désignent comme l'ayant gérée étaient des évêques ou des abbés, et presque tous, autant qu'il est possible de le reconnaître dans un lointain aussi obscur, des personnages remarquables à la fois par leur naissance, leurs qualités personnelles et les postes qu'ils occupaient. Placés près des princes, chargés de juger toutes les causes ecclésiastiques qui ressortissaient du tribunal du roi, les chefs de l'oratoire étaient, pour l'ordinaire, les membres les plus influents de l'épiscopat gaulois, quel que fût d'ailleurs leur degré hiérarchique (1).

Telles étaient les fonctions que le vénérable Aiglibert réunit en ses mains pendant le règne du roi Thierry III, et au milieu des rivalités de pouvoir et d'ambition qui agitaient le palais des Mérovingiens. Quant à l'état moral du clergé attaché à l'oratoire royal et à l'école du palais, à l'époque du séjour d'Aiglibert à la cour, nous demeurons sans renseignements précis ; mais on a lieu d'y craindre une défaillance. Sous une race usée comme l'était celle des Mérovingiens, toutes les institutions que l'on avait essayé de grouper autour d'eux dépérissaient, et la chapelle, aussi bien que l'école du palais, subirent le sort commun. Aussi ne vit-on plus

(1) Quemadmodum sunt in palatiis præceptores vel comites palatii, qui sæcularium causas ventilant, ita sunt et illi, quos summos capellanos Franci appellant, clericorum causis prælati. — Walafridus Strabo, *Liber de Rebus ecclesiasticis*, cap. ult. — On peut voir de plus amples détails sur les fonctions de l'archichapelain dans l'ouvrage de Guillaume du Peyrat, qui a pour titre : *Histoire ecclésiastique de la Cour.*



guère, depuis les temps de Thierry III jusqu'à la renaissance de l'école, sous Charlemagne, que quelques évêques et abbés sortir du palais, pour occuper les premiers rangs dans le sanctuaire, à l'applaudissement de l'Eglise et des peuples. La différence entre le commencement et la fin du VII[e] siècle, sous le rapport qui nous occupe ici, est tout-à-fait tranchée. Bientôt, les clercs du palais devinrent l'objet des récriminations des écrivains les plus pieux et les plus zélés de leur temps; Wala, abbé de Corbie (1), Walafrid Strabon (2), Loup, abbé de Ferrières (3), tous s'accordent à reprocher à ce clergé son ambition, ses intrigues pour parvenir aux dignités de l'Eglise, la dureté et le peu de respect avec lesquels il traitait les serviteurs de Dieu, c'est-à-dire les moines. Quelques uns reprochent à ces clercs de n'observer aucune discipline, et de vivre suivant les exigences de leur ambition. Ces réprimandes sont graves, et il faut sans doute accorder quelque chose à la passion de l'écrivain; mais, on doit en convenir, un demi-siècle environ après que le vénérable Aiglibert eût quitté la direction de la chapelle du palais, elle eut besoin d'une réforme comme tout l'ordre clérical.

Quant à l'administration personnelle d'Aiglibert dans ce poste éminent, s'il est permis d'en juger par la manière dont il gouverna le diocèse du Mans, il est à croire qu'elle fut signalée par le zèle et par la fermeté. Devenu l'époux de notre Eglise, il reçut du Siége Apostolique une marque de distinction plus honorable que n'avaient été les faveurs du pouvoir royal. Le Souverain Pontife lui envoya de Rome le Pallium et le nomma son Vicaire. On connaît déjà cette haute dignité, d'après ce que nous en avons dit à l'épiscopat de saint Bertrand. Vers la fin du VII[e] siècle, et sous l'empire des Carlovingiens, de nouveaux titres honorifiques vinrent s'y ajouter;

(1) Paschasius Ratbertus, *in ejus Epitaph.* lib. II, cap. V.
(2) *In Visione Wetini monachi, apud* Dom Mabillon, *Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti, sæcul.* IV, part. I, pag. 279.
(3) *Epistola* 25.

désormais, les évêques qui en étaient revêtus furent appelés Archevêques et Princes des Evêques (1).

On comprend que les distinctions politiques ne devaient pas manquer non plus à notre prélat; aussi lui fut-il facile d'obtenir le renouvellement du privilége de battre une monnaie au titre de son Eglise. Ce fut par un diplôme royal, suivant l'usage, que se fit la concession. Le langage de cette pièce officielle révèle à la fois les titres dont était honoré notre puissant évêque et les mœurs de l'époque. Voici les termes dont se sert Thierry III : « C'est pour suivre la coutume des rois nos prédécesseurs, et dans l'espérance que la chose sera utile au salut de notre âme, qu'il nous convient d'exaucer volontiers les demandes des serviteurs de Dieu. Or, Aiglibert, archevêque de la ville du Mans, homme très saint et très noble par la sagesse, la religion et la naissance, nous a demandé de frapper une monnaie publique au nom de saint Gervais et au nôtre. » Le roi lui accorde l'objet de sa demande, et enfin, il défend, sous peine d'amende, d'inquiéter Aiglibert ou ses successeurs dans l'exercice de ce droit (2).

En effet, les évêques qui gouvernèrent le diocèse après le vénérable Aiglibert jouirent paisiblement de ce privilége, quoique sur la fin même de la vie de cet évêque, un édit royal, rendu en 704, semblât devoir restreindre les droits de monnayage accordés à certaines Eglises ou abbayes, à des titres quelconques. Cette constitution n'atteignit point effectivement la plupart des priviléges ecclésiastiques, et les monnaies des Eglises et des monastères, déjà nombreuses à cette époque, eurent leur cours ordinaire (3).

Ces priviléges font connaître jusqu'à quel point l'influence

(1) Voir la note 10e, à la fin du volume.

(2) L'authenticité de ce diplôme a été vigoureusement contestée par Dom Liron, au siècle dernier; de nos jours, M. Hucher, dans son *Essai sur les Monnaies du Maine*, a répondu aux objections du savant Bénédictin; nous avons nous-même ajouté quelques observations dans la note 10e, qui peuvent mettre la vérité de ce diplôme dans un plus grand jour.

(3) M. Hucher, *Essai sur les Monnaies du Maine*.

de l'Eglise était alors acceptée, et comment la cité s'était réfugiée dans son sein, ne pouvant plus vivre d'une autre vie. Mais, bien qu'elle dominât ainsi les mœurs publiques des Francs, elle n'avait cependant pas encore atteint aussi profondément leurs mœurs privées; c'est ce que prouvent les luttes qu'Aiglibert eut à soutenir pour maintenir la vigueur de la discipline ecclésiastique.

Ce prélat, souvent retenu loin de son diocèse, par les soins que lui imposaient la dignité de vicaire du Siége Apostolique et la charge de chef de la chapelle du palais, se choisit un coadjuteur pour le suppléer (1).

Le personnage sur lequel tomba le choix d'Aiglibert était un prêtre nommé Pierre, originaire du village de *Campaniacus* (Champagné), né dans le sein d'une famille pauvre et attachée au service de l'église cathédrale. Notre évêque n'avait été guidé dans ce choix que par la connaissance qu'il avait de la vertu et du mérite de ce prêtre. Il lui préparait, sans le savoir, de rudes persécutions. Les seigneurs francs, qui avaient souffert durant quelque temps que les honneurs de l'épiscopat fussent gérés par des prélats d'origine gallo-romaine, avaient fini par convoiter pour leurs fils un rang qui réalisait la suprême aristocratie, et rien, dès-lors, ne pouvait les blesser davantage que d'y voir arriver, à leur détriment, des hommes sortis de la classe du peuple. Le coadjuteur Pierre devait donc se trouver en butte à une violente opposition. Il ne tarda pas à voir les seigneurs du pays étendre la main sur les propriétés de l'Eglise, qu'ils jugeaient faciles à ravir des

(1) Selon Guillaume du Peyrat (*Histoire ecclésiastique de la Cour*, pag. 255), la coutume d'avoir des coadjuteurs était plus particulière aux évêques archichapelains. Cet auteur cite comme exemple le vénérable Aiglibert, dont il avait lu les *Gestes* sur un manuscrit de Duchesne, ayant pour titre : *Gesta Domni Aigliberti Cenomanensis Episcopi, tempore Childeberti regis Francorum, et Ultrogothæ ejus uxoris.* — Quoique ce titre soit différent de celui qui se lit dans les *Gesta Episcoporum Cenomanensium*, on est fondé à croire que l'ouvrage qu'il indique pourrait bien n'être qu'un extrait des *Gesta*. Les citations faites par du Peyrat se rapprochent assez du texte donné dans les *Analecta* de Dom Mabillon, d'après le manuscrit de la bibliothèque du Mans.

mains d'un prélat que ne recommandaient ni la naissance, ni les avantages de la force temporelle.

Ces biens étaient confiés à la garde de l'évêque et de son coadjuteur, qui devaient subvenir, par leur moyen, aux nombreuses fondations attachées aux Eglises et aux monastères. Aiglibert appuya avec vigueur les efforts par lesquels Pierre résistait à la cupidité de ces envahisseurs; la lutte fut énergique de part et d'autre; elle recommença souvent, et notre prélat dut consumer une partie de sa vie dans ces résistances contre la rapine et la violence.

Malgré ces graves préoccupations, Aiglibert donna des preuves de son zèle pour la vie monastique par des fondations importantes. Il fit beaucoup pour augmenter les revenus et les bâtiments de l'abbaye de Tuffé. Comme l'observance régulière florissait parmi les vierges de cette solitude, notre évêque, qui avait une sœur consacrée à Dieu sous la règle bénédictine, la fit abbesse de ce monastère; puis, pour assurer à ces servantes de Dieu la tranquillité et la paix, il obtint de Thierry III un diplôme royal destiné à les garantir, ainsi que leur maison et leurs biens, de toute violence et de toute injustice. On ajoute que cette pièce constatait aussi les droits de l'église cathédrale sur ce monastère.

C'était l'usage, dans ces temps, de demander, au commencement de chaque nouveau règne, la confirmation des droits des Eglises et des monastères, et rien ne prouve mieux l'état de violence et d'injustice où l'on vivait à cette époque. Encore, ces précautions n'étaient-elles pas toujours suivies des effets qu'on en avait attendus; et l'autorité royale, ou plutôt celle des maires du palais, réduite à composer, pour son propre compte, avec les leudes et les plus puissants seigneurs, n'était pas sûre d'être toujours respectée dans les dispositions qu'elle prenait pour garantir la propriété des faibles. Aiglibert l'éprouva lui-même : le monastère de Tuffé lui fut disputé, et il eut à soutenir, à son sujet, un procès contre plusieurs hommes puissants. Il porta l'affaire devant le roi Thierry, et son droit, appuyé sur les lois, fut reconnu, comme il est constant, par un arrêt conservé dans les archives de la

cathédrale jusqu'au IXe siècle, mais que l'on ne possède plus aujourd'hui.

Un autre procès fut suscité à Aiglibert relativement au monastère de Saint-Georges. Ce cloître, bâti, comme on l'a vu, au temps de saint Innocent, par le roi Childebert Ier et la reine Ultrogothe, était tombé entre les mains d'hommes cupides; tout y était en désordre : les serviteurs de Dieu, privés même du nécessaire, ne pouvaient plus y habiter, ou se voyaient réduits à l'impossibilité de remplir leurs saintes obligations. L'évêque entreprit de venir au secours de la maison de Dieu ; il n'y avait qu'un seul moyen : c'était de s'adresser au roi. Thierry prit un vif intérêt à la fondation de son aïeul. Sur la demande du prélat, il envoya sur les lieux des juges pour terminer le procès; ce fut en vain; la sentence portée par les juges royaux, et qui était toute en faveur d'Aiglibert, ne fut point respectée; les leudes, qui s'étaient emparés du monastère par force, s'y maintinrent par le même moyen, et l'évêque dut recourir de nouveau à l'autorité royale. Dans un plaid général tenu en présence du roi, la cause fut débattue et la sentence, favorable à l'Eglise du Mans, remit enfin l'abbaye de Saint-Georges en liberté. Aiglibert consacra à cette maison ses plus tendres soins; il fallait tout réparer, car tout avait péri. Il y rétablit un chœur de soixante moines, occupés, sous la règle de saint Benoît, à tous les exercices du service divin, de la régularité claustrale, et à la réception charitable des étrangers.

Aiglibert dota l'Eglise du Mans de deux nouveaux monastères pour des religieuses; ils étaient, l'un et l'autre, sous le patronage de saint Aubin. Le premier était au Mans, dans l'intérieur de la ville, et près de la cathédrale; il n'eut pas une longue existence, et les faits qui le concernent sont demeurés inconnus (1).

(1) Monasteriolum quod ipse in honore sancti Albini, ad portam suæ civitatis, ut ad ostium suæ sedis Ecclesiæ fecerat, atque pro amore Dei a novo fundaverat. — Dom Mabillon, *Acta Sanctorum O. S. B.*, *Vita sancti Richmiri, abbatis*, tom. III, pag. 229v. — *Annales Ordinis sancti Benedicti*, lib. XIX, num. 56. — *Acta Sanctorum, ad diem* XVIII *januarii*. —

La seconde fondation que le vénérable Aiglibert fit en l'honneur du saint évêque d'Angers, dura plus long-temps et est mieux connue. Ce monastère était à quelque distance de la ville, au lieu où l'on voit aujourd'hui la paroisse de la Chapelle-Saint-Aubin. Il était également soumis à la règle de saint Benoît. Aiglibert, qui portait le plus vif intérêt aux servantes de Dieu qui l'habitaient, mit à leur tête, comme première abbesse, Abidelgama sa sœur, qu'il tira à cet effet du monastère de Tuffé. Il affecta à la dotation de la maison certaines terres de l'église cathédrale, et lui donna surtout une marque bien grande de son intérêt en la confiant à la direction du saint abbé Richmir.

Ce saint tirait son origine d'une famille riche et illustre, au pays de Tours. Il fonda, dans un de ses domaines, un monastère qu'il gouverna lui-même sous la règle de saint Benoît. Sur la réputation du grand Aiglibert (1), il quitta sa première retraite, vint au Mans, et exposa au prélat le dessein qu'il avait de transporter son monastère dans le diocèse du Mans. Bertus, métropolitain de Tours, était aussi très

Dom Rivet apprécie très bien le mérite des Actes de saint Richmir; parlant des auteurs anonymes qui ont écrit avant le milieu du VIII[e] siècle, il s'exprime ainsi : « Le premier est un Manceau, homme d'esprit et de « piété, qui semble avoir été moine, en ce qu'il donne à saint Benoît la « qualité de père. Il nous a laissé une Vie de saint Richmir, abbé au « Maine, mort vers 710 ou 714 au plus tard. Dom Mabillon ne fait pas « difficulté de le regarder comme un auteur contemporain, et Cave a cru « dévoir le placer vers l'an 730 (Cave, *Scriptorum ecclesiasticorum His-* « *toria litteraria*, pag. 412-2). Il est certain qu'il n'exécuta son dessein « guères plus tard que cette époque, puisqu'il témoigne lui-même l'avoir « fait sous Arrius, disciple et successeur du saint. Son ouvrage est fort « court et assez bien écrit pour le temps. L'auteur n'a pas laissé, toute- « fois, malgré sa brièveté, de s'y livrer un peu au merveilleux; mais cela « n'empêche pas qu'on y trouve plusieurs faits importants pour l'histoire « du Maine. Bollandus est le premier qui l'a fait imprimer avec des notes, « sur deux divers manuscrits. Dom Mabillon ayant ensuite revu cette « édition sur un manuscrit du Mans, fit entrer l'écrit avec de nouvelles « notes dans le III[e] volume de son recueil. » — Dom Rivet, *Histoire littéraire de la France*, tom. IV, pag. 68.

(1) Gilbertus dignus Deo episcopus. — *Vita sancti Richmiri.*

favorable à l'institut monastique, et cette translation du monastère de saint Richmir est assez difficile à expliquer. Peut-être eut-elle pour cause les vexations des leudes tourangeaux, et aussi l'espérance de trouver dans Aiglibert un protecteur plus puissant, par le crédit particulier dont il jouissait auprès du monarque.

Richmir trouva dans Aiglibert les dispositions qu'il en attendait. Notre évêque voulut même lui donner un lieu riche et commode pour l'étendue des bâtiments ; mais le saint abbé le refusa, disant qu'il ne voulait pour retraite qu'un endroit pauvre et obscur. Aiglibert ensuite l'ordonna prêtre, et l'invita à se livrer à la prédication et au soin des âmes; puis il lui donna quelques prêtres pour l'accompagner dans la recherche d'un lieu propre à l'établissement de son monastère. Richmir parcourut beaucoup de terrains incultes, car notre province était encore couverte de forêts, et il arriva enfin sur les bords du Loir, au lieu nommé *Turris-Dominica* (Courdemanche) (1). On n'y voyait alors que d'épaisses broussailles ; mais le sol était propre à la culture, et le site offrait des commodités pour la pêche. Richmir résolut de s'y établir, à la grande surprise de ceux qui l'accompagnaient, et qui ne comprenaient pas comment il refusait des terres cultivées pour choisir un tel désert. L'évêque, instruit du choix qu'avait fait le pieux abbé, lui envoya les choses nécessaires pour son établissement, et en si grande abondance que le saint ne voulut pas tout accepter. Les terres voisines appartenaient à une dame nommé Cata ; le serviteur

(1) Voir la note de Dom Mabillon sur ce passage de la Vie de saint Richmir. — Selon l'abbé Simon, le lieu où s'établit d'abord saint Richmir (ou comme il le nomme saint Rimay ou Rimé), est La Flotte. Cet auteur ajoute : « Mais saint Rimay trouva que l'endroit était trop agréable pour « un pénitent; il en sortit et vint habiter un lieu affreux, situé dans une « vallée où personne n'habitait : c'est entre Houssay et Les Roches. Il « bâtit une cellule sur les bords d'un petit ruisseau nommé Gondré. La « fontaine donnait peu d'eau; mais, à l'arrivée du saint abbé, elle devint « plus abondante, et forme aujourd'hui un étang dont l'eau fait tourner « un moulin qui dépend de l'abbaye de Vendôme, etc. » — *Histoire de Vendôme*, tom. III, pag. 304.

de Dieu les lui acheta. Il se mit ensuite à défricher tous ces terrains et à les labourer, avec les moines qui étaient venus le rejoindre et d'autres personnes qui s'étaient réunies à lui; puis il y construisit un monastère dont il fut abbé, et qui se trouva bientôt dans un état florissant (1).

Richmir découvrit plus tard un autre lieu peu éloigné du premier, et situé sur un ruisseau nommé *Gundridus* (Gondré); c'était un désert habité seulement par les bêtes fauves; il en fit la demeure des serviteurs de Dieu. Par la suite, d'après le conseil et par les secours que lui fournit Aiglibert, il y transporta son séjour et celui de ses religieux. Notre évêque, continuant toujours de lui témoigner sa bienveillance, lui envoya des ouvriers qui construisirent une basilique et un monastère. Quand l'ouvrage fut achevé, il s'y rendit lui-même pour consacrer cette église sous le patronage de saint Pierre et de tous les Apôtres; mais il voulut, auparavant, que l'abbé reconnût son monastère soumis à l'Eglise-mère du diocèse. Richmir ajouta, dit-on, à cette fondation tout ce qu'il possédait au territoire de Tours.

Ce nouveau cloître, continuant à être favorisé du Ciel et de l'évêque Aiglibert, fut bientôt peuplé d'un nombre considérable de moines; on en vit jusqu'à quarante, pratiquant avec ardeur la discipline la plus exacte, sous la conduite du saint abbé et sous la règle de saint Benoît.

Richmir reçut, pour prix de ses vertus, le don des miracles; nous en raconterons quelques uns, dont le récit jette une certaine lumière sur les usages de ces temps. Un jour, il célébrait, dans l'église de son monastère, l'office divin; au moment où il allait commencer la messe, un aveugle lui demanda à haute voix sa guérison. L'homme de Dieu ordonna à ce malheureux d'aller d'abord se confesser à un prêtre, puis de revenir dans l'église et de prier entre l'autel et le lieu où se conservaient les reliques des saints. L'aveugle obéit pendant que les moines continuaient leur office; quand les prières furent achevées, l'abbé fit sur les yeux

(1) *Vita sancti Richmiri*, num. 5.

de cet infortuné le signe de la croix, et la lumière lui fut rendue.

Un berger du monastère fut piqué d'une vipère en gardant son troupeau; il accourut à l'abbé, le priant de le secourir. Celui-ci toucha la blessure avec sa salive, donna au malade de l'eau bénite, et aussitôt ce pauvre homme fut guéri.

Richmir se rendait un dimanche au Mans, pour assister à l'office que l'évêque célébrait dans la cathédrale. Au moment où il passait par la porte de la ville, les prisonniers qui l'aperçurent, poussèrent vers lui de grands cris, le suppliant de venir à leur secours. Quoiqu'il fût pressé d'arriver à temps pour recevoir la bénédiction de l'évêque, il ne put s'empêcher de revenir sur ses pas et d'aller les visiter. Mais les portes étaient fermées; alors, plein de confiance en la protection de Dieu, le saint abbé fit le signe de la croix sur elles et elles s'ouvrirent subitement. Le thaumaturge aurait voulu cacher ce prodige, mais ses efforts furent inutiles; tout le monde connut la merveille qu'il venait d'opérer.

Ce fut dans cette circonstance qu'Aiglibert remit entre les mains du saint abbé la conduite des religieuses du monastère de Saint-Aubin. L'homme de Dieu était fort éloigné de désirer cette fonction, mais il se rendit au vœu de l'évêque.

Il fit encore, dans la suite, plusieurs prodiges; il guérit une religieuse de Saint-Aubin gravement menacée de la mort, en la touchant seulement de sa salive. Un religieux de son monastère, nommé Dodon, atteint de cécité, recouvra la vue par l'onction de l'huile bénite appliquée par le saint. Un autre religieux, nommé Silvanus, reçut également sa guérison par des eulogies que son abbé lui avait envoyées.

Au reste, si Richmir avait reçu des grâces de guérison et une puissance miraculeuse aussi grandes, il les avait méritées par une austérité de vie extraordinaire. Il s'endormit dans le Seigneur, après une longue carrière, le seize des calendes de février, vers l'an 705 (1). Son corps fut

(1) Le 17 janvier. — Dom Mabillon a cru que saint Richmir était mort

enterré par les religieux dans l'église du monastère. Dès le jour de ses funérailles, un aveugle et un boiteux, guéris par ses mérites, manifestèrent la gloire dont il jouissait, et les mêmes prodiges continuèrent d'éclater à son tombeau (1).

Après la mort de Richmir, Arrius lui succéda dans la dignité d'abbé; il gouvernait encore ses religieux avec une grande édification, et jouissait de la protection d'Aiglibert, lorsqu'on écrivit la Vie du saint fondateur.

La discipline monastique, la science et toutes les vertus continuaient à fleurir à la même époque dans la solitude d'Anisole. Depuis la fondation de l'abbaye de ce nom, par saint Calais, on y avait vu constamment une suite d'abbés remarquables par leurs qualités éminentes. Après la mort du saint fondateur, son disciple, saint Daumer, fut élu pour lui succéder (2); il se montra digne de tenir la place d'un aussi grand homme, et s'appliqua à marcher sur ses traces. Saint Domnole, qui gouvernait le diocèse en même temps que Daumer conduisait l'abbaye d'Anisole, vint plusieurs fois visiter cette solitude, et reprendre, durant quelques jours, cette vie claustrale qu'il avait lui-même pratiquée. Saint Daumer signala son administration en obtenant de Childebert Ier, en 547, des lettres de protection pour son monastère (3). Toutefois, cette protection était presque une ser-

vers l'an 710; mais, comme cette mort a précédé celle du vénérable Aiglibert, il faut nécessairement qu'elle soit au moins de l'an 705.

(1) Dès le temps de Dom Mabillon, on ignorait ce qu'étaient devenues les reliques de ce saint abbé, et son souvenir était presque effacé de la mémoire des Manceaux.

(2) Saint Daumer est appelé par saint Siviard : *Germanus sancti Carilephi*.

(3) Præceptum Childeberti regis, Daumero abbati Anisolensi concessum, quo ipsum et res ejus sub sua ditione recepit. Actum Compendii, anno XII regni nostri, IV kal. maii — Dom Martène, *Amplissima collectio*, tom. I, col. 5, ex chart. Anisol. sub ann. 536. — Dom Bouquet, *Rerum Gallic. et Francic. scriptores*, tom. IV, pag. 621. — Ce diplôme accorde au monastère d'Anisole le privilége de percevoir les profits de la justice, et en même temps lui impose l'obligation de la faire rendre. Ce droit n'était pas nouveau pour cette abbaye; il lui avait été déjà assuré,

vitude ; car ce monastère étant de fondation royale, chaque nouvel abbé, bien que élu librement par les moines, devait être agréé du roi. Il est vrai que, dans la confusion qui régnait à cette époque, plus d'une fois cet agrément ne fut pas demandé; c'est ce qui arrivait aussi, de temps en temps, à l'élection des évêques eux-mêmes.

Saint Gal fut le successeur de saint Daumer dans le régime de l'abbaye d'Anisole. Son élection fut également confirmée par Chilpéric Ier, vers l'an 562 (1). Ce prince témoigne, dans son diplôme, prendre l'abbé et le monastère sous sa protection. Les actions de saint Gal sont peu connues, mais sa sainteté est attestée par le culte dont il a toujours joui dans l'Eglise du Mans, et par la pieuse renommée de l'abbaye au temps qu'il la gouvernait.

Après saint Gal, l'abbaye d'Anisole eut quelques abbés dont le nombre, les noms et les actes sont inconnus; mais il faut que la discipline ait continué d'y fleurir, puisque ce fut ce cloître que saint Sigiram choisit pour s'y consacrer à Dieu.

Ce saint personnage avait occupé un rang important dans le monde, avant de venir se sanctifier dans la solitude; il habitait le diocèse du Mans, près de l'ancienne capitale des Diablintes, et il y avait vécu dans une heureuse union avec la pieuse Adda, son épouse. Il eut de ce mariage une fille dont le nom est inconnu, mais qui paraît avoir exercé la charge d'abbesse dans quelque monastère du Maine, et un

par les chartes de Childebert Ier, de 528 et 538, dont nous avons parlé ci-dessus; au reste, ces monuments sont les plus anciens exemples connus d'une semblable concession. — Dom Bouquet, *op. cit.*, tom. IV, pag. 617 et 619. — Naudet, dans les *Mémoires de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, tom. VIII, pag. 439. — Dom Denis Briant, *Cenomania*, rapporte cette charte à l'an 523.

(1) Præceptum Chilperici, Clotarii regis filii, Gallo abbati Anisolensi concessum, quo monasterium Anisolense sua sub protectione suscipit... Anno I regni nostri (sans date de mois ni de jour). — Dom Martène, *Amplissima collectio*, tom. I, col. 6, ex chart. Anisol. sub ann. 570. — Dom Bouquet, *Rerum Gallic. et Francic. scriptores*, tom. IV, pag. 623, ad ann. 562.

fils, qui fut saint Siviard (1). Sigiram résolut de chercher dans la vie monastique un état plus parfait. Le choix de ses frères l'éleva bientôt à la dignité d'abbé, et il honora son gouvernement non seulement par les vertus qui lui méritèrent un culte public après sa mort (2), mais encore en établissant dans son monastère la règle de saint Benoît.

Après la mort de saint Sigiram, les moines d'Anisole élurent pour les gouverner le fils de ce saint abbé, saint Siviard. Dès son enfance, Siviard avait été prévenu des dons de la grâce les plus signalés ; son ardeur pour l'étude avait répondu à son amour pour la vertu. Malgré la difficulté des temps, ses pieux parents l'avaient confié à des hommes habiles dans la science, qui lui prodiguaient tous leurs soins, et il s'en montrait digne. Aussi, quand il se fut consacré à Dieu sous le froc monastique, dans un âge encore tendre, il continua de faire de grands progrès dans la vertu et dans les lettres, tellement qu'il devint en peu de temps cher à toute la communauté. Les frères se hâtèrent de le désigner à leur abbé pour qu'il fût élevé au sacerdoce. En même temps, ils l'appelèrent, par leurs suffrages unanimes, à être leur père et leur maître « en toute sorte de bonne et salutaire discipline », c'est-à-dire à diriger les études du monastère.

Bientôt, grâce à la solidité de son enseignement et aux vertus dont il s'enrichissait tous les jours, il devint comme un flambeau sur le chandelier de l'Église. C'est par cette voie qu'il parvint au gouvernement du monastère. Dès lors, ses vertus répandirent un éclat plus vif que jamais; on remarquait en lui un soin particulier pour nourrir ses frères d'une doctrine forte et élevée; ses instructions, qu'il ne craignait pas de répéter, les formaient à une observance exacte qui faisait l'admiration de tout le monde. Au soin de ses religieux, Siviard joignait les prévenances, la délicatesse et la

(1) Séviard, Cyviard, Sévard, en latin Siviardus, Senardus, Sevardus, Sevardius.

(2) Il est honoré le 4 décembre.



générosité de la charité envers les étrangers, les pauvres et les malades. Il n'était pas seulement le père du monastère et des moines qui l'habitaient, mais toute la contrée ressentit ses bienfaits et admira ses vertus.

Siviard fit construire dans son abbaye une nouvelle basilique, en l'honneur de saint Pierre. On ajoute que cette église était magnifique, pour la grandeur et les ornements qui la décoraient. Aiglibert, jaloux de concourir à cette œuvre, lui fit allouer, par son coadjuteur Pierre, les deux terres de *Lautiotum* (Saint-Aignan-de-Couptrain), et de *Savonariæ* (Savonnières), avec la métairie de *Villaris* (Villiers).

Le saint abbé fonda, dans le domaine de Savonnières, un petit monastère. Ce fut là qu'il mourut de la même manière que l'apôtre saint Jean; ce sont les expressions de son biographe, qui veut dire sans doute que Siviard avait atteint une vieillesse extrême, et que sa mort fut causée par la défaillance de l'âge. Il eut révélation de sa fin, et s'endormit paisiblement dans le Seigneur aux calendes de mars (1), la huitième année du règne de Thierry III, c'est-à-dire en 681 (2).

La gloire de Siviard fut, aussitôt après sa mort, révélée à ses religieux. « Quand cette âme bienheureuse quitta son enveloppe terrestre, dit l'auteur des Actes, un de nos frères eut une vision dont l'objet fut de manifester à quel degré de

(1) Le 1er mars.

(2) Les autorités les plus graves sont divisées sur la date de la mort de saint Siviard : Dom Bondonnet, Dom Mabillon, Dom Colomb, Baillet, rapportent cet évènement à l'an 728. — Le P. Papebrock, *Commentarius historicus*, num. 2, et Dom Rivet, *Histoire littéraire de la France*, tom. III. pag. 633, lui assignent l'année 687. Enfin, l'*Art de vérifier les dates*, désigne l'année 681. Le biographe ancien se contente de dire que le saint abbé mourut la huitième année du règne de Thierry. De là cette divergence d'opinions parmi les auteurs, les uns interprétant ces mots de Thierry III (673-691), les autres de Thierry IV (720-737). Mais toutes les difficultés que l'on peut faire (voir Dom Rivet, *loc. cit.*), sont résolues par une charte de Clovis III, fils de Thierry, datée de la seconde année de son règne, par conséquent de 692, et accordée à l'abbé Ibbolen, successeur de saint Siviard.

sainteté s'était élevé l'homme de Dieu. Car, ainsi qu'il l'a raconté, il vit venir vers lui une lumière éclatante, et, tandis qu'il contemplait cette merveilleuse apparition, voici que les bienheureux Apôtres Pierre et Paul se tinrent debout devant lui; et au milieu d'eux était la sainte âme du seigneur Siviard, d'une éblouissante blancheur. Les deux Apôtres semblaient lui tenir l'une et l'autre main. — « Frère, dit le dé« funt à ce religieux, je rends grâces à Jésus-Christ qui a « daigné m'appeler vers lui. Je m'en vais avec mes Seigneurs « que tu vois à mes côtés. Pour vous, ayez soin de remettre « à ma sœur et aux vierges ses compagnes les eulogies que « j'ai préparées pour elles. » Le corps du saint fut enseveli dans le monastère de Savonnières, au lieu où l'on voyait, longtemps après, une chapelle qui portait son nom, à l'extrémité méridionale de Saint-Georges-de-La-Couée. Quant à ses reliques, elles furent transportées à Sens, à l'époque de l'invasion des Normands (1).

Siviard se signala, comme nous l'avons dit, par son goût pour les lettres; il a laissé une Vie de saint Calais, monument remarquable parmi toutes les légendes écrites dans le VII[e] siècle, et l'une des pages les plus belles et les plus vraies de notre histoire. Il paraît, du reste, d'après ce que nous avons rapporté de lui, que les lettres, qui avaient fleuri dès l'ori-

(1) Surius, *Vitæ Sanctorum, ad diem* I *martii*.— Dom Mabillon, *Acta Sanctorum O. S. B., sæcul.* III, part. I, pag. 486. — *Acta Sanctorum, ad diem* I *martii, Vita sancti Siviardi abbatis*, pag. 65 — Dom Martène, *Amplissima collectio*, tom. I, col. 36. — Dom Rivet, *Histoire littéraire de la France*, tom. III, pag. 633. — Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, tom. I, pag 304. — La Vie de saint Siviard est l'œuvre d'un moine du monastère d'Anisole, qui avait vécu avec le saint abbé dont il retrace les actions. C'est plutôt un sermon ou homélie, dans laquelle il fait entrer les principaux traits de son histoire. Voici le jugement de Dom Rivet sur cet ouvrage : « Quelque court que soit cet écrit, il mérite néanmoins « notre estime, et l'on n'a rien de meilleur pour la vie du saint. Surius « et Bollandus (ou plus exactement Papebrock), l'ont publié au pre« mier jour de mars, et Dom Mabillon, après eux, au troisième siècle de « son recueil; mais ce dernier éditeur a retranché la préface, qui est « néanmoins assez courte et fort édifiante. »



gine dans l'abbaye d'Anisole, continuèrent d'y être cultivées avec soin, jusqu'au commencement du VIII[e] siècle, malgré les progrès de plus en plus sensibles de l'ignorance générale. Son disciple, moine du même cloître, qui a écrit un Éloge de ce grand abbé, fait voir qu'il possédait bien l'Ecriture-Sainte, et était, pour son temps, un écrivain remarquable.

Le successeur de saint Siviard dans la dignité d'abbé d'Anisole, fut Ibbolenus, qui obtint, en 692, un diplôme de Clovis III, pour confirmer l'immunité du monastère. Dans cette charte, le monarque rappelle les concessions semblables faites à cette abbaye par ses aïeux Gontran, Clotaire II, Dagobert I[er], Clovis II, Clotaire III et par Thierry III, son père. Childebert III, ayant succédé, en 695, à son père Clovis III, signala sa bienveillance envers le monastère d'Anisole, en accordant une charte d'immunité. L'abbé Ibbolenus, auquel ces diplômes furent adressés, en obtint encore un semblable de Dagobert III, vers l'an 711 (1).

Dans le même temps, saint Flaceau brillait au sein de l'Eglise du Mans par l'éclat de ses vertus. Il était directeur des religieuses du monastère de Sainte-Scholastique, et supérieur d'un petit hospice bâti près de cette abbaye. Ces faits, et surtout le dernier, ont porté beaucoup d'historiens à croire que ce saint prêtre avait embrassé la vie monastique; en effet, il n'y avait guères, à cette époque, que les religieux chargés du soin des hôpitaux. On ignore toutes les autres particularités de son histoire, et jusqu'à l'époque précise de sa mort; mais il a été honoré d'un culte public dans l'Eglise du Mans. On croit qu'il demeurait dans cette ville, au lieu où l'on voit aujourd'hui une rue qui porte son nom. Dans le X[e] siècle, on construisit, à la même place, une chapelle dédiée sous son invocation et dont il reste encore, de nos jours, quelques vestiges. Plusieurs pensent que cette chapelle fut d'abord celle des comtes du Maine, et qu'elle

(1) Dom Martène, *Amplissima collectio*, tom. I, col. 8. — *Thesaurus anecdotorum*, tom. I, col. 6. — Dom Bouquet, *Rerum Gallic. et Franc. scriptores*, tom. IV, pag. 670-686-687. — Dom Briant, *Cenomania*.

servit ensuite d'église paroissiale. Le chapitre royal de Saint-Pierre-de-la-Cour honorait ce saint confesseur d'une manière particulière (1).

Aiglibert s'appliquait cependant à répandre l'observance de la règle bénédictine dans les cloîtres de son diocèse. Non seulement tous les monastères qui furent fondés de son temps se soumirent aux lois du Patriarche du Mont-Cassin, mais plusieurs de ceux qui existaient avant lui les adoptèrent, grâce à sa sollicitude à cet égard.

Près du monastère des moines des Saints-Apôtres, il y avait une autre abbaye occupée par des filles. Elle était encore soumise à la règle de saint Césaire d'Arles; Aiglibert voulut qu'elle fût désormais régie par le code bénédictin. A cet effet, il fit venir du monastère de Notre-Dame de Soissons une de ses proches parentes, nommée Adrechildis (2), vulgairement sainte Adnette, et l'établit abbesse de cette maison. Cette pieuse vierge s'appliqua à la conduite de son monastère avec tant de zèle que tout le monde fut édifié des vertus pratiquées dans cette solitude. Quant à l'abbesse, elle acquit un si haut degré de mérite, et son crédit auprès de Dieu fut manifesté par des signes si évidents, que l'Eglise du Mans l'a toujours honorée d'un culte public. Son corps fut enterré dans la basilique des Saints-Apôtres (3).

Le monastère des Saints-Apôtres, qu'elle gouvernait, après avoir été double pendant quelque temps, c'est-à-dire desservi à la fois par des moines et des religieuses, fut, après la

(1) *Proprium Sanctorum Ecclesiæ regalis Sancti-Petri-de-Curia.* MS. de la fabrique de Saint-Benoît. — Le Corvaisier, pag. 250. — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe.* — L'abbé Négrier de la Crochardière, *Notes manuscrites.* — Le P. Longueval, *Histoire de l'Eglise gallicane*, liv. x, et l'abbé Guettée, *Histoire de l'Eglise de France*, tom. II, pag. 467; ces deux auteurs disent sans hésiter que saint Flaceau était moine.

(2) Ada, Adneta, Adrechildis.

(3) Dom Boudonnet, pag. 249 et suiv. — Dom Mabillon, *Annales Ordinis sancti Benedicti*, tom. I, ad ann. 660, num. 3. — Dom Germain, *Histoire de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons*, liv. III, ch. 2, pag. 236. — *Acta Sanctorum, ad diem* XXIV *augusti, de sancta Tenestina virgine*, num. 6. — L'abbé Guillois, *Vies des Saints du Maine*, au 28 juillet.

mort d'Adrechilde, affecté uniquement aux filles de saint Benoît. La sainte, voulant seconder le zèle d'Aiglibert, établit l'observance de la règle bénédictine dans le monastère de Sainte-Marie, fondé par sainte Ténestine, au temps de l'évêque saint Innocent. Aiglibert usa d'une grande libéralité envers cette abbaye, il lui remit entièrement les redevances qu'elle avait payées jusqu'alors à ses prédécesseurs et au clergé, et il voulut que ces revenus fussent employés au soulagement des serviteurs de Dieu et des pauvres dont les religieuses prenaient soin.

Le prélat leur accorda encore un privilége qui garantissait la libre élection de leur abbesse, après la mort d'Adrechilde et dans la suite. Il y confirme aussi toutes les autres grâces et faveurs qu'il avait faites à cette abbaye. Ce privilége est signé d'Aiglibert, des abbés Thalusius et Bertoaldus et de l'archidiacre Lundulfus. Le diacre-notaire qui le rédigea et signa le dernier, selon la coutume, se nommait Bertigisile. Aiglibert fit, de plus, confirmer ce privilége par le roi Thierry III.

En 681, onzième année du règne de Thierry, au mois de juin, Aiglibert célébra au Mans un synode fort nombreux; on y comptait jusqu'à trente-deux évêques, dont quelques uns sont connus; tels sont : saint Lambert évêque de Maëstricht, saint Bildramne de Vienne, Ermenaire d'Autun, saint Vindicien d'Arras et de Cambrai, saint Aquilin d'Evreux, et saint Hildevert ou Hildebert de Meaux. On y voyait aussi un abbé nommé Winicharius, l'archidiacre de l'Église nommé Hadoindus, et le notaire chargé de rédiger les actes, appelé Bodolenus. De tout ce que fit cette assemblée, on ne connaît que le privilége accordé par Aiglibert au monastère de Sainte-Marie (1).

Il est fort probable que cette réunion si nombreuse d'évêques appartenant à la Neustrie, à la Bourgogne et à l'Austrasie, formait un véritable concile national. Aiglibert, en qualité de Vicaire du Saint-Siége, et chargé de la surveil-

(1) Longueval, *Histoire de l'Eglise gallicane*, liv. x. — L'abbé Guettée, *Histoire de l'Eglise de France*, tom. II, pag. 468.

lance sur toutes les Eglises de l'empire des Francs, avait le droit de convoquer les évêques pour l'assister de leurs lumières. Mais le temps, qui a fait disparaître les documents relatifs à cette assemblée, nous a ôté la liberté de rien préciser à ce sujet (1).

Vers l'an 698, Aiglibert assista à une assemblée de quatorze évêques réunis dans une ville du diocèse de Chartres, sur les bords de la Loire, c'est-à-dire vraisemblablement à Blois. Il y signa, avec tous ces prélats, le privilége que l'évêque Aicard, ordinaire du lieu, accorda à un monastère bâti dans cette ville en l'honneur de la sainte Vierge. Ce privilége est très beau; il consacre largement le principe de l'immunité monastique, et il est remarquable parmi tous ceux de la même époque (2).

La dernière année de sa vie, c'est-à-dire en 705, Aiglibert obtint du roi Childebert III un diplôme pour confirmer l'Eglise du Mans dans la possession du beau domaine d'*Arduno*. Par cette pièce, le roi rappelle que cette terre a appartenu au fisc, mais qu'elle en a été détachée par ses ancêtres

(1) Le P. Longueval et M. Guettée ont raison de considérer la charte donnée par Aiglibert au monastère de Sainte-Marie, et signée des trente-deux évêques, comme ayant été rédigée dans une assemblée à laquelle assistaient tous ces prélats à la fois. — Le P. Le Cointe, le P. Sirmond et les frères Sainte-Marthe, qui ne tiennent pas compte de cette assemblée, ont pensé, sans doute, que ces nombreuses signatures d'évêques avaient été apposées après la rédaction de l'acte, selon les occurences. Il est bien vrai que cet usage de faire signer les chartes, diplômes, priviléges, etc., plusieurs années même après qu'ils avaient été rédigés, et selon les facilités qui se présentaient pour cela, a été suivi pendant plusieurs siècles, ainsi que l'ont démontré Dom Bastide, dans une dissertation à la suite de son ouvrage intitulé : *de Ordinis sancti Benedicti Gallicana Propagatione*, et Dom Tassin et Dom Toustain, dans leur *Nouveau Traité de Diplomatique*. Mais ici toutes ces signatures ont été apposées en même temps, dans une assemblée qui réunissait tous ces prélats dans notre cité; l'acte lui-même en contient plusieurs preuves, entre les autres cette phrase, qui est la dernière : *Actum Cenomannis civitate in mense junio anno* XI *regnante domno Theodorico gloriosissimo rege. Ego Bodolenus emmanuensis subscripsi.*

(2) Dom Mabillon, *de re Diplomatica*, lib. VI, cap. XXIII, pag. 478. — *Annales Ordinis sancti Benedicti*, lib. XVIII, num. 40.

et donnée à l'Eglise du Mans, pour la dévotion spéciale que ces princes portaient à saint Gervais et saint Protais. Quant à lui, il confirme volontiers cette donation et l'immunité complète dont ils l'ont accompagnée, afin d'honorer les saints martyrs milanais qu'il nomme ses patrons.

Aiglibert, en mourant, fit à son église cathédrale des dons qui étaient dignes de son opulence et de sa générosité. Il lui laissa une grande quantité de vases, et autres objets en or et en argent pour le service divin. Toutes les personnes attachées à cette église, les chanoines et les clercs de différentes classes reçurent aussi de lui de nombreux bienfaits. On dit que la sainteté de notre prélat se manifesta pendant sa vie et après sa mort par plusieurs miracles; cependant, il ne paraît pas qu'on l'ait jamais honoré d'un culte public.

La mort de ce puissant évêque fut une calamité pour l'Eglise du Mans; les églises, les monastères et les autres fondations ecclésiastiques restèrent exposées à la cupidité des nobles Francs. Le coadjuteur Pierre ne faillit point à son devoir; il opposa à la violence toute l'énergie qui était en son pouvoir; mais il devait succomber dans une lutte inégale, et il eut la douleur d'assister à une nouvelle invasion de barbares dans les biens de l'Eglise (1).

(1) Le Cointe et le P. du Sollier rapportent à l'an 687 la découverte du corps de saint Firmin, évêque et martyr, apôtre du diocèse d'Amiens. Cette invention fut un grand évènement pour toutes les Eglises de la Gaule; les populations se rendirent en foule pour vénérer les restes précieux du saint, et de nombreux miracles récompensèrent la foi de ces pieux chrétiens. On connaît tous ces détails par un ancien sermon édité par le P. Le Cointe, et reproduit, en grande partie, du moins, par les Bollandistes. L'auteur de ce sermon nomme le peuple du Maine parmi ceux qui accoururent au tombeau de saint Firmin; mais plusieurs auteurs pensent que les manuscrits sont fautifs en cet endroit, et qu'on doit lire *Cameracensis*, au lieu de *Cenomanensis*. Aux raisons qu'allèguent ces critiques en faveur de leur sentiment, on peut ajouter que saint Firmin n'a jamais reçu dans le diocèse du Mans un culte particulier. — Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum, ad annum* 687, num. 17.—*Acta Sanctorum, ad diem* XXV *septembris, de sancto Firmino*, num. 44-63. — Guyon, *Histoire de l'Eglise d'Orléans*, tom. I, pag. 128. — Dom Rivet, *Histoire littéraire de la France*, tom. IV, pag. 72.

Saint Philibert, abbé de Jumièges, eut occasion de traverser plusieurs fois le diocèse du Mans, sous l'épiscopat d'Aiglibert, en allant visiter les nombreux monastères qu'il avait fondés. Se trouvant dans un lieu que saint Bertrand avait donné à l'abbaye de Saint-Pierre et de Saint-Paul, près de *Brucilonnum* (Brûlon), il fit jaillir miraculeusement, pour la commodité des habitants du voisinage, une source d'eau qui coule encore abondamment, et que l'on nomme la Fontaine-Saint-Philbert. On bâtit depuis, sur le côteau voisin, une église sous le patronage du saint abbé, et bientôt il s'y forma une paroisse. C'est aujourd'hui la paroisse de Fontenai (*Fontanidum*), qui reconnaît toujours saint Philibert pour son patron.

II.

ÉPISCOPAT DE BÉRAIRE II. — (705 — 710.)

Fondation de plusieurs monastères. — Violation des droits de l'Eglise. Béraire se démet de l'épiscopat.

Béraire II, sur l'épiscopat duquel l'histoire a conservé si peu de souvenirs, succéda au vénérable Aiglibert. Les Églises des Gaules étaient alors dans les circonstances les plus difficiles. Toutefois, Béraire jouit d'assez de paix, pendant une partie au moins du temps qu'il occupa le siége épiscopal, pour être en mesure d'enrichir son diocèse d'une nouvelle fondation religieuse. Il fit bâtir à *Caladunnum* (Châlons), au pays des anciens Diablintes, un monastère pour des vierges consacrées à Dieu. Ce monastère fut mis sous le patronage de Notre-Dame et de saint Pierre, et le fondateur donna pour sa dotation tout son patrimoine, qui paraît d'ailleurs avoir été médiocre, et plusieurs domaines ou petites abbayes qu'il tenait de son Église. La plupart de ces monastères étaient situés près de Châlons, et ne sont pas connus d'autre part. C'est là une nouvelle preuve de ce que nous avons dit plus haut, que dans notre diocèse il y eut à cette époque un grand nombre de maisons religieuses qui sont demeurées in-

connues. Béraire affecta en outre à son abbaye de Châlons le monastère de *Busogilum* (La Boisselière), celui de *Prisco-ciccinum* (Le Doucé?) et celui de Saint-Victorius près des murs de la ville épiscopale, et dans lequel reposaient les restes de plusieurs de nos évêques (1).

Béraire donna encore les domaines de *Bisigurium* (Deux-Evailles), *Patriniacum* (Parigné-sous-Braye), et *Mutum* (Montourtier). Ces terres que notre évêque affecta, avec toutes leurs dépendances, au monastère de Châlons, il les tenait en bénéfice de son Église, et il veut que personne ne puisse par la suite porter atteinte à la disposition qu'il en fait. On voit par là qu'il n'agissait pas uniquement en son nom, mais que l'expression de sa volonté était en même temps la manifestation de celle du chapitre de la cathédrale, sans le consentement duquel il ne pouvait aliéner les biens de son Eglise. C'est d'après cet assentiment indispensable, selon les lois canoniques, que Béraire put défendre avec tant de force à ses successeurs, ou à toute autre personne, d'inquiéter jamais le monastère de Notre-Dame de Châlons dans la jouissance de ces biens.

Toutefois, Herlemond, qui lui succéda dans la dignité épiscopale, et tous ses successeurs dans la suite des temps, exerceront le droit de nommer l'abbesse chaque fois que la chaire abbatiale viendra à vaquer, et ils seront chargés de veiller au maintien de la discipline.

Béraire eut la consolation de voir bientôt son monastère

(1) La dépendance qui fut imposée au monastère de Saint-Victorius à l'égard de celui de Châlons, semble autoriser à croire que celui de Saint-Victorius était double, c'est-à-dire qu'il était composé de deux cloîtres différents, dont le premier était habité par des moines, et le second par des religieuses. La même basilique servait aux uns et aux autres pour la célébration de l'office divin. Béraire aura soumis le monastère des religieuses à celui de Châlons; car il eût été tout à fait contraire à la discipline de ces temps de soumettre un monastère d'hommes à un autre de filles. Les monastères doubles étaient d'ailleurs très communs à cette époque; l'abbaye des Saints-Apôtres, au Mans, était de ce nombre. On peut voir, sur les monastères doubles, Dom Calmet, *Commentaire sur la Règle de saint Benoit.*

rempli de religieuses, sous la conduite de la pieuse abbesse Caglibertena. Il désigna lui-même la religieuse qui devait succéder à cette première supérieure, quand elle aurait cessé de vivre; c'était Chrodilda, fille de Grodegarius, auquel il donne les titres de duc et d'homme illustre. Ces titres font assez connaître que ce personnage tenait un des premiers rangs dans la hiérarchie sociale. Au reste, Grodegarius n'imitait pas la rapacité de beaucoup d'hommes puissants de son temps; il avait libéralement favorisé notre évêque dans ses différentes entreprises, et l'avait puissamment aidé, particulièrement dans la fondation du monastère de Notre-Dame de Châlons.

Béraire désigna également le successeur qui devait le remplacer sur le siége du Mans et abdiqua en sa faveur. Il exprime dans son testament les motifs de ce choix; outre les qualités et le mérite du personnage, dont le nom était Herlemond, Béraire avait reçu de lui divers bienfaits, et tenait de sa générosité plusieurs abbayes et bénéfices ecclésiastiques. Herlemond ajouta même encore un nouveau don à ceux dont il avait déjà gratifié notre évêque, et il lui résigna, le jour où celui-ci dressa son testament, le domaine de *Canariagus* (Chantrigné).

C'est par ce testament daté du douze des calendes de novembre, la seizième année du règne de Childebert III, c'est-à-dire le 21 octobre de l'an 710, que Béraire fait connaître tout ce que l'on vient de lire. Cet acte fut écrit au domaine de *Marogilum* (Mareil), terre de l'Eglise du Mans, au milieu d'une réunion des personnages les plus puissants de la province, qui tous y apposèrent leur signature.

L'évêque veut que l'on fasse trois copies de son testament, l'une que Herlemond gardera dans les archives de son Eglise (1); la seconde que lui Béraire conservera dans son monastère, où il veut se retirer pour finir ses jours; enfin la troisième que Grodegarius retiendra pour maintenir sa fille Chrodilda dans ses droits. De graves auteurs pensent

(1) In arca Ecclesiæ suæ pro se retineat.

que Béraire finit sa carrière dans l'abbaye d'Anisole, dont il avait reçu le gouvernement soit comme abbé régulier, soit comme simple bénéficier (1).

On peut rapporter avec vraisemblance à l'épiscopat de Béraire II, une violation flagrante de ses immunités, qu'eut à souffrir l'Eglise du Mans. Des comtes envoyés par le roi pour rendre la justice, entrèrent sur les terres de cette Eglise, y jugèrent les procès et s'emparèrent de tout ce qui se trouva être à leur gré. Cependant Childebert III, encore régnant, avait octroyé une confirmation authentique des priviléges et immunités de notre Eglise et des biens qui lui appartenaient; mais cette confirmation, obtenue vraisemblablement par Aiglibert, si puissant au palais du prince, n'était guère considérée sous un successeur dont l'autorité était de beaucoup inférieure.

III.

ÉPISCOPAT DU BIENHEUREUX HERLEMOND Ier. — (710 — 724.)

Herlemond évêque du Mans. — Fondation du monastère de Saint-Ouen. — Monastère du Teil. — L'abbaye de Saint-Vincent et l'abbé Chirmirus. — Vidame de l'évêque. — Envahissement des biens ecclésiastiques. — Privilége accordé par Dagobert III. — Élection des comtes du Maine. — Divers diplômes pour le domaine d'Arduno. — Culte des saints Gervais et Protais. — Piété et mort d'Herlemond.

Herlemond tirait son origine d'une famille franque, et des plus illustres, aussi jouit-il constamment d'une grande faveur auprès des rois, ou plutôt des maires du palais qui gouvernaient alors.

(1) Dom Bouquet, *Rerum Gallic. et Francic. scriptores*, tom. IV, pag. 700. — Dom Mabillon ne désigne d'aucune manière le monastère où Béraire II put se retirer. Ce savant propose même d'établir une distinction entre l'évêque du Mans Béraire II, et le personnage nommé aussi Béraire, qui fonda, sous l'épiscopat de celui-là, le monastère de Notre-Dame de Châlons. Il ajoute que ce fondateur pourrait être cet évêque Béraire, qui signe le privilége accordé par Aiglibert au monastère de Sainte-Marie. — *Annales Ordinis sancti Benedicti*, lib. XIX, num. 47.

Dès les premiers jours de son épiscopat, Herlemond entreprit la fondation d'un monastère important. Vers l'orient de la cité épiscopale, près des murs d'enceinte et à une distance très rapprochée de l'église cathédrale, il fonda une abbaye qu'il mit sous le patronage de saint Ouen. Il n'y avait qu'environ trente ans que ce saint évêque avait quitté la terre (1); mais l'éclat de sainteté qu'avait eu sa vie, et qui se perpétuait après sa mort par les miracles continuels faits à son tombeau, lui méritaient ces hommages précoces. Toutefois, il faut observer que ce fut là une des premières églises dédiées en l'honneur du saint évêque de Rouen (2).

Herlemond établit douze moines dans son nouveau monastère, sous la conduite d'un abbé, qui était honoré du sacerdoce, et se nommait Senfredus. Il leur enjoignit, par l'acte de leur fondation, d'exercer l'hospitalité envers les pauvres et les pèlerins, riches ou indigents, voulant que toutes les personnes qui se trouvaient dans le besoin, reçussent des secours de leur charité. Il le dota de plusieurs domaines et prit soin qu'il ne manquât d'aucune des choses nécessaires. Il pourvut à ce que le culte divin dans la basilique fût convenablement célébré, et donna des fonds nécessaires pour l'entretien du luminaire selon l'usage du temps. Les dons les plus considérables qu'il fit à cette maison consistaient dans les domaines de *Proliacus* (Pruillé-le-Gaudin), de *Pensire* (Saint-Remi-des-Bois) (3), et surtout d'*Artinis* (Artins), sur les bords du Loir, et l'une des premières possessions de l'Église du Mans.

Herlemond avait d'abord pris la dotation de Saint-Ouen

(1) Il y a controverse entre les savants sur la date précise de la mort de saint Ouen, mais le sentiment le plus probable la met au 24 août 683. — Longueval, *Histoire de l'Eglise gallicane*, lib. x.

(2) L'abbaye de la Croix-Saint-Leufroi fut d'abord dédiée en l'honneur de saint Ouen, vers 692. — Dom Mabillon, *Annales Ordinis sancti Benedicti*, lib. XVIII, num. 19.

(3) Selon la remarque de M. Cauvin, *Pensire* avait alors une assez grande étendue, et embrassait vraisemblablement les territoires de Souligné et de Saint-Remi-des-Bois.

sur son propre patrimoine, mais par la suite, de concert avec les chanoines du chapître de la cathédrale (1), il ajouta à ces premiers dons, des terres appartenant à son Eglise.

En l'année 712 ou 713, Herlemond rendit une charte datée des calendes de janvier, la seconde année du règne de Dagobert III, Pépin étant Majeur ou Maire du Palais, par laquelle il assure au monastère de Saint-Ouen, la possession des domaines désignés plus haut; rappelle le motif qui l'a porté à fonder cette pieuse retraite, défend à ses successeurs, ou à tout autre, d'inquiéter les moines dans la possession de leurs revenus, parce qu'il les leur a donnés selon toutes les règles canoniques et avec le consentement des chanoines. « Que celui, dit-il, qui attentera quelque chose contre ces dispositions soit repoussé de l'Eglise! » Cette charte, datée de *Lupila*, est signée de Herlemond, de l'archidiacre Tharmerus, de l'abbé Chaldricus, et d'autres abbés, comtes et nobles personnages (2).

Le pieux évêque songea aussi à réparer le monastère nommé *Talidus* (du Teil). Cette abbaye était déjà ancienne, mais elle avait été ruinée, comme un si grand nombre d'autres, et il semble même que la vie régulière en avait été entièrement bannie. Après l'avoir restaurée et augmentée, notre évêque crut devoir la soumettre à une discipline plus forte, et il y introduisit des moines qui suivaient la règle de saint Benoît, sous la conduite d'un abbé, homme de mérite, nommé Quirinus. Ce monastère florissait encore par son observance à la fin du IXe siècle.

Herlemond signala aussi sa générosité envers l'abbaye de Saint-Vincent. Depuis sa fondation par saint Domnole en 572, ce monastère avait été sous la conduite de sept abbés, dont on ne connaît guère que les noms et les dates plus ou moins certaines. Ces abbés sont Leusius en 576; le régime de cet abbé maintint la ferveur dans son monastère, et il eut la gloire d'avoir élevé saint Pavin, personnage aussi docte que ver-

(1) Consensu confratrum.
(2) Dom Mabillon, *Annales Ordinis sancti Benedicti*, lib. XIX, num. 58.

tueux. Firminus en 602. De son temps, saint Bertrand rendit témoignage à la discipline exacte qui régnait dans la maison dont cet abbé était le chef. Richard, en 632. Gasselin, en 653; sous cet abbé, la régularité des moines de Saint-Vincent n'avait rien perdu, et saint Hadouin, qui gouvernait alors le diocèse, en rendit un éclatant témoignage, et transmit à l'abbaye plusieurs domaines. Sous les abbés Rolland, en 689 et Regnauld, en 711, l'histoire ne signale rien d'important pour le monastère; mais l'observance doit y avoir fleuri, puisqu'il continua d'être l'objet de l'affection des grands évêques qui occupèrent le siége du Mans.

Chirmirus ou Tharmerus, car on rencontre ces deux noms dans les anciens documents, qui gouverna cette abbaye depuis 715 jusqu'à l'année 732 ou 736, époque de sa mort, était un homme d'un mérite éminent. Il était en outre sorti d'une famille illustre et puissante, mais il surpassait cet avantage par son mérite personnel. Aussi Herlemond eut-il pour lui toute la considération que semblaient exiger tant de qualités réunies; il rendit à son monastère plusieurs terres qui lui avaient appartenu, et dont il avait été privé par les malheurs publics; il lui fit aussi don de quelques revenus pour ses religieux; il créa même l'abbé Chirmirus archidiacre, et vidame pour tout le diocèse, dès l'an 715 (1).

C'était l'époque où, pour la première fois, les évêques des Gaules appelèrent à partager les soins de leur administration de simples prêtres sous le nom de vicaires, les chargeant du spirituel et du temporel de leurs Eglises. Jusque-là on avait suivi la disposition ancienne, qui donnait à l'évêque le soin de tout ce qui concernait l'instruction des fidèles, l'administration des sacrements, en un mot toutes les fonctions spirituelles et une surveillance générale sur les biens temporels de l'Eglise. L'archidiacre avait la charge des revenus ecclésiastiques, des matricules, des hôpitaux etc.; mais peu à peu la surveillance qu'il exerçait sur ces établissements dirigés par des clercs, s'était convertie en une véritable ju-

(1) *Historiæ abbatiæ sancti Vincentii Cenomanensis compendium.*

ridiction sur ceux-ci, et par là même, ses fonctions étaient devenues en grande partie spirituelles. On créa donc des vidames qui administraient le temporel des Eglises. Celle du Mans est l'une des premières en laquelle on trouve des traces positives de cette institution, et Chirmirus fut probablement le premier qui géra cet emploi.

Par une distinction rare, Chirmirus se trouva à la fois chargé des fonctions d'archidiacre et de celles de vidame; aussi, voit-on Thierry IV, dans un diplôme en faveur de l'Eglise du Mans, s'adresser à Herlemond et Chirmirus, les associant ensemble, et disant qu'ils ont le gouvernement de l'Eglise de son patron saint Gervais. Dans ce même diplôme, le monarque donne à l'abbé de Saint-Vincent, le titre de *vir inluster;* qualité qui n'appartient qu'aux plus hauts personnages. Quant à la dignité de vidame, lors même qu'elle n'était pas jointe à l'archidiaconat, elle était encore l'une des premières dans l'Eglise, et l'on choisissait toujours pour la remplir, un personnage des plus distingués. Les évêques eux-mêmes se tenaient honorés du titre de Vidames du Siége-Apostolique. C'était d'ailleurs un degré qui conduisait souvent à la première dignité. Mais les pouvoirs de cet office étaient si étendus vers le commencement du VIII[e] siècle, qu'on ne tarda pas à les restreindre dans de plus étroites limites (1).

Cependant l'Eglise souffrait toujours de nouvelles violences de la part des seigneurs Francs. Déjà plus d'une fois nos Evêques avaient été obligés de recourir à l'autorité royale pour résister aux spoliateurs. Dès le début de son épiscopat, Herlemond eut aussi la précaution de faire confirmer, par un diplôme du monarque, la possession des biens de son Eglise et leurs immunités; mais ce fut inutilement. Des comtes, envoyés avec une délégation spéciale pour rendre la justice au nom du roi, entrèrent sur les biens de l'Eglise du Mans, ils pénétrèrent dans les monastères soumis à sa juridiction, dans les fermes et les terres de toute nature qui lui apparte-

(1) Thomassin, *Discipline de l'Eglise*, part. I, liv. II, chap. 99 et 100.

naient; ils y rendirent des sentences, y levèrent des impôts, et s'y conduisirent comme dans des lieux soumis à leur autorité.

Herlemond ne tarda pas à en porter plainte au tribunal du roi, et, dès le deuxième jour de mars de l'année 712, il obtint un diplôme signé du jeune Dagobert III, qui renouvelait tous les priviléges accordés par son père Childebert III, aux terres que l'Eglise du Mans possédait près de cette cité. Parmi ces priviléges il en est quelques-uns d'une grande étendue ; ainsi, afin de remédier aux pillages et aux violations de droits que cette Eglise avait soufferts dans ses domaines, Dagobert après avoir vu et reconnu le diplôme de son père, défend à tous les comtes, aux juges publics, et à ceux qui leur succèderont, à qui que ce soit en un mot, d'exercer aucun acte d'autorité judiciaire sur les domaines, et dans les terres dépendant de l'Eglise des saints martyrs Gervais et Protais, patrons spéciaux du monarque ; sur les biens de l'évêque de ce lieu, ou des monastères qui lui sont soumis avec toutes leurs dépendances. « Qu'ils n'y entrent point, dit le roi, pour y juger des causes, pour exiger frais, amendes ou autres peines imposées pour crime ou pour violement de la loi; qu'ils n'y pénètrent point pour en faire sortir ceux qui se sont portés caution ; qu'ils n'y prétendent point le droit de mansion, de *parée*, ou de repas ; qu'ils n'en exigent aucune *randablettée* qui semblerait appartenir au fisc du prince, qu'ils n'y poursuivent point l'exécution de leurs sentences, en aucun temps que ce soit. Mais l'évêque qui préside à cette Eglise, ou ses agents, selon la coutume gardée par ses prédécesseurs, et que ceux qui viendront après lui seront tenus également d'observer, enverra par ses hommes au trésor public, pour les biens et les monastères qu'il possède, deux cents sous d'or pour le fisc, et deux autres cents sous d'or qui se paieront également, selon la coutume, au trésor public (1). » Au moyen de cette subvention; fort

(1) Voyez Naudet, *Mémoires de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, tom. VIII, pag. 471.

considérable en elle-même, l'immunité la plus complète était promise à tous les biens appartenant à l'Église des saints martyrs Gervais et Protais.

Herlemond obtint aussi la confirmation de deux priviléges très importants accordés autrefois à l'Eglise du Mans; cette confirmation se fit par deux diplômes qui sont heureusement parvenus jusqu'à notre temps. Dans le premier, Childebert III rappelle que, d'après les pièces qui lui ont été représentées, il conste que le roi Clotaire et la sainte reine Bathilde, ses ancêtres, avaient accordé à l'évêque du Mans saint Béraire, que désormais aucun officier royal ne recevrait la dignité de duc ou de comte, pour régir au nom du roi la ville du Mans et le pays du Maine, sans avoir été, au préalable, agréé par l'évêque, les abbés, le clergé et les habitants de ces lieux. A la demande d'Herlemond, Childebert renouvelle ce privilége par un diplôme daté du palais de Valenciennes, le troisième jour de mars, la quatrième année de son règne, qui correspond à l'an 700 (1).

Le second diplôme accordé par Childebert confirme l'immunité entière du domaine d'*Arduno* (Ardelay) (2). Plus tard, en 711, Childebert III étant mort, et Dagobert III son fils lui ayant succédé, Herlemond s'empressa, dès la seconde année du règne de ce prince, d'obtenir une nouvelle confirmation de l'immunité entière de ce beau et riche domaine d'*Arduno*.

Enfin, en l'année 720, Thierry IV ayant succédé à Dagobert son père, notre évêque parvint encore à recevoir une nouvelle confirmation de l'immunité d'*Arduno*. Ce nouveau diplôme royal fut rendu au palais de Kiersy, le 5 de mars, la deuxième année du règne de Thierry, c'est-à-dire en 721.

Dans ces différents diplômes, ou Préceptes royaux comme on les appelait, on remarque outre l'immunité intégrale, c'est-à-dire l'entière décharge de toutes sortes de redevances et

(1) Dom Bouquet, *Rerum Gallic. et Francic. script.*, tom. IV, pag. 678. —Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum*, tom. IV, pag. 615.
(2) Dom Bouquet, *op. cit.*, tom. IV, pag. 679-701.

de juridiction royale, une disposition expresse portant que les revenus de cette terre doivent être employés à l'entretien du luminaire de l'Église des saints martyrs Gervais et Protais, que ces rois qualifient toujours du nom de patrons. On voit par là que le culte des martyrs milanais, si célèbre dans notre ville dès le temps de saint Innocent, n'avait rien perdu de sa splendeur, et que le temps y avait seulement ajouté sa consécration.

Un document spécial fait connaître parfaitement l'importance du culte que l'on rendait à ces deux saints dans l'église cathédrale du Mans; c'est une charte de location du domaine d'*Arduno* à différents fermiers. Cet acte fut passé au Mans, au mois de juin, la première année du règne de Thierry IV, qui correspond à l'an 720. Il rappelle d'abord une location semblable faite antérieurement et aux mêmes conditions, du temps du roi Chilpéric; les fermiers s'engagent ensuite à verser chaque année, entre les mains d'Arding, vidame de l'église de Saint-Gervais, des sommes considérables : Domolenus, soixante-douze sous d'or; Bodoharius, soixante-treize; Rigobertus, trente-quatre; Bosolenus, quarante-trois; Audobertus, trente-huit; Gembertus, quatre-vingt-deux et deux deniers; Gundoaldus, trente-six et demi; et Adobertus, vingt-un et un tiers. Ces revenus devaient se percevoir à la mi-juin, quelques jours avant les solennités de la fête des saints Gervais et Protais.

Après quatorze années d'épiscopat, Herlemond mourut comblé des bénédictions de son peuple, qui l'a toujours regardé comme l'un des plus saints prélats qui aient occupé le siége de saint Julien. Cependant il n'existe aucune trace positive d'un culte public qui lui aurait été rendu. Il mourut le neuvième jour avant les calendes de novembre (1), vers l'an 724, et son corps fut inhumé dans la basilique de Saint-Vincent et de Saint-Laurent.

Ce prélat continua les traditions de puissance et de grandeur des évêques saint Bertrand, saint Béraire, et du vé-

(1) Le 23 octobre.

nérable Aiglibert; mais, après lui, cette splendeur elle-même devint une occasion et un prétexte pour attirer sur l'Eglise du Mans les malheurs que nous aurons bientôt à raconter.

FIN.

NOTES

ET

ÉCLAIRCISSEMENTS.

NOTE PREMIÈRE.

SUR LE PERSONNAGE CONVERTI PAR SAINT JULIEN, QUE LES GESTES DES ÉVÊQUES DU MANS NOMMENT DEFENSOR.

La vérité de l'histoire de saint Julien, telle qu'elle est rapportée dans les *Gestes des Evêques du Mans,* et dans le récit de Léthalde, ne dépend en rien du sentiment que l'on peut adopter sur l'époque à laquelle furent établis les magistrats qui portaient le titre de *Defensores civitatis.* Les *Gestes* de nos Évêques ont été assurément remaniés plus d'une fois; et la rédaction qu'on en possède aujourd'hui appartient, pour la première partie, au IXe siècle. Or, dans tous les temps, il s'est rencontré des auteurs qui ont désigné par des noms, en usage à leur époque, ou peu auparavant, des fonctions qui avaient existé, sous un nom différent, à une autre date. Quelquefois même il suffit d'une analogie entre les attributions de diverses charges ou emplois, pour que des écrivains peu instruits aient cru pouvoir changer les noms, dans la pensée d'être mieux

compris des lecteurs. Il en est, pour ces noms de dignités ou d'offices, comme pour les noms de lieux; le plus souvent, la dénomination moderne a remplacé l'ancienne; les lieux sont restés les mêmes, quoique souvent il soit difficile de les reconnaître sous la nouvelle physionomie qu'ils ont reçue.

D'après les *Gestes des Evêques du Mans*, un personnage désigné de cette manière, *Princeps civitatis, nomine Defensor*, fut l'un des premiers néophytes convertis par saint Julien. Léthalde, dans sa *Vie de saint Julien*, et les écrivains postérieurs rapportent le même fait. Mais il y a une grande différence dans la manière dont s'expriment ces divers auteurs. Il est évident, par la phrase du *Liber Pontificalis*, et par le contexte, que l'auteur a cru que le personnage dont il parle était un roi, un souverain, maître de la cité, et que son nom propre était *Defensor*.

Le mot de *Princeps civitatis*, qui ne veut dire que le premier citoyen du lieu, est bien le terme qu'il emploie, mais évidemment dans un sens peu propre à donner une idée conforme à la vérité. De là, des auteurs moins anciens ont avancé plus d'une fable sur ce personnage ; ils ont même cru avoir retrouvé des médailles ou des monnaies frappées à son coin. Il n'est pas nécessaire de s'arrêter à ces assertions.

Léthalde emploie bien les mêmes expressions dont s'est servi le collecteur des *Actes des Evêques du Mans*, mais son récit rappelle simplement l'idée d'un magistrat puissant par ses richesses et sa position; il ne désigne pas un roi ou un souverain quelconque. C'est ce que demande aussi la vérité. Il faut donc regarder ce personnage, qui joue un rôle si important dans la fondation de notre Eglise, comme un magistrat dépendant de l'empire romain, qui alors étendait sa puissance sur toutes les Gaules, mais non comme un souverain. Son nom propre est demeuré inconnu; on ne connaît que le nom de la dignité dont il était vraisemblablement revêtu. Le nom de *Defensor* pourrait, il est vrai, avoir été porté par un particulier (1); mais tout invite à croire que le disciple et l'ami de saint Julien avait un autre nom.

Maintenant, à quelle époque peut-on faire remonter l'établissement des *Défenseurs des cités?* Ces magistrats existaient-ils de fait, avant leur établissement légal ?

(1) Par exemple Defensor, premier évêque d'Angers; Defensor, moine de l'abbaye de Ligugé, en Poitou, au VIIIe siècle, et auteur d'un ouvrage très remarquable.

Nous nous contenterons de reproduire les excellentes réflexions de M. Tailliar sur ce même sujet : « Toutes les fois que les cités ont été assujéties ou seulement subordonnées à une autre domination, elles ont dû avoir recours à des hommes influents pour les représenter, ou pour défendre leurs intérêts auprès de la métropole ou du gouvernement central. Sans remonter au-delà de l'histoire de la Grèce, on doit croire que les cités tributaires avaient à Sparte et à Athènes des délégués ou des représentants, qui remplissaient pour elles les fonctions de défenseurs. On voit par Xénophon (1) que les peuples alliés étaient soumis à la juridiction d'Athènes, et que leurs procès devaient y être débattus et jugés. De là, pour ces peuples, la nécessité d'avoir des patrons, ou défenseurs, auxquels on donnait le nom d'ἔκδικοι ou de σύνδικοι. C'est aussi à Athènes qu'était fixée la quotité du tribut que devait acquitter chacune des villes alliées; ce qui était pour celles-ci un nouveau motif de confier leurs intérêts à quelque personnage influent, afin d'être grevées le moins possible (2).

« Quand la conquête romaine se fut étendue sur l'Occident et sur une partie de l'Orient, les villes subjugées se trouvèrent à l'égard de Rome dans une position semblable, et des faits analogues durent s'y reproduire. Déjà on voit dans les lettres de Cicéron (3) qu'il est question d'envoyer à Rome, de deux villes de Cilicie, Mylase et Alabande, non pas de simples délégués, *legati*, mais des représentants officiels, *ecdici*, pour qu'on puisse terminer l'affaire avec eux, *ut aliquid confici possit*.

« Dans la Gaule où l'impôt était déjà onéreux, même sous les premiers Césars, les cités doivent avoir eu de bonne heure des défenseurs pour les protéger contre les exactions. Il en doit être ainsi surtout pour des villes préfectorales, dépourvues de magistrats municipaux, et livrées sans capitulation ni réserves à la merci des préfets. Les villes curiales elles-mêmes, quoique conservant leur libre administration intérieure, ne doivent pas tarder, dans leur état d'oppression et de souffrance, à éprouver le besoin de défenseurs ou de patrons permanents. Quant à l'époque précise de l'établissement des défenseurs des cités dans la Gaule, il serait difficile de la déterminer. On doit toutefois reporter cette institution au moins au IIe siècle de notre ère, à l'époque où la Gaule chargée d'impôts,

(1) *De la République des Athéniens*, chap. I.
(2) Bœckh, *Economie politique des Athéniens*, liv. III, chap. XV et XVI.
(3) *Epistolæ ad Familiares*, lib. XIII, epist. 56.

avait à solder de nombreuses légions, destinées à repousser sur le Danube et sur le Rhin, les agressions des barbares.

« Deux jurisconsultes, Hermogénien et Arcadius Charisius, qui écrivaient leurs ouvrages de jurisprudence à la fin du IIIe siècle ou au commencement du IVe siècle, signalent les syndics ou défenseurs des cités et en parlent comme d'une institution déjà établie (1).

« Néanmoins ce n'est, paraît-il, qu'à la fin du IVe siècle qu'il en est fait mention dans la législation impériale. La première loi que nous connaissons à leur sujet porte la date de 387, elle enjoint d'instituer défenseur celui que la cité a choisi par un décret. (2) Ce représentant des intérêts publics doit être, en général, un personnage habile, et surtout influent. Après l'établissement du Christianisme, les évêques sont de préférence investis de ces fonctions honorables, auxquelles leur caractère religieux donne une nouvelle importance (3). »

D'autres auteurs font remonter l'institution de ces magistrats à l'empire d'Auguste ou de quelqu'un de ses premiers successeurs (4). En effet, on peut se livrer à ces conjectures, car aucun monument positif de la législation romaine n'offre l'institution de la magistrature des défenseurs; ce que l'on y trouve sur les *Défenseurs des cités* suppose déjà leur existence et règle seulement leurs fonctions.

Les principales de ces fonctions étaient : les détails de la police, le maintien du bon ordre, le soin des mineurs et des orphelins, la première instruction des affaires criminelles, et même le jugement de quelques affaires civiles. Ils remplissaient surtout la fonction de protéger la population contre les exactions auxquelles elle était sujette de la part des magistrats romains, principalement dans les *préfectures*, comme était la cité des Cénomans, au rapport de Pline (5).

(1) Lois 1re et 18e, §. 13, au *Digeste*, *de Muneribus et Honoribus*, lib. L, tit. 4.

(2) Voyez Loi 1re, au *Code Théodosien*, *de Defensoribus civitatum*, lib. I, tit. 55.

(3) M. Tailliar, *Congrès scientifiques de France*; *onzième session*, tom. I, pag. 314 ; *treizième session*, pag. 299–305.

(4) Du Chemin de Villiers, *Essais historiques sur Laval*, pag. 130.

(5) Du Chemin de Villiers, *op. cit.*

NOTE II.

SUR LA BASILIQUE DONNÉE PAR LE DÉFENSEUR A SAINT JULIEN. ORIGINE DE LA CATHÉDRALE.

Le plan de nos Annales ne comporte pas une histoire détaillée de l'Eglise cathédrale du Mans; mais nous ne pouvons passer sous un silence absolu ce qui regarde son origine. Nous le pouvons d'autant moins que plusieurs écrivains se sont mépris sur ce point; quelques uns même ont cru y voir une preuve à l'appui d'un système chronologique que nous avons essayé de réfuter.

Mais avant tout, nous devons prévenir le lecteur contre une objection que l'on ne laisserait pas de nous faire, et qui se trouve mille fois répétée dans les fameux *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant les six premiers siècles*, par Le Nain de Tillemont. Lorsqu'on parle aujourd'hui d'édifices chrétiens consacrés au culte pendant le premier siècle, on est en danger de perdre toute créance dans l'esprit de quelques lecteurs trop peu en garde contre la prévention, et portés à juger ici sans assez de connaissance de cause. Néanmoins ceux qui, par un plus raisonnable usage de la critique, procèderont à l'examen de la question qui nous occupe avec le calme de la raison et le secours de l'histoire, reconnaîtront sans peine que les faits rapportés par le *Liber Pontificalis*, et auxquels nous nous arrêtons ici, sont rigoureusement conformes à ce que demande la vérité, et même la vraisemblance historique. En effet, dès l'origine du Christianisme, partout où l'Evangile comptait quelques disciples, il fut nécessaire d'avoir des lieux de réunion, pour la célébration des saints mystères et pour la prédication de la doctrine. Ces réunions étaient fréquentes, puisque le livre des Actes nous apprend que les Apôtres offraient tous les jours le sacrifice de la nouvelle alliance: *Quotidie perdurantes unanimiter in templo, et frangentes circa domos panem* (1). Et l'on ne peut pas douter que les premiers fidèles n'aient eu pour cela des autels, puisque saint Paul l'enseigne expressément (2). Il fait connaître ailleurs que ces autels étaient placés dans des lieux spécialement destinés aux exercices de

(1) *Actus Apostolorum*, II, 46.

(2) Habemus altare, de quo edere non habent potestatem, qui tabernaculo deserviunt. — *Epistola ad Hebræos*, XIII, 10.

la religion, et il appelle ces lieux du nom même d'Eglise, qui leur est resté depuis (1).

Saint Augustin rapporte que, de son temps, on croyait que la chapelle de Saint-Etienne à Ancône avait été bâtie dès le temps des Apôtres. Le martyrologe d'Eusèbe, ou de saint Jerôme, marque expressément que l'église de Saint-Pierre-aux-liens à Rome avait été construite et consacrée par l'Apôtre saint Pierre lui-même; et Tillemont, qui se contredit plus d'une fois, remarque qu'on a des raisons considérables pour croire que saint Pierre l'a réellement consacrée. Saint Jean-Chrysostôme assure que les Apôtres avaient fondé de leurs mains l'église d'Antioche, appelée la *Palée*, ou l'Ancienne. Il fait observer que déjà de son temps, cette même église avait été détruite plusieurs fois, et toujours reconstruite à la même place (2).

On lit dans un document reconnu pour authentique par tous les critiques, dans les *Actes de saint Saturnin de Toulouse*, que les chrétiens de cette ville avaient un temple connu même des idolâtres; que l'on voyait souvent le saint évêque s'y rendre, et que l'on connaissait même la rue qu'il prenait ordinairement. Dans les Actes de sainte Clotilde on rapporte que saint Denis de Paris avait dédié un autel dans un faubourg de Rouen. Un savant contemporain a prouvé que saint Maximin, apôtre d'Aix, y fonda au premier siècle un oratoire qui subsiste toujours (3). Saint Grégoire de Tours et les Actes de saint Ursin, premier apôtre du Berry, portent que cet évêque consacra une basilique dans le palais même du premier magistrat de la cité (4).

(1) Parlant des abus qui s'étaient glissés à Corinthe dans la participation aux saints mystères, saint Paul dit aux fidèles de cette Eglise: *Convenientibus vobis in Ecclesiam, audio scissuras esse, et ex parte credo*; et plus loin: *Numquid domos non habetis ad manducandum et bibendum, aut Ecclesiam Dei contemnitis? — Epistola prima ad Corinthos*, XI, 18-22. — Voir le *Commentaire* de Pierre le Vénérable, *Bibliotheca Maxima Patrum*, tom. XXII, pag. 1050. — Bingham, *Origines ecclesiasticæ*, lib. VIII, cap. I. — Dom Guéranger, *Institutions liturgiques*, tom. I, pag. 58. — Les *Origines de l'Eglise Romaine*, tom. I, pag. 273.

(2) Dom d'Achery, *Spicilegium*, tom. IV. — *Martyrologium sancti Hieronymi*. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, tom. II, pag, 274.

(3) *Monuments inédits sur l'Apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*, tom. I, col. 503.

(4) Gregorius Turonensis, *Historia Francorum*, lib. I, cap. XXXI. —

C'est précisément un fait de la même nature qu'il s'agit de reconnaître dans notre Eglise du Mans. Les deux Vies de saint Julien qui sont parvenues jusqu'à nous, racontent que ce saint évêque reçut du défenseur de la cité, une salle dans l'intérieur du palais qu'habitait ce magistrat, et qu'il la consacra pour les réunions des fidèles. Léthalde l'explique d'une manière bien complète. Voici ses paroles : « *Qui* (defensor) *in tanto pietatis ardore excrevit, ut domum suam sancto viro traderet, quo ibi ecclesiam divino cultui aptam extrueret, et lucrandis Christo animabus absque ullo invigilaret incommodo* » (1). Ainsi saint Julien et les fidèles qu'il avait instruits des mystères de notre foi, pouvaient se réunir sans rien craindre, ils pouvaient pratiquer leur religion en paix, quoique ce nouveau culte, loin d'être favorisé par l'empire, fût persécuté presque partout et surtout dans Rome. Comment cela se pouvait-il faire? Parce que ce culte s'exerçait dans la maison d'un particulier, et que la loi romaine laissait à ce sujet la plus grande liberté.

Les Actes des martyrs offrent plusieurs exemples de faits analogues. Sainte Cécile donna en mourant sa maison au pape saint Urbain pour qu'elle servît d'église. Le pape saint Marcel consacra une église dans la maison de la pieuse Lucina. Les *Actes de saint Ursin* de Bourges, et l'extrait qu'en a fait saint Grégoire de Tours parlent positivement de la consécration d'une maison existante, et non de la construction d'un nouvel édifice destiné aux réunions des fidèles. Il faut cependant convenir que Léthalde a commis une légère erreur dans le passage que l'on vient de lire ; le mot *extrueret* remplace mal celui de *consecraret* ; c'était celui-ci qu'il fallait employer.

Mais quelle pouvait être cette salle intérieure du palais du défenseur ainsi consacrée pour tenir lieu d'église? Un passage précieux des *Gestes des Évêques du Mans* l'explique clairement. Voici ce texte : « ... *et suam domum in qua sedere solebat cum consulibus suis, prædicto episcopo gratanter dedit; in qua ipse altare constituens, eamque una cum prædicto altari in honore sanctæ Dei Genitricis Mariæ et sancti Petri principis Apostolorum solemniter sacravit*, etc. » Ce texte indique expressément le nom et l'usage de la salle mise ainsi à la disposition de saint Julien. On comprendra mieux encore si l'on se rappelle un des usages invariables des riches particuliers de cette époque.

Acta sancti Ursini, dans les *Monuments inédits sur l'Apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*, tom. II, pag. 248.

(1) Lethaldus, *Vita sancti Juliani*, cap. I, num. 11.

Il entrait dans les habitudes de luxe et de représentation de tout citoyen romain d'une fortune considérable, de marcher toujours environné d'une foule de clients, d'admettre dans sa maison, à certaines heures réglées par les habitudes de la société, un grand nombre d'amis et de flatteurs. Les plus solennelles et les plus nombreuses de ces réceptions se faisaient dans une salle très grande nommée la *basilique*. « La basilique, dit M. Dezobry, était une pièce tout-à-fait indispensable dans les maisons des grands » (1). La basilique domestique du riche romain ressemblait, et pour l'étendue et pour la magnificence, aux basiliques publiques (2). Or, tout le monde connaît quelles étaient ces basiliques; c'étaient après les cirques, les plus vastes monuments que renfermassent les cités construites par le peuple-roi. Les citoyens opulents, qui affectaient tant de supériorité à l'égard des classes inférieures, se plaisaient à se montrer dans ces vastes salles, environnés d'un peuple dépendant de leur volonté. Les magistrats se servaient aussi de ces pièces spacieuses pour les exercices de leurs fonctions, quand ils n'étaient pas obligés de se rendre dans les édifices publics.

Il est depuis longtemps constaté par les historiens, et surtout par des fouilles nombreuses au moyen des quelles on a retrouvé des constructions romaines, que chaque habitation considérable renfermait identiquement les mêmes pièces. Quelquefois, il est vrai, les dispositions pouvaient varier, les proportions aussi, mais leur nombre et leur destination étaient les mêmes. On peut aller plus loin et dire que, pour constater ce fait, l'expérience et l'étude des débris de l'antiquité étaient presque superflues, puisque l'on voit tous les jours les besoins et les usages de la société produire des effets tout semblables.

Or, les *Gestes des Evêques du Mans* désignent évidemment d'après tout ce que l'on vient de dire, une de ces salles nommées basiliques. Nous ajouterons que dans les *Actes de saint Innocent*, on trouve encore une confirmation du fait que nous avançons ici. Ce saint évêque fit reconstruire le même édifice que saint Julien avait d'abord consacré; il le fit augmenter, parce que le nombre des fidèles s'étant beaucoup accru, ou plutôt la cité étant devenue chrétienne, ses dimensions ne suffisaient plus pour les besoins du culte; mais,

(1) *Rome au siècle d'Auguste,* tom. I, pag. 142.

(2) Vitruve, *de Architectura*, lib. VI, cap. VIII. — Voyez aussi les *Notes* que les nouveaux éditeurs de Vitruve, MM. Tardieu et Coussin, ont ajoutées à ce chapitre.

dans la description que l'auteur donne des travaux faits par saint Innocent, on reconnaît facilement les traces du premier monument. D'abord l'abside au fond, puis en avant, un grand corps de bâtiment carré et oblong, partagé en trois ambulatoires, ou trois nefs, par deux rangs de colonnes, enfin le plafond romain qui disparaît précisément à la même époque devant la voûte de bois employée par les constructeurs des temps mérovingiens.

On a affirmé d'une manière trop générale que les Chrétiens, aussitôt après la conversion de Constantin, s'étaient emparés des basiliques publiques pour en faire des églises. Ce fait est quelquefois arrivé, mais l'origine véritable de l'application du mot de basilique aux églises chrétiennes, et la raison de la forme généralement adoptée par les fidèles pour leurs plus anciennes églises, peuvent aussi s'expliquer par le don incontestable que diverses personnes opulentes firent de leurs maisons pour être consacrées au vrai Dieu. Il eût été difficile, même sous les empereurs chrétiens, de soustraire à leur première destination des édifices qui servaient à la fois de tribunal, de bourse, de bazar, de promenade et de lieu de réunion dans chaque cité. Il y eut cependant des basiliques publiques converties en églises, mais en petit nombre et rarement sans réclamations de la part de la Curie.

Notre sujet n'exige pas que nous poussions plus loin ces observations; nous en avons dit assez pour répondre à l'objection que l'on a cherché à tirer du fait que nous avons rappelé, contre la chronologie adoptée dans l'*Introduction* de cet ouvrage.

NOTE III.

SUR LES SERPENTS DÉTRUITS PAR SAINT JULIEN, SAINT PAVACE ET SAINT BEATUS.

Trois apôtres du diocèse du Mans sont représentés par les historiens et les légendaires comme ayant détruit des serpents, en vertu d'un pouvoir miraculeux. Saint Julien en a, dit-on, fait périr deux; saint Pavace un seul, et l'on ajoute que cet animal d'une grosseur et d'une férocité extraordinaires était la terreur du pays; enfin, saint Beatus, un troisième non moins redoutable. L'art s'empara de bonne heure de ces récits, et il représenta constamment saint Pavace avec les insignes de l'épiscopat et tenant un dragon enchaîné; pour saint Beatus, les tableaux et les statues qui ont

pour but de le représenter, le montrent sous l'habit d'un solitaire tenant également un dragon lié et le menaçant de son bâton.

Des récits semblables se retrouvent dans presque toutes les antiquités de nos Eglises. Observons, cependant, qu'ils s'appliquent rarement à un aussi grand nombre de personnages que dans l'Eglise du Mans. L'apôtre de la contrée est ordinairement le seul qui soit représenté comme destructeur d'un dragon. Saint Jérôme dans la *Vie de Saint Hilarion*, dit que ce saint abbé détruisit deux serpents; l'un d'entre eux était d'une grosseur considérable, il se retirait dans une caverne près d'Epidaure, et effrayait tout le pays par les ravages qu'il y faisait (1). Il est dit de saint Donat, évêque de Corinthe, qu'il vainquit un reptile si énorme que huit paires de bœufs eürent peine à traîner son corps privé de vie. On montre encore, près de l'ancienne Bérythe, la caverne du serpent tué par saint Georges. Sainte Marguerite d'Antioche est représentée par ses historiens comme ayant terrassé et détruit un semblable monstre. Plusieurs saints d'Occident signalèrent aussi le pouvoir miraculeux qu'ils avaient reçu du Ciel, par la destruction des dragons et des serpents; en voici quelques uns: Sainte Marthe à Tarascon, saint Clément à Metz, saint Remi à Reims, saint Romain à Rouen, sainte Radegonde à Poitiers, saint Marcel à Paris, saint Martial à Bordeaux, saint Veran à Arles, saint Bertrand à Comminges, saint Vanne à Verdun, saint Sylvestre et saint Léon IV à Rome, saint Maximin ou Mesmin dans l'Orléanais, saint Liphard et saint Donat dans le même pays, saint Pierre Célestin dans sa solitude de Mouron, saint Florent du Mont-Glonne en Anjou, et une foule d'autres. Mais aucun pays n'était aussi riche sous ce rapport que la Bretagne-Armorique; elle comptait à elle seule parmi les destructeurs de dragons, saint Cado, saint Maudetz, saint Paul de Léon, saint Efflam, saint Thugal ou Tugduval, saint Armel, saint Samson et d'autres encore.

La plupart des historiens de nos jours, en parlant de ces faits, les considèrent comme des allégories; ils en composent ce qu'ils appellent la *légende du serpent*. La simplicité de nos pères avait même soupçonné de bonne heure que tout ce que l'on racontait de ces énormes monstres vaincus par nos premiers apôtres, pourrait bien n'être pas toujours appuyé sur un fondement historique. Ainsi, Durand de Mende, dans son *Rationale Officiorum divinorum*, (lib. VI, cap. 102), ayant à expliquer ces figures monstrueuses que l'on portait en avant des processions de la Saint-Marc, des Rogations

(1) Sanctus Hieronymus, *Vita sancti Hilarionis*, cap. XXXIII.

et du dimanche des Rameaux, dans un très grand nombre de cathédrales et d'églises abbatiales, s'exprime ainsi : *Draco iste significat diabolum, quem vocat Scriptura draconem magnum qui seducit universum orbem* (1). Ces monstres symboliques, que le bon peuple de nos villes et de nos campagnes aimait tant à voir porter dans ces solennités, recevaient différents noms selon les pays ; ainsi à Metz c'était le Graouilli, à Reims le Bailla, à Rouen la Gargouille, à Poitiers la Grand'gueule ou la Vermine, à Tarascon la Tarasque, à Provins la Lézarde, à Larré la Vuivre, à Troyes la Chair-Salée, à Louvain le Dragon, à Mons le Dou-Dou de Saint-Georges ; mais le plus souvent on les nommait seulement le Dragon de saint Romain, de saint Marcel, etc.

Si le plus grand nombre des historiens est prononcé aujourd'hui pour regarder absolument tous les faits dont nous avons parlé, comme des allégories destinées à peindre aux yeux des simples la destruction de l'idolâtrie, la conversion de quelque sacrificateur, de quelque prince qui s'était fait le soutien du culte des faux dieux ; d'autres savants, tout en reconnaissant que plusieurs de ces images sont purement symboliques, soutiennent qu'il en est sur le nombre dont l'origine est réellement historique. Les auteurs du *Gallia Christiana*, à l'article de saint Romain de Rouen et à celui de saint Marcel de Paris, se déclarent pour le sens allégorique ; depuis ce temps, cette opinion est devenue à peu près générale parmi les historiens et les hagiographes (2).

On cite à l'appui de ce sentiment des faits positifs. Constantin se fit représenter dans son palais, à Constantinople, ayant sous ses pieds un dragon percé de traits, figure de l'idolâtrie qu'il avait détruite (3). Dans l'église d'Uzale, en Afrique, on peignit saint Etienne, armé d'une croix et chassant un dragon de la ville (4) ; enfin, l'usage est déjà fort ancien de représenter la sainte Vierge écra-

(1) Voir sur les mêmes figures Belethus, *de divinis Officiis*, cap. CXXIII, et Dom Martène, *de antiquis Monachorum Ritibus*, col. 342, 361, 430.

(2) « Le serpent était l'emblême mystique de Baal, dont le culte, apporté par les Phéniciens, était en honneur dans toute la Gaule. De là toutes ces légendes de serpents ou de dragons exterminés par les premiers apôtres du Christianisme, et qui ne sont que l'image poétique de la destruction des idoles et des sanctuaires du culte druidique. » De Pétigny, *Histoire du Vendomois*, pag. 15.

(3) Eusèbe, *Vita Constantini*, lib. III, cap. III.

(4) Fleury, *Histoire ecclésiastique*, liv. XXIV, n° 4.

sant la tête du serpent, par allusion à ce texte : *Ipsa conteret caput tuum*. On peut dire aussi que la coutume d'interpréter ces figures symboliques, que l'on portait en tête des processions et devant la croix, pour marquer le triomphe de Jésus-Christ sur le démon vaincu par la rédemption du Sauveur, n'est pas moins ancienne que l'usage même de ces figures.

L'Ecriture-Sainte mettait elle-même les hommes sur la voie de cette allégorie; le rôle que le serpent joue dans la chute de notre premier Père le désignait naturellement comme l'emblème du mal; puis, dans l'Apocalypse de saint Jean, le combat de saint Michel et des anges fidèles contre le dragon infernal (1) présentait encore le diable, le tentateur, sous le même symbole. Les saints Pères sont pleins de cette allégorie; saint Augustin dit dans une de ses homélies adressée à son peuple : (*Diabolus*) *leo propter apertam iram, draco propter occultas insidias* (2). Tertullien dans son livre *ad Uxorem*, avait déjà dit ce mot devenu célèbre au sujet des Vestales : *Romæ quidem, quæ ignis illius inextinguibilis imaginem tractant, auspicia pœnæ suæ cum ipso dracone curantes, de virginitate censentur* (3). Puis, dans son livre *de Corona Militis*, on trouve cette autre phrase : *Draco etiam terrenus de longinquo homines spiritu absorbet* (4).

On cite encore d'un poète chrétien fort ancien ces beaux vers :

Salve, o Apollo vere, Pæan inclyte, pulsor Draconis inferi (5).

Parmi les débris de la tradition primitive, que l'on retrouve si souvent dans les religions de l'Orient surtout, du Nord et même de l'Amérique, le souvenir du serpent d'Eden est vivant partout. Dans ces religions le serpent est regardé comme le génie du mal : les épopées germaniques des Nibelungen sont remplies de serpents et de dragons ennemis des hommes, combattus et vaincus par les héros (6).

(1) *Apocalypsis*, XII, 7.
(2) Augustinus, *In Joannis Evang. Tract*. X.
(3) Tertullianus, *ad Uxorem*, lib. I, cap. VI, édit. Migne, tom. I, col. 1284.
(4) Idem, *de Corona Militis*, cap. X. tom. II, col. 90.
(5) Du Cange, verb. *Draco*.
(6) Le baron d'Eckstein, *Le Catholique*, tom. I, pag. 379. — Les plus anciens monuments figurés de la mythologie scandinave donnent toujours pour attribut aux représentations de Loki et d'Odin un ou plusieurs serpents.

Les mythologies de l'Inde, de la Perse, de la Scandinavie parlent d'un Sauveur qui doit parcourir la terre, la purger des monstres qui l'infestent; sur ses traces, des guerriers, des héros parcourent des régions de miracles, à travers mille dangers. De là des combats avec le griffon et le dragon, animaux fabuleux, emblêmes du mal, qui se rencontrent à chaque pas, et aussitôt que l'on remonte aux traditions des âges héroïques de toutes les nations (1). La mythologie grecque elle-même avait conservé dans ses souvenirs un grand nombre de reptiles monstrueux : tels étaient l'hydre de Lerne, le serpent Python, ceux de Jason, de Persée, d'Andromède, d'Hésione, etc. (2).

Néanmoins tous les exemples que fournit l'histoire ecclésiastique de la destruction de serpents monstrueux, par le pouvoir surnaturel que Dieu donne à ses saints de faire des prodiges, ne sauraient s'expliquer par des allégories. Il en est dans lesquels une critique éclairée ne peut voir que des faits certains et réels. Nous en citerons quelques exemples. On connait une Vie ou plutôt un panégyrique de saint Honorat, évêque d'Arles et premièrement abbé de Lérins; cette Vie est écrite par saint Hilaire d'Arles, son parent, son disciple et son successeur, et elle jouit de la plus grande autorité, au jugement de tous les historiens. Dans cette histoire, Hilaire loue saint

(1) *Le Catholique*, tom. II, pag. 135; tom. III, pag. 496-507-510, etc.

(2) Quoique nous ne rapportions que deux opinions sur la nature de ces serpents, il en existe cependant une troisième assez singulière pour mériter d'être citée. Quelques auteurs, observant que la scène de ces prodiges est ordinairement placée sur les bords d'une rivière, ont considéré les serpents monstrueux comme l'emblême des ravages causés par le débordement des eaux. Le poète Santeuil a suivi cette interprétation dans son hymne de saint Romain de Rouen, dont la *gargouille* rappelle le mot latin *gurges :*

Tangit exundans aqua civitatem :
Voce Romanus jubet efficaci;
Audiunt fluctus, docilisque cedit
Unda jubenti.

Cette même interprétation est appuyée par M. de Sacy et par M. Delmotte, dans sa *Notice sur la procession du Dou-Dou de Mons*. M. Louis Paris la propose également pour rendre compte du Bailla de Reims (*Remensiana*, pag. 256). — Les philosophes de l'école de Boulanger et de Dupuis ne voient dans les histoires des serpents de nos vieilles Eglises qu'un mythe puisé dans l'histoire des constellations. — M. Alex. Lenoir, *Dissertation sur le Graouilli de Metz*.

Honorat d'avoir détruit une foule de serpents qui infestaient l'île où il fonda son monastère; et ce qui prouve que cela se fit par un pouvoir miraculeux, selon l'observation de l'évêque d'Arles, c'est que depuis ce jour on ne vit jamais aucun reptile venimeux dans cette île (1). Ce prodige raconté par saint Hilaire au vᵉ siècle, peut encore se constater, car il a persévéré jusqu'aujourd'hui.

Dans la Vie de saint Marcel, évêque de Paris, on dit que ce saint chassa un serpent qui faisait la terreur du pays, en le frappant, à la vue de tout le peuple épouvanté, de trois coups de son bâton, et en le touchant avec son étole. Les Actes qui racontent cette merveille ne sont point une de ces légendes composées longtemps après les évènements, par un auteur ignorant et inconnu; ils ont été écrits par l'un des hommes les plus éclairés de son siècle, et presque contemporain, par saint Venance Fortunat, évêque de Poitiers (2).

Saint Jérôme, dans la Vie de saint Hilarion qu'il a écrite d'après les renseignements les plus certains, comme il l'atteste lui-même, rapporte que ce saint abbé mit à mort deux serpents, dans deux circonstances différentes, en présence d'un grand nombre de témoins et seulement par la force de sa prière (3).

On lit dans l'Histoire de saint Paul de Léon, que cet apôtre disait aux habitants de Tolente : « J'ai détruit chez vous un serpent, et j'en laisse un autre sous la croix de Pont-Crac'h. » La Vie où on lit ces paroles est ancienne et digne de foi (4).

Dans la Vie de saint Léonard de Vandœuvre, que nous avons citée au chapitre ivᵉ de cette histoire, on a vu aussi ce saint abbé faire périr un serpent par la seule force de la prière.

Toutes les histoires racontent comment sainte Marthe, sœur de sainte Marie-Madeleine et de saint Lazare, et l'un des apôtres de la Provence, fit périr un monstre devenu célèbre dans la suite sous le nom de Tarasque, et un critique aussi savant que précautionné, a

(1) *Acta Sanctorum, ad diem* XVI *januarii, Vita sancti Honorati*, num. 15. — Dom Rivet, *Histoire littéraire de la France*, tom. II, pag. 156.

(2) Venantius Fortunatus, *Vita sancti Marcelli*, tom. II, pag. 129, édit. Luchi. — Grégoire de Tours, *de Gloria Confessorum*, cap. LXXXIX, *de Marcello Parisiorum episcopo*, raconte le même fait.

(3) Hieronymus, *Vita sancti Hilarionis*, cap. XXXIII.

(4) *Floriacensis vetus Bibliotheca*, pag. 420. — Le P. Albert le Grand, *Vies des Saints de la Bretagne-Armorique*, pag. 790. — Voir les notes excellentes de M. de Kerdanet.

démontré tout récemment que ce fait repose sur un fondemen solide et vraiment historique (1).

Des faits de cette nature n'appartiennent pas exclusivement aux premiers prédicateurs de la foi et aux fondateurs de nos Eglises. Saint Léon IV qui occupait le Saint-Siége vers le milieu du IXe siècle détruisit, par ses prières et ses jeûnes, un énorme serpent que l'auteur de sa Vie nomme *Basilic* et *Regulus*. Cet animal habitait dans une caverne près de Sainte-Lucie *in Orfea*, et de ce repaire il jetait la terreur dans tout le quartier voisin; il avait dévoré des hommes et empoisonnait l'air de son souffle impur. Saint Léon, à la vue de tout son peuple, contraignit ce monstre de se retirer, et l'on n'en entendit plus parler. Ce fait est attesté par un auteur grave et digne de croyance (2).

On ne trouve nulle part un aussi grand nombre de serpents soumis à la puissance des serviteurs de Dieu, que dans les Dialogues de saint Grégoire le Grand. Ce qu'il rapporte de saint Marcius paraît surtout remarquable. Ce saint anachorète s'était retiré en une caverne du mont Marsique, dans la Campanie; le démon pour le chasser de cette retraite, vint l'habiter sous la forme d'un serpent. Pendant trois ans, l'esprit impur ne cessa d'incommoder le saint ermite par sa présence. Enfin il fut contraint de s'avouer vaincu, et un jour il se prit à pousser des cris horribles, et se précipita du haut de la montagne dans l'abîme qui se trouvait au-dessous.

Saint Maruthas, évêque de Tagrit en Mésopotamie, qui vivait du temps de Sapor, roi de Perse, est l'auteur de la Vie de saint Milis, solitaire, évêque et martyr dans la persécution excitée par ce même Sapor. Rien, par conséquent, ne mérite plus de confiance que les Actes de saint Milis publiés par le docte Assemani, qui les a traduits sur l'original syriaque. Or, on y lit que ce saint solitaire vint habiter dans une caverne avec un vieil anachorète, qui y faisait depuis longtemps sa demeure. « Une nuit qu'ils récitaient ensemble l'office de Matines, Milis vit entrer un dragon qui avait plus de trente coudées de long. Cet animal se retirait de temps en temps dans cette caverne,

(1) *Monuments inédits sur l'Apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*, tom. I, col. 631-1208; tom. II, col. 299-307.

(2) *Acta Sanctorum, ad diem* XVII *julii, Vita sancti Leonis IV*, num. 18 et 19. — Baronius, *Annales ecclesiastici, ad annum* 847, num. 21. — Dom Mabillon, *Acta Sanctorum O. S. B, secul.* IV, *Vita sancti Leonis IV*.

et saint Milis, qui ne s'en était pas encore aperçu, fut effrayé en le voyant; mais, revenant aussitôt de sa peur, il leva la main contre lui, et lui dit en le menaçant : Quoi, détestable ennemi de l'homme, tu as l'audace de venir ici tandis que nous y sommes ! Veux-tu nous forcer de passer la nuit dehors, tandis que tu seras à couvert? Il n'en ira pas ainsi : le glaive du Seigneur va te fendre le corps depuis la tête jusqu'à la queue, au grand étonnement de tous ceux qui te verront. Dans ce moment le corps du monstre enfla prodigieusement, et creva de la manière que le saint l'avait dit. L'anachorète en eut de la peine, et dit à saint Milis, que cet animal avait demeuré jusqu'alors dans sa caverne sans lui nuire en aucune façon. Mais le saint le reprit en lui disant qu'il ne convenait pas, après la malédiction que Dieu avait donnée au serpent qui avait trompé l'homme au commencement des temps, de se fier à ceux de son espèce, encore moins d'avoir avec eux un même gîte » (1). Tel est le récit d'un auteur contemporain, homme d'un esprit élevé et d'une bonne foi incontestable.

Il n'est aucun chrétien auquel ces récits puissent paraître incroyables en eux-mêmes ; d'abord, parce que le pouvoir des miracles est l'un des caractères essentiels de la véritable Église, et qu'il doit demeurer en elle jusqu'à la fin des siècles. En outre, cette puissance est particulièrement promise dans l'Évangile ; la tradition montre l'accomplissement de cette promesse, et la raison naturelle l'appuie à sa manière. Jésus-Christ donne pour marque de la divinité de sa doctrine le pouvoir que ses disciples exerceront en particulier sur les serpents : *Serpentes tollent*, etc. (2) ; et dans un autre endroit : *Ecce dedi vobis potestatem calcandi supra serpentes*, *et scorpiones, et super omnem virtutem inimici*, etc. (3). Déjà dans l'ancienne loi, David avait prédit ce privilége des saints de la nouvelle alliance, quand il leur disait dans ses Psaumes : *Conculcabis leonem et draconem* (4).

Cet oracle s'est accompli dans la personne de beaucoup de saints ; on voit, dans un ouvrage écrit sous l'inspiration de l'Esprit divin, que cette prédiction fut justifiée à la lettre, dans l'apôtre saint

(1) Assemani, *Acta sanctorum Martyrum Orientalium et Occidentalium*, tom. I, præf., pag. XLVII, 72.

(2) Marc. XVI, 18.

(3) Luc. X, 19.

(4) *Psalm.* XC, 13.

Paul (1). Il semble même que Dieu ait pris plaisir à multiplier ce genre de miracles dans tous les temps.

Les intentions de la divine Providence dans cette foule d'évènements miraculeux de la même nature, ne sont pas toujours discernées par les hommes, mais les saints Pères en indiquent quelques unes, et l'histoire des religions de l'antiquité nous en découvre d'autres. Le serpent étant pris souvent dans l'Ecriture pour la figure du péché et du diable, il semblait convenable que la victoire du Sauveur sur l'ennemi de notre salut fût manifestée dans ses saints, jusque sur le symbole le plus expressif de cet ennemi. Saint Fortunat et quelques autres avec lui vont plus loin, et voient dans ces serpents détruits par les apôtres des instruments directs des esprits impurs, des animaux conduits et mus par ces esprits tentateurs. Cette croyance n'a rien que de très conforme à la doctrine générale des Pères de l'Eglise, et en particulier de saint Athanase, de saint Jérôme et de saint Grégoire le Grand (2).

Les religions de l'antiquité avaient presque toutes admis le culte du serpent ; les Romains avaient poussé cette superstition au-delà de toutes les bornes. Depuis l'an 478 de Rome, où l'on envoya chercher à Epidaure le serpent qui représentait Esculape, on se mit à élever de ces animaux dans les maisons des particuliers ; bientôt ils se multiplièrent au point que Pline l'Ancien assure, que si les incendies n'en avaient détruits de temps en temps, on n'aurait pu arrêter leur fécondité. Ces reptiles étaient d'une étonnante familiarité, suivaient leurs maîtres partout, même à table, rampaient parmi les coupes et se glissaient innocemment dans le sein des convives (3).

Mais cette superstition prit bien un autre développement quand les cultes mystérieux, et celui de Mithras en particulier, commencèrent à se répandre dans Rome, et de là dans tout l'empire. Il était donc utile aux progrès de la religion chrétienne que ces objets d'un culte superstitieux fussent flétris par les apôtres ; il était nécessaire que les adorateurs des fausses divinités fussent quelquefois mis à même de reconnaître, dans ces animaux repoussants, les instruments des esprits de malice qui cherchent à nuire aux hommes.

(1) *Actus Apostolorum*, XXVIII, 1-5.

(2) Athanasius, *Vita sancti Antonii*. — Hieronymus, *Vita sancti Pauli, eremitæ*. — Gregorius Magnus, *Dialogi*.

(3) Valerius Maximus, *Historia romana*, lib. VIII, cap. III. — Plinius, *Historia naturalis*, lib. XXIX, cap. IV. — Seneca, *de Ira*, lib. II, cap. XXXI.

On peut dire que cette nécessité était plus grande encore dans notre Armorique, où l'esprit des populations étant moins cultivé, avait besoin de prodiges plus sensibles. Rien ne pouvait faire plus d'impression sur ces intelligences grossières, que la destruction d'un monstre nuisible à tout un pays, et qui était plus ou moins un objet révéré de son culte. M. le comte de Penchouët, qui a fait de si profondes études sur la Bretagne-Armorique, pense que dans ce pays, comme en Perse et dans d'autres contrées de l'Orient, le dragon ou le serpent était le dieu protecteur (1). Cette opinion se trouve confirmée par plusieurs passages de la Vie de saint Martin, c'est-à-dire, par des auteurs contemporains et qui ont vécu sur les lieux (2).

Ce que nous disons ici de la Bretagne-Armorique doit s'appliquer rigoureusement à notre pays, selon ce que dit l'auteur de la Vie de saint Médard (3). D'ailleurs, la proximité des lieux, et les Vies de saint Martin que nous avons alléguées, suffisent pour appuyer notre conclusion (4).

Les légendes ajoutent quelquefois aux récits dont nous parlons en ce moment, des circonstances qui pourraient n'être pas toutes également justifiables, sans nuire au fond même de l'histoire. De l'ensemble des faits que nous avons produits, il nous semble que tout esprit judicieux peut aisément tirer avec nous cette modeste conclusion : l'histoire des serpents détruits par saint Julien, saint Pavace et saint Beatus, peut être considérée comme un fait réel et historique, et non simplement comme une allégorie.

(1) Cité par M. de Kerdanet, *Vies des Saints de la Bretagne-Armorique*, par le P. Albert le Grand, pag. 666.

(2) Severus Sulpicius, *Vita beati Martini*, num. 10 et *passim*. — Idem, *Dialogus* III, num. 12. — Paulinus, *Vita beati Martini*, lib. V.

(3) Dom d'Achery, *Spicilegium*, tom. VIII, pag. 408.

(4) On pourrait soutenir avec assurance que le serpent jouait un grand rôle dans la religion druidique ; car, dans les rares monuments figurés qui en restent, on voit toujours quelques uns de ces animaux.—Dom Martin, *La Religion des Gaulois, tirée des plus pures sources de l'antiquité*. — *Histoire universelle* (*dite des Anglais*), édit. in-4°, tom. XIII, pag. 271-275-290. L'enchanteur Merlin assiste, comme le Mercure de la mythologie grecque, à un combat de deux serpents, etc.

NOTE IV.

ÉVÊCHÉ DES DIABLINTES.

Le sujet traité dans cette note exigerait, nous le sentons, de plus longs développements ; mais n'ayant que peu d'espace à lui consacrer, nous devons nous borner aux principaux arguments qui militent en faveur de notre opinion.

Les Diablintes étaient l'un des peuples qui, au nombre d'environ trois cents, occupaient le sol de la France actuelle. Ils se trouvent mentionnés dans presque tous les géographes anciens, et l'on juge par la manière dont César en parle dans plusieurs endroits de son *Commentaire sur la guerre des Gaules*, que ce peuple était puissant et nombreux. D'autre part, les savants qui se sont occupés des antiquités celtiques, croient que la capitale des Diablintes fut d'abord un sanctuaire vénéré du culte druidique.

La position de cette capitale fut longtemps inconnue. Le pays même qu'occupait ce peuple fut pendant de longues années un problème ; les uns le plaçaient en Bretagne, d'autres dans le Perche. Enfin dans la dernière moitié du XVIIIe siècle, Dom Briant, qui habitait l'abbaye de Saint-Vincent au Mans, fit des recherches à ce sujet, et constata que la capitale des Diablintes était au lieu où l'on voit aujourd'hui le bourg de Jublains. En même temps l'abbé Lebeuf se livrait à des recherches, qui le conduisirent à des conclusions identiques (1). Depuis cette époque, ce fait est resté acquis à la science. De nos jours, des fouilles ont été faites près du bourg de Jublains, et ont servi à constater que les Diablintes avaient conservé une grande importance sous la domination des Romains, qui construisirent une forteresse dans leur cité.

Au commencement du Ve siècle les Diablintes comptaient encore au nombre des peuples de la Gaule, quoique déjà toutes les populations moins considérables eussent été depuis longtemps réunies à d'autres plus nombreuses et plus fortes.

Ces faits ne permettent pas de douter que la lumière de l'Evangile n'ait été apportée de bonne heure chez ce peuple, les Apôtres et leurs premiers successeurs ayant constamment recherché les grands cen-

(1) *Dissertations sur l'Histoire ecclésiastique et civile de Paris*, tom. I, pag. 153-193.

tres de population pour théâtre de leur prédication. D'ailleurs, on vit toujours les premiers missionnaires chercher à éteindre l'erreur dans ses principaux foyers. Saint Julien, saint Thuribe et saint Pavace ayant apporté d'abord la connaissance du vrai Dieu dans nos contrées, ils purent étendre leurs prédications jusque dans les cités voisines : des faits semblables se rencontrent dans les Actes de plusieurs apôtres de la foi chrétienne dans le Ier et le IIe siècle (1). Les limites des diocèses n'étaient point rigoureusement déterminées, et ce ne fut même que vers la fin du IIIe siècle que l'Eglise prescrivit des règles à cet égard. Comment l'aurait-elle fait plus tôt, à une époque où le nombre des prêtres était nécessairement très restreint, et où tous menaient la vie de missionnaires?

Il est vrai que Léthalde ne dit pas que saint Julien ait prêché la foi chez les Diablintes; mais cet auteur, d'ailleurs fort judicieux et d'une grande bonne foi, abordait son sujet avec des préjugés qui lui ont fait rejeter plusieurs faits qu'une saine critique ne saurait condamner. Nous en avons parlé suffisamment dans notre Introduction, où nous avons fait voir que le recueil des *Gestes des Evêques du Mans* lui est antérieur de plusieurs siècles.

Si l'on peut signaler un grand nombre d'évêques du Ier et du IIe siècle qui ont prêché l'Evangile à plusieurs peuples, et fondé des Eglises dans plusieurs cités, il n'est pas moins certain que l'on rencontre souvent des évêchés établis dans des centres de population trop peu considérables pour porter le nom de cité, et ayant seulement les titres de *castellum* ou *oppidum*. On vit sur la côte d'Afrique jusqu'à huit cents évêchés ; il en était de même, à proportion, dans l'Asie-Mineure, dans l'Italie et dans les Gaules. Sur la fin du IIIe siècle, des divisions s'élevèrent entre les évêques relativement aux limites de leur territoire (2). Ces procès furent nécessairement portés devant les souverains Pontifes, qui avaient seuls pouvoir de les dirimer. Pour mettre fin à ces débats, les Papes établirent que désormais l'Eglise se conformerait aux circonscriptions que l'empire s'était tracées à lui-même. Jusqu'à ce temps-là il n'y avait eu qu'une seule métropole pour tout l'Occident, la ville de Rome; les souverains Pontifes en établirent dans toutes les cités où le pouvoir civil en avait

(1) Nous nous contenterons de citer les exemples de saint Denis, évêque de Paris; de saint Crescent, évêque de Vienne; de saint Firmin, évêque d'Amiens; de saint Materne, évêque de Trèves, etc.

(2) Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, lib. VIII, cap. I. — Voyez les notes de Valois sur ce chapitre d'Eusèbe.

institué pour sa propre administration. Ainsi ce fut à partir de la fin du IIIe siècle que l'Eglise du Mans reconnut l'Eglise de Rouen comme métropolitaine. A la même époque disparurent un très grand nombre d'évêchés qui n'ont laissé aucun souvenir dans l'histoire, car les conciles de Nicée et de Calcédoine s'empressèrent de promulguer de nouveau le règlement établi d'abord par les Pontifes romains (1).

Il est vraisemblable qu'il n'y avait alors dans la Gaule aucune ville, ayant le titre de cité, qui n'eût déjà un siége épiscopal. S'il en eût existé quelqu'une, elle ne dut pas tarder à en être pourvue. Rien ne fait connaître si la cité des Diablintes avait d'abord reçu un évêque; mais il est certain que, dans les dernières années du IIIe siècle, elle jouissait de cet honneur.

Toutefois, aucun document particulier au peuple qui nous occupe en ce moment ne nous fait connaître son état relativement à la hiérarchie ecclésiastique; mais, comment les lois généralement admises et appliquées dans toute l'Eglise auraient-elles manqué d'être appliquées dans cette circonstance? Une critique sage et modérée ne saurait l'admettre. D'ailleurs, les temps postérieurs présentent plusieurs documents qui établissent d'une manière irréfragable ce fait, que la cité des Diablintes a possédé un siége épiscopal.

Le premier de ces documents est la Notice des métropoles et des cités de la Gaule, dressée par ordre de l'empereur Honorius. Lorsque cette Notice fut rédigée, c'est-à-dire, de l'an 380 à l'an 406, la règle de discipline canonique qui ordonnait de suivre pour les divisions ecclésiastiques les circonscriptions civiles, était dans toute sa vigueur. Cette liste qui établissait une nouvelle division des provinces de l'empire fut adoptée et suivie tout aussitôt par l'Eglise. Pour démontrer notre conclusion, nous ne saurions mieux faire que de reproduire les arguments que M. William d'Ozouville a publiés dans une dissertation particulière sur l'Evêché des Diablintes. Nous regrettons que les limites de notre travail ne nous permettent pas de faire un plus large emprunt à cette savante *Etude*.

« La Notice d'Honorius, dit M. d'Ozouville, telle qu'elle nous est parvenue avec ses copies sans nombre, ses variantes et ses additions multipliées, porte en elle-même un témoignage irrécusable qu'elle fut dès l'origine reconnue pour un tableau ecclésiastique ou épiscopal.

« Son intitulé est le plus communément : *Notitia Provinciarum*

(1) Dom Bacchini, *de ecclesiasticæ Hierarchiæ Originibus*, pag. 291 et *passim*.

et Civitatum Galliæ Honorii Augusti, ut videtur, temporibus condita. Ce titre peut s'appliquer également à une nomenclature ecclésiastique ou civile. Le mot *castrum* employé à diverses fois dans le corps du tableau, avait fait conclure à une rédaction d'abord civile ou politique; cette difficulté a été résolue et nous verrons, en parlant du rang assigné à la cité d'Arles, qu'il y a de fortes présomptions au contraire, pour que la première rédaction de ce travail ait eu lieu dans un but ecclésiastique. Mais cette recherche serait sans intérêt, et nous croirons avoir rempli le cadre qui nous est présenté en faisant voir que, dès le temps de cette origine, cette nomenclature servit de tableau ecclésiastique, et qu'à aucune époque elle ne cessa d'être reconnue pour une Notice épiscopale.

« Tout le monde est d'accord sur l'époque de la rédaction première de cette Notice. En 380, la Gaule ne comptait encore que quinze provinces; et en 406, les barbares l'envahissaient pour ne plus la quitter. La Notice qui reconnaît dix-sept provinces, est donc postérieure à l'année 380 et antérieure à l'année 406.

« Il résulte de cette observation que la Notice, rédigée au moment même de la chute de l'empire dans la Gaule, fut sous le rapport civil et politique une œuvre morte dès en naissant. Sous ce double rapport, elle serait comparable à un tableau de l'ancienne division de la France, supposé écrit la veille de la révolution qui bouleversa cette division. Il est visible qu'un semblable tableau n'admet plus de variantes, il ne peut ni augmenter ni diminuer. Les copies en sont peu nombreuses, comme de tout ce qui ne possède qu'un intérêt de recherches historiques; en peu de temps, ce travail tombe complètement dans l'oubli, et si les siècles suivants en ont connaissance, ce n'est que d'après un petit nombre d'exemplaires échappés comme par hasard aux ravages du temps, souvent d'après un exemplaire unique, ainsi qu'il est arrivé à la Notice des dignités de l'empire de la même époque, et à l'Itinéraire retrouvé à Ausbourg par Peutinger.

« Quel fut donc le motif premier de la rédaction de la Notice? Le grand nombre de ses exemplaires, ses variantes et ses additions multipliées sont une preuve sans réplique qu'elle acquit, dès en naissant un intérêt tout autre que l'intérêt civil ou politique.

« Cet intérêt fut l'intérêt religieux. Ce fut cet intérêt qui, toujours vivant, put seul faire multiplier les copies au point qu'il en existe un si grand nombre d'exemplaires encore aujourd'hui; ce fut cet intérêt qui, se trouvant commun au corps entier de l'Eglise des Gaules, dans l'éloignement des localités et des temps, fit entrer tant de variantes parmi les noms, dans leur ordre, leur orthographe et le mot d'expli-

cation qu'on y voit souvent ajouté; enfin, ce fut ce même intérêt qui à la fois toujours ancien et toujours nouveau, fit ajouter tant de noms à la Notice primitive à mesure des nouveaux siéges épiscopaux, sans permettre cependant la radiation des anciens dont le temps ou les révolutions successives avaient amené la ruine.

« Qu'on se rappelle l'état de la Gaule pendant les invasions barbares. Tout était confusion et anarchie : une horde barbare triomphait un instant pour faire aussitôt place à une autre horde plus barbare encore ; la force brutale était la seule puissance, le caprice ou la passion du moment, la seule loi. Cependant au milieu d'un pareil état de choses, il existait encore un pouvoir régulier : refuge des vaincus, souvent en butte aux haines des vainqueurs, ce pouvoir unique ne cessa jamais d'être reconnu des uns et des autres ; ce fut le pouvoir épiscopal. Ce pouvoir avait ses lois et ses règlements dont il tirait toute sa force, et l'histoire dépose à chaque ligne du courage et de la persévérance qu'il mit à les défendre. Parmi ces lois et règlements figurait nécessairement en première ligne le titre de sa constitution originale, et ce titre ne fut autre que la liste des métropoles et cités antérieures aux invasions barbares, c'est-à-dire la Notice de l'an 400. Monument religieux, la Notice était entre les mains des Évêques la pièce la plus précieuse, la grande charte de leur puissance, par la simple nomenclature qui s'y trouvait de leur nombre, de leurs territoires et du degré hiérarchique qui leur appartenait.

« Voilà pourquoi la Notice obtint dès en naissant, et conserva sans interruption pendant de longs siècles un intérêt d'actualité que l'on peut dire immense ; voilà ce qui explique comment ce monument est parvenu jusqu'à nous par des copies si nombreuses, toutes se ressemblant et calquées les unes sur les autres pour le fond, mais si variées pour les détails ; voilà pourquoi enfin il est si difficile, si impossible aujourd'hui de reconnaître, au milieu de toutes ces variantes, quel fut le véritable travail original, la véritable Notice primitive telle qu'elle dût être rédigée entre les années 380 et 406, et que cependant il est facile, même aujourd'hui, d'indiquer parmi ces variantes les additions successivement introduites dans la rédaction première, additions qui eurent pour objet unique de faire entrer au tableau les siéges épiscopaux érigés postérieurement à l'an 400.

« Parmi les variantes que présentent les divers exemplaires de la Notice, les unes viennent d'erreurs de copistes : telle est la séparation des noms *Carnutes* et *Autricum*, que l'on voit dans quelques

copies, comme si ces noms indiquaient deux cités différentes; d'autres nous offrent des énigmes que l'on n'a pu encore expliquer, tels sont les noms de *Cianthum* accolé à celui de la cité de Vannes, les noms de *Carifes*, *Adala* ou *Aliud* que l'on trouve souvent joints à celui de la cité des Diablintes. Ces variantes ne nous occuperont pas; nous ne parlerons que de celles dans lesquelles l'intention des copistes ou annotateurs successifs est facile à reconnaître. Elles sont de deux sortes : les unes ajoutent de nouvelles cités aux cités déjà inscrites, les autres ne font que joindre un mot d'explication au tableau ancien. Dans l'un et l'autre cas, on va voir que ce travail des copistes ou annotateurs est exclusivement ecclésiastique, et que le tableau qu'ils copient en le retouchant n'a pas eu à leurs yeux un caractère différent.

« A la fin du IVe siècle l'Église des Gaules était entièrement constituée; elle était partagée en dix-sept provinces métropolitaines, et, ainsi que nous l'avons dit, en cent vingt diocèses épiscopaux. Ces nombres reçurent par la suite des temps quelquefois des diminutions, d'autre fois des accroissements. Les variantes de la Notice rapportent ces derniers sans tenir compte des premières. La Notice augmente de siècle en siècle, mais elle ne diminue pas; le tableau original d'Honorius est un titre sacré dont il n'est permis de rien enlever; ce tableau admet les augmentations, il constate les nouvelles érections épiscopales dues aux conquêtes de la religion; il ne permet pas les retranchements : toute diminution du nombre des siéges épiscopaux est un mal ou un malheur qu'il se refuse à consacrer.

« Il y a même un genre d'augmentation que le tableau n'admet pas dans ses colonnes, c'est celui qui peut avoir lieu dans le nombre des provinces ecclésiastiques.

« L'érection d'un nouvel évêché répond aux besoins des populations; l'érection d'une nouvelle métropole n'est souvent qu'une faveur, un privilége accordé à une Eglise particulière au dessus des Eglises circonvoisines. La ville d'Arles avait dû à sa prééminence civile de jouir dès le temps d'Honorius des honneurs de métropole ecclésiastique, et le Saint-Siége avait confirmé cette prérogative : *Metropolitanæ Arelatensium urbis vetus privilegium minime derogandum* (Lettre du pape Zosime). Mais ce droit n'avait pu être admis sans contestation, et les tableaux de l'Eglise gallicane se refusent pendant de longs siècles à l'enregistrer : Arles n'y figure que comme simple cité ou simple évêché dans la dépendance de la métropole de Vienne, et, ce qui peut paraître singulier, elle n'obtient

même pas le second rang dans la province; on ne la trouve jamais que pénultième ou antépénultième. Ce n'est que dans les copies de l'époque de Louis le Débonnaire que l'annoteur ajoute au nom de cette cité : *Quæ nunc metropolis dicitur*, et il faut descendre jusqu'au XIIIe siècle, à la dernière des copies, à celle donnée par la Chronique d'Auxerre, pour trouver la ville d'Arles formant une dix-huitième province de l'Église des Gaules.

« Que l'on commence ici à remarquer que la ville d'Arles, métropole civile ou politique de toute la Gaule sous les derniers empereurs, fut sous les barbares la capitale du royaume de Bourgogne; comment donc expliquerait-on son absence sur toutes les Notices comme métropole, si ce n'était que ces Notices parlent d'un autre ordre de choses, de l'ordre ecclésiastique, et que ce ne fut qu'après un temps fort long que l'évêque d'Arles parvint à faire admettre sans contestation son titre de métropolitain obtenu par concession ?

« L'Eglise des Gaules étant de cent vingt diocèses à la fin du IVe siècle, on pense généralement que cinq nouveaux siéges épiscopaux furent érigés pendant la durée du cinquième : Nevers, Maguelonne, depuis transféré à Montpellier, Agde, Aleth en Languedoc et Aost dans la Savoie; c'est l'époque où l'histoire ecclésiastique commence à faire mention de ces diocèses. Ces cinq noms ne figurant pas sur toutes les copies, mais sur un grand nombre, on en conclut qu'ils n'existaient pas encore comme cités ou évêchés lors du travail primitif sous Honorius, mais que leur érection fut très rapprochée de cette date; elle eut probablement lieu à une époque encore en partie romaine, sous Valentinien ou ses successeurs.

« Ce sont donc cent vingt-cinq cités ou cent vingt-cinq diocèses que nous présentent les Notices à la clôture définitive de l'ère romaine, entre les années 450 et 500. N'est-il pas visible que les noms ajoutés se trouvent ici en harmonie avec l'histoire ecclésiastique, tandis, au contraire, qu'ils n'ont aucun rapport quelconque avec les bouleversements civils que nous présente l'histoire politique de cette époque.

« Le VIe siècle vit deux érections épiscopales dans la Gaule : Laon et Saint-Jean de Morienne; les rois Francs voulurent établir un diocèse à Melun vers 540, et un autre à Châteaudun vers 570; mais les évêques s'y opposèrent, et ces projets n'eurent pas de suite; un petit territoire particulier nommé *Arisinensis*, auparavant de Rodez, fut aussi donné à un évêque sans troupeau vers l'an 575, et forma pendant un certain temps un petit diocèse séparé. Un seul de tous ces noms a pu trouver entrée dans les listes ou les copies

de cette époque, celui de Morienne; c'est en même temps la seule addition d'origine non romaine que présentent les tableaux dans l'intérieur de la Gaule. Nous rechercherons plus tard les motifs de l'exclusion dont le diocèse de Laon fut frappé; ici nous remarquerons seulement que, sur l'un des exemplaires, sur celui que nous appellerons Carlovingien à raison de sa date, le copiste ajoutant le diocèse de Morienne a soin de faire remarquer son origine, ce qui nous donne en même temps l'époque de cette addition. On y lit : *Civitas Morienna a Guntranno rege Burgundionum constructa*. Ce fut vers l'an 580 ou 588, et par les soins du roi Gontran, que la ville de Morienne, qu'il avait construite, fut érigée en évêché.

« Le VIIe siècle ne donna naissance à aucune érection nouvelle. A cette époque, une extrême confusion se répand sur toute la surface de la Gaule; la barbarie renaît de toutes parts sous les rois dits fainéants, les Francs païens d'au-delà du Rhin prennent toute l'influence sur les Francs chrétiens d'en deçà; les deux métropoles des bords du Rhin, Cologne et Mayence, n'ont plus de pasteurs, et avec elles tombent un grand nombre d'évêchés. Aucune copie de la Notice ne présente de traces de ces désordres; nous en avons dit la raison : la Notice était le tableau typique de ce qui devait être, et non le portrait mouvant des convulsions du moment; elle était destinée à présenter l'état normal de l'Eglise des Gaules auquel le clergé tendait toujours à se rattacher; son objet était de conserver, et, par conséquent, elle se refusait aux suppressions dues à la confusion et aux invasions de la barbarie.

« A l'avènement de la seconde race des rois de France, on eût pu voir le paganisme reprendre entièrement le dessus, si la Providence, qui avait autrefois député saint Remi au roi Clovis, n'avait préparé dans saint Boniface un apôtre à l'Allemagne. Boniface rétablit les anciennes provinces ecclésiastiques des deux Germanies en deçà du Rhin, et soit par lui-même, soit par ses successeurs immédiats, il soumit à leurs métropoles tout le pays au-delà de ce fleuve, depuis les bords du Weser, au nord, jusqu'aux montagnes des Grisons confinant à l'Italie, au midi. Il entrait dans l'esprit de la Notice, d'enregistrer toutes ces nouvelles conquêtes de la religion; c'est ce qui eut lieu. Aussi, voyons-nous que, bien que le tableau originaire ne présentât pour la première Germanie que quatre cités, Mayence, Strasbourg, Spire et Worms, et pour la seconde seulement deux, Cologne et Tongres, le tableau augmenté sous Charlemagne ou Louis le Débonnaire de tous les nouveaux diocèses épiscopaux de la Haute-Allemagne, en donne seize pour la première et six pour



la seconde : Averstadt, Bade, Wurtzbourg, Ausbourg, Bamberg, Coire, etc.

« C'est à cette dernière époque, celle de Louis le Débonnaire, vers le milieu du IXe siècle, que s'arrêtent les additions jointes au tableau, soit qu'il n'y eût plus d'érection nouvelle dans le pays soumis à l'Eglise gallicane, soit plutôt que la grande scission qui eut lieu alors des Francs germains d'avec les Francs gaulois, latins ou romans, en fût la cause. Mais la Notice n'en continua pas moins d'être reconnue pour le tableau officiel ou régulier de l'Eglise des Gaules; trois siècles et demi plus tard on la retrouve employée en cette qualité dans la Chronique de Robert, moine de Saint-Marian d'Auxerre, chronique qui descend jusqu'à l'an 1210, qui par conséquent, n'est pas antérieure à cette date. Ce dernier tableau, appartenant au XIIIe siècle, ne diffère des précédents qu'en ce qu'il omet les siéges d'outre-Rhin, et que reconnaissant une dix-huitième métropole, celle d'Arles, il admet pour cette province et les circonvoisines les divisions diocésaines contemporaines de l'écrivain.

« Il est donc bien visible que la Notice, tableau typique et progressif tout à la fois de l'Eglise des Gaules, du Ve siècle au XIIIe, fut toujours tenue depuis son origine pour un travail ecclésiastique ou épiscopal.

« Un grand nombre de preuves pourraient encore venir s'adjoindre à ce que nous venons de dire. Nous en indiquerons quelques unes. Ce fut une pratique constante de l'Eglise de reconnaître dans chaque province, en outre du métropolitain, un évêque premier suffragant chargé de le suppléer dans certains cas; or, quels sont dans l'Eglise de France les premiers suffragants de chaque province? Précisément ceux ainsi rangés dans les diverses copies de la Notice : Le Mans, Bayeux, Chartres, Strasbourg, Soissons, etc., sont premiers suffragants chacun dans leur province; si l'on en demande la raison, elle pourra être difficile à trouver; mais il y a quatorze cent quarante ans que les choses sont ainsi; car c'est ainsi que nous les trouvons sur tous les exemplaires de la Notice, ce qui nous porte à sa rédaction première en 400 (1).

(1) On peut apporter à l'appui de cet argument un texte notable de Fulbert, évêque de Chartres. Ce docte prélat, écrivant à Déodatus, évêque de Soissons, lui dit ces paroles : « Sed nec civitati vel Ecclesiæ Catalaunorum suum denegetis honorem; meminisse vos decet, quod in antiqua descriptione provinciæ Belgicæ secundum ipsa civitas a Remensi « locum habeat. » Le P. Sirmond, dans une note sur la XIe épître du

« Si la Notice originaire n'était qu'un tableau civil, comment la Notice augmentée ne porterait-elle que des noms de cités ou de métropoles ecclésiastiques? Nous avons déjà parlé de l'absence de la ville d'Arles comme métropole; les villes de Paris, d'Orléans, de Metz et de Soissons n'auraient-elles pas dû figurer aussi au même titre, à l'époque des partages successifs de la première monarchie franque? Comment expliquer surtout le silence absolu de toutes les listes sans exception sur la ville d'Aix-la-Chapelle, cette grande et célèbre métropole de la puissance carlovingienne?

« Que l'on examine dans les diverses copies de la Notice les variantes qui ne sont pas des additions, mais qui indiquent seulement des changements survenus dans les cités ou les villes chefs-lieux, et l'on arrivera à un même résultat que celui que nous avons constaté. Nous ne citerons que quelques exemples :

« On lit dans l'exemplaire de l'époque carlovingienne, sous la seconde Germanique : *Civitas Tungrorum quæ nunc Leodium*, c'est que l'évêché de Tongres transféré à Mastrich dès l'époque romaine, avait ensuite été fixé à Liége, vers l'an 721. (Fleury, 41, XXXVIII.)

« Sous la province *Maxima Sequanorum*, on lit dans tous les exemplaires anciens : *Civitas Elvetiorum Aventicus*. Ces mots sont ainsi changés dans l'exemplaire carlovingien : *Civitas Lausanna quæ prius Aventicus, et vocata est Civitas Elvetiorum*. L'évêché d'Avenches avait été transféré à Lausanne, vers l'an 580. (*Ibid.*, 34, L.)

« Le troisième exemple sera plus frappant encore, en ce que le changement de la cité religieuse avait eu lieu sans qu'il y eût eu mutation de la cité civile ou politique. On lit sous la seconde Belgique, dans les anciens exemplaires : *Civitas Veremanduorum;* et ailleurs on trouve la note additionnelle *quæ nunc Noviomagus*. L'évêché de Vermand fut transféré à Noyon par saint Médard, vers l'an 540 (*ibid.*, 32, XLIII); tandis que la cité politique, ou ce qui la remplaça, le comté, continua pendant un long temps encore d'être situé à Vermand.

« Nous conviendrons que, lorsque nous présentons la Notice successivement augmentée, comme un tableau à la fois typique et progressif de l'Eglise gallicane, nous avons deux objections à résoudre : 1° Les quatre évêchés de création bretonne, Tréguier, Saint-Brieuc, Aleth et Dol ne s'y trouvent pas; nous ne parlons pas de l'évêché

IIIe livre de Geoffroy de Vendôme, fait voir que cette antique description de la province belgique n'est autre chose que la Notice de l'empire connue sous le nom d'Honorius.

de Saint-Pol-de-Léon, qui ne fit que remplacer celui d'Ossismor. 2° On n'y voit pas non plus l'évêché de Laon, institué par saint Remi, vers l'an 500.

« La réponse pour les évêchés d'origine bretonne nous paraît facile, c'est même le cas de l'exception qui prouve la règle.

« Les évêques bretons entendaient former une Église à part du corps de l'Église gallicane; ils refusaient obéissance au métropolitain de Tours, prétendant avoir leur archevêque particulier dans l'évêque de Dol; les rites qu'ils suivaient étaient également étrangers aux coutumes gallicanes; il est tout simple alors que le clergé de France refusât à son tour d'accéder aux prétentions de ce clergé étranger: autre chose était de tolérer seulement les nouvelles démarcations et les nouveaux titulaires, ou de leur reconnaître un droit réel, ce qui eût été la conséquence de leur insertion aux tableaux. D'ailleurs comment les reconnaître sans admettre en faveur de Dol une dix-huitième province, ce que l'on n'avait cessé de refuser même à Arles, malgré les concessions publiques et réitérées du Siége-Apostolique?

« La seconde difficulté est moins facile à résoudre. Pourquoi, en effet, l'évêché de Laon ne figure-t-il sur aucun des exemplaires? Nous avons heureusement dans l'Histoire de l'Eglise de Reims de Frodoard quelques mots échappés à la plume du célèbre archevêque Hincmar, qui nous semblent résoudre cette difficulté, sinon entièrement, du moins suffisamment.

« On sait que l'archevêque Hincmar avait eu de grands démêlés avec son neveu l'évêque de Laon, du même nom que lui. Celui-ci, dans le cours de la discussion, avait réclamé le privilége de son Église; voici comment l'archevêque repousse cette demande: « Vous auriez « dû savoir ce que presque personne n'ignore dans ces contrées, que « la ville municipale de Laon, depuis son origine et sa fondation « attribuée par l'histoire au préteur Macrobe, n'a jamais été comptée « entre les siéges provinciaux de la province de Reims, soit sous le « paganisme, soit sous le Christianisme, et que c'est saint Remi, « quinzième archevêque de Reims, qui le premier y a ordonné un « évêque, et qui, enrichissant cette municipalité des biens de l'Église « de Reims, et la dotant du comté qui compose tout son domaine, « lui concéda ainsi une partie du diocèse de Reims; mais elle n'en « resta pas moins municipale, comme toutes les autres villes muni- « cipes du diocèse, qui sont encore de rang et de nom soumises à la « cité de Reims... » Suit une digression sur saint Paul, qui se déclare seulement municipe et non citoyen de la ville de Tarse: « Et « le mot de municipe ou municipalité vient du mot *munia*, c'est-à-

« dire tribut ou charge, parce qu'en effet les villes ainsi nommées « ne font que payer tribut ou supporter des charges, tandis que tou- « tes les affaires ou dignités qui émanent du prince appartiennent « aux cités... » Suit une continuation de la digression précédente: « De même donc vous, né au diocèse de Reims et ordonné dans la « municipalité de Laon, vous ne deviez pas vous prétendre évêque « civil ou de cité, mais seulement évêque municipal, c'est-à-dire tri- « butaire.... Et, si ce n'est que vous avez été ordonné par plusieurs « évêques, vous deviez vous croire pour ainsi dire évêque-vicaire ou « chorévêque comme disent les Grecs, et par conséquent vous ne « deviez pas demander de privilége, mais le droit de municipe... (1). »

« On voit par cette citation que, dans l'opinion d'Hincmar, le droit épiscopal suit tellement le droit de cité, que le premier droit ne doit paraître que précaire lorsque ce dernier n'existe pas. Il s'était écoulé plus de trois siècles depuis que saint Remi avait fondé un évêché à Laon, ces trois siècles ne sont pas pour Hincmar une prescription suffisante : comme l'évêché, que l'on peut dire de plein exercice, ne peut s'adjoindre à un autre ordre civil ou politique qu'au droit de cité de plein exercice, et que dans l'opinion de l'écrivain ce droit de cité n'existe pas pour la ville de Laon, il s'ensuit que l'évêché érigé à Laon n'est pas de plein exercice, que ce n'est qu'un évêché tributaire ou dépendant, un évêque-vicaire, un chorévêque, c'est-à-dire un évêque de la campagne, coadjuteur de l'évêque de la cité, seul ayant droit réel, seul titulaire effectif et non contesté.

« Hincmar ne dit pas sur quoi il fonde son opinion, probablement erronée en fait, que Laon n'avait pas été érigé en cité civile et politique en même temps qu'en diocèse ecclésiastique. Il avoue l'érection en comté, ce qui bien certainement emportait le droit de cité tel qu'il pouvait exister à cette époque ; on peut soupçonner que le célèbre archevêque entendait n'admettre d'autre cité réelle que celle d'origine romaine. Quoi qu'il en soit, la conclusion à tirer de ce fragment de lettre, c'est que l'on y voit Hincmar refuser nettement de placer l'évêché de Laon sur la même ligne que les autres de sa province ; d'où suit naturellement la pensée que, si Laon ne se trouve sur aucune des listes, c'est probablement que cette opinion du célèbre métropolitain, toute singulière qu'elle puisse nous paraître, aura été l'opinion commune parmi ses collègues de cette partie de la Gaule.

(1) *Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, par M. Guizot, tom. v, pag. 369.

« De nouvelles preuves du caractère ecclésiastique attribué à la Notice primitive comme à toutes les autres pourraient encore se tirer de plusieurs histoires ou compilations particulières. L'histoire de saint Remi remarque que du temps de cet évêque la province de Reims comprenait douze cités et douze évêchés, non compris la métropole : *Tunc temporis habebat sub se* XII *civitates et totidem episcopos eisdem præsidentes*. C'est le nombre indiqué par les Notices, en y ajoutant toutefois cette même cité de Laon que les Notices n'ont point inscrite.

« La vie de saint Remacle de Tongres nous fait voir seulement deux diocèses dans la deuxième Germanie, de la même manière que les Notices anciennes. Cette même vie nous présente les métropoles et cités de l'Aquitaine au nombre de deux métropoles ecclésiastiques et de douze cités, également comme nous trouvons ces mêmes nombres dans la Notice...

« Nous ne connaissons aucun passage d'écrivain présentant la nomenclature isolée des évêchés de la troisième Lyonnaise qui formait la province de Tours, mais si nous trouvons que, sur les neuf cités inscrites au tableau d'Honorius, huit furent connues pour avoir été épiscopales, il sera difficile de ne pas penser que cette connaissance exista selon toute probabilité pour le nombre entier des neuf. Or les cités de Tours, du Mans, d'Angers, de Nantes, de Rennes, de Vannes et de Quimper n'ayant cessé jusqu'à nous d'être connues pour épiscopales, nous trouvons le huitième évêché, dont l'existence aurait aussi pu être révoquée en doute, celui des Ossismiens, encore mentionné dans une pièce du Mont-Saint-Michel, beaucoup plus récente que toutes celles que nous avons citées. Elle est donnée par les auteurs du *Gallia Christiana* (édition de 1656) à l'article Dol. Ici donc, comme partout ailleurs, tout ce qu'il est encore possible de recueillir de notions particulières, de témoignages épars ou isolés, s'accorde avec ce que nous possédons de notions générales positives, pour déposer en faveur du caractère ecclésiastique universellement attribué au tableau d'Honorius pendant l'espace de huit siècles, depuis l'an 400, époque de la rédaction primitive jusqu'à l'an 1200, époque à laquelle la Chronique, dite du moine d'Auxerre, s'en servait encore dans la nomenclature des Églises de France.

« Enfin il est encore une preuve du caractère religieux de la Notice, ce sera la dernière que nous présenterons. C'est l'emploi fait de cette Notice par le Saint-Siége dans une circonstance mémorable. Dans le premier voyage de Charlemagne à Rome, en 774, ce prince reçut du Pape Adrien Ier plusieurs ouvrages tendant à accélerer la

réforme ecclésiastique que l'un et l'autre avaient également en vue. Schelestrate, bibliothécaire du Vatican, qui écrivait sur les antiquités ecclésiastiques à la fin du XVII[e] siècle, donne d'après les archives romaines qu'il avait sous les yeux, un tableau de l'ancienne Eglise des Gaules remis au prince dans cette circonstance. Ce tableau n'est autre encore que l'une des nombreuses copies de la Notice (1). D'où suit que ce n'était pas seulement parmi le clergé de France que cette Notice était reçue comme tableau officiel de l'Église gallicane, l'Église romaine partageait la même manière de voir. Si l'on demandait dans quel but cette remise était faite par le Pape, il suffirait de se souvenir de ce que nous avons dit de la confusion où était tombée notre Église des Gaules à la fin de la première race; la comparaison avec l'état typique était sans doute l'un des meilleurs moyens pour le rétablissement de l'ordre en cette partie.

« Concluons donc que rien n'est mieux établi que le caractère ecclésiastique qui ne cessa d'être attribué à la Notice dite d'Honorius, du V[e] au XIII[e] siècle (2). »

L'auteur auquel nous avons emprunté ce long extrait achève sa démonstration en faisant voir l'accord des critiques modernes à reconnaître à la Notice d'Honorius un caractère ecclésiastique. Ne pouvant reproduire toutes les autorités rapportées dans cet intéressant mémoire et celles que nos propres recherches nous ont fournies, nous considérons le fait de la conformité des divisions territoriales de l'Eglise et de l'empire comme généralement admis (3).

Nous ajouterons seulement, pour dernière preuve du caractère ecclésiastique de la Notice, qu'elle fut citée au concile de Clermont de l'an 1095, pour le rétablissement d'un siége épiscopal à Arras : et quoiqu'il eût cessé d'y avoir des évêques, non seulement dans cette ville, mais à Tournay, dont les habitants demandaient aussi

(1) *Antiquitates ecclesiasticæ*, Romæ, 1690, tom. II, dissertatio IV, cap. VIII, pag. 292. — Voir aussi le *Dictionnaire géographique* de La Martinière, à l'article Gaule.

(2) *Recherches sur les Diablintes et sur les Origines du pays de la Mayenne*, pag. 64.

(3) On peut voir encore sur cette matière Schelestrate, qui traite la question générale avec une profonde érudition; Bingham, *Origines sive Antiquitates ecclesiasticæ;* les six premiers chapitres du livre IX[e], et surtout Dom Bacchini, *de ecclesiasticæ Hierarchiæ Originibus*. — Voir aussi les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tom. VIII, pag. 426. — Labbe, *Concilia*, tom. X, col. 542. — Sirmond, *Notes* sur l'épître XI[e] du III[e] livre de Geoffroy de Vendôme.

qu'on leur en donnât un, ce qui leur fut accordé dans la suite, cependant on produisit au concile l'article de la province de Reims tel que nous le lisons aujourd'hui, c'est-à-dire avec les noms d'Arras et de Tournay entre les cités (1). Cette assemblée de prélats réglant ses décisions d'après la célèbre Notice, est à nos yeux, une autorité décisive, pour lui assurer la qualité de document ecclésiastique.

Cette démonstration du fait que nous étudions, quoique générale, doit paraître suffisante à tout critique impartial; mais nous voulons y ajouter des preuves particulières à l'évêché des Diablintes. Nous les empruntons à un monument d'une authenticité incontestable, au testament de saint Bertrand.

Ce saint évêque, énumérant les biens qu'il lègue à l'Eglise cathédrale, s'exprime ainsi au sujet de certains fonds de terre et maisons situés près de l'ancienne cité des Diablintes: « Domum vero Dia« blentes quam meo opere ædificavi... quidquid... undique in oppi« dum Diablentis juxta ripam Aroënæ fluvio comparavi... totum... te « sacro-sancta Ecclesia heres mea habere volo, excepto res antiquas « sanctæ Ecclesiæ Diablenticæ. » Tous les mots de ce texte doivent être pesés. Saint Bertrand ne donne le nom d'Eglise, dans tout son testament, qu'à celles-là uniquement qui ont un siége épiscopal. Et ce qui rend cette observation plus frappante, c'est que ce langage est celui de toute l'antiquité. Mais ce n'est pas assez encore; saint Bertrand donne à cette Eglise le titre de Sainte. Dans le langage des anciens écrivains ecclésiastiques cette qualification est réservée aux Eglises cathédrales. Ce qui donne encore plus de force à cette observation, dans la circonstance qui nous occupe, c'est que saint Bertrand se montre personnellement observateur fidèle de cet usage transmis par les siècles précédents. Dans tout son testament, le nom de *sainte Eglise* ne se trouve employé que pour désigner les Eglises cathédrales du Mans, de Metz, de Bordeaux, de Tours et d'Angoulême. On ne trouve que trois expressions dans les écrivains ecclésiastiques antérieurs à saint Bertrand ou ses contemporains, pour désigner l'Église qui est le siége d'un évêque; *sancta Ecclesia, Ecclesia mater, Ecclesia senior*. Notre évêque s'attache scrupuleusement à ce langage; il est donc permis de prendre ses expressions dans leur signification rigoureuse.

Nous répondrons maintenant à une objection. La qualification de *Sainte* dira-t-on, est également appliquée par saint Bertrand à la basilique de Saint-Pierre et de Saint-Paul, à celle de Saint-Victorius,

(1) Labbe, *Concilia*, tom. x.

et à celle de Saint-Martin de Pontlieue. D'un autre côté, les *Gestes des Évêques du Mans* mentionnent un monastère fondé dans la cité des Diablintes par saint Thuribe Ier ; saint Bertrand aurait donc pu désigner dans le passage allégué une église simplement monastique. A cela nous répondons : Il est vrai que l'antiquité employait les mêmes qualifications pour les cathédrales et pour les églises abbatiales (1) ; mais, pour marquer ces dernières, elle employait le mot de basilique et bien rarement celui d'église. Il est constant d'ailleurs que l'on donnait toujours, dans ces siècles reculés, le nom de quelque saint aux monastères, et que jamais on ne les désignait par le nom seul du lieu qu'ils occupaient.

Mais continuons d'examiner le texte du testament de saint Bertrand. Ce grand prélat parle des biens que *possédait, il y a longtemps, la sainte Eglise des Diablintes.* Evidemment, saint Bertrand désigne ici des biens dont il ne se regarde pas comme maître absolu ; aussi il n'en dispose en aucune manière ; c'est un dépôt qu'il conserve intact tel qu'il lui a été confié. En effet, ce prélat exprime plusieurs fois la crainte d'oublier quelques unes des propriétés qui lui appartiennent ou à son Eglise, de peur que, s'il ne spécifie pas l'emploi qu'il veut en faire, elles ne viennent à être dérobées. Cependant malgré cette sollicitude pour tout indiquer, il ne fait aucune disposition relativement aux biens de l'Eglise de Jublains.

Mais d'ailleurs, pour que cette Eglise pût posséder des biens *depuis longtemgs*, il fallait qu'elle eût été le siége d'un évêque. Les simples *titres* ou églises paroissiales ne possédaient point de fonds de terre ; leur entretien et la subsistance de leur clergé n'étaient fournis que par les oblations des fidèles, et les distributions que l'évêque leur faisait d'une partie des revenus de l'Eglise. Le plus ancien document qui montre les églises paroissiales obtenant un droit sur les donations faites en leur faveur, est le décret du concile de Carpentras, de 527, qui dispose que l'évêque laissera à chaque paroisse ses revenus pour l'entretien de son clergé et des bâtiments, et n'en retirera rien pour son Eglise qu'en cas de nécessité (2). Mais un grand nom-

(1) Voyez Du Cange, verb. *Ecclesia.* — Dom Toustain et Dom Tassin, *Nouveau Traité de Diplomatique,* tom. IV, pag. 570. — L'abbé Le Beuf, *Dissertations sur l'Histoire ecclésiastique et civile de Paris,* tom, II, pag. X, fait voir que les églises monastiques tenaient le premier rang après la cathédrale, et ce fait explique comment on donnait aux unes et aux autres un nom qu'on n'appliqua jamais, dans l'antiquité, aux églises paroissiales ni même aux collégiales.

(2) Labbe, *Concilia,* tom. IV.

bre de conciles postérieurs prouvent que l'application de ce décret ne se fit guère que dans le VIIe et le VIIIe siècle. Jusqu'à cette époque les biens ecclésiastiques de tout un diocèse composaient toujours, conformément à l'ancienne constitution, une masse dont l'évêque avait la pleine et entière disposition. Il n'y avait d'exempts de cette règle générale que les biens des monastères.

Ainsi, 1° Vers la fin du IIIe siècle, il est établi comme loi générale que la circonscription tracée pour l'empire serait adoptée pour toute l'Eglise. Ce droit est promulgué de nouveau dans un grand nombre de conciles et en particulier dans celui de Nicée. Bientôt l'application de cette discipline a lieu dans tout l'Occident, en sorte que le fait seul suffit pour constater, aux yeux des plus sévères critiques (1), que le mot *Cité* équivaut, presque d'une manière absolue, à celui de ville épiscopale. Or le chef-lieu des Diablintes a porté le titre de cité jusqu'au commencement du Ve siècle, comme le prouvent les géographes anciens et les différents exemplaires de la Notice de l'empire. Pour démontrer que cette cité à été le siége d'un évêque, un simple indice serait donc suffisant; or, dans le testament de saint Bertrand, nous avons plus qu'un indice.

2° Le caractère ecclésiastique de la Notice de l'empire connue sous le nom d'Honorius est un fait incontestable, comme l'a montré M. d'Ozouville, dont nous avons reproduit les arguments. La cité des Diablintes s'y trouve au même rang que celle des Cénomans, des Andegaves, des Redones, etc. On peut donc conclure d'après des monuments incontestables de l'antiquité que la cité des Diablintes a été le siége d'un évêque (2).

(1) Adrien de Valois, Tillemont et les nouveaux éditeurs du *Glossaire* de Du Cange, publié par M. Didot, aux mots *Civitas* et *Castrum*.

(2) Les limites dans lesquelles nous sommes obligé de nous arrêter, ne nous ont pas permis de toucher, même légèrement, plusieurs raisons très fortes en faveur du sentiment que nous avons soutenu dans cette note. La plupart des considérations que nous aurions pu présenter se trouvent exposées avec beaucoup de clarté et de solidité, dans l'ouvrage de M. d'Ozouville qui a pour titre : *Recherches sur les Diablintes et les Origines du pays de la Mayenne*, et dans un mémoire de M. l'abbé Géraud sur l'*Ancien évêché de Jublains*, travail inséré dans le *Mémorial de la Mayenne* du 29 mars 1843.

NOTE V.

SUR LA CONSÉCRATION DE SAINT VICTOR PAR SAINT MARTIN.

Le fait que nous nous proposons d'examiner dans cette note est raconté par les quatre historiens de la Vie de saint Liboire, par l'auteur des *Actes de saint Victor*, au IXe siècle, et par le collecteur des *Gestes des Évêques du Mans*. Les historiens modernes de notre Eglise, Le Corvaisier, Bondonnet et Dom Colomb, racontent également que saint Martin étant venu au Mans pour assister saint Liboire à la mort et pour concourir à ses funérailles, fit connaître au clergé et au peuple de la cité que le Ciel avait choisi le sous-diacre Victor pour successeur de saint Liboire, et qu'il lui donna lui-même l'onction épiscopale.

Le collecteur des *Gestes* de nos Evêques, qui possédait sur saint Victor des Actes plus anciens, comme nous l'avons dit ailleurs, Le Corvaisier, Bondonnet, Colomb, donnent en cette circonstance à saint Martin la qualité d'archevêque. Il est probable qu'ils se sont trompés en ce point, comme nous le verrons bientôt.

Les anciens auteurs de la Vie de saint Martin, Sévère Sulpice, saint Paulin de Périgueux, saint Grégoire de Tours, Alcuin et d'autres historiens, ne parlent pas de la consécration de saint Victor. Il n'entrait pas dans leur plan de faire le récit de toutes les actions du grand évêque de Tours, mais seulement de relater ce qui pouvait nourrir la piété. Il est constant que le saint évêque a parcouru les Gaules, en différents sens, un grand nombre de fois; qu'il a fait un nombre prodigieux de choses mémorables qui ne se trouvent point dans les récits si édifiants de ces historiens. Telle était la vénération des peuples pour cet homme extraordinaire, que l'on notait avec soin les lieux consacrés par sa présence. On conserve encore dans beaucoup d'Églises le souvenir de son passage, des monuments d'une haute antiquité l'attestent positivement. Ce serait s'exposer à tomber dans le septicisme le plus dangereux, que de refuser d'admettre la véracité de ces traditions (1).

Il faut donc se résoudre à interroger les traditions quand on veut

(1) Voyez Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, tom. XVI et *passim*. — Colombet, *Histoire de la sainte Eglise de Vienne*, tom. I, pag. 97 — Clouet, *Histoire ecclésiastique de la province de Trèves*, tom. I, pag. 125, 679.

parler de saint Martin, et c'est pour n'avoir pas voulu le faire que l'abbé Gervaise, dans la Vie qu'il a écrite de ce grand saint, rejette avec témérité et sans aucun fondement (1), tant de faits dont la mémoire a été conservée par les Églises du Mans, d'Angers, de Rennes et de Quimper (2). Nous n'entreprendrons pas de nous faire le champion de toutes ces Églises à la fois; mais nous devons défendre les vénérables monuments de la nôtre.

Gervaise soulève deux graves questions au sujet de l'évènement qui fait l'objet de cette note. D'abord il soutient que saint Martin ne fut jamais métropolitain, et il en conclut qu'il n'a pu, par cela même, donner l'onction épiscopale à aucun évêque. Cette question, si nous voulions l'approfondir, nous entraînerait bien au-delà des limites d'une simple note. Il faudrait d'abord rechercher la date précise de la mort de saint Martin, Gervaise croit devoir la placer en l'an 396, mais l'*Art de vérifier les dates* la met au 11 novembre vers l'an 397, et Dom Morice, appuyé sur de graves autorités, la rapporte à l'an 400 (3). Il faudrait ensuite examiner la question si longtemps débattue sur l'époque à laquelle la seconde Lyonnaise fut divisée en deux provinces (4). Mais il nous suffit de réfuter directement la conclusion que Gervaise a cru devoir tirer du fait qu'il allègue.

Il est bien vrai que généralement l'ordination des évêques de la province devait se faire par le métropolitain ; les prescriptions des conciles à ce sujet sont très nombreuses, et les faits viennent en grand nombre démontrer que la pratique corroborait les règles canoniques à cet égard. Cependant cette loi, quelque générale qu'elle fût, souffrait des exceptions. D'abord quand le métropolitain se trouvait absent, les canons attribuaient au premier des suffragants le droit de le suppléer. C'était alors à ce premier suffragant qu'il appartenait de présider aux obsèques de l'évêque mort, de faire, avec ses comprovinciaux et après avoir entendu les désirs du clergé et du peuple, le choix d'un nouveau prélat, et enfin de conférer à l'élu l'onction épiscopale. Or, tout le monde convient que Tours était au temps de saint Martin la première cité de la seconde Lyonnaise après la métropole, et son évêque le premier suffragant du métropolitain de Rouen.

Secondement, saint Victrice qui occupait le siége métropolitain

(1) On peut voir les reproches fondés que lui fait Dom Badier dans son livre intitulé : *La sainteté de l'Etat monastique.*

(2) *La Vie de saint Martin, évêque de Tours,* pag. 225.

(3) *Histoire de Bretagne,* tom. I, pag. 888.

(4) Voyez Dom Morice, *loc. cit.*, pag. 884.

de Rouen, à l'époque où les faits qui nous occupent ont dû s'accomplir, a beaucoup voyagé pendant son épiscopat; il a parcouru des pays fort éloignés de son Église, et a dû souvent, par cela même, laisser au premier de ses suffragants des fonctions qu'il avait le droit de s'attribuer (1).

Troisièmement, avant que la division de la seconde Lyonnaise fût accomplie, cette province se trouvait être d'une très grande étendue; ce qui a pu souvent engager le métropolitain à déléguer ses droits à l'évêque de Tours. Ce serait peu connaître la vénération dont saint Martin était environné, non seulement dans toute sa province, mais dans toute la Gaule et même dans tout l'Occident, que de croire qu'un évêque comme saint Victrice qui, au rapport de saint Paulin de Nole, se regardait comme le disciple du grand thaumaturge, se soit refusé l'honneur de déléguer à ce saint homme certaines prérogatives qu'il avait le droit de se réserver à lui-même. Ainsi saint Martin a pu légitimement, et sans déroger en rien à la discipline alors en vigueur, donner l'onction épiscopale à saint Victor, comme le racontent nos annales ecclésiastiques (2).

Enfin, un fait positif, quoique étranger à notre Église, vient encore confirmer l'opinion que nous soutenons. Saint Magnobode, évêque de Rennes, a écrit une Vie de saint Maurille, évêque d'Angers. Quoique éloigné du temps où a vécu l'illustre prélat dont il raconte les actions, il s'est servi de bons mémoires, et ses récits jouissent d'une grande autorité; or, il fait connaître que ce fut saint Martin qui consacra Maurille évêque d'Angers (3).

(1) *Gallia Christiana*, tom. VIII, et les hagiographes, au 7 août. — Le P. Longueval admet le fait de la consécration de saint Victor par saint Martin, et le soutient dans une note (*Histoire de l'Eglise gallicane*, lib. III, à l'an 395). — Tillemont est du même sentiment (*Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, tom. X, pag. 337). — Ces deux auteurs s'appuient sur ce que la nouvelle division des Gaules, faite sous l'empire de Gratien ou au commencement de celui d'Honorius, reconnaît Tours pour métropole de la troisième Lyonnaise. Par conséquent, selon ces auteurs, saint Martin a pu jouir pendant quelque temps des honneurs nouveaux attribués à son siége, et être métropolitain de la troisième Lyonnaise. Tillemont ajoute encore que saint Martin aurait pu faire cette ordination par commission de saint Vitrice de Rouen. — Dom Lobineau, *Vies des Saints de Bretagne*, tom. I, pag. 32, admet pareillement comme authentique le récit des historiens qui attribuent la consécration de saint Corentin, évêque de Quimper, à saint Martin.

(2) Voir dans le décret de Gratien la distinction 65ᵉ.

(3) *Acta Sanctorum, ad diem* XIII *septembris, Vita sancti Maurilii.* — Voyez *Histoire littéraire de la France*, tom. III, pag. 483, 574.

NOTE VI. (Pag. 135.)

SAINT PRINCIPE, ÉVÊQUE DU MANS, N'ÉTAIT POINT FRÈRE DE SAINT REMI, ÉVÊQUE DE REIMS, MAIS ÉTAIT SON PROCHE PARENT.

Nous ne possédons sur l'histoire de saint Principe qu'un seul document ancien, les *Actes* de ce prélat dans les *Gesta Pontificum Cenomanensium.* Cette partie est, au jugement unanime des critiques, l'une des meilleures de tout le recueil, et le texte en est rédigé d'après une Vie plus ancienne écrite par les disciples et les contemporains de ce saint évêque.

Or, ce récit semble dire que saint Principe, évêque du Mans, était frère de saint Remi, évêque de Reims et apôtre des Francs. « Beatus « Principius septimus urbis Cenomannicæ episcopus ex nobili Fran-« corum genere ortus, divi Remigii Remensis archiepiscopi frater « germanus extitit, etc. » Il faut d'abord reconnaître dans cette première phrase plusieurs données inexactes qui peuvent être attribuées aux copistes, dont la plume, à différentes époques, a transcrit le manuscrit des *Gestes* de nos Évêques, et qui se sont donné plus d'une fois la licence d'y faire des changements (1). L'épithète *germanus*, ajoutée au mot *frater* est, sans doute, l'une de ces additions ; car, le mot *frater* peut très bien être considéré comme appartenant à la première rédaction, à celle qui est sortie de la plume des disciples de saint Principe. Cependant, cette expression mal interprétée par tous les historiens antérieurs à Bondonnet, les a entraînés dans une grossière erreur ; ils ont tous répété successivement que Principe était frère de saint Remi. Bondonnet a fort bien relevé cette méprise et prouvé que Principe, évêque du Mans, et Remi, évêque de Reims, n'étaient point frères. Voici la substance des raisons qu'il allègue.

Hincmar, archevêque de Reims, a écrit la Vie de saint Remi, l'un de ses prédécesseurs. Il rapporte qu'Æmilius et Celinia, père et mère de saint Remi, eurent d'abord deux enfants; l'un se nommait Principius et fut évêque de Soissons, l'autre qu'il ne nomme pas, fut père de saint Loup qui succéda à Principius sur le siége de Soissons. Après la naissance de ces deux enfants, Æmilius et Celinia n'eurent

(1) Voyez Foncemagne, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tom. XX, pag. 218. — Dom Mabillon, *de re Diplomatica Supplementum.*

plus de fils, si ce n'est dans un âge très avancé, lorsque Dieu leur accorda saint Remi, qui fut le dernier. D'après ce récit d'Hincmar, il est impossible que saint Principe, évêque du Mans, soit le frère de saint Remi. « Si d'aventure on ne voulait dire, ajoute Bondonnet, « qu'il fut premièrement évêque de Soissons, et puis du Mans, ce « qu'on ne peut, d'autant que Principe frère de Remi, mourut à « Soissons en sa dignité et fut enterré en la chapelle de Sainte-« Thècle; ou bien que c'était le frère de celui de Soissons qui n'est « point nommé : mais, outre qu'il faudrait que notre Principe eût « été marié, avant que d'être évêque du Mans, pour être père de « saint Loup, dont il n'y a aucune mémoire dans l'histoire; c'est « qu'il n'y a pas d'apparence que deux frères se suivant de si près « l'un l'autre dans l'ordre de la naissance, fussent nommés de même « façon; car, on ne songeait pas en ce temps-là d'avoir deux enfants « de même nom, pour conserver par fraude les bénéfices dans les « familles (1). » Bondonnet ajoute encore une autre raison, mais elle nous semble ne reposer que sur un fondement tout-à-fait ruineux et incapable de rien prouver.

Le P. Stilting, dans son *Commentarius prævius* (num. 7,) sur la Vie de saint Principe, s'est contenté de reproduire le raisonnement de D. Bondonnet traduit en latin, mais n'a pas poussé la question plus loin. Le P. Longueval s'est montré, à ce sujet, critique peu sûr et peu précautionné, comme il lui est arrivé souvent. Selon cet auteur, le seul mot *frater germanus divi Remigii*, dans les Actes de saint Principe, suffit pour les faire ranger parmi ces pièces sur lesquelles on ne saurait s'appuyer (2). Au reste, le sentiment de cet historien est si peu conforme aux règles d'une saine critique, qu'il est rejeté et blâmé même par les Bollandistes.

Un de nos compatriotes a cru devoir soutenir, dans un ouvrage publié depuis quelques années, la fraternité de saint Principe et de saint Remi. Cependant, cet auteur parle d'une manière assez timide sur ce point, et même ne semble pas avoir étudié la question d'une manière suffisante; il nous donne sujet par là même de pousser plus loin nos recherches sur le fait qui nous occupe.

De tous les écrivains qui ont eu occasion d'exprimer leur sentiment sur ce point de critique, les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* nous semblent les seuls qui aient rencontré la solution de la difficulté. Ils ont regardé le mot *frater* comme appartenant à la

(1) Bondonnet, *Vies des Évêques du Mans*, pag. 158.
(2) *Histoire de l'Eglise gallicane*, liv. v, à l'an 411.

première rédaction, et l'épithète *germanus* comme une addition du copiste, aussi ont-ils traduit *frater* par parent. Telle est effectivement la véritable signification de ce mot, sur un grand nombre de monuments de la latinité du moyen-âge.

Nous nous sommes arrêté quelque peu sur cette question, pour justifier ce que nous avons dit dans notre récit, en parlant de saint Principe. Il nous était sans doute permis de soutenir un sentiment appuyé par D. Mabillon, les Bollandistes, D. Rivet, etc., sur les Actes du saint évêque ; et en fait de critique, nous aimons à nous en tenir à cette règle donnée par Foncemagne. « Lorsque la critique, dit ce « savant homme, rencontre une pièce qui paraît bonne, excepté sur « un point, elle ne doit l'abandonner qu'après avoir essayé tous « les moyens de la justifier. »

NOTE VII.

SUR LES ACTES DE SAINT GERVAIS, DIACRE DE L'ÉGLISE DU MANS ET MARTYR, ET SUR L'ÉPOQUE A LAQUELLE IL A VÉCU.

Saint Gervais, diacre de l'Eglise du Mans et martyr dans le Charolais, au lieu nommé aujourd'hui Saint-Gervais-la-Valière, autrefois du diocèse de Châlons-sur-Saône, et compris présentement dans celui d'Autun, n'a jamais joui d'un culte très répandu dans notre diocèse. Nos plus anciens livres d'office, manuscrits ou imprimés, n'en font aucune mention, et on peut justement s'en étonner, puisque son histoire, telle qu'elle a été publiée par les historiens de la ville de Châlons et par les Bollandistes, porte incontestablement des marques d'authenticité, au jugement de ces habiles critiques. Ce qui rend surtout ce fait surprenant, c'est que le saint martyr a toujours été honoré d'un culte public dans l'Eglise de Châlons.

Au sentiment du P. du Sollier, les *Actes de saint Gervais* ont été rédigés au IX[e] ou au X[e] siècle, et ils sont des meilleurs de ce temps-là. Dom Rivet, tout en portant un jugement trop sévère sur la substance de l'histoire qu'ils rapportent, rend justice au mérite de l'écrivain (1).

Ces Actes ont été publiés par les Jésuites d'Anvers, au sixième de juillet, d'après trois manuscrits : le premier fut envoyé, en 1683,

(1) *Histoire littéraire de la France*, tom. V, pag. 681.

par le P. Claude Perry, aux éditeurs des *Acta Sanctorum*; les deux autres leur furent communiqués par le P. Chifflet. Une traduction assez fidèle de ces Actes avait déjà été mise au jour par Orbandale (le P. Bertrand, minime), dans les preuves de son *Histoire de Châlons-sur-Saône*. Dans ces différentes copies, on rencontre, selon l'usage, quelques variantes, mais les faits sont partout les mêmes. Nous nous sommes encore servi d'une Vie du même saint par M. l'abbé Pequegnot, et nous y avons trouvé quelques détails pour les faits plus modernes (1).

La plus grande difficulté que présentent ces Actes, c'est la substitution du nom de saint Pavace, troisième évêque du Mans, à celui du prélat sous lequel est né saint Gervais. Il s'agit donc de découvrir le nom de ce dernier, autrement on ne pourrait déterminer l'époque à laquelle a fleuri notre saint martyr. Il n'y a, en effet, aucune apparence que ce saint ait été le contemporain de saint Pavace, surtout si l'on rapporte l'épiscopat de celui-ci au commencement du IIe siècle, comme nous avons démontré qu'il le faut faire. L'ensemble du récit répugne d'ailleurs à une date aussi reculée. Mais les Actes du saint martyr peuvent mettre sur la voie. L'évêque dont on recherche le nom avait, disent ces Actes, une grande dévotion pour saint Gervais, martyr à Milan, et c'est pour l'honorer qu'il donna son nom au saint dont nous nous occupons. Maintenant, quel est l'évêque parmi tous ceux qui ont gouverné l'Eglise du Mans, qui ait montré plus de dévotion pour le glorieux martyr milanais, sinon saint Innocent? Il est parlé dans ces Actes de la consécration de l'Eglise cathédrale en l'honneur de saint Gervais, et ce fut précisément saint Innocent qui l'accomplit. Saint Victorius Ier, et d'autres peut-être, avaient, il est vrai, établi le culte du saint martyr dans notre Eglise, mais la consécration de la cathédrale en son honneur, n'est pas antérieure à l'épiscopat de saint Innocent.

Les Actes que nous examinons dans ce moment, racontent que les restes de saint Gervais du Mans, immédiatement après son martyre, furent recueillis par les habitants des environs de Châlons et déposés sous un toit de chaume, où ils reposèrent jusqu'à l'époque à laquelle saint Loup, évêque de cette dernière ville, fit bâtir une basilique pour les abriter. Or, il n'est pas probable que ce fragile toit de chaume ait pu durer beaucoup plus d'un quart de siècle, et comme l'épiscopat de saint Loup est de la fin du VIe siècle, si l'on remonte en arrière de cette date d'un quart de siècle, et que l'on suppose au

(1) *Légendaire d'Autun*, tom. II, pag. 1.

saint diacre Gervais, lors de son martyre vingt-cinq ou trente ans, comme l'insinuent visiblement ses Actes, alors on retrouve saint Innocent sur le siége du Mans à l'époque de la naissance de notre glorieux compatriote. Observons d'ailleurs qu'il n'y a rien dans toutes les circonstances du récit de la vie et de la mort de saint Gervais, qui annonce une autre époque que celle qui est ici désignée. Ces troupes de brigands encore païens qui parcouraient le pays, n'étaient pas rares dans le royaume des Burgondes aussi bien que dans nos contrées (1).

La substitution du nom de saint Pavace à celui de saint Innocent est un fait analogue à mille autres du même genre ; le P. du Sollier fait observer que rien n'est plus fréquent dans les Vies des saints. En effet, la plupart furent d'abord composées pour être lues dans les offices divins ; elles devaient par là même être brèves, contenir quelques traits plus saillants et plus propres à exciter la piété des fidèles, être dégagées pour l'ordinaire de tous ces détails qui ne vont pas proprement à la dévotion : ainsi se trouvaient éliminés en général les noms propres, les dates et autres indications que les copistes ou les collecteurs ajoutèrent dans la suite, mais trop souvent d'une manière fautive.

NOTE VIII.

FONDATION ROYALE DE L'ABBAYE DE SAINT-CALAIS.

On trouve dans les *Gestes des Évêques du Mans*, à l'épiscopat de saint Innocent, un testament par lequel saint Calais, fondateur de l'abbaye d'Anisole, soumet son monastère à l'autorité des Évêques du Mans, et s'engage, en son nom personnel et en celui de ses successeurs, à payer chaque année certaines redevances à l'Eglise cathédrale. Cette pièce est suivie de plusieurs autres actes destinés à la confirmer, entre autres d'une charte attribuée au roi Childebert, datée du 8 juin 526. Nous verrons au IXe siècle saint Aldric et son successeur Robert produire ces actes, pour établir l'autorité qu'ils réclamaient sur le monastère d'Anisole. Dans cette discussion, les moines de Saint-Calais faisaient valoir en faveur de leurs droits une charte de Childebert, datée de Matval ou Matoval, le 13 des calendes de février, la IVe année de son règne, ou plutôt la XIVe, à cause de

(1) Voyez ci-dessus, pag. 219.

l'omission probable d'un x (18 janvier 525) (1). Outre cette charte, ils en alléguaient plusieurs autres émanées des successeurs de Childebert, par lesquelles ces monarques déclaraient prendre l'abbaye d'Anisole sous leur protection royale ou *mondeburge*. Ces pièces ont été publiées, en majeure partie du moins, dans l'*Amplissima Collectio* de D. Martène, et dans la collection des *Historiens de la France* de D. Bouquet. Nous n'avons pas à développer tous les moyens que pourrait fournir la science diplomatique, pour démontrer l'authenticité des titres allégués par l'abbé et les moines de Saint-Calais; il suffira d'apporter des preuves qui puissent être à la portée de toutes les classes de lecteurs.

A l'époque des discussions dont nous avons parlé, entre les Évêques du Mans et l'abbaye de Saint-Calais, les titres de ce monastère furent examinés avec rigueur, et trois conciles successivement reconnurent leur authenticité ; celui de Bonneuil, en 855 (2), celu de Pistes, en 862 (3), et celui de Verberie, en 863 (4). Le Pape saint Nicolas Ier, qui s'était d'abord laissé surprendre par les pièces qu'alléguaient les Évêques du Mans et avait condamné les moines de Saint-Calais, n'hésita pas, après un sérieux examen, à proclamer hautement les droits de ceux qu'il avait précédemment jugés coupables de désobéissance. Il déclara fausses les pièces fournies par les adversaires de l'abbaye et ordonna qu'elles fussent supprimées. L'ordre du souverain Pontife ne fut pas entièrement exécuté ; l'indépendance des moines de Saint-Calais, il est vrai, ne fut plus troublée, mais les pièces que l'on avait fait valoir contre eux demeurèrent dans les archives de l'Église cathédrale (5).

Une seconde preuve en faveur de l'authenticité de la charte de fondation de l'abbaye d'Anisole se peut tirer de certaines circonstances qui y sont indiquées. Ainsi, la forêt au milieu de laquelle saint Calais s'établit avec ses compagnons est représentée comme

(1) Actum Madoallo fisco dominico. Data XIII calendæ februarii anno IV regni nostri. — Nous suivons ici dans l'explication de la difficulté que présente la date de cette charte, le sentiment de D. Mabillon. D. Martène a proposé une autre solution ; il dit que la quatrième année du règne de Childebert doit être comptée non de la mort de Clovis, mais de celle de Clodomir qui eut lieu en 534, ce qui donnerait à la charte de fondation la date de 538.

(2) Mansi, *Concilia*, tom. XV.

(3) Mansi, *ibidem*.

(4) Mansi, *ibidem*.

(5) Voyez *Nouveau Traité de Diplomatique*, tom. IV, pag. 147.

appartenant au fisc royal ; et l'on sait en effet que ces vastes terrains, sans culture ou couverts de bois, ces *marches*, que les peuples gaulois étaient dans l'habitude de conserver entre les territoires occupés par chaque nation, furent donnés d'abord par les Romains en bénéfices militaires aux officiers de leurs armées. Plus tard, à l'invasion des barbares, ces mêmes terres tombèrent dans le domaine royal, et un bon nombre d'actes des princes Mérovingiens, de légendes, de traditions respectables, nous font voir que les rois disposèrent d'une grande partie de ces immenses domaines en faveur des églises, des abbayes et des principaux chefs de leurs armées. Le domaine sur lequel fut fondée l'abbaye d'Anisole apparaît, dès le premier siècle de notre ère, comme possédé en qualité de bénéfice militaire par Gaïanus, qui fut converti par la prédication de saint Thuribe. A l'invasion des Francs, il devint la propriété de leurs chefs. Dans les premières années du VI[e] siècle, Childebert dispose d'une partie de ces immenses terrains en faveur de saint Calais, issu d'une illustre et puissante famille de l'Auvergne, que l'habile fils de Clovis devait chercher à se rendre favorable, dans l'intérêt de ses vues ambitieuses sur le pays des Arvernes. Au VII[e] siècle, Sigebert (638-656) donne une partie considérable de ce même domaine à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons (1). Au IX[e] siècle, les rois de la seconde race venaient encore faire quelque séjour dans le palais de Matoval (2). Parmi tous ces faits, trouve-t-on la plus légère mention des droits de l'Eglise du Mans sur Matoval ? Les rois ne s'en montrent-ils pas au contraire les maîtres absolus ? On doit donc conclure que jamais les Évêques du Mans ne furent possesseurs de ce domaine, et que, par conséquent, tous les établissements qui s'y firent ne pouvaient être fondés que par l'autorité royale.

Nous empruntons une troisième preuve de la fondation royale de l'abbaye d'Anisole à la Vie de saint Calais, rédigée par saint Siviard. Comme nous l'avons déjà dit, ce fut dans les premières années du VI[e] siècle que saint Calais établit le monastère qui, dans les âges suivants, porta son nom et qu'il gouverna près de cinquante ans. Saint Siviard qui lui succéda dans la chaire abbatiale vers le milieu du VII[e] siècle, après une suite de prélats qui avaient maintenu dans leur abbaye la piété et la culture des lettres, écrivit le récit détaillé des actions de son prédécesseur. Ces faits se passaient à une époque anté-

(1) D. Luc d'Achery, *Spicilegium*, tom. VIII, pag. 408.
(2) Duchesne, *Historiæ Francorum scriptores*, tom. II, pag. 312.

rieure à tous les bouleversements qui causèrent la ruine de tant de monuments précieux pour l'histoire. Aussi, jamais personne n'a révoqué en doute la véracité du biographe de saint Calais. Or, parmi les évènements les plus circonstanciés de cette Vie, se trouve la fondation de l'abbaye d'Anisole par le roi Childebert et la reine Ultrogothe. De droits réclamés alors par l'évêque du Mans, il n'en est pas dit un mot. Il n'est pas non plus question du testament attribué plus tard au fondateur de l'abbaye d'Anisole.

Pour quatrième preuve de l'authenticité de la charte de fondation du monastère de Saint-Calais, on peut encore alléguer les pièces mêmes que l'on a prétendu lui opposer. Nous laisserons parler ici M. Megret-Ducoudray : « L'original de la charte de Childebert n'est « pas parvenu jusqu'à nous, les copistes qui nous l'ont transmise ont « pu, soit à dessein, soit par ignorance, altérer son texte. La date « peut être fautive ; mais le fait même de l'existence d'une charte de « Childebert, conférant à l'abbaye de Saint-Calais les priviléges atta- « chés à la fondation royale, ne nous semble pas douteux. Nous « puisons cette certitude dans les pièces mêmes émanées des adver- « saires de l'abbaye. Si la charte de Childebert eût été fausse,... au « lieu de supposer un testament de saint Calais pour en déduire les « conséquences, on eût dit : Il est faux que Childebert ait fondé vo- « tre monastère; c'est l'évêque du Mans, c'est saint Innocent qui l'a « fondé ; c'est aux Evêques du Mans qu'il appartient de vous impo- « ser des abbés. On ne l'a pas dit; les pièces fausses employées pour « tourner la difficulté servent ainsi à démontrer l'authenticité du « texte opposé par l'abbaye (1). »

Ainsi le fait de la fondation royale de l'abbaye de Saint-Calais demeure incontestable. Voyons maintenant en peu de mots, quels priviléges lui assurait cette qualité. Ils sont au nombre de trois principaux. Premièrement, les biens du monastère étaient sous la protection du monarque ; nul ne pouvait leur imposer ni taxes, ni redevances, et si les moines venaient à être inquiétés dans la possession ou la jouissance de leurs propriétés, c'était au roi lui-même qu'ils devaient en appeler, et leur cause était jugée ou par le prince, ou par le comte du palais, mais plus ordinairement par l'archichapelain, juge habituel de toutes les causes ecclésiastiques.

En second lieu, à la mort de l'abbé, l'élection du successeur appartenait à la communauté. Les rois avaient exigé que le choix fût sanctionné par leur autorité ; c'était le plus souvent une occasion

(1) *Légende de saint Calais*, notes 5e et 6e.

pour eux de donner une nouvelle confirmation aux priviléges dont jouissait le monastère. Il est vrai que plus d'une fois la volonté absolue de ces princes ne respecta pas la liberté des moines, et leur imposa un supérieur qu'ils n'avaient pas choisi.

Enfin, le plus important des priviléges qui suivait la fondation royale, c'était l'exemption de la juridiction de l'ordinaire. Ce qu'on peut vraiment appeler gouvernement était en ce cas dans les mains des abbés. Nomination aux emplois, administration temporelle, disposition des personnes, juridiction, censure, pénalité, ils cumulaient toutes ces attributions dans leur monastère, et exerçaient selon les prescriptions des règles de la vie régulière, tous les pouvoirs qui, dans les cas ordinaires, appartenaient à l'évêque du diocèse. Cependant comme la constitution divine de l'Eglise oblige, dans un grand nombre de circonstances, les personnes ecclésiastiques à recourir au ministre revêtu du caractère épiscopal, les monastères qui jouissaient des priviléges de la fondation royale, avaient le choix de se soumettre ou au Saint-Siége immédiatement, ou à l'archevêque, ou à celui d'entre les évêques que les abbés ou abbesses jugeaient à propos d'appeler pour la bénédiction abbatiale, la confirmation ou les ordres sacrés. Cette liberté ne fut pas toujours le partage des seuls monastères fondés par les souverains; plusieurs particuliers demandèrent au Siége-Apostolique, et en obtinrent un privilége pareil pour les cloîtres qu'ils avaient fondés et dotés de leurs biens. Mais aucune classe de personnes soit ecclésiastiques, soit laïques, ne se montra aussi empressée de gratifier les monastères de cette prérogative, que les évêques eux-mêmes. L'histoire qui en fournit d'innombrables exemples fait voir en même temps les motifs pour lesquels les prélats les plus saints et les plus éclairés suivaient cette voie (1).

Ces explications feront connaître en quel sens l'abbaye de Saint-Calais participa aux prérogatives des monastères de fondation royale. Plusieurs cloîtres fondés vers le même temps dans notre diocèse

(1) Dom Calmet, *Commentaire sur la Règle de saint Benoît*, tom. I, pag. 35. — La question de l'exemption des monastères est ordinairement mal posée, nous indiquerons seulement ici trois auteurs qui l'ont envisagée dans son vrai point de vue : le cardinal Pallavicini, *Histoire du Concile de Trente*, liv. XII, chap. XIII, num. 8, et liv. V, chap. XVII. — Dom Tassin, *Nouveau Traité de Diplomatique*, tom. V, pag. 129, 270, 276 à 383. — Walter, *Manuel du Droit ecclésiastique de toutes les communions chrétiennes*, liv. III, chap. II, §. VI.

jouissaient des mêmes priviléges : les anciens Actes des saints le disent suffisamment, quand ils nous représentent les rois dotant ces maisons et se déclarant leurs protecteurs (1). Il faut entendre la même chose quand ces Actes nous montrent divers abbés, fondateurs de ces monastères, se soumettant à l'évêque saint Innocent. Cette soumission doit être interprétée dans le sens que nous venons d'expliquer. Car, à moins d'une immunité spéciale, qu'assurait le patronage d'un grand prélat, les abbés dans tous les monastères, étaient choisis et installés par l'évêque; ils étaient soumis à sa discipline, de même que les moines à la leur (2).

Nous émettrons enfin une conjecture née de l'examen de toutes ces pièces : peut-être le testament attribué à saint Calais, et celui qui porte le nom de saint Longis, n'ont-ils d'autre fondement qu'une soumission de cette nature, faite à la personne de saint Innocent ou à celle de saint Hadouin ?

NOTE IX.

DE LA PROMESSE DE FIDÉLITÉ QUE FIT SAINT BERTRAND AU ROI CLOTAIRE II.

On ne possède guère d'autre document sur l'épiscopat et la personne de saint Bertrand que le testament de ce prélat. Ce testament a été plusieurs fois commenté, et le P. Papebrock lui-même a publié un travail très étendu et très érudit sur ce document important. Malgré cela on y rencontre encore des difficultés dont la solution n'a pas été tentée. L'une des plus importantes est, sans contredit, celle qui regarde la promesse de fidélité faite par saint Bertrand au roi Clotaire II. Le P. Papebrock, Mabillon, Dom Rivet et les autres qui ont parlé du testament de saint Bertrand, ne se sont point arrêtés à cette particularité; Papebrock paraît même ne l'avoir pas aperçue. Tous les historiens de notre province qui ont écrit en français, Le Corvaisier, Bondonnet, l'anonyme publié sous le nom de Dom Colomb, Pesche, l'auteur des *Polyptiques de l'Eglise du Mans*, Re-

(1) *Vita sancti Ernæi*, num. 2 et 3. — *Vita et miracula sancti Constantiniani, abbatis*. — *Vita sancti Leonardi*, num. 5. — *Vita sancti Rigomeri*, num. 11. — *Vita sancti Lenogisili*, num. 8 et 9.

(2) Dom Calmet, *op. cit.* — Naudet, *Mémoires de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, tom. VIII, pag. 529.

nouard, etc. ont certainement commis une erreur en disant que ce saint évêque fut lié par un serment de fidélité au prince que nous venons de nommer.

Ce qui a pu occasionner cette méprise, c'est que saint Bertrand lui-même, parlant de la fidélité qu'il avait montrée envers Clotaire, dit qu'il s'y était engagé par une promesse qu'il désigne par l'expression latine *Sacramentum.*

Dans une pièce de meilleure époque, et dont la latinité serait plus régulière et plus pure, cette expression n'eût pas été employée dans le sens qu'elle a ici. Mais ce testament est du VIIe siècle, et il est écrit dans un langage qui est loin d'être correct. Pour avoir la véritable signification de tous les mots qui le composent, il s'agit moins de recourir aux exemples pris dans les auteurs d'une plus haute latinité, que de consulter les usages et les mœurs de l'époque. Ainsi, dans la circonstance qui nous occupe, il n'est question que d'une simple promesse, et le mot *Sacramentum*, quelle que soit sa valeur habituelle, ne peut dire en ce lieu autre chose.

Et d'abord le mot *Sacramentum*, dans les auteurs de la basse latinité, a plusieurs sens qui s'écartent assez de sa signification première. Les glossaires qui les rapportent ne signalent pas, nous le croyons, celle que nous avançons ici; cependant Du Cange cite un exemple qui s'en rapproche, et dans lequel ces mots *Sacramentum propriæ manus* doivent se rendre par signature, souscription. C'est aussi l'avis de Carpentier sur le même mot.

Nous établirons maintenant que les mœurs et la discipline du VIIe siècle n'eussent pas permis à saint Bertrand d'émettre un serment, mais simplement une promesse. Il est bien vrai que le serment de fidélité au roi a été introduit comme une suite de l'intervention de l'autorité royale dans les élections et les nominations des évêques. Mais, quoique cette intervention des rois rémonte aux premiers pas que fit la conquête sur le sol de la Gaule, le serment n'apparaît que bien des siècles après, et il n'est reçu d'une manière positive par l'Eglise que vers le XIe siècle.

Ce que saint Ouen raconte dans la Vie de saint Eloi, évêque de Noyon, montre qu'une vertu éprouvée et une pieuse répugnance à émettre un serment, inspiraient plus de confiance que les serments même les plus solennels. Dans les premières années de sa jeunesse que saint Eloi passa à la cour, il fut sollicité de jurer fidélité au roi sur les reliques des saints; mais, quelque instance que lui fit le monarque de prêter ce serment, Eloi s'en excusa avec une vigoureuse modestie. Le roi cessa de le presser et assura qu'il aurait

plus de confiance en lui pour avoir évité le jurement que s'il avait juré (1).

Il était d'usage que les leudes qui approchaient du prince s'engageassent à le servir fidèlement par un serment qu'ils lui faisaient, mais le respect pour la sainteté du serment empêchait même de pieux laïques de se soumettre à cette coutume.

Saint Léger, évêque d'Autun, qui vivait environ un demi siècle après saint Bertrand, étant pressé de reconnaître Clovis qui avait été élevé à la dignité royale par une faction, protesta courageusement qu'on lui ferait plutôt perdre la vie que la fidélité qu'il avait promise au roi Thierry III (2). Il n'est cependant question ici que d'une simple promesse de fidélité et non d'un serment.

Nous voyons Didier, évêque de Cahors, dans une lettre au roi Dagobert, se dire évêque par la grâce de ce prince et se reconnaître son vassal; mais dans cette circonstance il ne s'agit pas plus de serment que dans les autres monuments de cette époque (3).

Au commencement du règne de Charlemagne, les évêques ne prêtaient pas encore de serment. Les lois lombardes conservent les ecclésiastiques dans le droit de n'être jamais forcés de jurer. On rapporte ces lois à Charlemagne ou à quelqu'un de ses successeurs. Les Capitulaires même de ce grand empereur portent pareillement les marques de l'ancienne et religieuse appréhension qu'on avait des serments.

Le concile de Meaux tenu l'an 845, sous Charles-le-Chauve, défendit expressément aux évêques de jurer sur les choses sacrées (4). Néanmoins ce fut sous l'empire de Charlemagne que commencèrent les serments de fidélité pour les évêques et les abbés. Le troisième concile de Tours, tenu en 813, fait mention au moins d'une promesse de fidélité (5).

Si ce n'était là, comme il y a bien de l'apparence, qu'une simple promesse, il est à croire que les fréquentes entreprises qui se firent

(1) *Vita sancti Eligii,* lib. I, cap. VI, apud Dom Luc d'Achery, *Spicilegium*, tom. IV.

(2) Mabillon, *Acta Sanctorum O. S. B.*, tom. II, *Vita sancti Leodegarii.*

(3) *Bibliotheca Maxima Patrum*, tom. III, pag. 413.— On trouve dans une lettre du même évêque Didier au roi Sigebert un passage à peu près semblable.

(4) Labbe, *Concilia,* tom. VII, col. 38.

(5) Labbe, *ibidem.*

contre la personne de Louis le Débonnaire, et dans lesquelles beaucoup d'évêques ne s'engagèrent que trop avant, obligèrent ce prince d'exiger des prélats, à l'avenir, un véritable serment de fidélité. On n'en peut douter, après un canon du second concile d'Aix-la-Chapelle, de l'an 836, qui l'assure assez clairement (1).

Charlemagne et Louis le Débonnaire eurent des raisons particulières pour exiger des évêques ces nouvelles marques de leur soumission. Les évêques avaient désormais une plus grande part aux affaires de l'état; ils tenaient le premier rang dans les assemblées de la nation connues sous le nom de Champs de mai; leur crédit dans le Conseil d'état était plus étendu; l'exécution des lois dans l'étendue de leur territoire leur était confiée aussi bien qu'aux comtes; ils avaient des vassaux et même des troupes destinées à grossir les armées du prince; enfin, les plus grands fiefs de l'empire étaient déjà unis à leurs crosses. Rien n'était donc plus juste que de s'assurer de leur fidélité par des engagements et par des liens plus étroits.

Telle est l'opinion de Thomassin sur l'origine du serment de fidélité prêté par les évêques et les abbés au souverain (2). Dom Toustain et D. Tassin s'expriment ainsi sur le même sujet : « Avant le « IXe siècle, nos souverains n'exigeaient point des évêques le serment de fidélité. Mais comme alors ils les comblèrent de richesses « en leur confiant les principaux fiefs du royaume, et que néanmoins « ces prélats influèrent beaucoup dans la déposition de Louis le « Pieux; il leur parut nécessaire de les lier par des engagements « plus étroits et plus solennels, que ceux dont ils se contentaient « auparavant. Dans des conjonctures si critiques, les évêques ne « laissèrent pas de faire les plus grands efforts pour ne pas subir « ce nouveau joug (3). »

En effet, les évêques avaient plusieurs motifs pour trouver de la répugnance à se soumettre à la prestation de ce serment : « On le « prêtait, dit l'abbé de Vertot, à genoux, tête nue, les mains jointes « et dans celles du prince, et de la même manière que le prêtaient « les vassaux de la couronne. C'est l'assujétissement à ces différentes cérémonies qui donnait tant d'éloignement aux évêques « pour les serments, et ils croyaient que l'obligation de mettre leurs « mains entre celles du prince, comme une marque de vassalité et « de dépendance, blessait la supériorité de leur caractère. *Manibus*

(1) Labbe, *ibidem*. — *Concilium Aquisgranense*, cap. II, can. 12.
(2) *Discipline de l'Eglise*, part. II, liv. II, chap. XLVII et XLVIII.
(3) *Nouveau Traité de Diplomatique*, tom. I, pag. 280.

« *enim datis more francico fidelitas promittebatur*. Est-il juste, « disaient ces prélats assemblés à Cressy en 858, et qui s'expri- « maient par la plume éloquente d'Hincmar, que des mains qui ont « été consacrées par une onction céleste, et que la langue des évê- « ques qui est devenue la clef du ciel, soient profanées par des « serments qui ne conviennent au plus qu'à des laïques? *Manus* « *enim chrismate sancto peruncta* etc., *et lingua episcopi, quæ* « *facta est clavis cœli... ut secularis super sancta juret?*

« Cependant ce même Hincmar ayant rendu sa fidélité suspecte « au roi Charles-le-Chauve ; ce prince l'obligea, dans le concile de « Pontion, de prêter un serment précis de fidélité. C'est de quoi ce « prélat fit depuis des plaintes si savantes et si amères, dans un « ouvrage qu'il composa exprès en forme d'apologie. Il y emploie « l'autorité de l'Ecriture, il cite les Pères, les Papes, les Conciles, « pour faire voir qu'on devait se contenter, à l'égard d'un évêque, « d'une simple promesse de fidélité (1). »

Plus loin, l'abbé de Vertot fait observer que nos rois n'exigèrent d'abord des évêques que d'émettre ce serment à la simple vue des Évangiles. Hincmar ne fut même obligé qu'à jurer sur les saintes reliques. Aussi son serment porte-t-il simplement ces mots à la fin : *Sic me Deus adjuvet, et ista sancta patrocinia* (2). Les choses en étaient là, lorsque les évêques témoignaient encore tant d'opposition pour les serments.

Plus on remonte le cours des âges, et plus on trouve dans les clercs en général, et à plus forte raison dans les évêques, cette répugnance à toutes sortes de serment, et surtout aux serments de fidélité. Le motif qui les éloignait de cette pratique se tirait non seulement des circonstances compromettantes qui se pouvaient joindre à l'émission du serment, mais encore de ce que, dans l'origine, il avait été entaché d'idolâtrie et de coutumes superstitieuses. L'Eglise eut beaucoup de peine pour faire remplacer par des formules chrétiennes ces usages païens; enfin elle y parvint, mais, au commencement du VIIe siècle, elle n'avait pas encore atteint le but de tant d'efforts (3).

C'est sans doute, le mot de *sacramentum* traduit par celui de *serment*, qui a principalement contribué à entraîner quelques au-

(1) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tom. II, pag. 716.

(2) Labbe, *Concilia*, tom. IX, col. 293.

(3) L'abbé de Vertot, *op. cit.*

teurs dans une erreur grave. Des écrivains anciens, mais qui n'en ont pas pour cela plus d'autorité, parce que, s'ils sont anciens par rapport à nous, ils sont récents par rapport aux faits qu'ils racontent, et relativement au siècle où a vécu saint Bertrand, ces écrivains, disons-nous, ont dit que ce puissant prélat avait uni la dignité de comte à celle d'évêque, et que, en même temps qu'il gouvernait l'Eglise du Mans, il gouvernait aussi la cité et la province en qualité de comte de l'une et de l'autre. Ce fait avancé d'abord par quelque chroniqueur un peu téméraire, a été reproduit avec complaisance par Corvaisier et par du Saussay (1). Les autres historiens, comme D. Bondonnet et D. Colomb se contentent de n'en rien dire; le P. Papebrock rapporte, sans aucune réflexion, ce qu'en dit du Saussay. Il nous a semblé utile de faire voir que le sentiment de Corvaisier et des autres ne repose sur rien, et qu'il ne saurait soutenir l'effort d'une critique sérieuse.

D'abord, quoique rien ne soit moins sûr que de vouloir retrouver dans les institutions barbares des attributions bien déterminées pour chaque dignité, il résulte cependant d'une manière évidente de l'ensemble de l'histoire à cette époque, que le pouvoir des évêques sur la cité ou la province, était bien plus étendu que celui du comte, et que, par cela seul, les évêques n'auraient pas accepté une dignité qui ne leur conférait aucun avantage, et se trouvait d'autre part en contradiction avec leur caractère et leurs devoirs.

En effet, les fonctions du comte l'obligeaient à rendre la justice et à porter même des sentences de mort; il devait, au besoin, commander les armées comme cela était souvent nécessaire dans un temps où les guerres ne laissaient que peu de repos à la société. Ces deux principales attributions du comte étaient incompatibles avec le caractère des prélats; aussi ne voit-on dans aucun monument relatif au VIe et au VIIe siècle, cette alliance dans les mêmes mains, de la dignité d'évêque et de celle de comte.

Lorsque deux siècles et demi ou trois siècles après le temps auquel saint Bertrand a vécu, les dignités de comtes, de ducs, etc. furent devenues héréditaires, il n'est pas rare de rencontrer des prélats qui réunissaient ces titres à ceux qu'ils tenaient de l'Eglise; mais au VIIe siècle il en est tout autrement. L'épiscopat était brigué

(1) M. Godard-Faultrier (*L'Anjou et ses monuments*, tom. I, pag. 136), donne aussi ce fait comme constant.

par les comtes (1), par les recteurs ou préfets des provinces (2), par les maires du palais (3), par les ducs eux-mêmes (4); en un mot la dignité épiscopale, la première dans l'ordre civil aussi bien que dans l'ordre ecclésiastique, assignait à ses titulaires le plus haut rang dans l'état, tellement que l'adjonction d'aucun autre titre temporel ne pouvait en relever l'éclat (5).

Il faut observer encore que la dignité de comte ne se conférait jamais sans le serment de fidélité, et on vient de voir que les évêques ne le prêtaient pas.

Enfin, et ici l'argument négatif est d'une grande force, saint Bertrand dans son testament rappelle toutes les faveurs qu'il a reçues de Clotaire II, de Chilpéric ou de la reine Frédégonde, et il ne dit pas un mot qui puisse faire croire qu'il leur fût redevable de la dignité de comte.

La fidélité inviolable que Bertrand garda à Clotaire II au milieu de ses disgrâces, a pu aussi contribuer à faire croire, soit à l'existence du serment qu'on lui attribue à tort, soit à la réunion en sa personne des dignités de comte et d'évêque. Mais l'un et l'autre sentiment est également dénué de fondements solides. Il est bien vrai que sur la fin du VIe et au commencement du VIIe siècle, la profondeur du désordre social fut si grande qu'une sorte de vertige sembla quelquefois atteindre les esprits les plus fermes. Sous prétexte que les décrets de la Providence se manifestaient par les révolutions des empires, on se fit peu de scrupule d'abandonner les souverains déchus, et les usurpateurs jouirent en paix du fruit de leurs crimes. Longtemps auparavant on avait vu à Trèves saint Martin, à peu près seul des évêques gaulois, se montrer difficile sur la légitimité du tyran Maxime : encore le saint pontife céda-t-il bientôt lui-même au torrent, et on lui fit prendre la victoire du soldat heureux pour un signe irrécusable de la volonté divine (6).

(1) Gregorius Turonensis, *Historia Francorum*, lib. VI, cap. XXXVIII; lib. VIII, cap. XXII.

(2) Idem. *op. cit.* lib. VI, cap. VII.

(3) Idem. *op. cit.* lib. VI, cap. IX.

(4) *Acta Sanctorum, ad diem* XIII *februarii; Vita sancti Licinii*, num. 9.

(5) Voyez Guérard, *Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris*, tom. I, pag. XXXIX.

(6) Sulpicius Severus, *Vita sancti Martini*, lib. I, cap. XXI. — Les

Le spectacle des révolutions par lesquelles furent fondés les royaumes barbares, enracina de plus en plus ces idées : les hommes s'accoutumèrent à mettre le droit dans le fait, et peu de voix réclamèrent en faveur des nombreux Mérovingiens qui furent assassinés ou détrônés. On n'abandonnait pas pour cela le principe qui considère la royauté comme la vivante image de la majesté divine; mais malheureusement ce grand élément d'ordre fut plus d'une fois vaincu par la force brutale, décorée du nom de jugement de Dieu, soit dans les luttes politiques, soit dans les contestations privées. Cependant le dogme subsistait et il finit par triompher de l'anarchie (1).

Saint Bertrand contribua puissamment par sa fermeté, par ses trois exils, sa captivité, les spoliations qu'il souffrit, à faire adopter les idées qui produisirent un si heureux résultat. Au reste, les grands prélats tenaient alors une même ligne de conduite; nous citons, dans notre récit, saint Betharius de Chartres, contemporain de saint Bertrand; saint Léger, à Autun, ne suivit pas d'autres principes. Cependant il faut convenir que l'on ne possédait pas, en ces siècles, une doctrine bien formulée sur la légitimité des princes et sur les obligations des sujets à leur égard.

Il résulte de ces observations que rien ne prouve que saint Bertrand ait jamais prêté à Clotaire II le serment de fidélité, ni qu'il ait été revêtu de la dignité de comte (2).

paroles de l'historien de saint Martin sont instructives; elles font connaître les idées alors régnantes au sujet des princes usurpateurs.

(1) L'abbé Clouet, *Histoire ecclésiastique de la province de Trèves*, tom. I, pag. 305.

(2) Il n'est pas nécessaire de réfuter l'erreur de Corvaisier qui dit que saint Bertrand « portait les armes et la couronne de comte ; » les plus simples notions de la science héraldique suffisent pour apprécier cette assertion à sa juste valeur. Nous ne devons pas non plus nous attacher à réfuter ce que Guillaume du Peyrat (*Histoire ecclésiastique de la Cour*, pag. 100-820), dit du serment des évêques et surtout des clercs de la chapelle du roi; les faits allégués dans cette note démontrent combien cet auteur s'est mépris.

NOTE X.

SAINT BERTRAND ET LE VÉNÉRABLE AIGLIBERT ONT PORTÉ LE PALLIUM, ET ONT JOUI DE LA DIGNITÉ DE VICAIRES DU SIÉGE-APOSTOLIQUE.

Dès le temps où saint Grégoire le Grand occupait le Siége-Apostolique, c'est-à-dire dès la fin du VI[e] et le commencement du VII[e] siècle, on distinguait deux sortes de *Pallium*. Celui des Patriarches; le souverain Pontife le portait seul dans tout l'Occident, et celui de Vicaire du Saint-Siége, que le Pontife Romain était dans l'usage d'accorder à quelque évêque, en le nommant son Vicaire pour tout un royaume ou pour un pays moins étendu. Le Pallium que portent aujourd'hui tous les métropolitains, et quelques évêques par un privilége spécial, n'était point encore d'usage dans l'Eglise d'Occident.

Des auteurs admettent une troisième espèce de Pallium, qui était, disent-ils, propre aux évêques des Gaules et qu'ils nomment *Pallium gallicum*. Ceux qui ont poussé plus loin leurs recherches à cet égard, croient que ce Pallium n'était pas autre chose que l'ornement nommé *Rationale*; vêtement imité de celui que portait le grand-prêtre chez les Juifs (1)

Les mêmes auteurs pensent qu'en général ce *Rationale* était porté par tous les métropolitains et par eux seulement. C'était un ornement tellement attaché à leur dignité, qu'ils s'en revêtaient immédiatement après leur ordination, et n'avaient pas besoin de recourir au Siége-Apostolique pour en jouir. Telle est du moins l'opinion de ces auteurs. Toutefois cet ornement qui ne venait pas du Saint-Siége, parut toujours de beaucoup inférieur au Pallium que le Pape envoyait à quelques prélats, à tel point que lorsque les souverains Pontifes adoptèrent, vers le VIII[e] siècle, l'usage d'accorder le Pallium à tous les métropolitains, le *Rationale* disparut aussitôt, si ce n'est peut-être dans l'église de Reims; encore le fait de sa persistance en cette Eglise n'est-il pas bien constaté.

Vers la fin des temps mérovingiens, selon les auteurs qui soutiennent l'existence du Pallium gallican, les rois avaient pris l'usage d'accorder cette distinction à un évêque de leurs états, avec un

(1) Dom Marlot, *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, liv. VIII, chap. III, et liv. X, chap. XIX, édit. franc.

pouvoir assez étendu sur tous les autres prélats du même royaume, et le titre de *Princeps episcoporum*. Telle fut, dit-on, la prérogative dont le roi Thierry III honora le vénérable Aiglibert (1).

Mais ce système est peu admissible, car il n'est fondé que sur l'expression inexacte des *Gestes* d'Aiglibert, et nous expliquerons bientôt comment cette faute s'y est glissée. Toutefois, il est évident d'après l'ensemble du récit des *Gestes*, que le collecteur n'avait pas même l'idée que le Pallium eût été accordé par le roi à Aiglibert, car il l'aurait sans doute exprimé, et dans tous les cas, il n'eût pas comparé ce Pallium à celui que portaient les métropolitains au IXe siècle, puisque celui-ci, comme tout le monde en convient, était accordé par le Pape, et par le Pape seul.

D'ailleurs, on voit antérieurement à l'époque d'Aiglibert, et même à celle de saint Bertrand, les rois Mérovingiens s'adresser au Siége-Apostolique pour obtenir la concession du Pallium, en faveur de quelques évêques auxquels ils portaient un grand intérêt. Ils ne pouvaient donc rien accorder de semblable par eux-mêmes; autrement pourquoi ne l'auraient-ils pas concédé à volonté? Et pourquoi recourir au Saint-Siége dans un cas et non dans un autre, pour des choses analogues?

Enfin une semblable institution de la part des rois, aurait été une usurpation coupable, qui eût jeté le trouble dans la hiérarchie, et à laquelle des évêques pieux et instruits, comme Aiglibert, n'eussent pas donné les mains. L'Eglise qui a de tout temps maintenu avec tant de fermeté l'ordre hiérarchique, eût protesté par la voix du Saint-Siége et des conciles. Les évêques des Gaules, plus puissants alors que jamais, qui élevaient et déposaient les rois, ces évêques eussent assurément refusé de reconnaître une pareille autorité, soit par motif de zèle, soit par sentiment de leur dignité personnelle.

Quoique l'opinion qui soutient l'existence d'un Pallium gallican soit suivie par des auteurs très savants, comme Pierre de Marca, D. Ruinart, etc. il faut cependant reconnaître que le texte du concile de Meaux, sur lequel est appuyé tout leur système, n'autorise pas à voir uniquement dans la marque de distinction accordée à Aiglibert, cette sorte de Pallium ; et on est bien plus fondé à reconnaître dans l'ornement porté par ce grand évêque du Mans, un insigne de la dignité de Vicaire du Siége-Apostolique. En effet, nous voyons dans les dernières années du VIe siècle, le Pape saint

(1) Dom Ruinart, *de Pallio Archiepiscoporum*, cap. X.

Grégoire le Grand accorder, à la prière de la reine Brunehaut, le Pallium et des pouvoirs très étendus sur toutes les Eglises des Gaules à Syagrius, évêque d'Autun. Cette concession n'est pas un fait isolé et sans précédents ; des exemples antérieurs existaient ; plusieurs lettres de saint Léon à quelques évêques des Gaules, et surtout à des évêques d'Arles, apprennent que, même antérieurement à ce grand Pontife, le Saint-Siége avait ainsi établi des Vicaires dans notre pays.

Après Syagrius on trouve également sur plusieurs chroniques des Eglises des Gaules, divers faits analogues. Et d'abord l'Eglise du Mans signale deux de ses évêques comme ayant été revêtus de cette dignité. Le premier est saint Bertrand ; il occupait le siége du Mans peu de temps après la mort de Syagrius; on croit même qu'ils ont vécu simultanément pendant plusieurs années, l'un sur le siége d'Autun, l'autre sur le siége du Mans, et que saint Bertrand a probablement succédé à Syagrius dans les honneurs de Vicaire du Siége-Apostolique.

Les chroniques de diverses Eglises fournissent d'autres évêques revêtus de cette même dignité ; puis on la retrouve dans celle du Mans avec le vénérable Aiglibert. Cette succession prouve, à elle seule, lors même qu'on ne le saurait pas d'autre part, que ce fait se rattache à une institution régulière, établie d'une manière permanente par les souverains Pontifes, pour les raisons que nous avons alléguées plus haut.

Mais, afin que cette institution n'entraînât pas de rivalités entre les différents siéges, les Pontifes Romains eurent soin de ne pas confier ordinairement cette dignité à des prélats successivement préposés au gouvernement d'une même Église. Par ce moyen, ils obviaient à un grand danger, et assuraient plusieurs avantages considérables. Ils pouvaient ainsi choisir dans toutes les Églises d'une nation celui des évêques qui se distinguait le plus par l'éminence de ses qualités ; ils conservaient eux-mêmes leur autorité plus indépendante, et comme ils ont toujours tenu beaucoup à ne point troubler l'ordre hiérarchique, la puissance des métropolitains qui dans un autre système eût couru des dangers se trouvait garantie de toute atteinte.

Ajoutons que les Papes n'avaient pas coutume d'accorder cette dignité à un évêque, sans le consentement des princes; c'était même ordinairement sur la présentation ou sur la demande du monarque que cette distinction était conférée. Les souverains Pontifes n'auraient pu suivre cette sage politique, s'ils eussent attaché cette dignité à un

siége particulier, et par suite, le but qu'ils se proposaient d'atteindre au moyen de cette institution eût échappé à leurs efforts.

Les prérogatives et les pouvoirs qui accompagnaient la concession du Pallium variaient beaucoup, selon la volonté du Pontife Romain. Toutefois, cet honneur n'était jamais alors une pure distinction extérieure et sans effet, comme il l'est aujourd'hui pour certains siéges épiscopaux; l'évêque qui en était revêtu, s'il n'était pas métropolitain, était dès lors soustrait à l'autorité de celui de sa province, et de toute autre autorité ecclésiastique, et il relevait immédiatement de la chaire Apostolique.

Dans les assemblées et dans les conciles de la province, les évêques avaient coutume de siéger après le métropolitain, selon l'ordre que leur donnait la date de leur ordination, mais celui qui était revêtu du Pallium siégeait le premier après le métropolitain, quelque fût le rang que lui assignât son entrée dans l'épiscopat. Plusieurs fois il advint que cette prérogative demeura attachée au siége même dont un ou plusieurs évêques avaient joui du Pallium. C'est ce qui a eu lieu en particulier pour l'Église du Mans.

Les lettres des souverains Pontifes qui traitent de la concession du Pallium à quelque évêque, tant celles de saint Grégoire le Grand que de plusieurs autres, s'accordent à dire que le prélat qui reçoit cet honneur, reçoit en même temps une surveillance générale sur toutes les Églises de l'empire, et le devoir d'y maintenir l'exécution des lois canoniques. Les chroniques de diverses Églises en racontant que tel ou tel évêque fut revêtu du Pallium, mentionnent aussi une étendue de pouvoirs surajoutés, quoique souvent assez mal définis.

Un autre fait vient confirmer ces observations; ce furent, comme nous le dirons tout à l'heure, les prélats revêtus du Pallium par le Siége-Apostolique, qui commencèrent les premiers en Occident à porter le titre d'archevêques. Ce nom ne fut donné qu'un peu plus tard à tous les métropolitains; mais il a toujours signifié quelque degré d'élévation, de pouvoir et d'honneur au-dessus des autres évêques (1).

(1) Le titre d'archevêque que le roi Thierry III donne, dans un diplôme, à l'évêque Aiglibert, a fourni au P. Longueval (*Histoire de l'Eglise gallicane*, liv. x, à l'an 693) matière à une objection, contre l'authenticité du privilége monétaire garanti par cette charte aux Evêques du Mans; mais Dom Tassin a solidement réfuté cet historien. — Voyez *Nouveau Traité de Diplomatique*, tom. iv, pag. 620.

Il est difficile de déterminer positivement à quelle époque cet usage commença à régner; il en est de celui-ci comme de la plupart des usages de même nature; mais on possède des monuments très authentiques du VIIIe siècle qui font connaître que dans ce temps il était reçu et pratiqué par le Saint-Siége. Aiglibert vivait encore dans les premières années de ce siècle, et il est probable que les diplômes des rois qui lui donnent le titre d'Archevêque n'ont souffert aucune altération dans cette partie.

Le titre de *Princeps episcoporum* que les *Gestes des Évêques du Mans* attribuent à Aiglibert ne se trouve pas dans d'autres monuments authentiques, à notre connaissance du moins; cependant il n'est pas tout à fait impossible que ce prélat, dont le pouvoir était fort étendu comme Vicaire du Saint-Siége et comme archichapelain, ait porté ce titre. Dans une époque comme celle à laquelle il a vécu, ces dénominations sont un peu laissées dans le vague; aussi est-ce alors que l'on vit, tant dans l'ordre ecclésiastique que dans l'ordre civil, plusieurs titres nouveaux s'introduire. On doit observer que ceux qui sont donnés à Aiglibert ne sont pas attribués à saint Bertrand qui vivait à une époque antérieure, et qui cependant jouissait d'honneurs et de pouvoirs fort étendus.

Le collecteur des *Gestes* de nos Évêques s'est servi d'une expression peu exacte au sujet du Pallium accordé à saint Bertrand et à Aiglibert : Ces prélats, dit-il, portaient le Pallium des métropolitains... *Palliumque (ut mos metropolitanorum est) deferendo fuit...* A l'époque où cet auteur a vécu, c'est-à-dire dans la seconde moitié du IXe siècle, ces paroles étaient très exactes, puisque tous les métropolitains recevaient alors du Siége-Apostolique, après l'avoir demandé, le Pallium et le droit de le porter selon les règles canoniques; mais au commencement du VIIIe siècle il n'en était pas de même; celui-là seulement portait le Pallium envoyé par le Pape qui était nommé par lui Vicaire du Saint-Siége, et à qui seul, pour cela même, on donnait le titre d'archevêque.

On est en droit de penser que les conflits qui s'élevèrent dans le cours du VIIIe siècle, entre les Vicaires du Siége-Apostolique et les métropolitains, amenèrent la suppression de la première de ces dignités. Les Papes ne durent pas se montrer difficiles pour opérer cette suppression : les raisons qui les avaient portés à établir cette charge avaient en partie disparu.

Mais quel qu'ait été le motif qui détermina les Pontifes Romains à opérer ce changement dans la discipline, il ne faut pas croire que leur autorité directe et immédiate sur toutes les Eglises fut contestée

alors. Jamais peut-être la monarchie du Pape ne fut plus hautement proclamée par la voix unanime de tous les Evêques, que dans ces derniers temps où les traditions primitives n'avaient pas encore été obscurcies par l'introduction des barbares dans tous les siéges épiscopaux. Il faut donc attribuer à une erreur grave le sentiment des historiens ecclésiastiques qui répètent, d'après les protestants, que les souverains Pontifes ne commencèrent à intervenir directement dans le gouvernement des Eglises, qu'à la faveur des relations établies entre le Siège-Apostolique et les premiers Carlovingiens. Au contraire, tous les prélats des Gaules répétaient ces paroles de saint Césaire au Pape saint Symmaque : « Comme l'Episcopat commence « dans la personne de saint Pierre, ainsi il est nécessaire que Votre « Sainteté, par des enseignements authentiques, montre à chaque « Eglise ce qu'elle doit observer (1). »

(1) Dom Ruinart, *de Pallio Archiepiscoporum*, cap. IX, X, XV. — Voyez Du Cange et les suppléments de D. Carpentier, verb. *Pallium*, *Rationale*, etc. — D. Tassin, *Nouveau Traité de Diplomatique*, tom. IV, pag. 619. — Guillaume du Peyrat, *Histoire ecclésiastique de la Cour*, pag 249.—Dom Marlot, *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, liv. VIII, X et *passim*. — *Acta Sanctorum, ad diem* IV *junii*, *de sancto Bertichramno*, num. 29. — Labbe, *Concilia*, tom. X, col. 536 et *passim*. — Naudet, dans les *Mémoires de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, tom. VIII, pag. 522.

FIN DU PREMIER VOLUME.

ERRATA.

Pag. XLIX, ligne 3, Chastelin, *lisez* Chastelain.

Pag. LXXV, ligne 18, dans ce même concile, *lisez* dans le concile de Bourges.

Pag. LXXXVII, ligne 2, sous l'archevêque, *lisez* comme le témoigne l'archevêque.

Pag. CXXIII, ligne 20, S. Thuribe II, *lisez* Thuribe II.

Pag. 16, ligne 7, menait le deuil, *lisez* suivait le deuil.

Pag. 52, ligne 29, Maximien, *lisez* Maximin.

Pag. 97, ligne 17, qui les avaient, *lisez* qui leur avaient.

Pag. 184, ligne 16, de ce côté, *lisez* du côté du Perche.

Pag. 328, note 1, Renouard, *lisez* Raynouard.

Pag. 344, note 1, *idem*.

TABLE

DES MATIÈRES.

INTRODUCTION.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

NOTES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.



